GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Collection de Documents inédits
sur l'Histoire de l'Algérie après 1830

1re SÉRIE. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

IV

CORRESPONDANCE DU GÉNÉRAL DAMRÉMONT

Gouverneur Général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique

(1837)

PUBLIÉE PAR

GEORGES YVER

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES D'ALGER

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
5, Quai Malaquais

1927

Par arrêté du 4 décembre 1910, le Gouvernement Général de l'Algérie a institué une Commission à l'effet d'assurer la publication d'une « Collection de documents inédits sur l'histoire politique, militaire, administrative et la colonisation de l'Algérie après 1830 ».

La Commission (1) a décidé que cette collection comprendrait deux sortes de publications : d'une part, la correspondance générale des commandants en chef de l'armée d'Afrique et des Gouverneurs généraux; d'autre part, des documents se rapportant à des sujets divers : négociations, épisodes de la conquête, etc...

---

(1) Composée de MM. TEISSIER, conseiller de Gouvernement, président; le Chef du Service des Affaires Indigènes au Gouvernement général; S. GSELL, professeur au Collège de France; G. YVER, G. MARÇAIS, J. ALAZARD, professeurs à la Faculté des Lettres d'Alger; G. ESQUER, archiviste-bibliothécaire du Gouvernement général, secrétaire.

INTRODUCTION

Le 12 février 1837, une ordonnance royale nommait le général Damrémont Gouverneur Général des « Possessions françaises au Nord de l'Afrique » à la place de Clauzel. La disgrâce du maréchal était la conséquence de son insuccès devant Constantine au mois de novembre précédent. L'issue malheureuse de l'expédition avait provoqué en France une profonde émotion. L'opposition de gauche rendait responsable de cet échec le ministère présidé par le comte Molé; les amis du cabinet incriminaient l'entêtement et l'imprévoyance du maréchal. Violemment attaqué, celui-ci jugea bon de venir plaider sa cause à Paris et, le 12 janvier 1837, s'embarqua pour la France. Il ne devait pas rejoindre son poste. Peu favorable à l'expédition de Constantine, le Gouvernement ne l'avait autorisée qu'à regret; le résultat de l'entreprise n'était pas de nature à dissiper ses préventions contre celui qui l'avait conduite. Si Molé et ses collègues paraissaient disposés, comme l'annonçait le discours du trône, à prendre les mesures indispensables « pour assurer en Afrique, à nos armes, la prépondérance qui doit leur appartenir et à nos possessions une complète sécurité (1) », il n'en répudiait pas moins, le « système guerroyant » adopté par le maréchal Clauzel. Décidé, depuis longtemps, à lui enlever le gouvernement général, dès que les circonstances le permettraient, Molé saisit avec empressement l'oc-

(1) Archiv. parlementaires, CVI, p. 144.

casion de se débarrasser d'un subordonné peu docile et de lui substituer un homme dont, selon l'expression de Guizot, « le bon renom militaire et le bon esprit nous promettaient pour le gouvernement général de l'Algérie et pour la conduite spéciale de la nouvelle expédition la double garantie dont nous avions besoin » (1).

Damrémont réunissait, à tous égards, les conditions souhaitées. Il avait pris une part honorable à l'expédition de 1830 et jouissait de la confiance du ministère. Lorsque, en septembre 1836, Clauzel avait menacé de donner sa démission, si on ne lui fournissait pas les moyens d'exécuter ses plans de conquête, Damrémont avait été désigné pour le remplacer et avait reçu l'ordre de se rendre immédiatement en Afrique. Le maréchal s'étant ravisé, la mission de Damrémont était devenue sans objet. Le général avait, toutefois, mis à profit son séjour en Algérie pour examiner la situation et ses observations l'avaient amené à condamner formellement le système suivi par Clauzel. Il s'était prononcé de la façon la plus explicite en faveur de l'occupation restreinte. « Tout ce que j'ai vu en Afrique, déclarait-il, dans une lettre confidentielle à Guizot (2), tout ce que j'ai entendu, tout ce que j'ai recueilli n'a fait que confirmer et rendre plus profonde en moi la conviction que le seul système capable de produire des fruits est celui d'une occupation restreinte, progressive, pacifique dans son esprit, tel que vous l'avez si bien conçu et proclamé à diverses reprises devant les Chambres ».

« Nous établir à Alger d'abord et aux points les plus importants de la côte et du territoire, choisir ces points en petit nombre, suivant la nature et la configuration du sol qu'ils dominent et la facilité qu'on aurait à les défendre et

---

(1) Guizot, *Mémoires*, chap. XXIV, t. IV, p. 183.
(2) *Ibid.*, Pièces justificatives X, pp. 429 sqq.

à les cultiver, comme Alger et Bône, ou par leur position topographique, si elle est favorable aux relations avec l'intérieur du pays, aux influences qu'il convient d'y créer ou d'y exercer, comme à Oran, nous établir sur ces points d'une manière forte, puissante, permanente et faire de chacun une terre véritablement française (1) » : tel est l'objectif militaire. La colonisation est le corollaire de l'occupation; elle sera à la fois « agricole et commerciale, agricole partout où les Européens pourront s'établir sous une protection assurée, commerciale partout où les indigènes viendront échanger avec nous leur produits ». Des relations amicales ne tarderont pas à se créer entre les deux populations : « les indigènes nous seront bientôt soumis par leurs besoins autant que par la crainte de notre puissance. Un pareil système n'a besoin pour réussir que d'application, de suite et de tenue » (2). Il est, en outre économique; il évite les demandes réitérées de renforts et de subsides. Les inconvénients du « système guerroyant » apparaissent aux esprits les moins prévenus. Les expéditions multipliées n'ont d'autre résultat que la prise de villes qu'il faut presque aussitôt abandonner et, dans celles que l'on conserve, comme Bougie ou Tlemcen, l'installation de garnisons dont le ravitaillement est pénible et dispendieux. Loin d'amener la soumission des indigènes, « nos courses perpétuelles, en irritant les Arabes... les entretiennent dans un état constant d'hostilité et de guerre... Il n'y a nulle part ni stabilité ni sécurité et tout est à recommencer chaque jour » (3).

L'expédition de Constantine n'a été qu'une application regrettable de ce système; une nouvelle expédition, fût-elle heureuse, ne ferait qu'ajouter une place à celles dont la conservation est déjà stérile et onéreuse. Aussi Damrémont

---

(1) *Ibid.*, p. 429.
(2) *Ibid.*, p. 180.
(3) *Ibid.*, p. 432.

met-il en garde le Ministre contre toute concession aux tendances belliqueuses; il l'engage à profiter de la discussion de l'adresse pour « protester des intentions formelles et irrévocables du Gouvernement d'en finir avec des errements depuis longtemps condamnés, jamais abandonnés... Le pays, ajoute-t-il, voyant que les envois de troupes et les expéditions se multiplient, que les dépenses s'accumulent mais sans progrès positif, qu'au contraire les choses semblent reculer au lieu d'avancer, n'apercevant rien qui témoigne d'une idée d'établissement et d'avenir, demande à ces déclarations solennelles une garantie qu'il ne trouve pas dans les faits et qui, sans l'appui des faits sera toujours insuffisante » (1).

Les idées de Damrémont sont aussi celles du Gouvernement. Elles inspirent les instructions données au nouveau gouverneur général, le 22 mai 1837. « Le but que l'on se propose, écrit en effet le Ministre, n'est pas la domination absolue ni, par conséquent, la conquête et l'occupation effective de tout le territoire de l'ancienne Régence. La guerre acharnée et ruineuse qu'il faudrait soutenir pour en venir là, imposerait à la France des sacrifices hors de proportion avec les avantages que pourrait lui procurer le succès » (2). Est-ce à dire cependant que les opérations militaires doivent immédiatement prendre fin ? Le Ministre ne le pense pas. « Il est impossible, déclare-t-il de passer brusquement d'un système à un autre..., les intentions du Gouvernement ne seraient pas comprises, s'il se montrait pacifique sans se montrer fort ». Apaiser l'effervescence des indigènes, obliger Abd el-Kader et Ahmed-bey à reconnaître l'autorité de la France, telle est la tâche qui s'impose tout d'abord. De ces deux chefs le premier apparaît comme le

---

(1) *Ibid.*, p. 435.

(2) Le Ministre de la Guerre à Damrémont, 22 mai 1837, doc. 248, p. 511.

plus dangereux, c'est donc contre lui que les Français tourneront d'abord leurs efforts. Le général Bugeaud est envoyé dans l'ouest, avec mission d'obtenir de gré ou de force la soumission de l'Emir (1). Les préparatifs d'une nouvelle expédition contre Constantine n'en doivent pas moins être poursuivis : peut-être décideront-ils Ahmed à traiter sans qu'il soit nécessaire de combattre.

Obtenue par les négociations ou par les armes, la pacification permettra d'appliquer le système préconisé par Damrémont et presque tous les hommes politiques qui se sont prononcés pour la conservation de nos possessions africaines : celui de l'occupation restreinte. Le Gouvernement entend ne laisser subsister aucun doute à cet égard : la proclamation pourtant si modérée et si pacifique de Damrémont lors de son arrivée à Alger provoque les observations du Ministre. Il ne veut pas que puisse s'accréditer parmi les indigènes « l'opinion que notre établissement en Afrique doive être un envahissement progressif de tout le territoire » (2). L'occupation sera donc limitée aux villes du littoral, Oran, Alger, Bône. Autour de ces points on se contentera de réserver une zone suffisante pour assurer la sécurité des places, le ravitaillement des garnisons et de la population civile ainsi que l'installation de quelques colons européens. Dans la province d'Oran la zone française sera bornée par la Macta, le Tlelat, la sebkha, le Rio Salado; dans la province d'Alger elle sera comprise entre le Mazafran et la Chiffa à l'ouest, les crêtes du Petit Atlas au Sud, l'oued Keddara à l'est; dans la province de Bône, où les résistances des indigènes sont moins à redouter, elle comprendra le littoral, du cap Filfila à la frontière tunisienne, les plaines de Bône et de la Calle, enfin le pays entre la côte et la première ligne de montagnes depuis Askours

---

(1) *Documents relatifs au traité de la Tafna*, introduction.
(2) Le Ministre à Damrémont, 26 avril, doc. 280, p. 477.

jusqu'aux confins de la Tunisie. Le reste de la Régence, à l'exception de Bougie, sera abandonné à des chefs indigènes assez puissants pour imposer leur autorité à leurs coréligionnaires, assez nombreux pour qu'aucun d'eux n'ait sur les autres une prépondérance dangereuse. Abd el-Kader est tout désigné pour administrer les contrées de l'ouest. On pourra même se montrer généreux à son égard, lui céder Tlemcen, par exemple, à condition de le tenir éloigné du Titteri et d'Alger. Dans l'est, il paraît utile de maintenir Ahmed-bey afin de l'opposer à l'Emir. Les bases d'un arrangement semblent même assez faciles à établir. « Le bey de Constantine, remarque le Ministre, a tout intérêt à rechercher notre alliance..., et nous en avons tout autant à la lui donner ». D'autres précautions peuvent également être prises. Il y aurait tout avantage notamment à installer à Médéa un chef assez fort pour s'interposer entre les deux rivaux, tel que Sidi Embareck marabout, dont l'influence est considérable sur les populations du moyen Chélif et du Titteri. Aux abords de la Mitidja, le cheikh des Flissa, Ben Zamoun paraît en mesure de contenir les tribus de l'est. Damrémont est invité à entrer en rapports avec lui. Ces « pouvoirs intermédiaires » isoleraient ainsi les établissement français des domaines d'Abd el-Kader et du bey de Constantine, qui seraient eux-mêmes séparés l'un de l'autre.

Ce programme, le nouveau gouverneur général s'employa de son mieux à le réaliser. Mais, lorsqu'il prit possession de son poste, le 3 avril 1837, il se trouva tout d'abord aux prises avec de graves difficultés. La situation ne s'était pas améliorée depuis le départ de Clauzel. Le lieutenant-général Rapatel, chargé de l'intérim, s'était sans doute efforcé, conformément aux instructions du maréchal, d'assurer la conservation des points occupés et de préparer l'occupation de ceux qui devaient l'être ultérieurement, en particulier de Constantine, mais sa bonne volonté avait été paralysée par l'insuffisance des moyens laissés à sa disposition, par les

instructions ministérielles lui interdisant toute négociation avec Abd el-Kader et Ahmed-bey, par des accidents désastreux tels que l'explosion de la casbah de Bône. Un conflit très grave s'était élevé entre lui et le général de Brossard, commandant les troupes de la province d'Oran. Celui-ci, refusant d'exécuter les ordres relatifs au ravitaillement de Tlemcen prétendait substituer à l'opération militaire qui lui avait été prescrite, une combinaison assez louche concertée avec le Juif Ben Durand. Si, dans l'est, Ahmed-bey surveillé à distance par la garnison du camp de Guelma, restait inactif, dans l'ouest, l'Emir prenait une attitude de jour en jour plus agressive. Non content de bloquer étroitement Tlemcen et le camp de la Tafna, il progressait dans la vallée du Chélif, pénétrait à Miliana et marchait sur Médéa. Au voisinage même d'Alger, la Mitidja était exposée aux brigandages des Hadjoutes et aux incursions des Kabyles de l'Atlas. Malgré les opérations exécutées par le colonel Marey, agha des Arabes, et par le général Bro, l'insécurité était générale; les vols, les enlèvements, les assassinats se multipliaient. L'agitation augmenta encore lorsqu'Abd el-Kader eût occupé Médéa, le 12 avril. Il était indispensable de rassurer les tribus soumises et de leur montrer que la France était en mesure de les protéger de façon efficace.

L'un des premiers soins du Gouverneur Général fut donc d'effectuer une démonstration militaire dans la plaine (26 avril-2 mai). Il prit part, en personne aux opérations, dispersa les rassemblements ennemis et poussa jusqu'à Blida. Il visita la ville, reconnut les environs, où il songea un instant à construire un camp fortifié, puis se transporta à Coléa et rentra à Alger après avoir parcouru toute la ligne de défense de l'ouest. Quelques jours plus tard, les tribus de l'est se soulevaient à leur tour. Les Isser et les Amraoua pénétraient dans la plaine et saccageaient la ferme de la Réghaia. La riposte de Damrémont ne se fait pas attendre. Franchissant le col des Beni Aïcha, le colonel Schauembourg s'avance

jusque dans la plaine de l'Isser, tandis qu'un détachement, sous les ordres du général Perrégaux, doit débarquer à l'embouchure de cette rivière. L'opération ne réussit qu'en partie. Schauembourg défait, le 18 mai, les Kabyles à l'oued Merdja, mais le mauvais temps ayant empêché Perrégaux de quitter Alger, il doit se replier lui-même sur l'oued Boudouaou, qu'il atteint le 19, après avoir forcé le dangereux défilé de Cherob ou Eurob. Les opérations ainsi engagées se poursuivent jusqu'à la fin de mai. Le commandant La Torre, chargé avec un millier d'hommes d'occuper la redoute du Boudouaou, est assailli, le 28 par 5.000 Arabes et Kabyles qu'il repousse après un combat acharné. L'ennemi est alors poursuivi jusque sur son propre territoire par les colonnes de Perrégaux et de Schauembourg, qui le mettent en déroute près de la montagne de Droh. Cette défaite brise la coalition des tribus de l'est et contraint les Isser ainsi que les gens de Dellys, qui s'étaient compromis avec eux, à demander la paix. La tranquillité se trouve ainsi rétablie de ce côté.

Il n'en va pas de même dans la Mitidja occidentale. Malgré l'installation d'un escadron de spahis à Beni Mered, les Hadjoutes continuaient leurs incursions, enlevaient des Arabes à Chéraga (nuit du 9-10 mai), forçaient la ligne de défense près du blockhaus de l'oued el-Agar, capturaient ou massacraient des faucheurs européens. Il était d'autant plus urgent d'agir que des informations parvenues au Gouverneur Général lui annonçaient comme imminente une attaque de toutes les tribus de l'ouest, sous la direction de deux des lieutenants d'Abd el-Kader, Sidi Embarek de Miliana et Sidi Mustapha bey de Médéa. Pour prévenir cette attaque Damrémont prit lui-même l'offensive. Le mouvement qu'il projetait devait, en outre, lui permettre d'appuyer, ainsi que le recommandaient les instructions ministérielles, les opérations de Bugeaud dans la province d'Oran par une diversion susceptible de diviser les forces et de détourner l'attention

de l'Emir (1). La campagne commencée le 6 juin, fut d'ailleurs, très brève. Damrémont se porta sur la Chiffa et, de là, sur le lac Halloula. Le 8, au moment où ses troupes venaient de s'emparer du bois de Kharezas occupé par les Hadjoutes et les partisans de Sidi Embarek, il apprenait la conclusion de la convention de la Tafna et arrêtait aussitôt les hostilités.

La négociation de cet accord, entreprise par Bugeaud dès son arrivée à Oran, avait été retardée par un incident regrettable qui mit en conflit les deux généraux (2), et qui eut pour cause la détermination trop imprécise de leurs pouvoirs respectifs. Les instructions données à Bugeaud le plaçaient dans une indépendance presque complète à l'égard du Gouverneur Général, non seulement pour la direction des opérations militaires, mais encore pour la conduite des négociations avec l'Emir. Damrémont, ayant pris connaissance de ces instructions, s'était plaint, avant même de quitter Paris, de la fausse situation dans laquelle elles le mettaient et des inconvénients qui pourraient en résulter. « Il y aura, écrivait-il au Ministre, pendant plusieurs mois, dans les possessions françaises en Afrique, deux autorités indépendantes placées sur la même ligne et n'ayant l'une avec l'autre que des rapports de déférence... Je crains qu'en divisant ainsi les pouvoirs, il ne soit impossible d'éviter les conflits, quelque ferme que soit, d'ailleurs, ma volonté de chercher à les empêcher » (3). Le Gouverneur Général eût au moins voulu que les conditions du traité lut fûssent communiquées avant la conclusion de l'accord, afin de les examiner et de soumettre au Gouvernement les observations qu'il lui semblerait utile de suggérer. Le Ministre ne tînt

---

(1) Le Ministre à Damrémont, 26 avril, doc. 233, p. 481.
(2) Sur ce conflit, cf. *Documents... Tafna.*
(3) Damrémont au Ministre de la Guerre, 9 mars 1887, doc. 55, p. 112.

aucun compte de cette demande. Sans doute assura-t-il qu'il avait prescrit à Bugeaud de ne rien faire et de ne rien conclure sans en informer le Gouverneur Général et sans « prendre son attache » (1). Bugeaud prétendait n'avoir jamais reçu d'injonction de ce genre, et se considérait comme chargé de traiter avec l'Emir sous sa seule responsabilité (2). Aussi Damrémont ayant répondu à des ouvertures d'ailleurs assez vagues d'Abd el-Kader, Bugeaud lui reprocha d'avoir empiété sur ses attributions et d'avoir, par cette initiative intempestive fait échouer des négociations sur le point d'aboutir. Des lettres fort vives furent échangées entre les deux généraux. Le Ministre de la Guerre dût s'entremettre pour apaiser le différend. Bugeaud et Damrémont reconnurent qu'ils étaient victimes d'un malentendu dont ils ne pouvaient être rendus responsables. Dans cette querelle Damrémont, toutefois, se montra plus pondéré que son collègue et plus enclin aux concessions. Spontanément, il informa Abd el-Kader qu'il devait s'adresser pour traiter au général Bugeaud. Celui-ci, finit, de son côté, par reconnaître, quoique d'assez mauvaise grâce, le droit de sanction que le Gouverneur Général entendait se réserver. La bonne harmonie fut ainsi rétablie : Bugaud tînt Damrémont au courant des mouvements opérés par ses troupes et des pourparlers repris avec l'Emir (3).

Les conditions du traité lui-même n'en apparurent pas moins au Gouverneur Général comme peu satisfaisantes : il les critiqua en termes fort sévères. « La convention de la Tafna, écrit-il, au Président du Conseil, (4) fait de l'Emir un souverain indépendant, puisqu'elle ne lui impose pas l'obligation de payer tribut; elle limite à l'excès le territoire laissé à la France dans la province d'Alger, elle stipule, sans

---

(1) Le Ministre de la Guerre à Damrémont, 26 avril 1837.
(2) Bugeaud à Damrémont, 25 mai 1837.
(3) Sur ce conflit cf. *Documents... Tafna.*
(4) 15 juin 1837, doc. 95, p. 198 sqq.

raison valable l'abandon de Titteri ». Les sacrifices mêmes que l'on a consentis ne garantissent pas le maintien de la paix. Le traité, conclut-il, n'est pas « honorable », car notre droit de souveraineté ne repose sur rien et nous abandonnons nos alliés, il n'était pas nécessaire, car il ne dépendait que de nous, de nous établir solidement dans la Mitidja et dans la province d'Oran et de nous y rendre inattaquables pour l'avenir » (1).

Le Gouvernement ne se laissa pas convaincre par les observations de Damrémont et s'empressa de ratifier le traité. Il le jugeait même si avantageux, qu'il proposa à Bugeaud d'en négocier une autre, sur des bases identiques, avec le bey de Constantine. Bugeaud se récusa : « Il est préférable, déclarait-il, que ce soit M. le Gouverneur Général qui se charge de cette affaire... ce serait l'amoindrir beaucoup trop que de faire faire autour de lui deux grandes opérations auxquelles il n'aurait pas participé » (2). Bugeaud resta donc étranger aux tractations relatives à Constantine, et se contenta d'assurer dans la province d'Oran l'exécution du traité conclu avec l'Emir.

Le rétablissement de la paix dans l'ouest permettrait au Gouverneur Général de consacrer toute son attention aux affaires de l'est. La question de Constantine passe maintenant au premier plan. La soumission d'Ahmed-bey doit achever l'œuvre de pacification, mais l'emploi de la force ne paraît pas indispensable pour l'obtenir. L'intérêt même d'Ahmed lui commande de s'entendre avec la France et de chercher dans un accord avec cette puissance « la garantie de son territoire ainsi qu'une barrière aux empiétements de l'Emir » (3). Telle est du moins la conviction du Gouver-

---

(1) *Ibid.*, p. 205.
(2) Bugeaud au Ministre de la Guerre, 25 juin. *Doc. Tafna*, n° 41.
(3) Damrémont au Ministre, 8 juillet 1837, n° 105, p. 231.

* *

neur Général. Cette conviction, il s'efforce de le faire partager au Gouvernement, auquel il soumet les bases d'une convention analogue, dans les lignes générales, au traité de la Tafna. Il ne dissimule pourtant pas que, si ces propositions étaient repoussées, il faudrait recourir aux armes. Mais la rareté des fourrages et le manque d'eau rendraient assez malaisée une expédition entreprise seulement à la fin de l'automne; peut-être serait-il sage de la retarder jusqu'au printemps suivant. Quelle que soit, d'ailleurs la décision du cabinet à cet égard, les préparatifs militaires n'en doivent pas moins être poursuivis, les effectifs renforcés, le matériel rassemblé à Bône (1). Damrémont et le Ministre sont d'accord sur cette nécessité. Aussi, à peine le traité de la Tafna a-t-il été ratifié par le Roi, que les effectifs disponibles dans la province d'Oran sont dirigés sur Bône, tandis qu'un camp est commencé à Nechmeya sur la route de Guelma. Les correspondances échangées entre Paris et Alger n'en mettent pas moins en lumière le désir du Gouvernement d'éviter une expédition : « Vous ne perdrez pas de vue, écrit le Ministre de la Guerre à Damrémont, que la pacification est l'objet principal que le Gouvernement se propose et que la guerre n'est considérée ici que comme un moyen de l'obtenir aux conditions les plus avantageuses, moyen auquel il ne faudra recourir qu'à la dernière extrémité » (2).

Aussi bien Damrémont avait-il déjà, de son propre chef, engagé des démarches indirectes auprès du bey de Constantine. Dès les premiers jours de mai, il avait envoyé à Tunis son aide de camp, le capitaine Foltz, sous prétexte de complimenter le souverain de la Régence, en réalité pour se mettre, si la chose était possible, en relations avec Ahmed-bey. Foltz éprouva quelque difficulté à s'acquitter de sa

---

(1) Damrémont au Ministre de la Guerre, 14 juillet, doc. 111, p. 241.
(2) Le Ministre de la Guerre à Damrémont, 21 juillet 1837, doc. 290, p. 609.

mission; il lui fallut attendre plusieurs semaines l'arrivée d'un émissaire du bey de Constantine, le juif Ben Bajou, et il ne revînt à Alger, accompagné de cet agent, que le 23 juillet, au moment où Damrémont se préparait lui-même à se rendre à Bône. Les renseignements recueillis par Foltz, et les propos tenus par Ben Bajou permettaient de croire le bey animés de sentiments conciliants. Cette impression était corroborée par le fait qu'Ahmed, au même instant, demandait l'envoi à Constantine, d'un émissaire qui lui portât de propositions de paix. Busnach, un juif, qui, en 1832, avait déjà joué le rôle d'intermédiaire entre le duc de Rovigo et Ahmed (1) offrait ses services. Damrémont les accepta. Busnach partit donc pour Constantine afin de soumettre au bey les bases d'un arrangement. Les conditions proposées par le Gouverneur Général étaient à peu de choses près celles qui avaient été imposées à Abd el-Kader. Elles impliquaient, toutefois, une reconnaissance plus explicite de la souveraineté française, attestée par l'investiture du titre de pacha, par l'érection, deux fois par an, du pavillon français au-dessus du drapeau beylical, enfin par le payement d'un tribut annuel à déterminer. La France se réservait, outre Bougie et Stora, un territoire limité par la mer et par une ligne qui, partant de La Calle, passait par Guelma et aboutissait au Cap de Fer (2). Aussitôt avisé le Gouvernement approuva les propositions de Damrémont, et celui-ci, afin de surveiller de près la négociation, partit pour Bône, où il débarqua le 26 juillet.

La présence du Gouverneur eut, pour premier effet, d'imprimer une vive impulsion aux préparatifs militaires, moins avancés qu'on n'était en droit de le supposer. Damrémont surveille le débarquement des détachements venant d'Alger,

---

(1) *Correspondance du duc de Rovigo*. T. II et III.
(2) Damrémont au Ministre de la Guerre, 14 juillet, n° 109, p. 236; 23 juillet, n° 110, p. 236.

d'Oran, de France; il rassemble les moyens de transports, hâte l'installation des casernements et des hôpitaux. Conformément aux instructions ministérielles (1), il pousse une reconnaissance jusqu'à Medjez-Amar, position destinée à servir de base à l'expédition au cas où elle aurait lieu. Il occupe ce point le 19 août et fait aussitôt commencer la construction d'un camp retranché, mieux situé et, surtout, plus sain que celui de Guelma dont la garnison est décimée par les maladies. Le Gouverneur ne néglige donc aucune des mesures propres à assurer le succès des opérations militaires. Mais il s'efforce en même temps de les rendre inutiles et semble tout près d'y réussir. Busnach, en effet est arrivé à Bône, le 2 août, muni de lettres d'Ahmed qui l'accréditent auprès du Gouverneur Général et lui enjoignent de se concerter avec Ben Bajou, qui a suivi Damrémont dans l'est, afin de régler les conditions de la paix (2). Les négociations officielles se trouvent ainsi engagées. Elles se poursuivent pendant tout le mois d'août à Mjez-Amár où s'est transporté le général. Les tractations, semblent, tout d'abord, devoir aboutir rapidement. Moyennant quelques concessions de Damrémont, les représentants du bey acceptent la plupart des conditions proposées, même la répartition des territoires de la province entre les Français et le bey. Quant aux points demeurés en litige, ils vont les soumettre à Ahmed et promettent de revenir à bref délai avec l'approbation de leur maître (3). Damrémont est convaincu de l'heureuse issue de la négociation; il prend déjà ses mesures pour aviser le Gouvernement, par les moyens les plus rapides, de la conclusion de la paix. Sa surprise est donc grande, lorsque, de retour au camp, le 14 août, les émissaires d'Ahmed lui font part des exigences inattendues du bey. Celui-ci juge insuf-

---

(1) Le Ministre à Damrémont, 12 juillet, doc. 281, p. 596.
(2) Damrémont au Ministre de la Guerre, 2 août, doc. 122, p. 261.
(3) Damrémont au Ministre de la Guerre, 14 août, doc. 125, p. 267.

fisants les territoires dont l'administration lui est laissée : il entend limiter la zone française aux environs immédiats de Bône. Damrémont refuse d'accepter ces conditions et les négociations sont rompues (1). Cependant, le 22, Ben Bajou reparaît, porteur de nouvelles propositions du bey, qui, tout en protestant de ses bonnes intentions n'en réclame pas moins l'évacuation de Mjez-Amar, de Guelma et des autres points occupés par les Français en avant du camp de Dréan (2). Le changement d'attitude d'Ahmed tient à diverses causes; des correspondances reçues de Bône représentent le Gouvernement français comme opposé à toute opération; Abd el-Kader désireux d'occuper les Français dans l'Est, tandis qu'il intrigue lui-même dans le centre et cherche à soumettre à son autorité les populations voisines de la Mitidja, pousse le bey à la résistance. A Constantine même, un parti belliqueux dirigé par le khalifa Ben Aïssa s'oppose à un arrangement. Enfin et surtout, Ahmed escompte l'effet d'une démonstration de la flotte turque dans les eaux tunisiennes; peut-être même espère-t-il l'arrivée de secours expédiés par le Grand Seigneur. Ses protestations pacifiques ne sauraient donc être tenues pour sincères. Mais, de son côté, Damrémont ne dispose pas encore de moyens suffisants pour entreprendre, à coup sûr, la marche sur Constantine. Il se prête donc à de nouveaux pourparlers. Ceux-ci sont aussi infructueux que les précédents. Ahmed maintient, en effet, ses exigences au sujet de l'évacuation des camps. Damrémont se refuse à toute concession sur ce point, mais, afin de donner une preuve de ses intentions conciliantes, il supprime l'obligation du tribut. Les conditions françaises sont présentées comme un ultimatum que le bey doit accepter ou repousser (3). Les représentants d'Ahmed promettent de

---

(1) Damrémont au Ministre de la Guerre, 14 août, n° 125, p. 267.
(2) Damrémont au Ministre de la Guerre, 25 août, n° 132, p. 283.
(3) Damrémont au Ministre de la Guerre, 25 août, n° 132, p. 283.

revenir dans trois jours : ce délai s'écoule sans qu'aucune réponse du bey parvienne à Mjez-Amar. Tout espoir d'arrangement doit être abandonné. « Les envoyés du bey, écrit Damrémont, le 4 septembre, n'ont pas reparu et n'ont pas donné de leurs nouvelles. Le terme au delà duquel je pouvais regarder les négociations comme rompues est expiré; l'espoir que j'avais eu tout d'abord de conclure la paix et qu'avait ébranlé le changement survenu plus tard dans les dispositions du bey est aujourd'hui détruit » (1).

Le moment d'agir est donc arrivé : on ne peut tergiverser plus longtemps sans risquer de tout compromettre et de ne plus pouvoir entreprendre l'expédition. Damrémont décide de faire une reconnaissance jusqu'à l'oued Zenati. Ce mouvement en avant offrira un double avantage : il permettra d'examiner la route que doit suivre le corps expéditionnaire; il déterminera peut-être Ahmed, à reprendre les négociations et à les terminer promptement. Au cas où cette seconde éventualité ne se réaliserait pas, la marche sur Constantine s'imposerait. Le recul de l'armée, alors que tous les préparatifs sont terminés produirait le plus fâcheux effet sur les indigènes et sur les soldats eux-mêmes. Aussi bien Ahmed voyant l'ennemi arriver devant les murs de sa capitale se déciderait peut-être, enfin, à traiter.

Telle serait, selon Damrémont, la solution la plus désirable. La prise de Constantine poserait, en effet un nouveau problème, celui de l'abandon ou de la conservation de cette place. Le Gouverneur Général se prononce nettement contre la conservation car elle entraînerait l'installation d'une garnison considérable et difficile à ravitailler. Mieux vaudrait, à son avis, une fois maître de la ville, essayer encore une fois de traiter avec le bey et lui rendre sa capitale. Si l'on ne

---

(1) Damrémont au Ministre de la Guerre, 4 septembre 1837, n° 141, p. 299.

parvenait pas à s'entendre avec, lui il y conviendrait de le remplacer par un chef influent dans le pays. Damrémont demande donc, en même temps que l'autorisation de marcher sur Constantine, des instructions sur la conduite à tenir après la prise de la ville. Le succès des opérations militaires ne peut guère être mis en doute; et pourtant le Gouverneur général persiste à penser qu'un traité vaudrait mieux qu'une victoire. « Je ne crois plus avoir besoin de vous assurer, écrit-il au Ministre, que tout en vous parlant de la nécessité de faire l'expédition, je désire surtout arriver à faire la paix; que, si elle peut se conclure avant que l'armée se mette en marche, cette combinaison sera la meilleure de toutes et sera bien préférable à l'expédition la plus heureuse, que j'en saisirai avec empressement toutes les occasions, qu'elle est l'objet de mes vœux les plus ardents, le but premier de tous mes efforts, comme elle est aussi la manière la plus naturelle, la meilleure, de sortir de l'embarras où nous sommes aujourd'hui » (1).

Le Ministre ne pensait pas autrement. A la nouvelle des premiers pourparlers avec Busnach et Ben Bajou, il s'était empressé de féliciter Damrémont d'avoir si bien compris les intentions et les désirs du Gouvernement. Apprenant la rupture des négociations, il jugea, tout comme le Gouverneur lui-même, l'expédition inévitable. Le 29 août, il autorise donc, au nom du Gouvernement, Damrémont à « imprimer aux préparatifs militaires une grande impulsion afin d'être promptement en mesure de se porter en avant, de s'y établir fortement et d'attaquer, ensuite s'il y a lieu Constantine » (2). Cette autorisation est renouvelée le 20 septembre, le Général restant, d'ailleurs maître de déterminer « le choix du moment, la nature et la conduite des opérations à

---

(1) *Ibid.*, p. 304.
(2) Le Ministre à Damrémont, 29 août, n° 317, p. 647.

entreprendre » (1). Mais, alors même qu'il donne ainsi carte blanche au Gouverneur Général, le Ministre ne dissimule pas ses préférences pour une solution pacifique (2). Toutes ses dépêches insistent sur la nécessité de saisir les occasions de traiter, si elles se présentent. « D'abord la paix, ensuite la guerre, mais comme moyen d'obtenir la paix » écrit-il, le 6 septembre » (3). « La prise de Constantine, déclare-t-il dans une autre dépêche du même jour n'est pas, d'ailleurs, le seul but que se propose le Gouvernement; il veut aussi arriver à la pacification, et, à cette fin, il vous demande de ne rien négliger pour rentrer dans la voie des négociations quand l'occasion s'en présentera ou dès que vous pourrez la faire naître » (4). Au cas où, pendant la marche sur Constantine ou pendant les travaux du siège, Ahmed renouvellerait ses propositions de traiter, le Gouverneur Général est autorisé à les recevoir, sans toutefois ralentir ou suspendre les opérations militaires. Il en profitera seulement pour introduire dans le texte de la convention quelques modifications susceptibles de la rendre plus avantageuse pour la France. A plus forte raison en serait-il ainsi au cas où le bey ne se déciderait à traiter qu'après la prise de la ville (4). Sur un point, toutefois, les vues du Ministre ne concordent pas avec celles de Damrémont : sur le sort réservé à Constantine, dans l'hypothèse où tout accord avec Ahmed serait impossible. Tandis que le Gouverneur conseille l'évacuation de la ville, le Ministre prescrit l'installation d'une garnison approvisionnée jusqu'au printemps suivant. Il envisage même, semble-t-il, l'éventualité d'une occupation durable. « La possession de cette place, obtenue par une suite d'opérations qu'auraient assurées d'avance celle de la province, écrit-il, le

---

(1) Le Ministre à Damrémont, 20 septembre, n° 331, p. 669.
(2) Le Ministre à Damrémont, 29 août, n° 317, p. 652.
(3) N° 328, p. 665.
(4) Le Ministre à Damrémont, 21 septembre, n° 342, p. 691.

21 septembre, ne saurait être passagère, elle prendrait nécessairement le caractère d'une conquête définitive, qu'on vous donnerait les moyens de rendre permanente en fondant la domination français sur des bases larges et solides » (1).

L'obstination d'Ahmed mettait donc fin aux hésitations du Gouvernement : elle le contraignait à une entreprise dont il avait vainement essayé d'esquiver les hasards et les frais. L'expédition décidée, Damrémont s'efforça de l'exécuter sans retard. La prudence, en effet, lui commandait de ne pas se laisser surprendre par les premières pluies d'automne si redoutables pour une armée encombrée de matériel et d'approvisionnements. La situation de la province d'Alger, d'autre part, lui inspirait de légitimes inquiétudes. L'Emir observait assez mal la clause du traité de la Tafna qui lui interdisait toute ingérence dans le territoire réservé à la France. Des caïds avaient été nommés par lui sur ce territoire; ses agents multipliaient les provocations. Le bey de Médéa levait indûment des contributions sur les habitants de Blida; celui de Miliana entravait le commerce de ses administrés avec les sujets français; l'un et l'autre invitaient les indigènes à abandonner le pays gouverné par les chrétiens. Les Hadjoutes recommençaient leurs brigandages, les tribus de l'est s'agitaient de nouveau (2). Au mois de septembre, une véritable guerre avait éclaté chez les Amraoua : Ben Zamoun et Omar Mahiddin, partisans d'une entente avec les Français, avaient été battus par Saïd ou Kassi et Oulid Mansour, chefs du sof favorable à l'Emir (3). La pénurie des effectifs, réduits à 1.500 hommes par les maladies et par les prélèvements effectués pour la formation du corps expéditionnaire de Constantine, interdisait toute opération sérieuse. Les offi-

---

(1) Le Ministre de la Guerre à Damrémont, 6 septembre, n° 331, p. 669.

(2) Damrémont au Ministre de la Guerre, 4 septembre, n° 139 p. 294.

(3) Damrémont au Ministre de la Guerre, 27 septembre, n° 152, p. 326.

ciers des affaires arabes, Vergé, Dumont, Sainte-Marie, établis au milieu des tribus les plus turbulentes, maintenaient à grand'peine la tranquillité. Le Gouverneur Général comptait il est vrai que la venue d'Abd el-Kader dans le Titteri mettrait un terme à cette situation intolérable. L'arrivée de l'Emir à Médéa ne fit, au contraire, qu'accroître l'effervescence. L'autorité française dut prescrire aux habitants de Blida d'organiser un service de garde et de protection. Abd el-Kader protesta contre cette mesure. Par une lettre adressée au capitainee Pellissier, directeur des Affaires arabes, il invita l'autorité française à ne pas s'occuper de gens qui ne voulaient pas « être soumis aux chrétiens » (1). L'affaire n'eût pas d'autre suite; elle n'en montrait pas moins que la convention du 30 mai devait être complétée par « des mesures appropriées ». Le Ministre de la Guerre annonçait, d'ailleurs, qu'il préparait des instructions déterminant la ligne de conduite à suivre pour assurer l'application des clauses du traité de la Tafna (2).

Pendant ce temps, le corps expéditionnaire achevait de s'organiser sous la direction de Damrémont, assisté des généraux Valée, commandant l'artillerie et Rohault de Fleury commandant le génie. Le duc de Nemours, fils de Louis-Philippe, avait été mis à la tête d'une brigade; une commission scientifique avait été constituée « pour explorer le pays traversé par l'armée, recueillir les objets d'art, d'antiquités ou d'histoire naturelle qu'il peut offrir et en faire l'objet de mémoires qui seront réunis plus tard » (3). Au dernier moment surgirent des difficultés imprévues. Le manque de chevaux et d'animaux de bât obligea le général en

---

(1) *Doc. Tafna*, n° 155, p. 458.

(2) Le Ministre au Gouverneur général, 11 octobre. Ces instructions n'étant parvenues en Afrique qu'après la mort de Damrémont seront publiées dans la correspondance de Valée.

(3) Damrémont au Ministre de la Guerre, 28 septembre, n° 153, p. 333.

chef à réduire le matériel de l'artillerie et à abandonner une partie de ses approvisionnements; le choléra rendit indisponible le 12e de ligne qui venait de débarquer à Bône. En dépit de tous ces contre-temps, en dépit d'une attaque tentée par Ahmed-bey contre le camp de Medjez-Amar, les 21, 22 et 23 septembre, attaque brillamment repoussée par le général Rulhière, le personnel et le matériel se trouvèrent rassemblés dans ce camp à la fin de septembre (1). Le 1er octobre l'armée se mettait en marche et franchissait sans encombre le Ras el-Akba; le lendemain, le quartier général bivouaquait au marabout de Sidi Tamtan; le 4, il atteignait Samha (2) à quatre lieues de Constantine. Poursuivant sa route, les troupes arrivaient le 6 octobre en vue de la ville. Le 12, Damrémont était tué par un boulet au moment où il inspectait les batteries construites sur le Coudrat-Aty. Le général Valée prenait alors le commandement en chef et Constantine tombait, le 13, au pouvoir des Français.

Le présent volume renferme, outre la correspondance de Damrémont, celle du général Rapatel qui exerça les fonctions de Gouverneur Général par intérim entre le départ du marécha Clauzel et l'arrivée de son successeur (12 janvier-3 avril 1837). Les lettres expédiées ou reçues durant cette période se rapportent à l'ensemble des possessions françaises en Afrique; les correspondances postérieures concernent presque exclusivement la province d'Alger et l'expédition de Constantine. Pour les affaires de la province d'Oran, il y aura lieu de consulter les « *Documents relatifs au traité de la Tafna* » parus dans la deuxième série de la collection de Documents inédits sur l'histoire de l'Algérie depuis 1830. (Alger, 1924).

---

(1) Damrémont au Ministre de la Guerre, 24 septembre, n° 149, p. 322 et 27 septembre, n° 152, p. 326.

(2) C'est de ce point qu'est datée la dernière dépêche de Damrémont. Les documents relatifs à la suite des opérations seront publiés dans la correspondance de Valée.

Les documents que nous publions sont tirés des Archives du Gouvernement Général de l'Algérie et des Archives de la Guerre. Celles-ci fournissent de précieux renseignements, surtout au sujet des préparatifs de la seconde expédition de Constantine, objet principal des préoccupations de Damrémont. On n'a pu, toutefois retrouver diverses lettres adressées au Président du Conseil, lettres dont il est fait mention dans la correspondance du Gouverneur Général et qui auraient donné des indications utiles sur quelques questions importantes, notamment sur les négociations avec Ahmed-bey.

Georges YVER.

ERRATA

Page 3 *au lieu de* Mousel, *lire* Moncel.
Page 18 ligne 21, *au lieu de* sa qualité de l'ex-agha, *lire* sa qualite de serviteur de l'ex-agha.
Page 27 *au lieu de Lesvesques*, *lire Levesque*.
Page 71 *au lieu de* Charron, *lire* Charon.
Page 78 *au lieu de* DAMRÉMONT AU MINISTRE, *lire* RAPATEL.
Page 88 *au lieu de* au Beni Misrah, *lire* aux Beni Misrah.
Page 149 sqq., *au lieu de* Schauenbourg, *lire* Schauembourg.
Page 159 *au lieu de* Meni Moussa, *lire* Beni Moussa.
Page 167 *au lieu de* 6 février, *lire* 7 février.
Page 217 *au lieu de* Khamma, *lire* Hamma.
Page 224 *au lieu de* Ben Khana, *lire* Beni Khanfa.
Page 228 *au lieu de* oua Rhegab, *lire* oued Rhegab.
Page 329 *au lieu de* Montiel, *lire* Moncel.
Page 399 *au lieu de* organisations, *lire* organisation.
Page 400 *au lieu de* se présentant, *lire* se présentent.
Page 410 *au lieu de* Alger, le 28 février, *lire* Paris, le 28 février.
Page 443 *au lieu de* saisit, *lire* saisît.
Page 467 note 3 *au lieu de* makhren, *lire* makhzen.
Page 489 *au lieu de* a cédé, *lire* a cédés.
Page 509 *au lieu de* interprétée, *lire* interprété.
Page 511 *au lieu de* effectuée, *lire* effective.
Page 597 *au lieu de* Delcombe, *lire* Delcambe.
Page 614 *au lieu de* régement, *lire* réglement.
Page 641 *au lieu de* car vous, *lire* par vous.
Page 654 *au lieu de* Hackete, *lire* Hackett.
Page 686 *au lieu de* nous, *lire* vous.
Page 711 *au lieu de* Verger, *lire* Vergé.
Page 724 *au lieu de* mon courrier, *lire* son courrier.
Page 725 *au lieu de* Hassein Pacha, *lire* Hussein Pacha.

PREMIÈRE PARTIE

Lettres des généraux RAPATEL et DAMRÉMONT

Rapatel au Ministre de la Guerre (212)

(Arch. Gouvern. Gén. E 106[1])

Alger, le 22 janvier 1837.

Depuis le 12 courant, jour du départ de M. le Maréchal Gouverneur Général (1), aucun événement saillant n'a eu lieu dans la province d'Alger.

M. le colonel Marey (2) s'installe à la ferme de Haouch-Chaouch (3) devenu le centre de son service particulier comme agha. Sa présence sur ce point et son action dans la plaine seront d'autant plus utiles que le nouveau caïd de Benisalah (4) nommé par l'ex-agha Hadj el-Sghir (5) est entreprenant, qu'il a fait plusieur sorties dans le Beni Khelil (6), emmené des prisonniers, exercé la justice et levé des amendes. M. le colonel Marey a les instructions et les forces nécessaires pour arrêter les progrès de cet ennemi fatigant pour

---

(1) Le maréchal Clauzel.

(2) MAREY-MONGE. Voir *Rovigo* I, p. 124. Marey exerçait les fonctions d'agha des Arabes depuis le 20 novembre 1834. L'agha des Arabes était chargé des relations avec les indigènes de la Mitidja. Voir *Rovigo*, I, p. 44.

(3) Près de Boufarik.

(4) Tribu de la montagne, au-dessus de Blida.

(5) Voir *Rovigo* I, p. 44. Notice sur ce personnage par JOANNY PHARAON, dans le *Moniteur Algérien*, 8 et 29 janvier 1836.

(6) « Outhan » compris entre le Sahel au N., l'Atlas au S., l'outhan de Beni-Mouça à l'E., et celui d'Es-Sebt à l'O.

nos tribus amies. Il peut disposer instantanément de tous les spahis, de la moitié de l'infanterie qui forme la garnison de Boufarik et de deux pièces de montagne. Avec ces moyens il rétablira et maintiendra le bon ordre dans cette partie de la plaine plus exposée aux tentatives de vol et de brigandage des cavaliers ennemis, qui n'y rencontrent pas encore un obstacle presque insurmontable, comme celui que présente, dans la partie septentrionale et dans le Sahel, la ligne de défense établie par les travaux d'escarpement, qui sont déjà tout à fait achevés depuis l'embouchure de l'oued el Agar (7) jusqu'à Mahelma (8), et qui se continuent de ce dernier point jusque près de Boufarik par l'oued Telata (9). Nos soldats y travaillent toujours avec la même ardeur. Mon intention est de prolonger cette ligne en avant de Boufarik jusqu'au pied de la montagne, en avançant un peu vers la gauche. Tout prouve de plus en plus que ce système de défense est des plus efficaces, et je profiterai du beau temps pour pousser ces travaux le plus activement possible. Lorsqu'ils seront terminés nos braves soldats, qui auront, seuls, mené à bonne fin une opération aussi longue et pénible, auront acquis un titre de plus à la reconnaisance du pays par leur patience et leur constance dans ces occupations si dures et sans cesse renaissantes. Derrière cette ligne continue les colons n'auront plus à craindre les surprises de quelques voleurs hardis qui suffisaient pour arrêter ou entraver les progrès des cultivateurs.

En attendant, M. le colonel agha a écrit aux gens de la montagne du Beni Khelil de ne plus permettre le passage aux brigands, sinon qu'ils encourraient un châtiment exemplaire. Des patrouilles de nuit ont été ordonnées parmi les

---

(7) Cours d'eau se jetant à la mer à 3 kilomètres environ au S. de Sidi-Ferruch.

(8) Entre Douéra et Coléa. Un camp avait été établi sur ce point par Drouet d'Erlon, afin de protéger la région contre les incursions des Hadjoutes. Bugeaud y établit en 1842 une colonie militaire qu'a remplacée le village actuel de Mahelma (1755 habitants).

(9) Affluent de l'oued Fatis, qui se jette lui-même dans le Mazafran.

cavaliers de la tribu, et j'ai prescrit de placer un poste d'infanterie près de la ferme de Bouyagueb (10), qui, n'étant pas encore à couvert par les travaux de la ligne de l'oued Telata, a été, il y a trois jours, le théâtre d'une tentative de vol de bestiaux assez audacieuse commise par cinq cavaliers hadjoutes parmi lesquels se trouvait le déserteur français Monsel (11), des spahis réguliers. Elle a manqué par le prompt secours d'un détachement de spahis réguliers qui a repris les bestiaux et tué deux des ennemis.

Les Hadjoutes (12) ont envoyé à Miliana chercher les prisonniers français qui s'y trouvent pour les échanger contre les leurs.

Les gens de Beni-Salah qui craignent sans doute un châtiment, se sont adressés au hakem (13) de Blida, pour nous parler de paix, mais leurs propositions ont été si ridicules, que l'agha leur a simplement répondu qu'ils étaient des insensés et qu'ils devaient se hâter d'agir autrement.

Les gens de Guerouaou (14) ont écrit pour faire de nouvelles protestations de dévouement et de fidélité, en promettant aussi de ne pas payer au caïd el-Hadj Sghir la contribution qu'il exige; mais ils demandent en même temps protection contre ses menaces.

J'ai chargé l'agha d'envoyer un officier sur les lieux pour examiner l'état des choses et parler aussi aux émissaires des Beni-Salah qui doivent se trouver à Mered (15).

---

(10) Au N. de Boufarik.

(11) MONCEL. Sur ce déserteur. Voir *Moniteur Algérien*, 23 septembre 1837, et *Daumas*, p. 570.

(12) Les Hadjoutes, divisés en Hadjoutes el Outa (de la plaine) et Hadjoutes Souhalia, (du littoral) formaient, à l'époque turque, un maghzen de 1.000 cavaliers établis dans les « outhan » d'Es Sebt et de Beni-Khelil, en particulier dans les environs du lac Haloula. Après 1830, ils ne cessèrent de se livrer au brigandage au détriment des colons européens et des tribus soumises aux Français.

(13) Chef, gouverneur.

(14) Dans la plaine, à l'E. de la route de Boufarik à Blida.

(15) Beni-Mered, à 8 k. de Boufarik et 6 kil. de Blida. Le 11 avril 1841, le sergent Blandan y soutint avec 22 hommes l'attaque de 300 cavaliers arabes. En 1842, Bugeaud y installa un village militaire qui

Rien de nouveau dans l'Est. On avait prétendu que les Flissa (16) et Aamraoua (17) étaient en guerre et en étaient venus aux mains ces jours derniers, mais ces nouvelles ne sont pas positives, bien que la mésintelligence existe entre ces tribus.

2

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 15 janvier 1837.

M. le Maréchal Gouverneur m'a annoncé avant son départ qu'une assez grande quantité de troupes seraient incessamment envoyées en Afrique par suite de la nouvelle expédition projetée contre Constantine. Il est de mon devoir de vous rendre compte que, si ces troupes étaient immédiatement dirigées soit sur Bône, soit sur Alger, nous nous trouverions dans le plus grand embarras pour les loger, faute de casernes ou baraques pour les recevoir et d'effets de campement. On ne pourrait songer à les faire camper dans la saison de pluies où nous sommes, sans les exposer à de nombreuses maladies qui les exténueraient avant que le moment de s'en servir ne fût arrivé. Il serait d'ailleurs impossible de les faire

---

fit place ensuite à un centre de colonisation civile, peuplé aujourd'hui de 940 habitants.

(16) Flissa (Ifissen-oum-el-Lil), confédération kabyle, occupant la région montagneuse entre l'Isser et le Sebaou, à l'entrée de la Kabylie. Ils se partageaient en 14 groupes sous le commandement héréditaire des Beni-Zamoun. Ils ne doivent pas être confondus avec les Flissat-el-Bahar, qui habitaient le littoral nord de la Kabylie entre Tigzirt et Azeffoun.

(17) Tribu du naghzen turc, répartie en 16 smalas qui pouvaient mettre en ligne 500 chevaux. Les diverses fractions étaient établies sur les bords du Sebaou, autour de Bordj Sebaou et Tizi-Ouzou.

camper, car nous manquerions de tentes et autres effets nécessaires.

Nous n'en avons pas besoin ici où tout est fort tranquille et où la saison interdit d'entreprendre quelques opérations un peu sérieuses. Si l'ennemi nous attaquait, ce qui n'est guère probable, celles qui s'y trouvent seraient suffisantes pour le repousser et garder les divers points occupés.

Je pense qu'il conviendrait pourtant de renforcer la garnison de Bône de deux bataillons à raison des opérations préliminaires qui doivent être entreprises entre cette place et Guelma et à Guelma même. Il n'y a que six faibles bataillons dont deux sont destinés à retouner à Oran et à Alger, savoir le deuxième du 62e régiment d'infanterie de ligne et celui formé avec un détachement du premier d'infanterie légère d'Afrique.

Ce dernier ne peut pas y rester plus longtemps à cause des actes graves d'insubordination et de désertion qui y ont été commis. Son chef et ses magasins sont demeurés à Oran et il se trouve dans un état de dénuement qui exige de le rapprocher de son départ. Je compte le faire partir aussitôt que la marine aura des bâtiments disponibles.

En résumé, je pense qu'on ne doit pas envoyer en ce moment de nouvelles troupes à Alger, que deux ou trois bataillons doivent être dirigés sur Bône pour y remplacer ceux qui sont destinés à rentrer à leurs garnisons ordinaires, que les troupes venant de France pour prendre part à la nouvelle expédition contre Constantine devront se rendre directement à Bône, où elles pourront camper après que les grandes pluies auront cessé, sans avoir à craindre l'épidémie qui ne reparaît que dans le mois de juin.

Quelle que soit la décision que vous prendrez, il est essentiel que nous soyons prévenus de l'envoi de nouvelles troupes assez longtemps d'avance pour nous mettre en mesure de les recevoir et qu'on ait réuni sur les points où elles devront se rendre, tout ce qui sera nécessaire pour les camper. Tout ceci est fort important, puisqu'en Afrique on ne trouve pour

établir les troupes aucune des ressources qui se rencontrent en Europe en plus ou moins grande quantité.

3

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 17 janvier 1837.

En vous rendant compte par ma dépêche du 31 décembre dernier de l'échange de M. France, lieutenant de frégate et de cinq autres Européens, j'eus l'honneur de vous faire connaître qu'un déserteur de la Légion Etrangère nommé Jean Mardulan avait été d'un grand secours à nos captifs, qu'il témoignait un grand repentir de son crime et qu'il était décidé à abandonner Abd el-Kader s'il apprenait que l'autorité française fût disposée à lui faire grâce.

M. France lui avait écrit et j'avais apposé mon cachet en tête de sa lettre, signe convenu entre eux pour lui annoncer qu'il serait traité avec indulgence. Mais il n'en a pas attendu la certitude et, impatient de revenir au milieu de nous, il a quitté Mascara dans les derniers jours de décembre avec des marchands de Blida, au service desquels il s'était engagé. Arrivé dans cette ville le 9 ou le 10 janvier, après avoir passé par Miliana, il profita d'une sortie que les spahis firent vers

---

(1) FRANCE (de), lieutenant de frégate à bord du *Loiret*, pris près d'Arzew par les Gharaba, le 11 août 1836, remis aux Français au camp de Boufarik, le 26 décembre 1836. A son retour, de France remit au Gouverneur Général un Mémoire dont des extraits sont donnés par le *Moniteur Algérien*, 7, 13 et 22 janv. 1837. Le récit complet de la captivité de de France (rédigé par Alby), a été publié sous le titre de : *Cinq mois de captivité chez les Arabes*. Paris, 1837, 2 vol. 8°. Voir aussi : ALBY (Ernest), *Histoire des prisonniers français depuis la conquête*. Paris, 1847, 2 vol. 8°.

Blida, le 13 de ce mois, pour se rendre à eux et le même jour il a été amené à Alger. J'ordonnerai de porter contre lui une plainte en désertion au bas de laquelle je mettrai un refus d'informer.

Cet homme a confirmé ce que M. France a rapporté relativement à la situation d'Abd el-Kader et aux secours journaliers et de toute nature que l'empereur du Maroc lui fait passer.

Jean Mardulan est né à Malines; il servit dans l'artillerie hollandaise avant de déserter pour s'engager dans la Légion Etrangère organisée en France. Il a déserté en juin 1835 pour aller dans l'intérieur de l'Afrique; d'abord esclave d'un caïd arabe, il passa ensuite comme canonnier au service d'Abd el-Kader près duquel il a resté quatorze mois. Il a parcouru à sa suite, toute la province. Il paraît en connaître assez exactement les principales routes et les localités les plus peuplées ou qui offrent le plus de ressources. Cette connaissance peut le rendre utile pour guider nos colonnes lorsqu'elles sortiront d'Oran pour quelque expédition. Aussi vais-je le faire partir pour cette ville, afin que M. le général de Brossard (2) puisse en tirer parti dans l'occasion. Rien ne s'oppose à ce qu'il soit admis dans les spahis réguliers d'Oran. Je recommande à M. le général de Brossard de le faire surveiller, attendu que sa vie aventureuse peut faire penser qu'il ne se ferait pas scrupule de déserter de nouveau, s'il croyait avoir quelque sujet de mécontentement ou quelque avantage à espérer.

---

(2) Voir *Rovigo* I, p. 451. Le général de Brossard commandait par intérim la province d'Oran depuis le 10 janvier 1837.

4

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 20 janvier 1837.

M. le Maréchal Gouverneur m'a laissé en partant une instruction sur ce qu'il convenait de faire pendant son absence pour conserver les divers points que nous occupons déjà en Afrique et pour préparer l'occupation de ceux qu'il considère comme devant l'être prochainement et, plus particulièrement, de la ville de Constantine. J'ai dû, en conséquence, communiquer à chacun des commandants supérieurs et des chefs de service la partie de ces instructions qui exigeait leur concours, M. l'intendant militaire vient de m'adresser, pour ce qui concerne le concours de l'administration, des observations graves dont il est de mon devoir de vous rendre compte, ainsi qu'à M. le Maréchal Gouverneur Général.

Le gouvernement ordonnait sommairement, en ce qui regarde la province d'Oran, de préparer l'occupation de Mascara et de Callah (1), 2° de faire des sorties aussitôt que le temps le permettrait, afin d'enlever des bestiaux aux Arabes hostiles et de parer par ce moyen au manque de viande fraîche qui se fait sentir d'une manière presque absolue; d'améliorer les moyens de couchage qui laissaient beaucoup à désirer; 3° de suivre la négociation entamée avec l'empereur de Maroc dans le but d'obtenir l'autorisation d'acheter dans ses Etats des bestiaux et autres denrées.

Pour Alger, d'établir un fort poste dans l'est de la Mitidja, à l'entrée de la gorge de Hamiz (2) et deux ou trois blockhaus

---

(1) Kalâa (Kalâa des Beni-Rached) à 7 lieues de Mascara.
(2) Camp du Hamiz appelé aussi camp du Fondouk.

en arrière et de préparer le châtiment des tribus rebelles de l'ouest.

C'est Bône, où il y a tout à faire, et la future expédition de Constantine qui avaient particulièrement fixé l'attention de M. le Gouverneur.

Il prescrivait de préparer des camps pour 1.800 hommes au Fort Génois (3) et aux Carroubiers (4), les positions les moins malsaines des environs de la place; de faire deux ponts sur les ruisseaux torrentueux qui coulent des montagnes de Mouelfa (5), deux maisons défensives sur les pitons à droite du col de ce nom; une tête de pont sur la rive gauche de la Seybouse près de Guelma, avec une ou deux maisons crénelées en pierres sèches dans l'intérieur comme réduits afin de pouvoir enfermer dans cette tête de pont les convois venant de Bône, lorsque les grandes eaux les empêchent de traverser la rivière; de continuer les travaux de Guelma de manière à en faire une place inexpugnable, de tout préparer pour y recevoir un corps de 20.000 h., de construire à Bône les baraques, les hangars et appentis reconnus nécessaires et de les transporter à Guelma et, peu à peu aussi, les approvisionnements et le matériel devant être employés pendant l'expédition.

Les dispositions prescrites par M. le Maréchal exigeront un concours très actif de la part de l'administration. Or, d'après les observations de M. Melcion d'Arc (7), celle-ci serait loin d'être en mesure de le donner en ce moment.

---

(3) A 9 kilomètres de Bône, entre cette ville et le cap de Garde. Les Génois avaient bâti sur ce point au XVIe siècle une forteresse pour protéger les corailleurs.

(4) A 6 kilomètres de Bône, entre cette ville et le Fort Gênois.

(5) Mou-el-Fa, sur la route de Constantine à Bône, entre Nechmaya et Hammam Berda.

(6) Guelma, sur l'emplacement de la ville antique de Calama, au bord de la Seybouse. Un camp fortifié y avait été établi par Clauzel lors de la première expédition de Constantine.

(7) MELCION (Alexandre-Casimir-Elophe), né à Paris le 1er août 1785; entré au 1er régiment d'infanterie de ligne, 17 novembre 1805; secrétaire du duc de Valmy, 10 février 1806; adjoint provisoire au Commissaire des guerres, 15 juin 1809; commissaire des guerres de 2e classe,

Cet administrateur objecte, pour ce qui regarde Oran et Alger, qu'excepté ce qui concerne les expéditions contre Constantine, tous les projets de nouvelle occupation de villes restent ajournés d'après les ordres que vous lui avez adressés, ainsi que l'établissement de nouveaux camps et que toutes dépenses extraordinaires sont interdites à ce sujet rigoureusement. Il ajoute que vous l'avez même rendu responsable de toute infraction aux ordres donnés par vous à cet égard.

Il déclare que chaque jour les devoirs de l'administration en Afrique deviennent plus difficiles. Il signale comme causes principales de cet embarras les occupations de Bougie, de Tlemcen et de la Tafna (8) surtout, ainsi que l'ordonnance du 11 novembre 1835 (9) rendue sans que l'administration eût été consultée et dont il sollicite la prompte révocation. Les approvisionnements nécessaires à la future expédition de Constantine lui paraissent impossibles à réunir, si elle est maintenue plus longtemps.

Je pense qu'en effet, cette ordonnance, en éloignant les navires étrangers de nos ports a fait renchérir les denrées et rendu les approvisionnements plus difficiles, précisément au moment même où les besoins devenaient plus considérables. Il est, d'ailleurs, douteux que les ports français de la Méditerranée aient tiré un grand profit des avantages créés en leur faveur, parce que la mesure dont il s'agit en a éloigné beaucoup de navires étrangers qui les fréquentaient auparavant. Je n'entrerai pas dans de plus grands détails à ce sujet, M. Melcion d'Arc m'ayant assuré qu'il vous les avait donnés directement.

---

18 avril 1813; sous-intendant militaire de 3e classe, 15 septembre 1817; sous-intendant militaire de 2e classe, 17 janvier 1830; sous-intendant de 1re classe, 22 janvier 1831; intendant militaire, 16 juillet 1834; retraité, 1er septembre 1849; décédé, 2 septembre 1854; commandeur de la Légion d'honneur, 13 janvier 1837.

(8) Un camp avait été établi en avril 1836 sur la rive droite de la Tafna, près de son embouchure. Voir *Tafna*, p. 11.

(9) Ordonnance relative aux droits de navigation et de douane à percevoir dans les possessions françaises du Nord de l'Afrique (*Moniteur algérien*, 24 décembre 1835).

Quant à ce qui concerne le couchage des troupes dans la province d'Oran, cet administrateur me prévient que, quoiqu'il pense que le service se trouve convenablement assuré, il va prendre de nouveaux renseignements et qu'il pourvoiera aux besoins qui pourraient exister.

Je dois dire que, depuis longtemps, je n'ai point reçu de réclamations à cet égard et que, tout récemment, des lits ont été envoyés pour la garnison de Bougie, qui, jusqu'à ce jour, n'avait eu que des hamacs. C'est une amélioration dans la position de cette garnison qui a eu tant à souffrir.

M. l'intendant militaire m'annonce qu'il expédie un agent pour tâcher de tirer des denrées et surtout des bestiaux des côtes d'Espagne et surtout de Tanger; mais qu'il ignore entièrement la négociation entamée avec l'empereur du Maroc dont parle M. le Maréchal. Je ne la connais pas non plus et je dois, dès lors, présumer qu'elle aurait été ouverte par le général commandant à Oran.

J'ai prescrit à cet officier général de faire les sorties ordonnées par M. le Gouverneur, mais je ne dois pas vous dissimuler qu'il est à craindre qu'elles procureront peu de ressources, parce que les douars les plus rapprochés d'Oran se sont éloignés et qu'il est presque impossible de joindre les Arabes, si on n'est pas en position de les surprendre.

Le manque d'approvisionnement, particulièrement de viande fraîche à Oran, s'il se prolonge, exige qu'on prenne les mesures les plus promptes et les plus énergiques pour mettre fin à un semblable état de choses. Il faut aussi songer à ravitailler de nouveau Tlemcen et je viens de donner les ordres les plus précis à M. le général de Brossard. Dans la saison où nous sommes, il est très important de profiter du beau temps lorsqu'il règne et il importe de ne pas attendre au dernier moment pour entreprendre une semblable opération. Or, il n'y avait à Tlemcen, dans les derniers jours de novembre, que pour 83 jours de blé ou de farine et nous sommes déjà au 20 janvier. Les menues distributions y étaient assurées pour moins longtemps encore à l'exception du sel.

La viande fraîche était la seule chose qu'on pût s'y procurer à cette époque. Quant à la solde, elle avait été assurée jusqu'au mois de mai.

Le poste que M. le Maréchal veut établir vis-à-vis du débouché de la gorge qui conduit à Hamiz ne doit pas sans doute être rangé dans la catégorie des occupations et nouveaux camps que vous avez interdits, puisque, dans les idées de M. le Gouverneur, il doit servir à développer le système de défense adopté par lui pour assurer la sécurité de la Mitidja. Il suffira probablement de quelques centaines d'hommes pour le défendre. Je ne serai d'ailleurs fixé à cet égard qu'après que le directeur des fortifications aura fait la reconnaissance des lieux et que le projet du fort à construire aura été arrêté.

L'intendant militaire me prévient qu'il vous a longuement fait connaître tous les besoins administratifs présumés nécessaires à une nouvelle expédition contre Constantine, qu'il vous a demandé des tentes pour 15.000 hommes et 2.000 mulets tirés de France parce que ceux d'Afrique étaient beaucoup moins forts, et qu'il serait trop difficile de s'y en procurer, même à Tunis, où le gouvernement ne faciliterait pas les achats, craignant, si nous prenons possession de Constantine, de perdre le commerce qu'il fait avec elle. Il peut y avoir du vrai dans cette assertion. J'ai demandé des renseignements au général Trézel (10) et je les attends avec impatience pour savoir à quoi m'en tenir au juste.

J'ai également invité ce général à me faire savoir s'il était possible et opportun de faire camper 18.000 hommes au fort Gênois et aux Carroubiers. Quelle que soit sa réponse, nous ne serions pas embarrassés, car on pourrait les placer au-devant de Bône même, dans la plaine, les fièvres ne s'y montrant que dans le mois de juin, époque à laquelle l'expédition devrait être au moins bien avancée, sinon entièrement terminée.

---

(10) Cf. *Rovigo* I, p. 24; commandant supérieur à Bône, depuis le 9 août 1836.

Quant aux dispositions qui concernent les fortifications de Guelma et sa ligne de communication avec Bône, elles sont assez d'accord avec celles prescrites par vous. J'ai invité le général Trézel à s'en occuper sur le champ autant que le mauvais temps et les moyens à sa disposition le permettront; mais ce ne sera que lorsque le lieutenant-colonel Guillemain, qui doit en être spécialement chargé, sera rendu à Bône, qu'on doit savoir exactement ce qui conviendra et ce qu'il sera possible de faire.

Toutefois, préparer Guelma à recevoir tous les approvisionnements et les matériels de l'artillerie et du génie nécessaires à l'expédition projetée et à pourvoir aux besoins d'un corps de 20.000 hommes pendant quelques jours, n'est pas une petite affaire et exigera bien des travaux d'avance. Guelma n'est pas une ville à restaurer. Elle se compose de ruines, dont le principal avantage est d'offrir beaucoup de pierres propres à la construction et la facilité d'y mettre à couvert un millier d'hommes des attaques d'ennemis comme les Arabes. Il sera donc nécessaire d'y construire des abris considérables pour recevoir les vivres, les munitions et tout ce qu'on ne peut pas laisser exposé en plein air dans un pays où les pluies sont souvent si fortes et où elles durent quelquefois jusqu'au mois de mai. Il semble, d'après les instructions du Gouverneur, que les baraques, hangars et appentis devraient être confectionnés à Bône pour être ensuite portés à Guelma, où on n'aurait plus qu'à les monter. Cela est rationnel, puisque le génie a des ateliers organisés dans cette ville; mais aura-t-il des ouvriers en nombre suffisant à tous les travaux préparatoires qui doivent être exécutés ? C'est ce que j'ignore encore.

Quoi qu'il en soit, je pense que, si l'expédition projetée contre Constantine doit être assez nombreuse en hommes pour en assurer la réussite, il importe d'en fixer le chiffre dans de justes limites, car plus ce chiffre serait élevé, plus il en résulterait d'embarras pour les vivres et les tranports, chose qu'il faut diminuer autant que possible. L'important

est qu'elle soit largement fournie de tout, surtout en subsistances et munitions. Les transports sont la partie la plus essentielle des préparatifs à faire et l'expérience a démontré que le pays nous offrait peu de ressources assurées de cette nature.

5

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 20 janvier 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le bataillon de la Légion étrangère venant de Pau (1) et fort de 750 hommes, officiers compris, est arrivé à Alger le 14 janvier à bord du vaisseau *le Suffren* (2).

Ce bataillon se compose d'une belle espèce d'hommes, mais il a besoin de rester quelque temps en repos afin d'achever son organisation qui est encore fort incomplète et de travailler à son instruction.

---

(1) Commandé par Bedeau.

(2) Pau avait été désigné comme le lieu d'organisation de la nouvelle légion étrangère dont la formation avait été prescrite par Ordonnance royale du 16 décembre 1835. — La première légion étrangère, formée en vertu de la loi du 9 mars 1831, ayant été cédée à l'Espagne, avait cessé de faire partie de l'armée française, en vertu d'une Ordonnance royale du 29 juin 1835.

6

Rapatel au Ministre de la Guerre (287)

(Arch. Gouvern. Gén. E 106³)

La huitaine qui vient de s'écouler n'a été marquée par aucun événement politique ou militaire dans la province d'Alger. Les pluies aussi abondantes que continues ont paralysé tous les mouvements et empêché notamment le marché de Beni-Mouça (1) où je voulais envoyer un officier du bureau arabe.

M. le colonel Marey, agha, a organisé dans les tribus amies un service de nuit qui produit les meilleurs résultats. Les bandes de voleurs n'osent plus se commettre en certaines localités et là où elles essayent encore quelque coup, elles rencontrent des obstacles inattendus et paient cher leurs tentatives. Ce n'est pas sans difficulté que ce service de surveillance régulière est obtenu dans nos tribus amies, dont l'indolence connue devient un obstacle à tout ce qui est régularité et méthode. Mais comme il importe d'amener tous les cheickhs à cet esprit de solidarité quand il s'agit de l'intérêt public, des réprimandes et des punitions mêmes ne sont pas épargnées à ceux qui se trouvent en faute. Ainsi le cheickh du douar d'El Gharaba (2) a été mis en prison pour s'être mal conduit lors de la reconnaissance faite par les spahis auxiliaires le 20 courant. Il a été impossible au moment du

(1) L'outhan de Beni-Mouça était compris entre l'Harrach à l'O., l'Oued Smar à l'E., les Beni-Sliman au S. Les habitants se divisaient en Beni-Mouça de la plaine et Beni-Mouça de la montagne. (Territoire des communes P. E. de Rovigo, l'Arba, Sidi-Moussa).

(2) Haouch à 2 kilomètres S. de Boufarik.

passage de réunir les cavaliers de son douar, qui, d'ailleurs, n'était nullement gardé malgré les ordres donnés à cet effet.

Les gens de Guerouaou et de Ben Mered ayant désiré racheter eux-mêmes leurs femmes enlevées en novembre dernier par l'ex-agha qui a menacé de les marier, dans le cas où ils ne paieraient pas sans retard la rançon assez considérable qu'il exige, je les ai fait autoriser à entrer à ce sujet en négociation avec l'ex-agha.

Les travaux de la ligne de défense prolongée de Mahelma à Boufarik ont été interrompus par les pluies toujours croissantes. J'ai même été obligé de faire rentrer dans les divers camps de l'Ouest les troupes placées à Sidi Abdelmoumen pour fournir les travailleurs sur la ligne. Au beau temps et lorsque le terrain sera derechef praticable je ferai reprendre cette opération si utile.

Le 15 et le 20 courant, j'ai fait partir deux émissaires pour Constantine.

7

Rapatel à Brossard (452) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 99[1])

Alger, le 27 janvier 1837.

Ben Durand (2) vient, d'accord avec M. Garavini (3), de passer un marché avec l'intendant militaire pour livrer à Oran dans un délai assez rapproché, d'abord 200 têtes de bétail au prix de 100 francs les 100 kilos et, ensuite, 300 autres têtes au prix de 90 francs, sauf, ensuite, à en faire arriver une plus

---

(1) Copie jointe à une lettre de Rapatel au Ministre de la Guerre, du 2 mars 1837 (1525).

(2) Sur ce personnage, cf. *Tafna*, p. 10.

(3) GARAVINI (Charles), négociant italien établi à Alger. Il devint consul des Etats-Unis en 1837. (*Moniteur algérien*, 27 mai 1837).

grande quantité par marché définitif et à prix débattu. J'ai cru devoir, vu la malheureuse position dans laquelle vous vous trouvez par suite de l'incurie de l'administration, autoriser ce marché et M. l'intendant militaire a dû vous écrire à ce sujet. Aidez donc M. le sous-intendant militaire chargé des subsistances de tous vos moyens et faites en sorte qu'à l'avenir, nous ne nous trouvions plus dans la position critique où nous a placés l'incurie d'administrateurs au moins négligents. Faites-vous remettre fréquemment des situations des magasins et veillez à ce qu'ils soient toujours assez bien garnis pour être en état de parer à tous les événements.

M. Ben Durand se rend à Oran; c'est un homme très fin; ses relations avec Abd el-Kader sont connues de tous. Veillez à ce que, sous le prétexte d'exécuter son marché, il ne corresponde avec lui. Exercez sur lui la plus grande surveillance, sans pourtant l'empêcher de remplir les engagements qu'il a pris avec l'administration.

8

Rapatel au Ministre de la Guerre (361) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 106[3])

Alger, le 4 février 1837.

Dans la huitaine qui vient de s'écouler, quelques tentatives de vol ont été faites dans la plaine par des bandes de brigands arabes, mais le système de patrouilles et de gardes établi dans les tribus amies et le secours porté par les déta-

(1) Rapport hebdomadaire.

chements de spahis réguliers, avec promptitude, lorsque le cas le comportait, les ont fait échouer toutes.

Les gens de Guerouaou, de Ben Mered et Abziza (1) ont terminé leurs arrangements avec l'ex-agha Hadj el-Sghir pour le rachat de leurs femmes enlevées en novembre dernier par Sidi el-Habchi son beau-frère. Elles leur ont été rendues au moyen de la rançon ainsi répartie :

Guerouaou	1.560	boudjoux (2)
Mered	1.000	»
Abziza	400	»

2.960 boudjoux ou francs 5.328.

En même temps, Hadj el-Sghir a nommé un caïd de sa façon pour le Beni Khrelil montagne. Il est de la tribu de Beni Mesaoud (3), ce qui a fort mécontenté les gens de Beni Salah qui avaient la prétention de fournir un de leurs grands pour ce poste.

Le marabout Sidi el-Habchi établi à sa zaouia dans la montagne à l'est de Beni Salah, avait depuis plusieurs mois repris ses menées hostiles contre nous. Oubliant la générosité à laquelle il avait dû sa mise en liberté l'année dernière, il ne se souvenait que de sa qualité de l'ex-agha Hadj el-Sghir dont il était redevenu un agent actif et dangereux. C'est lui qui a excité à différentes reprises à des rhazias sur nos tribus amies; notamment l'enlèvement des femmes à Guerouaou, Mered, etc., a été de son fait; et il profitait de son voisinage et d'une certaine considération dont il jouit, pour entretenir des intelligences et la discorde dans les Beni Mouça. Il me paraît nécessaire de couper court à cet état de choses en cherchant à prendre une seconde fois ce marabout

---

(1) Aziza, à l'O. de la route de Beni-Mened à Blida.
(2) Le boudjou : 1 fr. 86.
(3) Beni-Messaoud, tribu habitant les deux versants de l'Atlas au S. de Blida.

intrigant, ou, du moins, en le forçant à s'éloigner. A cet effet, j'ai fait diriger le 2 courant sur El Habchi une colonne sous les ordres de M. le général Bro (1) qui, malgré les dispositions les plus convenables n'a pas réussi à s'emparer du marabout qui s'est échappé, mais a ramené six prisonniers et a tué et blessé plusieurs Kabyles, de ceux qui faisaient la garde autour de l'habitation de cet ennemi. Nous n'avons eu personne ni tué ni blessé. La maison de Sidi el-Habchi a été détruite, mais on a respecté le marabout proprement dit situé tout auprès. Les Kabyles, qui avaient fait résistance lors de l'arrivée de la colonne, ne l'ont nullement suivie dans son mouvement de retour. Je regrette que l'on ne soit pas parvenu à saisir Sidi el-Habchi, mais cette opération a toujours produit cela de bon que nos ennemis nous voient prompts à châtier ceux qui agissent contre nous, et qu'ensuite nous avons six prisonniers qui ne nous coûtent pas une goutte de sang.

J'ai reçu des lettres du cheikh Aouioua de Hassen ben Ali (2) toujours fidèle à notre cause; il se maintient dans sa position, me recommande notre bey Mohammed (3) captif et m'annonce que Hadj el-Sghir et Abd el-Kader font des préparatifs qui semblent indiquer quelque tentative du côté de Miliana et Médéa. Il m'a envoyé en communication une lettre qu'il a reçue de Hadj el-Sghir dans laquelle celui-ci l'exhorte avec assez d'adresse à se détacher de notre parti et à revenir au sultan, dont il lui promet la grâce. Aouioua me demande des cartouches pour être en état de défense; je lui en envoie une certaine quantité par un de ses parents arrivé avec ses lettres.

---

(1) Commandant la 1re brigade de la division d'Alger depuis le 8 novembre 1835. *Rovigo* II, p. 370. — Dans ses *Mémoires*, le général Bro ne donne aucun renseignement sur cette expédition.

(2) Tribu du Titteri (C. M. de Berrouagtia).

(3) Mohammed ben Hussein, ancien khalifa du bey de Titteri, nommé bey du Titteri et de Médéa par arrêté de Clauzel du 15 septembre 1835. Il avait été fait prisonnier par Hadj-el-Seghir, et envoyé à Abd el-Kader.

Benzamoun m'a écrit une seconde fois pour me donner des explications sur ses bonnes intentions et les dispositions des cheikhs qui lui sont dévoués et au nom desquels il dit agir en cette circonstance.

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence copie des deux lettres de ce chef où les prétentions et la cupidité des Arabes se produisent assez naïvement. Je lui ai fait réponse dans un sens convenable et donné divers objets au messager qui paraît un homme d'esprit dans son genre.

9

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 4 février 1837.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte dans mon rapport sur les événements de la semaine, une tentative a été faite pour s'emparer du marabout Sidi el-Habchi, dont les intrigues et les menées entretiennent l'agitation dans les tribus voisines et qui est convaincu d'avoir participé aux derniers actes de brigandage dont les tribus d'Allouya (1) et de Guerouaou ont été victimes.

Il me reste à vous donner quelques détails sur la manière dont cette opération a été conduite et sur ses résultats.

M. le général Bro qui avait été chargé de la diriger, sortit du camp d'Erlon (2) à deux heures après minuit, le 2 février,

---

(1) Hallouya : haouch à 4 kilomètres S.-S.-O. de Boufarik.

(2) Construit par ordre de Drouet d'Erlon (1834) pour assurer la protection du marché de Boufarik. Il consistait en une enceinte rectangulaire bastionnée et en un vaste réduit en pierre renfermant des casernes et des écuries.

il marcha en silence, sur quatre colonnes, afin d'arriver ver au point du jour sur le terrain où il devait opérer, de cerner rapidement la zaouia et de surprendre le marabout avant qu'il eût eu le temps de se mettre en défense et d'appeler à lui les Kabyles du voisinage.

M. le lieutenant-colonel Marey et M. le chef de bataillon Cuny qui, tous deux, ont une connaissance parfaite de la localité, attendu que ce sont eux qui ont enlevé le même marabout l'an dernier, étaient à la tête des troupes destinées à agir contre la zaouia. Deux petites colonnes commandées par les deux chefs de bataillon de zouaves s'étaient rapidement portées sur les hauteurs qui dominent l'établissement du marabout. La réserve composée de 300 hommes du 2me léger, de 150 chasseurs à cheval et d'autant de spahis était postée de manière à protéger les colonnes qui auraient pu être engagées.

La résistance de l'ennemi fut presque nulle; il tira quelques coups de fusil au hasard, mais aucun de nos soldats ne fut atteint.

Le marabout ne put être saisi; il avait couché à Blida, mais on ramena six prisonniers qui serviront aux échanges que nous négocions en ce moment.

Huit Kabyles ont été tués. Deux femmes, dont une blessée d'un coup de feu au bras, ont été amenées à M. le général Bro, qui les a confiées à la tribu d'Allouya pour les rendre à leurs parents, dès que celle qui a été blessée aura reçu les soins nécessaires. Le général Bro lui a remis aussi quelque argent.

Le même jour, à midi, nos troupes étaient rentrées au camp d'Erlon n'ayant été suivies que de très loin par quelques Kabyles qui ne leur ont fait éprouver aucune perte.

Le général Bro a été satisfait de l'ordre et du silence qui ont été observés dans la marche : il donne des éloges à l'intelligence et à l'adresse des officiers supérieurs qui comman-

daient les colonnes, et je dois dire qu'il a lui-même parfaitement dirigé ce coup de main.

10

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 4 février 1837.

J'ai reçu hier des nouvelles d'Oran par le retour du bateau à vapeur *le Ramier*, qui était parti le 29 janvier remorquant une balancelle chargée de bœufs.

Les troupes de la division d'Oran ont maintenant pour plusieurs jours de viande sur pied et de salaisons. Les mesures prises pour assurer le service des subsistances et dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte par ma lettre du 23 janvier, font espérer que la crise que je vous ai signalée ne se renouvellera pas. Le marché passé par l'administration avec des négociants d'Alger pour une fourniture de plusieurs centaines de têtes de bétail à livrer sur la place d'Oran m'a mis dans le cas d'écrire à M. le général de Brossard la lettre dont je joins ici copie, pour lui indiquer la conduite qu'il doit tenir à l'égard de l'agent Ben Durand, chargé de l'exécution de ce marché.

Le 24 janvier, dans la matinée, un parti arabe s'est présenté près du camp du Figuier (1) pour enlever les chevaux qui étaient au pâturage près de ce poste. Cinq ou six des moins prompts à se mettre sous sa protection ont été emmenés par les partisans. L'ordre a été aussitôt donné à Musta-

---

(1) Camp retranché à trois lieues d'Oran, à l'extrémité orientale de la Sebkha (C. P. E. de Valmy). Cette position tirait son nom d'un figuier isolé dans la plaine.

pha (1) de placer journellement quarante cavaliers en observation sur ce point.

Le 26, les troupeaux qui paissaient entre Oran et Messerguin (2) furent enlevés par une soixantaine de Gàrabas; mais Mustapha ayant été prévenu à temps se mit à la tête des Douairs et parvint non seulement à reprendre les troupeaux, mais encore il tua cinq Garabas et en fit un prisonnier.

M. le général de Brossard sortit avec deux mille hommes d'infanterie et 400 cavaliers, mais lorsqu'il arriva près du camp du Figuier l'ennemi était en fuite et hors de portée. Un Sméla a été tué et le chef des Douairs, Ben Bechir, a eu son cheval blessé.

Ces tentatives qui se renouvellent presque journellement ont déterminé le général de Brossard à faire occuper Messerguin par un bataillon; il en établira un autre au camp du Figuier et les spahis seront divisés entre ces deux postes. De cette manière, les chevaux et les chameaux des tribus alliées auront un espace suffisant pour pâturer sans craindre des surprises. Il importait d'autant plus de prendre cette mesure que les moyens de transport diminuent chaque jour et qu'ils seront insuffisants pour le prochain ravitaillement de Tlemcen auquel il faut se préparer. Je crois donc devoir appeler particulièrement votre attention sur cet objet, monsieur le Ministre, pour que vous puissiez faire diriger sur ce point les mulets nécessaires pour organiser le convoi qui devra bientôt se mettre en route.

Il n'est pas moins important d'envoyer de bonne heure à Oran les bâtiments destinés à transporter à Bône les troupes qui doivent participer à l'expédition de Constantine. Toute perte de temps à cet égard pourrait entraîner de graves inconvénients et je ne puis me dispenser de vous en entretenir.

---

(1) Agha des Douair et de Smela. Voir *Daumas*, p. 78.
(2) A 15 k. à l'O. d'Oran et à 3 kilomètres au N. de la Sebkha.

11

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 4 février 1837.

Je vous ai rendu compte par le dernier courrier qu'il devenait urgent de songer à ravitailler de nouveau la garnison de Tlemcen (1), dont les approvisionnements en vivres pain en particulier, devaient être épuisés dans les premiers jours du mois prochain d'après l'état de situation envoyé par M. le général Létang (2).

C'est une opération forcée et qui ne peut se remettre. J'ai donc prescrit à M. le général de Brossard de s'y préparer et de l'entreprendre aussitôt que les circonstances le lui permettraient.

Cet officier général m'avait représenté et il me fait observer de nouveau qu'il serait imprudent de faire cette entreprise avec les forces qui se trouvent en ce moment disponibles à Oran.

J'ai décidé, en conséquence, que le 62me régiment d'infanterie de ligne et le détachement de 5 à 600 hommes du 1er bataillon du 62me de ligne qui est à Bône retourneraient sur le champ dans la première de ces places. Cinq compagnies du 2me bataillon du 62me de ligne y avaient été déjà déposées par la gabare la *Durance*. Neuf compagnies étaient à Alger. Le bateau à vapeur le *Ramier* en a transportée une partie et ceux

---

(1) Tlemcen avait été occupé par le maréchal Clauzel le 13 janvier 1836. La défense en fut confiée à un bataillon de volontaires sous les ordres du capitaine Cavaignac. — V. *Tafna*, p. 7 et *Annales Algériennes*, liv. XVIII.

(2) Le maréchal de camp Létang. V. *Rovigo* I, p. 118, commanda le territoire d'Oran du 25 juin 1836 au 30 janvier 1837. Il opéra le ravitaillement de Tlemcen du 23 novembre au 4 décembre 1836.

qui seront le plus prochainement expédiés transporteront le reste. A Bône, il y a encore environ la moitié du 2me bataillon et le 3me en entier. Ce dernier y restera jusqu'à ce qu'il y ait été remplacé par des troupes venant de France. Il n'y a donc à renvoyer immédiatement à Oran que ce qui appartient au 2me bataillon et le 1er régiment d'infanterie légère d'Afrique. J'ai demandé des moyens de transport à M. le contre-amiral commandant la marine; il m'a déclaré ne point en avoir à sa disposition.

Je crois devoir vous prier de nouveau de faire diriger le plus tôt possible sur Bône des bâtiments capables de transporter 800 hommes au moins; dans le cas où ils porteraient de France de nouvelles troupes, le troisième bataillon du 62me, devenant inutile au général Trézel, pourrait également être ramené à Oran. Il y a, en effet, intérêt à lui faire rejoindre les deux premiers aussitôt que cela se pourra.

Les mouvements dont il s'agit sont d'une haute importance pour le prochain ravitaillement de Tlemcen et sont, en outre, commandés par des motifs graves de discipline et d'administration intérieure.

Le général de Brossard me rend compte aussi que les chevaux de trait et mulets de bât, fort diminués déjà, sont dans le plus mauvais état et que, si l'on ne prend de promptes mesures pour leur envoyer des renforts, il sera impossible au corps expéditionnaire d'Oran de rien entreprendre. Il m'annonce qu'il est obligé de les laisser en repos et de leur faire donner un supplément de fourrages pour les refaire un peu avant de partir pour Tlemcen. Il en est à peu près de même des chevaux du 2me régiment de chasseurs; les chameaux des Douairs et des Smélas sont également dans le plus mauvais état; le nombre en est diminué et c'est un puissant moyen de transport qui finira par nous manquer si on continue à en abuser.

Il serait donc bien à désirer qu'on pût envoyer à Oran des chevaux et des mulets avant le ravitaillement de Tlemcen. On n'en aura peut-être pas le temps et, alors, il faudra subir

la loi de la nécessité et faire comme l'on pourra; mais il faut songer à l'avenir et s'arranger de façon à n'être pas obligé d'aller ravitailler tous les trois mois la garnison de Tlemcen tant qu'il sera occupé. Ce sont des courses trop pénibles et qui, par la suite, pourraient compromettre les troupes chargées de les faire.

Quoi qu'on décide à cet égard, le corps expéditionnaire d'Oran a le plus pressant besoin de recevoir des renforts en chevaux de trait, mulets de bât et il n'y a pas de temps à perdre pour aviser aux moyens de les lui envoyer.

12

Rapatel à Brossard

(Arch. Guerre)

Alger, le 4 février 1837.

MM. les officiers du 62me de ligne, en envoyant clandestinement et directement au Ministre de la Guerre la protestation dont vous m'avez rendu compte (1) et, surtout, en la faisant insérer dans les journaux, ont commis une faute très grave contre la discipline dont vous les avez sans doute punis, quoique vous ne me l'ayez pas annoncé. Si, par hasard, il en était autrement, vous devriez infliger ces punitions de manière à sévir plus sévèrement contre les instigateurs de l'acte dont il s'agit ou les officiers supérieurs qui, par leur silence, l'auraient tacitement autorisé. Vous me ferez connaître les punitions que vous infligerez et à qui elles le seront. C'est ce que je mande au Ministre de la Guerre en lui transmettant copie des pièces que vous m'avez adressées sur cette affaire. La rétractation que MM. les officiers du 62me ont

---

(1) Protestation contre le rapport du Maréchal Clauzel accusant les hommes du 62e de ligne d'avoir participé au pillage d'un convoi de vivres lors de la retraite de Constantine. Cf. *Tafna*, p. 13, note 3.

donnée sur les représentations faites à eux par M. le colonel Lesvesques diminue leur faute, mais ne la répare pas entièrement. Un acte de cette nature ne doit jamais rester entièrement impuni.

Quant à ce que vous proposez afin de relever le moral du 62me régiment et d'y établir une discipline sévère, c'est une mesure qui, pour être prise, devrait faire le sujet d'un rapport circonstancié et détaillé faisant connaître quels sont les officiers ou sous-officiers qui manquent d'énergie, ou qui devraient être éloignés pour toute autre raison. C'est au nouveau gouverneur qu'il appartient de décider les mesures qu'il pourra convenir d'adopter à cet égard. Le ministre, d'ailleurs, a reçu le procès-verbal de la commission d'enquête que vous avez présidée et il se trouve, à la rigueur, à même de prendre les dispositions de haute discipline qui peuvent être nécessaires. En attendant, je vous invite à maintenir sévèrement la discipline ordinaire et la subordination dans le 62me de ligne, comme elles n'ont cessé d'exister dans le 3me bataillon stationné à Bône.

13

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 6 février 1837.

Un événement aussi douloureux que déplorable a affligé les troupes et la population de Bône dans la matinée du 30 janvier. Le magasin à poudre de la Casbah a sauté à sept heures un quart, un moment après que le garde d'artillerie Bergeret y fut entré pour prendre des munitions. L'explosion a renversé la plus grande partie des logements en maçonnerie, ainsi que toutes les baraques en planche dans lesquelles étaient logés le 3me bataillon du 17me régiment d'infanterie légère et le détachement du 1er bataillon d'Afrique.

Les militaires de tous grades, les citoyens de toutes les classes se sont portés spontanément à la Casbah et se sont employés avec autant de zèle que d'empressement à donner des secours aux victimes de ce désastre. M. Lizaut, l'intendant civil, y était un des premiers. Le commandant de la station navale, M. Herpin de Frémont et M. le capitaine du port, Bompart, y ont envoyé aussitôt leurs marins.

Les victimes sont au nombre de 105 tués et 192 blessés dont voici l'état numérique par corps.

DÉSIGNATION DES CORPS	MORTS	BLESSÉS
17me léger (dont 1 officier tué et 3 blessés).	51	111
17e léger, perdus	15	
59me de ligne	1	2
62me de ligne (dont 1 officier blessé)	1	14
63me de ligne	2	3
2me léger	3	1
1er bataillon d'Afrique	21	41
2me bataillon d'Afrique		2
3me bataillon d'Afrique	1	
4me compagnie de garde-côtes (1 officier tué)	9	17
2me régiment du génie		1
3me régiment de chasseurs d'Afrique	1	
TOTAUX	105	192

A ces pertes, il faut ajouter M. le capitaine Bernard, commandant la Casbah, écrasé dans son logement ainsi que sa femme et le garde d'artillerie Bergeret.

Les autres officiers tués sont MM. Perraud, lieutenant à la 4e compagnie de garde-côtes, et Rossolin, sous-lieutenant au 17e léger.

L'état nominatif des sous-officiers et soldats tués ou blessés ne m'ayant pas été adressé par M. le général Trézel, je lui ai prescrit de le faire établir, par corps, pour vous être transmis aussitôt qu'il me parviendra.

Les officiers blessés sont MM. de Lacroix-Louvrais et Reynaud capitaines, Ferradou sous-lieutenant au 17e léger et de Larroue sous-lieutenant au 62e de ligne.

Le magasin à poudre contenait au moment de l'explosion savoir :

6.998 kilogrammes de poudre; 1.000.000 de cartouches d'infanterie; 5.000 cartouches pour fusil de rempart; 784 cartouches à boulet de 8; 350 charges pour obusier de 12; 336 sachets remplis pour obusier de 24; 280 obus de 24 chargés; 264 boîtes à balles de 8 remplies; 28 boîtes à balles pour obusiers de 24 remplies.

Environ 10 mètres courant de parapet ont été enlevés sur chacune des faces du nord et du sud, mais les escarpes sont restées intactes sauf l'écroulement du revêtement de la face sud, sur une largeur de 15 mètres. La plus grande partie des vitres ont été brisées dans les casernes et les hôpitaux.

La garnison de la Casbah est campée autour du fort où elle est employée avec des corvées des autres corps au déblai des décombres tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (1).

Pour prévenir l'effet que des rapports exagérés sur cet événement pourraient produire dans les tribus, M. le général Trézel a fait partir ostensiblement de Bône un détachement d'infanterie pour le camp de Dréan et a dirigé un convoi sur Guelma qui est approvisionné jusqu'au 8 mars.

Une goëlette française du commerce a été nolisée le jour même pour m'apporter cette triste nouvelle; elle est arrivée 24 heures avant le bateau à vapeur qui était attendu depuis plusieurs jours. J'ai demandé à M. le contre-amiral commandant la marine d'expédier un bâtiment sur le champ pour Toulon, car je jugeai qu'il était important, Monsieur le Ministre, de porter cet événement à votre connaissance le plus promptement possible. J'ai reçu la réponse dont j'ai

---

(1) Sur ce malheureux événement, voir *Moniteur Algérien*, 10 février, et *Moniteur*, 19 février 1837.

l'honneur de vous adresser ci-joint copie, ainsi que de la lettre que j'ai écrite à ce sujet.

Dès que cet événement m'a été connu, j'ai ordonné aux chefs de l'artillerie et du génie d'expédier sur Bône tous les matériaux et toutes les munitions demandées et dont il était possible de disposer sans compromettre le service.

Plusieurs bâtiments ont été nolisés et partiront dans les 48 heures. Deux sont chargés de planches, de fermes pour baraques, de clous et de charbon de terre. Un autre transporte 500.000 cartouches d'infanterie et les munitions nécessaires pour le service des bouches à feu.

En outre, un détachement de canonniers garde-côtes (composé d'un officier, d'un sergent et de dix canonniers est envoyé à Bône pour remplacer ceux qui ont péri.

Ainsi toutes les mesures sont prises pour remédier autant que possible aux conséquences fâcheuses de ce sinistre dont je prescris de faire rechercher et constater les causes, renseignements qui manquent dans le rapport de M. le général Trézel.

14

Rapatel à Brossard

(Arch. Guerre)

Le 8 février 1837.

J'ai fait connaître au Ministre de la Guerre le mauvais état dans lequel se trouvaient vos moyens de transport de toute espèce, et je lui ai représenté qu'il n'y avait pas un instant à perdre pour leur envoyer des renforts et les mettre sur un pied convenable. Je lui ai également fait savoir que le 2e régiment de chasseurs d'Afrique avait un pressant besoin de recevoir des chevaux de remonte et que l'état

actuel de vos relations avec l'intérieur du pays en rendait l'acquisition très difficile et peut-être même impossible en ce moment. Enfin, j'ai demandé de nouveau le prompt envoi des bâtiments nécessaires pour transporter à Oran le détachement du 1er bataillon d'Afrique et des compagnies du 3e bataillon du 2e de ligne qui se trouvent encore à Bône.

Il m'était impossible de faire plus, et j'espère que le Ministre prendra en sérieuse considération les demandes et les observations que je lui ai adressées; mais il n'est pas probable que les chevaux de trait et de bât qui pourront vous être expédiés, soient arrivés avant que le moment de faire le nouveau ravitaillement de Tlemcen ne soit venu. Je ne puis donc qu'approuver les mesures prises par vous, pour remettre ceux dont vous disposez en état d'entreprendre cette importante opération, de laquelle rien ne doit vous détourner et qui doit passer avant tout.

Quant à celles que vous pourrez ensuite diriger sur le Sig et le Tlelat, vous pourrez faire d'avance les dispositions que vous jugerez convenables et réunir selon vos moyens, soit à Arzew, soit à Mostaganem, les approvisionnements présumés nécessaires.

Je n'ai jamais pensé que les courses que vous pourriez faire dans l'intérieur, puissent vous procurer de grandes ressources en bestiaux. C'est un moyen que M. le Maréchal a cru devoir ordonner comme pouvant être avantageux jusqu'à un certain point; mais s'il est vrai qu'Abd el-Kader empêche malgré elles les tribus de conduire leurs produits sur votre marché, il peut arriver qu'elles se décident à vous les vendre lorsque vous vous serez rapproché d'elles, et que vous aurez éloigné les gens qui les surveillent ou les compriment. Il est même possible que ces mouvements les engagent à revenir sur leur ancien territoire et finissent par donner à quelques-unes l'envie de se détacher de la cause de l'Emir. Le Maréchal vous a dit dans son instruction, qu'un des moyens de ruiner la puissance de son ennemi était de paraître de temps à autre chez lui.

Je conçois qu'un établissement permanent à deux journées de Mostaganem servirait à vous mettre en communication avec les tribus du Chélif, les engagerait peut-être à se joindre à vous et à secouer totalement le joug d'Abd el-Kader, mais nous sommes déjà bien dispersés dans la province d'Oran; il convient de n'entreprendre qu'en raison des forces dont on dispose, et en les disséminant trop, on pourrait se trouver dans l'impossibilité de parer aux exigences de l'avenir.

L'occupation de Mascara n'est sans doute pas prochaine, et, selon toutes les apparences, elle n'aurait lieu qu'après la future expédition de Constantine. Quand M. le Maréchal a dit de la préparer ainsi que celle de Kallah, il a entendu, je pense, parler des moyens moraux et physiques qui peuvent assurer et faciliter l'exécution de ce projet. Un nouvel établissement dans l'Est ne ferait d'ailleurs en ce moment qu'augmenter vos embarras et compliquer votre situation, puisqu'il est déjà si difficile de substanter (*sic*) les points occupés et que vous manquez de moyens de transport. Dans vos courses, un camp passager, celui établi par le général Perrégaux (1) vous sera utile pour mettre en sûreté au besoin vos malades et les impedimenta que vous jugeriez ne pas devoir conduire avec vous. Ainsi donc le projet d'un camp permanent dans cette partie du territoire me semble devoir être remis à une époque où vos moyens auront été augmentés et les circonstances modifiées.

J'approuve les dispositions que vous avez prises afin de mieux assurer la sécurité des avant-postes qui couvrent la place d'Oran. Après avoir mûrement examiné le projet que

---

(1) Cf. *Voirol*, p. 210. — Le général Perrégaux avait construit un camp fortifié sur l'Habra, en mars 1836, au cours de son expédition contre les tribus du Chélif. « L'expérience a prouvé que ces sortes d'ouvrages, qui nous sont fort utiles dans nos expéditions, ne nous imposent pas l'obligation de les occuper d'une manière permanente, car non seulement les Arabes ne savent point s'en servir pour leur propre défense, mais ils ne se donnent même pas la peine de les détruire ». *Annales algériennes*, liv. XVIII, p. 67.

doit établir M. le commandant Perrot (1) sur les changements à faire à leur dispositif actuel; je donnerai des ordres au directeur du génie pour qu'il vous mette en mesure de faire opérer les améliorations qui seront reconnues nécessaires.

Je termine cette longue lettre en vous témoignant mon contentement pour le zèle éclairé que vous apportez dans le commandement important et difficile dont vous avez été investi. Encore un coup, ne négligez pas le ravitaillement de Tlemcen.

15

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Le 10 février 1837.

Depuis l'opération dirigée, le 2, sur Sidi el-Habchi, dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte par mon rapport du 4 courant, ce marabout projetait une revanche éclatante, ainsi qu'il l'annonçait lui-même en faisant un appel au dévouement des tribus hostiles voisines, sur lesquelles il comptait le plus. M. Marey, agha, m'avait informé de ces dispositions et je l'avais aussitôt, d'Alger, où il s'était rendu sur mon ordre, renvoyé à Boufarik, pour être à même d'agir promptement en cas d'une attaque de l'ennemi sur quelque localité de nos Arabes amis. Le service de patrouilles organisé par les soins de l'agha ayant interdit l'accès du Beni Khelil aux petites bandes qui venaient précédemment presque chaque nuit tenter quelque brigandage, il ne restait plus à l'ennemi de chances de suc-

---

(1) PERREAU. V. *Tafna*, p. 83.

cès qu'en opérant avec une troupe un peu forte; et c'est ce qu'il voulut tenter. Le 7 courant au matin, le cheick de Rhilane (1) accourut à Boufarik prévenir l'agha que plus de deux cents cavaliers étaient venus tomber sur sa tribu située à une lieue et demie au sud-est du camp et avaient enlevé deux cents têtes de bétail. A l'instant, M. Marey (d'après le pouvoir que je lui avais donné à cet égard) fit monter à cheval tous les spahis et partit avec eux, 300 hommes du 2me léger et une pièce de montagne. M. le colonel Menne (2) se joignit à cette première troupe suivie promptement d'une réserve convenable. Les spahis se dirigèrent rapidement oblique à droite vers la montagne pour couper la retraite à l'ennemi, l'atteignirent et l'attaquèrent vigoureusement. Le 4me escadron ayant à sa tête le lieutenant Vergé (3) exécuta cette charge brillante et culbuta l'ennemi auquel on reprit tous les bestiaux. Une partie des cavaliers ennemis put se sauver vers Blida; le restant fut obligé de se jeter dans la montagne pour chercher à éviter d'être enveloppé par notre cavalerie et notre infanterie qui arriva et acheva de mettre les ennemis dans la position la plus critique. Serrés de près, ils firent un vigoureux mais inutile effort pour percer la ligne dans une

---

(1) Ghilan, entre Boufarik et Blida, au S. O. de Soukh-Ali.

(2) MENNE (Pierre-Maurice), né le 29 décembre 1785 à Agen. Volontaire au 59e de ligne, 11 septembre 1804; sous-lieutenant, 31 mai 1806; capitaine, 8 novembre 1809; chef de bataillon, 26 septembre 1813; lieutenant-colonel, 8 septembre 1830; colonel, 9 avril 1833; maréchal de camp, 27 août 1839; admis à la retraite, 8 juin 1848; décédé à Arcachon, 23 mai 1877. Chevalier de la Légion d'honneur, 14 mai 1806; officier, 17 mars 1815; commandeur, 29 octobre 1828.

(3) VERGÉ (Charles-Nicolas), né le 7 décembre 1809 à Toul; fourrier aux volontaires parisiens, 31 décembre 1830; sergent-major au 1er bataillon de zouaves, 24 février 1831; sous-lieutenant, 8 février 1834; lieutenant aux spahis réguliers d'Alger, 28 septembre 1835; capitaine, 10 juillet 1838; chef de bataillon, commandant le bataillon de tirailleurs indigènes d'Alger, 5 juin 1842; lieutenant-colonel, 15 juillet 1848; colonel, 24 décembre 1851; général de brigade, 10 janvier 1855; général de division, 7 mars 1861; retraité, 7 janvier 1879; décédé à Versailles, 30 juin 1893. Chevalier de la Légion d'honneur, 30 mai 1837; officier, 30 juin 1844; commandeur, 9 août 1854; grand officier, 31 octobre 1864; grand croix, 19 juin 1871.

direction qui leur permît de s'échapper à cheval. Repoussés avec perte, ils gravirent les collines de Beni Kina (1), toujours poursuivis par nos troupes auxquelles se joignirent les gens de cette tribu qui, la veille même, réunis à Boufarik par mon ordre, avaient reçu un cheick de notre choix et avaient promis fidélité et coopération en toute circonstance. La déroute des ennemis fut alors complète; acculés à un ravin escarpé et très difficile à passer, beaucoup furent obligés d'abandonner leurs chevaux pour fuir à pied; dix hommes furent tués, autant blessés, deux faits prisonniers par nos spahis, une quarantaine pris et dépouillés par nos alliés, qui ne voulurent ni les tuer ni les garder, tant ils étaient étonnés et presque effrayés de leur victoire; beaucoup périrent en roulant en bas des rochers. Plus de quarante chevaux ont été pris avec leurs selles; une douzaine précipités dans les ravins, plusieurs tués et blessés dans les deux engagements qui ont eu lieu, et un certain nombre égarés. Il devint impossible par la difficulté du terrain de poursuivre plus loin les fuyards. Nos troupes rentrèrent à Boufarik le soir à cinq heures, n'ayant à regretter qu'un Arabe de Beni Khelil tué, deux autres blessés, un cheval des spahis réguliers tué et un autre blessé.

Ce brillant coup de main, dirigé avec autant d'habileté que de vigueur par M. Marey, agha, soutenu par le détachement du 2me léger de M. le colonel Menne, fait grand honneur à tous ceux qui y ont pris part et a produit un double résultat bien important : la perte matérielle et l'effet moral. La première est très considérable en hommes, chevaux, armes et objets d'équipement et d'habillement. Quant au second, il est tel que, d'après ce qu'a rapporté le hakem de Blida, les Hadjoutes, consternés de leur défaite, n'ont pas même osé rentrer dans la ville, et ont été cacher plus loin leur humiliation profonde.

---

(1) Canton de l'outhan de Beni-Khelil, sur les premières pentes de l'Atlas (territoire de la commune actuelle de P. E. de Bouïnan).

En recommandant à cette occasion derechef à votre bienveillance pour la promotion au grade de colonel M. le lieutenant-colonel Marey, qui a donné une nouvelle preuve de son savoir-faire et de son mérite spécial en ce pays, je dois avoir l'honneur d'appeler aussi votre attention sur M. Vergé, lieutenant des spahis réguliers, qui a acquis de nouveaux titres à une récompense par sa conduite dans cette affaire. Il a montré son intelligence et son intrépidité accoutumées dans la charge qui a refoulé les Hadjoutes du chemin qui leur eût assuré la retraite, quoiqu'ils fussent en nombre très supérieur à l'escadron qu'il commandait. J'ai l'honneur de vous adresser pour cet officier un mémoire de proposition pour la croix de la Légion d'honneur, à laquelle sa belle conduite devant l'ennemi en plusieurs circonstances et le zèle particulier qu'il met dans le service, lui donnent des droits que je serais bien aise de voir reconnus.

J'ai à signaler encore un fait, qui est aussi un véritable succès dans la position où il vient d'avoir lieu. Je vous ai rendu compte par mes lettres des 31 décembre et 15 janvier dernier, que plusieurs Français militaires et civils se trouvaient encore prisonniers chez Hadj el-Sghir, qui m'avait proposé leur échange contre des prisonniers arabes de la Sikack (1). N'ayant pas encore reçu vos ordres à ce sujet, monsieur le Ministre, j'avais répondu à la demande réitérée de Hadj el-Sghir que j'attendais de Marseille le nombre de prisonniers arabes voulu, mais qu'il pouvait, dans tous les cas et en toute sûreté, renvoyer ceux de nos soldats prisonniers qui étaient encore en vie, et que j'engageais ma parole qu'aussitôt l'arrivée des Musulmans de Marseille, je les lui ferais remettre. Par ce moyen, j'avais pour but d'accélérer la mise en liberté de nos pauvres prisonniers qui souffraient cruellement du froid et de la misère et dont deux étaient

---

(1) La Sikkak est un affluent de l'Isser occidental. Le 6 juillet 1836, Bugeaud avait remporté près du confluent de ces deux rivières une victoire complète sur Abd el-Kader, 1.200 Arabes avaient été tués et 136 faits prisonniers et envoyés à Marseille.

déjà morts en même temps que de voir quelle impression avait produite sur Abd el-Kader et son bey la manière dont nous en avions usé à l'égard de leurs prisonniers. Il m'a été bien agréable de recevoir, le 8 courant, une lettre de Hadj el-Sghir m'envoyant les cinq militaires ci-après dénommés :

11me de ligne, Bourgeois, soldat; 66me de ligne, Devienne, Fleury, Lefort, soldats, enlevés près de Tlemcen; 7me compagnie de discipline, Lenouard, soldat, enlevé près de Douéra (1) et m'annonçant que, plein de confiance dans les chefs français, il s'empresse de délivrer les soldats prisonniers et qu'il attendra les Musulmans qui lui sont promis en échange. Je lui ai fait une réponse convenable, en ajoutant que, pour lui témoigner ma satisfaction pour sa manière d'agir, j'accorde la liberté à trois Arabes pris dernièrement et, qu'aussitôt l'arrivée des prisonniers de la Sikack, (que je vous prie de faire envoyer de suite à Alger), je lui en donnerai le nombre convenu entre moi et lui.

Les cinq soldats racontent entr'autres qu'Abd el-Kader est positivement en route pour se rapprocher de Miliana; c'est sans doute pour opérer contre Mezouna (2), qu'il veut châtier d'avoir refusé de payer l'impôt qu'il avait exigé. Les cinq militaires estiment à 1.200 hommes les forces qu'Abd el-Kader avait avec lui et à 600 celles que Hadj el-Sghir conduisait à sa rencontre. Ils se louent du reste de la manière dont ils ont été traités par l'Emir, surtout depuis l'échange de M. de France contre les prisonniers venus de Marseille. Pendant leur séjour au camp d'Abd el-Kader ils ont vu plusieurs fois, et tout récemment encore, arriver des charges considérables de poudre, de fusils et de tentes envoyés par l'empereur du Maroc.

---

(1) Douera au centre du massif du Sahel, à 22 kilomètres d'Alger. Un camp y avait été construit par le général Voirol en 1833.
(2) Mazouna, dans le Dahra.

16

Rapatel à Brossard

(Arch. Guerre)

Le 10 février 1837.

J'ai reçu votre lettre n° 9 bis, par laquelle vous me rendez compte de la manière vigoureuse avec laquelle Mustapha a repris les troupeaux des auxiliaires enlevés, le 26 janvier, par un parti de Garabas (1). Bien que la leçon n'ait pu être complète, elle suffira sans doute pour rendre ces tentatives moins fréquentes. La détermination que vous avez prise de faire occuper Meserguin et d'augmenter le poste du Figuier, aura probablement pour résultat de donner plus de sécurité aux environs d'Oran; aussi approuvè-je les dispositions que vous avez faites à ce sujet.

J'apprends avec satisfaction que, dans la sortie que vous avez faite à cette occasion, M. le colonel du 2me chasseurs s'est mis à la tête des escadrons qui ont marché. N'oubliez pas de m'adresser par le retour du bateau à vapeur le rapport de l'enquête ordonnée par le Ministre sur le compte de cet officier supérieur.

J'aurais voulu trouver dans votre correspondance quelques renseignements sur le service des subsistances, sur l'importance des arrivages et sur la composition de la ration actuelle des troupes. Je désire savoir également comment s'exécute le marché passé entre l'administration et des négociants d'Alger dont Durand n'est que l'agent.

Les améliorations introduites dans le service des transports et que vous avez cherché à rendre encore plus effi-

---

(1) Tribu de l'ancien maghzen turc occupant une partie de la plaine du Tlelat, la forêt de Moulay Ismaïl et la plaine du Sig.

caces par les conditions que vous avez arrêtées avec Mustapha, suppléeront à l'insuffisance des moyens de transport ordinaires et assureront cet important service. Cependant, ce système a besoin d'être éprouvé et vous me ferez connaître s'il remplit le but que vous vous êtes proposé.

17

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Paris, le 12 février 1837.

Le nommé Mohamed ben Hamed de la tribu de Hardaia (?), que j'avais envoyé à Constantine pour recueillir des renseignements, est rentré aujourd'hui à Alger, n'ayant été que onze jours en route pour revenir.

Il rapporte que Hadj Hamed n'a fait rentrer dans Constantine aucun des objets ou effets qu'il en avait fait emporter à l'approche des Français. Les femmes seules y sont revenues.

Il se montre très avare et a cessé de lever des soldats pour ne pas être dans l'obligation de les payer; il en a en ce moment 2.000 de toute race sous les armes.

Une nouvelle batterie a été établie à Bab el-Djedid. Un fossé a été creusé de Bab el-Jaha (1) jusqu'à Bab el-Oued et Hadji Hamed se propose de donner plus de développement à ces travaux. Des réparations ont été faites à Bab el-Kantara qui a été armée de deux pièces de canon.

Toutes les maisons et baraques des faubourgs ont été rasées; il ne reste debout qu'un minaret et trois petites maisons dont le foudouk des huiles.

---

(1) Bab el-Djabia : porte de la citerne.

Vingt Européens à peu près sont établis dans Constantine; plusieurs sont employés par Hadj Hamed.

Il a envoyé des messagers dans toutes les tribus pour leur demander des secours de toute espèce; mais mon émissaire prétend qu'elles ont promis de se battre contre nous, mais qu'elles refusent de payer des contributions. L'intelligence de mon émissaire et la connaissance qu'il a des lieux me font penser que les renseignements qui précèdent ont assez d'exactitude.

18

Rapatel au Ministre de la Guerre (478)

(Arch. Gouvern. Gén. E 106[1])

Alger, le 15 février 1837.

Je viens de recevoir par le bateau à vapeur *le Cerbère* la correspondance d'Oran qui va jusqu'au 13 du courant.

Depuis les dernières dépêches dont j'ai eu l'honneur de vous donner l'analyse, l'ennemi n'a pas paru autour d'aucun de nos postes.

Les Kabyles ont cessé d'inquiéter le camp de la Tafna, qu'ils se contentent d'observer de loin. Quelques bestiaux y ont été amenés, mais on n'a pu tirer des conducteurs aucun renseignement sur la situation de la garnison de Tlemcen, ce qui fait penser qu'il n'y a rien de nouveau sur ce point.

Le comptable de la Tafna a acheté environ 25 bœufs dans le courant de janvier; il espère, si ces achats prennent plus d'extension, pouvoir approvisionner sur place la garnison de ce poste.

Le 9 et le 10 de ce mois, des Garabas se sont présentés à Arzew et y ont vendu quelques bœufs. L'un d'eux s'est dit parent d'Abib bou Alem, chef de la tribu, et a demandé un

sauf-conduit pour pouvoir venir à toute heure amener le bétail qu'il aurait à vendre. Toute la famille de Bou Alem s'étant jusqu'à ce jour montrée très dévouée à Abd el-Kader et très hostile contre nous, cette démarche a donné de l'inquiétude au général de Brossard pour le poste si décousu d'Arzew, et il a envoyé cent hommes de renfort. Il a, en outre, recommandé au commandant de la place de redoubler de vigilance, tout en faisant accueil aux Arabes et en cherchant à les attirer à son marché. J'ai approuvé la conduite qu'il a tenue en cette circonstance.

Le 8 de ce mois, une quarantaine de cavaliers arabes de Mostaganem s'étant avancés jusque vers les tribus de Chéragas (1) ont rencontré à leur retour des troupeaux appartenant aux Borgias (2); ils leur ont enlevé 800 moutons qu'ils se sont partagés et 54 bœufs qui ont été vendus à l'administration. Cependant la présence d'Abd el-Kader dans les environs de cette ville en a rendu le marché désert et a réduit à la plus grande détresse la partie nécessiteuse de la population. Pour venir à son secours, M. le général de Brossard a autorisé le comptable de cette place à délivrer 100 quintaux métriques de riz (il y en a 450 dans les magasins) qui seront distribués par les soins de M. le Commissaire du Roi pour les services civils, qui veillera à en faire rentrer le prix au trésor royal. Ce prix, qui est celui auquel revient la denrée rendue à Mostaganem, étant fort inférieur à celui du commerce, il y aura soulagement réel pour la population, sans aucune perte pour l'Etat. J'ai néanmoins recommandé à M. le général de Brossard de ne recourir désormais à ce moyen qu'après y avoir été préalablement autorisé.

En réponse aux lettres que je lui ai écrites au sujet de la remonte et de la nécessité de se préparer au ravitaillement

---

(1) Abid-Cheraga, habitant la région de forêts et de marécages voisine de la Macta et campant habituellement dans la plaine de Fornaka. (Commune P. E. de La Stidia).

(2) Tribu de la province d'Oran. On distinguait les Bordjia-es-Sirate (aux environs de Mostaganem) et les Bordjia de la Montagne (aux environs de El-Bordj (C. M. de Cachérou).

de Tlemcen, M. le général de Brossard m'a adressé les deux dépêches dont je joins ici copie (1) et dans lesquelles il expose les difficultés de sa position. Malgré les objections qu'il présente et qui, pour la plupart, sont fondées, je lui réitère l'ordre de se mettre en mesure de ravitailler au plus tôt Tlemcen, opération qui ne peut plus se différer et pour laquelle, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte, j'ai fait diriger sur Oran le 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique et le 63me régiment de ligne, moins un bataillon resté à Bône pour y faire le service. Un détachement du premier de ces corps est en ce moment à Alger, où il a été débarqué par le bateau à vapeur le *Papin;* il partira sur le bâtiment de l'Etat qui mettra le plus prochainement à la voile pour Oran.

Le service des subsistances, malgré les efforts et l'active sollicitude de M. l'Intendant militaire, est loin d'être assuré, au moins en ce qui concerne les vivres-viande. Les troupes de la garnison d'Oran n'ont eu, pendant le mois de janvier, que demi-ration de viande fraîche ou de salaisons; le complément leur a été fourni en riz et légumes. Si cet état de choses se continuait, toute opération militaire deviendrait impossible. Je ne cesse d'appeler l'attention de M. l'intendant militaire sur cet objet et il vient de m'écrire la lettre dont ci-joint est copie, et dans laquelle il expose ses démarches et les ressources sur lesquelles on doit compter; mais ces ressources sont éloignées ou précaires et des envois directs de la France peuvent seuls assurer le service, surtout dans un moment où la marine refuse son concours pour la remorque des bâtiments du commmerce chargés et expédiés par l'administration de l'armée, refus motivé sur des défenses récentes faites par M. le Ministre de la Marine. Cette nouvelle difficulté rend encore plus nécessaire l'envoi d'un bateau à vapeur spécialement affecté à la correspon-

---

(1) Lettres de Brossard à Rapatel des 11 et 12 février 1837. Cf. IIe partie : lettres reçues par Rapatel.

dance et à l'approvisionnement des divers points de la province d'Oran. Dans l'intérêt du service, je renouvelle cette demande contenue dans mes dépêches des 7 et 23 janvier.

19

Rapatel à Brossard

(Arch. Guerre)

Alger, le 17 février 1837.

En vous accusant particulièrement réception de votre lettre du 13 février n° 18 *bis*, je ne dois pas vous laisser ignorer que le bruit s'est répandu ici que vous traitiez de la paix avec Abd el-Kader. Je n'ai dû y ajouter aucune foi puisque vos dernières dépêches ne contiennent rien qui vienne le confirmer.

Je ne puis que vous répéter ce que je vous ai dit dans une autre lettre que vous recevrez par le même courrier : toute démarche ou toute communication ayant pour objet d'entrer en pourparlers avec Abd el-Kader vous est formellement interdite. Vous devez vous borner à m'adresser, pour les transmettre au Ministre, mais sans y répondre, les propositions ou communications qui pourraient vous être faites de sa part.

Comme le Ministre ne manquera pas d'être informé de vos prétendues négociations, j'ai porté à sa connaissance la lettre que vous m'avez écrite pour soumettre la proposition relative au moyen de se procurer deux cents chevaux. Je l'informe, en même temps, des instructions que je vous donne et je le prémunis contre les informations inexactes ou malveillantes qui pourraient lui parvenir.

Surveillez Durand de manière à ce qu'il ne puisse pas commettre l'autorité française aux yeux des Arabes.

20

Rapatel à Brossard

(Arch. Guerre)

Alger, le 17 février 1837.

Votre correspondance m'a donné à connaître, notamment votre lettre confidentielle n° 18 *bis* que vous échangez des notes avec Abd el-Kader et que vous accueillez ses propositions ou que, du moins, vous les présentez comme acceptables jusqu'à un certain point.

Je ne dois point vous laisser ignorer que toute communication de cette espèce aurait la désapprobation du gouvernement et que je suis dans la nécessité de vous les interdire formellement.

A ce sujet, je vais vous donner l'extrait d'une dépêche ministérielle par laquelle je suis blâmé pour avoir exécuté les ordres de M. le Maréchal Gouverneur général.

Paris, le 25 janvier 1837.

« M. le Gouverneur général. Je vous confirme ma dépêche télégraphique de ce jour, par laquelle, en réponse à la vôtre du 14 de ce mois, je vous prescris de n'envoyer aucun négociateur ou agent à Abd el-Kader, sans une autorisation expresse et positive du gouvernement.

M. le maréchal Clauzel, par une dépêche télégraphique du 19 décembre dernier, m'ayant annoncé qu'il avait autorisé l'agent d'Abd el-Kader à retourner vers lui, je lui ai répondu, le 11 de ce mois, que j'attendais pour me prononcer sur cette démarche, des explications qu'il aurait dû m'adresser par le même courrier et que je regrette de n'avoir pas encore reçues; mais je lui ai fait pressentir ma désapprobation,

dans le cas où cet agent, au lieu d'être venu de la part d'Abd el-Kader, lui aurait été envoyé par l'autorité française.

Je vois que ma crainte était fondée et que c'est bien l'autorité française qui a pris l'initiative d'une démarche toujours délicate vis-à-vis des Arabes et qui le devenait beaucoup plus dans les circonstances actuelles.

Je ne puis donc que lui donner ma désapprobation la plus formelle et me refuser à toute nouvelle démarche qui présenterait le même caractère.

Ce n'est pas dans les conjonctures où nous nous trouvons, que nous devons aller au-devant des propositions d'Abd el-Kader. S'il est disposé à en faire, elles doivent venir de lui et vous être apportées par des agents qu'il ne puisse pas présenter aux Arabes comme étant venus les chercher de notre part. Dans ce cas, vous vous bornerez, je le répète, à me les transmettre, ainsi que cela vous a déjà été prescrit. Je me réserve de prendre les ordres du Roi sur la suite qu'il conviendrait de leur donner ».

Vous voyez, mon cher général, que ce serait aller contre les vues du gouvernement et enfreindre ses ordres que de continuer des relations qu'il se réserve seul de diriger. Vous aurez donc à conformer votre conduite aux prescriptions de cette lettre dont vous voudrez bien m'accuser réception.

Cessez dès la réception de ma lettre toutes démarches ou communications avec Abd el-Kader, soit directement ou indirectement et veuillez me faire connaître, pour que j'en instruise le Ministre, tout ce qui a eu lieu entre vous et lui.

Faites surveiller Durand, déjà, je vous l'ai recommandé et méfiez-vous de lui. C'est un homme aussi astucieux que fin, qui pourrait fort bien vous compromettre.

21

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 20 février 1837.

J'ai reçu, le 19 de ce mois, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 7, pour m'inviter à me concerter avec le commandant de la marine à Alger à l'effet de faire croiser des bâtiments de la station d'Afrique entre Tunis et Tripoli ou tels autres points que M. le contre-amiral Defresne jugerait utile d'observer. Vous me prescrivez également de vous accuser réception de cet ordre et de vous rendre compte des dispositions qui auront été faites pour son exécution.

Le même jour, j'ai écrit à M. le contre-amiral Defresne pour m'entendre avec lui sur les mesures qu'il convenait de prendre, dans le but de remplir vos intentions et d'empêcher tout débarquement clandestin d'armes et de munitions de s'effectuer sur la partie de la côte fréquentée par les bâtiments qui se livrent à ce commerce. Les réponses de M. le Commandant de la marine dont je joins ici copie vous prouveront, monsieur le Ministre, que j'ai mis tout l'empressement possible à exécuter l'ordre que vous m'avez donné à ce sujet.

22

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 20 février 1837.

A la date du 7 de ce mois, le général de Brossard a, par un ordre du jour dont copie vous parviendra en même temps que cette lettre, organisé une compagnie provisoire armée de carabines rayées.

J'ai fait connaître à M. le général de Brossard que toute organisation même provisoire devait être préalablement autorisée par vous ou, au moins par moi, qu'il avait outrepassé ses pouvoirs et qu'il devait rapporter l'ordre du jour précité, en même temps qu'il ferait rentrer à leurs corps respectifs les militaires qu'il en avait distraits pour organiser cette compagnie (1).

Je vous prie, monsieur le Ministre, de me faire savoir si je dois permettre les essais que le général de Brossard se proposait de faire.

23

Rapatel à Brossard

(Arch. Guerre)

Alger, le 21 février 1837.

J'approuve que vous ayez fait renforcer la garnison d'Arzew puisque vous avez des inquiétudes pour la sûreté de ce

(1) Lettre de Rapatel à Brossard, 21 février. (Archiv. Guerre).

poste. Cependant cette augmentation ne doit être que temporaire, attendu qu'il faut, autant que possible, réunir à Oran toutes les troupes disponibles, afin de pouvoir les mobiliser pour exécuter les sorties et autres opérations que vos instructions vous prescrivent de faire. Il ne faut conserver sur chaque point que les troupes absolument nécessaires pour faire le service, à moins de circonstances extraordinaires qui motiveraient un surcroît de précaution.

24

Rapatel à Brossard

(Arch. Guerre)

Alger, le 21 février 1837.

La mesure que vous avez prise pour venir au secours de la partie nécessiteuse de la population de Mostaganem, dont vous me rendez compte par votre lettre du 4 février n° 196, ne peut pas se renouveler sans de graves inconvénients. Elle pourrait mettre en défaut les prévisions de l'administration et elle habituerait les habitants à compter sur une ressource que nous ne pourrions pas toujours leur procurer.

Les cent quintaux métriques de riz dont vous avez autorisé la délivrance seront distribués ainsi que vous l'avez réglé, mais vous bornerez à cette quantité, sans pouvoir la dépasser, le secours que vous avez cru devoir accorder.

25

Rapatel à Brossard

(Arch. Guerre)

Alger, le 23 février 1837.

M. le Ministre de la Guerre m'informe, par sa lettre du 14 février, qu'il vient de donner ordre à dix compagnies du 1er régiment d'infanterie de ligne et aux compagnies d'élite du 3me bataillon du 24me régiment d'infanterie de ligne de s'embarquer le plus tôt possible à Toulon pour se rendre à Oran.

Le dépôt du 24me régiment de ligne doit recevoir 100 hommes qui rejoindront les bataillons de guerre et qui seront destinés à remplacer dans ces bataillons les fusiliers qui en seront tirés pour compléter les compagnies d'élite du 3me bataillon dont l'arrivée est annoncée plus haut.

L'ordre est également donné aux 1er et 2me bataillons et aux compagnies d'élite du 3me bataillon du 48me régiment de ligne de se rendre de Bayonne à Port-Vendres où ils arriveront vers les 14 et 16 mars et où ils seront également embarqués pour Oran.

Vous me rendrez compte successivement de l'arrivée de ces diverses troupes.

26

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Le 24 février 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que, conformément à votre dépêche télégraphique du 16 de ce mois, 1.000 hom- du 11e régiment d'infanterie de ligne, organisés en un bataillon dont le cadre sera porté au complet, seront embarqués pour Oran dès que la marine aura mis à ma disposition les bâtiments nécessaires à leur transport. Elle sera obligée de les envoyer de Toulon, car il n'y en a pas un seul en ce moment dans le port d'Alger.

Vous m'avez également ordonné, par une lettre du 9, de faire diriger sur Bône un autre bataillon en remplacement de la portion du 62e de ligne qui s'y trouve (un bataillon et demi environ) et du détachement du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, en ajoutant que la division d'Alger recevrait en compensation le 3e bataillon de la même arme venant de Corse.

Je dois vous faire remarquer que cette compensation n'aura pas lieu, puisque vous avez postérieurement décidé que ce corps se rendrait directement à Oran. Il en résultera que les troupes d'Alger subiront une diminution considérable qui sera préjudiciable aux nombreux travaux en cours d'exécution, travaux pour la plupart d'une grande utilité et qu'il importait de terminer pendant la saison actuelle.

Je pense qu'il aurait mieux valu envoyer à Bône deux nouveaux bataillons destinés à prendre part à l'expédition de Constantine. Ils auraient eu le temps de s'acclimater, et on aurait évité de morceler un corps (ce qui présente toujours

de graves inconvénients) sans porter aucune perturbation dans le service du point principal.

Le bataillon à diriger sur Bône ne pourra, d'ailleurs, partir qu'après que les bâtiments qui devront le transporter seront arrivés ici. Deux cents hommes du 1er bataillon d'Afrique ont été retirés au moyen des bateaux à vapeur de correspondance et le surplus pourra l'être par la même voie. On n'aura donc besoin de bâtiments que pour la partie du 2me qui doit retourner à Oran.

J'ai, enfin, des observations plus graves à vous présenter sur l'envoi considérable de nouvelles troupes à Oran, quoique je doive présumer que vos prévisions auront pourvu d'avance à tous leurs besoins. Il nous reste encore de grandes pluies à supporter et, probablement, on sera fort embarrassé pour loger convenablement tous les corps réunis sur ce point. 2° Il sera encore plus difficile de pourvoir à leur nourriture, rien n'arrivant de l'intérieur et l'administration étant déjà fort en peine d'y faire vivre ceux qui s'y trouvent en ce moment; et cette concentration de troupes se trouvera paralysée dans ses mouvements si l'on n'envoie promptement à Oran les chevaux de trait et les mulets de bât que j'ai déjà réclamés plusieurs fois avec instance.

P.-S. — Oran est dépourvu de vivres, d'effets de campement et d'ustensiles et, surtout, des moyens de transport indispensables pour faire des sorties.

27

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Le 25 février 1837.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la dépêche du 15 février par laquelle vous me prévenez que le Roi a nommé Gouverneur général des Possessions françaises dont le Nord de l'Afrique, M. le lieutenant-général comte de Damrémont, et vous me prescrivez de lui faire rendre les honneurs qui lui sont dus, conformément aux règles sur les préséances, et de lui remettre le gouvernement de nos Possessions.

Je me conformerai ponctuellement, monsieur le Ministre, aux ordres contenus dans la dépêche précitée.

28

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Le 28 février 1837.

Par ma lettre du 20 courant (opérations militaires) j'ai eu l'honneur de vous exposer la triple opération dont j'avais chargé M. le général Bro, dans la plaine, tant pour châtier les gens de l'Arbah (1), que pour faire diversion en faveur

---

(1) ARBAH, en avant et sur la droite de Boufarik, dans le bois compris entre Oued el-Alleug et la Chiffa. « Les gens de l'Arbah étaient

des mouvements du général de Brossard dans la province d'Oran; et par mon rapport hebdomadaire du 24 courant (bureau d'Alger) je vous ai rendu compte de l'heureuse exécution de la première partie de ces opérations.

Depuis lors, M. le général Bro a fait des démonstrations dans la plaine; mais j'ai été obligé de rappeler dans leurs camps respectifs les troupes composant sa colonne, à cause des pluies abondantes qui ont succédé tout à coup au beau temps qui, jusqu'alors, avait favorisé ses marches. Cet officier général vient de m'adresser son rapport sur l'ensemble de ses opérations. J'ai l'honneur de le mettre sous vos yeux, monsieur le Ministre, et d'appeler votre attention sur les résultats de ces mouvements. L'affaire du 23 sur l'Arbah a donné une prise plus considérable que ce qui m'avait été annoncé de prime abord, puisqu'elle s'élève à 407 bêtes à cornes et 825 moutons ou chèvres et 3 chameaux.

Je dois saisir cette occasion pour demander des récompenses pour quelques officiers qui, à d'anciens titres, viennent d'en ajouter de nouveaux ,et j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien accueillir favorablement les mémoires de proposition ci-joints pour la croix de la Légion d'honneur établis pour : MM. Perigot, lieutenant, officier d'ordonnance de M. le général Bro; de Sévelinges, capitaine d'artillerie, Rivet, lieutenant d'artillerie.

En même temps, je prie Votre Excellence de considérer les bons et nombreux services rendus par M. le général Bro depuis assez longtemps qu'il est à Alger; il n'y a encore obtenu aucune récompense, moins heureux en cela que d'autres officiers qui, pendant un court séjour en Afrique, ont été l'objet de différentes faveurs. Je crois de mon devoir de solliciter pour lui le grade de grand officier dans l'ordre royal de la Légion d'honneur.

---

depuis longtemps reconnus pour les voleurs habituels, qui toujours avec audace et souvent avec succès, suivaient leur système de brigandage dans la plaine ». *Moniteur algérien*, 24 février 1837.

29

Rapatel au Ministre de la Guerre (1525)

(Arch. Gouvern. Gén. E 99[1])

Alger, le 2 mars 1837.

Par mes dépêches des 23 janvier et 15 février derniers, j'ai eu l'honneur de porter à votre connaissance les mesures qui étaient prises pour faire cesser la pénurie de viande qui se faisait sentir à Oran. Au nombre de ces mesures était l'exécution d'un marché passé entre l'administration et des négociants d'Alger qui s'engageaient à faire livrer en diverses fois 500 têtes de bétail, au prix de 100 francs les 100 kilogrammes pour les 200 premières et de 90 francs pour les 300 dernières.

Le Juif Ben Durand s'étant rendu à Oran pour faire effectuer les livraisons aux époques convenues, j'écrivis au général Brossard la lettre ci-après dont copie est ci-jointe n° 1452, par laquelle je lui recommandais d'exercer la surveillance la plus sévère sur les démarches de cet agent et surtout de l'empêcher de correspondre avec Abd el-Kader.

Je fus informé par des lettres qui me parvinrent le 15 février, que des notes ou des paquets arrivaient presque journellement aux avant-postes à Oran, apportés par des cavaliers d'Abd el-Kader et étaient remis à M. le général de Brossard. Je trouvai, d'ailleurs, dans sa correspondance une lettre, sous la date du 13 février, contenant la proposition de recevoir 200 chevaux et d'en payer le prix en munitions de guerre; cette lettre que j'ai eu l'honneur de vous mettre sous les yeux, monsieur le Ministre, par ma dépêche du 16 février, me donna à penser que les bruits qui couraient sur des négociations qui auraient été ouvertes entre M. le général de Brossard et Abd el-Kader n'étaient pas dénués de

fondement et j'écrivis sur le champ à cet officier général pour lui interdire tout pourparler, tout échange de notes avec Abd el-Kader et pour lui prescrire de se borner à transmettre, sans y répondre, les propositions qui pourraient lui être faites. Ces prescriptions étaient conformes aux instructions contenues dans vos dépêches des 17, 25 janvier et 11 février, dont je crus devoir lui donner communication par ma lettre du 17 février, que je lui adressai en double expédition, et dont copie est également ci-jointe (1).

Les recommandations formelles adressées itérativement à M. le général de Brossard me faisaient espérer qu'il se renfermerait dans les termes précis des instructions qu'il avait reçues et que, selon leur teneur, il n'aurait d'autres relations avec Abd el-Kader que celles qu'il était autorisé à entretenir c'est-à-dire qu'il devait accueillir les parlementaires et m'adresser pour vous être transmises, monsieur le Ministre, les propositions dont il pouvait être porteur.

La correspondance d'Oran apportée hier par le bâtiment à vapeur *le Papin*, et qui va jusqu'au 27 février, me fait connaître que M. le général de Brossard, pour favoriser l'exécution du marché dont il est question plus haut, a permis au sieur Durand de se rendre chez les Garabas et a autorisé l'envoi à Abd el-Kader de plusieurs centaines de barres de fer et de quelques caisses d'acier ainsi que d'autres marchandises.

Cette conduite manifestement opposée à celle qui lui était tracée, m'a d'autant plus surpris de la part de M. le général de Brossard qu'il cherche non seulement à la justifier, mais encore qu'il s'en félicite dans la lettre qu'il m'écrit à ce sujet et dont j'ai l'honneur de vous adresser copie.

Le général de Brossard a voulu croire que des négociations étaient entamées avec Abd el-Kader et que mes ordres de surveillance à l'égard de Durand n'étaient que pour le laisser dans une ignorance plus complète de ces négociations. L'interprétation donnée par M. le général de Brossard aux

---

(1) Doc. 19.

instructions qu'il a reçues est certainement bien subtile et bien forcée. Je ne sais dans quelle branche de service elle pourrait être admise, mais, à coup sûr, elle n'est pas militaire.

C'est à regret que j'ai permis au juif Durand de se rendre à Oran, mais il m'a été présenté par l'administration comme pouvant seul faire exécuter le marché qu'elle avait conclu, et il était urgent de faire cesser l'état de détresse dans lequel se trouvaient nos troupes sur ce point. Cette impérieuse nécessité a seule pu vaincre ma répugnance. Au surplus, aucune démarche de ma part n'a été faite près d'Abd el-Kader depuis celle dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte par ma dépêche du 13 janvier. Toutes les suppositions de M. le général de Brossard sur l'existence de négociations secrètes sont donc tout à fait gratuites.

En se plaçant à ce faux point de vue, il a commis une violation bien plus grave des ordres et des instructions qui lui ont été plusieurs fois renouvelées pour le ravitaillement de Tlemcen, opération pour laquelle j'avais fait diriger sur Oran le 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique et le 62me régiment de ligne.

M. le général de Brossard, sans s'arrêter aux ordres qu'il a reçus, sans considérer que toute transaction de quelque importance ne peut avoir lieu qu'en vertu de l'autorisation du Gouverneur général, a accepté les propositions faites par le sieur Durand de ravitailler Tlemcen pour six semaines au moins, au moyen des ressources intérieures de la province et par l'autorisation d'Abd el-Kader. M. le général de Brossard dit avoir été déterminé à accepter ces propositions par des considérations d'économie qu'il développe dans une lettre sous la date du 21 février, dont ci-joint est copie, et par l'intérêt bien entendu de l'armée qui aurait eu beaucoup à souffrir d'entreprendre une opération semblable dans cette saison.

Je n'examinerai pas si les calculs faits par M. de Brossard pour établir les avantages financiers que procure le traité

fait avec Durand sont d'une rigoureuse exactitude; je ne chercherai pas non plus à faire ressortir tous les inconvénients qu'une transaction de cette nature peut entraîner, mais j'insisterai sur le blâme que mérite M. le général de Brossard pour avoir, au mépris des ordres qu'il a reçus, fait un marché au lieu d'une opération militaire, résolution d'autant plus étrange qu'il termine sa lettre du 21 février précitée, en annonçant qu'il est en mesure de marcher, s'il remarquait la moindre hésitation de la part de Durand.

A l'arrivée de M. le Gouverneur général, qui est attendu d'un instant à l'autre, je lui donnerai connaissance entière de la situation politique de la province d'Oran ainsi que des affaires dont je viens d'avoir l'honneur, monsieur le Ministre, de vous rendre compte en détail pour mettre ma propre responsabilité à couvert.

J'ai écrit à M. le général de Brossard que je ne comprenais pas sa manière d'agir, qu'elle ne pouvait en aucun cas être approuvée par moi, mais que je devais en laisser l'appréciation à M. le Gouverneur général, qui prendrait à son égard telle mesure qu'il jugerait convenable.

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur le Ministre, avec toutes les autres copies déjà annoncées dans cette lettre, celles des instructions que j'ai données et rappelées plusieurs fois à M. le général de Brossard pour le ravitaillement de Tlemcen. Je mettais si peu en doute qu'il pût prendre sur lui d'ajourner cette opération que, pensant qu'il devait se mettre en mouvement dans les premiers jours de mars, j'ai fait faire des démonstrations dans l'ouest de la plaine par une colonne sous les ordres de M. le général Bro, afin d'attirer l'attention de Hadj el-Sghir de ce côté et de l'empêcher d'envoyer des renforts à Abd el-Kader. J'ai l'honneur de vous rendre compte du résultat de cette diversion dans une dépêche particulière qui partira par le même courrier que celle-ci; par le courrier précédent, j'avais fait connaître à Votre Excellence les dispositions que j'avais prises pour cette opération.

30

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Le 2 mars 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le vaisseau le *Jupiter* est arrivé dans la nuit du 26 au 27 février à Mers-el-Kébir (1), ayant à son bord M. le colonel du 1er régiment d'infanterie de ligne, 32 officiers et 1.000 sous-officiers et soldats. Ces troupes sont actuellement à Oran.

La frégate l'*Iphigénie* est également arrivée à Oran, le 17 février et y a débarqué 367 hommes du 47e de ligne, 105 du 2e régiment de chasseurs d'Afrique et 40 ouvriers d'administration. Elle est repartie, le 19, avec environ 80 hommes de la classe de 1828.

Les logements dont le Génie peut disposer à Oran sont insuffisants pour ces troupes et pour celles qui doivent y être envoyées prochainement. Il sera nécessaire d'en faire camper un certain nombre et les magasins d'Oran sont loin d'être en mesure de pouvoir fournir tous les objets de campement à ces troupes. On ne peut en envoyer d'Alger, presque tout ce qui se trouvait dans cette place ayant été transporté à Bône lors de l'expédition de Constantine. Il serait donc très important que les troupes qui s'embarquent de France pour Oran apportassent avec elles tout leur matériel de campement.

---

(1) A 6 kilomètres nord-ouest d'Oran; c'est dans cette rade que débarquaient les navires de fort tonnage, le port d'Oran ne pouvant, à cette époque, recevoir que de petits bâtiments.

31

Rapatel à Brossard (1452) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 99[1])

Alger, le 3 mars 1837.

C'est avec étonnement que j'ai appris par vos lettres du 24 et 26 février, dont les dates et les numéros ont été raturés et surchargés, l'interprétation que vous avez donnée à mes ordres concernant le sieur Durand et l'arrangement que vous avez pris avec ce Juif pour le ravitaillement de Tlemcen.

Vous avez eu tort d'inférer de mes recommandations au sujet de la surveillance à exercer sur les démarches du sieur Durand, que je tenais à vous laisser ignorer que des négociations étaient entamées avec Abd el-Kader; s'il en avait été ainsi, je ne vous aurais pas surtout recommandé d'empêcher toute correspondance d'avoir lieu entre le chef arabe et son ancien agent. Je ne suis point assez versé dans la diplomatie pour donner à mes dépêches un sens opposé à la lettre de leur contenu et je n'ai point l'habitude de mettre mes paroles en contradiction avec mes pensées et mes actes.

J'ai vu avec peine que, vous écartant de la ligne que je vous avais tracée vous ayez permis au sieur Durand de se rendre dans l'intérieur de la province et que vous l'ayez autorisé à importer du fer et de l'acier, métaux dont le commerce doit être interdit dans la situation actuelle de la province. L'exécution du marché que ce Juif devait réaliser n'aurait pas dû lui faire accorder des facilités qu'il n'était point prudent de lui donner, et qui, d'ailleurs, étaient d'une nature trop délicate pour ne pas vous imposer l'obligation de prendre mes ordres avant de passer outre.

---

(1) Copie jointe à une dépêche de Rapatel au Ministre de la Guerre, du 2 mars 1837, n° 1525.

Les recommandations que je vous ai adressées suffisaient pour vous faire connaître que ce n'était qu'à regret que je laissais partir le sieur Durand pour Oran, et il n'aurait pas dû sortir de nos lignes sans mon autorisation.

En vous persuadant qu'il y avait des négociations entamées, que des propositions de paix avaient été envoyées à Paris, qu'un traité allait se conclure, vous avez été induit à agir contrairement à vos instructions relativement à la conduite que vous deviez tenir envers Durand et vous les avez tout à fait méconnues en traitant avec ce Juif pour le ravitaillement de Tlemcen.

Si ce traité présente quelques avantages, il ne sera pas non plus sans inconvénients; les uns et les autres peuvent être sujets à discussion. Mais ce qui ne devait pas être douteux pour vous, ce qui est hors de toute discussion, c'est l'exécution des ordres que vous avez reçus et qui vous ont été renouvelés par tous les courriers, pour vous prescrire d'opérer le ravitaillement de Tlemcen de la même manière que votre prédécesseur; et c'est pour vous donner le moyen de l'entreprendre avec toute sécurité que j'ai fait partir dans le temps, pour Oran, le 62e régiment de ligne, et que le 1er bataillon d'Afrique a reçu la même destination. Si, d'un côté, les difficultés de l'opération et, de l'autre, les avantages du traité avec Durand vous faisaient préférer ce dernier moyen, vous deviez, dans tous les cas, m'en soumettre l'appréciation et ne pas prendre sur vous la décision d'une affaire aussi majeure.

Il m'est très pénible d'être dans la nécessité de désapprouver formellement votre conduite dans cette occasion, mais je me croirais très blâmable si je tolérais l'inexécution des ordres que j'ai donnés, et si je permettais qu'on changeât, malgré mes instructions, la direction qu'il m'appartient d'imprimer seul aux affaires politiques du pays.

M. le Gouverneur général étant sur le point d'arriver, je lui mettrai immédiatement sous les yeux tous les éléments

de cette affaire dont je rends un compte détaillé à M. le Ministre de la Guerre.

32

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Le 4 mars 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'un ouragan qui a duré dans les parages de la Tafna pendant les journées des 16, 17, 18, 19 et 20 janvier dernier, a causé des dégâts dans le camp situé sur les bords de cette rivière.

Une barque espagnole, employée au service de l'île de Rachgoun (1), a été perdue, deux guérites ont été renversées et deux corps de garde à moitié abattus. Sur certains points les parapets ont été endommagés et les fossés en partie comblés. Trois blockhaus ont eu leur toiture détruite; mais personne n'a péri, ni n'a été blessé.

33

Rapatel au Ministre de la Guerre (626) (2)

(Arch. Gouvern. Gén. E 106[3])

Alger, le 4 mars 1837,

Les Hadjoutes, Beni-Salah, Beni Mesaoud et autres Kabyles ont enfin réussi à se venger des gens de Benikina, qui

---

(1) Ilot à 2 kilomètres au large de l'embouchure de la Tafna. Une garnison française y avait été établie au début de 1836.

(2) Rapport hebdomadaire.

s'étaient montrés nos fidèles alliés dans l'affaire du 7 février dernier. Pendant que M. le général Bro, après avoir opéré sur l'Arbah le 23, s'était porté dans l'ouest de la plaine avec sa colonne mobile, un parti assez nombreux des Kabyles ci-dessus désignés passa par la montagne et tomba dans la nuit sur les Benikina, tua une femme, en enleva sept, ainsi qu'un troupeau de bœufs et de moutons. En voyant la fumée de l'incendie, le 27 au matin, M. le général Bro devinant facilement ce qui se passait, envoya M. le colonel Marey, agha, avec un détachement vers Ouled Yaïch (1) dans l'espoir de couper la retraite aux ennemis s'ils prenaient le chemin de la plaine; mais à l'arrivée de cette troupe les voleurs avaient déjà gagné les montagnes.

J'ai pensé qu'il était aussi politique qu'équitable d'indemniser de leurs pertes de bestiaux les gens de Benikina et j'ai profité de la prise faite sur les brigands de l'Arbah, pour leur donner 150 bœufs, vaches ou veaux et 300 moutons, agneaux ou chèvres prélevés sur ce troupeau dont le restant à été remis à l'administration militaire conformément à l'ordonnance sur le service en campagne. Toutefois, selon les dispositions de cette même ordonnance et l'énoncé de l'ordre du jour du 14 juin 1836, j'ai accordé un quart de la valeur de la prise aux troupes composant la colonne qui a fait la capture. Les hommes avaient supporté de grosses fatigues et avaient perdu ou détérioré beaucoup d'effets de linge et de chaussure dans les marais qui entourent l'Arbah.

Par suite des démarches que je fis faire par l'agha, 30 ou 40 Kabyles de Beni Salah et de Mouzaya (2) ont ramené, le 25 au matin, les femmes enlevées le 24 aux Benikina et n'ont demandé que 20 soltanis (3) pour leur rançon. Ils craignirent l'effet des menaces que je leur avais fait faire, s'ils se montraient trop exigeants.

---

(1) Entre Beni Mered et l'Atlas sur le territoire actuel du centre de Dalmatie.

(2) Tribu habitant l'Atlas, à l'est des gorges de la Chiffa.

(3) Soltani (sequin d'Alger), monnaie d'or valant 4 real boudjous, soit 8 fr. 37.

Le même jour, M. le lieutenant Vergé des spahis réguliers rentrait vers midi à Boufarik d'une reconnaissance poussée vers Ouled Yaïch avec une trentaine de chevaux. Il apprit que des cavaliers Hadjoutes venaient d'enlever 30 têtes de bétail aux gens de Chourfa (1) (nos amis) et les emmenaient par les marais de Romely (2) et Ben Chaaban (3). Il se mit aussitôt à la poursuite des voleurs avec les cavaliers de la tribu et les atteignit au bas de Coléa (4). Les bestiaux, furent repris, et un des cavaliers ennemi serré de près fut obligé d'abandonner son cheval pour se sauver à pied dans les broussailles; son cheval fut pris.

D'un autre côté, j'ai à signaler encore des événements fâcheux résultés de l'imprudence des colons. Le 24 février, deux Européens, employés à la ferme de Bouagueb, s'étaient éloignés de cette habitation pour travailler aux champs. Vers cinq heures du soir, ils furent assaillis par quelques brigands arabes qui les tuèrent et prirent rapidement la fuite avant que le poste de sûreté placé à Bouagueb, qui accourut aussitôt, pût les joindre.

Le lendemain 25, trois autres cultivateurs de la même ferme, sans se tenir avertis par les événements de la veille, s'écartèrent aussi vers les cinq heures du soir et sans armes; ils furent promptement surpris et enlevés par des cavaliers ennemis. Une sortie fut aussitôt faite par un détachement de la garnison de Boufarik, qui y mit tant de diligence, qu'il put reprendre aux brigands l'un des trois colons. Les deux autres furent emmenés chez les Hadjoutes. M. Marey, agha, m'ayant informé qu'ils étaient au pouvoir d'El Bachir et d'Ali ben Aouda, j'ai fait demander à ces chefs arabes de rendre ces deux colons contre les deux Hadjoutes

---

(1) Ben Cherfa, entre Souk-Ali et Boufarik.
(2) Marais traversé par l'Oued-Osarin.
(3) Marais situé au nord du précédent, vers le confluent de l'oued Telata et de l'oued Fatis.
(4) Coléa, sur le revers sud des collines du Sahel, non loin de l'embouchure du Mazafran à 38 kilomètres d'Alger.

faits prisonniers dans la reconnaissance dirigée vers la Chiffa, le 11 février, par M. le colonel Marey, et dont l'un est le frère d'Ali ben Aouda. Cet échange doit avoir lieu aujourd'hui. Ali ben Aouda avait opéré lui-même l'enlèvement des trois colons afin d'obtenir la liberté de son frère.

Il vient de m'être rendu compte de l'assassinat commis le 28 février à nos extrêmes avant-postes, sur un soldat du 2e léger nommé Bareille. Cet homme sortit du blockhaus d'Ouled Yaïch, comme pour un besoin, et s'éloigna du poste plus que le motif de sa sortie ne devait le comporter. La sentinelle s'apercevant en même temps qu'il portait son fusil sans baïonnette sous sa couverture, le rappela vivement et le signala au chef de poste qui envoya un détachement pour le saisir. Mais, dans l'intervalle, ce militaire venait d'être accosté par un Arabe, sans armes ostensibles, avec lequel il parut s'entretenir amicalement. Tous deux disparurent derrière un figuier et, aussitôt, on entendit une détonation. Quand le détachement arriva sur les lieux, Bareille fut trouvé étendu mort d'un coup de feu tiré dans le dos, à bout portant. L'Arabe, qui a dû commettre l'assassinat au moyen d'un pistolet tenu caché, avait pris la fuite en emportant le fusil du soldat. Cet homme était, du reste, un assez mauvais sujet venu du 16e léger, où il avait déjà commis de grosses fautes de vol et d'insubordination. A la visite de son sac on y a trouvé une bourse vide qu'il avait volée, avec 22 sols, à un clairon du régiment.

P. S. — Conformément aux intentions de V. E. j'ai l'honneur de mettre sous ses yeux les lettres ci-incluses que j'ai reçues du cheick Aouiouah, ainsi que la courte réponse que j'y ai faite.

34

Rapatel au cheikh Aouiwah (1)

Après les compliments d'usage.

J'ai reçu votre lettre, je l'ai lue et comprise. Que Dieu vous récompense ! Les lettres et les nouvelles que vous nous avez envoyées prouvent votre confiance en nous. C'est ainsi qu'en agissent les amis.

Je vous apprends que le Maréchal a été rappelé et qu'il est remplacé par le lieutenant général Damrémont qui viendra bientôt comme Gouverneur. Je vous engage à lui écrire. De mon côté, je lui dirai combien votre conduite est louable et votre amitié sincère. Tâchez de persévérer dans cette voie et bientôt vous verrez par vos propres yeux qui, de l'ennemi ou de moi, vous a constamment dit la vérité. Salut.

35

Rapatel à Brossard

(Arch. Guerre)

Alger, le 4 mars 1832.

Lorsque vous m'avez rendu compte du coup de main qu'un parti de Garabas avait tenté sur un troupeau de Douairs (2) nos alliés; je vous ai autorisé sur votre demande

(1) Copie jointe au rapport hebdomadaire du 4 mars.

(2) Tribu du maghzen turc du beylick d'Oran, établie au nord de la Sebkha. Une partie des Douair avaient reconnu l'autorité de la France par le traité du Figuier passé le 16 juin 1835, entre le général Trézel et les chefs des fractions hostiles à Abd el-Kader.

à établir à Misserguin un poste destiné à les protéger et à leur servir de point d'appui quoique je sois persuadé que la protection la plus sûre et peut-être la seule efficace à ce sujet réside dans leur vigilance et les précautions qu'ils peuvent eux-mêmes prendre de leur côté.

J'ai réfléchi depuis que Messerguin était bien éloigné d'Oran pour y placer un simple poste dont la force, d'ailleurs, ne serait guère en harmonie avec le rôle qu'il devrait jouer pour protéger les environs.

J'ai lu sur les rapports sommaires des événements survenus dans l'étendue de votre commandement que vous étiez parti avec deux bataillons et un escadron de spahis pour aller faire un camp sur le point précité. J'ai dû penser et je pense effectivement qu'il s'agit de l'établissement du poste ci-dessus indiqué ou d'un camp provisoire. Vous ne pouvez, en effet, entreprendre un camp considérable et permanent avant d'en avoir demandé et obtenu l'autorisation, car cela nous engagerait dans des dépenses qui n'ont pas été prévues et pour lesquelles il n'y a pas de fonds assurés.

Vous devez éviter d'ailleurs, au moment où un nouveau gouverneur est attendu, de ne rien changer, à moins de nécessité absolue, à ce qui existe. Il arrivera probablement avec les instructions du gouvernement sur ce qu'il convient de faire en Afrique et ses vues personnelles pour assurer l'exécution des mesures arrêtées. Il est convenable que tout s'y rattache et par conséquent de tout laisser dans le *statu quo* actuel, jusqu'à ce qu'il ait fait connaître ses projets.

Cette ligne de conduite, d'ailleurs, est en harmonie avec ce que je vous ai mandé au sujet des modifications à faire à la ligne de défense qui forme vos avant-postes, modifications qui m'ont semblé à premier examen bien entendues, mais que je vous ai invité à ne faire qu'après que le chef du génie aurait dressé un projet à cet égard, ce que j'aurais arrêté avec le directeur des fortifications et qui pourrait définitivement être exécuté.

J'ai cru devoir entrer dans les considérations qui précèdent, afin d'éviter tout malentendu et de tracer nettement la marche que vous aurez à tenir, chaque fois qu'il s'agira d'opérations de la nature de celles qui font l'objet de cette lettre.

36

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Le 5 mars 1837.

En vous rendant compte de l'arrivée à Oran des troupes des 1er et 47e de ligne embarquées sur le vaisseau le *Jupiter* et sur la frégate *Iphigénie*, j'ai eu l'honneur de vous informer que les objets de campement nécessaires à ces troupes manquaient dans les magasins de cette place et que, cependant, l'insuffisance des logements dont le génie pouvait disposer, rendait indispensable de faire camper une partie des troupes dont l'arrivée est annoncée à Oran. J'avais en même temps invité M. l'Intendant militaire de l'armée d'Afrique à prendre les mesures nécessaires pour pourvoir autant que possible aux besoins de ces corps. Ce fonctionnaire me répond aujourdhui, qu'il a immédiatement donné des ordres pour faire expédier d'Alger :

400 tentes complètes, 4.000 piquets, 1.000 haches, 500 pelles, 500 pioches, 500 faucilles, 500 serpes, 2.000 paires de souliers, 3.000 chemises.

Comme la situation du magasin central ne permet pas d'en distraire d'autres objets, il a écrit à M. l'Intendant militaire de la 8e division, par le courrier du 25 février dernier,

pour le prier de faire diriger dans le plus bref délai possible, directement par Oran :

1.000 marmites, 1.000 gamelles, 500 bidons, 10.000 sacs de campement, 8.000 couvertures.

37

Rapatel à Brossard

(Arch. Guerre)

Le 7 mars 1837.

Le directeur du génie me rend compte que vous avez décidé l'établissement immédiat d'un camp à Messerguin, au Figuier et vers l'est en avant de la Maison Carrée vers Deo-el-Bedjah (1), et que les travaux de ces divers camps sont en cours d'exécution; il ajoute que vous avez aussi le projet de faire un établissement à Sidi-Mérans (1) pour un bataillon, point qui se trouve à 6.500 mètres de Deo-el-Bedjah et à 5.500 du Figuier.

J'ai eu lieu d'être très surpris de cette communication, puisque je vous ai mandé, le 27 janvier dernier, de faire établir un projet par le chef du génie, au sujet de divers changements qui seraient jugés nécessaires à exécuter dans la ligne de défense qui forme les avant-postes de la place d'Oran, de le faire adresser au Directeur du génie, de m'adresser vous-même un rapport à ce sujet et que ce ne serait qu'alors que je pourrais décider ce qu'il conviendrait d'entreprendre. Il ne doit point en effet être apporté de changements notables dans les systèmes de défense existant sur les divers points d'occupation sans en avoir obtenu préalablement l'autorisation du gouvernement.

Cela doit être, à plus forte raison, lorsqu'il s'agit d'établir des constructions nouvelles, à moins qu'il n'y ait une ur-

---

(1) Sans doute Dar el Beïda, au S. du Ravin blanc.

gence bien constatée et que la dépense soit peu considérable. Cette marche ne peut compromettre rien dans la sûreté des troupes et dans la hiérarchie du commandement et se rattache essentiellement à la meilleure direction possible à donner aux travaux du génie et à la responsabilité qui pèse sur les officiers de cette arme.

Agir différemment, ce serait compromettre le service et risquer de faire des travaux ou incomplets ou inutiles, s'il n'y avait pas de fonds pour les conduire à bonne fin. Les dépenses affectées aux travaux militaires sont prévues à l'avance, et le ministre fixe chaque année la somme à y affecter. La répartition en est faite par le Directeur du génie sous l'approbation du gouvernement, et les travaux s'opèrent d'après cette répartition. Une somme assez forte est mise en réserve pour subvenir aux dépenses des expéditions et de tous les cas imprévus; mais vous sentez qu'il faut encore l'intervention du Directeur et l'approbation du gouvernement pour qu'on puisse en disposer. Sans cela, il pourrait arriver qu'un commandant supérieur entreprenant des constructions fort coûteuses qu'on serait obligé d'abandonner ensuite, porterait la perturbation dans le système général adopté par le commandement en chef et dans l'administration des fonds destinés au service de génie.

Si l'abus que je viens de vous signaler doit être évité soigneusement en tout temps, à plus forte raison doit-on encore le faire au moment où arrive un nouveau gouverneur. Il aura ses instructions et ses projets que nous ne connaissons pas. Ses projets ne peuvent avoir été arrêtés que sur ce qui existait. En modifiant le présent, on s'expose à les contrarier. Par exemple, le gouvernement envoie des renforts considérables à Oran. On peut dès lors présumer qu'il a l'intention de faire agir les troupes activement dans la province de ce nom. Il convient, d'après cela, de chercher à en rendre le plus grand nombre disponible, et non pas de les disperser plus qu'elles ne le sont (et elles le sont déjà beaucoup) en créant de nouveaux postes ou camps.

De ce qui précède, je conclus que vous devez me faire parvenir le plus tôt possible le projet, que je vous ai demandé relativements aux changements à opérer dans la ligne des avant-postes qui couvrent la place d'Oran.

2° Que jusqu'à ce que j'aie approuvé ces changements, vous devez vous dispenser de vous engager dans des travaux exigeant des dépenses d'une certaine importance.

3° Que vous devez, toutes les fois où il s'agit d'établissements nouveaux ayant un caractère permanent, en demander préalablement l'autorisation comme je l'ai expliqué plus haut, à moins qu'il y ait une urgence absolue et qu'il s'agisse de constructions peu considérables. Encore, dans ce cas, vous êtes tenu d'en rendre compte sur le champ.

Si j'examine maintenant par prévision, le projet que M. le Directeur du génie m'annonce être le vôtre, je vous dirai : je pense qu'il sera bien par la suite d'avoir un camp dans l'ouest à Misserguin, de conserver celui du Figuier en lui donnant plus de développement s'il est nécessaire, et d'en placer un troisième au Ravin-blanc (1) ou à Deo-el-Bedjah si ce point est reconnu préférable à l'autre.

Quant à celui de Sidi-Merans, il ne doit pas être fait. Ce point est trop en saillie sur la ligne de défense, et les avantages d'un pareil poste n'équivaudraient pas les embarras qu'il causerait.

L'occupation d'Oran ne doit pas être assimilée à celle d'Alger, puisque les considérations de colonisation y sont en ce moment de nulle valeur; les troupes devant être présumées avoir à opérer au loin, il convient de n'avoir que les postes nécessaires, afin de disposer dans l'occasion d'un plus grand nombre de soldats pour les expéditions.

Il est bon que je vous communique ce que me dit le Directeur du génie au sujet des deux camps de Misserguin et de l'extrémité gauche de la ligne des avant-postes.

---

(1) Ravin aboutissant à la mer à l'E. du plateau de Kerguentah.

« On a demandé chaque année des fonds au ministre pour établir le premier de ces camps, qui est regardé comme devant être très utile; mais, jusqu'à ce jour, ils n'ont pas été accordés. Cette demande sera renouvelée avec plus d'instance sur les projets pour 1838. Le chef du génie comptait utiliser les ruines qui se trouvent sur ce point pour y construire un casernement de 1.000 hommes en y ajoutant quelques baraques ».

Il demandait aussi l'établissement d'un blockhaus sur le col, à 2.000 mètres en arrière, pour éclairer et protéger la route, et servir en même temps de vigie.

Il demandait, en outre, un établissement au Ravin blanc à 1.500 mètres de la place, qu'il présumait devoir coûter 5.000 francs de suite. Le Directeur considérant ce poste comme ayant une utilité immédiate et voulant en hâter la construction, a accordé 8.000 francs. C'est sans doute ce poste que vous auriez l'intention de porter à Deo-el-Bedjah.

Enfin le commandant Charron insiste pour qu'il soit dressé un projet de tous les travaux à exécuter, afin de pouvoir en déterminer l'établissement d'une manière complète, d'en bien relier entre elles les diverses parties et de faire allouer les fonds nécessaires à leur construction.

Vous voyez que ses idées à cet égard sont conformes à celles que je vous ai personnellement exprimées.

38

Rapatel à Brossard

(Arch. Guerre)

Le 8 mars 1837.

Je vous ai mandé, le 23 du mois dernier, que 10 compagnies du 1er régiment d'infanterie de ligne et les compagnies d'élite du 3e bataillon du 24e devaient être embarquées à Toulon pour être transportées à Oran, ainsi que les 1e et 2e bataillons du 48e et les 2 compagnies d'élite du 3e.

Le Ministre m'annonce par le dernier courrier que 1.000 hommes de la garnison d'Alger, devant être dirigés sur Oran pour y remplacer les troupes employées aux expéditions qui doivent avoir lieu dans l'intérieur de la province, le 48e régiment est destiné à venir à Alger.

39

Rapatel au Ministre de la Guerre (590)

(Arch. Gouvern. Gén. E 106[3])

Alger, le 11 mars 1837.

Par mon rapport du 4 courant, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte que j'avais pensé convenable d'indemniser les Benikina des pertes qu'ils avaient éprouvées par les Kabyles ennemis à l'occasion de leur bonne conduite envers nous. Ces nouveaux alliés viennent de s'en montrer reconnaissants en arrêtant et remettant à M. Marey, agha, deux déserteurs de la Légion Etrangère, qui s'étaient dirigés à travers leur tribu.

Le 7 courant, le jour même où les Benikina ayant terminé la répartition de leurs bestiaux à Boufarik devaient les amener dans la montagne, les Hadjoutes et les Kabyles ennemis avaient résolu de tenter à (*sic*) les enlever. Une centaine de cavaliers se réunirent à cet effet près de Blida et envoyèrent un parti jusqu'à un fourré qui était favorable à leur coup de main. M. l'agha en ayant été informé, sortit de Boufarik avec un détachement d'infanterie, de spahis et d'artillerie et se porta sur les cavaliers ennemis. Ceux-ci avaient été renforcés par 2 à 300 fantassins descendus des montagnes. La colonne de l'agha eut un engagement assez vif avec eux et les dispersa en leur faisant éprouver la perte d'un cavalier tué et de 4 hommes et d'un cheval blessé. Nos spahis seuls

eurent un cheval blessé. Pendant cette fusillade les Benikina arrivèrent tranquillement chez eux avec leurs bestiaux.

Alger est tranquille. J'attends avec impatience le retour du bateau à vapeur le *Phare*, qui, parti pour Bône le 20 février, n'est pas encore de retour, de sorte que nous sommes sans nouvelles de Bône depuis plus d'un mois.

40

Rapatel à Brossard (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 99[37])

Alger, le 12 mars 1837.

En vous écrivant le 3 de ce mois pour vous représenter que vous vous étiez écarté de vos instructions principalement en ce qui se rattachait au ravitaillement de Tlemcen, j'avais soin de vous rappeler que, d'après les ordres que vous avez reçus la garnison du Méchouar (2) devait être relevée par un nouveau détachement composé de militaires tirés de tous les corps de la division d'Oran.

Le Ministre avait aussi prescrit d'attacher à la colonne expéditionnaire deux officiers spécialement chargés de faire des achats de chevaux pour le service de la remonte.

Ces deux objets particuliers qui vous étaient recommandés ne pouvaient vous laisser aucun doute sur la manière dont devait s'opérer le ravitaillement, et me font encore plus regretter que vous n'ayez pas agi selon l'esprit et la lettre de vos instructions lorsque tout vous en faisait une loi.

---

(1) Copie jointe à une dépêche du général Brossard du 17 mars 1837, n° 50 *bis*.

(2) Citadelle de Tlemcen.

41

Rapatel à Brossard

(Arch. Guerre)

Alger, le 12 mars 1837.

Je vous adresse ci-joint copie d'une dépêche ministérielle que je viens de recevoir au sujet des allocations de diverse nature faites d'après les ordres de M. le maréchal comte Clauzel, aux Douairs et aux Smélas.

Dans une autre lettre, en date du 27 de ce mois dernier, le Ministre dit qu'il voit qu'à l'époque du 1er février, il était distribué journellement par le service des fourrages de la place d'Oran 530 rations d'orge à 5 kilogrammes chacune.

Il ajoute que de semblables mesures, prises en dehors de toutes les prévisions, ont pour effet d'occasionner une augmentation notable dans les dépenses et de contrarier d'une manière onéreuse à l'Etat la formation et l'entretien des approvisionnements. Elles ont, de plus, l'inconvénient de faire naître des abus et c'est toujours à regret qu'il est forcé de donner son approbation.

Le chiffre de 530 rations d'orge lui paraît exorbitant; il ordonne de s'assurer s'il n'est pas possible de le réduire de beaucoup et recommande d'arriver à le supprimer le plus tôt possible. De semblables allocations ne doivent être accordées, selon lui, qu'avec la plus grande réserve et seulement lorsqu'il y a nécessité absolue. Je ne puis que vous recommander, de mon côté, de remplir les intentions exprimées par le Ministre dans ces deux lettres, en y apportant toutefois les ménagements qui vous paraîtront nécessaires pour le maintien de nos relations d'amitié avec les Douairs et les Smélas.

42

Rapatel au Ministre de la Guerre (609)

(Arch. Gouvern. Gén. E 99[1])

Alger, le 13 mars 1837.

J'ai reçu la dépêche confidentielle n° 56 par laquelle vous me tracez la conduite à suivre dans mes relations avec Abd el-Kader. Je me conformerai ponctuellement à vos instructions.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que si l'envoi du juif Durand à Abd el-Kader avait eu lieu, c'était par ordre de M. le maréchal Clauzel et, depuis, je n'ai fait aucune démarche contraire aux vues du Gouvernement.

Vous trouvez même, monsieur le Ministre, que la recommandation que j'ai faite à M. le général de Brossard d'empêcher Durand aîné de commercer avec Abd el-Kader est trop absolue, mais il ne peut être question dans les instructions que j'ai données, que d'interdire autant que possible toute correspondance secrète contraire à nos intérêts et aux instructions du Gouvernement.

Mes craintes sur les démarches du sieur Durand aîné étaient d'autant plus fondées qu'il avait à remplir des engagements dont il s'autoriserait pour chercher à se soustraire à la surveillance dont il devait être l'objet.

Ma dépêche du 2 mars vous rend compte dans le plus grand détail de la conduite de M. le général de Brossard dans cette circonstance. Le marché qu'il a passé pour le ravitaillement de Tlemcen est un acte tellement contraire à ses instructions, qu'il avait reçu l'ordre de relever la garnison du Méchouar par des soldats tirés de tous les corps de la division d'Oran et qu'il devait, ainsi que vous l'avez prescrit, monsieur le Ministre, adjoindre à la colonne expéditionnaire deux officiers spécialement chargés de faire des

achats de chevaux, soit à Tlemcen soit dans les tribus que nos troupes ont à visiter dans leur route.

J'ai rappelé ces deux objets à M. le général de Brossard dans une lettre que je lui ai écrite hier pour le convaincre qu'il n'était nullement autorisé à agir comme il a cru devoir le faire.

43

Rapatel au Ministre de la Guerre (742) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 106³)

Alger, le 18 mars 1837.

Les nouvelles de l'Ouest portent qu'Abd el-Kader a enlevé les femmes des Coulouglis de Mazouna (2) pour obliger ces derniers à aller s'établir à Tekdempta (3) et qu'il a annoncé aux habitants de Médéa, son arrivée dans leur ville pour la fête du Beyram. Il doit, à l'heure qu'il est, se trouver à Miliana et vient d'envoyer un cheval à chacun des trois chefs de Mouzaia, Beni Salah et Beni Meçaoud. Le bruit s'est répandu, et des émissaires me l'ont confirmé, qu'il avait l'intention de diriger une attaque contre nós avant-postes.

La famille du bey Mohammed ben Hussein a reçu de Médéa, l'avis qu'il avait été d'Ouchdah (4) à Fez même.

Les brigands hadjoutes qui demeurent à Blida ont volé une mule aux gens de Haouch Romili et une jument à ceux d'Allouïa. Ce dernier vol a été commis par un déserteur des spahis réguliers. L'agha, d'après mon autorisation a fait arrêter treize mules de Blida venant à Alger et a fait

---

(1) Rapport hebdomadaire.

(2) Ville du Dahra, qui fut de 1563 à 1701 la capitale du beylick de l'Ouest.

(3) Takdempt, place forte bâtie par Abd el-Kader, en 1835, à 10 kilomètres à l'ouest de la ville actuelle de Tiaret, sur les ruines de la Takdempt berbère. (Voir *Daumas*, p. 6 et passim).

(4) Oudjda.

connaître que toutes celles qui se trouveraient à Alger seraient arrêtées à moins que les propriétaires de ces mules et tous les gens paisibles de Blida ne voulussent se lever contre les malfaiteurs et faire rendre les objets volés par les brigands. Cette mesure a produit un bon effet. On a rendu les deux quadrupèdes enlevés et le voleur, ancien spahi, a été obligé de prendre la fuite, pour ne pas voir saisir même le cheval qu'il avait emmené en désertant. Mais le hakem de Blida a recueilli aussi la valeur de ce cheval et en achètera un qu'il livrera à l'agha. Il en résulte que les gens de Blida accueilleront à l'avenir moins bien les brigands et que ceux-ci seront moins entreprenants.

L'Arabe tué à Bouagueb par M. Mercier, officier au 13e de ligne appartenait à la tribu amie d'Allouïa. J'ai fait payer par devant le cadi au fondé de pouvoirs des héritiers le prix du sang, moyennant la somme de cent piastres d'Espagne (1).

Un accident malheureux a eu lieu le 13 courant à Ouled Mendil (2). Un soldat de la compagnie d'ouvriers auxiliaires du génie, cantonné à ce petit camp, voulant allumer du feu, se servit d'un peu de poudre. Mais le feu se mit immédiatement à un petit sac qui en contenait quinze kilogrammes et le local où se trouvait ce militaire avec six autres fut renversé par l'explosion. Deux soldats ont été tués, trois blessés et un jeune Maure d'Ouled Mendil, qui se trouvait près de ces lieux, a eu la cuisse cassée.

Un autre événement pénible a eu lieu dans la nuit du 15 au 16 au quartier de Hamma (3), près de Mustapha-pacha (4).

---

(1) Traduit devant le conseil de guerre de la division d'Alger sous l'inculpation d'homicide volontaire sur un Arabe, le sous-lieutenant Mercier avait été condamné, le 14 février, à deux années d'emprisonnement. *Moniteur*, 9 mars 1837.

(2) En avant de Douéra. Les détails de cet accident sont relatés dans un rapport de Rapatel du 14 mars. (Arch. Guerre).

(3) Bande de terre fertile et humide comprise entre la mer et les collines fermant au sud la baie d'Alger.

(4) Agglomération située au sud d'Alger, à laquelle elle est aujourd'hui réunie après avoir longtemps formé une commune dis-

Plusieurs Arabes qui se rendaient au marché d'Alger, surpris par le mauvais temps, cherchèrent un abri dans une carrière non loin du café des Platanes (1). Le lendemain matin, on apprit qu'un éboulement de terre avait enseveli et écrasé plusieurs Arabes avec leurs mulets. Une corvée tirée des divers corps fut aussitôt envoyée sur les lieux par le commandant de place et les travaux les plus prompts furent dirigés par M. Pascal, lieutenant de vétérans détaché au génie, qui s'offrit spontanément pour cette tâche. Pendant deux jours et malgré le temps le plus affreux, cet officier a continué ses recherches secondé par les efforts courageux des hommes de corvée. On a sauvé deux hommes grièvement blessés et aussitôt transportés à l'hôpital, retiré neuf cadavres d'hommes et huit mules horriblement mutilés. Les travaux se poursuivent encore (2).

Hier deux soldats disciplinaires ont été gravement blessés à Ouled Mendil par l'explosion d'une mine; c'est en la chargeant qu'elle a pris feu.

Nous avons enfin reçu la correspondance de Bône et de Bougie par le chebec le *Boberack*.

44

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 18 mars 1837.

Les dernières lettres de M. le général Trézel à la date du 4 mars, annoncent que, depuis dix jours, le vent, la pluie,

---

tincte. Le nom vient de la maison de plaisance entourée de magnifiques jardins qu'y possédait le dey Mustapha-Pacha.

(1) Café maure situé en face l'entrée du Jardin d'Essai. Il a été décrit (1852) par Fromentin. (*Une année dans le Sahel*).

(2) Sur cet accident cf. *Moniteur algérien*, 19 mars.

la neige et la grèle rendent toute communication impossible avec le camp de Guelma. L'approvisionnement d'orge de ce poste devait être épuisé depuis le 3 mars. Yusuf-bey avait décidé diverses tribus, notamment des Ouled Bouasis (1), à conduire des bœufs à Guelma, mais leur troupeau n'a pu traverser seulement le premier torrent qui les sépare de la Seybouse. Les troupes doivent beaucoup souffrir; cependant, elles doivent être maintenant abritées et, les bois étant assez abondants sur ce point, le froid doit y être supportable; mais tous les travaux ont dû être ralentis ou suspendus par l'intempérie de la saison.

Les troupes du camp de Dréan (2) qui ne sont pas établies dans des baraques ou dans les blockaus sont restées exposées au mauvais temps et ont dû beauoup souffrir. Le général Trézel aurait dû les faire rentrer, mais il espérait de jour en jour, dit-il, une amélioration dans l'atmosphère.

Les brêches de la Casba sont réparées. On achève la restauration des parapets à droite et à gauche de ces brèches et les mouvements de terre nécessaires pour rétablir le niveau et les pentes du sol bouleversé par l'explosion.

Ahmed-bey voulant empêcher l'approvisionnement du camp de Guelma par les tribus des environs, a envoyé avec un détachement de ses cavaliers un certain Moktar au revers du col de Ras-el-Akba (3) et, de là, ils ont réussi à faire cesser les arrivages. Si le retour du beau temps ne ramène pas les Arabes au marché, le général Trézel fera une sortie avec toute la cavalerie, pour leur prouver que nous sommes en mesure de les protéger. Sept ou huit hommes ont disparu successivement depuis l'occupation de Guelma; trois d'entre eux ont été conduits à Constantine ainsi qu'un jeune Juif. Cependant, le général Trézel n'a pas voulu autoriser

---

(1) Oulad bou Aziz (territoire des C. M. de Nechmeya et Penthièvre).

(2) A 5 lieues 1/2 au sud-ouest de Bône.

(3) Littéralement « le sommet de la montée »; seuil entre l'Oued Zenati et l'Oued Cherf, par où passait la route de Medjez Ammar à Constantine, à l'altitude de 825 m.

Yusuf à faire plus que des recherches; mais si les coupables ne sont pas livrés, le général Trézel se propose de faire punir les tribus qui les récèlent, lorsque la position intermédiaire de Nesch-Meya (1) sera occupée.

A Bougie, aucun événement important n'est survenu dans le long intervalle de deux courriers, bien que le bruit ait couru à Alger que cette ville avait été prise par surprise. Les bourrasques qui se sont succédé ont endommagé les blockhaus des postes supérieurs qui, depuis, ont été réparés.

Les Arabes de Toudja (2) continuent à amener quelques bœufs au marché. Ceux de Fnaïa (3) qui s'étaient montrés hostiles jusqu'à ce jour commencent à manifester des dispositions pacifiques; ils ont conduit quelques bestiaux sur la place.

Le temps contraire ayant retardé l'envoi d'Alger à Bougie des bestiaux et des denrées qui devaient compléter les approvisionnements de cette place, la garnison a manqué pendant quelques jours de viande fraîche et les chevaux d'orge; mais un bâtiment chargé par l'administration a pu mettre hier à la voile pour Bougie et son chargement fera cesser la pénurie qui s'y était manifestée.

45

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 19 mars 1917.

M. le général Trézel me rend compte, sous la date du 24 février, que le camp de Guelma se compose en ce moment

---

(1) Nechmeya à 43 kilomètres S. de Bône et 21 kilomètres N. de Guelma.

(2) Village à 25 kil. nord-est de Bougie, au pied du Djebel Arbalou.

(3) Fenaia. Tribu dont le territoire s'étendait sur le revers sud du Djurjura, entre les montagnes et la Soummam. (C. M. de la Soummam).

de 900 hommes d'infanterie, 100 spahis réguliers, 90 sapeurs du génie et 50 artilleurs. Il m'annonce en même temps que l'infanterie dont il dispose ne lui permettra pas d'en augmenter le nombre sur ce point, à moins qu'on ne lui envoie au moins un nouveau bataillon; qu'il aurait pu doubler ou même tripler celui des cavaliers, mais le manque de fourrage s'y oppose et, depuis une dizaine de jours, les Arabes des environs n'en portaient plus au marché; il faudra donc nécessairement faire transporter tout au moins de l'orge de Bône à Guelma.

Cet officier général attend pour envoyer 400 hommes à Mou Elfa que les fours en construction au camp de Dréan (1) soient terminés, car il lui serait actuellement impossible de les y alimenter de Bône, faute de moyens de transport. Ces 400 hommes seront employés à faire une route sur ce point.

Il était arrivé à Bône des tentes et une portion des bois destinés au baraquement des troupes.

En résumé, le général Trézel réclame avec instance un renfort d'infanterie et des moyens de transport sans lesquels il déclare que les travaux préparatoires de la future expédition sur Constantine ne peuvent être conduits d'une manière convenable. Cela lui paraît d'autant plus nécessaire que le temps affreux qui vient de régner pendant longtemps a forcé de tout suspendre et qu'il y a beaucoup à faire.

Quant au renfort d'infanterie, je dois vous faire observer que la division d'Alger envoie à Oran en ce moment 1.000 hommes du 11e d'infanterie de ligne, ce qui diminue beaucoup son effectif et, qu'en tout cas, la marine n'a ici d'autres moyens de transport que les bateaux à vapeur qui partent tous quinze jours seulement.

---

(1) Camp fortifié construit, en 1836, par le colonel Duvivier à 5 lieues et demie au S.-O. de Bône.

46

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Le 20 mars 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la frégate l'*Iphigénie* est arrivée à Oran le 17 du mois dernier, ayant à son bord 347 hommes du 47e régiment de ligne, 105 du 2e de chasseurs et 40 soldats de l'administration.

2° Que le bateau à vapeur le *Papin* y a transporté, le 26 du même mois, 160 hommes du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique venant de Bône.

3° Que le vaisseau le *Jupiter* a mouillé le même jour sur cette rade, ayant à son bord l'état-major et 1.040 hommes du 1er régiment d'infanterie de ligne.

4° Que le vaisseau le *Suffren* y est aussi arrivé, le 2 mars, avec 920 hommes du même régiment.

M. le général de Brossard m'annonce qu'il manque d'effets de campement pour établir toutes ces troupes. J'avais déjà invité M. l'Intendant militaire à y en faire transporter sans délai; mais, comme il n'y en avait point dans les magasins d'Alger une quantité suffisante, il a écrit à son collègue de la 8e division militaire pour qu'il en fasse expédier de Toulon. D'après le compte que me rend de nouveau le commandant supérieur d'Oran de l'arrivée des troupes précitées, j'invite derechef M. l'intendant Melcion d'Arc à prendre des dispositions pour qu'il soit pourvu promptement aux besoins des troupes envoyées à Oran.

Veuillez me permettre, monsieur le Ministre, une réflexion qui m'est suggérée par les lettres mêmes que vous m'avez fait adresser. Il en résulte qu'une concentration considérable

de troupes s'opère en ce moment à Oran, sans que l'on m'ait annoncé que des mesures aient été préalablement prises pour pourvoir à leur subsistance et à leur établissement. J'aime à croire, que toutes les prévisions convenables ont été prises à ce sujet, malgré le manque d'objets de campement qui se fait sentir en ce moment. Il serait fâcheux qu'il en fut autrement, car il fait en Afrique un hiver si froid et si pluvieux qu'on ne pourrait point faire camper longtemps des troupes, si elles n'étaient pourvues de tous les objets nécessaires, sans que leur santé fût gravement compromise.

47

Rapatel au Ministre de la Guerre (725) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 106[3])

Alger, 24 mars 1837.

Rien de remarquable ne s'est passé dans la province d'Alger depuis mon rapport du 18 courant.

J'ai envoyé comme de coutume un officier du bureau arabe au marché de Beni Mouça, où il n'a été question que de petites affaires de localité.

J'ai reçu du cheick et des grands d'Amraoua une lettre dont le contenu est très pacifique. J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la copie ainsi que la réponse que j'y ai faite.

J'ai également reçu une lettre du cheick Aouiwah de Hassen ben Ali, dont copie est ci-jointe avec ma réponse. Le cheval dont il parle est celui que M. le colonel Marey, agha

---

(1) Rapport hebdomadaire.

lui avait dit d'envoyer, et qu'il lui a acheté et payé. C'est une bête assez curieuse par son âge, ses moyens et sa structure.

Les Mouzaya, Beni Meçaoud et Beni Salah ont brûlé, le 20 au matin, la cabane du chef de Tefaha, voisin de Benikina et ont pris une cinquantaine de bêtes à cornes. Je suis persuadé de l'utilité et de la convenance d'opérer sur ces Kabyles turbulents et de les châtier sévèrement, mais, vu la prochaine arrivée de M. le Gouverneur général, je m'abstiens d'agir.

Le 22, un parti d'Hadjoutes est venu attaquer les gens d'Allouïa, qui ont d'abord eu un homme tué et quelques bestiaux enlevés, mais les gens de la ferme ont réussi à reprendre le bétail et ont tué un cheval aux Hadjoutes. Dès qu'on entendit l'attaque, M. l'Aga fit monter à cheval ses spahis pour aller au secours; mais, ayant su que l'ennemi avait disparu, ces cavaliers rentrèrent à Boufarik. Nous avons reçu un courrier d'Oran et un de Bône dans le courant de cette semaine.

P.-S. — Des émissaires que j'avais dans l'Ouest viennent de me rentrer. D'après leurs rapports, la coalition des tribus de l'Ouest devient tout à fait menaçante. Il est question d'une attaque combinée des Kabyles de Mouzaya, Beni Salah, Beni Meçaoud, Beni Misrah et des Hadjoutes sur les fermes de Beni Krelil. Les habitants de cette tribu ont de grandes criantes. M. Marey, agha, a écrit aux Beni Misrah dont les cultures sont dans la plaine que, s'ils prenaient part à aucun acte hostile, ils seraient châtiés. Mais je ne sais trop s'ils tiendront compte de cet avertissement. Abd el-Kader fait, dit-on, préparer des vivres à Médéa. Il a défendu aux habitants de quitter la ville et a ordonné au caïd de Beni Salah d'arrêter et dépouiller ceux qui passeraient par le territoire de sa tribu pour se rendre à Alger. On dit que plusieurs cavaliers parcourent la plaine depuis le pied de la montagne jusqu'au delà du chemin de Blida, pour surveiller le passage des gens de Médéa. Plusieurs individus de Blida ont été

arrêtés par eux, mais ont été relâchés après s'être fait reconnaître.

Dans cet état de choses, j'ai prescrit à M. le général Bro de former en une colonne dont il prendra lui-même le commandement, toutes les troupes disponibles dans les camps de l'Ouest et de faire une reconnaissance sur la Chiffa, en agissant selon les circonstances.

48

Rapatel au cheikh Aly ben Mansour (1)

Le lieutenant général, baron Rapatel, gouverneur par intérim d'Alger et de ses dépendances, au très estimé et très sage cheick Aly ben Mansour et à ses frères, salut.

Votre lettre m'est parvenue et je l'ai lue attentivement. Je ne vois pas qu'il soit nécessaire que nous fassions un traité de paix puisque nous ne sommes pas en guerre. Néanmoins, vous pouvez toujours envoyer à Alger vos marchandises en toute sûreté, personne n'y mettra empêchement. Je vous engage à écrire au nouveau gouverneur, qui ne peut tarder à arriver, une lettre comme celle que vous m'avez adressée. De mon côté, je lui présenterai cette dernière lettre et je ferai valoir les bons sentiments que vous y exprimez. Salut.

---

(1) Copie jointe au rapport hebdomadaire du 24 mars.

49

Rapatel au cheikh Aouiwah (1)

Après les compliments d'usage.

Je vous remercie beaucoup des nouvelles que vous me donnez dans votre dernière lettre. Il faut continuer à me tenir au fait de tout et à agir constamment avec franchise et loyauté envers moi, parce qu'un jour les Français seront à même de vous récompenser et d'appuyer vos efforts.

Ce jour n'est peut-être pas bien éloigné; une armée très forte va partir d'Oran pour réduire nos ennemis. Le général Bugeaud, qui déjà a battu Abd el-Kader, doit la commander avec deux autres officiers généraux qui viennent de France avec lui. Ainsi ne craignez rien d'Abd el-Kader, il ne saura bientôt plus où placer sa tête.

Envoyez votre courrier favori ainsi qu'une mule. Alors je vous donnerai des cartouches, du papier et de l'encre. Mais je vous recommande instamment, et faites bien attention à cette recommandation, de ne brûler ces cartouches que contre les ennemis des Français. Salut.

(1) Copie jointe au rapport hebdomadaire du 24 mars.

50

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 24 mars 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que 450 hommes du 11e de ligne avaient déjà été transportés à Oran par le moyen de bateaux à vapeur de correspondance, lorsque votre dépêche télégraphique du 15 de ce mois m'est parvenue.

Cette dépêche annonçant que les 1.000 hommes du 11e de ligne doivent rester à Alger, j'ai non seulement suspendu l'envoi de nouveaux détachements, mais j'ai prescrit, en outre, le retour à Alger de la portion de ce corps qui se trouve en ce moment à Oran (1). Cette disposition était dans l'intérêt du service et, en la prenant, j'ai cru me conformer à vos intentions.

J'ai prévenu le général Trézel que le 3e bataillon du 6e régiment ainsi que le détachement du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, resteraient à Bône jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, je dois vous prévenir que l'effectif de ce dernier détachement doit être bien faible, les bateaux de correspondance en ayant ramené à deux reprises, à Alger, qui ont été réexpédiés à Oran par la même voie.

J'attendrai que M. le Gouverneur soit arrivé pour qu'il décide lui-même quels sont les renforts d'infanterie qu'il convient d'envoyer à Bône.

---

(1) Une dépêche de Rapatel au Ministre de la Guerre, en date du 31 mars, annonce le retour à Alger des 430 hommes du 11e de ligne, envoyés à Oran.

51

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Gouvern. Gén. E 106³)

Alger, le 31 mars 1837.

La reconnaissance dirigée par M. le général Bro sur la Chiffa, en dispersant quelques groupes de cavaliers ennemis rencontrés sur son passage, ainsi que les menaces faites au Beni Misrah (1) ont produit un bon effet en ce qu'elles ont rassuré les Beni Khelil et intimidé les Kabyles hostiles; du moins, jusqu'à présent, ils n'en sont pas venus à une attaque sérieuse. Quelques tentatives de brigandages seulement sont souvent répétées sur les douars les plus rapprochés. Les habitants de Hallouya sont ceux qui se trouvent le plus exposés à ces surprises; ils font bonne garde, mais les armes leur manquent. Ne trouvant pas à en acheter, ils ont demandé qu'il leur soit délivré trente fusils. Je les leur ai fait remettre ainsi que dix aux gens d'El Gharaba, qui sont à peu près dans la même position, mais plus en arrière et moins nombreux.

Abd el-Kader paraît avoir réuni près de Miliana environ 1.500 fantassins, 600 cavaliers et 25 cavaliers nègres qui forment sa garde. Il a écrit aux gens de Médéa, qu'il accordera l'aman (pardon) à tous ceux qui se rallieront à lui. Le cheick Aouiwah m'informe que 50 cavaliers des Douairs (2)

---

(1) Beni Miscera (tribu berbère de l'Atlas de Blida, refoulée au XVIIIe siècle par les Turcs sur les crêtes, tandis que les terres qu'ils possédaient dans la partie basse avaient été occupées en grande partie par les Turcs et transformées en *haouchs*. Ceux des Beni Miscera qui avaient accepté la domination turque occupaient le territoire des C. P. E. actuelles de Bouinan et de Rovigo.

(2) Il s'agit ici des Douair du Titteri, qui faisaient partie du maghzen de cette province. Leurs principales fractions (Ouled Rehab Ahl-el-Oued, Ouled Rehab Ahl-el-Regueb, Ouled Rehab Ahl-el-Eulma, Ouled el Arifa étaient établies sur le territoire de Berrouaghia.

ont abandonné leur tribu pour se rendre auprès de l'Emir, et qu'ils ont enlevé, en partant, bon nombre de bestiaux appartenant à nos alliés de Hassen ben Ali.

Le marabout Si Tahar ben Abd el-Rahman, du Jurjura, mande qu'il y est arrivé dernièrement des marabouts venant de chez Abd el-Kader pour parler en sa faveur, que l'Emir et le bey de Constantine l'ont engagé à se rendre chez eux, mais qu'il s'y est refusé, attendu que son intention est de venir à Alger prochainement.

Les deux spahis désertés dernièrement à l'ennemi, sont des Aribs; ils ont à la Ressauta (1) quelque bien (un cheval, un âne, une tente et deux vaches). J'ai donné l'ordre à Ben Zekri (2) de s'en emparer pour les obliger à rendre les chevaux et les armes qu'ils ont emportés, ou bien on vendra les divers objets ci-dessus pour compenser la valeur de ceux enlevés par eux. Par mesure de précaution et d'après l'avis même de Ben Zekri, je fais retirer aux Aribs les fusils qui leur avaient été prêtés supplémentairement dans le temps. Pour écarter de cette mesure tout caractère de méfiance, il a été convenu qu'on dirait aux Aribs que ces fusils sont retirés pour être nettoyés et réparés et qu'ils resteront déposés au Fort de l'Eau (3), afin que nous puissions armer de suite leurs fantassins lorque les circontances l'exigeront.

Le caïd Soliman, d'Isser (4), a été envoyé près de l'agha par les grands d'Isser et d'Amraoua. Il a dit que les uns et les autres acceptaient les propositions qui leur avaient été faites,

---

(1) Rassauta, groupe d'habitations à 3 kil. N.-E. de Fort de l'Eau. Une concession de 3.000 hectares, dont Haouch Rassauta formait le centre, avait été accordée en 1835 au prince de Mir, réfugié polonais, qui y tenta, sans succès, un essai d'exploitation agricole avec le concours des indigènes.

(2) Réfugié de la province de Constantine, établi par Voirol à Fort de l'Eau, puis nommé caïd des Arib.

(3) Fort turc *Bordj-el-Kifan* (fort des côteaux), construit en 1581 à 18 kil. E.-N.-E. d'Alger sur le bord du golfe. Un village européen a été créé sur ce point en 1850.

(4) Les Isser (Isseria) occupaient la vallée inférieure de l'oued de ce nom, entre la Mitidja et la Kabylie proprement dite.

au mois d'octobre 1836, de leur accorder une solde. Il a été, en effet, alors question de les inscrire comme spahis auxiliaires, dans le but de les compromettre pour nous. L'affaire mérite attention. L'alliance des Issers et Amraouas serait d'autant plus utile que leur position géographique la rend importante. Placés entre nous et Ben Zaamoun, celui-ci ne peut venir nous attaquer dans l'Est, si les premiers s'opposent à son passage; d'ailleurs il n'a pas de cavaliers comme les deux autres tribus. Parmi les Amraouas ce sont le cheick Ali Mansour et six chefs, et parmi les Issers, ce sont le caïd Soliman et cinq chefs qui acceptent d'être inscrits à notre solde. Mais, tout en appréciant l'état des choses, je me suis abstenu de prendre une décision à cet égard, vu l'arrivée très prochaine de M. le Gouverneur Général. J'ai répondu au caïd Soliman qu'il leur serait fait une réponse plus tard, et, en attendant, je lui ai fait un cadeau, ainsi qu'à son compagnon.

52

Précis de la situation politique, militaire et intérieure des Possessions françaises du Nord de l'Afrique, au moment de la remise du gouvernement à M. le lieutenant-général comte de Damrémont par M. le lieutenant-général baron Rapatel (1).

(Arch. Gouvern. Gén. E 106[5])

PROVINCE D'ALGER

La situation politique, dans cette province est aussi satisfaisante qu'elle l'ait jamais été. Les relations pacifiques avec les tribus de l'est du territoire d'Alger ont pris plus d'exten-

---

(1) 2 avril 1837. — Copie. — Accusé de réception par lettre du Ministre de la Guerre du 22 avril 1837. (Archives de la Guerre).

sion. Les cheicks Benzamoun et El Mansour, des Issers et des Amraouas, viennent de faire des propositions de paix et même de coopération pour la soumission des autres tribus; quelques-unes de ces propositions méritent d'être examinées et leur acceptation peut avoir des avantages. Il y a été répondu que l'arrivée de M. le Gouverneur Général étant prochaine, il ne pouvait être pris, quant à présent, de détermination définitive. Cette correspondance est jointe au présent rapport.

Plusieurs cheicks des Amraouas et des Issers ont écrit pour obtenir d'être inscrits comme spahis auxiliaires; le caïd des Issers a été envoyé par les grands de ces deux tribus vers l'agha pour terminer cette affaire dont j'ai voulu laisser la décision et la conclusion à M. le Gouverneur Général.

Le caïd Soliman est retourné annoncer à ceux qui l'avaient député que, dans quelques jours, leur démarche pourra être renouvelée avec espoir de succès. Cet envoyé a reçu un présent ainsi que l'Arabe qui l'accompagnait.

Les autres tribus de l'Est plus rapprochées de la plaine, n'ont pas cessé d'apporter leurs produits à notre marché; celles qui se trouvent sous la protection de nos postes contribuent au service de garde et de sûreté établi contre quelques bandes de l'Ouest dont les entreprises sont devenues très rares et beaucoup moins audacieuses, depuis que l'agha a fixé sa résidence à Boufarik et que les travaux de la ligne de défense qui a été exécutée du bord de la mer sur l'Oued el-Agar et l'Oued Telata jusqu'à Boufarik sont à peu près terminés.

Les sorties que j'ai ordonnées depuis le mois de novembre dernier, et dont quelques-unes ont été dirigées par moi, ont eu un résultat très favorable à la sécurité du pays. Plusieurs chefs audacieux et influents ont été mis hors de combat, et la désunion, fruit du découragement des Arabes hostiles, a fini par produire, sinon la paix, au moins un calme qui en est très voisin.

Les menées d'Abd el-Kader et de ses agents, le non-succès de l'expédition de Constantine, n'ont agité un moment

que les tribus montagnardes de l'Ouest ordinairement hostiles; les autres sont restées dans un état parfait de tranquillité.

Nos avant-postes permanents sont à deux lieues du camp d'Erlon; mais nos reconnaissances et nos patrouilles rayonnent à une lieue au delà.

Le hakem de Blida, homme intelligent, tient sa nomination de l'autorité française, il rend des services qui consistent principalement à aviser l'agha des rassemblements de l'ennemi et de ses projets.

Le cheick Aouïoua, de la tribu de Hassen ben Aly dans la province de Titteri, entretient avec nous une correspondance suivie; il fait connaître assez exactement les démarches et les mouvements des partisans d'Abd el-Kader et particulièrement de son kalifa El Hadj el-Sghir. Je lui ai fait quelques envois de munitions et quelques présents en argent, ainsi qu'en effets et objets divers.

Les seules affaires politiques en instance en ce moment sont l'examen des propositions des cheicks Benzamoun et El Mansour, cheick des Amraouas, puis l'échange de quatre Européens pris dans le mois de janvier sous les murs d'Oran et captifs à Miliana. Cinq prisonniers arabes ont été envoyés à Hadj el-Sghir pour la conclusion de cet échange, que la difficulté des communications causée par le mauvais temps, a retardée jusqu'à ce jour. Cependant, il y a tout lieu d'espérer que ce chef arabe nous fera bientôt remettre nos prisonniers. Cet espoir est d'autant plus fondé que, dernièrement, il nous a donné une grande preuve de confiance dans notre loyauté en nous faisant rendre cinq Européens sur la simple promesse qui lui avait été faite de ma part de lui renvoyer autant d'Arabes. C'est pour répondre généreusement à cet acte de confiance, que je lui ai, cette fois, livré les prisonniers avant d'avoir reçu les nôtres et je lui ai, en outre, promis de lui envoyer les deux que j'ai retenus ici jusqu'à la conclusion de l'échange, s'il y mettait de l'empressement.

J'ai reçu, le 28 mars, une lettre de Hadj el-Sghir par laquelle il m'annonce qu'il a reçu les dix prisonniers que je

lui ai envoyés, mais qu'il ne peut, en ce moment, nous rendre les nôtres à cause de la neige, et du mauvais temps qui empêchent de les mettre en route. Il demande qu'on lui remette les deux autres Arabes venus de France et retenus à Alger, ainsi qu'un nommé Abd el-Kader ben el-Ouarani dont la famille est dans la plus vive alarme. J'ai répondu à El Hadj el-Sghir que je m'intéresserai à sa demande, et je lui ai recommandé de bien traiter nos prisonniers, qui ne sont plus qu'au nombre de trois, un d'eux étant mort, un autre étant parvenu à s'échapper des mains de l'ennemi et de nous les renvoyer le plus tôt possible (1).

J'ai rendu compte au Ministre de tous ces détails.

Les camps dits de l'Ouest : Douéra, Mahelma, d'Erlon et les postes qui en dépendent sont occupés aujourd'hui par le 2e léger et une portion du 63e de ligne. L'autre portion du 63e est à Mustapha. Les zouaves se relèvent alternativement à Delhy-Ibrahim et à Mahelma. Le 11e de ligne tient garnison en ville; il est diminué d'un détachement envoyé à Oran par ordre du Ministre, mais qui, d'après un contre-ordre expédié télégraphiquement, doit rentrer à Alger. Il y est revenu depuis trois jours sur les bateaux le *Papin* et le *Cerbère*.

Ce régiment ayant occupé la ville pendant six mois, va, d'après les dispositions que j'ai arrêtées pour la répartition des troupes, être remplacé en ville par le 63e et il ira prendre les établissements de ce régiment.

Quatre escadrons de spahis sont à Boufarik sous les ordres de l'aghà; ils y font le service d'escorte et de reconnaissance, et, de plus, ils y sont employés au maintien de l'ordre et de la tranquillité dans la plaine et dans le rayon de nos postes

---

(1) Au moment où je terminais ce rapport, les prisonniers dont il s'agit m'ont été amenés par le hakem de Blida. J'ai renvoyé les deux Arabes arrivés de Marseille; ils sont partis le 3 de ce mois. Ainsi nous n'avons plus d'Européens captifs dans la province d'Alger ni dans celle d'Oran. (*Note de* RAPATEL).

et même jusque sous les murs de Blida. Les deux autres escadrons sont logés à Bensiam (1) et à Babazoun (2).

Une décision ministérielle récente a remplacé l'indemnité représentative de vivres que recevaient les spahis réguliers, par la ration en nature telle qu'elle est accordée aux autres corps de l'armée. Cette mesure ayant causé du mécontentement parmi les indigènes, j'ai invité M. l'Intendant militaire à en suspendre l'exécution, jusqu'à ce que M. le Gouverneur général ait pu de nouveau examiner la question et prendre les ordres du Ministre. Cette affaire est l'une des plus importantes et des plus pressantes.

Les spahis auxiliaires (3) inscrits à Alger sont au nombre de 301, parmi lesquels sont une trentaine de notables de diverses tribus.

Les spahis auxiliaires sont chargés d'un service d'ordre et de police dans les localités où ils sont établis. Ils sont, en outre, réunis de temps à autre pour faire des patrouilles de nuit ou pour tout autre service, soit dans les tribus de Krachna et de Beni Moussa, soit en dehors des avant-postes. Ils font partie des expéditions toutes les fois qu'ils y sont appelés. Ils fournissent par jour huit ordonnances pour le service de la correspondance.

L'agha a à sa disposition 400 hommes d'infanterie, 6 escadrons, 2 pièces de montagne et 4 fusils de rempart avec lesquels il sort, quand, par suite des nouvelles qu'il reçoit, il le croit nécessaire. Il agit alors d'une manière indépendante et n'est astreint qu'à prévenir le général commandant

---

(1) Sur le territoire de la commune actuelle d'Hussein-Dey.
(2) Quartier de cavalerie, dans le faubourg du même nom.
(3) Les spahis auxiliaires formaient une cavalerie à la disposition de l'autorité militaire, dans le cas où celle-ci jugeait devoir requérir leur service actif. Ils se composaient : 1° des colons européens et des indigènes établis sur ce même territoire; 2° du contingent fourni volontairement par les tribus voisines protégées et couvertes par les forces françaises. Les cavaliers recevaient une solde de 0 fr. 60 par jour.

les camps de l'Ouest et à lui faire un rapport quand il rentre; ces sorties inopinées ont produit de très bons résultats.

Le premier régiment de chasseurs d'Afrique a détaché deux escadrons à Bône. Il y a eu contre-ordre du Ministre, mais l'ordre primitif avait reçu son exécution et il n'était pas possible de revenir sur cette mesure. Deux autres escadrons de ce corps sont à Benaknoun (1) et à Mustapha.

Les troupes d'artillerie se composent de trois batteries, de deux compagnies de garde-côtes et d'une compagnie d'ouvriers formant un effectif de 893 hommes, dont une centaine environ sont détachés à Bône, Bougie et Oran.

Le génie a ici 695 hommes de troupes, y compris une compagnie auxiliaire d'ouvriers. Les troupes des armes spéciales sont réparties dans les divers camps ou postes selon les besoins et l'importance du service.

Le bataillon de la légion étrangère occupe les camps de seconde ligne dits de Tixeraïn (2), de Birkadem (3) et de Kouba (4). Ce corps est trop nombreux et prend un accroissement trop considérable pour continuer à ne former qu'un seul bataillon; j'ai écrit à ce sujet au Ministre. Il sera bon de l'envoyer aux avant-postes afin de l'habituer au service des camps extérieurs.

Les compagnies de discipline, 7e de fusiliers et 3e de pionniers sont employées sous la direction des Ponts-et-Chaussées et du génie militaire. La première de ces compagnies exécute des travaux sous la direction du génie civil; la 3e de pionniers est à la disposition du génie militaire pour la continuation des travaux de la ligne de défense qui doit aboutir au pied des collines de l'Atlas.

---

(1) A 7 kilomètres 5 au S.-O. d'Alger.

(2) Sur la rive gauche de l'oued Kerma, à 10 kil. S.-S.-E. d'Alger et 2 kil. N.-O. de Birkadem.

(3) A 8 kil. S. d'Alger, 1833.

(4) A 8 kil. S.-S.-E. d'Alger. Un village de colonisation y avait été créé en 1832. Le camp, commencé par Rovigo, avait été achevé sous Voirol en 1833.

La 7e Compagnie de vétérans occupe les forts rapprochés de la ville; elle n'est affectée à aucun autre service.

Le vaisseau le *Santi-Petri* vient de débarquer, il y a huit jours, 633 condamnés aux travaux publics et au boulet. J'ai donné l'ordre d'en faire partir 300 pour Bône les autres resteront ici et formeront, réunis à l'ancien atelier, un effectif de 587 condamnés. Ces hommes sont de dociles et robustes travailleurs qu'on emploie utilement, soit sous la direction du Génie, soit sous celle des Ponts-et-Chaussées. Je n'ai pas cru convenable d'augmenter l'atelier de Mers-el-Kebir, attendu que les travaux à exécuter ici ont plus d'importance que sur ce point. Je me suis borné à faire permuter les hommes qui sont depuis longtemps dans les deux ateliers, sans avoir mérité d'être présentés au Roi pour une réduction de peine.

Il sera fourni avec ce rapport sommaire une situation détaillée indiquant l'emplacement des troupes.

L'état sanitaire est très satisfaisant; malgré les évacuations d'hôpitaux du littoral, ceux d'Alger et de Douéra ne contiennent aujourd'hui que 666 malades. Les malades à la chambre et indisponibles sont dans la proportion de ce chiffre.

L'esprit des troupes est généralement digne d'éloges; quand il s'agit de travaux et d'expéditions tous les corps rivalisent de zèle et de dévouement.

Les affaires civiles et administratives en instance, celles surtout qui demandent une attention particulière de M. le Gouverneur général, seront l'objet d'un résumé spécial.

Je fournirai indépendamment de ce rapport quelques notes sur les chefs de service, sur Ben Zekri, Ben Omar (1) et autres indigènes qui reçoivent un traitement.

---

(1) Mustapha ben Omar, installé comme Bey de Titteri par Clauzel, le 15 novembre 1830; ramené à Alger par Berthezène, au début de juillet 1831. Le 9 septembre 1835, il avait été nommé par Clauzel bey de Cherchel et de Miliana, mais n'avait pu occuper son poste.

Je donnerai aussi des renseignements sur les travaux de toute nature en cours d'exécution.

Une affaire intérieure importante est l'organisation des corporations indigènes, particulièrement de celle des Mozabites. A diverses reprises on s'en est occupé, mais rien de définitif n'a pu être encore arrêté.

L'amin actuel ou chef de la corporation, Bahmed Kaouadgi, est un homme intelligent, actif et dévoué; dans beaucoup de circonstances, notamment dans les expéditions de Mascara et de Médéa, il nous a rendu de signalés services. Je le recommande d'une manière pressante à M. le Gouverneur général.

PROVINCE DE BÔNE

Depuis l'expédition de Constantine, il n'y a pas eu d'hostilités contre nos établissements; celui de Guelma, le plus avancé, n'a pas été inquiété. Les tribus situées entre ce poste et Bône sont soumises à l'autorité du bey Yusuf; cependant elles sont soupçonnées d'avoir enlevé ou tué sept ou huit hommes qui ont disparu depuis quelque temps et dont trois ont été conduits à Constantine; mais, faute de pouvoir attribuer cet attentat à telle ou telle tribu, il n'a pas été possible d'infliger le châtiment qu'il méritait.

Les renseignements sur le port de La Calle manquent depuis longtemps; mais il est présumable qu'il est dans une parfaite sécurité puisque M. le général Trézel ne le mentionne pas dans ses rapports.

Les relations avec les tribus qui entourent Guelma sont plus pacifiques qu'hostiles. Elles sont un sujet de dissentiment entre M. le général Trézel et M. le colonel Duvivier (1), celui-ci voulant avoir sur les indigènes l'action que le Gouverneur a placée dans les attributions du bey.

---

(1) Cf. *Rovigo*, I, p. 214.

M. le général Trézel demande des instructions à ce sujet, attendu qu'il ne peut prendre sur lui de modifier l'ordre établi par M. le maréchal Clauzel. La correspondance de cet officier général sera mise sous les yeux de M. le Gouverneur.

Un fait assez grave par les conséquences qu'il peut avoir mérite de fixer aussi l'attention de M. le Gouverneur; il s'agit des attaques dirigées par la voie des journeaux par le capitaine Pellissier (1) contre le chef d'escadron Yusuf. Celui-ci a demandé la permission de venir à Alger pour obtenir réparation. M. le général Trézel m'a écrit qu'il n'avait pas pu refuser cette permission, mais il m'expose dans plusieurs lettres qui seront jointes à ce rapport que les publications de cette nature ont pour effet d'agiter les esprits, de provoquer à l'insubordination et de rendre tout commandement impossible. Il m'informe qu'une lettre insérée dans le « Garde National » de Marseille du 9 février et dans laquelle M. Pellissier diffame Yusuf de la manière la plus violente, a produit le plus fâcheux effet et qu'il importe de prendre une prompte décision à cet égard, tout en lui traçant la marche qu'il doit suivre.

Il y a sur ce point les trois bataillons du 17e léger, le bataillon de tirailleurs d'Afrique, actuellement à Guelma, un détachement du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, plusieurs compagnies du 62e de ligne, le 3e régiment de chasseurs, deux escadrons du 1er de même arme et quatre escadrons de spahis réguliers; l'effectif de ce dernier corps est de 500 cavaliers auxquels il faut ajouter 220 spahis auxiliaires. Yusuf-bey a, en outre, sous ses ordres, un corps d'infanterie indigène dont la force était, d'après la situation du 15 mars, de 250 hommes.

---

(1) Pellissier de Reynaud, qui devait devenir peu après directeur des affaires arabes, avait très violemment attaqué Yusuf dans une lettre publiée par le *Courrier de Lyon* et reproduite par le *Garde national de Marseille*, du 9 février 1837. Cf. TRUMELET. *Le général Yusuf*. T. I, p. 304 sqq.

Les troupes du génie, de l'artillerie et de l'administration à la même époque étaient au nombre de 717 hommes; mais, depuis, divers détachements ont été dirigés de Toulon sur cette place pour compléter le personnel destiné à la nouvelle expédition.

Les dernières lettres de M. le général Trézel annoncent que les dégâts causés par l'explosion du magasin à poudre sont en grande partie réparés et que les travaux pour le logement des troupes et pour la mise à couvert du matériel sont poussés avec activité. Il n'attend que le retour du beau temps pour faire établir à Nechmeya un poste intermédiaire entre Bône et Guelma. M. le lieutenant-colonel Guillemain a déjà reconnu cette position et la direction qu'il convient de donner à la route qu'on doit tracer et que les troupes doivent exécuter.

M. le lieutenant-colonel de Bourgon, du 1er régiment de chasseurs, envoyé à Tunis pour y faire des achats de chevaux, m'a écrit à la date du 9 une lettre dans laquelle il m'expose les difficultés de sa mission, qui lui paraît être impraticable; je crois qu'il convient de rappeler cet officier supérieur; c'est dans ce sens que j'en ai rendu compte au ministre.

BOUGIE

Les hostilités ont cessé autour de cette place depuis l'assassinat du commandant Salomon de Musis (1). Les tribus de Fnaïa jusqu'ici ennemies, ont fait, il y a quelques jours, des ouvertures de paix; elles ont envoyé quelques bœufs au marché, ce que fait depuis longtemps la tribu de Toudja.

La garnison ne se compose que du 2e bataillon d'infan-

---

(1) Salomon de Musis, commandant de Bougie, avait été tué par les Kabyles, le 4 août 1836, au cours d'une entrevue avec le cheikh Amziane.

terie légère d'Afrique et de quelques détachements des armes spéciales et de l'administration.

L'état sanitaire, si inquiétant dans les premiers temps de l'occupation, est aujourd'hui satisfaisant.

Cette place manque souvent de vivres frais; la garnison n'y a presque d'autres ressources que la ration qui, quelquefois, admet dans sa composition du lard salé pour l'épuisement du parc.

Un bâtiment chargé de bœufs vient d'y arriver; ainsi la garnison se trouve approvisionnée en viande fraîche pour quelques semaines.

PROVINCE D'ORAN

Les opérations projetées dans cette province ont nécessité des préparatifs dont M. le Gouverneur général a une connaissance plus entière que moi, rien ne m'ayant été communiqué sur la nature de la mission confiée à M. le lieutenant général Bugeaud.

Au départ de M. le maréchal Clauzel, le commandement de la division d'Oran fut provisoirement donné à M. le général de Brossard, qui succéda à M. le général Létang parti pour France en congé.

Le nouveau commandant supérieur reçut pour instruction principale l'ordre de s'occuper du ravitaillement de Tlemcen (1) qui devait s'effectuer dans les derniers jours de février et, pour mettre à sa disposition les moyens nécessaires, le 62e régiment de ligne qui devait rester quelque temps à Alger fut envoyé à Oran et le 1er bataillon d'Afrique qui avait été retenu à Bône après l'expédition de Constantine.

Le détachement de Tlemcen devait, en outre, être relevé

---

(1) Cf. *Documents relatifs au traité de la Tafna.*

au moment du ravitaillement par des hommes tirés de la division d'Oran, et M. le Ministre avait prescrit d'adjoindre à la colonne expéditionnaire deux officiers spécialement chargés de faire des achats de chevaux. Toutes ces dispositions faisaient une loi à M. le général de Brossard de se mettre en mouvement avec toutes les troupes mobilisables pour cette opération, et j'étais tellement persuadé qu'il se conformerait aux instructions qu'il avait reçues, que, croyant le mouvement commencé, je fis faire, dès le 20 février, des démonstrations dans l'ouest de la plaine pour attirer l'attention d'El Hadj el-Sghir de ce côté et l'empêcher d'envoyer des renforts à Abd el-Kader. C'est donc avec étonnement que j'ai appris que M. le général de Brossard, se fondant sur le mauvais état des moyens de transport, sur l'économie qu'il était possible d'obtenir et sur les fatigues qu'il voulait épargner aux troupes, a pris sur lui de ne pas exécuter les ordres qu'il avait reçus et a fait avec le Juif Durand un marché par lequel celui-ci s'est obligé à ravitailler Tlemcen pendant au moins six semaines, sans le concours des troupes et avec les ressources du pays.

J'ai blâmé M. le général de Brossard d'avoir assumé sur lui cette responsabilité tout en commettant un acte flagrant de désobéissance; j'en ai rendu compte au ministre en lui transmettant copie de toutes les dépêches relatives à cette affaire, dont j'ai l'honneur de vous remettre les originaux.

Les dernières dépêches de M. le général de Brossard ne contiennent aucun renseignement sur la suite de cette transaction. Je viens de lui prescrire de me fournir un rapport détaillé sur l'exécution du marché et sur les approvisionnements de la division d'Oran, qui, pendant les quatre derniers mois ont éveillé toute ma sollicitude, la viande fraîche ayant totalement manqué à plusieurs reprises, et le lard même n'ayant été distribué pendant le mois de janvier qu'à la demi-ration.

M. le Ministre de la Guerre a été exactement informé par moi de cet état de choses; les dépêches apportées par le

dernier courrier de France annoncent qu'il y a été remédié, mais je n'ai encore reçu d'Oran aucun avis de l'arrivage des approvisionnements qui ont dû être dirigés directement de France sur ce point.

Depuis longtemps aucun événement important n'est survenu dans le rayon des points occupés. Il y a près de deux mois que les rapports ne contiennent rien d'intéressant sur les postes de la Tafna, d'Arzew et de Mostaganem.

Toute correspondance avec Tlemcen a cessé depuis le dernier ravitaillement qui a eu lieu du 20 au 30 novembre. Le prochain courrier apportera sans doute des nouvelles de cette ville.

La division d'Oran se compose actuellement des corps suivants :

1er régiment d'infanterie de ligne;
23e » »
24e » »
47e » »
62e » »

1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, dont une portion est encore à Bône;

2e régiment de chasseurs d'Afrique;

2e escadron de spahis réguliers.

Conformément aux ordres que j'ai reçus hier, 1er avril, j'ai prescrit de réunir, dès que les moyens de transport seront fournis, tout le 62e de ligne et le 1er bataillon de chasseurs à Oran. Les détachements de ces corps qui se trouvent à Bône y seront remplacés par un bataillon de la garnison d'Alger qui sera ultérieurement désigné.

Le 3e bataillon de même arme est également annoncé comme étant dirigé de Corse sur Oran. Les dernières nouvelles de cette ville apprennent que 900 hommes et l'état-major du bataillon ont débarqué du vaisseau le *Montebello*, il y a quelques jours.

Les troupes de l'artillerie, du génie et de l'administration consistent en 858 hommes; celles de l'administration en 270 hommes, mais ce nombre va être successivement augmenté par l'arrivée des détachements qui doivent être dirigés immédiatement de Toulon et de Port-Vendres sur ce point.

Il y a également sur ce point deux compagnies de discipline, 1re de pionniers et 1re de fusiliers, 147 condamnés aux travaux publics.

Mostaganem est occupé par un bataillon du 47e de ligne et par les Turcs du bey Ibrahim, au nombre de 4 à 500.

Un détachement du 1er bataillon d'Afrique garde le poste d'Arzew.

Il y a au camp de la Tafna un détachement du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, un du 23e de ligne et divers détachements des armes spéciales formant un total de 800 hommes.

Les Douairs et les Smelas, sous le commandement de Mustapha ben Smaïn (1), sont campés à Messerguin et aux environs; ils peuvent mettre sous les armes 440 cavaliers et 1.500 fantassins.

Cette année, ils ont cultivé la plaine d'Oran depuis le camp du Figuier jusque sous les murs de la ville.

---

(1) Mustapha ben Ismaïl.

53

Rapatel au Ministre de la Guerre (831) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 106[1])

Alger, le 5 avril 1837.

J'ai lu avec peine dans le rapport fait à la Chambre des Députés au sujet des crédits supplémentaires pour l'Afrique (2), que, si les ordres de votre prédécesseur, relatifs à la rentrée en France des trõupes expéditionnaires n'avaient pas été exécutés « il fallait l'attribuer à l'esprit d'indiscipline qui s'est introduit en Afrique et dont l'exemple a été donné par les chefs de l'armée ».

Une imputation aussi grave et aussi générale portée à la tribune aurait dû être appuyée sur des faits constants, mais ceux qui sont cités par M. le rapporteur sont loin de justifier son opinion. S'il avait pris connaissance entière de ma correspondance, il aurait reconnu que j'avais mis tout le zèle et tout l'empressement désirables à hâter le départ des troupes qui n'a été retardé à Alger que par le manque de moyens de transport et il serait convaincu, que les généraux qui avaient la confiance du Gouvernement n'avaient pas perdu l'habitude de l'obéissance.

J'ai l'honneur, monsieur le Ministre, de vous mettre sous les yeux la copie de ma correspondance avec votre prédé-

---

(1) Copie.

(2) Rapport fait par M. JANVIER. *Arch. Parlementaires*. T. CVIII, pp. 599 sqq. 2e annexe à la séance de la Chambre des Députés du mercredi 22 mars 1837.

cesseur relative à cette affaire; elle vous prouvera qu'il n'a pas dépendu de moi, que les ordres que j'ai reçus pour l'embarquement des troupes, n'aient pas été littéralement exécutés.

Je désirerais, si vous le trouvez convenable, que M. le rapporteur de la commisson des crédits supplémentaires eût communication de cette correspondance; elle modifierait son opinion et il saisirait peut-être l'occasion de rendre plus de justice à la discipline de l'armée que je n'ai cessé de maintenir avec fermeté, en réprimant tous les écarts et toutes les infractions qui m'ont été connus.

Je n'ignore pas qu'une multitude de causes, qu'il est difficile de neutraliser, tendent incessamment à désorganiser les corps et à corrompre l'esprit militaire; aussi ai-je constamment combattu cette fâcheuse tendance et je crois avoir réussi, sinon à resserrer les liens de la discipline, au moins à les préserver de tout nouveau relâchement.

54

Rapatel au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 5 avril 1837.

M. le lieutenant général, comte de Damrémont, Gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, est arrivé à Alger dans la soirée du 3 de ce mois. Des ordres avaient été donnés pour que les honneurs dûs

à son rang lui fussent rendus à son débarquement; mais ils ont été inutiles, attendu que M. le Gouverneur est descendu à terre pendant la nuit. Le lendemain, il a reçu les visites d'usage (1).

En lui remettant le commandement de nos possessions, je lui ai fait un rapport succinct de la situation dans laquelle elles sont; j'ai ajouté et j'ajouterai à ce rapport, dont j'ai l'honneur de vous adresser une ampliation, toutes les explications et tous les renseignements propres à donner à M. le Gouverneur général une connaissance aussi complète que je l'ai moi-même de l'état et des affaires du pays.

Damrémont au comte Molé (2)

(Arch. Guerre)

Paris, le 5 mars 1837.

J'ai l'honneur de vous soumettre diverses demandes qui, pour la plupart, ont déjà été présentées au Conseil et sur lesquelles je crois nécessaire qu'il me soit donné une solution avant mon départ. Vous avez bien voulu comprendre que je ne pouvais pas arriver en Afrique sans y apporter l'annonce de quelques améliorations, de quelques réparations dont le Conseil a également senti la nécessité. Je vais avoir l'honneur de vous les rappeler en peu de mots. Je demande :

1° Que l'indemnité de guerre dont jouissaient MM. les officiers de l'armée, antérieurement à juillet 1834, et qui, à

---

(1) Cf. *Moniteur algérien*, 5 avril.

(2) Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères. — Copie de cette lettre est envoyée le même jour au Ministre de la Guerre. (Arch. Gouvern. gén. E 107[1]).

cette époque, a été réduite de moitié et convertie en indemnité d'ameublement, soit rétablie sur l'ancien pied. Une somme de 259.720 francs est nécessaire à cet effet suivant la note ci-jointe;

2° Que les deux centimes d'indemnité qui ont été retranchés aux soldats à la même époque soient rendus à ceux d'entre eux qui occupent les avant-postes, et qui paient les denrées plus cher que les troupes logées dans les villes par l'obligation de payer le transport. En évaluant à 10.000 hommes le nombre des troupes à qui ces deux centimes seraient rendus, il en résulterait une dépense de 72.000 frs. par an.

Je dois dire que le bureau de la solde a fait un travail qui élève à 900.000 francs la dépense des deux objets ci-dessus. Il y a évidemment erreur, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre en comparant mon travail au sien.

3° Que je sois autorisé à annoncer que le Gouvernement s'occupe avec sollicitude de la question du séquestre (1) et que des mesures vont commencer à être prises pour commencer à indemniser les propriétaires turcs et indigènes justifiant régulièrement de leurs propriétés et que le séquestre a atteints; le tout conformément à la note ci-jointe.

4° Qu'une mesure soit prise à l'égard de Yusuf. Si on lui laissait le titre de bey de Constantine, on se créerait une difficulté pour négocier avec le bey Ahmed. Il n'est pas

---

(1) L'établissement du séquestre remontait à l'arrêté de Clauzel du 8 septembre 1830, ordonnant que les maisons, magasins, boutiques, etc., occupés précédemment par le dey, les beys et les Turcs sortis du territoire de la Régence ou gérés pour leur compte rentreraient dans le domaine public et seraient gérés à son profit. Cette mesure avait été précisée par un arrêté du 10 juin 1831 et par un arrêté du 11 juillet de la même année déclarant le séquestre applicable aux biens des Turcs, qui, quoique résidant dans la Régence, se feraient remarquer par leur esprit d'opposition contre l'autorité de la France. L'application de ces mesures avait donné lieu à beaucoup d'abus et soulevé de vives protestations, si bien que le Gouvernement, se conformant aux indications de la Commission d'enquête de 1834, décida la restitution des biens séquestrés.

convenable non plus qu'il reste dans la province de Bône, où sa position est fausse et où il est une gêne pour nos relations avec les tribus. Appeler Yusuf à Alger serait se mettre dans un autre embarras, car on pourrait craindre que, se voyant déchu de sa position, il ne se livrât à des intrigues qui ne seraient pas sans danger. Le parti le meilleur à prendre serait de lui donner, dès à présent, un congé pour se rendre en France et de l'y conserver avec une pension suffisante, jusqu'à ce que les circonstances me permissent de le rappeler en Afrique et de l'y utiliser (1). Si cette proposition est admise et, attendu qu'il y a quatre escadrons de spahis à Bône, je demande que le chef d'escadron Korte (2), du 1er de chasseurs d'Afrique, soit promu au grade de lieutenant-colonel et nommé au commandement de ce corps. M. Korte est sans contredit un des officiers les plus brillants et les plus méritants de l'armée d'Afrique; cet avancement a été plusieurs fois demandé pour lui et sa nomination satisferait l'opinion de l'armée et serait du meilleur effet.

5° Une réparation doit être faite au chef de bataillon Marengo (3) qui, après avoir rendu des services signalés dans la direction de l'atelier des condamnés à Alger et après avoir mis à découvert la malversation de l'agent comptable, a été, sur la demande de cet agent, traîné lui-même sur les bancs d'un conseil de guerre. Son acquittement a été complet (4); mais l'indignation que cette odieuse affaire

---

(1) Yousouf demanda un congé de convalescence et quitta Bône au début de 1834. Il revint en Afrique, en 1838, comme lieutenant-colonel aux spahis réguliers d'Oran.

(2) Korte. Cf. *Voirol*, p. 247.

(3) MARENGO (Cappone (Gaspard-Joseph-Marie), dit), né le 8 janvier 1787 à Casale (Piémont), soldat au régiment de fusiliers-grenadiers de la garde, 27 janvier 1807; lieutenant, 7 mars 1810; capitaine, 23 décembre 1813; chef de bataillon, 13 février 1833; lieutenant-colonel, 5 avril 1837; colonel, 11 octobre 1840; admis à la retraite, 12 février 1848. — Chevalier de la Légion d'honneur, 17 mai 1813; officier, 30 août 1842.

(4) *Moniteur*, 23 septembre 1836, p. 189. (Compte-rendu de l'audience du conseil de guerre d'Alger du 5 septembre).

a soulevée est loin d'être apaisée. Le grade de lieutenant-colonel a été demandé pour M. Marengo et sa nomination est attendue avec impatience par le public comme par l'armée. L'atelier des condamnés devant recevoir une augmentation considérable, rien ne s'oppose à ce que l'officier qui en a le commandement reçoive un grade plus élevé. Il peut d'ailleurs être promu à un emploi de lieutenant-colonel dans un régiment et détaché en Afrique, ainsi qu'on l'a fait pour M. Duvivier. J'attache un grand prix à emporter avec moi sa nomination et celle de M. le colonel Korte.

6° Mon intention étant de supprimer actuellement l'emploi d'agha des Arabes qui a eu les plus graves inconvénients et d'attendre que je sois suffisamment éclairé pour savoir s'il convient de le rétablir, soit en faveur d'un indigène, soit en faveur d'un Français, je crois convenable que M. le lieutenant-colonel Marey, qui en est revêtu et qui commande le corps des spahis d'Alger, dont l'organisation comporte un colonel, soit promu à ce grade. M. Marey a rendu des services et sa nomination est demandée de divers côtés.

2°L'intendant militaire désire rentrer en France et il y a utilité pour le service à ce qu'il y revienne; je demande que, sans plus attendre, une décision soit prise à son égard et qu'il soit remplacé par le sous-intendant d'Arnaud, qui est un des plus anciens de son corps, qui possède la confiance de l'armée l'Afrique et qui est aussi capable qu'intègre et actif. Si la nomination de M. d'Arnaud ne pouvait avoir lieu, je demande que l'intendant actuel soit remplacé par M. Souilhagou, intendant à Montpellier, car les nécessités du service exigent, dans ce moment surtout, que l'administration ait à sa tête un intendant titulaire. M. Melcion pourrait aller remplacer M. Souilhagou.

8° Je désire vivement attacher au Gouvernement de l'Afrique dans les fonctions de secrétaire général M. Vaysse, secrétaire général des Bouches-du-Rhône, homme de beau-

coup de distinction et du caractère le plus honorable. A cet effet, je demande qu'il soit nommé maître des requêtes et que son traitement soit porté à 12.000 francs, parce que j'ajouterai à ses fonctions la direction de tous nos rapports avec les Arabes. La suppression de l'emploi de l'agha donnera une économie qui compensera et au delà l'augmentation que je réclame. M. le Ministre de l'Intérieur sait combien M. Vaysse mérite le témoignage que je viens de lui rendre et combien ce choix serait heureux pour l'Afrique. M. Vallet de Chevigny, actuellement secrétaire général du Gouvernement, pourrait remplacer M. Vaysse à Marseille.

9° A mon arrivée en Afrique, j'aurai à m'expliquer par une proclamation sur les intentions du Gouvernement et sur la marche qu'il m'est prescrit des suivre. Je prie le Conseil de me faire connaître sur quelle base doit être faite cette proclamation, ce que je puis promettre et faire espérer tant aux indigènes qu'à la population européenne et à l'armée. Il est important que je n'annonce rien qui ne doive recevoir son exécution et qu'on ne puisse jamais m'adresser le reproche d'avoir promis plus que je ne pouvais tenir.

Mon intention étant de partir mardi soir, je vous prie avec instance, monsieur le Comte, qu'il me soit donné une solution sur ces divers objets.

55

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Le 9 mars 1837.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier et à laquelle était jointe une copie des instructions données à M. le général Bugeaud (1). Il m'a paru, en la lisant, que ces instructions différaient entièrement de celles dont les bases avaient été arrêtées dans une des séances du Conseil des Ministres auquel j'ai assisté. Le Roi m'ayant demandé comment je comprenais la position du général Bugeaud dans la province d'Oran, sur les explications que j'ai données, il a été arrêté : que M. le général Bugeaud serait placé sous mes ordres; qu'il conserverait, il est vrai, toute latitude pour ses opérations militaires, se bornant à m'en rendre compte en même temps qu'à vous, monsieur le Ministre, mais qu'il ne pourrait ni mettre de garnisons dans de nouvelles places, ni former de nouveaux établissements sans mon assentiment; enfin que, s'il amenait Abd el-Kader à négocier, il me soumettrait les articles du traité, afin que je puisse les examiner et faire connaître au Gouvernement du Roi les observations et les objections dont ils me paraîtraient susceptibles. La nécessité de me consulter et d'avoir mon approbation sur ces divers objets m'a semblé avoir été bien sentie par le Conseil et, au fait, si l'occupation militaire de nouveaux points et les

---

(1) Cf. *Tafna :* doc. 77, p. 271.

conditions du traité avec Abd el-Kader ont des inconvénients, c'est sur moi qu'en pèserait la responsabilité; après le départ de M. le général Bugeaud, c'est moi qui aurais la tâche de les réparer.

Les instructions dont j'ai la copie sous les yeux se taisent complètement là-dessus. M. le général Bugeaud n'est pas placé sous mes ordres, et c'est au Gouvernement seul qu'il lui est prescrit de rendre compte du projet d'évacuation. de Tlemcen ainsi que des négociations avec Abd el-Kader.

Il résulte, ce me semble, du texte et de l'ensemble de ces instructions, qu'il y aura pendant plusieurs mois dans les possessions françaises en Afrique deux autorités indépendantes placées sur la même ligne et n'ayant l'une avec l'autre que des rapports de déférence.

Je crains, monsieur le Ministre, qu'en divisant ainsi le pouvoir, il ne soit impossible d'éviter les conflits, quelque ferme que soit, d'ailleurs, ma volonté de chercher à les empêcher. Je dois vous rappeler ici, monsieur le Ministre, que le Conseil a reconnu, qu'en me laissant étranger au traité et en ne le soumettant pas à mon approbation, on me compromettait vis-à-vis des Arabes et d'Abd el-Kader et détruisait mon autorité.

Un pareil état de choses ne peut être que préjudiciable à l'unité et à la force de la marche que j'ai la mission d'imprimer aux affaires de l'Afrique.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien communiquer au Conseil le contenu de cette lettre.

56

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Le 10 mars 1837.

Je pense qu'après ce qui vient de se passer dans le 62e régiment vous croirez convenable de le laisser en Afrique afin qu'il y trouve l'occasion de réparer la faute qu'il a commise et de la faire oublier (1). Dans ce cas, j'ai l'honneur de vous prier de lui envoyer l'ordre de se rendre à Alger, attendu qu'il n'est pas compris dans les troupes expéditionnaires du général Bugeaud et que sa présence à Alger me permettra d'envoyer du renfort à Bône et à Guelma.

57

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Paris, le 10 mars 1837.

J'ai l'honneur de vous informer que je partirai demain au soir. Je vous prie de vouloir bien m'adresser vos dépê-

---

(1) Il s'agit de la protestation des officiers de ce régiment contre un passage du rapport de Clauzel sur l'expédition de Constantine. Cf. *Moniteur*, 9 mars 1837 et *Tafna*, p. 13.

ches à Marseille où je m'arrêterai quelques jours. J'aurai soin de vous faire connaître l'époque de mon embarquement.

M. le général Perrégaux (1) part en même temps que moi.

Damrémont au Ministre de la Guerre

Alger, le 5 avril 1837.

J'ai l'honneur de vous informer que je suis arrivé à Alger le 3 de ce mois. En prenant aujourd'hui le commandement auquel la confiance du Roi m'a appelé, j'ai adressé aux habitants des possessions françaises dans le nord de l'Afrique la proclamation et à l'armée l'ordre du jour que je m'empresse de mettre sous vos yeux (2).

Je me persuade que les premiers actes de mon administration vous paraîtront conçus dans des termes conformes aux vues et aux intentions du Gouvernement du Roi sur notre établissement en Afrique et aux instructions particulières que vous avez bien voulu me donner.

---

(1) Cf. *Voirol*, p. 215. — Le général Perrégaux avait été nommé chef d'Etat-Major de l'armée d'Afrique par ordonnance du 1er mars 1837.
(2) *Moniteur Algérien*, 5 avril 1837.

58

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 6 avril 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que les vaisseaux le *Jupiter* et le *Suffren* sont arrivés à Alger le 3 et 4 de ce mois et qu'ils y ont amené le 48e régiment. Le *Jupiter* est reparti cette nuit pour Bône où il porte le 1er bataillon du 11e de ligne fort de 660 sous-officiers et soldats et 20 officiers tous valides et prêts à entrer en campagne. Le *Jupiter* prendra à Bône le bataillon du 62e fort de 400 hommes et 150 hommes du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique qui y étaient restés, en tout 550 hommes, qu'il transportera à Oran. Les chiffres de ces deux détachements sont ceux donnés par le général Trézel lui-même qui gagnera à cet échange un peu plus de 100 hommes effectifs, mais qui recevra, au fait, 680 hommes valides et dispos en retour de 550 plus ou moins fatigués et indisponibles. Il ne m'est pas possible de lui envoyer plus de monde jusqu'à ce que les opérations du général Bugeaud ayant commencé, je puisse juger de l'importance du mouvement que j'aurai peut-être à faire moi-même en avant de la Chiffa.

A cette occasion, monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous informer que l'absence de moyens de transport de la part de l'administration militaire rend extrêmement difficile, sinon impossible, toutes opérations un peu sérieuses dans la province d'Alger, qu'on est forcé de recourir aux transports du commerce toujours incertains et fort chers

et qu'il est indispensable que vous donniez l'ordre à une compagnie du train des équipages montés de se rendre immédiatement ici, ainsi que vous avez bien voulu m'en donner la promesse verbale. Sans l'arrivée de cette compagnie, je serai hors d'état d'agir.

59

Damrémont au Ministre de la Guerre (914)

(Arch. Gouvern. Gén. E 107[1])

Alger, le 10 avril 1837.

Le capitaine d'état-major Pellissier a préparé, en forme de lettre, une réfutation de la brochure que M. Desjobert, membre de la Chambre des Députés, vient de faire paraître sur Alger et qui excite vivement, en Afrique comme en France, l'attention publique (1). Il m'a soumis son écrit; je l'ai lu, il m'a paru conçu dans un bon esprit et dans un but tout à fait favorable à l'intérêt de la colonie. Sa publication ne peut qu'être utile, en répandant un nouveau jour sur la question d'Alger qui s'agite en ce moment devant les

---

(1) *La question d'Alger*, politique, colonisation, commerce, par A. DESJOBERT, député de la Seine-Inférieure, Paris, 1837, 8°.

Chambres et en combattant l'effet qu'a pu y produire l'ouvrage de l'honorable député (1).

J'ai cru devoir, en conséquence, accéder au désir que le capitaine Pellissier m'a exprimé de faire imprimer sa réponse par l'imprimerie du Gouvernement et de la faire tirer à mille exemplaires, afin qu'il en soit distribué aux membres des deux Chambres et aux principaux fonctionnaires du Royaume.

Je ne doute pas que vous ne vouliez bien approuver cette mesure à laquelle les circonstances actuelles donnaient un caractère d'urgence.

Trente exemplaires vous parviendront en même temps que cette lettre.

60

Damrémont au Ministre de la Guerre (876)

(Arch. Gouvern. Gén. 107[1])

Alger, le 16 avril 1837.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche du 4 avril par laquelle vous me prescrivez de vous adresser un rapport hebdomadaire sur les principaux évé-

---

(1) La brochure de Pellissier fut publiée sous le titre de : *Lettre à M. Desjobert sur la question d'Alger* (28 mars 1837), Alger (imprimé avec autorisation à l'imprimerie du Gouvernement), 8°, 18 p. Dans cet opuscule, Pellissier réfute les assertions de D. et combat avec énergie le système arabe « c'est-à-dire la remise aux mains d'un chef indigène, dans l'espèce Abd el-Kader, du gouvernement des indigènes, système préconisé par ce député ». — Une autre réplique au livre de Desjobert fut publiée par M. Franque, avocat, sous le titre de : *Première lettre à M. Desjobert, à propos de son livre sur la question d'Alger.* — Paris, 1837, in-18.

nements survenus dans chacune des localités de nos Possessions au nord de l'Afrique.

Le court espace de temps qui s'est écoulé depuis mon arrivée en Afrique ne me permettra pas de vous adresser aujourd'hui des renseignements aussi complets que je l'aurais désiré sur l'état de nos relations avec les tribus de l'intérieur; cependant le courrier qui partira demain vous portera un rapport dans lequel je vous rends compte de la situation des tribus qui avoisinent Alger.

Je me suis mis en mesure de pouvoir, à l'avenir, donner plus de développement à ce rapport et y comprendre ce qui méritera votre attention dans les provinces d'Oran et de Bône.

Les Coulouglis dont il est question dans la lettre du cheick Aouiouah, qui était jointe au rapport du général Rapatel du 24 mars, avaient été arrêtés sur la demande de ce chef afin d'obtenir la restitution d'un vol de 400 boudjous commis à son préjudice sur la personne du nommé Zayback, chaouch du bey Mohamed. Les 400 boudjous ayant été restitués, les Coulouglis furent mis en liberté. Cette affaire n'a point eu d'autre suite.

61

Damrémont au Ministre de la Guerre (910)

(Arch. Gouvern. Gén. E 99⁵)

Alger, le 16 avril 1837.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche du 3 avril n° 5873, relative aux relations de M. le général Brossard avec le Juif Durand et au ravitaillement de Tlemcen. Depuis que je suis à Alger, il n'est arrivé aucun bâtiment venant d'Oran; je n'ai donc reçu aucune nouvelle de ce qui se passe dans cette province; je sais seulement par des vaisseaux venus de Port-Vendres, que M. le général Bugeaud a dû y arriver dans les premiers jours de ce mois (1). L'état de la mer est si mauvais, qu'il n'est pas possible de communiquer et que le bateau à vapeur portant la correspondance et sorti du port d'Alger, le 9, a fait deux tentatives inutiles pour gagner Oran et a dû rentrer ici où il est encore.

Toutefois le ravitaillement de Tlemcen a dû être opéré avant la fin du mois dernier par les soins de Durand et, sans doute, par l'intervention d'Abd el-Kader. J'ai pris connaissance de la correspondance qui a eu lieu entre les généraux Rapatel et Brossard à ce sujet. J'ai approuvé complètement la manière de voir et les instructions du premier, et je suis aussi surpris que lui, que le général Brossard ne s'y soit pas conformé. L'événement prouvera s'il y a eu

---

(1) Bugeaud était arrivé à Oran, le 5 avril.

avantage et surtout convenance à faire opérer le ravitaillement de Tlemcen par notre ennemi et à paraître nous mettre en quelque sorte à sa merci. Le recours à Abd el-Kader forme, d'ailleurs, un contraste au moins singulier avec la mission de M. le général Bugeaud et les renforts de troupes et de matériel dirigés sur Oran.

J'avoue que je ne puis pas approuver non plus l'autorisation accordée par le général Brossard à Durand de fournir du fer et de l'acier en échange de ses bœufs. J'apprécie grandement l'avantage de rétablir des relations de commerce avec les Arabes et d'ouvrir des débouchés à notre industrie et mes efforts constants tendront à ce but. Mais, puisqu'on a cru devoir entrer dans cette voie vis-à-vis de l'Emir avant d'avoir abattu sa puissance, on devait, ce me semble, lui envoyer d'autres marchandises que du fer et de l'acier, qui ne sont pas des armes, il est vrai, mais qui servent à en faire et qui, dans cette circonstance, n'auront certainement pas d'autre usage, car, de cette manière, on pouvait autoriser aussi bien l'envoi de plomb, de soufre, et de salpêtre.

Le contenu de votre dépêche m'a fait connaître, M. le Ministre que M. le général Brossard correspondait directement avec vous; j'ai l'honneur de vous prier de ne pas permettre cette correspondance; vous sentirez sûrement que, voulant remplir dans toute son étendue la mission qui m'a été confiée et acceptant la responsabilité de tout ce qui se passera dans le pays que je suis appelé à gouverner, c'est à moi seul à transmettre vos ordres et vos instructions à tous ceux qui commandent sous moi; c'est à moi seul qu'ils doivent adresser leurs rapports, rendre compte de leurs actes et communiquer leurs projets. Toute autre marche compromettrait la direction et le succès des affaires, elle rendrait surtout la subordination et la discipline impossibles. Je viens de prescrire au général Brossard de correspondre à l'avenir exclusivement avec moi ou avec le général Bugeaud.

62

Damrémont au Ministre de la Guerre (911) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 108)

Alger le 16 avril 1837.

Je dois vous rendre compte avec quelques détails de l'état dans lequel j'ai trouvé la province d'Alger sous le point de vue de nos relations avec les Arabes. Je commencerai par les trois grandes tribus qui rayonnent autour d'Alger et qui reconnaissent notre autorité. Ces tribus sont, vous le savez, Beni Khelil, Beni Moussa et El Khachna.

Beni Khelil, dont le territoire est très étendu, a été divisé en deux kaïdats par mon prédécesseur. La partie la plus voisine d'Alger ou le Sahel a pour kaïd un ancien sous-officier de spahis réguliers qui réside habituellement à Mahelma, et qui, jusqu'à présent, me paraît convenir à la position. La seconde a pour kaïd un Turc sans capacité et d'une conduite peu honorable. Je compte le remplacer incessamment. Les gens de Beni Khelil, voisins des Hadjoutes sont exposés aux incursions de ceux-ci, incursions qui, depuis près de deux ans, sont très fréquentes.

J'ai trouvé la tribu de Beni-Moussa dans un état très voisin de l'anarchie. Le kaïd, homme rapace et de mauvaises mœurs et, de plus, étranger à la tribu, venait d'être destitué par le général Rapatel. La crainte de faire un mauvais choix en en faisant un trop précipité, m'a déterminé à

---

(1) Rapport hebdomadaire.

remettre cette nomination au 1er mai, jour de la fête du Roi J'aurai le temps, d'ici là, d'étudier le personnel de cette tribu. En attendant, j'ai prescrit au lieutenant de l'ancien kaïd de remplir l'intérim, et, pour donner du poids à une autorité faible par cela même qu'elle n'est que provisoire, j'ai envoyé sur les lieux M. Vergé, lieutenant de spahis, jeune officier qui vous a été plusieurs fois signalé pour son zèle et son aptitude aux affaires arabes.

La tribu de Kachna est dans un état satisfaisant. Son kaïd est un homme zélé et capable que je compte sonserver.

Venons maintenant aux parties du territoire qui se trouvent plus éloignées de notre influence.

Dans l'Est, Ben Zamoun, chef fort influent de Flissa et la tribu entière des Amaraouas paraissent disposés à se rapprocher de nous. J'ai écrit à Ben Zamoun et je tâche de l'attirer à Alger. S'il y vient, je le recevrai convenablement et je chercherai à me l'attacher, car c'est un homme fort habile et très considéré des siens.

Un fort parti des Aribs d'Hamza est depuis quelques jours dans la tribu d'Isser et cherche à attirer à lui ceux de leurs compatriotes que le général Voirol établit dans les environs de Ressauta en 1834 (1). J'ai pris des mesures pour prévenir la défection de ces derniers qui nous sont fort utiles comme spahis auxiliaires. Toutes les tribus de la montagne au sud d'Isser et de Kachna me paraissent être dans des dispositions pacifiques.

A l'ouest de la province d'Alger, j'ai trouvé toutes les tribus dans un état plus ou moins flagrant d'hostilité; les Hadjoutes, surtout, ont constamment les armes à la main. Dans la nuit du 11 au 12 du courant, ils sont venus encore enlever du bétail dans des fermes arabes à Beni Khelil et à Beni Moussa; leur nombre s'est accru, depuis deux ans, d'une foule d'émigrés qui ont pris parti pour eux. Je suis dans ce moment à la recherche des causes de ces émigrations et

(1) Cf. *Voirol*, pp. 99 sqq.

des moyens propres à faire cesser un état de choses qui dépeuple les tribus amies au profit des tribus hostiles. Si je parviens à faire rentrer les émigrés dans leurs foyers, les Hadjoutes seront tellement réduits qu'ils devront se soumettre. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas qu'il soit convenable d'employer contre eux le système de petites expéditions. Toutes celles que l'on a faites depuis deux ans ont été sans résultats, ou, si elles en ont eu un, il a été de fortifier chez les Arabes des habitudes guerroyantes qu'il est de notre intérêt de leur faire perdre. Je préfèrerais aller m'établir pour un temps considérable sur leur territoire, à l'époque des moissons, et de ne le quitter qu'après avoir brisé leur opiniâtreté par la présence continue de nos troupes, au moment où ils ont tant d'intérêts à ne pas être inquiétés.

La cause la plus patente des dispositions hostiles des tribus de l'Ouest est l'établissement à Miliana d'un bey de la création d'Abd el-Kader. Je désirerais pouvoir détacher cet homme du parti de l'Emir, c'est à quoi je tends en ce moment; mais je vais être contrarié pendant quelque temps par la présence de l'Emir lui-même dans les environs de Miliana. D'après les rapports des Arabes, il était au Pont du Chélif (1), la semaine dernière. Il a envoyé de là une assez forte colonne à Cherchell pour en enlever quelques habitants qui lui étaient suspects et mettre embargo sur des barques destinées pour Alger.

Moussa el-Darkaouy, chérif du désert, le même qui fut battu par Abd el-Kader en 1835 a reparu dans la province de Titteri, les uns disent avec des forces considérables, d'autres disent avec deux ou trois cents chevaux au plus. On ne sait rien de positif sur ses intentions, mais j'ai pris des mesures pour être instruit de tous ses mouvements.

Il est hors de doute que le voisinage d'Abd el-Kader fait fermenter les esprits non seulement dans l'ouest mais en-

---

(1) Pont de Boukhorchefa, à quelque distance au-dessous de Miliana. C'était un pont de pierre bâti sous le dey Omar, en 1816, avec les débris d'un ancien pont romain.

core dans l'est de la province d'Alger. Des agents parcourent le pays pour exciter les Arabes à la guerre; je ne serais donc pas surpris que des partis d'Arabes se présentassent devant mes avant-postes.

J'ai amené avec moi de Marseille trois des prisonniers faits à Abd el-Kader au mois de juillet dernier. Je vais lui en renvoyer un et je garderai quelque temps encore les deux autres. Ils pourront m'être utiles pour communiquer avec l'Emir, s'il devenait nécessaire de le faire.

J'en étais là de mon rapport lorsque j'ai reçu des nouvelles toutes récentes de Miliana. Le bey El Hadj Sghir est depuis quelques jours en courses pour la rentrée des impôts qu'il prélève sur les tribus qui se sont placées sous son commandement. Abd el-Kader a quitté sa position d'El Kantara (Pont du Chélif); il a remonté la rivière et se trouvait, il y a quatre à cinq jours, à Oulad Kessiar, à deux journées de Miliana, dans la direction des sources du Chélif. Il prélève des contributions et place des kaïds dans les tribus.

Plusieurs mules chargées de cartouches sont arrivées dernièrement à Miliana, envoyées par Abd el-Kader. Ces munitions, au dire tous les Arabes, viennent du Maroc. L'Emir a, dernièrement, envoyé en mission auprès du souverain de ce pays un de ses officiers nommé Hadj Ahmed ben Courifas (?) lequel, à son retour du Maroc, a été envoyé à Médéa, en qualité de hakem.

P.-S. — Le bateau à vapeur ayant été retenu par le mauvais temps, je profite de ce retard pour vous informer que je viens de recevoir une lettre fort pressante que m'écrit Ben Zamoun pour que j'accepte ses offres de service. Dès 1830. ce chef nourrit la pensée de se constituer intermédiaire entre nous et les indigènes. Il désire venir à Alger. Je l'y engage fortement. Je verrai ce que je puis faire de lui et le parti qu'on peut en tirer. Il promet de me livrer Ali Saadi, agent d'Abd el-Kader dans l'est de la province d'Alger.

63

Damrémont au Ministre de la Guerre (427)

(Arch. Guerre)

Alger, le 16 avril 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le vaisseau le *Jupiter*, ayant à son bord le premier bataillon du 11e régiment d'infanterie de ligne, fort de 19 officiers et de 652 sous-officiers et soldats, est arrivé à Bône, le 8 de ce mois.

Ce bataillon, à l'exception des trois premières compagnies a été dirigé le lendemain sur le camp de Guelma. Les trois premières compagnies sont restées à celui de Dréan pour en former la garnison.

Le 3e bataillon du 62e de ligne, fort de 15 officiers et 407 sous-officiers ou soldats, 3 officiers et 47 hommes du 2e bataillon, 2 officiers et 167 hommes du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, ont été embarqués, le 10, sur le *Jupiter*, qui les transportera à Oran, ainsi que vous l'avez ordonné.

64

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 17 avril 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le vaisseau le *Trident* a mouillé ce matin sur la rade d'Alger, ayant à son bord 11 officiers et 914 sous-officiers et soldats appartenant aux corps ci-après indiqués, savoir :

2e régiment d'infanterie légère, 1 officier, 262 hommes.
11e régiment d'infanterie de ligne, 1 officier, 188 h.
24e régiment d'infanterie de ligne, 5 officiers, 93 h.
62e régiment d'infanterie de ligne, 5 officiers, 15 hommes.
63e régiment d'infanterie de ligne 5 officiers, 196 h.

Ces troupes seront débarquées dès que l'état de la mer, qui est agitée en ce moment, le permettra.

65

Damrémont au Ministre de la Guerre (463)

(Arch. Guerre)

Le 23 avril 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le bateau à vapeur le *Cerbère* partant pour Bône demain, 24 du mois courant, a embarqué à son bord 100 hommes du 11e régiment de ligne pour aller rejoindre les détachements de ce régiment qui ont déjà été dirigés sur cette place. J'aurais désiré faire encore partir pour cette même destination quelques compagnies du même corps, pour ajouter aux renforts dont le général Trézel a besoin, mais je manque de moyens de transport et suis forcé, ou d'attendre qu'il m'en arrive, ou d'envoyer ces compagnies par détachements sur les bateaux de correspondance.

66

Damrémont au Ministre de la Guerre (1727)

(Arch. Gouvern. Gén. E 108)

Alger, le 23 avril 1837.

PROVINCE DE BÔNE

Du 1er au 15 avril aucun événement important n'est survenu dans la province de Bône.

Le 7 avril, le vaisseau le *Jupiter* est arrivé à Bône, venant d'Alger avec le 1er bataillon du 11e de ligne, fort de 668 hommes et en est reparti, le 9, pour Oran, emportant le 3e bataillon du 62e de ligne fort de 494 hommes.

M. le général Trézel m'informe, à la date du 15 avril, que les Arabes paraissent peu disposés à soutenir Ahmed-bey, et que celui-ci s'efforce de relever le courage des habitants de Constantine en leur annonçant sans cesse l'arrivée des secours que lui aurait promis Tahir Pacha (2). Mais, en supposant que la Porte permette à Tahir Pacha de faire ce détachement sur Constantine, la peste a tellement diminué ses troupes qu'il ne pourrait remplir cette promesse que d'une manière illusoire. D'après une lettre adressée au général Trézel par le consul général de France à Tunis, l'état sanitaire de la Régence de Tunis continue à être très satis-

---

(1) Rapport hebdomadaire.

(2) Commandant la flotte turque que la Porte avait envoyée dans les eaux tunisiennes et qui dut se retirer à la suite de la présence d'une escadre française. — Cf. Jean SERRES : *La politique turque en Afrique du Nord sous la monarchie de juillet.* Paris, 1925, 8°, chap. IV. Les Turcs et la conquête de l'Algérie; la question de Constantine.

faisant, et l'exécution des mesures rigoureuses provoquées par les consuls donne quelque espoir que le fléau n'y pénètrera pas, quoiqu'il se soit approché de ses frontières en s'étendant jusqu'à Zouara (1) où se trouve une garnison turque.

PROVINCE D'ALGER

J'ai eu l'honneur de mettre sous vos yeux dans mon rapport du 16 avril la situation politique de la province d'Alger.

Voici les événements survenus depuis cette époque.

Un parti de 150 Hadjoutes environ a coupé la ligne des blockhaus entre Ben Mered et Boufarik et a enlevé un troupeau de moutons près du village arabe de Guerouaou; mais les Beni Salah ont déclaré aux Hadjoutes qu'ils eussent à rendre ce troupeau s'ils voulaient vivre en paix avec eux. Cette démarche des Beni Salah, bien que peu importante en elle-même, vient cependant à l'appui d'autres faits qui me prouvent, qu'en général, les tribus sentent le besoin de se rapprocher de nous. Chaque jour des familles arabes me demandent des sauf-conduits pour ceux de leurs membres qui se sont retirés chez les Hadjoutes et qui désirent rentrer dans leurs foyers. Je les accorde après m'être assuré que les émigrés demandant à rentrer ne sont sous le poids d'aucune accusation criminelle.

Je n'ai pas encore nommé de caïd à Beni Moussa, mais je suis en mesure d'y pourvoir incessamment. Du reste, le kalifa qui remplit l'intérim sert bien. Il a arrêté avant-hier deux hommes accusés de meurtre et les a envoyés à Alger. Ces accusés ont été déposés à la prison militaire. Ils seront jugés par le cadi de la tribu.

Les Arabes ne songent plus à s'éloigner de nous. Ceux de leurs compatriotes qui s'étaient rapprochés de la plaine et

---

(1) Ville du littoral de la Tripolitaine entre Tripoli et la frontière tunisienne.

qui cherchaient à les attirer à eux, sont en marche pour retourner à Hamza.

Ben Zamoun vient de m'écrire pour me témoigner de nouveau le désir d'entrer en relations directes et intimes avec moi. Je continue à l'engager à venir à Alger et j'espère l'y voir dans quelques jours.

Le cheikh de la tribu de Beni Aïcha (1), qui nous est attaché par ses intérêts commerciaux et qui fournit beaucoup d'huile à Alger, m'a également écrit pour rendre plus intimes ses rapports avec nous. Il me demande de lui envoyer un officier chargé d'examiner l'état du pays et de s'assurer de ses bonnes dispositions à notre égard. Je lui réponds de venir me voir et, qu'à son retour, je ferai partir avec lui M. Dumont, officier de spahis auxiliaires, qui est personnellement connu de lui et qui passera quelques jours dans sa tribu.

Le 24 avril 1837, 6 heures du matin.

Le hakem de Blida, qui est en général bien informé, me donne les renseignements suivants par un courrier qu'il m'a expédié hier soir.

Abd el-Kader, après s'être dirigé de l'Oued el Fodda (2) vers l'Ouest, est revenu rapidement sur ses pas et s'est porté à marches forcées sur Médéa, qu'il occupe depuis le 22 avec son infanterie et une nombreuse cavalerie. Il y a installé le bey Barkani. L'Emir répand la nouvelle que son intention est de soulever les tribus qui environnent la plaine et de marcher contre nous.

---

(1) Tribu de la partie montagneuse de l'outhan de Kachna, sur le territoire de laquelle se trouve le col faisant communiquer la Mitidja avec la vallée inférieure de l'Isser. (Aujourd'hui C. P. E. de Ménerville).

(2) Rivière descendant de l'Ouarsenis et se jetant dans le Chélif à 23 kil. environ en aval d'Orléansville.

Hier 23, à cinq heures du soir, un parti de 100 Hadjoutes s'est montré en avant de Boufarik dans la direction de Beni Mered. Le colonel Marey a marché contre eux; j'ignore encore le résultat de sa reconnaissance.

La présence d'Abd el-Kader à Médéa va mettre en mouvement les tribus qui paraissaient disposées à se rallier à nous. Si l'Emir quitte Médéa et se porte en avant, je prends des mesures pour marcher contre lui. Le mauvais état des chevaux de l'artillerie et le manque presque absolu de moyens de transport me mettent dans un extrême embarras.

Le 24, à 10 heures du matin.

Le colonel Marey écrit au général Rapatel qu'il a eu un engagement hier soir avec un parti de 250 Hadjoutes environ. Nous avons eu un maréchal des logis tué, un maréchal des logis et un spahi blessés. On a repris aux Hadjoutes un troupeau qu'ils avaient pris et qu'ils emmenaient.

J'ai fait partir ce matin le général Bro pour Boufarik dont la garnison a été augmentée de celle de Douéra et celle-ci a été relevée par un bataillon du 11e de ligne.

Les nouvelles qui sont arrivées hier soir pouvant répandre de l'inquiétude dans la plaine, j'ai fait partir pour rejoindre sa tribu le kalifa de Beni Mouça qui se trouvait à Alger. M. Dumont, officier aux spahis, l'a accompagné avec ordre de prendre sous son commandement une partie des Aribs de la Ressauta, et de renforcer la tribu des Beni Mouça, si celle-ci était attaquée.

67

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 24 avril 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que, depuis quelques jours, une agitation assez grande se manifestait dans la plaine de la Mitidja et qu'on la disait occasionnée par le retour d'Abd el-Kader qui, après avoir quitté les environs de Miliana et repris la route de l'Ouest, aurait rétrogradé et se serait dirigé sur Médéa. En effet, des renseignements venus hier de divers côtés semblent annoncer de la manière la plus positive qu'il y est entré avant-hier; toutefois, j'ai d'autres motifs de douter encore de l'exactitude de cette nouvelle. Quoi qu'il en soit, les Hadjoutes se sont mis en mouvement de nouveau avant-hier et les bruits les plus alarmants ont circulé parmi les tribus arabes amies. On dit qu'après avoir rançonné les environs de Médéa, Abd el-Kader doit tomber sur ces tribus et, peut-être même, venir nous attaquer dans la plaine. J'ai peine à croire qu'il prenne une détermination aussi hardie et qu'il quitte la montagne. Toutefois, je viens de donner l'ordre au général Bro stationné à Douéra, d'en partir avec les deux bataillons et les deux escadrons qui s'y trouvent, pour renforcer le camp de Boufarik, et je fais partir des troupes d'Alger pour renforcer celles qui quittent Douéra.

Hier, environ 200 Hadjoutes ont enlevé des troupeaux à quelque distance de nos postes. Le colonel Marey les a poursuivis avec sa cavalerie, leur a repris les troupeaux et leur a tué et blessé quelques hommes; il a eu un maréchal des logis tué, deux hommes et deux chevaux blessés.

S'il arrivait qu'Abd el-Kader fuyant devant le général Bugeaud vînt se jeter dans cette province, jamais moment plus opportun ne se serait présenté pour en finir une bonne fois avec lui. Mais comment pourrais-je espérer d'y parvenir dans l'absence complète de moyens de transport, avec une artillerie à peu près démontée et une cavalerie extrêmement faible ? Tous les efforts que je pourrais tenter échoueraient probablement devant l'impuissance où je serais de faire transporter les vivres, d'assurer le service de l'ambulance et celui de l'artillerie.

Je dois, monsieur le Ministre, vous rendre attentif à l'état d'abandon dans lequel est laissée la division d'Alger et je vous renouvelle de nouveau l'expression de mes regrets ou de ce qu'on ait cru devoir réunir tous les moyens disponibles dans la province d'Oran, ou, du moins, de ce qu'en les lui accordant, on n'ait pas cru devoir m'en donner quelques-uns qui me permettent de coopérer avec le général Bugeaud et de faire quelque chose de réellement utile.

68

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 25 avril 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le vaisseau le *Jupiter* est arrivé le 21 de ce mois à Mers-el-Kébir avec 436 hommes du 3e bataillon du 62e régiment d'infanterie de

ligne et 1/40 du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique qui avaient été laissés à Bône jusqu'à présent.

Le brig *la Rose* est arrivé dans le même port, ayant à son bord 29 chevaux ou mulets pour l'artillerie et 40 hommes de la 5e batterie du 13e régiment.

Enfin, la gabarre l'*Indienne* a mouillé sur la même rade avec 450 caisses de biscuits.

69

Damrémont au Ministre de la Guerre (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 108)

Alger, le 4 mai.

Je vous ai rendu compte par mon rapport hebdomadaire du 24 avril, que la présence d'Abd el-Kader dans la province de Titteri mettait en mouvement les tribus de la plaine.

Des avis qui me sont parvenus postérieurement au départ de ce rapport, m'ont donné la certitude que l'Emir était venu à Médéa et qu'il avait lancé des proclamations pour exciter les Arabes à se réunir à lui, menaçant du pillage ceux qui ne se déclareraient pas contre les Français. Ces menaces, colportées par les émissaires d'Abd el-Kader qui annonçaient en même temps la prochaine arrivée de l'Emir à Blida, avaient répandu une vive inquiétude parmi les tribus des

---

(1) Rapport hebdomadaire.

environs d'Alger soumises à notre domination. Il était nécessaire de les rassurer, en leur montrant que nous étions en mesure de les protéger efficacement.

Je réunis, en conséquence, le 26 avril, à Boufarik, une colonne forte de 6.600 hommes et 630 chevaux, dont je confiai le commandement au général Rapatel et je m'y rendis le lendemain 27.

Le 28, j'envoyai vers l'est, sur la frontière des Beni Mouça, un détachement composé de 1 bataillon de la légion étrangère, 1 obusier de montagne et 50 spahis, pour occuper cette partie de la plaine et la garantir des excursions des Kabyles.

Le même jour, je me portai à la tête d'une forte reconnaissance sur Blida, dont je voulais étudier la position topographique. La colonne s'avança sans éprouver aucune résistance et, peu de temps après notre arrivée en vue de la ville, une députation composée de ses principaux habitants me fut envoyée et m'exprima le désir de vivre en paix avec nous et de se soumettre à notre domination. Cette conférence toute pacifique se prolongea assez longtemps et eut lieu, en quelque sorte, sous les yeux et malgré la présence de plusieurs groupes de Kabyles embusqués dans les jardins des environs de Blida.

Le soir, les troupes rentrèrent à Boufarik.

La reconnaissance du 28 n'ayant pas été poussée jusque dans l'intérieur de Blida, n'avait pu me donner que des notions incomplètes sur la position de cette ville relativement aux montagnes qui la dominent et sur la prise d'eau qui alimente ses fontaines et arrose ses jardins.

Afin d'arrêter mes idées sur ces points essentiels, je partis de Boufarik, le 29,, à la pointe du jour. Le corps expéditionnaire était divisé en trois colonnes.

Celle de droite commandée par le général Bro, passa l'Oued el-Kebir (1) en aval de Blida et s'empara des hauteurs

---

(1) L'Oued el-Kébir, descend des montagnes des Beni Salah, par une gorge profonde et va se jeter dans la Chiffa à l'O. de Blida.

qui dominent la ville à l'ouest. La colonne de gauche, sous les ordres du général Négrier (1), se dirigeant par le pied des montagnes, traversa la tribu de Ben Aïssa et couronna les hauteurs à l'est de Blida.

La colonne du centre, commandée par le colonel Hecquet (2), du 63e, prit position en face de Blida, ayant devant elle l'enceinte de la nouvelle ville (3).

Les généraux Bro et Négrier éprouvèrent quelque résistance dans leur marche. Les zouaves, qui formaient l'avant-garde de ces deux petites troupes, se portèrent en avant avec leur ardeur accoutumée et chassèrent devant eux les Kabyles embusqués derrière les buissons et les accidents du terrain.

Dans cette attaque, nous avons perdu 1 homme du bataillon des zouaves et nous avons eu 11 blessés parmi lesquels 3 officiers : M. Regnault, lieutenant, d'un coup de feu dans la poitrine; M. Rappel, capitaine, et Gardereau, lieutenant, de fortes contusions à l'épaule.

A midi je pus pénétrer dans la ville, la parcourant dans tous les sens et me porter même jusque dans la gorge où est construit le barrage qui déverse dans Blida et dans ses jardins une partie des eaux de l'oued el-Kebir. Ce dernier point était important à reconnaître. Je ne peux point, aujourd'hui, monsieur le Ministre, vous rendre un compte exact et raisonné de cette reconnaissance. Ce sera l'objet d'un rapport spécial.

Le 29, au soir, les troupes quittèrent leurs positions et se replièrent dans la plaine en avant de l'enceinte ruinée de la nouvelle ville où nos bivouacs furent établis.

Des rapports qui m'étaient parvenus pendant cette journée du 29 m'ayant annoncé qu'Abd el-Kader s'était porté de Médéa sur Miliana et qu'il continuait son mouvement de

---

(1) Cf. *Tafna*, p. 450.

(2) Cf. *Rovigo*, II, p. 271.

(3) A la suite du tremblement de terre de 1825 qui avait détruit Blida, les habitants avaient songé à fonder une nouvelle ville à 2 kilomètres N. mais ils ne donnèrent pas suite à ce projet et réédifièrent la ville sur l'ancien emplacement.

retraite vers l'ouest, je n'eus plus d'autre but que de parcourir les autres points de notre ligne de défense, dans la pensée, qu'en me montrant ainsi en forces je contiendrais les Kabyles et les Hadjoutes que la présence de l'Emir avait mis en mouvement.

Le 30, je fis rétrograder les bagages sur Boufarik et je me portai avec le reste de ma troupe sur la Chiffa. Après avoir visité le camp établi en novembre 1836 sur la rive gauche de la rivière et qui se trouve inoccupé aujourd'hui, je me dirigeai de nouveau sur Boufarik par la redoute de l'oued Lallah (1) et le blockhaus de Sidi Khliffa (2). Une cinquantaine d'Hadjoutes se montrèrent sur nos derrières et furent tenus à distance par nos tirailleurs.

Le 1er mai, je me dirigeai sur Coléah par le blockhaus de Sidi Abd el-Kader (3). L'avant-garde passa sans accident le Mazafran (4) bien que les eaux fussent assez fortes et le courant rapide. Les habitants de Coléah ne manifestèrent aucune crainte de notre arrivée. Les principaux d'entre eux me firent, au nom de tous, des protestations de soumission et m'exprimèrent le désir de continuer à vivre en paix et en bonnes relations avec nous. Je les encourageai à se maintenir dans ces bonnes dispositions.

Le soir, je repassai le Mazafran et les troupes bivouaquèrent sur la rive droite.

Le 2 mai, j'allai reconnaître l'embouchure du Mazafran et je me rendis ensuite à Alger par les blockhaus de l'oued el-Agar, de Sidi Mohammed et le camp de Ma el-Ma (5).

---

(1) Oued el-Alleug.
(2) Sidi Khalifa, entre Oued el-Alleug et Boufarik.
(3) Entre Douéra et le Mazafran, au-dessus du marabout du même nom.
(4) Rivière formée par la réunion de la Chiffa et de l'Oued-Djer. Elle passe au-dessous de Coléa et se jette dans la mer au S.-O. de Sidi Ferruch.
(5) Mahelma. Tous ces ouvrages faisaient partie de la ligne de défense dont la construction avait été entreprise à la fin de 1836 pour assurer la protection du pays contre les incursions des Hadjoutes. (Cf. *Annales algériennes*, liv. XX).

Je crois devoir me féliciter, monsieur le Ministre, des résultats obtenus par la démonstration que nous venons de faire dans la Mitidja. Les Beni Sala et les Beni Meycera, qui habitent la montagne au-dessus de Blida et d'où sortent une partie des maraudeurs qui inquiètent les tribus de la plaine, ont été très effrayés du déploiement de nos forces. Afin de les maintenir dans cette crainte salutaire et de mettre un terme à leurs excursions, j'ai établi un escadron de spahis au blockhaus de Beni Mered. Cette mesure, dont l'exécution n'a entraîné aucune dépense, a déjà ramené dans leurs douaires plusieurs habitants de Guerouaou et de Beni Mered, que la crainte du pillage en avait éloignés.

Les tribus de l'Est, qui s'étaient montrées jusqu'à présent, sinon hostiles, au moins insoumises, paraissent vouloir nouer avec nous des relations amicales.

Les gens d'Isser, de Flissa, d'Amaraoua semblent aussi désirer recevoir des chefs de notre main. Je mettrai tous mes soins à donner suite à ces relations qui peuvent assurer la tranquillité de l'outhan de Krachna et de toute cette partie de l'Est.

J'ai fait choix de Mohammed ben el-Hadj Saad pour remplir les fonctions de caïd de Beni Mouça. C'est un homme riche et influent dans sa tribu.

Les rapports qui me parviennent, confirment le mouvement de retraite d'Abd el-Kader vers l'Ouest. Un de ses émissaires parti de son camp de Mina (1) est arrivé hier à mon quartier général. J'ai l'honneur de vous adresser par le courrier de ce jour la traduction de la lettre d'Abd el-Kader que cet émissaire m'a apportée et la réponse que je lui ai faite.

L'Emir emporte de la province de Titteri les sommes produites par les impositions qu'il a frappées : il emmène aussi avec lui 75 Coulouglis prisonniers. Pendant son séjour à Médéa, Abd el-Kader y a installé bey son frère Sidi Musta-

---

(1) Mina, affluent de gauche du Chélif.

pha (1) et lui a laissé, en partant, 400 chevaux. Mohammed el-Barkani (2) a été nommé kalifa du bey et el-Hadj Amed ben el-Zaraouï a été nommé hakem de Médéa.

Le nouveau bey de Médéa a écrit à Ben Aouda el-Moktary (3) pour lui offrir la charge d'agha. Je regarderais l'acceptation de ce dernier comme une chance favorable pour nous, parce qu'il a eu avec les Français d'anciennes relations dont il serait possible de tirer parti.

PROVINCE DE BÔNE

Des renseignements qui me parviennent de la province de Constantine me donnent la certitude qu'Ahmed-bey ne serait pas éloigné de traiter de la paix, mais il ne veut pas faire les premières démarches. Je suis en mesure d'être toujours au courant de ce qui se passe à Constantine et, tout en favorisant les dispositions d'Ahmed-bey, j'ai soin de ne lui faire aucune avance. J'attends que, de lui-même, il vienne à nous.

M. le général Trézel m'informe que les tribus des environs de Guelma sont tranquilles et que notre influence s'étend et se consolide chaque jour dans cette partie de la province de l'est.

PROVINCE D'ALGER

J'ai infligé un mois d'arrêts de rigueur à M. Gros, lieutenant de gendarmerie employé à Bône, pour être entré directement et sans autorisation en relations avec Ahmed-bey. La

---

(1) Sur ce personnage, cf. *Daumas*, appendice VIII, p. 643. Principaux personnages de la province d'Oran. Famille de l'Emir.

(2) Mohammed ben Aïssa el-Barkani, de la famille maraboutique des Barakna, très influente chez les Beni Menacer, nommé par Clauzel caïd de Cherchel, puis passé du côté d'Abd el-Kader. Il avait rempli les fonctions de khalifa de Médéa en 1835 et remplaça, en 1837, après la conclusion du traité de la Tafna, Sidi Mustapha destitué par l'Emir en raison de son incapacité.

(3) Ben Aouda el-Moktari, cheikh des Ouled Moktar, tribu du Titteri, alliée des Turcs. (C. M. de Boghari).

punition infligée à cet officier a été mise à l'ordre du jour de l'armée.

Le 6 mai.

J'ai nommé Ali Boutchicha caïd des Beni Khelil.

Sur la demande des gens de Beni Mouça, j'ai décidé que les deux hommes de cette tribu accusés de meurtre et déposés dans la prison militaire d'Alger seraient conduits au marché de l'Arbą (1) mercredi et remis au cadi pour être jugés suivant la loi musulmane.

Le caïd de Kachna m'a rendu compte des menées impuissantes de Sidi Saadi pour soulever l'Est et m'a envoyé une des circulaires de ce dernier.

Un des émissaires que j'avais envoyés à Médéa est rentré hier. Il rapporte que les soldats composant la garnison de cette ville se conduisent assez mal envers les habitants et que le nouveau bey impose à ces derniers des corvées continuelles pour divers travaux relatifs à la salubrité publique. Ben Aouda el-Moktary a repoussé avec dédain les offres du nouveau bey; il empêche même les tribus du Sud d'envoyer leurs denrées à Médéa où les vivres commencent à être très chers.

Le 5 mai, deux zouaves indigènes ont déserté à l'ennemi avec armes et bagages.

M. Gros, lieutenant de gendarmerie, m'ayant déclaré sur l'honneur ne s'être point mis en relations directes avec Ahmed-bey et avoir été compromis par des Maures qui se sont servi de son nom à son insu, j'ai décidé que sa punition serait levée.

---

(1) L'Arba, à 29 kilomètres d'Alger.

70

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 5 mai 1837.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte de l'arrivée d'Abd el-Kader à Médéa le 22 et de l'ordre que je donnais aux troupes de se concentrer à Boufarik. Le 2e d'infanterie légère, 2 bataillons du 11e de ligne, 2 du 63e, 1 bataillon du 48e, 600 zouaves, 600 hommes de la légion étrangère s'y trouvaient réunis le 27 avril, ainsi que 3 escadrons du 1er de chasseurs d'Afrique, 5 escadrons de spahis, 6 pièces de campagne, 4 obusiers de montagne et 1 détachement de 80 sapeurs du génie. Ces troupes formaient un effectif de 6.600 hommes et 630 chevaux. J'ai donné le commandement de ce corps à M. le lieutenant général Rapatel et me suis rendu avec lui, le 27, à Boufarik.

Abd el-Kader avait envoyé des émissaires dans toutes les tribus pour les exciter à la guerre; il avait prescrit à celles qui habitent la plaine de l'abandonner, regardant comme ennemies celles qui n'obéiraient pas et les menaçant de tomber à l'improviste au milieu d'elles en débouchant par les gorges de l'Atlas. Il y avait beaucoup d'inquiétude et un grand nombre d'Arabes s'étaient hâtés de fuir pour se soustraire à ces menaces. Les tribus de l'Est, surtout, se montraient alarmées et demandaient du secours. Je détachai le

commandant Bedeau (1) avec le bataillon de la légion étrangère, quelques cavaliers et un obusier de montagne pour aller s'établir entre l'Aratch et l'Hamiz, pousser des reconnaissances au débouché de l'oued el-Hakra, parcourir le pays, réunir les cavaliers alliés et rassurer les tribus. Sa mission, qu'il a remplie avec intelligence, a eu un plein succès et M. Bedeau n'a eu qu'à se louer de ses rapports avec les indigènes et de leur coopération.

Le 28 , je me portai avec la cavalerie, les zouaves, le 2e léger et l'artillerie à hauteur de Blida, afin de me mettre en communication avec cette ville, d'avoir des nouvelles de l'ennemi et de rassurer les Arabes, nos alliés.

Blida et ses jardins étaient occupés par les Kabyles et quelques cavaliers qui ne commirent point d'hostilités jusqu'au moment où je repris la route de Boufarik. Ils nous tirèrent alors quelques coups de fusil sans résultat. Malgré leur présence, les autorités et les notables de Blida vinrent me faire leur soumission. J'acquis la certitude qu'Abd el-Kader avait quitté Médéa après y avoir installé son frère en qualité de bey et lui avoir laissé une garnison de 300 hommes, qu'il paraissait retourner dans la province d'Oran et avait déjà dépassé Miliana. Il n'entrait point dans mes projets de le suivre, ni même d'aller à Médéa. A mon approche, cette ville aurait été évacuée par la garnison qui aurait toujours été maîtresse d'y rentrer après mon départ. Le défaut complet des moyens de transport et particulièrement de mulets de bât était, d'ailleurs, un obstacle absolu à toute opé-

---

(1) Bedeau (Marie, Alphonse), né à Verton (Loire-Inférieure), le 19 août 1804. Elève à l'Ecole de Saint-Cyr, 29 octobre 1820; sous-lieutenant, 1er octobre 1822; lieutenant, 1er octobre 1826; capitaine, 12 juillet 1831; chef de bataillon, 3 février 1836; lieutenant-colonel, 11 novembre 1837; colonel, 4 décembre 1839; maréchal de camp, 27 mai 1841; lieutenant général, 16 septembre 1844; représentant du peuple et vice-président de l'Assemblée constituante; représentant de la Seine à l'Assemblée législative; mis à la retraite, 4 août 1852; mort à Nantes, 29 octobre 1853. Chevalier de la Légion d'honneur, 16 janvier 1833; officier, 21 juin 1840; commandeur, 30 août 1842; grand officier, 8 août 1847.

ration de quelque importance et de longue haleine. Mais j'ai voulu profiter de la réunion des troupes pour faire une reconnaissance exacte de Blida et de ses environs, surtout de la partie de la montagne à laquelle cette ville est adossée et d'où partent les eaux de l'Oued el-Kebir qui alimentent ses fontaines et arrosent ses jardins. A cet effet, le 29, deux colonnes sous les ordres des généraux Bro et Négrier se sont dirigées à droite et à gauche de la ville par les pentes de la montagne, de manière à opérer leur jonction sur les hauteurs qui dominent la rivière et la retenue des eaux. La nature du terrain coupé par des ravins profonds, couvert de jardins fourrés et de broussailles épaisses, et souvent très escarpé, a rendu leur marche fort pénible et a mis leur persévérance à l'épreuve. Les Kabyles des tribus voisines et particulièrement des Beni Salah, des Mouzaya et des Beni Messaoud ont voulu s'opposer à ce mouvement et ont assez vivement attaqué la colonne de droite aux ordres du général Bro. Mais les zouaves qui marchaient en tête les ont vigoureusement repoussés et les hauteurs ont été enlevées avec rapidité. Pendant que les deux colonnes opéraient leur jonction ensemble, les habitants de Blida venaient me demander d'aller dans la ville; je la parcourus avec un détachement, mais sans y laisser personne, et je reconnus ensuite ses abords et particulièrement les hauteurs environnantes, afin de fixer mes idées sur le système le meilleur pour nous en assurer la possession avec le moins d'argent et le moins d'hommes possible, sans être obligés de détruire ses immenses et magnifiques jardins et en restant maîtres des eaux. Cette reconnaissance et ce système seront l'objet d'un rapport particulier lorsque le génie m'aura fourni les documents et les projets que je lui ai demandés. J'ordonnai ensuite la retraite des troupes qui vinrent prendre position, la brigade Bro sur l'Oued el-Kebir à droite de la ville, la brigade Négrier à gauche et en arrière ainsi que la réserve aux ordres du colonel Hecquet. Les Kabyles suivirent d'abord la brigade Bro, mais ne se hasardèrent pas à sortir de la montagne.

Dans cette journée, les zouaves se sont conduits, comme toujours, avec vigueur, bravoure et intelligence. Un homme a été tué, trois officiers et huit soldats blessés; un de ces derniers l'a été mortellement. J'ai su, par des rapports arrivés depuis, que les Kabyles avaient eu environ dix-huit morts et vingt-quatre blessés, et que la présence de nos soldats dans ces positions difficiles, que les Turcs avaient l'habitude de respecter, leur causait beaucoup d'effroi.

Le 30, j'ai fait une reonnaissance sur la Chiffa; quelques Hadjoutes ont paru, mais en petit nombre et sans s'approcher. Le 1er mai, je me suis porté avec la brigade Bro sur le Mazafran et suis entré dans Coléah; le Mazafran avait encore beaucoup d'eau et les gués étaient difficiles pour l'infanterie; j'ai bivouaqué sur la rive gauche au gué de Mocta en Sera; le lendemain, j'ai reconnu son embouchure et toute la ligne de nos postes depuis l'oued el-Agar jusqu'à Mahelma et Douéra. Les troupes sont ensuite rentrées dans leurs cantonnements. Par suite de cette reconnaissance quelques modifications auront probablement lieu dans la disposition des postes; elles seront l'objet d'un examen attentif et se lieront aux projets que j'aurai l'honneur de vous soumettre concernant Blida. Toutefois, j'ai dès à présent renforcé le poste avancé de Beni Mered qui est intermédiaire entre Boufarik et Blida et à une lieue et demie de cette dernière ville, et j'y ai placé 100 chevaux dont la présence aura pour effet d'arrêter les incursions des Hadjoutes et d'assurer la tranquillité de la plaine. Cet établissement a lieu sans frais; il a suffi d'agrandir la redoute de Beni Mered et d'y transporter des baraques qui se trouvaient à Douéra.

En terminant, monsieur le Ministre, je dois vous exprimer ma satisfaction de la conduite des troupes; j'ai trouvé partout du zèle, du dévouement et un très bon esprit; officiers et soldats sont dignes de la bienveillance du Roi et de la vôtre et ne demandent que des occasions plus sérieuses de le prouver.

Je joins à ce rapport deux mémoires de proposition à l'admission dans l'ordre de la Légion d'honneur, l'un en faveur de M. le lieutenant Regnault qui a eu la poitrine traversée d'une balle, l'autre pour l'adjudant Doumet qui s'est fait remarquer par sa bravoure et qui est un excellent serviteur. Je vous prie de vouloir bien m'appuyer auprès du Roi et leur faire obtenir ces récompenses que je ne demande que parce qu'elles sont bien méritées.

71

Damrémont au Consul général de France à Tunis (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 119²)

8 mai 1837.

J'envoie à Tunis, pour complimenter le Bey de ma part, un de mes aides de camp, M. le capitaine Foltz, (2) qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre. Je vous prie d'accueillir cet officier qui a toute ma confiance et de vouloir bien le présenter au Bey.

Son voyage a aussi pour but de prendre, avec la prudence et la discrétion convenables, toutes les informations qu'il pourra obtenir sur l'état des esprits dans la province de

---

(1) Copie jointe à une dépêche du Président du Conseil, du 21 juin 1837.

(2) Foltz (Louis-François-Xavier), né le 3 décembre 1801 à Belfort; soldat, le 1er janvier 1816; sous-lieutenant, 29 octobre 1826; lieutenant, 10 décembre 1830; capitaine, 26 avril 1837; chef de bataillon, 14 juillet 1844; lieutenant-colonel, 31 août 1848; colonel, 8 août 1851; général de brigade, 11 août 1855; chevalier de la Légion d'honneur, 27 décembre 1830; officier, 10 août 1853.

Constantine, sur la situation actuelle d'Ahmed-bey, ses ressources, ses préparatifs, ses projets.

Le capitaine Foltz doit aussi s'efforcer d'entrer en rapports, sinon directement, du moins par quelque intermédiaire intelligent et sûr avec ceux des agents d'Ahmed dans cette ville, qui ne seraient pas sourds aux propositions qui pourraient leur être faites.

La mission toute de confiance dont je charge cet officier peut avoir, dans les circonstances où nous nous trouvons, une grande importance. Il vous en fera connaître le but, monsieur le Consul général, et je suis bien convaincu que vous m'aiderez à l'atteindre par tous les moyens à votre disposition. Permettez-moi, pour en mieux assurer le succès, de placer, en quelque sorte, M. Foltz sous votre direction pendant son séjour à Tunis; il s'éclairera de vos conseils, il profitera de vos instructions; elles ne pourront que s'accorder avec les miennes, puisqu'elles seront dictées par un sentiment qui nous est commun, notre dévouement pour le service du Roi.

Je fais ouvrir à cet officier un crédit sur la maison Lesseps, de Tunis. Cette ressource, je l'espère, lui suffira. S'il en était autrement, je vous prierais de lui faciliter les moyens de s'en procurer d'autres; je m'empresserais de faire payer les sommes qui lui auraient été remises par votre obligeante intervention.

Je vous offre d'avance tous mes remerciements de l'utile concours que vous voudrez bien prêter dans cette circonstance qui, comme je le disais tout à l'heure, peut acquérir dans le moment actuel beaucoup d'importance. J'éprouve aussi un véritable plaisir à vous remercier de l'accueil que vous avez fait à M. le lieutenant-colonel de Bourgon dont la mission promet le résultat que nous en attendions.

72

Damrémont au Ministre de la Guerre (1065)

(Arch. Gouvern. Gén. E 107[1])

Alger, le 10 mai 1837.

Un émissaire, que je reçois à l'instant, m'apporte la nouvelle suivante. Ben Aouda el-Moktari et Bou Diaf se sont réunis pour résister d'un côté au frère d'Abd el-Kader, de l'autre aux partisans d'Ahmed-bey, qui ont à leur tête Bouasis et Abderrahman el-Moktari, cousin de de Ben Aouda.

Les deux premiers de ces chefs sont campés dans la tribu des Oulad Sidi Aïssa, à un peu plus d'une journée de marche au sud-est de Médéa. Ils ont déjà fait une prise de 5oo chameaux à leur ennemi commun. Vous voyez, monsieur le Ministre, que les partis sont désormais bien dessinés dans la province de Titteri. Abd el-Kader a envoyé successivement deux courriers à Ahmed-bey. Les courriers ont passé à Hamza, il y a moins de huit jours.

73

Damrémont au Ministre de la Guerre 1(070)

(Arch. Gouvern. Gén. E 107[1])

Alger, le 10 mai 1837.

Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 avril dernier, vous me demandez des renseignements sur la position et sur les intérêts politiques des habitants de Hallouya et d'El-Garaba, auxquels M. le général Rapatel a fait remettre quarante fusils. Les habitants, monsieur le Ministre, n'appartiennent point à des tribus, mais forment des fermes ou haouchs qui sont entièrement sous notre dépendance. Elles font partie de l'outhan de Beni Khelil et sont situées non loin de Boufarik en arrière de la ligne des blockhaus. Il n'y a donc aucun inconvénient à leur donner des armes.

Vous m'avez également demandé des explications sur la mesure prise par le même officier général de faire retirer aux Arabes les fusils qui leur avaient été prêtés dans le temps. Les renseignements qui me sont parvenus m'apprennent que ces fusils délivrés le 27 novembre dernier n'ont point été retirés.

Quant aux bonnes dispositions dans lesquelles paraissent être les habitants des tribus d'Isser et d'Amaraoua et qu'il serait de notre intérêt de sonder pour les amener à un rapprochement, je dois vous prévenir, monsieur le Ministre, que le mouvement d'Abd el-Kader sur Médéa les a totalement changées. On ne peut plus, pour le moment, espérer dans les dispositions pacifiques de ces indigènes et l'événement qui vient de se passer à la Régaïah (1) en est la preuve.

---

(1) *Rhegaïa*, à 18 kil. E. de Maison Carrée et 30 kil. d'Alger. Aujourd'hui commune P. E. de 2.012 habitants. Ce nom était celui d'un haouch appartenant à la famille d'Omar Pacha. Deux Européens, MM. Mercier et Saussine, s'en étaient rendu acquéreurs en 1835 et y avaient installé, l'année suivante, une exploitation agricole. Cf. *Annales algériennes*, liv. XXI.

74

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 12 mai 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que les Arabes des tribus d'Amaraoua et d'Isser, excitées par Sidi Saadi, marabout dévoué à Abd el-Kader, se sont avancés, le 8 de ce mois, jusqu'à la ferme d'Erghaya (1) située à neuf lieues dans l'Est, où M. Mercier, colon, a formé un établissement, qu'ils y ont enlevé environ 80 têtes de bétail, blessé un Arabe mortellement et deux Européens d'une manière moins grave. Cette incursion a répandu l'effroi dans tous les environs; elle a été favorisée par les Kabyles de Beni Aïcha qui habitent à quelques lieues d'Erghaya, qui se sont réunis avec les tribus les plus voisines et ont formé deux camps dans les montagnes. Voulant rassurer la population et prévenir par une démonstration des hostilités des Kabyles afin de n'être pas dans l'obligation de leur faire la guerre, j'ai fait partir, le 10, une colonne composée de 1.000 hommes d'infanterie du 2e léger et du 48e de ligne, d'un escadron du 1er de chasseurs, de 2 escadrons de spahis et de 2 obusiers de montagne. J'en ai donné le commandement au colonel de Schauenburg (2) qui connaît bien le pays et je l'ai envoyée au delà de la ferme d'Erghaya; j'ai chargé en même temps M. Vergé, du corps des spahis, de réunir les cavaliers auxiliaires des tribus

(1) Reghaïa.
(2) *Rovigo* I, p. 263.

amies, de battre la campagne et d'entrer en pourparlers avec les Kabyles pour les engager à se disperser et à fermer à l'avenir les passages des montagnes, si les gens d'Isser et d'Amaraoua voulaient les traverser pour tomber sur la tribu alliée de Krachna. Les instructions du colonel Schauenburg lui prescrivent d'appuyer les mouvements de M. Vergé, d'éviter avec soin de s'engager avec les Arabes, à moins que ceux-ci ne commencent positivement les hostilités, et de chercher à faire comprendre aux Kabyles, qu'en se brouillant avec nous, ils se privent des débouchés très avantageux que le marché d'Alger leur offre pour leurs denrées. Les rapports que j'ai reçus jusqu'à ce jour me prouvent que ma pensée a été comprise et que M. de Schauenburg cherche à remplir sa mission telle que je la lui ai donnée. Toutefois, les deux camps de Kabyles subsistent encore et, tant qu'ils ne seront pas dissous, je ne rappellerai point le troupes. Il est possible que, même alors, je n'en rappellerai qu'une moitié et que, jusqu'à nouvel ordre, un petit corps restera pour couvrir cette partie du pays, contenir les Arabes et les forcer à rester chez eux.

75

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Gouvern. Gén. E 119')

Alger, le 12 mai 1837.

Je ne suis point suffisamment fixé sur les intentions du gouvernement relativement à Constantine. Je pense, cependant, qu'une paix convenable pourrait entrer dans ses vues; mais ici, comme pour ce qui concerne Abd el-Kader, il est nécessaire que je connaisse d'avance les bases sur lesquelles

les négociations pourraient être entamées. Pour trouver ces bases il s'agit de consulter ce que demandent nos intérêts coloniaux et nos intérêts politiques. Quant aux premiers, ils peuvent se développer librement dans la plaine de Bône entre cette ville, Guelma et La Calle, territoire dont la possession nous est acquise. Je ne pense pas qu'il soit utile d'étendre plus loin notre action directe. Pour ce qui est de nos intérêts politiques, ils veulent que nous éloignions de Titteri l'influence d'Ahmed-bey, comme ils exigent impérieurement que nous éloignions celle d'Abd el-Kader; ils veulent que nous dirigions vers l'Est l'ambition des princes que nous laissons régner à Constantine, comme ils veulent que nous dirigions vers l'Ouest celle de l'Emir de Mascara. En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer les bases suivantes pour le traité à intervenir entre nous et le bey de Constantine.

1° Domination directe et incontestée sur la plaine de Bône et de La Calle, Guelma comprise, jusqu'aux frontières de Tunis avec la réserve de la faculté de fonder un établissement maritime à Stora (1).

2° Interdiction à Ahmed-bey d'étendre sa domination au delà du défilé des Portes de fer (2).

3° Commerce de Constantine avec Bône, présence à Constantine d'un agent consulaire français et interdiction du commerce avec Tunis.

4° Enfin reconnaissance de la suzeraineté de la France.

Si les bases sont agréées par le gouvernement, j'agirai en conséquence.

---

(1) Village et mouillage sur la baie du même nom à 4 kil. N.-O. de Philippeville, sur l'emplacement de Rusicada.

(2) Les Biban (Portes), défilés creusés dans la chaîne des Biban, par l'Oued Bou Ktone à l'E. et l'Oued Chebba à l'O. Le premier de ces défilés appelé Bab-es-Sghir (la petite porte), fut traversé par les Français, le 28 novembre 1839. Le second, appelé Bab-el-Kébir (la grande porte) est aujourd'hui emprunté par le chemin de fer d'Alger à Constantine.

76

Damrémont au Ministre de la Guerre (1066)

(Arch. Gouvern. Gén. E 119[1])

Alger, le 12 mai 1837.

Les renseignements que j'ai pu procurer sur la province de Constantine étant incomplets j'ai jugé convenable d'envoyer M. le capitaine Foltz, mon aide de camp à Tunis où se rendent journellement les émissaires d'Ahmed-bey et où il doit être par conséquent possible de recueillir des documents positifs sur les dispositions des habitants de Constantine, sur les préparatifs du bey et sur la situation de la province.

M. le capitaine Foltz est parti, chargé officiellement de complimenter le bey de Tunis à l'occasion de mon arrivée en Afrique; mais sa mission, outre la recherche des documents dont il est question plus haut, a réellement pour but de se mettre en relations avec le représentant d'Ahmed-bey à Tunis et de l'amener adroitement à engager le bey de Constantine à faire les premières démarches pour la conclusion de la paix avec la France.

Des avis dignes de foi ne laissent aucun doute sur le désir d'Ahmed-bey de faire cesser un état d'hostilité qui est préjudiciable à ses intérêts. Mais il est retenu dans l'accomplissement de ce projet par la crainte de s'aliéner et d'irriter les tribus rangées sous sa domination en faisant le premier une démarche de réconciliation auprès de l'autorité française.

Les scrupules d'Ahmed-bey peuvent être fondés. Cependant, comme il est important pour l'avenir de nos possessions en Afrique de remplacer l'état de guerre par un système de paix et de relations amicales avec les Arabes, je vais m'ef-

forcer de vaincre la répugnance d'Ahmed-bey à faire les premiers pas vers nous. C'est dans ce but que j'ai envoyé mon aide camp à Tunis. Vous pouvez être assuré, Monsieur le Ministre, que j'aurai le plus grand soin dans la conduite de ces préliminaires, de ne faire et de n'autoriser aucune démarche, qui puisse, en compromettant la dignité de la France, encourager Ahmed-bey à se montrer d'autant plus difficile qu'il nous croirait plus empressés de traiter la paix avec lui.

77

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 12 mai 1837.

J'ai eu l'honneur de vous écrire par le télégraphe (1) pour vous exposer l'état de pénurie auquel est réduite la batterie de montagne et l'impossibilité où cette circonstance me met d'agir de concert avec le général Bugeaud d'une manière un peu efficace. En effet, les opérations qui se préparent dans la province d'Oran et les efforts que fait Abd el-Kader pour agiter celle d'Alger, grossir son parti et exciter la population à la guerre paraissent rendre indispensable que je me porte sur Médéah et peut-être même jusqu'à Miliana. Il est impos-

---

(1) Dépêche télégraphique du 12 mai. (Arch. Guerre).

sible que l'état de crise, dans lequel se trouve aujourd'hui le pays, se prolonge sans des inconvénients majeurs qui porteraient l'atteinte la plus grave à notre puissance et à notre crédit, et si Abd el-Kader se refuse à la paix, il ne nous restera d'autre parti à prendre que celui de lui faire une guerre sérieuse et de nature à donner des résultats.

Je ne puis aller à Médéa et à Miliana qu'avec des obusiers de montagne et, avec le nombre actuel des mulets de la batterie, je ne pourrais pas en atteler 4, car elle n'a plus que 28 mulets dont 8 sont hors de service, et il lui en faudrait 86. J'aime à croire, monsieur le Ministre, que vous serez frappé de tout ce qu'il y a de pénible dans une semblable position, et que vous voudrez bien me donner immédiatement les moyens d'en sortir. Le seul convenable est d'envoyer ici des mulets de France, car tous les essais qui ont été faits jusqu'à ce jour pour employer les mulets d'Afrique ont mal réussi. Ces mulets ne sont pas assez vigoureux, ils ont travaillé, étant trop jeunes, pour résister aux fatigues d'une expédition; le plus souvent ils succombent ou contractent des maladies qui les mettent hors de service. Dans ce moment d'ailleurs, il ne serait pas possible de se remonter de cette manière de fort longtemps.

Les mulets de France sont préférables sous tous les rapports, l'opinion est fixée à ce sujet, et c'est là que je vous prie de faire acheter ceux qui nous sont nécessaires, en recommandant de ne pas les prendre d'une taille trop élevée, afin que les canonniers puissent les charger avec facilité, ni au-dessous de 4 ans. L'augmentation de dépense que peut occasionner le transport de ces mulets en Afrique est plus que compensée par la nature et surtout par la durée des services qu'ils rendent.

Si, comme il est probable, je suis obligé de faire un mouvement avant l'arrivée de ces mulets, je ferait prendre le nombre qui sera strictement nécessaire à la batterie de montagne parmi les 200 mulets du train des équipages dont vous m'avez annoncé l'arrivée prochaine. Mais, attendu que

l'administration a elle-même un indispensable besoin de cette ressource, je vous prie de les faire remplacer immédiatement. Je vous demande de me faire connaître par le télégraphe votre réponse sur cet objet qui excite aussi vivement ma sollicitude.

78

Damrémont au Ministre de la Guerre (1068) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 108)

Alger, le 13 mai 1837.

Une assez grande agitation continue à régner dans la plaine. Des émissaires d'Abd el-Kader la parcourent à l'est comme à l'ouest, excitant les tribus à se soulever contre nous. Deux de ces émissaires sont arrivés, dimanche 7 mai, dans la tribu d'Isser, où Ben Saadi prêche depuis quelque temps la guerre sainte. Le lendemain, lundi, 150 cavaliers environ, des Issers et des Amaraoua franchirent le défilé de Cherob ou Eurob (2) entre la mer et montagne de Djebil et fondirent sur l'établissement de M. Mercier à Régaiah, d'où ils enlevè-

---

(1) Rapport hebdomadaire.

(2) Défilé entre la mer et les montagnes qui séparent la Mitidja de la basse vallée de l'Isser. « Ce nom de *Cherob ou Eurob* (bois et fuis) vient d'une fontaine située dans ce lieu sauvage, où le voyageur a sans cesse à craindre la rencontre des brigands ou des bêtes féroces, et où, par conséquent, il est dangereux de s'arrêter ». *Annales algériennes*, liv. XXII.

rent un troupeau considérable. Les colons se défendirent, mais, malheureusement, la clef de magasin à poudre ne fut pas trouvée sur le champ et l'on perdit du temps à en enfoncer la porte. Deux colons furent tués et deux ouvriers blessés. Un de ces derniers était Kabyle. Les ennemis pillèrent aussi deux fermes arabes. Les habitants de Khrachna les ont poursuivis dans leur retraite, mais n'ont pu les atteindre.

Au premier avis que j'ai reçu de cet événement, j'ai dirigé sur Krachna une colonne mobile composée de 1.000 hommes d'infanterie, 200 chevaux et 2 obusiers de montagne sous les ordres du colonel Schauenburg. J'ai fait arrêter le cheikh des Beni Aïcha qui se trouvait à Alger au moment du pillage de la ferme de M. Mercier et dont la conduite m'a paru suspecte. C'est sur le territoire des Beni Aïcha que se trouve le passage conduisant d'Isser à Khrachna.

Pendant la nuit du 9 au 10 mai, l'haouch Cheraga (1), sur le territoire de Staoueli (2), a été envahi par une soixantaine d'hommes, dont quelques-uns seulement étaient armés. Les assaillants se sont portés d'abord, en petit nombre, sur une maison où était une nouvelle mariée qu'ils ont enlevée. La résistance des habitants de cette ferme a été inutile. Le mari de la jeune femme a été tué, son père blessé, elle-même a reçu un coup de yatagan au bras en les défendant. Les agresseurs ont pris, en outre, de l'argent, des effets et quelques bestiaux. Ils étaient conduits par un ancien amant de la femme enlevée. Cet homme est de Cheraga même et s'était retiré chez les Hadjoutes depuis un an.

Un détachement de 70 hommes partit du camp de Mahelma, à deux heures du matin, pour aller aux secours des gens de la ferme de Chéraga, mais il est est malheureusement arrivé trop tard. L'officier commandant cette troupe a été mis aux arrêts pour ne s'être pas porté avec assez de promptitude dans la direction des coups de fusil. J'ai donné l'ordre de

---

(1) A 12 kil. O. d'Alger. Aujourd'hui Cheragas, commune P. E.
(2) A 23 k. N.-O. d'Alger et 5 kil. de Sidi-Ferruch. L'armée algérienne y fut défaite par les troupes françaises, le 19 juin 1830.

punir et de faire passer à un conseil d'enquête l'officier qui commandait le blockhaus de l'oued el-Agar à une portée de fusil duquel les Hadjoutes ont franchi le fossé de défense au moyen de quatre rampes qu'ils ont pratiquées avec des pioches. Ce dernier fait est important à signaler, car c'est la première fois que les Hadjoutes s'avisent de ce moyen de pénétrer dans nos lignes. La facilité qu'ils auront désormais de détruire les obstacles artificiels que nous opposons à leurs incursions, rendra la police de la plaine plus difficile. Cet inconvénient n'existerait pas, si on avait, dès le principe porté la ligne de défense jusqu'au Mazafran.

Les deux événements dont je viens de vous rendre compte sont les résultats et les indices certains de l'agitation qui règne dans toutes les tribus de la province d'Alger par suite de la prise de possession de Médéa par Abd el-Kader et de l'influence qu'exercent ses émissaires. Il serait possible que l'Emir, voyant la puissance menacée dans l'Ouest cherche à se fixer dans la province de Titteri, où il pourrait nous combattre avec plus de succès parce que nous y sommes plus vulnérables que dans celle d'Oran. C'est dans ce but, et afin de nous tenir constamment en échec, qu'il a organisé à Miliana un comité composé de deux Hadjoutes, de deux émigrès des Beni Khelil, de deux Beni Sala et deux habitants de Blida. Ce comité présidé par Sidi Embarreck (1) a pour mission de prendre toutes les mesures propres à susciter des embarras aux Français et il a donné le signal du commencement de ce système d'hostilités en interdisant aux habitants de Blida toute relation avec Alger.

La même défense a été faite aux habitants de Coléa.

Les arrivages de ces deux villes n'ont cependant pas cessé d'avoir lieu.

Tous ces faits sont graves; on ne peut se dissimuler que la consolidation de la puissance d'Abd el-Kader à Médéa ne soit

---

(1) Bey de Miliana, pour le compte d'Abd el-Kader.

une cause incessante de trouble et d'inquiétude pour la province d'Alger. Si la paix n'est point faite avant peu de temps sur des bases avantageuses et solides, je serai forcé de chasser de Médéa le frère d'Abd el-Kader. Je sais que le nouveau bey éprouve de la résistance et des obstacles de la part des habitants et qu'il étend difficilement son pouvoir sur les tribus des environs de Médéa. Les Habides (1), les Douers, les Hassan ben Ali et les Ouzra (2) refusent de le reconnaître et ne vont plus à Médéa depuis qu'il y est installé. Les dispositions de ces tribus, qu'à tout prix je dois chercher à maintenir nous deviendront un puissant auxiliaire. Néanmoins je ne pourrai entreprendre l'expédition sur Médéa, que si je parviens à organiser mon artillerie de montagne au moyen de mulets du train des équipages militaires que vous m'avez annoncées; mais il faut qu'ils arrivent promptement.

Un Mozabite venu de Médéa, d'où il est parti il y a quatre jours, a déclaré que le frère d'Abd el-Kader a reçu un renfort de troupes et quatre petites pièces de canon. Il ajoute que l'Emir lui-même, qui est toujours à Mina, a l'intention de revenir dans la province de Titteri. Ce derner avis m'est encore parvenu d'une autre source également digne de foi.

Je vous ai rendu compte dans mon rapport du 4 mai que j'avais établi un escadron de spahis réguliers à Beni Mered afin d'assurer la tranquillité de cette partie de la plaine. Cette mesure a déjà produit de bons résultats. Les douaires de Guerouaou et d'Halouya sont entièrement repeuplés : l'haouch de Beni Mered commence à l'être. Je me propose de compléter le système de protection de ce point en faisant occuper l'haouch de Dely bey par un poste d'infanterie. Ces différents postes sont établis sans grands travaux et sans dépenses.

---

(1) Abid, smala de 300 cavaliers faisant partie du maghzen turc du beylick de Titteri, et établis sur le plateau de Berrouaghia et dans la vallée de l'oued el-Hakoum.

(2) Ouzera : tribu occupant un territoire d'environ dix lieues carrées au N.-N.-E. de Médéa.

Ben Zamoun continue à manifester l'intention d'entrer en relations amicales avec nous. Malheureusement il est d'une exigence difficile à satisfaire et je ne pourrai lui accorder une partie de ce qu'il demande, que si les Chambres votent le crédit extraordinaire que vous avez demandé. Ce serait cependant une bien grande faute que de reculer devant une dépense nécessaire pour lier Ben Zamoun à nos intérêts. S'il consentait à se mettre à la tête de la coalition de l'Est, ainsi qu'Abd el-Kader l'y excite, il nous susciterait de grands embarras. J'ai, du reste, acquis la certitude que ce cheikh kabyle a été complètement étranger à l'attaque de la ferme de la Regaiah, ainsi que la tribu des Flissa sur laquelle il exerce une grande influence.

Le fils de Ben Zamoun est parti pour se rendre auprès du frère d'Abd el-Kader à Médéa. Ce fait n'a pas une grande importance, attendu que ce jeune homme ne vit pas en bonne intelligence avec son frère.

Le kadi de la tribu des Meni Moussa a déserté son poste pour se renre auprès d'Abd el-Kader. Je le fais remplacer.

Les gens d'Isser et d'Amaraoua ont adressé à ceux de Khrachna la lettre ci-après transcrite, qui m'a été envoyée par le caïd de cette tribu :

« S'il vous reste encore un cheveu qui appartienne à l'Islamisme, déclarez vous franchement pour cette sainte religion et rompez avec l'infidèle qui est l'ennemi de Dieu. Il faut que les gens de votre tribu se retirent dans la montagne avec tous les serviteurs de N.-S. Mahomet. Que Dieu punisse ceux qui conserveront de l'amitié pour les infidèles ! S'il plait à Dieu tout puissant la religion des chrétiens disparaîtra du monde ! ».

PROVINCE D'ORAN

Le général Bugeaud me mande qu'il doit partir le 15 mai pour jeter des vivres dans Tlemcen, marcher sur la Tafna, se recharger de vivres, évacuer ce poste et entrer définitivement en campagne.

PROVINCE DE BÔNE

Le courrier de Bône n'est pas arrivé.

Le 11 de ce mois, j'ai fait partir pour Tunis M. le capitaine Foltz, mon aide de camp. Par ma lettre en date de ce jour, je vous rends compte de l'objet de la mission de cet officier.

La corvette la *Fortune* arrivée hier de Bône ne m'a apporté que des nouvelles insignifiantes du général Trézel. Le bruit a été répandu en ville par les gens de l'équipage que, le lendemain de la fête du Roi, plusieurs spahis irréguliers sont passés à l'ennemi ayant à leur tête un officier. Je manque de renseignements pour apprécier le degré de croyance que l'on peut accorder à cette nouvelle.

79

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 15 mai 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'une colonne commandée par M. le colonel Bernelle et composée du 1er bataillon du 17e régiment d'infanterie légère, 4 compagnies du 1er bataillon du 11e de ligne, 2 compagnies de sapeurs du génie, ½ escadron de spahis réguliers, 4 pièces de montagne est partie de Bône, le 4 de ce mois, pour aller s'établir à Nechmeya dans un camp qui sera entouré par un fossé.

Ces troupes seront employées à travailler à la route entre Dréan et Guelma sous la direction du lieutenant-colonel du génie Guillemain (1). Le tracé du chemin actuel entre Nechmeya et le col de Fedjuge (2) devra être totalement changé parce que les pentes en sont trop fortes et qu'elles sont ravinées par les eaux au moindre orage.

M. le général Trézel suppose que ces travaux dureront un mois; lorsqu'ils seront terminés, la route jusqu'à Guelma sera facile et pourra être suivie par les convois dans toutes les saisons. De ce dernier point à Constantine le col de Raz-el-Acbka présentera seul des difficultés qu'on pourra faire disparaître en partie en perfectionnant et rectifiant les rampes qui y ont été pratiquées au moment de la dernière expédition,

---

80

Damrémont à Abd el-Kader (3)

(Arch. Gouvern. Gén. E 113[1])

Alger, le 17 mai 1837.

Le lieutenant général comte de Damrémont, Pair de France, Gouverneur général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique, à Hadji Abd el-Kader ben Mahieddin.

---

(1) GUILLEMAIN (Michel-Jacques-Laurent-Germain), né le 11 août 1788 à Autun. Elève à l'Ecole polytechnique, 20 novembre 1805; à l'Ecole d'application de Metz, 1er octobre 1807; lieutenant au 2e de sapeurs, 1er août 1809; capitaine, 11 juillet 1810; chef de bataillon, 3 janvier 1828; lieutenant-colonel, 25 avril 1834; colonel, 11 novembre 1837; maréchal de camp, 22 avril 1846; mis à la retraite, 7 août 1850; décédé 16 décembre 1856. Chevalier de la Légion d'honneur, 2 mars 1811; officier, 21 mars 1831; commandeur, 5 juin 1850.

(2) Col de Fedjoudj (560 m.), entre Hammam Berda et Nechmeya.

(3) *Documents inédits relatifs au traité de la Tafna :* doc. 19, p. 67,

Après des salutations :

J'ai reçu votre lettre; je l'ai lue avec une grande attention : je crois avoir compris ce qu'elle contenait et, si vos convictions sur l'avenir de ce pays ne sont pas les miennes, je n'en reconnais pas moins qu'elles proviennent d'un esprit éclairé, d'un esprit supérieur. Quoique les intentions que semblent exprimer certains passages de votre lettre soient de nature à prolonger la guerre, dont vous déplorerez vous-même les tristes résultats, je ne perds pas l'espoir, qu'animé du désir de contribuer au honbeur des Arabes, vous finirez par comprendre leurs véritables intérêts et les vôtres, et, qu'alors, je pourrai procurer à l'Afrique la tranquillité et la paix, qui peuvent seules assurer sa prospérité. Vous m'annoncez que vos vous êtes mis en relation avec le commandant supérieur d'Oran et vous me demandez *si une convention conclue avec lui aura la même valeur qu'une convention faite avec moi ou bien si l'un de nous pense d'une manière, tandis que l'autre pense d'une manière différente.*

J'ai appris avec plaisir la démarche que vous avez faite auprès d'un général dont vous savez apprécier les éminentes qualités et je répondrai à la question, que vous m'adressez, que la convention, que vous pourriez conclure avec le général Bugeaud, a besoin de mon attache, mais je vous donne l'assurance que je ne la refuserai pas, si les clauses de cette convention sont conformes aux intérêts du pays et à la dignité de la France. Sur ce point, la manière de voir et de penser du général Bugeaud est entièrement conforme à la mienne.

Si votre lettre avait été plus explicite, si elle m'avait fait connaître vos intentions, vos projets, j'aurais pu vous envoyer, ainsi que vous m'en exprimiez le désir, une personne sage et instruite, qui aurait assisté aux discussions qui s'agiteront, dites-vous, dans l'intérêt de l'un ou de l'autre. Mais les expressions de votre lettre sont si vagues que je ne me mettrai en relations directes avec vous que si vous m'envoyez

une personne digne de votre confiance et de la mienne et qui sera chargée par vous de m'apporter des propositions formelles.

81

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 19 mai 1837.

M. le général Trézel, commandant supérieur de la province de Bône, me rend compte de la désertion d'un escadron des spahis de Bône dits Beni Urgine (1) qui ont quitté Bône dans la nuit du 4 au 5 de ce mois, emportant avec eux leurs tentes et leurs troupeaux. Le principal moteur de cette désertion paraît être le maréchal des logis Resgui, chevalier de la Légion d'honneur.

Quelque fâcheux que soit cet événement, il ne paraît pas devoir avoir des conséquences. Ces spahis, dont la plupart se sont laissés entraîner dans ce mouvement, ne sont point passés à l'ennemi. Tous témoignent du repentir et sont disposés à rentrer dans l'obéissance, si on veut bien leur pardonner leur désertion.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, monsieur le Ministre, une copie du rapport du général Trézel qui contient de plus amples détails à ce sujet.

---

(1) Beni Ourdjine, tribu établie au S.-E. de Bône (territoire de la commune actuelle P. E. de Morris).

82

Damrémont au Ministre de la Guerre (1182) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 108)

Alger, le 19 mai 1837.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, par mon rapport du 12 mai, que les émissaires d'Abd el-Kader parcouraient la province d'Alger, excitant les Arabes à se soulever contre nous. Leurs prédications et leurs menaces ayant répandu l'inquiétude dans la plaine et mis en mouvement quelques tribus de la montagne toujours plus inquiètes et plus disposées au pillage, j'ai pris des mesures pour rétablir la tranquillité.

Deux colonnes mobiles ont été dirigées l'une vers l'Ouest, l'autre vers l'Est.

La première, forte de 500 hommes, sous les ordres du commandant Maumet (2), mon aide de camp, est chargée de de parcourir et de surveiller notre ligne de défense depuis l'embouchure du Mazafran jusqu'à Blida.

La deuxième colonne, commandée par le colonel Schauenburg et composée de 3 bataillons et de 2 pièces de montagne et 250 chevaux, a pris position à Boudouaou, en avant de la ferme de Regahia et y demeurera jusqu'à ce que le rassemblement des Issers et des Amaraoua soit dissipé.

J'ai l'espoir que la présence du colonel Schauenburg fera cesser l'agitation momentanée des tribus de l'Est qui, jusqu'à

---

(1) Rapport hebdomadaire.
(2) Cf. *Rovigo* I, p. 68.

ce jour, avaient vécu en bonnes relations avec nous. Les rapports que je reçois me confirment, d'ailleurs, dans cette pensée que le calme ne tardera pas à se rétablir parmi les tribus. Cependant, je dois m'attendre à être tenu sur le qui-vive aussi longtemps que se prolongeront les négociations de paix entamées entre le général Bugeaud et Abd el-Kader. Il est dans l'intérêt de la politique de ce dernier de retenir les tribus sous les armes pendant la durée de ces négociations autant pour se montrer redoutable et obtenir des conditions meilleures que pour être prêt à tout événement.

J'ai reçu d'Abd el-Kader une lettre dont je vous envoie la copie en y joignant celle de la réponse que je lui ai faite (1). L'Emir élève des prétentions exagérées et inadmissibles; peut-être n'a-t-il d'autre but que de gagner du temps. Néanmoins, on croit assez généralement à Oran qu'il désire la paix. L'établissement de sa puissance dans la province de Titteri rencontre dans l'état d'hostilité de Bou Diaf et de Ben Aouda el-Moktary, un obstacle sérieux et qu'il n'avait probablement pas prévu. Je vous ai informé, par ma lettre du 13 mai, que ces deux chefs s'étaient ligués pour résister à Abd el-Kader aussi bien qu'à Ahmed-bey et que, dans un premier combat, Bou Diaf avait battu Abdallah ben Aziza qui est à la tête du parti d'Ahmed-bey au sud de Hamza; mais cette nouvelle mérite confirmation.

Le frère d'Abd el-Kader, bey de Médéa, a frappé cette ville d'une contribution de 40.000 boudjous, dont 30.000 sur les Juifs. Les habitants ont, en outre, fourni pour huit jours de vivres à la troupe de Sidi Mustapha Ces exactions et les excès auxquels se livrent les soldats du nouveau bey ont indisposé la population de Médéa et réduit les habitants à désirer l'arrivée des Français.

Dès le premier moment de mon séjour à Alger, j'ai cherché à me mettre en relations avec Sidi Embarek, bey de

---

(1) Cf. *Tafna*, p. 65 (lettre d'Abd el-Kader) et p. 67 (lettre de Damrémont à l'Emir).

Miliana. Abouderbah (1), qui a été son intime ami, lui avait écrit sous ma dictée, de Marseille, pour préparer les négociations que je voulais entamer. Quoique je sois toujours autorisé à croire qu'il existe un peu de mésintelligence entre Abd el-Kader et le bey de Miliana, la présence de l'Emir dans la province de Titteri a sans doute empêché Sidi Embarek d'écouter les insinuations que je lui faisais faire. Il n'a pas répondu à Bouderbah et a retenu deux émissaires qui avaient été envoyés à des personnes de sa suite. Si la paix ne se conclut pas avec Abd el-Kader, je conserve l'espoir de détacher de sa cause Sidi Embarek.

J'ai reçu, le 14 de ce mois, une lettre de Ben Zamoun dont je vous envoie copie et dans laquelle ce cheikh kabyle me demandait une entrevue à la Ressauta avec le capitaine Pellissier et exprimait l'intention de venir ensuite lui-même à Alger. Cette entrevue a été fixée au lundi 15 mai. Ben Zamoun n'y est pas venu. J'attribue son absence aux actes d'hostilité des Isser et des Amaraoua, mais je ne désespère pas de l'attirer à Alger et de nous l'attacher. Ce serait un grand résultat obtenu que de faire servir à nos intérêts l'influence que ce cheikh exerce sur les tribus de l'Est. Je crois qu'il est possible d'y parvenir en traitant bien Ben Zamoun et en menant cette affaire avec adresse.

PROVINCE DE BÔNE

Par son rapport du 11 mai, M. le général Trézel me rend compte que la tribu des Beni Urjine qui formait une partie de l'un des escadrons du corps des spahis réguliers, a déserté pendant la nuit du 4 au 5 mai avec ses tentes et ses troupeaux. Cet événement, bien que fâcheux, n'a pas l'importance qu'on pourrait lui supposer. Les spahis déserteurs tou-

---

(1) Ahmed Bouderbah. (Voir *Tafna*, p. 471).

chaient au terme de leur engagement et déjà, plusieurs fois, ils avaient sollicité leur congé. Tous se montraient fatigués du genre de service auquel ils étaient astreints. Pendant la durée du long et rude hiver que nous avons traversé, ils ont composé l'escorte des convois sur Guelma. Ces séjours prolongés dans les camps leur sont antipathiques; ils ne peuvent vaquer aux soins de leurs familles, de leurs champs; le peu de confiance qu'ils ont dans leurs femmes laissées maîtresses d'elles-mêmes les inquiète. Enfin, ils s'irritent d'être tenus ainsi renfermés. Le maréchal des logis Resgui, qui paraît être l'instigateur du complot, a exploité ces sentiments, et c'est à ses coupables manœuvres qu'il faut attribuer la désertion de cette tribu. Ce sous-officier a été décoré après la campagne de Constantine; il est criblé de dettes et se trouve à Bône dans une position fausse et difficile. Cette circonstance explique l'acte dont il s'est rendu coupable.

Les spahis déserteurs sont établis en ce moment entre les Ouled Dieb (1) et La Calle et demandent à rentrer. Le général Trézel, avec juste raison, ne veut point paraître empressé de les recevoir et n'a voulu souscrire à aucune condition de pardon envers le maréchal des logis Resgui. Cet officier général est d'ailleurs persuadé qu'avant peu de jours les Beni Urjine seront replacés sous notre domination.

Le général Trézel termine son rapport en me demandant un renfort de troupes. Je vous fais connaître par ma lettre en date de ce jour combien je suis éloigné de pouvoir satisfaire à cette demande.

Ce même officier général m'informe, à la date du 11 mai, qu'un corps de 2.500 hommes a dû se mettre en marche de Tunis sur Beja (2) sous le prétexte de réprimer les mouvements insurrectionnels des tribus de cette partie de la Régence

---

(1) Tribu de la partie montagneuse de l'outhan de Rachna, sur la confédération du Mazoula (« tribus de la Mazoule » dont il est souvent fait mention dans les écrits relatifs aux « Concessions » françaises).

(2) Béja, ville de la Tunisie du Nord, à 110 kilomètres de Tunis.

de Tunis. Ces mouvements étant calmés depuis longtemps, on peut craindre que ce corps de troupes ne soit destiné à donner protection aux tribus de la province de Constantine qui voudraient se joindre à Ahmed-bey. Des lettres de ce dernier, qui étaient adressées aux Amaraoua et aux Isser et que l'on a interceptées le 14 mai, leur annoncent que Tahir Pacha vient se joindre à lui avec son armée pour chasser les Français de l'Afrique. Ces dispositions hostiles du bey de Constantine sont en contradiction avec la nouvelle apportée par l'équipage d'une barque venue de Gigéry (1), et qui a annoncé qu'Ahmed avait permis aux habitants de cette ville de reprendre leur commerce avec Alger, ce qu'il leur avait défendu depuis l'expédition de Constantine. Sept à huit barques étaient prêtes à être chargées et ne tarderont pas à arriver à Alger.

Le 20 mai 1837.

Je vous adresse par le courrier d'aujourd'hui un rapport sur les opérations du colonel Schauenburg dans l'Est.

J'ai été complètement dupe de Ben Zamoun. D'après le dire bien positif des Arabes qui sont avec le co'onel Schauenburg, Ben Zamoun était à la tête des gens d'Isser et d'Amraoua qui nous ont attaqués.

---

(1) Djijelli.

83

Damrémont au Ministre de la Guerre (1119)

(Arch. Gouvern. Gén. E 119[1])

Alger, 20 mai 1837.

Il est à craindre que les négociations entamées à Bône avec Constantine n'aient été conduites avec beaucoup de maladresse et de légèreté.

D'après les renseignements qui me parviennent, elles auraient été abandonnées avec trop de confiance à des agents subalternes tels que Yusuf, le lieutenant de gendarmerie Gros et l'interprète Raimbert, qui, en entretenant des relations avec des affidés du bey (el-Hadj el-Bahi, son secrétaire, et Paolo di Palma, marchand génois qui habite Constantine depuis sept ans) se seraient écartés des intentions du Gouvernement et auraient gravement compromis la dignité de la France. La lettre dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie autorise à le croire. Cette lettre, adressée par el-Hadj el-Bahi à des spahis des escadrons de Yusuf, est, en quelque sorte, la répétition de celle que le lieutenant Gros a reçue.

M. Raimbert est un homme dont on peut se servir très utilement, mais il a besoin d'être dirigé, conseillé et il ne devrait écrire que sous la dictée, car, sans avoir de mauvaises intentions, il peut, par maladresse, par oubli des convenances, par le désir d'entamer des négociations dont son amour-propre serait flatté, nous entraîner dans une voie que le gouvernement du Roi ne peut accepter.

Je profiterai de cette circonstance, monsieur le Ministre, pour vous demander la permission de soumettre quelques

observations. Je ne pense pas que l'on puisse atteindre le but que l'on se propose si, sur tous les points de l'ex-Régence, on se croit autorisé à négocier, si tout le monde croit pouvoir entrer en relations directes avec Ahmed-bey ou Abd el-Kader.

Ces observations ne s'adressent pas précisément au général Trézel, qui, depuis que je lui ai communiqué les instructions que vous m'avez chargé de lui transmettre par votre lettre du [ ] se sera tenu dans la réserve que vous lui prescriviez; mais il est urgent d'arrêter toutes ces démarches de subalternes, toutes ces tentatives de négociations conduites sans habileté, contraires à la dignité de la France et qui compliqueraient bientôt de la manière la plus fâcheuse les affaires du pays. Pour arriver au but indiqué par le Gouvernement, il faut choisir avec beaucoup de discernement les agents destinés à servir d'intermédiaires entre nous et les principaux chefs arabes. Ces intermédiaires ne doivent jamais agir d'eux-mêmes, mais suivre toujours la direction qui leur est donnée; ils ne doivent jamais entretenir une correspondance directe avec les chefs arabes ou leurs entours. La lettre ci-jointe fournit une preuve frappante des graves inconvénients qui peuvent en résulter. Cette correspondance toute politique ne peut s'établir qu'avec le gouverneur général ou avec les généraux commandant les provinces, sauf à eux à lui rendre compte immédiatement de leurs démarches comme il vous rend compte des siennes.

Je vais donner au général Trézel de nouvelles instructions dans ce sens. Je suis bien persuadé qu'il s'y conformera ponctuellement; mais il faut que l'on agisse partout de même pour obtenir les résultats du système que le gouvernement du Roi m'a chargé de suivre en Afrique.

De la part de el Hadj el Bahi (1)

aux très honorés Mohamed el Herfi, Ben Dâar el Lakdar

Nous avons reçu votre lettre et nous en avons compris le contenu, ainsi que les sept conditions que vous voulez nous imposer. L'Emir désire la paix et la tranquillité; il n'a aucune inimitié avec le gouvernement français. Mais vous prétendez nous imposer déjà des conditions lorsque le pays nous appartient et qu'il est administré par notre Emir. Voilà une des choses qui ne peuvent être comprises par aucun esprit éclairé. Vous demandez que l'on vous paie annuellement une contribution soit avec de la cire, soit avec du blé, soit avec de l'argent. Vous ignorez donc que le pays nous appartient. Vous nous offrez 1.000 à 2.000 hommes pour aider le Pacha; il n'y a là aucun mal, bien que nous ayons beaucoup plus d'hommes qu'il nous en faudrait. Vous demandez que l'Emir envoie une lettre au général avec l'empreinte de son cachet. Croyez-vous que l'Emir envoie légèrement son timbre ? Du reste, lorsque le général enverra au Pacha son cachet, alors, de son côté, il enverra le sien. Vous dites qu'une portion du pays sera administrée par les Français et l'autre par Ahmed-bey. Voilà une chose impossible. Croyez-vous, par hasard, que l'Emir voudra abandonner la moitié de sa province ? Que Bône et ses environs soient administrés comme jadis par le bey, qu'il y ait un consul français à Bône, il sera respecté ainsi que tous les bâtiments et les négociants européens. Qu'on nous envoie un homme d'esprit, élevé par sa position, afin qu'il puisse comprendre les conditions et faire les réponses.

---

(1) Secrétaire d'Ahmed-bey. Copie jointe à la dépêche de Damrémont au Ministre de la Guerre du 20 mai 1837, n° 1119.

84

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 20 mai 1837.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte d'une incursion faite dans l'est de cette province par les tribus des Isser et des Amaraoua qui habitent près de Dellys (1), de l'enlèvement d'un troupeau appartenant à M. Mercier, colon établi à la ferme d'Er-Gaya (2) et de l'envoi de M. le colonel de Schauenburg dans cette partie du pays avec une colonne mobile composée de 1.500 hommes d'infanterie, 300 chevaux et 2 obusiers de montagne. Les tribus de l'Ouest se montrant très agitées et plusieurs actes d'hostilités ayant été commis par elles et particulièrement par les Hadjoutes contre des Arabes établis au-devant de nos lignes, j'ai jugé convenable de former une seconde colonne mobile et d'en donner le commandement à M. le chef d'escadron Maumet, mon aide de camp; cette colonne, composée de 500 hommes d'infanterie et de 40 chasseurs à cheval, a pour mission de battre le pays depuis l'embouchure du Mazafran dans la mer jusqu'à l'Atlas, en avant de Boufarik, de passer le Mazafran, de pénétrer chez l'ennemi aussi avant que possible sans se compromettre, afin de l'inquiéter dans son propre pays et de le faire renoncer à ses incursions chez nous. Les commandants des divers camps ont ordre d'appuyer les mouvements

---

(1) Dellys, sur la côte de Kabylie, à 107 kil. E. d'Alger.
(2) Rhegaia.

du commandant Maumet et de lui fournir des troupes lorsqu'il le demande. La présence de cette colonne produit un bon effet et, depuis qu'elle a commencé ses opérations, aucun Arabe n'a traversé nos lignes et aucun acte de brigandage n'a été commis.

Les Isser et les Amaraoua auxquels j'avais demandé la restitution du troupeau enlevé à M. Mercier ou le paiement d'une indemnité, n'ayant voulu m'accorder aucune satisfaction, j'ai chargé le colonel Schauenburg de pénétrer dans leur pays en traversant une ligne de collines élevées qui séparent la Mitidja du bassin de l'Isser, de les châtier et de leur faire le plus de mal possible; j'aurais désiré, pour rendre cette opération plus complète, faire jeter un millier d'hommes à l'embouchure de l'Isser afin que l'ennemi surpris et placé entre deux feux éprouvât une perte plus sensible; ce détachement, qui avait été placé à bord de deux bateaux à vapeur, devait débarquer à la pointe du jour en même temps que le colonel de Schauenburg aurait débouché dans la plaine. Un coup de vent violent, qui rendait un débarquement impossible, a empêché le départ des bâtiments. Le colonel de Schauenburg n'en a pas moins exécuté son mouvement. Parti, le 17 au soir, de la forte position de Boudouaou (1) à une lieue et demie en avant d'Er-Gaya, il franchissait le col (Téniah) au point du jour. Les Kabyles de Beni Aïcha, qui, dans toute cette affaire, ont été de connivence avec les Isser et les Amaraoua, ont défendu le passage avec acharnement; le commandant de la Torre (2), du 2e léger, qui était chargé de l'attaque, a fait enlever toutes les crêtes à la course, par

---

(1) Rivière traversant l'outhan de Khachna. Elle porte dans son cours supérieur le nom d'Oued Kaddara.

(2) TORRE (Antoine de la), né le 29 septembre 1787 à Aranjuez; sous-lieutenant au régiment espagnol Joseph-Napoléon, 8 février 1813; lieutenant, 14 novembre 1813; lieutenant à la légion Hohenlohe, 22 mai 1816; capitaine, 21 mai 1817; chef de bataillon, 10 mars 1825; lieutenant-colonel, 3 septembre 1837; colonel, 20 juin 1840; retraité, 27 mai 1845; décédé à Nice, le 8 février 1851. Chevalier de la Légion d'honneur, 4 octobre 1823; officier, 20 mai 1837; commandeur, 2 octobre 1842.

les carabiniers et les voltigeurs de ce régiment. Les Isser, les Amaraoua et les troupes aux ordres du chef Ben Zamoun nous attendaient dans la plaine; la cavalerie s'est portée en avant pour les charger; mais ils se sont dispersés à son approche et une tentative faite sur notre droite et sur nos derrières par Ben Zamoun a été repoussée avec vivacité. On a pris quelques troupeaux, détruit des habitations du milieu desquelles étaient partis des coups de fusil et fait six prisonniers qui vont être amenés ici. La colonne a bivouaqué au village d'Oued el-Merdfia, près de l'Isser et à une lieue de la mer. Dans la journée d'hier, comme elle se disposait à rentrer dans la Mitidja, elle a été vivement attaquée par des troupes nombreuses de Kabyles et de cavaliers qui ont cherché vainement à l'entamer. Le feu de notre infanterie et des deux obusiers de montagne et quelques charges à la baïonnette leur ont fait éprouver des pertes considérables; les mouvements de notre cavalerie ont achevé de les mettre en déroute; la colonne, passant le défilé de Chrub-Ouarub qui borde la mer, est rentrée à Boudouaou, ramenant avec elle tout ce qu'elle avait pris à l'ennemi. Les pertes de ce dernier ne seront connues que dans quelques jours, par les rapports des Arabes; vous savez, monsieur le Ministre, qu'ils mettent un soin extrême à emporter leurs morts et leurs blessés, et qu'il est bien rare qu'ils les abandonnent sur le champ de bataille.

M. Isoard, sous-lieutenant au 2e léger et un carabinier ont été tués, deux autres officiers de ce corps et 27 hommes du 2e léger et du 48e ont été blessés. Les troupes ont montré beaucoup de persévérance et d'audace. Leur première marche a été de 20 heures; le colonel de Schauenburg, qui, dans cette circonstance, a donné de nouvelles preuves d'habileté, de vigueur et d'expérience de la guerre, se loue du zèle et du concours qu'il a rencontré partout. J'attends un rapport plus détaillé de lui et, s'il donne lieu à quelques propositions peu nombreuses, je vous prierai, monsieur le Ministre, de les accueillir favorablement et de les mettre sous les yeux du Roi.

Il est probable que je rappellerai très prochainement une partie des troupes qui ont concouru à l'expédition dont je viens de vous rendre compte.

J'ai ordonné que les bestiaux pris fussent donnés au propriétaire de la ferme d'Erghaya comme indemnité de ce qui lui a été pris.

85

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 25 mai 1837.

Les rassemblements qui s'étaient formés dans les plaines de l'Isser s'étant dissipés à la suite des combats livrés les 18 et 19 de ce mois par la colonne expéditionnaire aux ordres du colonel Schauenburg, cet officier supérieur reçut l'ordre de rentrer à Alger et de renvoyer une portion de ses troupes dans leurs cantonnements ordinaires où leur présence pouvait être nécessaire; le détachement de chasseurs tiré de Douéra resta à Alger à tout événement.

En quittant la forte position de Boudouaou, qu'un officier du génie avait reçu mission de retrancher, le colonel de Schauenburg laissa, pour la garder, observer les mouvements de l'ennemi et protéger les tribus amies, 500 hommes du 2e léger, 420 du 48e de ligne, 50 chasseurs et 2 obusiers

de montagne sous les ordres du commandant de la Torre, chef de bataillon au premier de ces régiments.

Pendant la nuit du 24 au 25, des feux nombreux de bivouac furent aperçus sur la partie des montagnes habitées par les Beni Aïcha et, de grand matin, des troupes nombreuses de Kabyles couronnèrent les hauteurs bordant la rivière du côté opposé à celui où notre camp était placé. Le nombre en a été estimé à 4 à 5.000 hommes, dont 1.000 de cavalerie environ.

M. de la Torre fit aussitôt de très bonnes dispositions pour les recevoir, en profitant des retranchements déjà construits et des accidents du terrain situés à leur portée. A 6 heures et demie, l'ennemi attaqua avec impétuosité surtout sur notre front et notre droite. Sur quelques points, on en vint à se servir de la baïonnette et à combattre corps à corps. Il fut repoussé partout avec vigueur, mais profitant de son énorme supériorité numérique, il jeta sa cavalerie sur nos derrières et nous enveloppa de tous les côtés.

Le commandant de la Torre voyant que les attaques des Kabyles mollissaient et que le moment de prendre l'offensive à son tour était arrivé, les fit charger d'un côté par les voltigeurs du 2e léger, qui les rejetèrent dans un ravin où beaucoup périrent et, peu après, par le faible escadron de chasseurs qui les dispersa, en sabra un grand nombre et en tua cinq sur place.

Cette charge à fond acheva de décourager l'ennemi dont toutes les attaques avaient été repoussées, et, dès ce moment, il se contenta de tirailler en s'embusquant loin de nous. Bientôt il se réunit en trois troupes et il se retira en assez bon ordre, mais paraissant fort découragé, après six heures et demie de combat.

Le capitaine Sautel du 48e de ligne a été blessé à la main et le lieutenant d'état-major Letellier, détaché au 2e léger, a reçu une contusion à la poitrine. Nous avons eu 8 hommes tués et 65 blessés.

Les pertes de l'ennemi qui a combattu longtemps de près et à découvert, doivent être considérables. J'ignore encore le nombre approximatif de ses blessés, mais il doit être grand puisqu'on a trouvé 77 morts dans les ravins qui environnent notre position.

Ce combat fait le plus grand honneur au commandant de la Torre et aux troupes qui ont combattu sous ses ordres. J'aurai l'honneur de vous adresser un rapport plus détaillé à ce sujet, dès que des renseignemnts plus circonstanciés me seront parvenus et je vous ferai connaître en même temps le nom de ceux qui se sont le plus particulièrement distingués en vous priant de les recommander à la bienveillance du Roi.

Aussitôt que j'ai appris l'attaque des Kabyles par un brigadier de chasseurs, qui a montré dans cette circonstance un grand dévouement, j'ai fait partir M. le général Perrégaux (1) avec toutes les troupes disponibles à Alger pour Boudouaou. Cet officier général ne manquera pas de faire repentir l'ennemi de sa témérité, s'il en trouve l'occasion; mais je crains qu'il n'ait déjà repassé les montagnes de Beni Aïcha et qu'il ne se soit éloigné.

---

(1) *Voirol*, p. 215

86

Damrémont au Ministre de la Guerre (599)

(Arch. Guerre)

Alger, le 26 mai 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que, le 24 de ce mois, à huit heures du matin, 70 cavaliers arabes soutenus par 150 à 200 fantassins embusqués dans les terrains ravinés et fourrés qui sont au pied de l'Atlas, se sont présentés devant le blockhaus d'Ouled-Yaich (1).

Au signal d'alarme donné, le capitaine Bouscarin (2), qui commande le petit camp de Beni Mered, a marché sur Ouled-Yaïch avec 70 spahis, 120 hommes des 11e et 48e de ligne et un obusier de montagne. Une vive fusillade s'est engagée et quelques obus ont suffi pour déloger l'ennemi des postes qu'il occupait. Il s'est mis en retraite et a été poursuivi jusqu'après du Nouveau Blida (3), où, selon toutes les apparences, il avait tendu une embuscade.

---

(1) A 2 kil. et demi environ au S. de Beni Mered et à 4 kil. N.-E. de Blida.

(2) Bouscarin (Henri, Pierre), né le 9 mars 1804 à la Guadeloupe; élève à l'Ecole Polytechnique, 21 nov. 1823; sous-lieutenant élève à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, 1er octobre 1825; lieutenant, 13 janvier 1828; capitaine, 10 mai 1832; chef d'escadron, 31 mars 1838; lieutenant-colonel, 18 juin 1842; colonel, 5 août 1845; général de brigade, 22 décembre 1850; décédé à Laghouat par suite de blessures, 19 décembre 1852. Chevalier de la Légion d'honneur, 2 décembre 1831; officier, 15 février 1840; commandeur, 28 juillet 1849.

(3) A 2 kil. N. de l'ancienne Blida, détruite en partie par le tremblement de terre de 1825.

Le général de Négrier (1), qui était accouru de Boufarik avec quelques troupes, a rejoint le capitaine Bouscarin pendant cette petite affaire, que ce dernier officier, (le capitaine Bouscarin) a conduite avec vigueur et intelligence. Son rapport porte la perte connue de l'ennemi à sept hommes; mais il est très probable qu'elle est encore plus forte. Nous n'avons perdu personne, et cela s'explique par le feu de notre artillerie qui a bientôt forcé les Arabes à se tenir très éloignés de nous.

Cette affaire démontre l'utilité d'avoir à Beni Mered un poste assez nombreux, pour agir offensivement contre les partis qui cherchent à inquiéter les tribus placées sous notre protection.

87

Damrémont au Ministre de la Guerre (1183) (2)

(Arch. Gouvern. Gén. E 108)

Alger, le 26 mai 1837.

Mon dernier courrier vous a fait connaître les opérations du colonel Schauenburg dans l'Est. Le mouvement de retraite exécuté par cet officier supérieur pour se porter du bivouac de l'Oued Merdja (3) au camp de Boudouaou a été conduit avec vigueur et intelligence.

---

(1) *Tafna*, p. 450.
(2) Rapport hebdomadaire.
(3) Rivière se jetant dans la mer entre le défilé de Cherob ou Eurob et l'embouchure de l'Isser.

D'après les états rectificatifs qui me sont parvenus, nos pertes, pendant la journée du 19, se sont élevées à 3 morts, dont 2 officiers, MM. Isoard, sous-lieutenant au 2e léger, Tronchet, sous-lieutenant au 2e léger, et 21 blessés. Les Arabes ont eu 204 morts. Ce chiffre, quoique très élevé, paraît cependant le véritable. Il est confirmé par des renseignements qui m'arrivent de diverses sources.

La colonne mobile du colonel Schauenburg étant entrée, le 19, à Boudouaou, y trouva le convoi de vivres et de munitions conduit par le colonel Bourlon de Lixières (1) du 63e de ligne. Le maintien d'une force considérable sur ce point n'étant plus nécessaire, j'ai rappelé successivement à Alger le colonel Schauenburg et le lieutenant-colonel Bourlon, et j'ai fait occuper le poste de Boudouaou par un détachement de 1.100 hommes sous les ordres du chef de bataillon de la Torre du 2e léger. Une redoute construite sous la direction des officiers du génie a mis cette petite troupe à l'abri d'un coup de main.

L'événement n'a pas tardé à prouver l'utilité de cette dernière mesure. Le 25 mai, à 8 heures du matin, le commandant de la Torre a été attaqué par 4.000 Arabes ou Kabyles des tribus d'Amaraoua, d'Isser, de Flissa, de Zouaoua, etc... La lutte a été vive et acharnée et s'est prolongée jusqu'à midi, moment où l'ennemi a battu en retraite après avoir perdu beaucoup de monde. Il est difficile d'évaluer la perte des Arabes; cependant, soixante-dix-sept cadavres ayant été trouvés dans les ravins et dans les broussailles, on peut affirmer que le chiffre de leurs morts est très élevé, car il est probable, qu'en se retirant, ils en ont emporté un grand

---

(1) Bourlon d'Orriancourt de Lixières (Pierre-François), né le 19 août 1788 à Lixières (Meurthe); gendarme d'ordonnance, 15 avril 1807; sous-lieutenant, 19 mai 1808; lieutenant, 8 février 1811; capitaine, 12 juin 1813; chef de bataillon, 21 août 1823; lieutenant-colonel, 31 décembre 1835; admis à la retraite, 24 mars 1838. Chevalier de la Légion d'honneur, 17 septembre 1814; officier, 21 mars 1831.

nombre. Nous avons eu 8 hommes tués et 68 blessés. Dans cette occasion, le commandant de la Torre a justifié ma confiance par son énergie et sa présence d'esprit : les troupes sous ses ordres se sont très bien conduites.

Ayant été averti de l'attaque du poste de Boudouaou dès la matinée du 25, j'ai fait partir sur le champ une colonne de 2.500 hommes, commandée par le général de Perrégaux, mon chef d'état-major, qui s'est dirigé sur le point où nos troupes étaient engagées. L'affaire était terminée avant l'arrivée de ce renfort; néanmoins, j'ai donné l'ordre au général Perrégaux de poursuivre sa mission, de marcher sur Ben Zamoun, de faire ses efforts pour le joindre et dissoudre la coalition qu'ont formée les tribus de l'Est contre nous.

J'attends les rapports de cet officier général.

Pendant la journée du 18 mai, deux Arabes de la tribu des Beni Sala ont été arrêtés en armes dans les environs de Beni Mered et conduits à Alger, où je les ai fait déposer dans la prison militaire. L'un de ces deux hommes paraît être un des chefs influents de sa tribu et notre ennemi acharné; l'autre a été reconnu par les Arabes pour un des plus audacieux voleurs de la plaine.

Le même jour, le général Négrier, commandant les camps de l'Ouest (1), ayant été prévenu que les caïds des Beni Messaoud et de Moussaïa, après avoir levé des tributs pour Abd el-Kader dans la montagne, devaient retourner à Blida, fit placer un escadron de spahis en embuscade pendant la nuit du 18 au 19, au point où le chemin de l'Arba traverse l'Oued el-Khremis et où l'on présumait que les caïds passeraient. Le 19, à la pointe du jour, une troupe de 30 Arabes s'est effectivement présentée et a été entourée aussitôt. Les prisonniers ayant été conduits à Alger, plusieurs d'entre eux ont été reconnus pour faire partie des tribus qui nous sont soumises et je les ai fait relâcher. Il paraît, au reste, que cette troupe

---

(1) Boufarik, Douéra, Mahelma.

d'Arabes se rendait au marché de Blida; quant aux caïds de Beni Messaoud et de Moussaïa, ils n'ont pas été aperçus, ayant sans doute pris un autre chemin ou retardé l'heure de leur départ.

Les nouvelles que je reçois de Médéa confirment les renseignements que je vous ai transmis dans mes précédents rapports sur les obstacles que l'établissement de la puissance d'Abd el-Kader rencontre dans la province de Titteri. Les exactions du nouveau bey ont exaspéré les habitants de Médéa; les tribus avoisinant cette ville paraissent également animées des intentions les plus hostiles contre Sidi Mustapha.

Je vous ai fait connaître les démarches de Ben Zamoun pour se rapprocher de nous et le démenti qu'il avait donné plus tard à ces premières avances en se montrant à la tête des Kabyles qui ont attaqué la colonne du colonel Schauenburg. Je suis autorisé à croire que Ben Zamoun était de bonne foi, mais que, pris à l'improviste par le soulèvement des Isser et des Amaraoua qu'avaient provoqué les émissaires d'Abd el-Kader et les prédications de Ben Saadi, il a été obligé, malgré lui, de suivre le torrent. Je suis confirmé dans cette opinion par la nouvelle certaine qui m'est parvenue de mauvais traitements qu'aurait éprouvés Ben Zamoun de la part des siens, à cause de sa correspondance avec nous.

La colonne mobile commandée par le chef d'escadron Maumet, mon aide de camp, ayant rétabli la communication avec Coléah et purgé cette partie du Sahel des Hadjoutes qui s'y glissaient pour commettre des actes de pillage, j'ai rappelé auprès de moi cet officier supérieur.

Un raïss (1) arrivé, le 22, de Cherchel a déclaré que les contributions frappées sur cette ville par Abd el-Kader avaient été payées à Sidi Ali Embareck, bey de Miliana. Les marabouts de Cherchel ont envoyé dans les montagnes de Chenouan (2) leurs familles et leurs effets.

---

(1) Raïs, capitaine de navire.

(2) Chenoua, massif montagneux haut de 907 m. entre Tipaza et Cherchel.

PROVINCE D'ORAN

Les nouvelles que m'a apportées le *Ramier*, arrivé à Alger le 24, m'annonçaient que les négociations entre le général Bugeaud et Abd el-Kader sont interrompues et que le général Bugeaud est parti le 16 mai pour ravitailler Tlemcen.

M. le général Brossard m'a adressé la copie du rapport qu'il vous a envoyé.

PROVINCE DE BÔNE

Le général Trézel m'informe que des avis qui paraissent dignes de foi, ont annoncé qu'Ahmed-bey est sorti le 15 mai de Constantine et s'est établi sur le Bou-Merzoug (1). L'intention du bey paraît être d'attaquer Guelma et d'inquiéter les tribus voisines. Le colonel Duvivier a pris ses mesures pour repousser le bey et défendre les tribus qui se sont placées sous notre protection.

Le général Trézel s'est rendu le 18 au camp de Nechmaya.

Le 27 mai 1837, à 9 heures du matin.

Le *Cerbère*, qui arrive à l'instant de Bône, apporte la nouvelle qu'Ahmed-bey n'a point quitté Constantine et que tout est parfaitement tranquille à Bône et dans les environs de Guelma.

La compagnie du train des équipages est arrivée hier à Alger. J'ai donné l'ordre au commandant Lelièvre d'y choisir cinquante mulets pour organiser la batterie de montagne. Je serai en mesure de commencer mes opérations dès que le général Bugeaud, de retour de Tafna, se portera lui-même vers l'Est, pourvu, cependant, qu'il ne se mette pas en mouvement avant les premiers jours de juin.

---

(1) Affluent de droite du Rummel, dans lequel il se jette à El Kouas. (*Les Arcades*), un peu en amont de Constantine.

J'ajoute à ce rapport, pour ce qui est relatif à la province d'Alger, le récit d'une attaque tentée par les Hadjoutes contre le blockhaus de Ben Aïcha. Le 24 mai, 300 Hadjoutes environ se sont présentés à sept heures du matin et ont attaqué ce blockhaus; un coup de canon arrêta leur mouvement et permit au capitaine Bouscarin de sortir de Beni Mered avec l'infanterie et les escadrons de spahis. Les Hadjoutes battirent aussitôt en retraite et furent poursuivis jusque sous les murs d'enceinte de la nouvelle Blida. Pendant le même temps, le général Négrier sortait de Boufarik et marchait à l'ennemi en passant par Mered et Ouled Aïch. Cet officier général se porta jusqu'à la nouvelle Blida où le capitaine Bouscarin était engagé avec les Hadjoutes. Quelques obus mirent fin à ce combat dans lequel l'ennemi a perdu sept hommes. Nous n'avons eu ni tués ni blessés.

Le 27, à 11 heures du matin.

Je reçois à l'instant un rapport qui m'annonce que les Amaraoua ont perdu leurs principaux chefs dans le combat du 25. Ali el-Mansour, Omar Mahidin et le fils d'Ouli Saïd ou Cassi (1) ont été tués. Une nouvelle reconnaissance a fait découvrir encore trois cadavres dans les broussailles, ce qui porte à 80 le nombre de ceux qui ont été abandonnés. Dans leur mouvement de retraite, les Arabes et les Kabyles étaient surchargés de morts et de blessés. On peut évaluer avec certitude les pertes de l'ennemi pendant la journée du 25 mai à 1.000 ou 1.200 hommes tués ou mis hors de combat.

A l'issue de cette journée qui leur a été si funeste, les tribus liguées contre nous se sont dispersées. Ben Zamoun s'est

---

(1) La famille des Oulid ou Kassi originaire des Beni Ouagennoun avait pour principal représentant Bel Kacem ou Kassi qui, de 1830 à 1844, réussit à faire reconnaître son autorité par les tribus des environs de Dellys et de la région du Sebaou. (Beni Ouagennoun, Flissah-el-Bahar, Beni Djennad, Amraoua, etc.).

retiré dans les montagnes où il paraît vouloir se défendre si nous allons l'y attaquer : il a déclaré aux gens de la plaine ne plus vouloir se mêler de leurs affaires avec les Français

---

88

Damrémont au Ministre de la Guerre (1174)

(Arch. Gouvern. Gén. E 119[1])

Alger, le 26 mai 1837.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie d'une lettre par laquelle le général Trézel me rend compte que, d'après des avis qui lui semblent certains, Ahmed-bey est sorti de Constantine pour camper à Bou Merzouk (1) et qu'on lui suppose l'intention de se porter sur Guelma et sur Bône.

Il est douteux que ce mouvement ait lieu, mais je ne pense pas, dans tous les cas, qu'Ahmed attaque la position de Guelma qui est à l'abri de ses insultes. Tout ce que l'on peut craindre, c'est qu'il vienne attaquer les tribus qui vivent sous notre protection et tâche de les forcer à s'éloigner.

J'aurais envoyé quelques renforts au général Trézel, si les circonstances dans lesquelles nous sommes placés à Alger ne s'y étaient opposées.

La lettre de cet officier général m'a été expédiée par le brig le *Dragon*, en station à Bône, qui a été rencontré au

---

(1) Bou Merzoug.

delà du cap Matifou par le bateau à vapeur le *Cerbère*, ne pouvant plus avancer à cause du vent contraire. Ce dernier bâtiment a rétrogradé sur Alger d'où il est reparti quelques heures après avec ma réponse. Il ne peut tarder à être de retour et il m'apportera des nouvelles que je vous ferai parvenir par le prochain courrier.

89

Damrémont au Ministre de la Guerre (1175)

(Arch. Gouvern. Gén. E 107[1])

Alger, le 27 mai 1837.

Les craintes que m'avait inspirées sur la situation de la province de Bône, l'annonce d'une attaque prochaine de Guelma par Ahmed-bey, sont entièrement dissipées. Le *Cerbère*, qui arrive, à l'instant, m'apporte la nouvelle qu'Ahmed n'est pas sorti de Constantine et que tout est parfaitement tranquille à Bône et dans les environs de Guelma (1).

Le général Trézel me mande qu'il vient d'être instruit par le capitaine de Mirbeck (2) que, sur les 80 déserteurs de la

---

(1) Nouvelles transmises par dépêche télégraphique du 27 mai au Ministre de la Guerre. (Archiv. Gouvern. gén. E. 119[1] (1131).

(2) DE MIRBECK (Nicolas, Pierre), né le 18 octobre 1794, à Konigstein (grand duché de Francfort). Engagé volontaire au 12e régiment de chasseurs, 22 février 1813; brigadier (rang de lieutenant) aux gardes du corps, 15 juin 1814; capitaine, 1er mai 1822; chef d'escadron, 11 novembre 1837; lieutenant-colonel, 28 octobre 1841; colonel, 28 août 1846; général de brigade, 16 juillet 1852; placé dans la section de réserve, 20 octobre 1856; retraité, 4 novembre 1858. Chevalier de la Légion d'honneur, 12 novembre 1814; officier, 20 avril 1839; commandeur, 2 décembre 1850.

tribu des Beni Urjine, 40 sont rentrés successivement et que les autres, dispersés dans les tribus voisines, vont nous revenir presque tous. Un simulacre de séquestre ordonné sur les biens et les récoltes des retardataires par le général Trézel a porté les anciens de la tribu à demander pour eux un délai de cinq jours. Le général Trézel y a consenti et il ne doute pas qu'à l'expiration du délai toute la tribu ne soit réunie de nouveau sous notre domination. Cette affaire ne se serait pas prolongée aussi longtemps sans la violente opposition de Resgui, que je vous ai signalé comme étant l'instigateur du complot de désertion.

La tribu des Beni Amar (1), située entre les Merdès (2) et les Ben Ercha, est revenue à nous et augmente nos forces de ce côté. C'est un incident heureux et qui complètera notre ligne de défense au sud, quand l'affaire des Beni Urjine sera terminée.

Le courrier de France partant à l'instant, je remets au départ de samedi prochain à vous rendre un compte plus détaillé de la situation actuelle de la province de Bône.

P.-S. — J'avais ordonné qu'une enquête fût faite sur la défection de cet escadron des Beni Urjine, mais, sur les observations du général Trézel, je reconnais qu'il y aurait quelque danger et je le laisse agir ainsi qu'il le jugera convenable

---

(1) Au S.-E. de Bône (centre européen de Blandan et C. M. de Beni-Salah).

(2) Au S.-E. de Bône (centre de Combes, et C. M. de Beni-Salah).

90

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 28 mai 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que, depuis le 1er de ce mois, le train des équipages stationné à Bône a reçu, savoir :

4 compagnies, 3 officiers, 318 sous-officiers ou soldats, 241 chevaux, 200 mulets et 30 voitures.

M. le général Trézel se trouve actuellement en mesure de faire le service des transports sur Dréan et Guelma sans avoir besoin d'avoir recours à la ressource ruineuse et souvent incertaine des mulets du pays.

91

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 3 juin 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que, sur la droite et en avant du poste de Beni Mered, intermédiaire entre Boufarik et Blida, se trouvent les ruines d'un ancien bâtiment assez solidement construit et que, sur la demande du général

commandant les camps de l'Ouest et le rapport des officiers du génie, j'ai consenti à faire occuper, qui, ayant vue sur toute la plaine, lie nos comunications avec les postes de droite, avertit du mouvement de l'ennemi et rend toute incursion plus difficile. Je l'ai fait entourer d'une redoute et j'ai profité d'une route qui s'y trouve pour y placer 25 chevaux afin de menacer les derrières des maraudeurs Hadjoutes qui tenteraient de pénétrer dans nos lignes.

92

Damrémont au Ministre de la Guerre (1229) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 108)

Alger, le 3 juin 1837.

Je vous ai rendu compte par mon rapport du 26 mai que M. le général Perrégaux, mon chef d'Etat-Major, était parti le 25 à la tête d'une colonne de 2.500 hommes pour se porter sur le poste de Boudouaou attaqué par les Arabes et les Kabyles des tribus de l'Est. Le rapport particulier que je vous adresse sur la belle défense du commandant de la Torre et sur les opérations du général Perrégaux vous en feront connaître les détails et les heureux résultats. Jusqu'à ce jour les tribus d'Isser, d'Amaraoua et de Flissa avaient

---

(1) Rapport hebdomadaire.

considéré les passages de Tenia (d'Aïcha) (1) et de Cherob ou Eurob comme des barrières infranchissables. La facilité avec laquelle les colonnes successivement commandées par le colonel Schauenburg et le général Perrégaux ont franchi ces défilés, a prouvé à ces tribus que nous pourrions les atteindre toutes les fois qu'un acte d'agression de leur part nous mettrait dans la nécessité de les châtier. Aussi la terreur s'est-elle répandue parmi elles.

Les gens d'Isser sont décidés à nous demander la paix et à obéir à un caïd que je nommerai. J'attends demain les grands de cette tribu qui me sont annoncés par le caïd de Krachna.

Les Amaraoua, effrayés de la présence du général Perrégaux, ont abandonné leur pays et se sont enfuis dans les montagnes avec leurs femmes et leurs enfants.

Les Beni Aïcha m'ont envoyé un de leurs chefs, Belkassem ben Mrahh, pour protester de leurs bonnes dispositions et du désir de vivre en paix avec nous.

Les Flissa sont retournés dans leurs montagnes et ont déclaré ne plus vouloir faire la guerre.

Je puis, dès à présent, considérer comme dissoute la ligue que Sidi Saadi, marabout très vénéré et émissaire d'Abd el-Kader était parvenu à former contre nous dans l'Est. Les offres de soumission qui me sont faites seront l'objet d'une attention sérieuse de ma part; je prendrai des mesures et j'exigerai des garanties pour qu'à l'avenir les tribus de l'Est soient dans l'impossibilité de se joindre à nos ennemis.

La ville de Dellys étant sous la dépendance des Amaraoua qui en nomment le hakem, j'ai dû étendre à une partie de ses habitants une partie de la responsabilité que je faisais peser sur la tribu pour l'attaque de la ferme de la Regahya. En conséquence, pendant que le général Perrégaux parcourait la

---

(1) Tenia ou col des Beni Aïcha à 139 mètres d'aitltude, défilé large de 800 mètres et faisant communiquer la Mitidja avec la région de l'Isser. Il est occupé aujourd'hui par le village de Ménerville, au delà duquel bifurquent les voies ferrées d'Alger à Constantine et d'Alger à Tizi Ouzou.

tribu d'Isser, j'ai envoyé le capitaine de corvette d'Assigny, avec le bateau à vapeur le *Cerbère* et la gabarre la *Lionne*, sommer les habitants de cette ville de m'envoyer leurs notables et d'indemniser le propriétaire de la ferme de Regahya du vol commis à son préjudice, les menaçant de traiter leur ville selon toute la rigueur des lois de la guerre, s'ils se refusaient à cet acte de réparation. Le muphti, le cadi et les principaux habitants de Delys s'étant rendus à bord du *Cerbère*, ont été amenés à Alger par M. le commandant d'Assigny. Je fais partir aujourd'hui le muphti porteur des conditions que je leur impose et qui sont acceptées par la députation.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte dans mes précédents rapports et, notamment, dans celui du 13 mai, des émissaires d'Abd el-Kader parcourent dans tous les sens la province d'Alger, excitant les Arabes à prendre les armes contre nous. Le soulèvement des tribus de l'Est était à peine comprimé, que des avis nombreux sont venus m'avertir qu'une attaque générale allait être tentée sur Boufarik par les tribus de l'Ouest réunies sous les ordres de Sidi Embareck, bey de Miliana et de Sidi Mustapha, bey de Médéa. J'ai aussitôt pris mes mesures pour combattre cette nouvelle ligue et la dissoudre comme la première. J'attends la confirmation des renseignements qui me sont parvenus sur la présence des deux beys dans le pays des Hadjoutes, pour me porter en avant. J'ai cependant lieu de croire que, la déroute complète des Isser et des Amaraoua réagissant sur les tribus de l'Ouest, la ligue de celles-ci se dissoudra d'elle-même. Quoi qu'il en soit de ces incidents, comme mon intention est d'appuyer par un mouvement vers l'Ouest les opérations du général Bugeaud dans la province d'Oran, je continue mes préparatifs et je pourrai me mettre en marche aussitôt que le général Bugeaud me fera connaître qu'il est lui-même en mesure de se porter sur le Chélif. Je l'ai informé de mes intentions par le bateau à vapeur parti le 1er juin et l'ai prié de me tenir exactement au courant de ses projets et de ses opérations.

Nous n'obtiendrons des résultats importants que si nos mouvements sont simultanés.

Les bruits alarmants et souvent contradictoires qui ont circulé sur l'attaque projetée par le bey de Miliana contre nos établissements de la plaine de la Mitidja, ont répandu beaucoup d'inquiétudes parmi les tribus qui nous sont soumises. Quelques-unes se sont réfugiées dans les montagnes.

La ville de Blida a été abandonnée par une partie de ses habitants. D'après un avis qui me parvient de cette dernière ville, Abd el-Kader aurait fait prévenir les tribus de l'Ouest de tenir leurs contingents prêts à marcher avec dix jours de vivres, leur annonçant qu'il se rendrait lui-même à Miliana samedi 3 juin. L'Emir a envoyé de la poudre aux gens de la tribu de Beni Sala ainsi qu'aux habitants de Blida.

Une dépêche télégraphique que j'ai reçue du général Négrier, commandant les camps de l'Ouest, et datée du 2 juin, 5 heures du soir, m'annonce qu'un parti de 100 Hadjoutes a attaqué des faucheurs civils dans les environs du blockhaus de Sidi Khalifa et en a enlevé 20. Cette dépêche m'a été confirmée cette nuit par un rapport qui contient les détails suivants :

Un parti de 3 à 400 Hadjoutes (au lieu de 100 qu'indique la dépêche télégraphique) profitant du brouillard épais qui couvrait la plaine, est venu s'embusquer à la pointe du jour derrière le bois de Boukandoura. A cinq heures du matin ces cavaliers ont attaqué les faucheurs et en ont enlevé 14 et décapité 6. Ces malheureux étaient tous armés et auraient pu facilement se défendre; mais, au lieu de se rallier au moment de l'attaque et de se porter sur la ferme de Bouyyageb occupée par un sergent et 16 hommes et qui n'était qu'à deux portées de fusil, ils ont pris la fuite dans toutes les directions; leur perte était dès lors inévitable. L'ennemi s'est précipitamment retiré après ce coup de main.

J'ai donné l'ordre au général Négrier de pousser ce matin une forte reconnaissance jusque sur la Chiffa, afin de s'assurer si, récemment, Sidi Embarek est descendu dans la

plaine. J'attends le rapport de cet officier général. S'il me confirme la présence du bey de Miliana dans le pays des Hadjoutes, je partirai demain pour me porter à sa rencontre. Ce mouvement ne changera rien à mes dispositions pour celles de mes opérations qui doivent se combiner avec la marche du général Bugeaud sur le Chélif.

Mustapha Aga, ex-ministre de la marine sous le dey Hussein Pacha (1), est arrivé ici venant d'Alexandrie. Il m'est recommandé par Ali Pacha et par le consul M. de Lesseps. Ce Turc, qui nous a été très hostile du temps de la Régence, vient à Alger, chargé, à ce qu'il dit, des intérêts de la veuve de Hussein Dey et de ses enfants. Je le ferai surveiller.

PROVINCE DE BONE

J'ai appris hier, par un bateau du commerce venu de Bône, que le colonel Duvivier avait eu un engagement avec plusieurs tribus qui voulaient attaquer les tribus kabyles qui nous sont soumises. Je vous adresse par le courrier de ce jour un ordre du général Trézel qui vous fera connaître les détails de cette rencontre et le bon effet qu'a produit sur les tribus des environs de Guelma la vigueur du colonel Duvivier.

J'ai également reçu des nouvelles de Constantine. Ahmed-bey continue à faire travailler aux fortifications. Il a fait abattre les boutiques qui se trouvaient près de la porte de la ville, ainsi que la mosquée et tout ce qui existait sur ce point. Il a construit des portes devant les ponts, a changé la porte de Bab-el-Djedid et fait bâtir un fort près de cette porte. Un autre fort en pierres sèches a été construit au même endroit et l'on a refait à neuf Bab el-Kantara.

La mésintelligence règne entre Ben Illis et Ahmed-bey. Le premier ne laisse personne venir approvisionner Constan-

---

(1) Dernier dey d'Alger (1818-1830), mort à Alexandrie, où il s'était retiré après avoir passé trois ans à Livourne.

tine. Les Oulad Brahim (1) ne veulent pas non plus reconnaître l'autorité d'Ahmed-bey, et, depuis Bougie jusqu'à la montagne du Babor, les tribus refusent de se soumettre à sa domination.

P.-S. — Comme défense est faite aux Français de parcourir la plaine isolément, j'écris au Procureur général, pour que des poursuites soient dirigées contre le colon qui a imprudemment exposé les faucheurs victimes de l'attaque de Sidi Khalifa.

93

Damrémont au Président du Conseil

(Arch. Guerre)

Boufarick, le 7 juin1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que Sidi Embarek, bey de Miliana, est venu dans la plaine de la Mitidja avec environ un millier de cavaliers et quelques fantassins, qu'il s'est établi successivement au lieu dit Afroun (2), situé à l'extrémité de la plaine dans la direction de Miliana et dans

---

(1) Tribu établie au S.-O. de Guelma (C. M. du Cherf).
(2) Aujourd'hui El-Affroun, sur la ligne d'Alger à Oran, à 18 kil. O. de Blida.

le bois de Kharessas (1) qui longe le bas des collines depuis Coléa jusque près des montagnes de Chenouan.

Le 2, quelques cavaliers embusqués ont tué 6 faucheurs et en ont enlevé 14 autres qui, malgré les avertissements et les ordres, s'étaient obstinés à s'avancer au delà de la ligne; ils étaient armés, il est vrai, mais, à la vue des cavaliers, ils ont perdu la tête et fui dans toutes les directions, quoiqu'un poste se trouvât à peu de distance, à même de les soutenir.

Le 4, le bey a attaqué un poste et a lancé des cavaliers dans diverses directions. En même temps, des troupes assez nombreuses de Kabyles descendaient de l'Atlas dans l'espoir de piller les tribus qui vivent sous notre protection; mais ces tribus s'étaient mises en lieu de sûreté; il ne leur a rien été enlevé et quelques cabanes en paille ont seulement été brûlées. Dans les environs de Douéra, d'autres tribus se sont mises en défense et l'ennemi n'a pas pu les entamer. Le général Négrier, commandant les camps de l'Ouest, a fait prendre les armes aux troupes dont la présence a fait fuir les Arabes. Le commandant d'Erlon (2) envoyé le matin en reconnaissance avec deux pelotons, s'est trouvé tout à coup entouré par une masse considérable de cavalerie et n'a dû qu'à sa bonne contenance, à la vigueur de ses charges réitérées, de leur avoir tenu tête jusqu'à l'arrivée des premières troupes accourues pour le dégager. Le lieutenant Assenat, du 1er de chasseurs, s'est vaillamment conduit dans cette occasion. Instruit de ces événements, je me suis rendu ici avant-hier pour être plus à même de diriger les mouvements que je me propose de faire faire contre les Hadjoutes et pour faire tout disposer pour l'expédition de Médéa, que les dernières

---

(1) Entre l'oued Djer et le Bou Roumi, près du confluent de ces deux rivières.

(2) DROUET D'ERLON (Adolphe), né à Soissons, le 16 mars 1802; capitaine au service de la Suède; admis au service de la France par ordonnance du 24 décembre 1830; capitaine, 24 décembre 1830; chef d'escadron, 28 mars 1836; décédé à Alger, 20 juillet 1839.

dépêches du général Bugeaud me faisaient considérer comme imminente.

Dans la journée d'hier les cavaliers arabes se sont présentés de nouveau entre Beni Mered et Guerouaou; comme toujours, ils se sont retirés à l'approche de nos troupes qui les ont refoulés sur l'Atlas, d'où ils ne sont parvenus qu'à grand peine à regagner Blida. Ceux d'entre eux qui se sont retirés par la plaine ont été chargés par les spahis qui leur ont tué quelques hommes.

Aujourd'hui, je me porte sur la Chiffa, où je serai ce soir et d'où je repartirai dans la nuit, pour arriver au point du jour sur le bois des Kharessas, en même temps qu'une colonne composée des deux bataillons de zouaves et d'un bataillon du 2e léger aux ordres du colonel Menne partira des bords du Mazafran, fouillera le bois des Kharessas dans toute son étendue et viendra ensuite faire sa jonction avec moi. Je compte passer trois ou quatre jours à parcourir le pays des Hadjoutes et à leur faire le plus de mal possible.

Le commandant du bateau à vapeur l'*Achéron*, arrivé hier d'Oran à Alger, est venu me trouver ici, pour me donner la nouvelle de la conclusion de la paix entre le général Bugeaud et Abd el-Kader (1).

En attendant que j'aie des renseignements positifs, je suspends les dispositions que j'avais prises pour aller à Médéa et même à Miliana au premier avis du général Bugeaud, et j'ajourne cette expédition jusqu'à ce que je le sache si la paix est ou non conclue.

---

(1) La paix de la Tafna, conclue le 30 mai.

94

Damrémont à Schwebel (1)

(Arch. de la Résidence Gén. de Tunis. Carton Afrique N° 1)

Alger, le 15 juin 1837.

Je vous renouvelle mes remerciements du bon accueil que vous avez fait à M. Foltz, mon aide de camp, et de l'empressement avec lequel vous avez bien voulu le présenter au bey de Tunis.

J'ai appris avec plaisir, que ce prince avait, dans cette circonstance, protesté, de nouveau, de ses sentiments d'amitié pour la France et de son désir de continuer ses relations de bon voisinage avec le gouverneur d'Alger. Il ne peut douter que je ne partage ce désir et je vous prie de le lui exprimer dans l'occasion.

Il est très fâcheux que Constantine reçoive de la Régence de Tunis ses principaux approvisionnements d'armes et de munitions et que le Bey ne puisse pas prendre des mesures efficaces pour empêcher ce commerce illicite; mais il faut reconnaître qu'il est bien difficile, comme vous l'observez, d'y mettre un terme, s'il se fait par la contrebande et avec un énorme bénéfice de plus de 300%.

Je vous suis particulièrement obligé, M. le consul général, d'avoir bien voulu donner à M. Foltz tous les renseignements que vous avez jugés propres à l'aider dans l'accomplissement de sa mission.

C'est un fait très digne d'attention que l'ouverture qui vous a été faite de la part d'Ahmed-bey. La suite que vous y avez donnée est très conforme aux vues du gouvernement; j'en

---

(1) Schwebel (Frédéric-Louis), consul général et chargé d'affaires de France à Tunis, du 15 juillet 1836 au mois d'août 1838.

apprendrai le résultat avec un vif intérêt. Cette négociation peut en avoir de très importants, si elle est conduite par des agents habiles et sûrs.

95

Damrémont au Président du Conseil (1)

Alger, le 15 juin 1837.

Une convention a été conclue, le 30 mai, entre M. le général Bugeaud et l'émir Abd el-Kader. Cette convention semble inexplicable; elle soulève mille objections; on se demande comment il était possible de prévoir un dénouement pareil aux projets annoncés, aux efforts faits par le gouvernement pour réduire l'Emir. On cherche les causes qui ont amené un résultat aussi imprévu, aussi fâcheux et les conséquences qui s'ensuivront pour la puissance et la durée de notre établissement dans le Nord de l'Afrique. Cette convention rend l'Emir souverain de fait de toute l'ancienne Régence d'Alger, moins la province de Constantine et l'espace étroit qu'il lui a plu de nous laisser sur le littoral autour d'Alger et d'Oran. Elle le rend souverain indépendant puisqu'il est affranchi de tout tribut; que les criminels des deux territoires sont rendus réciproquement; que les droits relatifs à la monnaie ne sont

---

(1) ROZEY, *Cris de conscience de l'Algérie*, Paris, 1840, p. 399. — DIEUZAIDE, *Histoire de l'Algérie*, Oran, 1883, t. II, p. 256. — *Documents relatifs au traité de la Tafna :* doc. 168, p. 533.

pas réservés et qu'il entretiendra des agents diplomatiques chez nous comme nous en aurons chez lui.

Et c'est lorsqu'on a réuni à Oran quinze mille hommes de bonnes troupes, bien commandées, abondamment pourvues de toutes choses, lorsque des dépenses considérables ont été faites, lorsqu'une guerre terrible a été annoncée avec éclat, que, sans sortir l'épée du fourreau, au moment où tout était prêt pour que la campagne s'ouvrît avec vigueur, à Oran comme à Alger, c'est alors, dis-je, qu'on apprend tout à coup la conclusion d'un traité plus favorable à l'Emir que s'il avait remporté les plus brillants avantages, que si nos armées avaient essuyé les plus honteux revers ! Que pouvait-il exiger, que pourrait-on lui accorder de plus après une défaite totale ? Il y a peu de jours, on voulait le forcer, le réduire à la paix, c'est-à-dire, je pense, lui en dicter les conditions, et, tout à coup, sans qu'aucune circonstance apparente ait changé notre situation ou la sienne, on lui accorde plus qu'il n'avait songé à demander plus assurément que les adversaires les plus ardents de notre établissement en Afrique n'ont jamais osé l'espérer ! On souscrit un traité peu honorable pour la France; on abandonne sans pitié des alliés qui se sont compromis pour nous et qui le paieront de leur tête; on nous met, en quelque sorte, à la discrétion de notre ennemi. Il y a peu de jours que l'on donnait pour instructions de ne permettre, sous aucun prétexte, à Abd el-Kader, de sortir de la province d'Oran. On parlait même de le limiter à l'Oued Foddah; on insistait avec raison sur l'importance de conserver Médéa et Miliana pour y placer des beys indépendants et éviter la réunion de toute la puissance arabe dans les mains d'un seul homme, et voilà que, d'un seul trait de plume, on cède à cet homme la province de Titteri, Cherchel, une partie de la Mitidja et tout le territoire d'Alger qui se trouve en dehors des limites précédemment fixées et sur lequel il n'avait encore ni autorité ni prétentions ! Ainsi tous nos préparatifs, toutes nos dépenses, toutes nos menaces n'ont abouti qu'à un résultat pire que celui qu'on aurait obtenu si, sans

déplacer un soldat et sans dépenser un sou, on avait négocié depuis Paris, par l'intermédiaire du plus humble de nos agents diplomatiques.

Les résultats de la guerre n'étaient pas douteux. Abd el-Kader n'aurait pas accepté le combat; s'il l'acceptait, il aurait été battu partout, son infanterie aurait été détruite, sa cavalerie dispersée, lui-même rejeté dans le désert. Nos troupes auraient semé l'épouvante, agi puissamment sur l'imagination des Arabes, fait comprendre à tous qu'ils devaient opter entre la paix avec la France ou l'abandon d'un pays que nous pouvions ravager chaque année, même avec de petites colonnes. Il fallait essayer, du moins, tout était prêt, les dépenses consommées, l'armée pleine de confiance et d'ardeur. Que risquait-on ? Quelque opiniâtre et orgueilleux que l'on suppose Abd el-Kader, il est impossible que des défaites ne l'eussent pas rendu plus traitable et que, dans son conseil, des voix ne se fussent pas élevées pour proclamer que nos succès étaient l'œuvre de Dieu et pour prêcher la soumission. Et, lors même que l'on eût été décidé à lui donner tout le pays que lui laisse cette convention, il eût été d'une meilleure politique de le faire après qu'il aurait éprouvé la force de nos armes.

Enfin quelle nécessité de traiter, si on voulait le faire de cette manière ? Nous avions assez de forces, même en rentrant dans les limites du budget ordinaire de l'Afrique, pour nous établir solidement dans la Mitidja et autour d'Oran. Qui nous empêchait de le faire, d'annoncer que, pour le moment, nous nous renfermions dans ces limites et que nous voulions vivre en paix avec les Arabes et que, désormais, nos armées ne seraient employées qu'à protéger au dedans de ces limites nos colons et nos alliés et à repousser toutes les agressions ? Ce système poursuivi avec persévérance, avec modération et avec énergie, devait réussir en fort peu de temps. Les Arabes en auraient promptement compris les avantages. Ils savent bien qu'il est impossible de nous résister, encore plus de nous faire évacuer le pays. Ils auraient

peu à peu repris leurs habitudes de commerce et la paix se serait établie d'elle-même. Abd el-Kader aurait peut-être grandi malgré nous, mais, du moins, la question restait entière, intacte. Nous n'étions pas liés, nous conservions la faculté de profiter de toutes les circonstances favorables et, surtout, notre honneur n'éprouvait aucune atteinte. Nous n'étions pas humiliés, rabaissés aux yeux des Arabes.

En France on a les idées les plus fausses sur Abd el-Kader; on s'exagère sa puissance; on le croit un grand prince, on le met presque sur la ligne du pacha d'Egypte. On perd de vue qu'il y a quatre ans, cet homme n'était rien; que la position qu'il a acquise, ce sont nos fautes qui la lui ont faite; que l'influence dont il jouit, c'est nous qui l'avons créée. On oublie combien il a été rabaissé l'année dernière. On ne tient aucun compte des haines et des rivalités qu'il a soulevées, de ses spoliations, de la lassitude des Arabes, du besoin qu'ils ont de commercer avec nous, de la misère, du découragement auquel ils sont livrés. Enfin, et ceci est le pire de tout, on ne prend aucun soin des populations éloignées qui, après avoir réclamé notre protection, ont résisté à l'ennemi commun, se sont refusées à lui rendre hommage, l'ont attaqué et battu et ont fait souvent une diversion utile à notre cause. Que deviendront-elles ? Que deviendront surtout leurs chefs, aujourd'hui qu'ils ont amassé sur eux la haine et la vengeance de l'Emir ? Ce traité ne stipule rien en leur faveur. Maudissant notre alliance, ils achèteront leur soumission aux conditions les plus dures. Ils la cimenteront du sang des principaux d'entre eux. S'ils réussissent à émigrer et qu'ils viennent nous demander un asile, que serait-il permis de leur répondre ?

Enfin, voyons l'avenir que nous prépare le traité. J'admets qu'on ait l'intention de le maintenir et qu'il dure plusieurs années; car si l'on n'avait traité que pour obtenir une trève de quelques mois, j'avoue que je comprendrais encore moins ce système, puisque jamais nous ne serons placés dans des conditions meilleures pour la guerre, que nous le sommes

aujourd'hui: mais, si nous supposons que la paix durera par exemple trois ans (et cette supposition n'est pas invraisemblable, puiqu'il est dans l'intérêt d'Abd el-Kader de prolonger cet état de choses si avantageux pour lui), nous le verrons mettre habilement le temps à profit pour étendre sa domination sur les Arabes, pour devenir leur chef spirituel, lorsque nous le déclarons déjà leur maître temporel, pour former un seul et grand Etat compact et bien discipliné, pour se créer un trésor par des impôts qu'on n'osera pas refuser et, plus encore, par le commerce qui, malgré la prétendue liberté de l'article X, ne se fera qu'avec sa permission et à son profit surtout, enfin, pour augmenter ses moyens de défense et d'agression contre nous. Trop prévoyant pour ne pas se préparer à une nouvelle lutte désormais inévitable, trop éclairé pour ne pas reconnaître la supériorité de notre organisation militaire, mais trop sage pour l'imiter servilement, il s'appropriera celles de nos institutions dont il pourra faire usage, et, quand le moment de recommencer la guerre sera venu, nous retrouverons les Arabes plus nombreux, mieux armés, plus instruits, plus confiants. Leurs moyens de résistance se seront puissamment accrus et nos chances de succès auront diminué dans une égale proportion. J'ai dit qu'Abd el-Kader deviendrait le chef religieux des Arabes: pour y parvenir, sa conduite a été aussi adroite que la nôtre a été inhabile. La prière se faisait dans la Régence, comme elle se fait dans tout l'Orient, au nom du Sultan de Constantinople. L'Emir a obtenu que le nom du sultan serait remplacé par celui de l'empereur du Maroc, dont il se dit le lieutenant. Laissons-le faire, et, bientôt. la prière se fera en son nom. Si, un jour, il tient cette arme puissante à la main, il sera maître de soulever les populations à son gré et de les déchaîner contre nous par le double motif de la religion et de la haine de l'étranger.

Si j'arrive maintenant à l'examen des articles du traité, je trouve, d'abord, que la reconnaissance de la souveraineté de la France n'est qu'un vain mot, puisqu'il n'est pas expliqué

en quoi consistera cette souveraineté vis-à-vis d'Abd el-Kader. Au contraire, il est partout traité comme un égal. Il ne paye point de tribut; il aura le droit de rendre la justice en son nom, de battre monnaie, car, apparemment, si on eût voulu l'en empêcher, on aurait pris la peine de le dire. Abd el-Kader n'est pas un homme à en négliger la remarque. Qu'est-ce donc que cette souveraineté qui, en traitant avec lui, le rend maître de tout le pays, moins deux petits coins que la France se réserve ? Il est vrai que l'Emir s'engage à ne commercer que dans les ports occupés par nous et à ne céder aucun point du littoral à une autre puissance sans l'autorisation de la France; mais l'obligation où l'on s'est cru d'introduire cette dernière réserve n'est-elle pas la meilleure preuve du pouvoir indépendant d'Abd el-Kader ? Et, quant à l'autre, elle est un peu illusoire, car ce qu'il ne fera pas à Dellys ou à Cherchel, il le fera sans doute dans le premier petit port du Maroc, avec lequel, sans doute, on ne prétend pas entraver son commerce.

Si j'examine la délimitation qui résulte de l'article II, je vois que, dans la province d'Oran, Mostaganem et Mazagran resteront séparés d'Oran et d'Arzew, c'est-à-dire qu'ils seront en état constant de blocus. Puisqu'on gardait ces deux villes, il était naturel de les lier à la zone que nous conservons. Pour cet effet, au lieu de se borner à la Macta, il fallait garder les montagnes au delà de cette rivière qui s'étendent le long de la mer et leurs versants dans la plaine et ne s'arrêter qu'à l'embouchure du Chélif. Cette extension valait mieux que le Rio-Salado et ses environs.

Dans la province d'Alger la délimitation est plus défectueuse encore. Qu'est-ce qu'une limite comme la Chiffa qui, les trois quarts de l'année, n'a pas deux pieds d'eau, qu'on peut franchir partout et dont la rive opposée est habitée par la population la plus turbulente de la Régence (1) ? Pourquoi

---

(1) Les Hadjoutes.

ne pas garder au moins toute la plaine de la Mitidja ? Pourquoi en abandonner une des parties les plus riches sans avantage et sans nécessité ? Certes une telle prétention était bien modeste et, jamais, à ma connaissance, la possession de cette plaine n'avait été mise en doute. En l'occupant toute entière, depuis Chenoua (1), qui domine Cherchel, jusqu'aux crêtes des montagnes qui la bordent au Sud, nous étions maîtres des routes de Médéa et de Miliana et du col de Mouzaïa, de ce passage si difficile, qui est la clef de la Mitidja d'un côté et de Médéa de l'autre.

L'article IX cède à l'Emir la possession de Rachgoun. Cette position avait eu pour but d'empêcher les Arabes de recevoir à la Tafna des armes et des munitions. L'établissement que nous y avions formé répondait à cet objet. Pourquoi l'abandonner et quel intérêt Abd el-Kader a-t-il à cette évacuation ? De deux choses l'une : ou il veut observer le traité de bonne foi, et alors il doit, aux termes de l'article XIV renoncer à faire le commerce de la Tafna, ou il se promet de violer cet article, et, dans ce cas, la possession de Rachgoun nous est nécessaire pour en assurer l'observation.

L'article XV et dernier est encore une reconnaissance de la souveraineté indépendante d'Abd el-Kader, car il place ses agents sur le même pied que les nôtres. Leur titre n'est pas déterminé, rien ne stipule qu'ils devront reconnaître la souveraineté de la France et se considérer comme les envoyés d'un pouvoir établi par elle et dans sa dépendance.

Enfin qu'elle est la garantie de ce traité ? Quel gage Abd el-Kader donne-t-il à la France de son désir d'en observer les conditions, de sa sincérité, de sa bonne foi ? Aucun. Le général Bugeaud le dit lui-même. L'exécution du traité ne repose que sur le caractère religieux et moral de l'Emir. C'est la première fois, sans doute, qu'une pareille garantie a

---

(1) Chenoua : massif montagneux de 907 mètres d'altitude s'élevant à l'extrémité O. des collines du Sahel entre l'O. Nador (Tipaza) et l'O. Hachem (Cherchel).

fait partie d'une convention diplomatique ! Mais, alors, comment serons-nous à l'abri d'une rupture imprévue, d'une insurrection subite et générale qui ruinerait nos colons et coûterait la vie à un grand nombre d'entre eux ?

Je me résume. Le traité n'est pas avantageux, car il rend l'Emir plus puissant qu'une victoire éclatante n'aurait pu le faire et nous place dans une position précaire, sans garantie, resserrés dans de mauvaises limites. Il n'est pas honorable, car notre droit de souveraineté ne repose sur rien et nous abandonnons nos alliés; il n'était pas nécessaire, car il ne dépendait que de nous de nous établir solidement dans la Mitidja et autour d'Oran et de nous y rendre inattaquables, en réservant l'avenir.

96

Damrémont au Ministre de la Guerre (1312) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 108)

Alger, le 16 juin 1837.

Les circonstances ne m'ont pas permis de vous adresser un rapport hebdomadaire par le dernier courrier. Je récapitulerai dans celui-ci les événements qui se sont succédé depuis mon dernier rapport daté du 2 juin (2).

---

(1) Rapport hebdomadaire.
(2) Doc. 91. Ce document est daté du 3 et non du 2 juin.

Ainsi que je vous en ai rendu compte, tous les renseignements qui me parvenaient me présentaient comme imminente la réunion contre nous des tribus de l'Ouest dirigées par Sidi Embareck, bey de Miliana. On s'accordait, en même temps, à dire que Sidi Mustapha, frère d'Abd el-Kader, n'osait pas sortir de Médéa où il était, pour ainsi dire, bloqué, tant ses exactions lui avaient attiré la haine des habitants et des tribus voisines.

Je concentrai, le 4 juin, à Boufarik, les forces que laissait disponibles la défaite et la dispersion des tribus d'Isser et d'Amaraoua. Ce même jour, je fus informé par le général Négrier que plusieurs centaines de cavaliers s'étaient glissés pendant la nuit en dedans de nos postes avec l'intention de piller les tribus qui nous sont soumises. M. le général Négrier, au premier avis qu'il reçut de cette attaque, se porta en force contre l'ennemi qui prit la fuite à son approche. Le chef d'escadron d'Erlon, du 1er régiment de chasseurs d'Afrique, qui dirigeait en ce moment une reconnaissance du côté du blockhaus de Sidi-Khalifa à la tête de 50 chevaux, fut tout à coup comme enveloppé par une force quadruple de la sienne. Cet officier supérieur se dégagea en exécutant avec beaucoup d'intrépidité trois charges successives qui refoulèrent les cavaliers ennemis et donnèrent au général Négrier le temps d'arriver au secours des chasseurs. Le lieutenant Assenat se distingua dans cette rencontre par sa bravoure.

Le 5, je me rendis moi-même à Boufarik avec l'intention de m'établir pendant plusieurs jours chez les Hadjoutes pour les châtier de leurs derniers actes de pillage et de me porter plus tard sur Médéa et sur Miliana autant dans le but de refouler Sidi Embareck, qu'afin d'appuyer les mouvements que je supposais devoir être commencés à cette époque par le général Bugeaud dant l'est de la province d'Oran.

Le 6 juin, des troupes nombreuses de cavaliers se présentèrent à nos avant-postes. Je les fis attaquer par les spahis et les chasseurs d'Afrique appuyés par de l'artillerie de cam-

pagne et de l'infanterie. L'ennemi fut bientôt acculé dans les gorges du Petit Atlas et se sauva en remontant des ravins et des sentiers presque impraticables. Un parti de cavaliers arabes qui avait pris la fuite du côté de Blida fut vigoureusement chargé par les spahis et perdit plusieurs hommes. Pendant cette journée, nous avons eu 5 blessés. M. Rialtais, lieutenant au 63e de ligne, d'une santé déjà affaiblie par les fatigues de l'expédition de Constantine, succomba à l'excès de la chaleur. Nous perdîmes par la même cause un fourrier du 11e régiment de ligne.

Le 7 juin, je partis de Boufarik avec toutes les troupes qui y étaient réunies et j'allai établir mon bivouac sur la rive gauche de la Chiffa. Je me mis en marche à minuit, me dirigeant vers la partie occidentale du bois de Carezas que les Hadjoutes regardent comme un asile impénétrable. Dans le même temps, une colonne commandée par le colonel Menne, du 2e de ligne, se dirigeait sur l'extrêmité orientale du bois, en passant par Mahelma, le gué du Mazafran et Coléah.

La colonne principale arriva au point indiqué à la pointe du jour. Le bois de Carezas fut fouillé dans tous les sens par l'infanterie et la cavalerie. Plusieurs douars furent trouvés abandonnés; les troupeaux que les Hadjoutes n'avaient pu emmener furent pris par nos soldats; une fusillade assez vive s'engagea pendant un moment entre nos tirailleurs et les Hadjoutes embusqués dans le fourré du bois. Nous avons perdu dans cette rencontre quatre hommes.

Vers le milieu du jour, je reçus par un messager expédié par la voie de terre, des dépêches du général Bugeaud, datées du camp de la Tafna le 29 mai, et, en même temps, la copie de la convention que cet officier général avait conclue avec Abd el-Kader. Ainsi que je vous en ai informé en commençant ce rapport, j'avais concentré dans le pays des Hadjoutes toutes les forces dont je pouvais disposer dans le but d'attaquer le bey de Miliana et de coordonner mes opérations avec celles présumées du général Bugeaud dans la province

d'Oran. La réception des dépêches de cet officier général a modifié mes projets. J'ai cru devoir cesser toute hostilité jusqu'au moment où le gouvernement du Roi m'aura fait connaître la suite donnée à la convention conclue par le général Bugeaud. En conséquence, les troupes sont rentrées à Boufarik, et, de là, dans leurs cantonnements respectifs.

Sidi Embareck, qui était à Affroun, est rentré à Miliana.

Les bruits qui circulent parmi les Arabes de la prochaine conclusion de la paix entre les Français et Abd el-Kader, ont persuadé aux Isser et aux Amaraoua qu'il leur serait possible de profiter de cet événément pour se soustraire aux conditions que je leur ai imposées à la suite des échecs éprouvés par eux à Boudouaou et dans la plaine de l'Isser. Afin d'arriver à ce résultat en gagnant du temps, ces tribus se sont de nouveau montrées en armes. J'ai aussitôt dirigé sur le poste de Boudouaou M. le colonel Schauemburg avec quatre escadrons et une petite colonne d'infanterie. Cet officier supérieur est accompagné du directeur des affaires arabes et a pour mission d'exiger l'accomplissement immédiat des conditions imposées aux tribus de l'Est.

Le nommé Bidacourit, fusilier au 48e de ligne, s'est tiré un coup de fusil dans la tête. Il est mort peu d'instants après. On ignore la cause de ce suicide. Le général Négrier s'est assuré que ce militaire n'avait éprouvé aucun mauvais traitement de la part de ses chefs ni de ses camarades.

PROVINCE DE BÔNE

Trois des émissaires que j'avais envoyés à Constantine par différentes voies, sont arrivés depuis peu de jours. Tous donnent à peu près les mêmes renseignements sur la situation de cette ville et sur les préparatifs de défense faits par Ahmed-bey.

Toutes les maisons qui se trouvaient devant le front d'attaque (Bab el-Rahaba) ont été démolies. Un fossé de peu de

largeur et d'une profondeur moyenne a été creusé de manière à lier dans cette partie les deux rives du Rummel. Quarante-deux pièces sont en batterie sur le rempart, savoir :

A la porte Neuve (1), 3 d'un côté et 5 de l'autre;

Entre cette porte et la porte Bab el-Oued (2), 2 pièces;

Depuis la porte Bab el-Oued jusqu'à la porte Bab el-Gabia, 26 pièces;

Sur la rivière, du côté de Carrara (3), 2 pièces;

Sur la porte de Kantara (4), 3 pièces.

Du fondouc El-Zeitoun jusqu'à Bab el-Gabia (5), il a été creusé un fossé de peu de largeur.

On a détruit toutes les maisons qui se trouvaient sur Caddiath-Athi (6). Un camp composé de 60 tentes (chaque tente pouvant contenir 25 hommes) est établi à Aïn Gijaoun.

Du côté de l'oued Rummel, on a dressé 14 baraques contenant chacune 30 chevaux.

---

(1) Bab el-Djedid, donnant sur le versant N. de l'isthme qui rattache Constantine au reste du pays

(2) « Porte de la Rivière », ainsi appelée parce que, de là, on descendait vers le Rummel; elle dominait la crête de l'isthme.

(3) Kantara : le pont.

(4) Porte donnant accès au pont qui franchissait le Rummel. Ce pont construit par les Romains avait été restauré en 1792 par don Bartoloméo, architecte originaire de Majorque.

(5) Bab el-Djabia « la porte de la citerne » donnant accès sur le versant S. de l'isthme.

(6) Koudiat Aty, plateau découvert dominant au S.-O. la ville de Constantine, à 1.000 mètres environ du faubourg. Damrémont y fut tué le 12 octobre 1837.

97

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Gouvern. Gén. 119[1])

Alger, le 22 juin.

M. le capitaine Foltz, mon aide de camp, que j'ai envoyé à Tunis pour y recueillir des informations sur la situation de Constantine et sur les préparitifs de défense d'Ahmed-bey, m'adresse, à la date du 30 mai, les renseignements suivants :

Le bey Ahmed s'attendait à être attaqué par les Français dans le courant de juin. Il excitait par des proclamations lues dans les mosquées à l'heure de la prière le zèle et le fanatisme des Arabes et leur annonçait que le Grand Seigneur avait ordonné à Tahir Pacha de lui fournir de Tripoli tout ce qui pourrait lui être nécessaire (1). Il proclamait, en même temps, son alliance avec le bey de Tunis.

Tahir Pacha fait des promesses, mais il lui est impossible d'agir directement de Tripoli. Quant aux dispositions du bey de Tunis, elles nous sont évidemment hostiles. Il est notoire que c'est de Tunis que partent tous les envois de poudre, de plomb et d'armes. A la vérité, le gouvernement tunisien peut, en quelque sorte, se justifier du reproche de favoriser l'approvisionnement de l'armée de Constantine, en alléguant les bénéfices énormes que procure en ce moment la contrebande des effets et munitions de guerre entre cette dernière ville et Tunis. Un fusil, qui se vend à Tunis de 25 à 30 pias-

---

(1) Tahir Pacha, envoyé une première fois en 1836 à Tripoli avec une escadre portant 6.000 soldats, y avait été expédié de nouveau en 1837. Cf. Jean SERRES : *La Politique turque en Afrique du Nord sous la Monarchie de Juillet*, chap. IV.

tres est payé de 100 à 150 à Constantine. Le rotole (1) de poudre, qui vaut à Tunis 1 piastre 3/4, se vend à Constantine de 8 à 10 piastres.

Par une deuxième lettre en date du 3 juin, le capitaine Foltz m'informe que plusieurs cheikhs de tribus ont répondu à l'appel d'Ahmed-bey et sont venus camper avec leur monde sous les murs de Constantine. De ce nombre et parmi les plus puissants se trouve le cheikh d'Alled (2) Morgan (de l'Ouest) et le cheikh de l'Aarab (3) (du Sahara) dont la sœur est mère du bey Ahmed. Ce rassemblement de tribus aux environs de Constantine m'est confirmé par des lettres que le sieur Paolo di Palma (4) écrit à M. Raimbert et que je vous transmets par le courrier de ce jour.

D'après les renseignements que me transmet de Tunis le capitaine Foltz, je ne dois pas regarder comme un refus formel d'entrer en négociations la réponse d'Ahmed-bey aux propositions qui lui avaient été faites indirectement de Bône par l'intermédiaire de M. Raimbert et qui est rapportée dans ma lettre citée plus haut. Effectivement, le bey Ahmed, qui se montre si opposé à la paix dans sa réponse à M. Raimbert, a fait faire des ouvertures de rapprochement par son lieutenant Ben Aïssa à l'ex-consul marocain, qui se trouve en ce moment à Tunis. J'attends avec impatience la suite de cette première démarche. Cette affaire est dirigée avec beaucoup de tact et d'adresse par mon aide de camp, le capitaine Foltz, qui a pour instructions de favoriser les négociations tout en se tenant en dehors, afin de ne pas augmenter les prétentions

---

(1) Le rotl attari, poids le plus usuel dans le commerce avant la conquête = 0 kg. 546.080.

(2) Ouled Moqrane (Moqrani) possesseurs du fief héréditaire de la Medjana.

(3) Cheick el-Arah.

(4) Négociant génois fixé à Constantine depuis l'avènement d'Ahmed-bey. Il entretenait une correspondance régulière avec Raimbert, et fournit d'utiles renseignements au général Monck d'Uzer et à ses successeurs. — Cf. FÉRAUD. *Notes pour servir à l'histoire de Bône.* Rev. africaine, 1880, p. 9.

du bey en lui donnant à penser que la France désire traiter avec lui. J'aurai soin, monsieur le Ministre, de vous tenir au courant du résultat de ces négociations.

Il paraît certain qu'Ahmed-bey a fait partir pour la tribu de l'Aarab du Sahara ses femmes, ses trésors et tout ce qui lui appartient (1).

Une corvette turque, arrivée à Tunis le 30 mai, a été obligée d'appareiller pour aller purger sa quarantaine à Malte. Elle a déposé à bord d'un brick tunisien où il purgera sa quarantaine, un chaouch de la Porte, qui a annoncé ne venir à Tunis que pour acheter des chevaux. La Porte n'ayant jamais fait acheter de chevaux dans les Régences, il est probable que ce chaouch est envoyé pour observer nos mouvements et peut-être pour porter quelques paroles encourageantes à Ahmed-bey de la part de Sa Hautesse (2).

Le 3 juin, l'état sanitaire de la Régence de Tunis était très satisfaisant.

98

Damrémont au Ministre de la Guerre (s. n.) (3)

(Arch. Gouvern. Gén. E 108)

Alger, le 23 juin 1837.

Je vous ai rendu compte, par mon rapport du 16 juin, que j'avais fait occuper de nouveau le poste de Boudouaou, dans la tribu d'Isser, par une colonne sous les ordres du colonel Schauemburg. Cette démonstration a produit le résul-

---

(1) C'est-à-dire pour la région du Sahara administrée par le Cheikh el-Arab.

(2) Cf. Jean SERRES : *loc. cit.*

(3) Rapport hebdomadaire.

tat que j'en attendais. Les tribus de l'Est, qui retardaient l'exécution des conditions que je leur avais imposées, m'ont aussitôt envoyé leurs députés pour protester de leur soumission et de leur désir de vivre en paix avec nous. Je vous fais connaître, par ma lettre en date de ce jour, les diverses mesures que j'ai prises à l'égard de chacune de ces tribus. Je ne crois pas devoir revenir sur ces détails.

La colonne commandée par le colonel Schauemburg est rentrée dans ses cantonnements.

La pacification de l'Est me paraît maintenant assurée. Le châtiment exemplaire infligé aux tribus qui avaient pris part à la razia de la ferme de Regahia, aura produit un effet salutaire. Les relations de commerce avec cette partie de la province d'Alger vont incessamment reprendre toute leur activité et ne seront plus troublées à l'avenir.

Les relations se rétablissent également avec Blida et Coléah. Beaucoup d'habitants de ces deux villes sont venus à Alger et y ont acheté des marchandises qu'ils ont dirigées sur Miliana et sur d'autres points de l'intérieur.

Le nommé Couider ben Janoussy a été attaqué la nuit dernière dans son jardin à Oued el Aomar, par plusieurs Arabes qui l'ont tué à coups de yatagan et lui ont enlevé divers objets. La justice est à la poursuite des coupables.

PROVINCE DE BÔNE

Je vous adresse, par le courrier de ce jour, des renseignements que me transmet le général Trézel sur la situation de Constantine et les préparatifs de défense d'Ahmed-bey.

Les dernières nouvelles que j'ai reçues de Tunis sont du 3 juin. A cette époque, l'état sanitaire de la Régence était très satisfaisant.

99

Damrémont au Ministre de la Guerre (71)

(Arch. Gouvern. Gén. 107[1])

Alger, le 23 juin 1837.

Depuis la dernière expédition du général Perrégaux dans l'Est, les tribus qui avaient pris part à une insurrection si vigoureusement réprimée se montraient disposées à une complète soumission. Néanmoins, craignant de leur voir retarder l'effet des promesses qu'elles m'avaient faites à cet égard dans plusieurs lettres, j'ai envoyé, le 15 du courant, le colonel de Schauemburg prendre position à Boudouaou avec quelques troupes. Cette démonstration a eu tout l'effet que j'en attendais. Le 17, les cheikhs des Djebil (1), Beni Khranfa (2), Beni Aïcha et Beni Khalifa (3) sont venus à Alger demander grâce. J'ai exigé que ces tribus qui, sous le gouvernement turc faisaient partie de l'outhan de Khrachna, rentrassent sous l'administration directe du caïd de cet outhan qui, comme vous le savez, est complètement à nous. Elles se sont engagées, de plus, à défendre par les armes les passages de Cherob ou Eurob et de Tenïa (4), qui sont sur leur territoire, contre toute troupe hostile et à marcher avec nous dans les expéditions que nous pourrions être obligés de faire dans

---

(1) Population habitant le massif montagneux compris entre l'O. Bou Merdès à l'O. et l'Oued Merdja à l'E.

(2) Bou Khanfar (Ménerville, P. E.).

(3) Tribu de l'outhan de Khachna, sur le versant O. de l'Atlas.

(4) Ce mot signifie défilé. Il s'agit ici du col des Beni Aïcha (col de Ménerville) où passent les lignes de chemin de fer d'Alger à Constantine et à Tizi-Ouzou.

l'Est. Comme elles n'avaient pris aucune part directe à la razia de Regahïa et qu'elles n'en avaient retiré aucun profit, je n'ai pas cru devoir pousser les choses plus loin.

Le 19, quatre notables de la tribu d'Isser dont un, nommé Mustapha ben Omar, était caïd sous le gouvernement turc, sont également venus faire leur soumission au nom de la tribu. J'ai exigé et obtenu d'eux la restitution en argent de leur part de prise dans la razia de Regahia. La tribu s'est, en outre, engagée à présenter à ma nomination un caïd dans le courant du mois, à interdire le passage sur son territoire à toute troupe armée et hostile à la France et à me tenir au courant de tout ce qui pourrait m'intéresser dans l'Est. Trois des députés des Isser n'étaient jamais venus à Alger depuis la conquête. Je les ai reçus de manière à leur donner le désir d'y revenir. Je les crois de bonne foi dans leur soumission, car, ainsi qu'ils me l'ont dit eux-mêmes, ils ont tout à perdre et rien à gagner à nous faire la guerre. Ils m'ont avoué que les tribus de l'Est ont eu 500 morts dans le combat de Boudouaou et dans l'expédition du général Perrégaux et près de 300 dans celle du colonel de Schauemburg. Ces pertes sont énormes pour des Arabes.

Les Amaraoua et les Flissa ont fait demander un sauf-conduit pour leurs députés; j'ai remis cette pièce aux quatre députés d'Isser qui la leur remettront. Je pense donc que, d'ici quatre à cinq jours, les Amaraoua et les Flissa seront avec nous dans des relations semblables à celles qui existent dans ce moment avec les Isser.

Satisfait de l'état des choses et des résultats obtenus, j'ai voulu faire cesser sur le champ la gêne qu'éprouvait le commerce de l'interdiction des relations avec les tribus de l'Est. J'ai rouvert le marché d'Alger à ces tribus et rendu à la liberté de navigation les barques de Dellys. J'ai aussi renvoyé les notables de cette ville que je retenais à Alger après leur avoir fait payer une légère indemnité aux colons de la Regahia. Les troupes de Boudouaou sont ensuite rentrées dans leurs cantonnements.

Les députés d'Isser et les notables de Dellys m'ont engagé à établir un comptoir français dans cette ville; mais comme il faudrait un stationnaire pour le protéger, que le commerce de Dellys ne vaut pas la dépense que cette mesure entraînerait, que l'on perdrait l'immense avantage d'amener les Arabes parmi nous et que le commerce peut se faire aussi avantageusement par Alger, je n'ai pas cru devoir accéder à leur demande.

Je désire, monsieur le Ministre, que le Gouvernement soit satisfait de la manière dont les affaires de l'Est ont été conduites et de la conclusion qu'elles ont eue (1).

100

Damrémont au Ministre de la Guerre (73)

(Arch. Gouvern. Gén. E 119[1])

Alger, le 23 juin 1837.

M. le général Trézel, commandant de la province de Bône, m'a adressé, le 16 de ce mois, des copies de trois lettres que le sieur Paolo di Palma, négociant génois enfermé à Constantine, a écrites à M. Raimbert, interprète attaché à l'armée, et qui contiennent des renseignements sur cette ville et sur

---

(1) « M. Paravey (chef de bureau) est invité à préparer un article à insérer dans la *Charte de 1830*, dans lequel ces résultats seront présentés comme venant de la bonne contenance de nos troupes dans la province d'Alger et des nouvelles de pacification qui y sont arrivées ». (Annotation du Ministre à la dépêche de Damrémont).

les préparatifs du bey Ahmed. Ces lettres ont été apportées à Bône par un émissaire le 14 du courant et elles sont datées des 6 et 18 mai et du 9 juin.

Le sieur Paolo di Palma y répond avec assez de détails aux questions que M. le général Trézel lui avait fait adresser sur les localités et les ressources du bey. Je fais ici un extrait des renseignements qu'il donne et qui peuvent avoir quelque importance.

L'air de la ville est très sain, ainsi que le lieu dit Sidi Mohammed el-Garb ou le jardin de Salah-Bey, mais dans la plaine basse, c'est-à-dire du côté des jardins de Khamma (1), l'insalubrité est la même que dans la plaine de Bône.

Il y a dans la ville 15 moulins à manège, 8 qui travaillent et 7 démontés. Chacun peut moudre en 24 heures 12 mesures de grains. Les moulins à eau de Sidi-Mimoun sont au nombre de 18, dont 13 en activité et 5 démontés.

Au Khamma, il y en a 12 qui marchent et plus de 60 démontés.

On évalue le blé qui est dans la ville soit au bey, soit aux particuliers, à 60.000 mesures (environ 9.000 quintaux métriques).

Quant aux fortifications, le bey a travaillé pour les Français en leur préparant une magnifique place du côté du marché. Il a fait raser toutes les boutiques et fondouks de ce côté. Une grosse muraille en pierres carrées a été élevée depuis la maison du khalifa jusqu'à la porte Gedida, avec une batterie de 5 pièces de canon. Cette muraille est voûtée pour que les habitants puissent au besoin y être à couvert et elle a des meurtrières. On a fait aussi un autre fossé qui entoure la ville de Bab el-Gabia à Bab el-Gedid avec des ponts-levis. On pense qu'à l'arrivée des Français les habitants s'isoleront entièrement en coupant le pont de pierre. Les fortifications de cette porte sont les mêmes qu'aupara-

---

(1) El Hamma, à 6 kl. N. de Constantine. Il y sort des sources thermales de débit abondant.

vant, si ce n'est qu'il y a trois pièces de plus à droite du pont. M. le général Trézel me fait observer ici que ces détails coïncident parfaitement avec ceux qu'il a déjà donnés et les renseignements que donne M. le colonel Duvivier.

Le bey a fait deux razias, l'une sur le fils de Ben Kliff; il y a coupé deux têtes; l'autre sur la tribu de Ben Brahim, qu'il a complètement dépouillée, parce qu'après le retour de l'armée française, cette tribu avait refusé de payer l'impôt. Il lui a coupé deux têtes, enlevé tous ses bestiaux, au nombre de 3.000 moutons, 80 bœufs, 80 mulets ou chevaux.

Le bey se prépare à attaquer Guelma avec une multitude de montagnards. (C'est cette attaque qui s'est réduite, le 24 mai, à une course de 4 à 500 chevaux, que le colonel Duvivier a rencontrés à une lieue de son camp et a poussés pendant deux heures). Dans sa lettre du 9 juin, le sieur Paolo di Palma écrit que le bey Ahmed fait de nouveaux préparatifs pour surprendre Guelma.

M. Paolo n'a pas parlé au bey de l'échange des malheureux prisonniers, persuadé que celui-ci aurait refusé, puisque les prisonniers qu'il s'agissait de lui donner en échange ne sont point de sa province (ceux qui étaient à Marseille). Il était à craindre aussi, qu'en faisant cette ouverture au bey, il n'en résultât une aggravation dans l'état des prisonniers de Constantine qui ne sont plus à la chaîne, mais qu'on renferme tous les soirs. Ils travaillent aux fortifications et reçoivent une pièce d'un demi-boudjou par jour (environ un franc).

Les deux lettres de M. Raimbert dont il est fait mention dans une dépêche du général Trézel du 20 mai, ont été remises au bey par voie détournée. Il a répondu au sieur Paolo qu'il ne reconnaissait d'autre supérieur que le sultan Mahmoud (1); que si celui-ci lui ordonnait de faire la paix, il ne s'y déciderait qu'avec peine; qu'il l'accorderait, mais que sa première condition serait l'évacuation de Bône, en y lais-

---

(1) Mahmoud II, sultan de Constantinople (1808-1839).

sant un consul français comme anciennement et que, moyennant cette condition, tous les produits de sa province ne seraient vendus qu'aux Français.

M. Paolo insiste dans ces lettres, comme il l'avait déjà fait dans les précédentes, sur la nécessité d'une nombreuse cavalerie pour n'être pas bloqués dans Constantine par les cavaliers d'Ahmed-bey, car ne croyez point, dit-il, que cette fois il n'y ait de réunis, comme l'autre, que ceux qui avoisinent la ville. Il est question actuellement de gens nombreux comme des mouches. Vous ne pouvez vous faire une idée de la chaleur qu'il fait ici. Elle approche de celle du désert et votre infanterie ne pourrait combattre par cette chaleur avec la cavalerie arabe.

Les caravanes venant de Tunis et de Sfax (1) continuent à apporter des armes et de la poudre. (M. le général Trézel me prévient qu'il a écrit de nouveau à M. Schwebel, consul général de France à Tunis). Ce commerce se fait, d'ailleurs, par des achats partiels. Le bey Ahmed donne de l'argent à chaque marchand qui achète séparément des armes et de la poudre et les lui apporte à Constantine.

Le Bey distribue force burnous de cheikhs et même à ceux des tribus qui nous paraissent soumises. M. le général Trézel fait observer à ce sujet qu'il sait même que plusieurs de ces cheikhs payent au bey les impôts habituels; que le Khassenaoui (2) a réuni deux fois chez lui bon nombre de ces cheikhs pour les déterminer à la guerre sainte et qu'on lui assure que le jeune El Baï, des environs de la Calle, vient de se rendre à Constantine. Il ajoute, qu'il n'est pas probable que ces gens entreprennent un coup de main sur les tribus les plus proches avant d'avoir rentré leurs récoltes.

---

(1) Sfax, sur la côte E. de la Tunisie, à 268 kil. de Tunis.

(2) El Hassenaoui, un des deux cheikhs qui se disputaient le commandement des Hannencha. Il appartenait, comme son adversaire Resgui, à une famille de secrétaires des Harrar. Après l'occupation de Bône par les Français, il leur avait offert ses services, puis avait de nouveau pris les armes contre eux et attaqué les tribus soumises de la région de Bône et de la Calle.

Le sieur Paolo a su par une personne attachée au bey que le commandant Youssouf avait envoyé un de ses serviteurs à un marabout nommé Ben Agan avec un cadeau, pour que ce marabout tentât une trahison contre notre armée (ceci n'a aucune vraisemblance). M. le général Trézel doit se souvenir parfaitement avoir été informé par Youssouf de cette mission, qui n'avait pour but que de mettre dans nos intérêts ce marabout qui paraît être très influent.

Enfin le sieur Paolo rapporte que, la veille de l'assaut de Constantine, deux indigènes de notre armée, savoir le beau-frère de Ben Yacoub et celui du cheikh des Hennencha (1) (partie soumise de cette tribu) en donnèrent avis au bey qui recommanda aux habitants de bien garder la porte. Sans cet avis, par le froid qu'il faisait, ils se seraient tenus chez eux, ayant vu les deux premières nuits que nous ne les avions point inquiétés.

Les lettres du sieur Paolo ne contiennent pas d'autres nouvelles importantes, mais M. le général Trézel me donne avis de la mort de Ben Sidi El-Houssin, chef des Kabyles des environs de Béja (2), qui était en révolte contre le bey de Tunis et s'était réfugié dans la province d'Alger (?) (3) auprès du Khassenaoui. Celui-ci l'a envoyé à Ahmed-bey qui lui a fait trancher la tête au moment de son arrivée et sans le faire même paraître devant lui.

---

(1) Hanencha (Hananecha). Confédération de 15 ou 16 groupes reconnaissant la suprématie des nobles ou *harar*, obéissant aux deux familles rivales de Menacer ben Khaled ben Hannach, et de Nacer ben Kaled ben Hannach. Les Hanencha occupaient la région de Souk-Ahras, au voisinage de la frontière tunisienne et s'étaient maintenus indépendants de l'autorité turque. Depuis 1826 seulement quelques dissidents, à la tête desquels se trouvait un certain Resgui ben Mansour, avaient fait leur soumission au bey de Constantine. Cf. FÉRAUD, *les Harar, seigneurs des Hannencha*. Etudes historiques sur la province de Constantine. *Rev. Africaine*, t. XVIII (1874).

(2) Ville de la Tunisie, au N. de la Medjerda et à 110 kil. de Tunis.

(3) Il faut évidemment lire Constantine et non Alger.

101

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 24 juin 1837.

Par ma dépêche du 3 juin, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte de l'arrivée du bey de Miliana dans la plaine et du renfort de troupes que j'avais fait diriger sur Boufarik. Je mets sous vos yeux la relation de ce qui s'est passé depuis lors.

Le 3 juin, des troupes nombreuses d'Hadjoutes et des cavaliers du bey passant près de Sidi Kalifa se sont répandues dans la plaine entre Boufarik et le versant du Sahel, en même temps que les Kabyles descendaient de l'Atlas. Ils avaient l'intention de dépouiller et de détruire les tribus qui vivent sous notre protection. Ce but n'a pas été atteint; une partie de ces tribus avaient mis leurs familles et leurs troupeaux à l'abri de ces atteintes; les autres les ont attendus et les ont repoussés à coup de fusil, et lorsque les troupes envoyées à leur secours par le général de Négrier sont arrivées, l'ennemi s'est hâté de fuir sans leur faire aucun mal. Une masse de cavaliers a rencontré tout à coup une reconnaissance de 50 chevaux du 1er de chasseurs qui avait été envoyée dès le matin en avant de Sidi Kalifa. Le chef d'escadron d'Erlon qui les commandait, a soutenu bravement leurs attaques, les a chargés à diverses reprises et a donné le temps au général de Négrier de venir les dégager. Ce combat contre des forces très supérieures fait honneur au commanant d'Erlon et au détachement sous ses ordres. Le lieutenant Assenat s'est

fait remarquer par son intrépidité. J'ai concentré toutes les troupes à Boufarik et je m'y suis rendu, le 5, dans l'intention d'entrer dans le pays des Hadjoutes, de le parcourir en tous sens et, en leur faisant le plus de mal possible, de les forcer à cesser leurs brigandages. Je voulais en même temps tout disposer pour l'opération que je projetais sur Médéa et Miliana lorsque le moment d'agir de concert avec le général Bugeaud serait arrivé. Le 6 au matin, des cavaliers ennemis se sont de nouveau présentés dans la plaine; la cavalerie a marché à leur rencontre; elle est parvenue à les déborder et à les acculer contre la montagne d'où ils ne se sont échappés qu'avec la plus grande peine et en éprouvant des pertes; ceux qui ont fui du côté de Blida ont été vivement chargés par les spahis qui en ont tué plusieurs. Il était évident que ces attaques réitérées, qui avaient le grave inconvénient d'entretenir l'agitation parmi les tribus et de fatiguer extrêmement nos troupes, ne cesseraient qu'en allant chercher l'ennemi chez lui, en le poussant avec vigueur et en le forçant par la dévastation de son territoire à accepter le combat ou à se retirer au loin. En conséquence, le 7 au soir, j'ai pris position sur la rive gauche de la Chiffa et j'en suis parti à minuit me dirigeant sur le bois des Kharessas qui passait pour être impénétrable et où se trouve une grande partie des douars des Hadjoutes. Ce bois s'étend depuis le Mazafran jusque près du lac Halloula (1) et depuis le Bouroumi (2) jusque près de la crête des collines qui se prolongent de Coléa aux montagnes de Chenouan en bordant la mer; il est traversé par l'oued Ger (3) dont les abords sont extrêmement difficiles et il est tellement fourré qu'il est presque impraticable même à l'infanterie. Je suis arrivé un peu après la pointe du jour à son

---

(1) Marécage aujourd'hui desséché, s'étendant à l'O. de l'oued Djer, au pied des collines qui portent le *Tombeau de la Chrétienne*.

(2) Affluent de droite de l'oued Djer.

(3) Rivière traversant la partie occidentale de la Mitidja (outhan d'Es Sebt). La réunion de l'oued Djer et de la Chiffa forme le Mazafran.

extrémité ouest et je l'ai fait attaquer par le 2e léger, les spahis et la légion étrangère qui l'a immédiatement traversé et a couronné les hauteurs au delà. En même temps, une autre colonne partie dans la nuit des bords du Mazafran y pénétrait par l'extrémité est. Le bois a été fouillé dans toutes les directions; les habitants s'étaient hâtés de l'évacuer à notre approche; seulement quelques fantassins embusqués dans le plus épais du fourré fusillaient nos soldats à bout portant. On en a tué et pris plusieurs; les douars ont été pillés et brûlés et les troupeaux ont été emmenés. Cette opération extrêmement pénible à cause de la nature du terrain nous a coûté 4 hommes tués et 5 hommes égarés que je n'ai pas perdu l'espoir de voir revenir.

C'est au milieu de ce bois qu'est arrivé le messager d'Abd el-Kader, porteur de la convention conclue entre ce chef et le général Bugeaud et d'une lettre de cet officier général. En même temps, le bey de Miliana m'a fait dire que si j'acceptais cette convention, il se retirerait immédiatement. Quelle que soit mon opinion personnelle sur cet acte, je n'ai pas cru pouvoir continuer mes opérations; j'ai fait savoir au bey de Miliana que les hostilités étaient suspendues et qu'il eût à se retirer immédiatement; j'ai ramené les troupes, le 8 au soir, sur les bords de la Chiffa et hier à Boufarik, d'où elles reprennent aujourd'hui leurs cantonnements habituels. Je n'ai eu qu'à me louer de leur bonne conduite, de leur constance dans des marches pénibles et prolongées, de leur ardeur devant l'ennemi et je leur en ai témoigné toute ma satisfaction.

102

Damrémont au Ministre de la Guerre (1385) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 108)

Alger, le 30 juin 1837.

Je vous ai rendu compte par mon rapport du 23 juin, que les députés des tribus de l'Est s'étaient rendus à Alger pour protester de leur désir de vivre en paix avec nous et accepter les conditions que je leur avais imposées en réparation de l'attaque et du pillage de la ferme de Ergahia. Ces députés sont retournés dans leurs tribus, et tous les rapports que j'ai reçus depuis me confirment dans l'opinion que nos relations avec les tribus de l'Est ne cesseront plus d'être amicales.

Le caïd de Krachna, que j'ai nommé caïd de Ben Aïcha, de Djebil, de Ben Khrana, et de Ben Khralifa, a été bien reçu dimanche, 26 juin, au marché de la tribu de Ben Aïcha. Ce caïd écrit que tout est tranquille dans l'Est et qu'on y est très satisfait du rétablissement de bonnes relations avec les Français.

Sidi Saadi, qui avait été le principal instigateur du soulèvement de ces tribus, a quitté les montagnes de Flissa et est retourné à Ben Zaithoun.

La nouvelle du traité conclu entre le général Bugeaud et Abd el-Kader a été diversement accueillie dans l'Ouest. Ceux des Hadjoutes qui sont à leur aise ont accepté avec plaisir ce nouvel état de choses; ceux, au contraire, qui sont restés pauvres ont résolu de continuer les vols et les brigandages. La route de Blida est fréquemment interceptée par des cava-

(1) Rapport hebdomadaire.

liers de cette tribu qui arrêtent et dévalisent les Arabes se rendant au marché d'Alger. Aussitôt que j'aurai reçu communication du traité, j'exigerai d'Abd el-Kader qu'il rétablisse l'ordre dans cette partie de la plaine qui lui a été concédée.

Abd el-Kader envoie des proclamations aux tribus qui doivent rester sous notre domination pour les engager à émigrer. J'espère pouvoir vous en transmettre une par le prochain courrier.

Sidi Embarak a écrit, de son côté, à diverses tribus, qu'elles ne devaient pas vendre de chevaux aux Français et leur a annoncé que la paix ne durerait pas trois mois.

Depuis quelque temps, un assez grand nombre de déserteurs ont été signalés dans le corps des zouaves. Tous sont Arabes. Le colonel Lamoricière attribue ces désertions à ce que les travaux de la moisson donnent à ces zouaves les moyens de gagner beaucoup plus d'argent dans les tribus qu'ils ne le feraient en restant au service.

Il a été également constaté 13 désertions parmi le détachement des condamnés employés aux travaux d'assainissement de Boufarik. Cette coïncidence me fait penser que la nouvelle de la paix n'est pas étrangère aux motifs qui ont déterminé ces nombreuses désertions. Les condamnés déserteurs, surtout, ont pu croire que, dans les circonstances actuelles, ils seraient bien accueillis chez les Arabes. D'après le traité, ces déserteurs doivent nous être rendus; je les réclamerai dès que j'aurai été informé de sa ratification.

Afin d'arrêter dès le principe la désertion parmi les condamnés, j'ai donné l'ordre de faire rentrer le détachement de Boufarik à Alger où la surveillance est beaucoup plus facile.

Un soldat du 48e de ligne, nommé Amestay, s'est noyé le 27 de ce mois.

L'état sanitaire des troupes continue à être assez satisfaisant. Le 28 juin, le nombre des malades s'élevait, à l'hôpital du Dey, à 732, à celui de Douéra, à 225.

103

Damrémont au Ministre de la Guerre (1423) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 108)

Alger, le 7 juillet 1837.

Aucun événement important n'a eu lieu dans la province d'Alger depuis mon rapport du 30 juin.

Les denrées de toute espèce sont chères sur le marché d'Alger à cause de leur rareté. On attribue l'absence des Arabes aux travaux de la moisson qui les retiennent dans leurs tribus. Il est probable que, quand ces travaux seront terminés, nos marchés seront approvisionnés de nouveau.

PROVINCE DE BÔNE

Le colonel Duvivier ayant été prévenu que les tribus Qbaïles des environs de Guelma qui vivent sous notre protection devaient être attaquées par la tribu d'El-Grefa (2), s'est porté, le 25 juin, à la rencontre de l'ennemi et l'a vigoureusement attaqué. Dans cet engagement, nous avons eu 2 hommes tués et 10 blessés; parmi ces derniers, se trouve un officier de chasseurs qui a reçu un coup de yatagan à la tête. On a tué du monde à l'ennemi et on lui a enlevé 270 bœufs et près de 180 moutons. Le colonel Duvivier rend compte que les Qbaïles qui étaient avec nous se sont très bien battus.

---

(1) Rapport hebdomadaire.

(2) Guerfa : nom encore porté par deux fractions de la C. M. de l'oued Cherf. A l'époque turque, le caïd de Guerfa commandait un territoire touchant au N. les tribus de Bône, à l'O. au Ras el-Akba, et au caïdat du Sahel Zerdazah, au S. les Sellaouah et les Haractah, à l'E. les Hanencha. Il avait sous ses ordres les tribus suivantes : Ahl Oued Zenati. El Aachach, Beni Oudjanah, Ouled Sassi; Ouled Ahmed.

104

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Gouvern. Gén. E 119[1])

Alger, le 7 juillet 1837.

Un émissaire que j'avais envoyé à Constantine m'ayant apporté sur les préparatifs de défense du bey des renseignements plus positifs que ceux que j'avais reçus jusqu'à ce jour, j'ai l'honneur de vous les adresser.

L'évaluation du nombre de Qbaïles qui sont dans la ville et d'Arabes campés au dehors est évidemment exagérée. Cependant, le nommé Mouchi ayant persisté dans sa déclaration, j'ai dû laisser le chiffre de 18.000 Qbaïles et 14.000 Arabes.

RENSEIGNEMENTS SUR CONSTANTINE

Le nommé Mouchi ben Ibrahim, habitant de Constantine, est parti de cette ville le 21 juin et est arrivé à Alger le 30. Il a donné les renseignements suivants sur les nouveaux travaux que fait exécuter le bey.

Un fort a été construit à l'endroit nommé Rabbah où était la brigade du général de Rigny. Ce fort est à portée de canon de la ville; il est entouré d'un fossé et armé de 6 pièces de canon.

Les maisons qui existaient au Rabbah ont été démolies.

Les trois portes : Bab el-Djabiah, Bab el-Oued, Bab el-Djedid (Porte-Neuve) ont été fortifiées.

On a armé de deux pièces de canon une batterie située au-dessus de Bab el-Djabiah.

En face de la porte de Bab el-Oued on a construit une batterie armée de 23 pièces. Six de ces pièces dirigent leurs feux vers Qoudiah-Ati; les 17 autres sur le Rabbah.

Au-dessus de la porte de Bab el-Djedid, on a élevé une batterie de 4 pièces de canon dont les feux sont dirigés sur la mosquée du bey (Djamaa el-Bey) qui se trouve à côté de Rabbah.

Au-dessus de la porte El-Kantara, une batterie a été construite et armée de 3 pièces. A gauche de cette porte, en sortant de la ville, une nouvelle muraille a été élevée et percée de créneaux. Le bois qui se trouve en avant et un peu sur la gauche de Bab el-Kantara a été coupé. Lors du siège de la ville on avait embusqué dans ce bois des tirailleurs français qui tiraient à couvert.

Un autre fort a été construit au milieu de la ville; il est armé de 3 pièces dont le feu est dirigé sur Stah el-Mansourah.

Dans la Casbah, un fort a été élevé à l'endroit nommé Stah Madjen. Il est armé de deux pièces de canon et d'un mortier. Le feu en est dirigé sur Stah el-Mansourah.

Tous ces forts ont été construits avec des pierres prises dans les ruines d'anciennes constructions romaines.

Dans le ravin au-dessous de Bab el-Kantara, il existe une petite ouverture qui donne accès dans la ville. Un fossé a été construit en face de cette ouverture.

La ville est occupée par 400 Turcs et 18.000 Qbaïles. Ce dernier chiffre est évidemment exagéré. Cependant, le Juif Mouchi ben Ibrahim ayant été interrogé sur les moyens qu'il avait employés pour arriver à cette évaluation, a répondu que lui et d'autres Juifs ayant été chargés d'habiller cette troupe, il avait calculé le nombre des soldats d'après les vêtements qui avaient été délivrés.

Un camp de 14.000 Arabes est établi hors de la ville, un peu en arrière de Stah el-Mansourah et à proximité de la rivière Oua-Reghab où l'on peut aller puiser de l'eau sans

avoir rien à craindre du feu de la place. Il n'y a pas de bois dans les environs de ce camp. L'évaluation des Arabes campés est exagérée comme celle des Qbaïles.

Les 18.000 Qbaïles et les 400 Turcs sont à pied. Ils reçoivent 7 francs environ de solde chaque mois. L'on croit qu'Ahmed-bey a les moyens de les payer encore pendant longtemps.

Les Arabes campés hors de la ville se nourrissent du blé et de l'orge cultivés en abondance dans les environs. Ils attendent les Français jusqu'à l'hiver. Plus de la moitié de ces troupes est à cheval.

Les immenses magasins de la ville sont abondamment pourvus de grain.

Il y a 16 moulins dans la ville, 15 à Sidi Mimoun, 3 à Hamma. Tous ces moulins sont en activité.

Le bey vient de recevoir de Tunis 4 quintaux 1/2 de poudre et 400 batteries et canons de fusils. On les monte dans Constantine.

Le nommé Mouchi ben Ibrahim s'offre pour accompagner l'armée et promet de montrer un endroit faible de l'enceinte que l'on pourrait attaquer en étant à l'abri des feux de la place.

105

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Gouvern. Gén. E 119[1])

Alger, le 8 juillet 1837.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte du départ de M. le capitaine Foltz, mon aide de camp, pour Tunis et des motifs qui m'avaient déterminé à y envoyer cet officier. Les lettres qu'il m'a adressées et dont la dernière est du 25 juin, me prouvent qu'il s'acquitte de sa mission avec autant d'intelligence que de mesure. M. Schwebel, consul général de France, auquel je l'ai adressé, l'a mis en relation avec Sidi el-Arichi, consul du Maroc, qui a personnellement de grandes obligations à M. Schwebel et qui, étant en même temps très avant dans la confiance de Ben Aïssa à Constantine, s'est chargé de sonder ce dernier sur les dispositions du bey Ahmed quant à la paix et sur les conditions auxquelles il voudrait la faire.

M. Foltz avait pour instructions expresses de ne pas faire de propositions lui-même, mais d'amener le bey à lui en faire. Il a agi dans ce sens et me mande qu'il a l'espoir de voir arriver à Tunis, du 5 au 10 juillet, un envoyé d'Ahmed; dans ce cas, il partirait immédiatement avec lui et Sidi el-Arichi, qui retourne dans le Maroc sa patrie et la négociation se continuerait ici sous nos yeux.

En vous instruisant, monsieur le Ministre, du point où cette affaire est arrivée, je vous prie de me faire connaître le plus promptement possible si le gouvernement du Roi

est toujours dans l'intention de traiter avec Ahmed et, dans ce cas, sur quelles bases il entend qu'on le fasse.

Le traité conclu avec Abd el-Kader nous impose l'obligation de prendre un parti avec Ahmed dont le pouvoir, déjà peu solidement assis, va recevoir un grand ébranlement de ce traité même et de l'accroissement de la puissance de l'Emir. Désormais celui-ci est pour Ahmed un ennemi bien plus dangereux, bien plus redoutable que nous. Son ambition n'a pas d'autres limites que celles de l'ancienne Régence et il est tout prêt à se mettre à la place d'Ahmed, si nos armes le renversent ou à le renverser lui-même, si nous lui en laissons le temps. L'intérêt direct et véritable du bey de Constantine est donc de se rapprocher de nous et de chercher dans un traité avec la France la garantie de son territoire et une barrière aux envahissements de l'Emir. De notre côté, nous avons un intérêt tout aussi grand à ménager Ahmed, à le maintenir et à le faire servir de contre-poids au pouvoir d'Abd el-Kader. Ainsi la politique semble nous commander aujourd'hui de renoncer à l'expédition projetée comme elle commande à Ahmed de faire la paix. A la vérité, celui-ci, jusqu'à présent, paraît comprendre fort mal sa position. Il est loin d'avoir les idées de modération qui lui conviennent et il affiche des prétentions qui seraient inadmissibles, s'il n'était permis de croire qu'elles ne sont qu'un moyen de donner le change sur ses véritables desseins. Mais il ne sera pas impossible de lui faire jeter le masque ou de l'amener à des pensées plus raisonnables en lui ouvrant les yeux sur sa véritable situation et les dangers très réels qui le menacent de divers côtés. Aussi, en admettant que l'idée de l'expédition fût abandonnée, mon opinion serait-elle de continuer les préparatifs, les démonstrations de guerre, les constructions de routes, l'établissement de postes toujours plus avancés, afin d'entretenir chez lui la crainte de cette expédition et de l'obliger à tenir ses troupes réunies et à continuer des dépenses qu'il est hors d'état de soutenir longtemps. Ces démonstrations donneraient du poids aux négociations qui

se poursuivraient et contribueraient à faire mûrir dans son esprit des idées plus sages et plus conformes à sa position présente et à l'avenir dont il est menacé par Abd el-Kader.

Si, au contraire, le gouvernement du Roi juge convenable de mettre à exécution l'expédition projetée contre Constantine, si, surtout, il entrait dans ses vues que cette expédition se fît prochainement, je crois devoir, monsieur le Ministre, vous faire connaître les difficultés qu'elle rencontrerait à la fin d'août ou au commencement de septembre, qui est l'époque la plus rapprochée à laquelle on pourrait l'entreprendre. A cette époque de l'année, la plupart des cours d'eau sont à sec; une grande partie des sources sont taries. Les mouvements et les opérations de l'armée seraient donc subordonnés à la position de ces sources; l'eau qu'on y trouverait serait probablement insuffisante et peu saine et, si elle venait à manquer pour les hommes et surtout pour les chevaux, il pourrait en résulter de grands malheurs. D'un autre côté, c'est le moment de l'année où la campagne offre le moins de ressources pour la nourriture des chevaux. Les Arabes auront transporté le produit de leurs récoltes en lieu sûr. L'usage dans lequel ils sont de mettre le feu partout aura consumé la paille et jusqu'aux dernières herbes. L'armée sera obligée de porter ses fourrages avec elle, non seulement pour le temps de la marche, mais pour la durée du siège et le séjour qu'elle fera devant ou dans Constantine. Il en résultera un accroissement énorme dans le nombre des bêtes de somme et dans les embarras qu'elles causent. Il semble donc impossible que l'expédition puisse être entreprise avec de bonnes chances de succès avant le printemps prochain.

Quel que soit le projet adopté par le gouvernement du Roi, une première mesure me semble indispensable, c'est l'envoi à Bône d'un ou deux des régiments qui ne sont plus nécessaires aujourd'hui dans la province d'Oran. A Bône, au contraire, le nombre des troupes est tout à fait insuffisant; il faudrait l'augmenter au plus vite. Lors même qu'on voudrait rester dans les positions actuelles, il est indispensable

absolument de le faire, pour pouvoir continuer les démonstrations contre Ahmed, se porter en avant et donner à la menace d'une expédition toute l'apparence de la réalité.

106

Damrémont au Ministre de la Guerre (1478) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 108)

Alger, le 13 juillet 1837.

Il résulte des renseignements qui me parviennent, que les tribus de Titteri sont toujours hostiles à Abd el-Kader; il paraît même certain que les Ouled Moktar et Bou Diaf sont déterminés à lui faire la guerre. D'après d'autres avis que je reçois de deux sources différentes, Bou Diaf se disposerait à faire la paix avec Ahmed-bey.

Dans les tribus avoisinant Alger, la nouvelle de la paix a été généralement accueillie avec beaucoup de joie. Les Arabes reprennent les chemins de nos marchés. Les Hadjoutes continuent à inquiéter les marchands qui viennent à Alger. J'espère que cet état de choses cessera quand j'aurai pû faire publier le traité de paix dans les tribus. Par le courrier de ce jour, je vous adresse une dépêche télégraphique pour demander communication du texte du traité.

Un gendarme de la résidence d'Alger s'est suicidé. On ignore la cause de cet acte de désespoir. Cet homme était malade depuis quelques jours.

---

(1) Rapport hebdomadaire.

107

Damrémont au Ministre de la Guerre (1474)

(Arch. Gouvern. Gén. E 119[1])

Alger, le 13 juillet 1837.

J'ai l'honneur de vous confirmer ma dépêche télégraphique de ce jour :

« Je demande que le traité de paix conclu avec Abd el-Kader me soit envoyé immédiatement, afin que je puisse le le faire publier. L'absence de ce document, surtout du traité arabe, arrête tout. Le général Bugeaud, de qui je l'ai réclamé, m'a répondu que je le recevrais de Paris. Je le demande par le prochain courrier ».

En effet, monsieur le Ministre, l'envoi de ce traité m'est indispensable et le retard qu'éprouve son arrivée a de graves inconvénients. Les Hadjoutes continuent leurs hostilités contre les gens qui veulent commercer avec nous. Je ne veux pas les réprimer pour ne point apporter d'entraves à la conclusion et à l'établissement de la paix. Des cavaliers envoyés par le bey de Médéa apportent journellement des lettres dans lesquelles ce bey dit que Blida et toute cette partie du pays ne nous appartiennent pas et nous traite d'imposteur. Il en résulte une incertitude et une défiance qui ont pour résultat de faire abandonner le pays et auxquelles il ne saurait être trop tôt mis un terme. Le traité arabe m'est surtout nécessaire, car je n'ose pas le faire traduire dans cette langue sur le texte français que m'a communiqué le général Bugeaud, dans la crainte d'une différence qui ne manquerait pas d'exister entre cette traduction et l'original. D'ailleurs, le texte

français que j'ai reçu est antérieur à l'approbation donnée par le Roi et j'ignore s'il n'a pas subi quelques modifications dans sa rédaction. Si donc il ne m'a pas encore été envoyé, veuillez, monsieur le Ministre, ordonner qu'il le soit immédiatement dans les deux langues.

108

Damrémont au Ministre de la Guerre (1477)

(Arch. Gouvern. Gén. E 119[1])

Alger, le 13 juillet 1837.

J'ai déjà eu l'honneur de vous rendre compte que j'avais déjà écrit à M. le capitaine Foltz, mon aide de camp, que, dans le cas où il ne recevrait pas très prochainement des réponses de Constantine contenant des propositions de nature à être discutées et acceptées, il eût à repartir sur le champ pour venir me rejoindre. Je n'ai reçu depuis lors aucune nouvelle de cet officier et je m'attends à le voir revenir au premier jour. Néanmoins, je lui écris de nouveau par le bateau à vapeur partant demain pour Bône et lui renouvelle l'ordre de quitter Tunis.

109

Damrémont au Ministre de la Guerre (1479) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 119')

Alger, le 14 juillet 1837.

Ahmed a fait connaître à une personne que j'emploie ici pour avoir des renseignements sur Constantine, qu'il désirait qu'elle se rendît près de lui, ayant des ouvertures à lui faire relatives à la paix. J'autorise cette personne à aller à Constantine et à entamer des négociations sur les bases suivantes.

Reconnaissance de la souveraineté de la France; le drapeau français arboré deux fois par an dans Constantine.

Le titre de pacha (2).

Paiement d'un tribut annuel.

La France se réserve l'administration directe d'un territoire borné au Nord par la mer et des autres côtés par une ligne allant de La Calle à Guelma, Mjez-Ammar (3) et le cap de Fer (4), plus Stora, Bougie et leurs territoires.

Garantie de la vie et de la propriété des indigènes qui se sont déclarés pour la France.

Les autres conditions comme au traité conclu avec Abd el-Kader.

Je pars dans huit jours pour Bône, pour hâter les préparatifs de l'expédition et suivre les négociations.

---

(1) Dépêche télégraphique expédiée de Toulon le 19 juillet, à 8 heures et demie du matin. Confirmée par lettre de Damrémont au Ministre, du 14 juillet. (Arch. Gouvern. gén. E. 119' (1480).

(2) « L'investiture du titre de Pacha », Damrémont au Ministre (1480).

(3) Medjez-Amar, sur la Seybouse, à 13 kil. de Guelma.

(4) Cap fermant à l'E. le golfe de Stora.

110

Damrémont au Président du Conseil (1)

(Arch. Gouvern. Gén. 119²)

Alger, le 14 juillet 1837.

A mon arrivée dans ce pays, je chargeai M. Busnach, ancien militaire de notre armée, qui a entretenu pendant longtemps des relations étroites et soutenues avec Ahmed-bey, de s'informer de ce qui se passait à Constantine et de me tenir au courant de tout ce qu'il pourrait apprendre sur les actes et les projets du bey, ainsi que sur les dispositions des habitants. Il y a quelques jours, M. Busnach est venu m'apprendre qu'un agent du bey, qui se trouve dans cette ville, lui avait fait, de la part d'Ahmed, l'invitation directe de se rendre à Constantine pour y recevoir des ouvertures relatives à la paix que le bey paraît vouloir lui faire. Ayant eu lieu dans plusieurs circonstances de reconnaître l'activité de M. Busnach ainsi que son dévouement à nos intérêts, j'ai accueilli l'offre qu'il m'a faite de se rendre à l'invitation du bey et je lui ai fait connaître les conditions auxquelles je consentirai à négocier avec lui; mais il a été expressément convenu que M. Busnach qui ne sera, d'ailleurs, porteur d'aucune lettre, d'aucun pouvoir écrit, d'aucun titre quelconque qui puisse m'engager, se présenterait au bey comme

(1) Copie jointe à une lettre du général Damrémont au Ministre de la Guerre du 14 juillet 1837.

répondant à l'appel qui lui a été fait et comme agissant dans ses intérêts et non dans les nôtres.

J'ai l'honneur de vous soumettre les conditions qui ont été arrêtées entre lui et moi comme devant servir de bases à la négociation et que M. Busnach semble être assuré de faire accepter au bey : 1° Ahmed reconnaîtra la souveraineté de la France; deux fois par an, le jour de la fête du Roi des Français et le 28 juillet (1), le pavillon français sera arboré dans Constantine, au-dessus du sien.

2° Ahmed sera investi par la France du titre de pacha; il paiera à la France un tribut annuel de.....

3° Ahmed-pacha conservera l'administration de l'ancien beylik de Constantine, à l'exception du territoire borné au Nord par la mer et des autres côtés par une ligne qui partira de La Calle (y compris son territoire), passera par Guelma et Mjez-Amar et aboutira au cap de Fer. La France se réserve, en outre, Stora et son territoire, Bougie et son territoire.

4° Le commerce sera libre entre les Français et les indigènes; toutefois, les indigènes ne pourront commercer que par les ports de l'ancienne Régence et par ceux de ces ports qui seront occupés par les Français.

5° Le pacha ne pourra acheter des armes et des munitions de guerre qu'en France et des manufactures de ce pays.

6° Les Français et les Européens autorisés par la France jouiront du droit d'établissement sur le territoire administré par le pacha et, réciproquement, les Arabes et les autres habitants du territoire administré par le pacha jouiront de la même faculté dans la partie du pays dont la France se réserve l'administration directe.

7° Ahmed-bey ne pourra, dans aucun cas, concéder à une puissance étrangère aucune partie du territoire placé sous son administration; de même il ne pourra permettre à aucune puissance étrangère d'occuper même momentanément un point du littoral soumis à son administration.

---

(1) Anniversaire de la Révolution de 1830.

8° Les indigènes et autres habitants du pays qui ont servi la cause de la France ou qui se sont prononcés en sa faveur ne seront recherchés en aucune manière; leurs personnes et leurs propriétés seront respectées.

9° La France pourra placer des agents à Constantine et dans les autres villes occupées par le pacha. Le pacha jouira de la même faculté dans les villes et ports occupés par les Français. Les criminels des deux territoires seront réciproquement rendus.

Telles sont, monsieur le Comte, les bases que j'ai cru devoir arrêter et qui me paraissent offrir suffisamment de marge pour que, lors même qu'elles ne seraient pas toutes admises, le traité fût encore convenable et avantageux à la France.

Je propose de laisser à Ahmed le titre de pacha, parce que je sais qu'il y met un grand prix et que l'investiture qu'il en recevra de nos mains ôtera à ce titre son caractère particulier qui le rattache à la Porte ottomane.

Je n'ai point fixé la quotité du tribut, parce qu'elle me paraît une chose de peu d'importance. L'essentiel est que le mot soit admis par Ahmed. M. Busnach pense qu'il l'admettra sans beaucoup de difficulté.

En fixant à La Calle la limite est du pays soumis à notre administration directe, j'ai ajouté que son territoire y serait compris, afin d'arriver ainsi à la frontière des Etats de Tunis dont La Calle est peu éloignée.

Pour la conclusion de ce traité et en dédommagement des dangers auxquels il peut être exposé et en récompense du service qu'il rendra, M. Busnach demande une somme de cent mille francs et cinq mille francs que je lui remettrai avant son départ pour ses frais de voyage. Quoique cette somme me paraisse considérable, je n'ai pas cru devoir la refuser et les instructions qui m'ont été apportées par M. Chabaud-Latour (1) m'ont donné la confiance qu'en con-

---

(1) De Chabaud la Tour (François-Henri-Ernest), né le 25 janvier 1804 à Nîmes; élève à l'Ecole polytechnique, 9 novembre 1820; sous-lieutenant-élève du génie à l'Ecole d'application de Metz, 1er octo-

sentant à l'accorder, je n'outrepassais pas les intentions du gouvernement du Roi. Si la négociation échoue ou si elle est rompue par des causes indépendantes de la mission de M. Busnach, il ne recevra que ses frais de voyage.

Je le fais partir demain à bord du bateau à vapeur qui se rend à Bône, d'où il ira à Tunis sur le bâtiment qui va y chercher M. Foltz, mon aide de camp. Le but avoué de son voyage est de s'occuper de quelques affaires de commerce. Les relations qu'il a à Tunis lui donneront la facilité d'arriver promptement auprès d'Ahmed, auquel il demandera une escorte pour parvenir jusqu'à lui.

En attendant, j'annonce avec beaucoup de publicité la résolution prise par le Gouvernement de faire l'expédition de Constantine, de réunir un corps de troupes considérable à Bône et d'envoyer immédiatement tous les moyens propres à faire réussir cette expédition. Afin de donner plus d'activité et plus d'importance aux préparatifs, de faire prendre plus au sérieux l'intention annoncée par le Gouvernement, je me rendrai moi-même à Bône dans huit jours. J'y serai à portée de recevoir promptement des nouvelles de M. Busnach et j'y resterai le temps nécessaire pour arriver à une solution. Si la mission de M. Busnach n'avait pas un résultat assez prompt, il est probable, qu'arrivé à Guelma, je ferai à Ahmed des propositions directes en le prévenant que, sur son refus, j'entrerai immédiatement en opérations.

---

bre 1822; lieutenant 8 janvier 1826; capitaine, 1er octobre 1830; chef de bataillon, 9 septembre 1837; lieutenant-colonel, 5 juin 1842; colonel, 26 juin 1845; général de brigade, 30 avril 1853; général de division, 12 août 1867; décédé à Paris, 10 juin 1883. — Chevalier de la Légion d'honneur, 27 novembre 1830; officier, 23 novembre 1839; commandeur, 29 juillet 1854; grand officier, 12 août 1861; grand croix, 7 janvier 1871. — Membre de l'Assemblée Nationale (1871-76). — Ministre de l'Intérieur (20 juillet 1874-6 janvier 1875); ministre par intérim de la guerre et de la marine et vice-président du Conseil (11 août-4 septembre 1874). — Sénateur inamovible, 15 décembre 1877. — Officier d'ordonnance du duc d'Orléans, CHABAUD-LATOUR était arrivé à Alger le 12 juillet.

Je vous prie, monsieur le Comte, de me faire connaître sans délai si le traité conclu sur les bases que je viens d'indiquer et dont je vous fais passer le résumé par le télégraphe, aura l'approbation du Roi. Veuillez être persuadé que personne n'est plus convaincu que moi de l'avantage qu'il y aurait à traiter avec le Bey et à obtenir par des négociations, ce que nous n'obtiendrions que plus difficilement et beaucoup moins bien par la voie des armes.

111

Damrémont au Ministre de la Guerre (829)

(Arch. Guerre)

Alger, le 14 juillet 1837.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de vos dépêches des 2 et 4 juillet; elles m'ont fait connaître les dispositions arrêtées par le gouvernement du Roi pour faire immédiatement une démonstration sur Constantine par l'occupation du point de Mjez-Ammar. Vous aurez dû voir, monsieur le Ministre, par une de mes précédentes dépêches, que je regardais moi-même comme nécessaire de faire porter sur-le-champ deux régiments d'Oran à Bône, afin de pouvoir occuper fortement la position indiquée. Les ordres que vous me donnez seront tous exécutés avec exactitude. Les bateaux à vapeur que le *Styx*, arrivé le 8 au soir, prescrivait de faire partir pour Oran, se sont mis en route le 9 et le 10 et, sans doute, le départ des troupes d'Oran a déjà commencé. Je me suis entendu avec l'intendant militaire

pour le transport à Bône des hommes et des chevaux de l'artillerie qui sont momentanément retirés de la division d'Alger, ainsi que pour celui des divers objets d'approvisionnement que ce fonctionnaire est chargé d'expédier.

J'écris au général Trézel pour lui faire connaître toutes ces dispositions et je lui prescris d'activer le plus possible l'envoi du matériel sur Guelma, l'établissement à faire à Mjez-Ammar et la construction de la route en avant de cette position jusqu'au Ras el-Akba. Cet officier général me mande à la date du 11, qu'aussitôt que les troupes seront arrivées d'Oran il pourra les porter à Mjez-Ammar, toutes ces dispositions étant prises pour cela, et qu'avec 2.000 hommes, on fera en quinze jours, un bon camp et une tête de pont pouvant contenir les parcs et être gardés avec une faible garnison. Il ajoute que cette position est saine, qu'il y a de l'eau, du bois et encore quelques herbes qu'il va faire faucher, que la troupe y sera bien établie sans qu'il en résulte des frais extraordinaires et que, de ce point-là et de Guelma, on sera en mesure de commencer l'expédition quand on voudra. Il indique toutefois comme une difficulté grave le manque d'eau entre le Ras el-Akba et Constantine et la nudité des terres qui n'offriront pas un brin d'herbe ni de paille.

Jusqu'à présent l'état sanitaire à Bône et dans les camps est très favorable. L'hôpital de Bône ne compte que 273 fiévreux. Au camp de Dréan, il y a 21 malades sur 500 hommes, à Nechmeya, 13 sur 550, à Guelma 64, dont seulement 14 à l'ambulance, sur 1.250 hommes. Il ne faut pas s'attendre qu'un état de choses aussi favorable puisse continuer longtemps surtout à Bône et à Dréan, et par le courrier d'aujourd'hui, j'écris au général Trézel de disposer sur le champ les baraques qui lui ont été envoyées pour servir d'hôpitaux.

Le général Trézel me demande avec instance de lui envoyer encore des condamnés pour travailler à l'assainissement des environs de la ville et à quelques mouvements de terre qui ne sont pas sans danger dans cette saison. Je lui

en envoie encore 100 par le bateau à vapeur, ce qui portera l'atelier de Bône à environ 250.

Il m'exprime également le besoin urgent qu'il a de canonniers et de chevaux d'artillerie.

Je compte partir pour Bône après l'arrivée du prochain courrier, afin de surveiller moi-même et de presser les préparatifs; je serai en même temps à portée d'accueillir les ouvertures qui pourront m'être faites par Ahmed-bey.

112

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 20 juillet 1837.

Je comptais partir pour Bône aujourd'hui, mais le bateau à vapeur qui doit m'y conduire ne fait qu'arriver; il a quelques réparations à faire. Je ne pourrai donc me mettre en route qu'après-demain au soir; je m'arrêterai quelques heures à Bougie où diverses circonstances rendent ma présence nécessaire et je serai probablement le 25 à Bône. M. le général Lamy (1), arrivé hier à Alger, s'y rend avec moi.

Je laisse le commandement des troupes de la division d'Alger à M. le général Bro (2), le plus ancien des maréchaux

---

(1) Lamy (Armand-François), né le 15 février 1781, à Rennes, élève à l'Ecole polytechnique, 22 septembre 1798; sous-lieutenant du génie à l'Ecole d'application de Metz, 22 décembre 1800; lieutenant, 22 décembre 1801; capitaine, 24 septembre 1803; chef de bataillon, 13 février 1809; major, 2 octobre 1811; colonel, 7 janvier 1824; maréchal de camp, 31 décembre 1835; décédé, 5 novembre 1839. — Chevalier de la Légion d'honneur, 26 mars 1811; officier, 15 octobre 1814; commandeur, 21 mars 1831. — Inspecteur général du génie en Afrique, Lamy commanda en second le génie durant l'expédition de Constantine.

(2) Ordre du jour du 22 juillet 1837. (*Moniteur Algérien*, 28 juillet).

de camp et je lui donne des instructions détaillées sur tout ce qu'il aura à faire pendant mon absence. Il siègera au Conseil d'Administration lorsqu'il se réunira.

Je saisis cette occasion, monsieur le Ministre, pour vous faire la demande d'un troisième maréchal de camp dans la division d'Alger. J'ai divisé en 3 brigades les troupes qui la composent, cette division est dans l'intérêt du service et il convient que chacune de ces brigades ait à sa tête un officier général.

La nature des choses commande d'ailleurs la présence d'un troisième maréchal de camp. Il est nécessaire qu'il y en ait un constamment au camp de Boufarik; cette nécessité sera plus grande encore lorsque nous occuperons Blida. Les autres camps sont assez nombreux et assez éloignés pour que la surveillance d'un second maréchal de camp soit de la plus grande utilité. Enfin, il faut un maréchal de camp constamment dans Alger, tant pour commander les troupes qui s'y trouvent que pour les besoins du service et les circonstances imprévues.

M. le général Bro devra se rendre à Bône et à Oran pour y inspecter les troupes de cavalerie. M. le général Négrier, qui commande les avant-postes, devra revenir pour commander en son absence, et, s'il venait à tomber malade, la division se trouverait sans officier général et l'armée ne serait plus représentée dans le Conseil d'Administration.

113

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 20 juillet 1837.

M. le général Trézel rend compte à la date du 16 juillet que la route de Dréan à Mjez-Ammar est faite jusqu'au gué de Guelma, que de là à Mjez-Ammar il n'y a que de légères difficultés que les troupes aplaniront aisément, lorsqu'elles iront occuper cette dernière position.

Les renseignements qu'il a pris de divers côtés, s'accordent à annoncer que Mjez-Ammar est un lieu fort sain. Guelma continue à l'être, mais, autour de Bône, le nombre des malades augmente avec assez de rapidité. Les mesures sont prises pour que l'administration des hôpitaux puisse diposer, à mesure que ses besoins augmenteront, de casernes et de baraques en quantité suffisante. Du reste, toutes les ressources pour le baraquement sont déjà épuisées. L'administration des vivres en emploie une grande partie.

Jusqu'à présent (à la date du 17 juillet) aucune troupe n'était arrivée d'Oran. Le général Trézel se dispose à les envoyer sur la ligne des avant-postes aussitôt après leur débarquement. Il demande avec la plus vive instance l'arrivée de la compagnie du train des parcs qui doit lui être envoyée d'Alger et dont les chevaux lui sont absolument nécessaires pour effectuer les transports de matériel. Il n'y a à Bône que 60 vieux chevaux d'artillerie qui ne peuvent plus servir que dans l'arsenal et doivent être réformés. M. l'intendant militaire m'ayant rendu compte que les

bâtiments écuries qui doivent venir de Marseille ne pourront, à cause du déchargement qu'ils auront à faire ici, quitter Alger que du 10 au 15 août, je lui ai prescrit de noliser immédiatement quelques bâtiments, afin d'envoyer sur le champ à Bône les chevaux de la compagnie du train des parcs qui est ici. Il y a maintenant dans le port un grand nombre de bâtiments et le nolisement ne sera pas cher. Je pense qu'une partie de ces chevaux partira sous très peu de jours.

Le détachement de la 4e batterie du 10e composé de deux officiers et de 84 hommes partira pour Bône en même temps que moi. Le général Trézel propose d'établir d'abord le parc d'artillerie à Mjez-Ammar au lieu de l'envoyer à Guelma, ce qui nécessiterait plus tard un second mouvement.

114

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 20 juillet 1837.

J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre de M. le général Trézel, qui réclame contre une assertion fausse faite par M. Baude à la tribune de la Chambre des Députés dans la séance du 9 juin dernier. Je pense comme cet officier général, qu'il importe à l'honneur du 3e bataillon du 17e léger que cette accusation soit repoussée avec une

publicité égale à celle qu'elle a reçue; je vous prie donc, monsieur le Ministre, de faire droit à sa demande; la note qui l'accompagne va être insérée dans le *Moniteur Algérien* (1).

115

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 21 juillet 1837.

M. le général Trézel me rend compte que le colonel Duvivier avait quitté Guelma dans la nuit du 10 au 11 pour marcher contre un rassemblement formé vers la tribu des

---

Bône, le 15 juillet 1836.

(1) M. Baude a dit à la tribune de la Chambre des Députés, dans la séance du 9 juin, qu'après un combat livré, le 9 octobre 1836, aux environs du camp de Dréan, dix prisonniers des troupes du bey de Constantine ayant été amenés dans ce camp, neuf d'entre eux avaient eu la tête tranchée. M. Baude a été mal informé.

Le général commandant la province de Bône déclare que le fait est faux. Aucun prisonnier n'a été amené dans le camp; 22 têtes ont été coupées pendant le combat par des indigènes, mais au dehors, sur le champ de bataille.

Un malheureux Arabe, qui eut le bonheur de toucher de sa main le cheval de Yousouf-bey, fut sauvé de la fureur de ses gens indignés de ce que les cavaliers d'Ahmed avaient massacré plusieurs femmes dans les douars de la plaine de Bône; le lendemain, il le renvoya libre en lui donnant une somme d'argent.

Le général Trézel venait d'arriver à Bône et ne put être présent à ce combat inopiné; mais il défendit le lendemain que les têtes coupées par les indigènes fussent exposées sur la place du marché. Depuis six ans que le général sert en Afrique, les troupes qu'il a eu l'honneur de commander successivement dans les trois provinces n'ont pas eu besoin d'ordres pour se montrer aussi généreuses que braves, et il n'a jamais souffert qu'un soldat indigène vint lui présenter la tête d'un ennemi.

Le maréchal de camp, commandant la province de Bône.

Signé : TRÉZEL.

(*Moniteur Algérien*, 21 juillet 1837, p. 4).

Achaïch (1). Trois à quatre cents cavaliers des tribus amies ont marché avec lui; ils ont cherché l'ennemi le 11 et le 12 sans le trouver et ils sont rentrés à Guelma le 12 au soir.

Le 16 au matin, le colonel Duvivier ayant aperçu l'ennemi à trois lieues au sud de Guelma et en force, sortit du camp avec 600 hommes d'infanterie, 120 chevaux et 2 obusiers de montagne. Son but était de l'empêcher d'avancer et de protéger les tribus soumises. L'ayant joint à deux lieues de Guelma, il l'attaqua sur le champ; les Arabes, à ce qu'il estime, étaient environ 5.000, la plupart à cheval; il s'est trouvé sur le champ entouré et l'ennemi a mis le feu partout. Cette circonstance l'a forcé à se retirer après avoir fait éprouver de grandes pertes aux Arabes. La retraite s'est bien faite; elle a été difficile à cause des flammes qui s'étendaient partout. Quatre des nôtres ont été tués et 64 blessés dont le commandant Satès des tirailleurs d'Afrique et deux autres officiers. Les morts ainsi que les blessés ont été rapportés dans le camp et rien absolument n'est resté au pouvoir de l'ennemi qui a continué à brûler et qui, le lendemain, s'est éloigné. Les récoltes ont été brûlées; du reste, les tribus amies ont sauvé leurs familles, leurs tentes et leurs troupeaux.

A cette occasion, le général Trézel a donné l'ordre du jour que je joins ici. Il m'écrit qu'il blâme le colonel Duvivier de s'être autant éloigné de son camp pour combattre un ennemi très supérieur, mais, dans sa lettre au colonel, il évite de lui faire des reproches et l'engage seulement à ne pas tenter l'impossible. Il est à désirer que les troupes d'Oran arrivent bientôt à Bône, afin qu'en se portant en avant, elles empêchent, s'il en est temps encore, de nouveaux ravages par le feu.

---

(1) Aachache, tribu comprise dans le caïdat de Guerfa.

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Alger, le 21 juillet 1837.

J'ai l'honneur de vous confirmer ma dépêche télégraphique de ce jour.

« Je demande que les officiers des corps faisant partie de la division de Bône qui sont en congé pour d'autres motifs que des causes de santé reçoivent l'ordre de rejoindre sur le champ. Les régiments manquent d'officiers et, à l'époque de la saison des maladies, leur présence est encore plus nécessaire ».

La mesure que je réclame mérite une sérieuse attention; le manque d'officiers se fait sentir à chaque instant en Afrique; pendant la saison des fièvres surtout, il est indispensable que tous les officiers qui ne sont pas empêchés pour cause de santé soient présents. Le général Trézel a signalé dans plusieurs dépêches combien l'absence d'un grand nombre d'officiers du 17e léger est préjudiciable à ce corps. Le 23e qui se rend dans la province de Bône, n'a qu'un chef de bataillon présent, le second attend sa retraite, le troisième est resté malade à l'hôpital d'Oran. Ce qui nous arrive dans ce grade a lieu dans tous les autres et dans tous les corps plus ou moins. Je demande qu'on remplace le plus promptement possible le chef de bataillon qui doit être retraité.

La même observation s'applique, et avec plus de raison encore, aux régiments de cavalerie, à l'artillerie et aux autres armes spéciales.

Je demande donc la rentrée immédiate de tous les officiers absents autrement que par congé de convalescence et qu'il soit incessamment pourvu à tous les emplois vacants.

116

Damrémont au Ministre de la Guerre (1521) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 108)

Alger, le 22 juillet 1837.

PROVINCE D'ALGER

Un vaste incendie a éclaté dans la plaine de la Mitidja pendant la journée du 18. Le feu s'est propagé depuis Beni Aza (2) jusqu'au Sahel. On ignore s'il faut attribuer cet événement à la malveillance ou à un accident.

Pendant la journée du 16 une collision s'est élevée parmi les Aribes établis à la Ressauta. Quelques coups de sabre ont été donnés et rendus. L'intervention du capitaine Pellissier qui était sur les lieux, a suffi pour rétablir l'ordre. Les instigateurs de cette querelle ont été arrêtés et mis en prison.

PROVINCE D'ORAN

Ben Turki, cheikh des Abides (au sud de Médéa) m'a envoyé son fils pour m'annoncer qu'Abd el-Kader avait été battu par la tribu des Angads (3). Des renseignements postérieurs et dignes de foi ont démenti cette nouvelle qui s'était rapi-

---

(1) Rapport hebdomadaire.
(2) Près du blockhaus de Mered.
(3) Confédération de tribus de la province d'Oran entre les montagnes du Tell et le pays des Hamyan. Cf. *Daumas*, pp. 604 et 619.

dement répandue et avait pris consistance dans la province de Titeri où l'on accueille généralement avec faveur les bruits désavantageux pour l'Emir.

Je vous adresse par le courrier de ce jour, un rapport spécial sur la mort (1) de Sidi Embarek, bey de Miliana.

PROVINCE DE BÔNE

Le 16 de ce mois, le colonel Duvivier est sorti du camp de Guelma à la tête de 600 hommes d'infanterie, 120 chevaux et 2 pièces de montagne et s'est porté à la rencontre des Arabes qui s'étaient montrés au point du jour sur les hauteurs au sud de Guelma.

La colonne française ayant atteint l'ennemi à deux lieues du camp, le colonel Duvivier ordonna aussitôt l'attaque. Les Arabes, forts de leur supériorité numérique (ils étaient environ 5.000) entourèrent nos troupes, mais ne pouvant parvenir à les entamer, ils prirent le parti de mettre le feu autour d'elles comme pour les envelopper. Le colonel Duvivier commença alors son mouvement de retraite qui s'exécuta avec le plus grand ordre.

Dans cet engagement l'ennemi paraît avoir éprouvé de grandes pertes. Nous avons eu 4 hommes tués et 64 blessés parmi lesquels 3 officiers légèrement. Tous ont été rapportés à Guelma. Il n'est rien resté entre les mains de l'ennemi. Les tribus établies au sud de Guelma sous notre protection, et qui étaient principalement menacées par cette attaque, ont eu le temps de mettre en lieu de sûreté leurs familles, leurs tentes et leurs troupeaux.

Je pars demain pour Bône avec le général Perrégaux, chef d'Etat-Major de l'armée et le général Lamy, inspecteur du Génie.

---

(1) Le 14 juillet 1837. — Le rapport mentionné n'a pas été retrouvé.

117

Damrémont au Ministre de la Guerre (s. n.)

(Arch. Gouvern. Gén. E 119[1])

Alger, le 23 juillet 1837.

M. le capitaine Foltz, mon aide de camp, est arrivé hier ici, de Tunis, à bord du brig *le Cygne*. Je suis fort satisfait de la manière dont il a rempli sa mission. Je viens d'adresser à M. le Ministre des Affaires Etrangères copie de plusieurs de ses lettres et de diverses pièces qui y sont jointes. Comme je m'embarque dans deux heures pour Bône, je vous prie de trouver bon que je remette à un autre courrier de vous envoyer une semblable copie, M. le Ministre des Affaires Etrangères ayant été prié, d'ailleurs, de vous en donner connaissance.

M. Foltz amène avec lui un Juif nommé Ben Bajou qui est envoyé par Ahmed-pacha et qui a mission de traiter. J'ai eu avec ce Juif un entretien qui ne m'a pas laissé de doute sur le désir d'Ahmed de s'arranger avec nous et qui me donne l'espoir qu'il sera coulant sur la plupart des conditions que je lui fais et sur les plus essentielles.

Il est probable que les difficultés apportées à la conclusion de la paix viendront plutôt des alentours du pacha que du pacha lui-même; dans ce pays, il est à peu près impossible d'amener à bien une négociation sans répandre de l'argent et des cadeaux parmi les personnages les plus influents et les plus voisins du pouvoir. Sans doute, cette circonstance ne devra pas être un obstacle au traité, mais

j'ai besoin de connaître vos intentions à cet égard et d'être fixé sur la somme à laquelle je puis aller. Vous ne pouvez pas mettre en doute la réserve avec laquelle j'userai de cette faculté.

118

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Bône, le 26 juillet 1837.

Je suis arrivé ce matin à Bône; j'y ai trouvé les choses moins avancées que je croyais, quoique je doive reconnaître qu'on a généralement mis le temps à profit le mieux qu'on a pu. L'artillerie est en souffrance; elle manque d'hommes et surtout de chevaux. J'ai amené 84 artilleurs avec moi, j'espère que l'Intendant aura promptement nolisé et fait partir d'Alger les bâtiments porteurs des chevaux du train des parcs qui doivent arriver ici. Le génie manque aussi de planches pour la construction des baraques dont les fermes sont ici et il a besoin de nouvelles fermes pour en élever d'autres. M. le général Lamy écrit à Toulon pour en faire redemander, je vous prie d'y déférer. Le train des équipages réclame une augmentation de personnel : on me presse de lui donner des auxiliaires pris dans les corps; je recourrai à ce moyen s'il est indispensablement nécessaire; mais je le regarde comme bien mauvais, les hommes détachés ainsi de leurs corps faisant en général un mauvais service. Des hommes appartenant à l'arme seraient bien préférables.

J'ai visité l'hôpital; le nombre des malades a augmenté d'une manière assez sensible depuis quelques jours; toutefois, il n'est aujourd'hui encore que de 543. J'ai été fort satisfait de l'état dans lequel je l'ai trouvé et particulièrement de la figure des malades qui, presque tous, sont à l'état de convalescence et donnent l'espoir d'un prompt rétablissement. Ce résultat paraît dû au mode de traitement employé depuis quelque temps et qui diffère grandement de ceux suivis sur les autres points de l'Afrique. J'écris aujourd'hui à M. le Médecin en chef de l'armée pour l'inviter à se rendre ici et à en constater les effets.

Les bateaux à vapeur qui ont pris à Arzew le 23e régiment sont maintenant tous arrivés et une partie du 23e est déjà aux avant-postes. Le colonel et une compagnie du 47e sont également arrivés. Il est probable que, d'ici à peu de jours, les gabares qui portent ce régiment arriveront aussi.

Le colonnel Bernelle (1) a eu une affaire heureuse sur les bords de la Seybouse et à peu de distance de Guelma avec les cavaliers d'Ahmed-bey. Une charge de chasseurs leur a fait perdre du monde; 20 cadavres ont été laissés sur le terrain; nous avons perdu 3 hommes. Je vous donnerai prochainement de plus amples détails sur ce combat.

Je profite de la présence d'un bateau à vapeur pour me rendre demain à la Calle avec le général Lamy et arrêter quelques travaux indispensables à faire dans cet établissement. Je serai de retour demain soir et ne tarderai pas à me rendre aux avant-postes.

---

(1) Cf. *Rovigo* I, p. 535.

119

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Bône, le 28 juillet 1837.

Les nouvelles qui arrivent des avant-postes annoncent que l'ennemi est toujours dans les environs de Guelma; mais comme il a échoué dans toutes ses tentatives et que, dernièrement encore, le colonel Bernelle l'a repoussé à deux reprises sur les bords de la Seybouse, il est devenu prudent et se tient à distance. L'arrivée du 23e régiment, celle prochaine du 47e qui est annoncée, ajouteront à sa circonspection, et il est peu probable maintenant qu'il se passe rien d'un peu sérieux aussi longtemps que nous ne nous porterons pas en avant.

Quelques fièvres viennent de paraître à Guelma et une évacuation de malades par Bône est annoncée. Je n'ai point encore de rapports officiels et il est possible que la maladie ne prenne pas un développement considérable. Je fais des vœux pour qu'il en soit ainsi, car s'il se trouvait que Guelma fût un lieu malsain, nous aurions d'assez grands embarras, puisque tous nos grands établissements sont là. Heureusement, Mjez-Ammar est placé dans de meilleures conditions, sur un lieu élevé exposé au vent et à l'abri des inondations de la Seybouse, ce qui n'est pas le cas de Guelma et de ses environs.

129

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Bône, le 31 juillet 1837.

Je me suis fait rendre compte à mon arrivée ici des moyens de transport de toute nature dont l'administration militaire pouvait disposer; j'ai reconnu qu'il existait dans ce moment dans la province de Bône 492 chevaux et mulets, qu'il devait en arriver d'Oran 400, déduction faite des chevaux de selle et 200 d'Alger; enfin, que 400 mulets étaient attendus de Marseille, ce qui fait un total de 1.492 bêtes de trait ou de somme, si toutefois Alger et Oran peuvent envoyer ce qui leur a été demandé, et il est permis d'en douter, surtout pour Oran. J'ai vu aussi que le total des voitures dont l'administration pouvait disposer s'élevait à 115, dont 85 caissons, 8 prolonges et 22 fourragères, mais que la plupart de ces voitures exigeaient de grandes réparations et que le nombre des harnais n'étant que de 424, on ne pouvait atteler qu'une partie de ces voitures.

J'ai fait ensuite le calcul de la quantité de vivres que l'administration devrait transporter, tant pour les hommes que pour les chevaux et d'après les bases suivantes. J'ai supposé que le nombre de troupes qui, de Mjez-Ammar, se mettront en mouvement sur Constantine, s'élèverait à 10.000, ce qui suppose 12.000 parties prenantes; qu'indépendamment des 5 jours de vivres que chaque homme devra emporter sur lui, un approvisionnement de 15 jours sera nécessaire; que la ration de riz devra être portée de

6 décagrammes à 12, parce que le soldat ne recevra que du biscuit et que les deux galettes qui composent la ration sont loin de suffire à des hommes soumis à de grandes fatigues.

J'ai reconnu ensuite l'impossibilité de faire transporter de l'orge pour la totalité des chevaux et pour 15 jours; cependant, je dois m'attendre à ne trouver sur ma route et autour de Constantine que très peu de ressources et les chevaux ne recevant pas de fourrage et ne trouvant point à paître, il conviendrait de pouvoir y suppléer par une distribution d'orge plus forte que la ration ordinaire; mais j'ai dû me restreindre et, par ce motif, j'ai limité à 20.000 le nombre des rations qui devront être portées à partir de Mjez-Ammar; en admettant que l'artillerie, le génie et l'administration transporteront par leurs propres moyens une partie de l'approvisionnement d'orge nécessaire à leurs chevaux, ces 20.000 rations suffiront pour attendre le terme de 10 jours.

20.000 rations d'orge à 5 kilogrammes chacune pèsent.....	1.000 qx m.
Le poids de 18.000 rations de biscuit, de riz à 12 décagrammes, de sucre, de café et de sel est de.....	1.280 qx m
TOTAL A TRANSPORTER.....	2.280 qx m.

L'administration prétend que chaque caisson pourra charger 10 quintaux, chaque prolonge 15 et chaque fourragère 20, les caissons étant attelés de 4 chevaux, les prolonges de 6 et les fourragères de 8. Ainsi, en supposant qu'elles soient toutes disponibles et suffisamment pourvues de harnais, les 115 voitures attelées à 564 chevaux porteront 1.410 quintaux métriques.

Il restera à faire porter à dos de mulet 870 quintaux métriques pour le transport desquels, et, en admettant que chaque mulet portera 80 kilogrammes (et on ne pourrait sans danger le charger davantage), il faudra 1.088 mulets.

L'ambulance qui doit être fortement organisée, le trésor, l'état-major général réclameront environ 150 mulets; ainsi, le total des chevaux et des mulets nécessaires pour traîner ou porter un approvisionnement au taux le plus modique, s'élève à 1.802 et à 1.920, en ajoutant 1/15e en sus pour les haut-le-pied. Nous en avons ou il nous en est annoncé 1.492 : déficit 428.

Les tribus arabes pourront fournir quelques ressources en les payant extrêmement cher, mais ce moyen, toujours incertain et dépendant de circonstances qu'il m'est impossible de prévoir nous laissera toujours au-dessous du chiffre nécessaire. Cependant, monsieur le Ministre, il y aura quelque témérité à entreprendre l'expédition avec des approvisionnements moindres que ceux que je viens d'indiquer et qui supposent, ou que l'armée entrera dans Constantine quelques jours après son arrivée devant cette place et qu'elle y trouvera des ressources, ou que, renvoyant les voitures et les mulets de bât chercher un nouvel approvisionnement à Mjez-Ammar ou à Guelma, elle aura le temps d'attendre leur retour.

Les transports à dos de mulets sont toujours mauvais; ce service très difficile donne lieu à de continuels mécomptes et ne devrait être employé que là où il y a impossibilité d'en faire un autre. Dans l'expédition projetée et dans cette saison, les transports par voitures sont faciles et vous mettriez fin à nos incertitudes et à nos embarras, monsieur le Ministre, s'il vous était possible de nous faire envoyer par la voie la plus prompte une cinquantaine de voitures avec les harnais nécessaires. Des prolonges et des fourragères seraient, dans tous les cas, préférables à des caissons; les mulets courraient bien moins la chance d'être blessés en tirant qu'en portant; en un mot, le service serait assuré et il le serait à beaucoup moins de frais qu'il ne pourra l'être, si nous restons dans la situation actuelle.

J'ai cru devoir, monsieur le Ministre, entrer dans d'aussi minutieux détails, afin de vous faire bien connaître notre

situation; elle me paraît d'autant plus mériter votre attention que probablement, parmi les mulets tout neufs qui sont attendus de France, il y en a plusieurs qui tomberont malades en peu de temps, soit par suite du changement de climat, de nourriture et de vie, soit parce que les soldats d'infanterie qui, à défaut de soldats du train, sont chargés de les conduire, ne leur donneront pas les mêmes soins que des hommes spéciaux.

121

Damrémont au Ministre de la Guerre (s. n.)

(Arch. Gouvern. Gén. E 121[1])

Bône, 2 août 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'usant de la faculté que, par votre lettre en date du 16 juillet, vous me donniez d'appeler ici certains corps de la division d'Alger et de celle d'Oran, je viens de donner l'ordre aux trois gabares, de l'Etat, la *Caravane*, la *Fortune* et la *Marne* qui viennent d'amener ici le 47e régiment, de repartir immédiatement pour Oran et d'y prendre le 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique qu'elles porteront à Bône. L'arrivée de ce bataillon suppléera au vide qu'à cette époque les maladies, qui commencent à se manifester avec assez d'intensité au camp de Guelma, auront fait dans nos rangs; il me donnera les moyens de reporter à un chiffre suffisant les garnisons des divers

camps que je vais être forcé de réduire pour former l'établissement de Mjez-Ammar. Enfin, j'ai voulu profiter de la présence des gabares qui avaient l'ordre de retourner en France, et dont le départ m'aurait ôté tout moyen de faire arriver ici plus tard ce bataillon, qui ne sera, d'ailleurs, rendu à sa destination que dans vingt ou vingt-cinq jours.

L'annonce de son arrivée, le mouvement que je vais faire sur Mjez-Ammar, les reconnaissances que je pousserai plus loin, toutes ces circonstances et d'autres encore accréditent l'opinion que l'expédition contre Constantine est imminente; je crois devoir fortifier cette opinion en me préparant sérieusement à cette expédition; ma conduite et mon langage tendent à la faire croire certaine, parce que le plus sûr moyen d'amener Ahmed-bey à faire la paix est de le convaincre que nous sommes bien décidés à lui faire une guerre à outrance et à le chercher dans sa capitale. Je ne puis guère douter qu'il n'ait sincèrement le désir de la paix et ce désir ne peut que s'accroître à la vue de nos préparatifs. Mais, à côté de toutes ces démonstrations, j'espère, monsieur le Ministre, que vous ne cesserez pas un instant de croire que je n'ai d'autre intention que d'arriver à conclure un traité avec le bey. Toutes ces démarches n'ont pas d'autre but; non seulement j'agis ainsi pour remplir vos intentions, mais encore parce que je regarde la paix comme aussi désirable que nécessaire. J'ai déjà eu l'occasion de m'expliquer d'une manière formelle avec vous sur ce sujet; je vous renouvelle aujourd'hui la même assurance. Toute ma conduite extérieure sera dirigée vers la guerre; mais je n'en continuerai pas moins mes démarches pour la paix et le gouvernement du Roi peut, à cet égard, avoir une sécurité complète.

122

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Gouvern. Gén. E 121[1])

Bône, le 2 août 1837.

M. Busnach, que le bey de Constantine avait invité à se rendre près de lui et qui s'y était rendu d'après mon autorisation, arrive en ce moment de Constantine. Il est porteur de lettres du bey qui l'accréditent auprès de moi et il est chargé de se concerter avec Ben Bajou, Israélite qui est arrivé de Tunis avec le capitaine Foltz, mon aide de camp, pour régler les bases et les conditions du traité à intervenir entre la France et Ahmed-bey. Le départ subit du courrier pour Toulon ne me donne point le temps de conférer avec M. Busnach et de vous transmettre de plus amples détails sur son voyage et la négociation entamée. Je m'empresserai de vous faire parvenir par le prochain courrier tous ceux qui seront à ma connaissance.

Je crois remplir vos intentions, monsieur le Ministre, en rendant compte de l'arrivée de M. Busnach à M. le Ministre des Affaires Etrangères.

123

Damrémont au Ministre de la Guerre (1650)

(Arch. Gouvern. Gén. E 121[1])

Bône, le 6 août 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que je pars demain pour le camp de Nechmeya (1) d'où je me porterai après-demain sur Mjez-Ammar. J'y arriverai avec cinq bataillons d'infanterie, afin de pouvoir exécuter en peu de temps les travaux nécessaires pour mettre à l'abri d'insulte cette position qui, dans le cas d'expédition, nous servirait de point de départ. Je serai en mesure avec ce nombre de troupes de repousser toute attaque de la part des troupes de l'aga campées à peu de distance de Mjez-Ammar. Je désire être assez fort pour qu'elles n'aient pas l'idée d'entamer quelques hostilités que, dans l'état actuel de nos négociations avec Ahmed, il est convenable d'éviter.

J'ai fait partir aujourd'hui pour le camp d'Ahmed M. Busnach et son coréligionnaire Ben Bajou arrivé de Tunis avec M. Foltz, mon aide de camp. Ils sont porteurs du projet de traité dont j'ai modifié quelques articles d'après vos observations et celles de M. le Ministre des Affaires Etrangères. ils arriveront après-demain auprès du bey et, comme on communique facilement en un jour de Mjez-Ammar à Constantine, j'espère avoir de leurs nouvelles dans six ou sept

---

(1) A 43 kilomètres de Bône sur la route de Bône à Guelma.

jours. M. Pellion (1), votre aide de camp, arrivé hier, m'accompagne à Mjez-Amınar et je le tiendrai au courant de la suite de la négociation. Les renseignements qui me parviennent de divers côtés confirment ce que j'avais déjà appris des dispositions pacifiques d'Ahmed; je ne négligerai rien pour les mettre à profit.

Les bâtiments qui ont été nolisés à Port-Vendres, à Marseille et à Alger commencent à arriver avec des chevaux pour l'artillerie ou pour l'administration. Nos moyens s'augmentent ou se complètent peu à peu; je compte que je serai en mesure d'agir dans le courant de septembre, si, contre mon attente, les circonstances le rendaient nécessaire. Il serait fort imprudent, toutefois, de suspendre les préparatifs ou de diminuer les envois de tout ce qui nous est nécessaire pour opérer avec énergie et efficacité, s'il y a lieu; et tout ce qui se rattache au service des transports mérite surtout la continuation de votre sollicitude particulière.

Le service hospitalier est fort en souffrance; les besoins augmentent tous les jours et les moyens d'y pourvoir sont complètement insuffisants. Je ne saurais trop vous prier, monsieur le Ministre, de prendre des mesures promptes et extraordinaires pour que ce service soit largement assuré. Pendant plusieurs mois, le nombre des malades sera supérieur aux prévisions et il est cruel de ne pouvoir leur donner les soins que leur position réclame. Le nombre des malades augmente surtout à Guelma et l'espoir qu'on fondait sur la salubrité de cet établissement ne s'est pas réalisé.

Dans le cas où l'expédition deviendrait nécessaire et où,

---

(1) PELLION (Jean-Pierre), né le 5 août 1793 à Gray (Haute-Saône); élève à l'Ecole militaire de cavalerie, 15 octobre 1809; sous-lieutenant, 20 août 1811; lieutenant, 9 février 1813; capitaine, 30 décembre 1822; chef d'escadron, 20 janvier 1836; lieutenant-colonel, 22 mai 1839; colonel, 30 avril 1843; général de brigade, 1er juin 1849; général de division, 10 mai 1852; décédé au Puy, 8 mai 1864. Chevalier de la Légion d'honneur, 24 novembre 1814; officier, 28 novembre 1828, commandeur, 22 avril 1847; grand officier, 13 août 1857.

par suite des maladies, l'effectif des troupes réunies dans cette province aurait éprouvé une réduction trop considérable, je comblerais ce déficit en faisant arriver des transports plus considérables de la province d'Alger que ceux que vous m'avez autorisé à en tirer. Je n'userai toutefois de ce moyen que s'il y a nécessité absolue.

124

Damrémont au Ministre de la Guerre (1688) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 108

Au camp de Mjez-Ammar, le 14 août 1837.

J'ai eu l'honneur de vous annoncer par mon dernier rapport mon départ d'Alger pour la province de Bône. Je suis établi en ce moment au camp de Mjez-Ammar, à trois lieues en avant de Guelma et à moitié chemin de Bône à Constantine.

La position de Mjez-Ammar, située sur la rive gauche de la Seybouse, est abondamment pourvue d'eau et de bois; elle peut parfaitement être rendue très forte par l'exécution de quelques travaux de fortification de campagne et elle réunit toutes les conditions à désirer pour devenir le point de départ d'une nouvelle expédition contre Constantine, si les négociations entamées avec Ahmed-bey n'amenaient pas les résultats que nous attendons.

---

(1) Rapport hebdomadaire.

Les rapports qui me parviennent d'Alger me présentent les deux villes de Blida et de Coléah comme livrées aux intrigues que cherche à y faire naître le frère d'Abd el-Kader, bey de Médéa. Celui-ci, feignant d'ignorer le traité conclu entre le général Bugeaud et l'Emir, traite ces deux villes comme si elles se trouvaient dans les limites du territoire que la France a cédé à Abd el-Kader. Il y envoie des émissaires, exige des tributs de leurs habitants et ordonne que des réjouissances y soient célébrées à l'occasion de l'entrée d'Abd el-Kader dans le Mechouar de Tlemcen. Ces manœuvres répandent de l'agitation et de l'inquiétude dans les esprits, mais ne méritent pas que l'on y attache de l'importance. Il faut les attribuer au caractère léger et peu réfléchi du bey de Médéa et je ne doute pas qu'elles ne cessent par l'arrivée de l'Emir dans la province de Titteri, arrivée qui m'est annoncée comme très prochaine. J'ai écrit à ce sujet à M. le chef de bataillon de Ménonville (1) et l'ai invité à presser, autant qu'il le pourra, le départ d'Abd el-Kader.

L'Emir a confié la fonction de bey de Miliana à Sidi Mohammed ben Allal ben Moubareck, neveu du feu bey El-Hadj Sghir. Le nouveau bey nous a annoncé officiellement sa nomination.

Ben Zamoun a adressé à M. le capitaine Pellissier, directeur des affaires arabes, une lettre où il explique le vif désir qu'il a toujours éprouvé de vivre en bonne intelligence avec nous et la joie qu'il ressent de la paix. Il ajoute que son intention est de venir à Alger, mais qu'il attend une occasion favorable pour entreprendre ce voyage.

Le marabout Ouled Abd el-Kader (2), descendant du fameux marabout Sidi Abd el-Kader dont le nom est si sou-

---

(1) Envoyé comme commissaire auprès d'Abd el-Kader pour surveiller l'exécution du traité de la Tafna. — Cf. DAUMAS, *Tafna*.

(2) Abd el-Kader ben Djilani. Sur ce marabout et son séjour aux environs de Boufarik, cf. *Moniteur Algérien*, 12 août 1837, p. 2. L'article se termine par ces mots : « La doctrine conciliatrice qu'il a prêchée, le temps qu'il reste sur le territoire compris dans l'intérieur

vent invoqué par les Musulmans dans leurs prières, est arrivé à Ouled Chebel (1) et compte y rester quelques jours. Il vient du royaume de Maroc où il a séjourné pendant cinq années et retourne à Bagdad, sa patrie. Son intention n'est pas de s'embarquer, mais de continuer son voyage par terre. On m'assure qu'il dit aux Arabes qu'Abd el-Kader ayant besoin d'argent pressera ceux qui lui seront soumis, tandis que les Français n'exigeront rien des leurs. Ce langage dissipe le danger que l'on avait conçu d'une mission secrètement confiée par l'Emir au marabout Ouled Abd el-Kader et dont le but aurait été de faire émigrer les Arabes de notre territoire. Je regrette de ne pas m'être trouvé à Alger en ce moment; j'aurais engagé le marabout Ouled Abd el-Kader à y venir et je l'aurais reçu convenablement.

Le bruit qui avait couru à Alger de la destitution du bey Mustapha de Médéa et qui avait été démenti, paraît de nouveau se confirmer. Le successeur donné par Abd el-Kader à son frère serait El-Barkani.

Un incendie a éclaté dans la tribu de Beni-Mouça. Le feu a été mis d'abord dans le tronc d'un arbre pour en chasser les abeilles et prendre le miel; il s'est rapidement propagé, mais le mal a été moins considérable qu'on ne l'a cru dans le premier moment et il est bien démontré que la malveillance est étrangère à cet événement.

---

de nos lignes et le désir qu'il a exprimé à plusieurs reprises d'avoir quelques produits de fabrication française, semblent indiquer en lui l'intention d'entrer en bons rapports avec nous ».

(1) Haouch à 8 kilomètres E. de Boufarik. Ce même haouch est appelé Ouled Chelul dans l'article du *Moniteur algérien* mentionné ci-dessus.

125

Damrémont au Ministre de la Guerre (1687)

(Arch. Gouvern. Gén. E 121[1])

Bivouac de Mjez-Ammar, le 14 août 1837.

Pendant que les troupes fortifient la position de Mjez-Ammar, que l'artillerie, le génie et l'administration s'occupent d'y réunir les moyens nécessaires pour entreprendre le siège de Constantine et que je dispose tout pour me porter en avant si les circonstances l'exigent, les négociations avec Ahmed-bey se poursuivent avec activité et approchent peut-être de leur terme. Busnach et le Juif Ben Bajou sont arrivés du camp du pacha dans le mien, le 11. Ahmed avait accepté sans difficulté une grande partie des conditions que je lui ai faites; les autres ont donné lieu à une nouvelle discussion, à la suite de laquelle ces deux négociateurs sont repartis dans la nuit. J'attends très prochainement de leurs nouvelles et, dès que nous serons d'accord sur tous les points, je vous en expédierai la nouvelle par un bateau à vapeur que je tiens en réserve à Bône pour cet objet. Votre aide de camp et l'officier d'ordonnance de Mgr le duc d'Orléans partiront sans doute avec lui. Les concessions que j'ai faites à Ahmed, sans affecter aucun des points principaux du traité, sont cependant de nature à le décider à conclure; il me paraît évident qu'il en sent la nécessité.

Dans cet état de choses, je veille à ce qu'aucune démarche imprudente, aucun acte d'hostilité ne viennent exciter la défiance des Arabes et j'ai donné, à cet égard, des instructions positives.

Les nouvelles que je reçois d'Alger me prouvent qu'Abd el-Kader n'a rien fait encore pour faire exécuter le traité. Les habitants de Blida et de Coléah ne savent toujours point s'ils sont affranchis de sa domination; l'interdit sur le commerce n'est pas levé et les Arabes, qui ont des denrées en quantité à nous apporter, craignent de le faire avant d'en avoir reçu son autorisation. Je viens d'écrire à M. le chef de bataillon Ménonville pour qu'il le voie à ce sujet et obtienne la levée immédiate de cet interdit. J'ai mis assez d'égards et de patience dans ma conduite envers lui pour, qu'à son tour, il fasse quelque chose dans l'intérêt du traité.

126

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Mjez-Ammar, le 14 août 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai quitté Bône le 7 de ce mois pour venir m'établir ici; je comptais y arriver le 8, ayant échelonné les troupes sur la route, de manière qu'elles fussent réunies le 7 au soir sur les bords de la Seybouse, à hauteur de Guelma. Mais quelques travaux de route à faire entre ce point et Mjez-Ammar ont retardé notre marche et nous avons dû bivouaquer sur la Seybouse, à deux lieues de cette position-ci où nous sommes arrivés le 9 de très bonne heure. J'ai de suite arrêté l'emplacement du

camp ainsi que celui des ouvrages à établir sur l'une et l'autre rive.

La position de Mjez-Ammar est très belle et très militaire; le plateau qui domine la Seybouse, dont les rives ont un escarpement de 15 à 20 mètres, est vaste et peut suffire à l'établissement de parcs et de magasins très considérables et à celui du corps de troupes destiné à opérer avec eux. Les hauteurs qui l'entourent sont hors de la portée du fusil et la Seybouse, faisant un coude jusqu'à angle droit au milieu de la position, le protège suffisamment de deux côtés. La rive gauche, où nous sommes, commande la rive droite, les abords de l'une et de l'autre sont très abrupts et praticables seulement dans un petit nombre d'endroits; au-dessous du plateau, il y a deux gués assez praticables et qu'il sera facile d'arranger. Le torrent appelé Oued Cherf se jette dans la Seybouse en face du camp et au-dessous du principal gué (1).

Le génie s'est occupé sur le champ du tracé des ouvrages à exécuter pour mettre à l'abri les parcs et les magasins dans le cas où l'armée se portant en avant, il faudrait en laisser une partie ici ou l'y renvoyer avec une faible escorte. Ces ouvrages consistent en une ligne à redans qui ferme les deux côtés du plateau que ne baigne pas la Seybouse, en un réduit adossé à la rivière qui recevra la manutention, l'ambulance et une garnison de 2 à 300 hommes, enfin en une tête de pont pour déboucher sur la rive droite. Les troupes travaillent matin et soir à élever ces ouvrages, mais les chaleurs sont si fortes (32° à 33° Réaumur à l'ombre et en plein air) qu'il y a nécessité de les ménager beaucoup et de cesser les travaux de huit heures du matin à quatre heures du soir. L'artillerie va jeter un pont de chevalets sur la Seybouse, à quelques mètres au-dessus du confluent de l'Oued Cherf.

Les troupes sont, du reste, assez bien établies dans des baraques en feuillage; il y a en abondance du bois et de

---

(1) Cette description est reproduite presque littéralement dans le *Moniteur Algérien* du 18 août.

l'eau et les bords de la rivière contiennent plusieurs bonnes sources. Les fours dits à la Dufour ont commencé à fonctionner et, s'ils fonctionnent bien, nous serons assurés de notre approvisionnement. Mais il est encore douteux que nous puissions continuer à nous en servir.

Je suis arrivé ici avec 2 bataillons du 23e, 3 bataillons du 47e, 4 compagnies du génie, dont 2 n'y sont que par fractions, une batterie montée, une section de montagne, un détachement de pontonniers et 240 chevaux presque tous appartenant au 3e de chasseurs. Depuis mon arrivée, j'ai renvoyé une moitié de la cavalerie, parce qu'elle est mieux à Bône qu'ici. Cependant les Arabes commencent à apporter de la paille hachée et le service ne manquera pas. Nous avons reçu, en échange, de Bône, une partie du matériel de l'artillerie.

L'ennemi s'est montré dans les premiers jours en avant du Raz el-Akba, auprès d'Announa (1), il n'a présenté que quelques cavaliers qui se sont tenus à grande distance et qui ont mis le feu à quelques moissons encore sur pied. Ils appartiennent au camp de l'aga des Arabes (2), Ben Abd el-Salem, qui était alors établi à trois ou quatre lieues au delà du Raz el-Akba, et qui s'est retiré maintenant à Méris (3) à quelques lieues sur la gauche de Constantine, où Ahmed-bey se trouve lui-même. Depuis trois jours on n'aperçoit plus personne.

L'état sanitaire des troupes est fort bon ici; à Bône, il y a un assez grand nombre de malades, cependant moins qu'on ne pouvait le craindre, moins surtout qu'il n'y en a à Alger. Le chiffre était hier de 748. Les maladies sont en général peu

---

(1) A 4 kilomètres d'Aïn-Amara, sur un plateau à pentes très raides couvert par les ruines de l'ancienne Thibilis.

(2) L'agha avait le commandement des deirah, contingents fournis par les tribus maghzen, celui de plusieurs tribus et l'administration d'une partie des biens du beylik.

(3) Plaine comprise dans le caïdat des Amer Cheraga.

graves, la mortalité est très peu considérable et le traitement en usage paraît donner des guérisons plus promptes et des rechutes bien plus rares que les années précédentes.

386 chevaux dont les deux tiers appartenant à l'arme de l'artillerie ont débarqué à Bône depuis le 7 jusqu'au 13. Si les arrivages continuent, je serai en mesure d'opérer vers le 15 septembre, dans le cas où les circonstances le rendront nécessaire. Mais il faut que des renforts en infanterie m'arrivent; j'attends, dans une quinzaine de jours, le bataillon d'Afrique que j'ai appelé d'Oran (le 3e) et dès que mon opinion pourra être fixée sur la tournure probable des événements, j'appellerai d'Alger, non pas le 11e de ligne que le séjour de Boufarick et les fièvres qu'il y a contractées ont mis hors de disponibilité pour quelque temps, mais les zouaves et les autres corps que je désignerai, afin de me rapprocher du chiffre de 17.000 hommes que vous m'avez fixé et que je n'atteindrai pourtant que sur le papier, car, en raison du nombre des malades, il y aura toujours une grande différence entre l'effectif et le nombre des bayonnettes. Néanmoins, je pense que ce dernier chiffre sera suffisant pour nos opérations.

127

Damrémont au Ministre de la Guerre (45)

(Arch. Guerre)

Mjez-Ammar, le 14 août 1837.

J'ai visité avant-hier l'établissement de Guelma, qui est à trois heures de marche de cette position. Les travaux qui ont été exécutés sur ce point pour le tirer de ses ruines et en former une place désormais à l'abri des attaques des Arabes et renfermant des hôpitaux, des magasins, des ateliers, prouvent l'activité, la constance, le dévouement de la garnison, qui, sans presque aucune autre ressource que ses bras, au milieu des privations les plus pénibles et dans une saison de froid et de pluie continuelle, a su suffire à tout et a obtenu des résultats dignes d'admiration et dont on ne comprend l'étendue qu'après les avoir vus. Rarement une troupe a été placée dans une position plus critique; rarement elle a eu pendant un temps aussi long d'aussi grandes difficultés à vaincre. Ses chefs lui ont constamment donné le plus louable exemple et le colonel Duvivier surtout, ainsi que le capitaine Hackett (1) et le commandant Paté (2), des tirailleurs

---

(1) HACKETT (Charles-Alphonse-Théodore), né à Lille, le 10 mars 1803. Elève à l'Ecole polytechnique, 1er octobre 1822; à l'Ecole d'application de Metz, 1er octobre 1824; lieutenant au 3e régiment du génie, 1er avril 1827; capitaine, 1er mai 1832; tué au siège de Constantine, 13 octobre 1837. — Chevalier de la Légion d'honneur, 14 janvier 1833.

(2) PATÉ (Charles), né à Saumur, le 18 décembre 1794; soldat au bataillon d'instruction de la garde impériale, 3 octobre 1812; sous-lieutenant, 24 janvier 1813; lieutenant, 3 juillet 1813; capitaine, 12 janvier 1814; chef de bataillon, 25 juillet 1835; lieutenant-colonel, 7 mars 1838; colonel, 5 mai 1841; général de brigade, 2 décembre 1850; général de division, 29 août 1854; passé dans le cadre de réserve, 19 décembre 1859; retraité, 31 mars 1872; décédé à Versailles, 30 août 1879. — Chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1823; officier, 25 avril 1840; commandeur, 6 août 1852; grand officier, 22 septembre 1855.

d'Afrique, ont su lui imprimer un élan, une énergie, une résignation qu'on ne saurait trop approuver. J'aurais l'honneur de vous faire connaître, par le prochain courrier, et d'une manière détaillée, quels sont ceux des officiers et des soldats qui se sont fait le plus particulièrement remarquer soit par leur intrépidité devant l'ennemi, soit par la suite non interrompue des plus grands efforts, et je vous prierai d'appeler les bontés du Roi sur eux. Jamais troupe en Afrique ne les aura mieux méritées (1).

Dans ce moment, la maladie sévit avec violence à Guelma; plus de la moitié de la garnison en est atteinte; heureusement cette fièvre n'a point de mauvais caractère et un séjour de dix à douze jours à l'hôpital suffit ordinairement pour rétablir ceux qui en sont atteints.

L'aspect des lieux et de leurs environs a achevé de me convaincre que Guelma n'était point un lieu convenable pour servir de base d'opérations et que la véritable ligne sur Constantine en partant de Bône et suivant la Seybouse passait par Mjez-Ammar.

---

(1) Cf. Ordre général du 12 août 1837. (*Moniteur algérien*, 18 août 1837). Dans une dépêche au Ministre de la Guerre du 31 août, Damrémont transmet ses propositions en faveur de la garnison de Guelma, savoir : le grade de lieutenant-colonel pour le commandant Paté, celui de sous-lieutenant pour le maréchal des logis Mozinot, du 3e chasseurs d'Afrique, et la rosette d'officier de la Légion d'honneur pour le capitaine du génie Hackett.

128

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Mjez-Ammar, le 19 août 1837.

Je viens de rendre compte en détail à M. le Ministre des Affaires Etrangères de la suite des négociations entamées avec Ahmed-bey et de la manière inattendue dont elles se sont rompues. Je le prie de vous communiquer ma lettre et je vous demande la permission de ne pas vous en répéter le contenu. Au moment où les agents d'Ahmed ainsi que moi nous croyions le traité conclu, lorsque nous étions d'accord sur tous les points, des lettres venues de chez Abd el-Kader paraissent avoir tout à coup changé les idées du bey et, après avoir accepté presque toutes les conditions que je lui avais proposées, il vient de m'écrire que je dois rentrer dans Bône avec mes troupes, si je veux qu'il puisse être question de paix entre nous. Cette lettre équivaut à une rupture en forme et, désormais, la seule chose qui nous reste à faire est d'imprimer aux préparatifs de l'expédition toute l'énergie et toute la célérité possibles. C'est, d'ailleurs, le plus sûr et probablement le seul moyen d'amener Ahmed à traiter sur des bases convenables. L'imminence du danger le rendra plus traitable et, si j'étais maintenant en mesure

de me porter à deux marches en avant et de m'y établir, il est probable que son langage ne tarderait pas à devenir beaucoup plus conciliant; mais je ne suis pas encore arrivé là, et je vais vous faire un exposé fidèle de ma situation.

Le terme le plus éloigné auquel l'expédition puisse être entreprise est le 15 ou le 20 septembre. A cette époque, il y a des chances assez probables d'avoir d'un mois à cinq semaines de beau temps. Il nous reste environ trente jours qu'il faut tâcher d'employer le mieux possible et qui suffiront à peine pour l'arrivage et la réception de tout ce qui nous manque encore.

Vous trouverez ci-inclus, monsieur le Ministre, un tableau qui vous indique quel sera l'effectif de la division de Bône, lorsque le 3e bataillon d'Afrique et les troupes d'artillerie, du génie et de l'administration qui sont annoncées, seront arrivées. En supposant que les maladies n'augmentent pas dans une proportion plus forte qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent (et j'ose à peine l'espérer) l'effectif des combattants pourra être, à cette époque, de 10.200 hommes. Je vais faire arriver d'Alger trois bataillons de 600 hommes chacun, pris dans les zouaves, le 2e léger et le 11e de ligne en remplacement des deux bataillons de ce dernier régiment que les maladies ont considérablement diminués et qui, même sans cela, seraient un renfort insuffisant; j'appellerai probablement de Bougie 200 hommes choisis dans le 2e bataillon d'Afrique; enfin deux compagnies du génie arriveront, l'une d'Alger, l'autre de Bougie et augmenteront l'effectif de cette arme d'environ 200 hommes. De cette manière, en défalquant le nombre probable des malades que nous aurons à Guelma, ici et dans les camps intermédiaires, je pourrai partir de Mjez-Ammar avec un effectif de 10.900 hommes, dont 9.700 combattants, sur lequels 7.000 appartiendront à l'arme de l'infanterie. Il serait imprudent de tenter l'expédition avec des forces moindres, surtout dans une saison de l'année où les fièvres règnent encore; j'espère qu'elles seront suffisantes; toutefois, je n'hésiterais pas à faire arriver

d'Oran deux régiments à deux bataillons de 600 hommes chacun, si j'avais des bâtiments disponibles et si je ne craignais, qu'en l'absence d'ordres de votre part, M. le général Bugeaud ne voulût pas s'en dessaisir. Vous jugerez, monsieur le Ministre, s'il n'y aurait pas lieu peut-être à faire partir de Toulon immédiatement des vaisseaux ou des frégates pour Oran où elles auraient l'ordre de prendre ces 2.400 hommes et de les amener ici. Il peut survenir dans le cours des opérations telle circonstance où ce renfort arrivant même après le départ serait du plus grand secours.

Nous recevons peu à peu le personnel en hommes et en chevaux de l'artillerie, du génie et du train des équipages qui nous est envoyé de France et des autres points de l'Afrique. A mesure qu'ils débarquent, on les organise en convois qui amènent ici le matériel des parcs et les approvisionnements de vivres et qui retournent en chercher d'autres. L'administration reçoit aussi les denrées dont elle manquait. Nous arriverons ainsi à nous compléter; il serait à désirer que nous le fussions déjà et qu'on pût s'occuper activement de la construction des baraques destinées à servir d'hôpitaux et de magasins et des autres établissements indispensables à toute armée, surtout dans un pays qui par lui-même n'offre point de ressources. Je crains, je vous l'avoue, que plusieurs choses essentielles n'arrivent au moment où l'armée, étant entrée en opérations, ne puisse plus les attirer à elle ou fournir les bras nécessaires pour les mettre en œuvre.

Un approvisionnement qui doit être sur le champ considérablement augmenté est celui du biscuit. Non seulement il faut pouvoir en fournir à l'armée pendant une douzaine de jours, à son départ de Mjez-Ammar, mais encore il est indispensable, à partir du sommet de Raz el-Akba, où il n'y a plus moyen d'allumer du feu, et jusqu'après son établissement devant Constantine, de lui en distribuer une double ration, afin de suppléer à la viande et au riz, dont le soldat, faute de moyen de les cuire, ne pourra plus faire aucun usage. C'est une substitution d'une denrée à une autre, mais

une substitution forcée, et j'appelle, monsieur le Ministre, toute votre attention sur ce point. M. l'Intendant de l'armée m'annonce qu'il a fait à Toulon des demandes qui élèveront à 280.000 le chiffre des rations de biscuit; je doute fort qu'il l'atteigne, si vous ne donnez pas, par la voie la plus prompte, des ordres positifs pour que la marine en expédie directement de Toulon sur Bône.

Jusqu'à présent, l'état sanitaire des troupes qui sont campées ici se soutient bien et le nombre des malades est peu considérable, malgré les travaux qu'elles sont obligées de faire pour la défense du camp, la construction des rampes près de la rivière, etc... Cependant, comme il y a nécessité de les ménager à cause de l'extrême chaleur, ces travaux marchent lentement et il est dans l'impossibilité absolue d'appeler à moi un ou deux bataillons de plus.

P. S. — La cavalerie qui se trouve ici est loin d'être suffisante pour tenir tête à celle de l'ennemi. J'envoie à Alger l'ordre de faire embarquer deux escadrons à 100 chevaux chacun du 1er régiment de chasseurs d'Afrique et de les faire arriver ici sans délai.

Je reçois à l'instant une lettre de M. le général Bugeaud, en date du 12 août. Il me dit que le 3e bataillon d'Afrique est prêt à être embarqué et que son départ le contrarie vivement. Il ajoute que l'effectif de sa division, fort sur le papier, est faible en hommes pouvant entrer en campagne, qu'il espère que ce ne sera pas nécessaire mais qu'il faut toujours avoir des forces assez respectables pour faire exécuter le traité et faire les travaux d'établissement. Vous jugerez, monsieur le Ministre, d'après ces observations, s'il convient de retirer encore des troupes de la division d'Oran, dans le cas où vous croiriez devoir renforcer celle-ci pour le cas éventuel de l'expédition et s'il ne serait pas préférable d'en envoyer d'un autre point.

129

Projet de traité (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 121[1])

Entre le lieutenant général comte de Damrémont, Pair de France, gouverneur général des Possessions françaises dans le Nord de l'Afrique et Hadji Ahmed Ben Mohammed El Chérif, bey de Constantine, a été conclu le traité suivant :

Article 1. — Ahmed-bey reconnaît la souveraineté de la France en Afrique.

Art. 2. — Ahmed-bey sera investi par la France du titre de pacha et payera à la France un tribut annuel de quinze mille piastres fortes d'Espagne. Le paiement en sera fait de six mois en six mois; le premier paiement aura lieu immédiatement après la ratification du présent traité.

Art. 3. — Ahmed-pacha payera en outre, comme indemnité des frais de guerre, une somme de cent vingt mille piastres fortes d'Espagne, dont soixante mille seront payées en espèces, trois mois après la ratification du présent traité; les soixante mille restant seront payées en bestiaux, chevaux, blé et orge, en deux termes de trois mois chacun. Le premier paiement sera fait six mois après la ratification du traité.

Art. 4. — Ahmed-pacha administrera l'ancien beylick de Constantine, à l'exception d'un territoire que la France se réserve et qui est borné au nord par la mer et des autres

---

(1) Transmis le 19 août. Copie.

côtés par une ligne qui, partant de la Calle (y compris son territoire) passe par Guelma, Mjez-Ammar et aboutit à Stora y compris son territoire.

Art. 5 — Le commerce sera libre entre les Français et les indigènes. Toutefois, les indigènes ne pourront commercer que par les ports de l'ancienne Régence qui sont occupés par les Français.

Art. 6. — Ahmed-pacha ne pourra tirer des armes, de la poudre et autres objets de guerre que des manufactures françaises.

Art. 7. — Les Français et les Européens autorisés par la France jouiront du droit d'établissement sur le territoire administré par Ahmed-pacha; les fermes et les propriétés qu'ils y possèderont leur seront garanties. Ils en jouiront en toute liberté, le pacha s'engageant à leur rembourser les dommages que les indigènes leur feraient éprouver.

Réciproquement les Arabes et les autres habitants du territoire administré par Ahmed-pacha jouiront du droit d'établissement dans la partie du pays que se réserve la France.

Art. 8. — Ahmed-pacha ne pourra, dans aucun cas, concéder à une puissance étrangère aucune partie du territoire dont il a l'administration. Il ne pourra non plus permettre à aucune puissance étrangère d'occuper même momentanément un point du littoral de ce territoire.

Art. 9. — Les Musulmans qui ont servi la cause de la France ou qui se sont prononcés en sa faveur, ne seront recherchés en aucune manière pour ces faits; leurs personnes, leurs familles et leurs propriétés seront respectées et protégées.

Art. 10. — Les criminels des deux territoires seront réciproquement rendus.

Ar. 11 et dernier. — La France pourra placer des agents à Constantine et dans les autres villes occupées par Ahmed-pacha.

Ahmed-pacha jouira de la même faculté dans les villes et ports occupés par les Français.

Mjez-Ammar, le 19 août 1837.

130

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Mjez-Ammar, le 20 août 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le chiffre des malades continue à augmenter dans la division d'Alger. La progression n'est pas aussi forte que la semaine précédente, cependant elle est encore assez considérable pour que le service en devienne difficile sur quelques points. C'est à Boufarik surtout qu'elle sévit avec violence. Il a fallu renforcer le 11e de ligne qui était insuffisant pour le service, par 200 hommes de la légion étrangère et suspendre tous les travaux. Il est probable qu'une nouvelle augmentation sera nécessaire, puisque, d'ailleurs, les hommes du 11e sortant des hôpitaux seront retenus à Alger afin de ne pas les exposer à des rechutes qui seraient inévitables, s'ils étaient immédiatement renvoyés à Boufarik. Le chiffre des malades qui, le 11 au matin, était de 2.344, était, le 17 au matin, de 2.421, répartis ainsi qu'il suit : 1.525 à l'hôpital du Dey, 546 à celui de Mustapha et 350 à celui de Douéra. Le nombre des morts dans cet intervalle de temps était de 25. On a encore évacué

quelques baraques de Mustapha et les troupes qui les occupaient ont été réparties dans les camps environnants. Toutefois, les rapports semblent faire croire que la maladie a désormais atteint son plus haut période.

Dans cet état de choses et vu l'affaiblissement du 11e de ligne, je donne l'ordre à Alger que, si ce régiment ne peut pas fournir un bataillon fort au moins de 500 hommes valides pour être envoyés ici, on le remplace par un bataillon du 48e régiment.

Le nombre des malades n'augmentant pas à Bougie, je donne également l'ordre de tenir prête une compagnie du 2e bataillon léger d'Afrique dont l'effectif sera porté à 200 hommes et de l'envoyer ici pour joindre le corps expéditionnaire.

131

Damrémont au Président du Conseil (22)

(Arch. Guerre)

Mjez-Ammar, le 22 août 1837.

Au moment où je fermais mes dépêches de ce jour, le Juif Ben Bajou est arrivé du camp du bey accompagné d'un de ses chiaoux. Il dit qu'il retourne à Tunis; au fond, il vient pour renouer les négociations; mais les propositions qu'il me fait sont les mêmes que celles apportées par Busnach. Ahmed persiste à demander que nous évacuions Guelma, Mjez-Ammar et les autres camps qui sont en avant de celui

de Dréan qu'il pose comme notre limite; il donne à entendre que, peut-être, il accorderait dans ce cas un peu plus d'argent. Je réponds à ces propositions comme je l'ai fait la dernière fois. J'ajoute seulement que si, dans la suite, il est dans les convenances de la France d'abandonner Guelma et Mjez-Ammar, nous les remettrons à Ahmed. Il est impossible, en effet, qu'au moment où je suis arrivé ici avec mes troupes, je me retire à trois marches en arrière sur la sommation du bey et que j'évacue Guelma, d'où il n'a pas même cherché à nous expulser, alors que nous n'y avions qu'une poignée de soldats malades, sans abri et sous l'impression des événements de l'expédition de Constantine. Ahmed déclare aussi ne pas pouvoir payer un tribut annuel; il offre de faire chaque année un cadeau de valeur égale. Toutefois, je vois avec plaisir l'arrivée de Ben Bajou; la crainte des Arabes empêche Ahmed de faire des conditions plus acceptables; diverses circonstances peuvent apporter un changement à cet état de choses. Je garde Ben Bajou jusqu'à demain pour en tirer tous les renseignements que je pourrai.

132

Damrémont au Ministre de la Guerre (27)

(Arch. Guerre)

Mjez-Ammar, le 25 août 1837.

Tout en faisant mes efforts pour la conclusion de la paix, je dois m'occuper à l'avance des moyens de l'obtenir par la force si la voie des négociations demeure sans résultat. C'est dans ce but que je vais vous faire un exposé fidèle de ma situation et des forces dont je pourrai disposer au 16 septembre. A la fin de cette lettre et au moment de la fermer, je vous ferai connaître où j'en suis avec le bey Ahmed et mon opinion sur ses dispositions et sur sa conduite.

L'artillerie et le génie sont abondamment pourvus en personnel et en matériel de ce qui est nécessaire pour le succès de l'expédition et celui du siège, s'il devient nécessaire. Je dirai à peu près la même chose de l'administration, quoiqu'il soit vivement à regretter que ses moyens. dont une partie n'est pas encore entièrement arrivée, n'aient pas été réunis il y a déjà deux mois et qu'elle n'ait pas à sa disposition un nombre plus grand de voitures pour le transport des vivres.

La cavalerie mettra à cheval de 1.000 et 1.100 hommes, dont environ 650 chasseurs et 450 spahis réguliers. Il pourra y avoir, en outre, 100 à 150 spahis auxiliaires. Notre côté faible, monsieur le Ministre, c'est l'infanterie. Le chiffre de l'effectif est considérable, celui des hommes présents paraît l'être aussi; en réalité, le nombre des combattants est très petit. Je dois entrer dans quelques détails à ce sujet. Indépendamment des malades dans les hôpitaux, il y a, dans tous les corps, un nombre considérable de convalescents, d'hom-

mes indisposés qui ne peuvent faire aucun service. Par exemple, dans le camp de Mjez-Ammar, les 3 bataillons du 47e et 14 compagnies du 23e ont aujourd'hui 259 hommes malades sous la tente, sans compter 39 hommes à l'ambulance : ce nombre a, jusqu'à présent, augmenté de 25 environ par jour. Ces indispositions paraissent peu graves et on peut espérer que ceux qui en sont atteints se rétabliront en peu de temps; d'un autre côté, le mois dans lequel nous allons entrer est celui dans lequel les fièvres et surtout les rechutes sont le plus communes, et je crois plus prudent de s'attendre à une augmentation que d'espérer une diminution. A Guelma, le 24 août, le bataillon de tirailleurs d'Afrique, 4 compagnies du 23e et 3 compagnies du 11e présentaient un effectif de 1.101 hommes, dont 586 seulement étaient valides. Cette différence entre le chiffre des présents et celui des hommes prêts à combattre n'est pas aussi forte dans les camps de Dréan, de Nechmeya et d'Hamman-Berda, poste intermédiaire entre Nechmeya et Mjez-Ammar; néanmoins elle est considérable.

En résumé, l'effectif présent des troupes d'infanterie, tel qu'il m'était connu hier, était, officiers compris, de 5.589 hommes sur lesquels 4.573 seulement étaient valides. Un certain nombre de malades se rétabliront d'ici au 15 septembre mais d'autres le deviendront : je ne pense pas que la proportion entre les uns et les autres s'améliore beaucoup.

Au moment de me porter en avant, je réduirai les garnisons des camps et celle de Bône au plus strict nécessaire. J'y ferai concourir les convalescents, l'infanterie turque et les armes spéciales; toutefois, il faudra y ajouter un certain nombre d'hommes valides, lesquels, avec le détachement destiné à garder le camp et les approvisionnements de Mjez-Ammar réduiront le chiffre des troupes que je pourrais emmener à 3.400 hommes. En y ajoutant 700 hommes disponibles sur le bataillon d'Afrique attendu d'Oran et 2.000 hommes que j'ai demandés à Alger et à Bougie et sur lesquels il y aura encore quelques non-valeurs, l'effectif

de l'infanterie qui franchira le Raz-el-Akba ne dépassera pas six mille hommes (6.000). Si des fièvres d'un mauvais caractère venaient à se manifester pendant le mois de septembre sur ce point-ci, cet effectif se trouverait encore diminué. Vous jugerez, monsieur le Ministre, si, tel que je viens de vous le faire connaître, il est suffisant pour l'opération à entreprendre et pour les éventualités qu'elle peut offrir, et s'il ne serait pas prudent d'envoyer immédiatement de France trois bataillons dont l'arrivée, lors même qu'elle aurait lieu après le départ du corps expéditionnaire, serait d'un grand secours et surtout d'un effet moral excellent.

Les négociations avec Ahmed n'ont pas avancé depuis ma lettre du 22 août à M. le Ministre des Affaires Etrangères dont vous trouverez la copie ci-jointe. Le Juif Ben Bajou a écrit au bey et lui a envoyé sa lettre par le cavalier qui l'avait accompagné. Ce cavalier est de retour depuis quelques heudes; il accompagne le second secrétaire du bey et il est porteur d'une lettre d'Ahmed qui est la répétition des précédentes et qui établit que je dois me retirer à Bône pour entamer les négociations depuis là. J'ai assez mal reçu les envoyés dont le ton a été fort humble et qui ont cherché à me persuader que le bey n'était pas le maître de faire la paix parce que ses sujets le poussaient à la guerre; qu'il ne parviendrait à les calmer que si j'évacuais le pays jusqu'au delà des montagnes; qu'il reconnaissait la puissance et la supériorité de la France, la facilité pour nos troupes d'entrer dans Constantine, etc... Je leur ai alors présenté le traité dicté par le bey lui-même, il y a quinze jours et écrit de la main de son secrétaire, dans lequel il faisait l'abandon du territoire qu'il redemande aujourd'hui et s'engageait à payer un tribut annuel égal à la moitié de celui qu'il payait au dey d'Alger. Je leur ai dit que j'avais consenti, sur les instantes prières d'Ahmed, à l'abandon du tribut, mais que cette concession, déjà trop grande, était la dernière et je leur ai demandé s'ils voulaient signer ce traité ou s'engager au nom de leur maître à le lui faire accepter. Ils ont répondu qu'ils n'avaient point

de pouvoirs pour cela et, après de longs pourparlers dans lesquels ils sont toujours revenus sur l'évacuation du territoire, je les ai congédiés.

Je suis chaque jour plus convaincu, monsieur le Ministre, qu'Ahmed n'a pas l'intention sérieuse de traiter dans ce moment et que toute nouvelle concession que je lui ferais amènerait une nouvelle exigence. Dans les quatre jours que Ben Bajou a passés au camp, on est parvenu à le faire causer. Ahmed a reçu des lettres de Bône qui lui disent que nous désirons la paix plus vivement que lui; qu'il m'est défendu de faire autre chose qu'une démonstration et de dépasser Mjez-Ammar; que la guerre ne se fera décidement pas et que si, enfin,, elle avait lieu, il aurait, lorsque nous serons arrivés devant Constantine, les mêmes facilités pour traiter et obtiendrait les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Au retour du premier voyage que Ben Bajou a fait ici, il l'a trouvé fort différent de ce qu'il l'avait laissé à son départ. Ben Bajou a ajouté que les principaux personnages désiraient la paix, à l'exception de Ben Aïssa, ancien kalifa d'Ahmed, qui a maintenant la police de la ville. Aujourd'hui, Ahmed cherche à persuader qu'il est empêché par les siens de faire la paix et, cependant, il fait prêcher la guerre sainte tout autour de nous et ne néglige rien pour exciter les habitants à se prononcer en sa faveur. Les Kabyles de tout le pays qui nous environne, ou qui est entre nous et Bône, ont jusqu'à présent refusé de l'écouter et j'attends demain leurs cheikhs qui ont demandé à me voir.

J'ai donné de bonnes paroles aux envoyés; mais je n'ai pas voulu leur donner de lettre pour Ahmed, celle qu'il m'a écrite ne méritant aucune réponse. Si de nouveaux messagers m'arrivaient, je les recevrais, mais je ne rabattrais rien des dernières conditions que j'ai faites. Il est probable qu'un mouvement en avant déciderait Ahmed à signer la paix. Dans ce moment, je suis hors d'état de l'entreprendre, car si, contre mon attente, ce mouvement ne produisait pas de

résultat, je serais forcé de revenir sur mes pas et cette marche rétrograde aurait de grands inconvénients.

Je vous expédie cette lettre par la gabare *la Durance* qui part demain de Bône pour se rendre directement à Toulon.

133

Damrémont au Ministre de la Guerre (1795) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 108)

Au camp de Mjez-Ammar, le 27 août 1837.

Les rapports qui me parviennent d'Alger me signalent plusieurs vols commis par les Hadjoutes; un, entre autres, de 45 bœufs qui ont été enlevés à Staouelli. Le bey de Miliana auquel il a été demandé réparation de cet acte de brigandage, a nié qu'il eût été commis par les Hadjoutes, bien que plusieurs indices ne puissent laisser aucun doute à ce sujet. Jusqu'à présent, les autorités arabes ont montré peu de bonne foi dans l'exécution du traité de paix conclu avec Abd el-Kader. Le bey de Miliana défend toute exportation de céréales et de bestiaux sur les marchés d'Alger autrement que par son intermédiaire.

Un Européen nommé Descour, qui avait été arrêté comme coupable de l'assassinat de Sidi Haïd (2), a été relâché après la démonstration de son alibi. Le crime paraît être encore le fait des Hadjoutes.

---

(1) Rapport hebdomadaire.
(2) Sidi Aïd, à 4 kil. N. environ de Boufarik.

L'émir Abd el-Kader a dû arriver à Mascara le 17 août; ses troupes composées de 500 hommes, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de Coulouglis de Tlemcen, l'avaient précédé. Une députation de 100 Hadjoutes était allée à sa rencontre au delà du Chélif.

D'après les rapports qui me parviennent, Abd el-Kader parait poursuivre le projet qu'il a conçu de pousser à l'émigration les tribus qui habitent les environs d'Alger. Je suis informé que les principaux habitants de Beni Mouça se sont réunis pour délibérer sur une communication qui leur a été faite par Abd el-Kader et dans laquelle celui-ci les engage à ne pas rester dans un pays au pouvoir des infidèles, les menaçant de les faire piller par les Hadjoutes, s'ils persistent à y demeurer. Le résultat de la délibération aurait été que les Beni Mouça abandonneraient tout le pays et une députation aurait été envoyée à Abd el-Kader pour lui faire connaître cette détermination et lui offrir des présents. Ces nouvelles méritent confirmation et j'attends, à ce sujet, des renseignements plus positifs de la part du capitaine Pellissier qui est en ce moment sur les lieux.

Le marabout Ouled Abd el-Kader, dont je vous ai entretenu dans mon dernier rapport, continue à habiter la tribu d'Ouled Chebel. Je prescris au capitaine Pellissier de chercher à tirer parti de la présence de ce pesonnage, qui n'a prêché jusqu'à ce jour qu'une doctrine toute conciliante et entièrement dans nos intérêts.

J'ai reçu hier au camp de Mjez-Ammar les cheikhs des tribus qui environnent Guelma, au nombre de trente-deux. Je les ai bien accueillis et leur ai fait quelques cadeaux, en leur exprimant ma satisfaction de la conduite qu'ils ont tenue pendant les derniers engagements entre les Arabes et la garnison de Guelma. Le colonel Duvivier qui m'avait amené ces cheikhs, dont la plupart sont Kabyles, m'a assuré que, si l'expédition avait lieu, ils se joindraient à nous et nous suivraient avec une partie de leurs tribus.

134

Damrémont au Ministre de la Guerre (85)

(Arch. Guerre)

Mjez-Ammar, le 28 août 1837.

Les rapports que je reçois d'Alger me font connaître que la maladie y est devenue à peu près stationnaire. Le nombre des malades dans les hôpitaux qui, le 18 au matin, était de 2.494, était, le 24 au matin, de 2.515; augmentation, 21 hommes. Il y avait eu 32 morts. A Boufarik même, le nombre des entrées à l'hôpital était devenu moins considérable; il est permis d'espérer que la maladie a atteint son plus haut période quant au chiffre des hommes qui en sont atteints; mais le mois où nous entrons et le mois suivant sont ceux où les rechutes reviennent en plus grand nombre et où la mortalité est la plus grande.

La plaine de la Metidjah n'est toujours pas tranquille. Abd el-Kader et des gens qui se disent autorisés par lui y entretiennent l'agitation et l'inquiétude en répandant des doutes sur les termes du traité; les vols et les brigandages continuent et notre attitude en face de ces désordres n'est pas bonne. L'Emir, qui a plusieurs fois annoncé à M. le général Bugeaud son prochain départ pour la province de Titteri, paraît peu pressé de le mettre à exécution; il suffirait d'ordres un peu sévères de sa part pour que tout rentrât dans l'ordre; mais il a intérêt à la prolongation de cet état de choses.

135

Damrémont au Ministre de la Guerre (1894) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 121[1])

Camp de Mjez-Ammar, le 28 août 1837.

J'envoie par le courrier d'aujourd'hui à M. le Ministre des Affaires Etrangères une lettre qui annonce que les négociations avec Ahmed ont recommencé et qu'elles paraissent prendre une bonne tournure.

136

Damrémont au Ministre de la Guerre (1799)

(Arch. Gouvern. Gén. E 121[1])

Bivouac de Mjez-Ammar, le 28 août 1837.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche confidentielle en date du 16 août. Toutes les affaires importantes et qui exigent le secret sont traitées dans mon cabinet;

---

(1) Dépêche télégraphique expédiée de Toulon, le 6 septembre 1837 à 12 heures, confirmée par lettre de Damrémont au Ministre de la Guerre, du 28 août (1895).

la rédaction des dépêches qui s'y rapportent est confiée à une ou deux personnes de la discrétion desquelles je suis sûr; il n'en est donné connaissance à qui que ce soit. Il est impossible d'empêcher les journaux de se livrer à des suppositions et à des commentaires de toute nature et il peut leur arriver quelquefois de rencontrer juste; mais j'ai la conviction qu'aucune communication ne leur est faite par les officiers ou les personnes qui m'entourent et auxquelles j'ai accordé ma confiance; ils savent que je ne le souffrirais sous aucun prétexte et ils comprennent toute l'importance des devoirs que leur position leur impose. Quant aux insertions qui ont lieu dans le *Moniteur Algérien*, celles qui ont un caractère officiel me sont toujours soumises. Ces insertions ne se rapportent qu'à des faits accomplis; dans un pays où tant de gens se plaisent à semer l'agitation et la défiance, où les contes les plus absurdes trouvent de la croyance et les imputations les plus odieuses de l'écho, il me paraît utile dans quelques circonstances de faire connaître ce qui s'est passé d'une manière claire, concise, incontestable, afin de calmer les inquiétudes et de fixer l'opinion.

137

Damrémont au Ministre de la Guerre (1892) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 121[1])

Camp de Mjez-Ammar, 3 septembre 1837.

Les envoyés d'Ahmed-bey qui devaient revenir avant-hier n'ont pas reparu. J'attribue ce retard aux nouvelles qu'il attend de Tunis; cependant je n'en augure rien de bon pour le moment. J'espère obtenir plus de résultat d'une démonstration que je me propose de faire dans quelques jours et qui sera la meilleure manière d'appuyer la négociation.

Une partie des troupes tirées d'Alger et de Bougie est arrivée à Bône et entreront en ligne dans quelques jours.

Je reçois à l'instant votre dépêche télégraphique du 25 qui m'annonce l'envoi de 2.400 hommes. Je vous remercie de ce renfort sans lequel l'expédition n'était pas possible.

(1) Dépêche télégraphique, transmise de Toulon le 13 septembre 1837 à 11 heures et demie. Confirmée par lettre du 3 septembre 1837.

138

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Le 3 septembre 1837.

Les rapports que je reçois d'Alger me confirment ce que j'ai eu l'honneur de vous annoncer dans ma précédente dépêche : savoir que les maladies ne faisaient plus de progrès. Le chiffre des malades aux hôpitaux qui, le 25 au matin, était de 2.476 n'était que de 2.438, le 31. Il y avait eu 30 décès dans cet intervalle.

Je suis également bien aise de pouvoir vous annoncer, monsieur le Ministre, que, selon toutes les apparences, il n'y aura pas lieu de faire aucune évacuation de malades sur les hôpitaux de France. Les établissements d'Alger sont suffisants et, si les maladies devenaient à Bône plus nombreuses que ne le sont les places dans les hôpitaux, c'est sur Alger qu'on évacuerait. Jusqu'à présent, rien n'annonce qu'une pareille chose soit à craindre. Une évacuation de 67 malades a été faite de l'hôpital d'Oran ; c'est à mon insu et à celui de l'Intendant militaire; autrement les malades auraient été dirigés sur Alger.

M. le Général, commandant la 8e division militaire, m'a écrit qu'en raison du choléra qui vient d'éclater à Marseille et à Toulon, il fallait diriger sur Port-Vendres les malades de l'armée d'Afrique. Les détails dans lesquels je viens d'entrer sont la meilleure réponse à lui faire.

L'état sanitaire de la province de Bône présente les résultats suivants : à Bône et dans les environs, la maladie ne fait

plus de progrès. Le chiffre des malades a été assez nombreux, mais cependant moindre qu'on pouvait le redouter et la maladie ne présente pas, en général, un mauvais caractère. Il en est de même du camp de Mjez-Ammar que j'occupe; il y a quelques fièvres; mais, jusqu'à présent, elles se sont montrées peu tenaces et un traitement de quelques jours dans les infirmeries régimentaires a suffi pour rétablir le plus grand nombre des malades. J'espère que cet état de choses se soutiendra pendant le mois où nous entrons; cela est indispensable pour nos opérations.

Guelma est, au contraire, extrêmement maltraité; le nombre des malades est beaucoup plus considérable que celui des hommes bien portants, et cet état de choses qui dure depuis deux mois, ne paraît pas être prêt à changer. Il est probable que tous, sans exception, seront atteints à leur tour. Heureusement, il y a très peu de décès.

139

Damrémont au Ministre de la Guerre (1857) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 108)

Au camp de Mjez-Ammar, le 4 septembre 1837.

PROVINCE D'ALGER

La réunion des principaux habitants de la tribu des Beni Moussa dont je vous ai entretenu dans mon dernier rapport et au sujet de laquelle j'avais conservé quelques doutes, est un fait avéré. Les agents d'Abd el-Kader s'efforcent par tous

(1) Rapport hebdomadaire.

les moyens en leur pouvoir de persuader aux Arabes rangés sous notre domination qu'ils seront incessamment exposés aux attaques des sujets de l'Emir. Et, comme première exécution de cette menace, les vols et les brigandages des Hadjoutes continuent. Le bey de Miliana auquel des réclamations pressantes ont été adressées pour obtenir la restitution du bétail et le châtiment des coupables, nie que ce vol ait été commis par les Hadjoutes. Il est cependant certain qu'une partie du bétail a été mis en fourrière chez le caïd de cette tribu et que d'autres objets également volés à Beni Moussa ont été vendus publiquement à Blida.

La liberté de commerce n'a été, jusqu'à présent, qu'un vain mot pour les tribus de Miliana par suite des entraves multipliées que rencontrent les marchands qui veulent se rendre à Alger. Enfin le bruit a couru que le bey de Miliana avait poussé l'insolence jusqu'à nommer un caïd à Boufarik et que celui-ci, nommé Ibrahim Ben Ibrahim, avait donné à Blida une grande fête à cette occasion. Cette nouvelle ne s'est pas confirmée.

Je ne doute pas que la présence d'Abd el-Kader dans la province de Titteri ne fasse cesser l'incertitude qui règne dans les esprits au sujet de la portion du territoire que nous nous sommes réservée; néanmoins, comme le voyage de l'Emir paraît encore ajourné, les mesures suivantes ont été prises, dès ce moment, pour faire reconnaître l'autorité française.

M. le lieutenant Vergé est allé s'établir dans la tribu des Beni Khralil.

M. le lieutenant Dumont dans celle de Beni Moussa.

M. le lieutenant de Sainte-Marie dans celle de Khrachna.

Ces trois officiers, qui sont familiers avec les usages et la langue du pays, assisteront aux divers marchés qui se tiendront sur le territoire de ces tribus et leur présence sera une preuve pour les Arabes que nous faisons véritablement acte de possession.

Il a été signifié, en outre, au bey de Miliana et au caïd des Hadjoutes, qu'aucun individu de cette tribu ne pourrait circuler sur notre territoire sans une autorisation délivrée par le directeur des affaires arabes à Alger. Cette mesure n'est que provisoire et cessera après la restitution des objets volés par les Hadjoutes.

Le 27 août, le cadavre d'un Européen nommé Devray a été trouvé sur la route d'Oued el-Kerma (1) ayant un coup de feu à travers le corps, deux coups de sabre sur la figure et quatre sur la tête. Un nègre est soupçonné d'être l'auteur de ce crime; il s'est réfugié dans le bois de Bir Touta (2); la justice est à sa poursuite. Des mesures de sûreté ont été prises pour donner la chasse aux malfaiteurs qui se retirent dans les localités qui, chaque année, sont le théâtre de nouveaux crimes.

Le caïd de Beni Khralil montrant depuis quelque temps beaucoup de négligence et d'apathie a été suspendu de ses fonctions.

Ben Smati, lieutenant des spahis auxiliaires, un maréchal des logis et un brigadier du même corps ont été arrêtés comme coupables de s'être mis à la tête d'un complot qui avait pour but de soustraire les Arabes à l'autorité de leur caïd.

Des renseignements parvenus de plusieurs sources toutes également dignes de foi, annoncent que Sid Ouled Kassi, un des trois chefs des Amaraoua, Ben Zamoun et la majorité des tribus kabyles de l'Est, se préparent à faire irruption dans l'outhan de Khrachna. Le soulèvement de ces tribus paraît être provoqué par les émissaires d'Ahmed, dans le but d'opérer une diversion et d'inquiéter Alger pendant que l'armée française marchera sur Constantine. J'ai prescrit au général

---

(1) L'oued Kerma, affluent de l'Harrach, r. g.

(2) A 22 kil. d'Alger, dans la Mitidja et à 9 kil. N.-E. de Boufarik, au pied du massif du Sahel. Le bois de Bir Touta était traversé par le chemin d'Alger à Blida.

Négrier des dispositions pour couvrir les tribus menacées et je suis disposé à croire que les mesures prises par cet officier général, qui se trouve sur les lieux, auront précédé mes ordres.

PROVINCE D'ORAN

M. le chef de bataillon de Ménonville, qui a été désigné pour résider auprès d'Abd el-Kader, n'a pas encore quitté Oran. L'Emir a écrit au général Bugeaud pour le prier de ne lui envoyer cet officier qu'après son retour du voyage qu'il se propose de faire dans l'Est. Il est probable qu'Abd el-Kader reculera autant qu'il le pourra l'époque de ce voyage afin de laisser en suspens des questions qu'il n'a aucun intérêt à trancher.

Le bruit a couru à Oran qu'Abd el-Kader menacé par un cheikh du désert qui dispose de forces considérables, se dispose à marcher contre lui. Ce nouveau rival s'appelle Tigery (1).

PROVINCE DE BONE

La province de Bône jouit d'une parfaite tranquillité. Je continue à concentrer à Mjez-Ammar les moyens nécessaires en matériel et en personnel pour marcher sur Constantine dans le cas où le bey Ahmed persisterait à ne point se soumettre aux conditions qui lui sont imposées. Je serai en mesure d'entrer en opérations vers le 20 septembre.

L'état sanitaire des troupes réunies dans le camp de Mjez-Ammar est satisfaisant. Les maladies que les chaleurs y ont développées ne sont point dangereuses et cèdent, en général, aux moyens curatifs employés pour les combattre. J'ai l'espoir que le chiffre des malades diminuera à l'avenir au lieu d'augmenter.

Une nouvelle qui mérite confirmation a circulé parmi les tribus voisines du camp. Ahmed-bey, chassé de Constantine,

---

(1) Et Tidjani d'Ain Mahdi. Cf. *Daumas*.

aurait été forcé de se réfugier dans une petite ville à cinq lieues du désert. Ben Aïssa, son lieutenant, se serait emparé du pouvoir que lui disputent plusieurs autres chefs influents.

Les rapports qui me parviennent depuis quelques jours annoncent que les Kabyles ont le projet de venir nous attaquer. Je me tiens en garde contre toute surprise.

140

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Mjez-Ammar, le 4 septembre 1837.

J'ai l'honneur de vous adresser la confirmation de ma dépêche télégraphique ainsi conçue :

Le silence gardé par Ahmed-bey me prouve que les négociations sont rompues. Par le courrier de ce jour, je vous fais connaître en détail notre situation et mes vues sur la marche à suivre. Un mouvement sur Constantine paraît être désormais le seul moyen d'amener Ahmed à la paix. Dans ce cas, plus tôt on pourra le faire et plus on aura de chances favorables. Il me semble impossible de s'arrêter ici et de rétrograder. Je serai prêt le 16 ou le 20 au plus tard. Je chercherai à traiter jusque sous les murs de Constantine et même après avoir pris la ville. Je demande l'autorisation de marcher et des instructions pour le cas où la ville serait prise et où Ahmed aurait fui ou serait renversé ou se refuserait à traiter. Je pense que, dans aucun cas, il ne nous convient de laisser une garnison française à Constantine.

141

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Gouvern. Gén. E 121[1])

Mjez-Ammar, le 4 septembre 1837.

J'ai profité du départ des corvettes de charge qui vont prendre à Toulon les 2.400 hommes destinés à renforcer le corps expéditionnaire pour vous adresser une dépêche télégraphique indiquant en peu de mots notre situation actuelle. Je me sers aujourd'hui du brick la *Messagère*, qui fera voile cette nuit pour le même port, afin de vous faire connaître en détail cette situation et de vous demander des ordres et des instructions pour les événements qui se préparent et qui me semblent désormais inévitables.

Les envoyés du bey, qui devraient être de retour depuis trois jours, n'ont pas reparu et n'ont pas donné de leurs nouvelles. Le terme fixé par le secrétaire d'Ahmed et au delà duquel je pouvais regarder les négociations comme rompues est expiré; l'espoir que j'avais eu d'abord de conclure la paix, et qu'avait ébranlé le changement survenu plus tard dans les dispositions du bey, est aujourd'hui détruit. Ahmed a des agents et reçoit des lettres qui l'entretiennent dans la confiance que nous ne voulons pas sérieusement lui faire la guerre, que rien ne presse pour traiter et qu'il obtiendra, lorsque nous serons devant Constantine, les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Les consuls anglais qui résident à Tunis et à Bône, l'entretiennent dans cette croyance; il est sans doute informé de l'apparition que le capitan pacha se propose de faire dans les eaux de Tunis avec la flotte turque;

il doit en espérer un résultat favorable pour lui et il veut profiter des chances que les événements peuvent lui offrir. Ses envoyés reviendront peut-être, mais ils n'apporteront rien de décisif et la négociation n'aura pas avancé. Cependant, le temps s'écoule et le moment est arrivé où il faut prendre un parti; attendre davantage pour se décider serait risquer de tout compromettre et de n'avoir plus de possibilité de faire l'expédition.

Dans trois ou quatre jours, le 3e batàillon d'Afrique, un bataillon de zouaves et un bataillon du 2e léger qui viennent d'arriver à Bône seront entrés en ligne. Je ferai alors une forte reconnaissance au delà du Ras el-Akba et jusque sur l'Oued Zenati, à six lieues d'ici. L'oued Zenati est la même rivière que la Seybouse; elle change plusieurs fois de nom selon les localités qu'elle traverse. Cette reconnaissance a deux objets, l'un de bien examiner la route, le passage de la montagne, les lieux où il y a de l'eau et l'autre, qui est le plus important, de déterminer peut-être Ahmed à reprendre les négociations et à les terminer promptement. Cette démonstration détruira la conviction où il paraît être que j'ai l'ordre de ne pas dépasser Mjez-Ammar; elle lui prouvera la facilité avec laquelle l'armée peut arriver devant Constantine, qui n'est séparée de l'oued Zenati que par une distance de douze à treize lieues, à travers un pays découvert et qui, dans la belle saison, n'offre point d'obstacle au passage de l'artillerie et des convois; elle répandra l'effroi et elle affermira les Kabyles qui nous environnent et les populations en avant de nous dans les dispositions favorables qu'elles nous montrent ou, tout au moins, dans leur système de neutralité.

Si, pendant mon mouvement ou après mon retour à Mjez-Ammar, Ahmed ne fait rien pour se rapprocher de moi, il ne me restera plus d'autre parti à prendre que de marcher sur Constantine. Je ne pense pas, en effet, monsieur le Ministre, qu'après avoir réuni sur ce point des forces imposantes et un matériel très considérable, après avoir fait

ouvertement tous les préparatifs d'une expédition et d'un siège, le gouvernement du Roi veuille reculer devant la nécessité de les entreprendre. Il me semble qu'il serait difficile de rester plus longtemps dans notre attitude actuelle et qu'il serait à peu près impossible de faire rétrograder l'armée sans qu'elle eût rempli sa mission. Je conserve l'espoir que, si la démonstration dont je viens de vous parler n'est pas suffisante pour déterminer Ahmed à la paix, il se décidera à la conclure lorsque nous serons sous les murs de la ville avec tous les moyens de la réduire promptement. Cette circonstance serait très heureuse et il faudrait se garder de la laisser échapper, mais il est possible qu'il n'en fasse rien et, alors, commenceront pour nous des difficultés d'une autre nature.

Constantine étant prise, que faudra-t-il faire ? La meilleure combinaison serait encore de traiter avec le bey, de lui rendre sa ville, d'exiger de lui une indemnité considérable, et de nous renfermer dans le territoire déterminé par le projet de traité dont je vous ai envoyé les bases. Je crois que, dans aucune hypothèse, il ne convient à la France de conserver Constantine et d'y laisser un commandant français qui, quel qu'il fût, exigerait la présence d'une garnison française et de courir le risque d'être obligé à des ravitaillements et à des expéditions continuels sur ce point. Dans ce cas et s'il n'est pas possible de traiter avec Ahmed, soit qu'il ait fui dans le désert, qu'une sédition l'ait renversé ou pour toute autre cause, le seul parti qui resterait à prendre, semblerait être de lui chercher un successeur parmi les hommes les plus considérables du pays. Ce choix sera, dans tous les cas, fort difficile et pourra demander du temps. Il serait possible même qu'on ne pût parvenir à en faire un qui offrît des garanties de stabilité. C'est pour toutes ces éventualités que j'ai besoin d'instructions.

Je vous prie donc en premier lieu, monsieur le Ministre, de m'envoyer l'autorisation qui m'est nécessaire pour marcher sur Constantine et réduire cette ville, ensuite de me tracer la ligne de conduite que j'aurai à suivre, après que ce

premier résultat sera atteint, afin de mettre un terme à un état de guerre aussi coûteux pour la France et de procurer la pacification du pays qui est le principal but de l'expédition. Je n'ai que le temps strictement nécessaire pour recevoir votre réponse, car, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous l'écrire, il y aurait des inconvénients majeurs à partir plus tard que le 20 septembre. J'ai l'espoir d'être prêt à cette époque. Les troupes que vous m'annoncez seront alors arrivées de Toulon et je puis croire, qu'au moyen des attelages et des voitures que l'artillerie et le génie prêtent à l'administration, celle-ci aura réuni d'ici à cette époque la quantité de biscuit, d'orge et de vivres de toute nature qui sont nécessaires pour assurer la subsistance des hommes et des chevaux pendant notre marche en avant et leur ravitaillement jusqu'à ce que nous ayons pris la place et que nous ayons pu nous créer quelques ressources.

Il serait à craindre qu'en partant plus tard que le 20 septembre, nous fussions atteints par les pluies avant d'avoir terminé nos opérations et renvoyé nos parcs en arrière. Or je ne dois pas vous cacher que, d'ici à Constantine, les terres sont d'une nature tellement forte que, si des pluies abondantes venaient à les détremper, notre grosse artillerie ne pourrait pas en sortir.

L'expédition est exposée à diverses chances résultant des difficultés qu'elle peut rencontrer; le manque d'eau, la privation de fourrages, l'absence de combustible d'aucune nature sont autant d'obstacles puissants à surmonter. Les renseignements que j'ai recueillis jusqu'à ce jour s'accordent sur ce point que les sources et les cours d'eau sont encore assez abondants; les violents orages que nous avons éprouvés depuis un mois, doivent, en effet les avoir alimentés. Dans ce moment, je les fais tous reconnaître avec soin. Je suis prévenu que le feu sera mis partout sur notre passage, afin de détruire tout ce qui pourrait rester en paille, chardons, etc.; mais les voitures d'artillerie, du génie et des équipages emporteront des fourrages pour quelques jours de plus. Si,

pendant trois ou quatre jours, il y a impossibilité de faire du feu, je ferai distribuer une double ration de biscuit; on emportera un peu de charbon qui servira à faire au moins des distributions de café. Reste le danger des pluies prolongées, mais, dans cette saison, il est rare qu'elles tombent en abondance; l'année a été fort retardée et il est permis d'espérer que les mauvais temps le seront aussi.

Si l'on en croit des bruits qui semblent fort répandus, quelques-uns des principaux habitants de Constantine ayant à leur tête le Kabyle Ben Ayssa, se seraient réunis pour empêcher le bey de rentrer dans la ville et lui auraient signifié que, puisqu'il traitait avec les Français, les habitants de Constantine sépareraient leur cause de la sienne, décidés qu'ils étaient à se défendre à toute extrémité. On va même jusqu'à dire qu'Ahmed avait cru devoir faire sortir de Constantine ses femmes et ses effets précieux et qu'il s'était retiré du côté du désert. Je ne crois pas à l'exactitude de cette nouvelle; j'ai, au contraire, la presque certitude qu'Ahmed est encore, au moment où je vous écris, dans son camp de Mehris, à la gauche et un peu en avant de Constantine, et que son pouvoir est toujours assez redouté dans cette ville, pour qu'il puisse y rentrer dès qu'il voudra. Mais je crois aussi que le parti de la guerre, à la tête duquel sont placés Ben Ayssa et quelques marabouts, travaille contre lui et lui inspire peut-être assez de craintes pour l'empêcher de donner suite aux négociations. L'arrivée de forces navales considérables que le gouvernement du Roi vient d'envoyer devant Tunis, aura, j'espère, l'heureux effet de lui faire comprendre qu'il n'a désormais rien à attendre de la Porte (1).

---

(1) Pour prévenir toute intervention de la Porte, le gouvernement français avait décidé de réunir devant Tunis les escadres combinées du Levant et d'Afrique sous le commandement de l'amiral Lalande. Le 27 août le contre-amiral Gallois venant du Levant mouilla devant la Goulette, où l'amiral Lalande le rejoignit le 5 septembre. Cf. Jean SERRES *La politique turque en Afrique du Nord sous la Monarchie de Juillet.* Chap. IV, § 3.

Je ne crois plus avoir besoin de vous assurer, monsieur le Ministre, que, tout en vous parlant de la nécessité de faire l'expédition, je désire surtout arriver à faire la paix; que, si elle peut se conclure avant que l'armée se mette en marche, cette combinaison sera la meilleure de toutes et sera bien préférable à l'expédition la plus heureuse; que j'en saisirai avec empressement toutes les occasions, qu'elle est l'objet de mes vœux les plus ardents, le but premier de tous mes efforts, comme elle est aussi la manière la plus naturelle, la meilleure de sortir de l'embarras où nous sommes aujourd'hui.

Je ne pense pas non plus que, si nous traitons plus tard avec Ahmed-bey, malgré les succès que nous pourrons avoir obtenus, il y ait de grands changements à apporter aux conditions proposées en dernier lieu. On pourra revenir sur la question du tribut annuel, exiger du bey une plus forte contribution, lui interdire peut-être le droit de battre monnaie, mais il n'y a pas lieu de rien ajouter au territoire que nous nous sommes réservé et qui est suffisant.

Quelle que soit la décision du gouvernement du Roi, je vous prie, monsieur le Ministre, de me la faire parvenir le plus promptement possible, car désormais tous les moments sont précieux. Je demande, pour les divers cas qui peuvent se présenter, des instructions assez précises pour que je ne courre pas le risque d'agir en opposition aux intentions du Gouvernement et, cependant, assez larges pour ne pas gêner mes mouvements et entraver les opérations et les mesures auxquelles les circonstances peuvent donner lieu.

142

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Mjez-Ammar, le 4 septembre 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique venant d'Oran est arrivé à Bône, le 31 août, avec un effectif de 875 hommes. Le 2e bataillon du 2e léger fort de 600 hommes, un bataillon de zouaves et une compagnie de mineurs venant d'Alger sont également arrivés le 1er et le 2 de ce mois, ainsi que 200 hommes appartenant au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique. Ces troupes seront entrées en ligne, le 8. Les deux escadrons du 1er régiment de chasseurs que j'ai demandés à Alger, en sont partis et ne tarderont pas à arriver. Enfin, le bataillon qu'il me reste à recevoir d'Alger sera rendu à Bône, le 9. J'ignore encore à quel régiment il appartiendra, car le 11e régiment, qui devait le fournir, n'a pas été en état de réunir 600 hommes valides dans les deux bataillons qui sont stationnés dans la province d'Alger.

143

Damrémont au Ministre de la Guerre (1858)

(Arch. Gouvern. Gén. E 121[1])

Mjez-Ammar, le 5 septembre 1837.

Par votre dépêche confidentielle en date du 20 août, n° 102, vous me témoignez de l'étonnement de ce que je n'aie pas désigné un intérimaire pour me remplacer lorsque j'ai quitté Alger pour me rendre dans la province de Bône. D'abord, je n'ai pas cru la mesure nécessaire puisque je ne quittais pas mon Gouvernement, qu'un bateau à vapeur, porteur de la correspondance, part d'Alger pour Bône, le lendemain du jour où il est arrivé de Toulon, et que je ne le garde ici que le temps nécessaire pour répondre aux dépêches; mais lors même que la convenance de désigner un intérimaire m'aurait apparu, je me serais abstenu de le nommer parce que mon choix serait tombé nécessairement sur M. le maréchal de camp Bro, qui était le plus ancien des officiers généraux présents à Alger, et que je ne pense pas que ce choix eût rendu les rapports de service plus faciles. Je lui ai seulement donné le commandement militaire de la division d'Alger et l'expédition des affaires qui s'y rattachent. Spécialement appelé par ses fonctions d'inspecteur général à Bône et à Oran, il a été remplacé par M. le maréchal de camp de Négrier.

Du reste, monsieur le Ministre, la mesure que vous avez prise de charger M. le secrétaire du Gouvernement d'ouvrir les dépêches, remédie aux inconvénients que vous paraissiez redouter.

144

Damrémont au Ministre de la Guerre (1037) (1932)

(Arch. Gouvern. Gén. E 107[1])

Mjez-Ammar, le 7 septembre 1837.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1er août passé (n° 6431) portait, entre autres dispositions, la recommandation de vous rendre compte des renseignements qui auraient été recueillis sur les causes présumées et l'importance du dernier incendie dans la plaine.

Pour obéir à cette recommandation, j'ai l'honneur de vous transmettre la copie d'un rapport qui m'a été adressé par la direction des affaires arabes sur le sujet dont il s'agit (1).

Vous y verrez que, suivant les probabilités résultant de l'inspection des lieux, l'incendie doit être attribué à la simple imprudence. Aucun renseignement ultérieur n'est venu démentir cette probabilité.

On remarque avec raison que les incendies ne furent jamais moins fréquents que cette année. Il y en eut un l'année passée qui dura dix jours et qui parcourut toute la plaine. Il n'est rien survenu encore d'aussi désastreux; si, d'ailleurs, les Arabes voulaient nous faire du mal par l'incendie, ils commenceraient par brûler nos meules de foin et, jusqu'à présent, elles sont restées intactes.

(1) A cette dépêche est joint le rapport du lieutenant Vergé sur l'incendie qui a éclaté à Haouch Semmar et qui s'est propagé sur le territoire des fermes de Kidar et de El Makdad.

145

Damrémont à Schwebel

(Arch. Résid. Gén. de Tunis, carton Afrique n° 1)

Mjez-Ammar, 9 septembre 1837.

M. le Ministre des Affaires Etrangères m'informe par sa lettre du 21 août que le Capitan-Pacha devait se rendre à Tunis, avec une escadre turque, et que le gouvernement du Roi avait donné l'ordre à M. l'amiral de Lalande qui réunit sous son commandement les deux escadres du Levant et d'Afrique, de se rendre à Tunis et de fermer au Capitan Pacha l'accès du littoral tunisien.

Dans une pareille circonstance, vous devez comprendre, M. le Consul Général, combien il est important, dans l'intérêt des négociations et des opérations militaires dont je suis chargé, que je connaisse exactement l'effet que cette démonstration aura produit, la disposition des esprits à Tunis, et tout ce qui peut se rattacher d'une manière indirecte à ces opérations. Il n'est pas douteux que ce qui se fera dans cette Régence, doit réagir d'une manière plus ou moins forte sur l'esprit d'Ahmed-bey et j'ai même des raisons pour croire qu'il se dirige, en partie, d'après les renseignements qui lui viennent de Tunis.

Vous pouvez employer trois moyens pour me transmettre toutes les nouvelles qui vous paraîtront de quelque importance. Vous avez à votre disposition le *Palinure* et vous pouvez l'expédier sur Bône ou sur La Calle, en invitant M. Berthier, le commandant de ce poste, à m'adresser vos dépêches

par la voie de terre. Vous pouvez également vous-même m'expédier des courriers par cette voie, en choisissant parmi les gens du pays les plus sûrs. Je vous prie de ne point perdre de vue, M. le Consul Général, que j'attache un grand prix à avoir les renseignements dont il s'agit, le plus promptement possible.

Mes négociations avec le bey de Constantine ont été rompues au moment même où elles touchaient à leur terme. Ahmed-bey, qui avait manifesté tout d'abord un grand désir de faire la paix, qui avait même accepté toutes les conditions d'un premier traité discuté par deux de ses agents, a tout-à-coup changé d'opinion et élevé des difficultés sur l'article qui en avait le moins présenté d'abord, la délimitation de la partie de l'ancien beylik qui doit être directement administrée par lui. Mon refus d'accueillir ses prétentions exagérées à amené de notre part la rupture des négociations. Le bey m'a envoyé de nouveaux agents. trois jours après, chargés de protester en son nom du désir sincère qu'il a de faire la paix et de me remettre des lettres conçues en des termes fort humbles. Depuis. sur la demande que je lui ai faite d'un homme capable de discuter les conditions d'un traité, il m'a envoyé son propre secrétaire qui m'a renouvelé les mêmes protestations. J'ai remis à ce dernier, qui était muni de pleins pouvoirs du bey. un ultimatum contenant les conditions du traité à intervenir, ultimatum qui avait été longuement discuté et adopté par lui. Il m'a promis d'être de retour dans cinq ou six jours, mais ce délai est expiré depuis longtemps. et je n'ai reçu aucune réponse. Les renseignements qui me parviennent tendraient à me faire croire, d'ailleurs. que le bey prend une attitude hostile. De sorte que je suis autorisé à croire que les négociations entamées sont rompues par le fait d'Ahmed-bey.

Il me serait difficile d'assigner la cause des singulières tergiversations d'Ahmed pendant le cours de ces négociations, mais l'espoir d'être appuyé par la Porte ne doit pas y être étranger. La mesure prise par le gouvernement du Roi pour-

rait l'engager à les renouer, mais, quoiqu'il en arrive, je prépare tout pour marcher sur Constantine et je serai prêt à commencer mon mouvement du 20 au 25 de ce mois. Je ne vous laisserai point ignorer, M. le Consul Général, ce qui se passera relativement aux négociations ou aux opérations militaires et je compte aussi sur votre zèle et la connaissance que vous avez de nos intérêts en Afrique, pour me transmettre régulièrement tous les avis qui peuvent faciliter le succès de la mission qui m'est confiée.

146

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Mjez-Ammar, le 14 septembre 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que, voulant reconnaître moi-même le passage du Ras el-Akba et m'assurer des cours d'eau qui pourraient se trouver entre cette montagne et l'oued Zenati, je suis parti avant-hier du camp de Mjez-Ammar avec 2.500 hommes d'infanterie, 500 chevaux, 2 compagnies de sapeurs, 4 pièces de campagne et 4 obusiers de montagne. J'ai donné le commandement de cette colonne à M. le général Rulhières (1), M. le général Trézel étant retourné momentanément à Bône pour y recevoir Mgr le duc de Nemours (2). MM. les généraux Caraman (3) et Lamy

---

(1) Cf. *Tafna*, 172.
(2) Fils de Louis-Philippe. Il reçut le commandement de la 1re brigade du corps expéditionnaire.
(3) Cf. *Rovigo* I, p. 442.

m'ont accompagné. J'ai été satisfait du résultat de cette course parce que j'ai rencontré plus d'eau que je ne l'espérais. Il y a au delà du Ras el-Akba et des deux côtés de la route un assez grand nombre de sources qui fournissent suffisamment d'eau pour les hommes et dont plusieurs, lorsqu'elles seront arrangées, en donneront, au bout de quelques heures, pour une certaine quantité de chevaux. Ceux qui étaient dans la colonne ont pu être abreuvés dans l'oued el-Kantara, petit ruisseau à environ une lieue de l'oued Zenati, où j'ai bivouaqué le 13. Dans l'oued Zenati, il y a encore beaucoup d'eau. Il faut s'attendre toutefois, que si le temps reste beau et chaud pendant huit à dix jours, une partie des sources tariront; les autres, ainsi que les cours d'eau diminueront. Nous sommes à l'époque de l'année où cette diminution est la plus sensible et la plus constante.

J'avais fait prendre à chaque homme un petit fagot sur son sac; il a servi à faire la soupe et il a été reconnu que ces fagots réunis et ménagés pourraient servir pour trois bivouacs. Ceci est une ressource immense, car, à partir de Ras el-Akba, il n'y a plus un buisson et on n'aperçoit des touffes de bois qu'à de trop grandes distances pour aller le chercher lorsque, d'ailleurs, le manque d'eau et de fourrage oblige à passer vite.

Le pays que nous avons parcouru n'a pas été brûlé dans sa plus grande partie. Il y a donc encore des chardons et par ci par là un peu d'herbe ou de chaume. Cette ressource n'est pas à dédaigner; elle est bien loin d'être suffisante même pour la cavalerie qui n'aura pas les ressources de l'artillerie et de l'administration, lesquelles peuvent emporter du foin sur leurs voitures. Tout ce que l'on pourra faire sera de la charger d'orge pour trois jours et de deux petits bottillons de foin. La difficulté de nourrir les chevaux dans les champs est donc très réelle dans cette saison; elle obligera de peu charger les voitures de vivres et les bêtes de somme, afin que les chevaux et les mulets puissent traîner ou porter leur nourriture avec eux. Elle obligera, en outre, à renvoyer im-

médiatement, dès l'arrivée à Constantine une grande partie de ces chevaux en arrière et à faire avec les autres des fourrages éloignés qui seront autant de petites opérations militaires.

Toutefois, cette difficulté est peu de chose encore devant une autre de nature bien plus grave et qui, si elle venait à se présenter, soit avant, soit pendant la route, mettrait l'armée dans un cruel embarras; c'est la question du beau temps. Celle-ci domine toutes les autres et à tel point que, sans le beau temps, l'expédition doit être considérée comme impraticable. Il serait du moins fort hasardeux de la tenter; car, ou bien il faudrait ne pas emmener la plus grande partie du parc d'artillerie et notamment les pièces de siège, ou bien on courrait le risque d'être obligé de les enclouer et de les laisser dans la boue. Cette conviction, qui était déjà répandue avant la course que je viens de faire, est maintenant partagée par chacun. Ces terres sont si fortes, si profondes et si meubles parce qu'elles ont été labourées, que des pluies même peu abondantes suffisent pour rendre le passage de voitures impossible. C'est pourquoi les moments sont aujourd'hui si précieux; les grandes chaleurs sont tombées et l'instant est très favorable, mais chaque jour de délai nous rapproche de la saison des pluies qui, à la vérité, ne commencent habituellement que dans la deuxième quinzaine d'octobre. Il faudrait donc se mettre en route dès à présent, mais nous ne sommes pas en mesure et nous ne le serons pas avant douze jours au moins. L'artillerie et le génie ont ce qu'il leur faut. mais l'administration n'a pu faire encore arriver ici les vivres dont nous avons besoin, malgré que les deux armes spéciales aient mis tous leurs moyens à sa disposition. On s'en occupe sans relâche; c'est l'objet le plus constant de mes efforts et de ma sollicitude; tout ce qu'il était possible de faire l'a été, mais il faut huit jours pour aller et venir de Bône à Mjez-Ammar et, entre chaque convoi, il convient de donner trois jours de repos ou, au moins, deux aux attelages. Cependant, il serait tout à fait imprudent de se mettre en

route sans avoir des vivres pour 20 jours, tant sur le dos des hommes que sur les voitures de l'administration, et sans laisser ici un approvisionnement de réserve de 12 à 15 jours.

Après avoir traversé le Ras el-Akba et en débouchant dans la vallée qui conduit à l'oued Zenati, nous avons trouvé la cavalerie de l'agha qui a cherché à nous disputer le passage. Les crêtes sur lesquelles elle s'était placée ont été enlevées avec vivacité et l'ennemi a été rapidement chassé de colline en colline, jusqu'à ce qu'il ait disparu à notre gauche, se retirant dans la direction de son camp. Mon but étant rempli, j'ai repris, hier matin, la route du camp; la même cavalerie a voulu suivre et inquiéter notre marche; elle a beaucoup tiré sans aucun succès.

Nos tirailleurs en quelques coups de canon l'ont contenue à distance et une charge du 3e de chasseurs et des spahis bien conduite par le colonel Laneau (1) l'a poursuivie l'épée dans les reins et l'a fait renoncer à nous suivre plus longtemps. J'ai eu beaucoup à me louer des dispositions et de l'ardeur des troupes; elles étaient rentrées dans le camp à quatre heures.

La distance de Mjez-Ammar à l'oued Zenati est de huit lieues; ainsi, de ce point-là à Constantine, il n'y a pas plus de treize à quatorze lieues par le chemin qui a été suivi l'année dernière et qui est le plus long. J'ai laissé 1.200 hommes au Raz el-Akba avec le général Lamy pour remettre en état la route tracée par l'armée dans la première expédition et que nous avons trouvée généralement bien conservée. On la répare, on adoucit quelques pentes et on enlève les pierres

---

(1) Laneau (Félix), né le 13 décembre 1794, à Rennes; novice dans la marine, 16 mai 1809; aspirant de 1re classe, 1er décembre 1810; garde d'honneur au 3e régiment, 1er juillet 1813; garde du Corps du Roi, 16 juin 1814; lieutenant au 2e régiment de dragons, 13 décembre 1815; capitaine, 6 septembre 1820; chef d'escadron, 3 février 1831; lieutenant-colonel, 16 juin 1832; colonel, 31 décembre 1836; admis à la retraite, 21 novembre 1849; décédé, 18 mai 1874. — Chevalier de la Légion d'honneur, 16 mars 1814; officier, 4 juin 1831; commandeur, 15 septembre 1839.

de manière à ce qu'elle soit non seulement praticable mais facile pour les grosses voitures; je pense que ce travail sera terminé après-demain.

147

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Mjez-Ammar, le 14 septembre 1837.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche du 6 septembre (Bureau des opérations militaires) relative à la composition numérique de l'armée et aux forces dont je puis disposer. Il ne vous a sûrement pas échappé que cette situation, qui porte à 20.012 hommes le chiffre des troupes de toutes armes réunies à Bône, présente l'effectif des divers corps et non pas le chiffre des présents sous les armes et, parmi ceux-ci, le chiffre des hommes réellement disponibles pour combattre. La différence qui, dans toutes les armes, existe entre l'une et l'autre de ces situations, est plus sensible en Afrique qu'en Europe à cause du plus grand nombre de malades, de l'éloignement des hommes détachés, en congé ou en dépôt et de la difficulté de les faire rejoindre. Cette différence est plus grande encore dans la province de Bône où les maladies sont plus nombreuses et plus généralement répandues que dans les autres provinces, surtout dans les mois de juillet, août et septembre. Quelques exemples vous en convaincront.

La situation jointe à votre lettre porte l'effectif du bataillon de tirailleurs d'Afrique à 781 hommes, officiers compris.

Or je vois par la situation de Guelma, au 12 septembre, que ce corps qui y est réuni, comptait 607 hommes dans le camp, dont 276 à l'hôpital de la place et 107 malades à la chambre, ce qui laisse 224 hommes pour le service. Il y avait, en outre, à Bône, 68 hommes appartenant à la section hors rang, dont seulement 37 valides. Le reste est en congé, à l'hôpital de Bône, etc... Parmi les hommes réputés valides, la majorité sort des hôpitaux et beaucoup n'échapperont pas à des rechutes. Aussi n'ai-je demandé à ce bataillon pour entrer en campagne que 250 hommes.

Je ne pense pas que le 11e de ligne, qui figure sur la même situation pour 363 hommes, puisse réunir plus de 250 à 280 combattants au moment de marcher.

Le 3e bataillon léger d'Afrique m'était annoncé comme ayant un effectif de 1.420 hommes; sur ce nombre, près de 500 sont détenus, en jugement ou en congé. Ce corps, au moment où il a débarqué à Bône, comptait 21 officiers et 872 hommes.

Si je suis entré dans ces détails, monsieur le Ministre, c'est seulement pour vous convaincre que je suis loin de pouvoir réunir 16.000 combattants. Toutefois, je m'empresse de vous assurer que, si les maladies ne prennent pas une plus grande intensité, le chiffre des hommes de toutes armes avec lequel je pourrai entrer en opérations, sera suffisant pour assurer la prise de Constantine et le succès militaire de l'expédition. Je réduirai, il est vrai, les garnisons de Bône et des autres points au nombre strictement nécessaire pour assurer leur défense. mais elles n'ont pas besoin d'être plus fortes pendant que l'armée opèrera en avant de Mjez-Ammar.

Je compte réunir pour les opérations actives (non compris le 12e de ligne que des considérations majeures peuvent m'empêcher d'attendre) 8.000 h. d'infanterie et 1.100 chevaux sans comprendre les spahis irréguliers. En ajoutant à ces chiffres ceux de l'artillerie, du génie, du train des équipages militaires, le corps d'armée s'élèvera à 11.000 hommes passés. Je crois une pareille force suffisante pour tout ce que

nous avons à entreprendre; plus considérable, elle exigerait des approvisionnements au-dessus de nos moyens.

Je passe maintenant à votre dépêche du même jour relative aux moyens de transport et aux approvisionnements de l'armée et, sur ce point aussi, monsieur le Ministre, si j'ai à vous signaler une différence majeure entre les chiffres qui me sont envoyés et la réalité, cependant, en définitive, je puis vous donner aussi l'espoir que je parviendrai à rassembler sinon tous les approvisionnements que j'aurais aimé à emporter avec moi, au moins une quantité suffisante de denrées pour pourvoir aux besoins de l'armée.

La situation du train des équipages présente 146 voitures qu'on espère mettre toutes en état de service d'ici à dix jours. Il faut, pour les atteler, 924 chevaux. Nous n'avons que 559 bêtes de trait et 562 harnais; si les 328 harnais attendus de France arrivent avant notre départ, on pourra atteler les 146 voitures en prenant 365 mulets parmi ceux de bât. Le chiffre de ces derniers qui est de 896 se trouvera réduit à 531. Il en faudra, en outre, 140 pour l'ambulance, pour le trésor, pour les caisses et les ambulances régimentaires, pour les officiers généraux et les fonctionnaires de l'intendance; il en restera donc 391 pour le transport des vivres.

Le chargement des voitures ne peut pas être aussi fort que l'indique votre dépêche, car elles doivent porter du fourrage et de l'orge pour leurs chevaux pendant quatre jours au moins et des vivres pour leurs conducteurs; d'ailleurs, dans un pays sans routes, où les terres sont très fortes et où à la moindre pluie, les ornières deviennent presque impraticables, les chargements doivent être nécessairement réduits. Il serait imprudent de mettre sur les prolonges plus de douze quintaux métriques et sur les caissons plus de neuf.

Enfin, monsieur le Ministre, la marche successive de convois partant tous les quatre jours de Mjez-Ammar pour Constantine est une chose impossible. Les convois de l'un de ces points sur l'autre devront être escortés par deux à trois mille hommes et de l'artillerie; il faudra leur donner

au moins un jour de repos en arrivant devant Constantine et autant en rentrant à Mjez-Ammar. Je partirai donc de ce dernier point avec tous les moyens de transport dont l'administration pourra disposer et tous les mulets arabes qu'elle pourra réunir; ils porteront, j'espère, des vivres pour douze jours indépendamment des six jours que les soldats emporteront sur leur dos et de l'orge pour huit jours indépendamment des quatre jours que chaque voiture ou chaque cheval emportera pour ses propres besoins. Dès mon arrivée devant Constantine, je renverrai la presque totalité de ces transports chercher un convoi à peu près aussi fort, lequel suffira, j'espère, avec quelques ressources que le pays et la ville pourront offrir, pour assurer nos besoins ultérieurs. L'embarras réel est de faire arriver de Bône à Mjez-Ammar tout ce qui est nécessaire pour former ces deux convois; c'est à cela que nous travaillons jour et nuit, c'est là ce qui nous retarde aujourd'hui et nous oblige à ne commencer nos opérations que vers la fin du mois, circonstance fort regrettable, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous l'écrire, à cause de la proximité de la saison des pluies. En revanche, l'artillerie et le génie ont ici beaucoup plus de moyens et de matériel que leurs besoins ne l'exigent et il est très probable que nous n'en emporterons qu'une partie.

148

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Bône, le 23 septembre 1837 (1).

J'ai l'honneur de vous rendre compte que tous les préparatifs nécessaires à l'expédition contre Constantine étant sur le point d'être terminés, je viens de donner l'ordre aux troupes d'être réunies à Mjez-Ammar le 29 et que je compte passer la Seybouse et franchir le Raz el-Akba dans les journées du 30 septembre et du 1er octobre. Je vais entrer dans quelques détails sur notre position.

Le 12e de ligne est arrivé et a terminé avant-hier la quarantaine d'observation de cinq jours à laquelle il a été soumis. Le complément de la légion étrangère, de la 4e batterie du 10e régiment d'artillerie et le détachement du 11e de ligne que j'attendais d'Alger sont arrivés hier. Le second bataillon du 26e est seul en retard; il est probable qu'il arrivera sous deux ou trois jours; néanmoins, je ne l'attendrai pas et les forces de l'armée sont suffisantes pour remplir la tâche qui lui est imposée.

Je n'aurais pas pu, d'ailleurs, avancer mon départ parce qu'il était nécessaire de faire un dernier convoi de tous les moyens que l'administration a pu réunir ou que l'artillerie a pu lui prêter afin de faire arriver, à Mjez-Ammar les denrées

---

(1) Du même jour, dépêche télégraphique de Damrémont au Ministre, résumant les indications développées dans la lettre ci-dessous.

nécessaires pour compléter nos approvisionnements et, en particulier, de l'orge et une partie du biscuit récemment arrivé de France. Ce convoi partira le 25 et le 26; il me donnera les moyens de laisser à Mjez-Ammar une réserve de 15 jours de vivres et de 8 à 10 jours d'orge et d'emporter en marchant en avant un approvisionnement de 20 jours de vivres, y compris ce qui sera porté sur le dos des hommes. Je voudrais pouvoir emporter pour 10 jours d'orge dont 4 seront placés sur les voitures des armes spéciales; mais je crains que les moyens de l'administration soient insuffisants, parce que les harnais annoncés de France ne sont pas encore arrivés et qu'il paraît à peu près certain que les mulets arabes sur lesquels nous avions compté, feront défaut au moment de nous porter en avant. Cependant, l'orge étant indispensable, je réduirai plutôt de quelques jours l'approvisionnement de vivres pour augmenter celui-là. L'administration ne croit pas pouvoir disposer pour le service des vivres de plus de 624 mulets de trait ou chevaux attelés qui traîneront 128 voitures, dont 80 caissons seulement de 4 chevaux, ce qui est peu, et de 500 mulets de bât.

Les moyens de l'artillerie et du génie sont, au contraire, très complets et si j'éprouve une inquiètude, c'est qu'excédant les besoins, ils ne rendent notre marche plus lente et plus difficile.

J'ai organisé l'armée conformément au tableau que vous trouverez ci-joint (1). Mgr le duc de Nemours que j'ai consulté sur la position qu'il désirait avoir, m'ayant exprimé le désir de commander la brigade d'avant-garde, je m'y suis rendu d'autant plus volontiers que ce commandement le mettra bien plus en évidence que tout autre et que la cavalerie devant naturellement faire partie de cette brigade, le

---

(1) Cf. l'ordre général du 23 septembre 1837, donnant « la composition de l'armée expéditionnaire, destinée à marcher contre Constantine ». *Moniteur algérien*, 3 octobre, et *Annales algériennes*, liv. XXIII.

Prince semblait désigné pour la commander, par l'arme dans laquelle il a habituellement servi. Cette brigade est composée de très bonnes troupes, bien commandées et ayant l'expérience de la guerre d'Afrique (1).

Je pense qu'en partant de Mjez-Ammar, nous compterons dans les rangs 9.500 hommes d'infanterie et 1.100 chevaux, non compris les spahis irréguliers. L'artillerie aura 10 et peut-être 12 obusiers de montagne et 6 pièces de campagne, sans compter les batteries de siège et les mortiers. Les troupes du génie se monteront à 700 sapeurs et mineurs. Avec les divers trains, l'effectif de l'armée sera à peu près de 13.000 hommes. J'aurai l'honneur de vous en adresser la situation exacte au dernier moment.

Je laisse des garnisons suffisantes à Bône, à Dréan, à Guelma et à Mjez-Ammar. Si, comme je l'espère, le pays est tranquille entre Bône et ce dernier camp, elles pourront communiquer; s'il ne l'est pas, elles se tiendront renfermées, n'ayant d'ailleurs aucun besoin de communication. Je compte, une fois que je serai au delà de la Seybouse, correspondre avec Bône par des messagers arabes. Je m'occupe d'organiser ce service afin de le rendre aussi sûr et aussi prompt que possible. J'évacuerai probablement le camp de Nechmeya où il n'y a point de manutention de vivres et où j'espère pouvoir établir une tribu allliée qui le gardera pendant mon absence.

Les chances de l'expédition sont en faveur de son succès. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, deux seuls obstacles sont à redouter. Le premier est la difficulté de faire vivre les chevaux; il est grave, mais il n'est pas insurmontable. Indépendamment de ce qui sera emporté en quittant Mjez-Ammar, j'ai l'espoir, d'après tous les renseignements que j'ai reçus, de trouver quelques ressources en route et,

---

(1) 1er bataillon de zouaves, 1 bataillon du 2e léger, 2 bataillons du 17e léger, 2 escadrons de spahis réguliers, 3e régiment de chasseurs d'Afrique, 2 pièces de campagne, 2 obusiers de montagne.

dès que l'armée sera arrivée devant Constantine, je renverrai la plus grande partie des chevaux et mulets de trait et de bât chercher un nouveau convoi. Le second obstacle peut venir du temps. S'il était mauvais, il faudrait suspendre le départ; s'il se gâtait tout à fait et que la pluie s'établît d'une manière continue, il ne faudrait pas songer à entreprendre l'expédition. Mais, dans cette saison, des pluies aussi soutenues ne sont pas ordinaires, et ce n'est qu'au mois de novembre que les beaux jours deviennent plus rares. Je crois donc que la confiance est permise et que les chances de succès sont grandes. Je ne négligerai rien pour les accroître par tous les moyens qui sont en mon pouvoir et je trouverai dans la bonne disposition des troupes un puissant auxiliaire.

Je ne dois pas omettre de vous annoncer que le camp de Mjez-Ammar vient d'être attaqué par le bey Ahmed à la tête de ce qu'il appelle ses troupes régulières et d'un grand nombre de Kabyles. Le général Rulhière qui y commande en mon absence, l'a reçu vigoureusement. Ce camp étant inexpugnable pour les Arabes, je suis sans inquiétude aucune et je verrais, au contraire, avec plaisir qu'ils renouvelassent leurs attaques afin de brûler leurs munitions. Il est probable qu'étant réunis depuis quelque temps et à la veille de retourner chez eux faute de vivres, il n'ont pas voulu se séparer sans donner une preuve de leur savoir-faire. La dernière dépêche du général Rulhière, datée d'hier soir, me dit qu'ils étaient encore en présence; mais qu'il était sans inquiétude aucune et que, dans l'engagement du matin, il n'avait pas même fait prendre les armes à la masse des troupes.

J'apprends à l'instant l'arrivée de la gabare la *Durance* apportant 2 pièces de 24, 2.000 boulets, de la poudre et 240 hommes, en partie chasseurs à cheval.

149

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Bône, le 24 septembre 1837.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte hier, en terminant ma dépêche confidentielle, que les Arabes s'étaient présentés dans le camp de Mjez-Ammar, que, dans la journée du 22 ils avaient engagé une fusillade assez vive contre les troupes campées sur la rive droite, mais qui n'avait pas eu de résultats et que chacun était plein de confiance, dans le cas où l'ennemi reviendrait à la charge. L'attaque du 22 n'était, en effet, que le prélude d'une attaque plus générale et plus vigoureuse qui a été tentée hier et qui a échoué complètement. Tout le terrain qui s'étend sur la rive droite de la Seybouse entre l'oued Cherf à gauche et les hauteurs qui défendent notre droite a été, dès le matin, couvert de cavaliers qui ont fusillé contre nos avant-postes et qui paraissaient n'avoir d'autre but que de détourner notre attention du mamelon de droite, sur lequel devaient se diriger leurs principaux efforts. Ce mamelon, qui est boisé, avait été entouré d'abatîs pendant la nuit, afin de mettre à couvert nos tirailleurs et d'en rendre les abords plus difficiles à l'ennemi. Il a été vivement attaqué par un grand nombre de cavaliers et par les zouaves du bey Ahmed qui se sont avancés, musique en tête, jusqu'à demi-portée de fusil; ils ont été reçus plus vivement encore par nos zouaves et le second bataillon du 2e léger qui avaient été chargés de la défense de ce poste, sous les ordres du colonel Lamoricière

et qui, par leur fusillade bien dirigée, les ont forcés à la retraite au bout d'une demi-heure. Pendant ce temps, des fantassins ennemis mêlés à quelques cavaliers tentaient une autre attaque sur la rive gauche et la dirigeaient principalement contre un poste qui garde un four à chaux exploité pour les besoins du génie. Le 47e, qui se trouvait là, les a reçus et cette attaque n'a pas eu plus de succès que les autres. A 10 heures et demie, l'ennemi était en pleine retraite; à 11 heures, le feu avait cessé partout. Les pertes des Arabes ont dû être considérables, car, malgré leur usage constant d'enlever leurs morts du champ de bataille, on en a trouvé un assez grand nombre qu'ils n'avaient pu emporter. Nous avons eu 6 hommes tués et 35 blessés, dont un grand nombre légèrement. Je n'ai point encore le rapport officiel du général Rulhière qui commande à Mjez-Ammar en mon absence. Je sais seulement qu'il a été extrêmement satisfait de l'attitude des troupes et que leur conduite lui inspire une confiance sans bornes.

Il est bien probable qu'à la suite de cette attaque, les Kabyles vont se disperser; d'après divers renseignements, il paraît que, depuis longtemps, ils pressaient le bey de marcher contre nous et que, leurs vivres étant prêts d'être consommés, ils ont voulu, avant de rentrer chez eux, tenter quelque chose, afin que leur voyage ne fût pas inutile. Le bey avait réuni tout son monde. Il assistait en personne à cette attaque et il paraît qu'un envoyé de la Porte, nommé Osman Chaouch, l'accompagnait.

Je suis fort aise que cette tentative ait eu lieu; l'ennemi y aura consommé une partie de ses munitions et le mauvais succès qu'il aura obtenu le dégoûtera de marcher de nouveau contre nous.

P. S. — Je reçois en ce moment une nouvelle dépêche de Mjez-Ammar; l'ennemi a complètement disparu. Par le prochain courrier, je vous enverrai un rapport détaillé sur cette affaire qui est fort honorable pour nos troupes.

150

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Bône, le 24 septembre 1837.

J'ai l'honneur de vous confirmer ma dépêche télégraphique en date de ce jour.

Depuis hier, quelques cas de choléra se sont manifestés dans le 12e de ligne qui, depuis qu'il a terminé sa quarantaine, est resté toujours stationné au Fort Génois où il y a un hôpital. Je comptais partir aujourd'hui pour retourner à Mjez-Ammar; je suspends mon départ pour voir comment la journée va se passer et, selon la circonstance, aviser à ce qu'il y aura à faire.

151

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Bône, le 25 septembre 1837.

Je m'empresse de porter à votre connaissance le nouvel incident qui vient entraver nos mouvements et les retarder. Huit cas de choléra se sont manifestés dans le 12e régiment

depuis trois jours; ils ont été suivis de mort pour la plupart. Heureusement, j'avais maintenu le régiment au Fort Génois. Hier matin, j'ai ordonné qu'il fût mis en quarantaine. Il y aurait de l'imprudence à le faire venir au camp et je ne dois plus compter sur lui pour l'expédition. Mais, comme un bataillon du 26e n'est point encore rendu ici, que les bâtiments de commerce nolisés pour aller le chercher à Port-Vendres n'ont pu quitter Marseille que le 16 et que, par conséquent, son arrivée est incertaine, je me trouve avoir trois bataillons de moins et je regarde comme absolument nécessaire de les remplacer en partie. Je viens donc d'ordonner à trois bateaux à vapeur, le *Phare*, le *Sphinx* et l'*Achéron* qui se trouvent ici dans ce moment, de partir immédiatement pour Toulon et je leur remets à chacun une dépêche télégraphique dans laquelle je prie instamment le gouvernement du Roi d'envoyer à Toulon par le télégraphe l'ordre d'embarquer le jour même sur ces bâtiments et sur d'autres, s'il s'en trouve de disponibles, 12 à 1500 hommes du 20e léger en garnison dans cette ville qui y seront remplacés par un pareil nombre d'hommes tirés de la garnison de Marseille. Chaque bateau devra repartir aussitôt qu'il aura son chargement et, dès que j'apprendrai l'arrivée à Bône du premier de ces bateaux, je passerai la Seybouse et j'entrerai en opérations, laissant au 20e léger l'ordre de suivre l'armée avec un dernier convoi qui sera préparé à Mjez-Ammar.

J'ai l'espoir, monsieur le Ministre, que la demande que je vous adresse sera accueillie par le Gouvernement; elle est la conséquence de tout ce qui a été fait jusqu'ici pour assurer le succès de l'expédition; elle est devenue indispensable par suite de l'état sanitaire du 12e. Je vais profiter des quelques jours pendant lesquels cette circonstance me force de retarder le départ de l'armée, pour compléter ses approvisionnements et disposer toutes choses. Je comptais partir du 30 au 1e; les premiers bateaux à vapeur portant le renfort que je demande seront probablement le 3 à Bône; il n'y aura donc que trois à quatre jours de retard.

152

Damrémont au Ministre de la Guerre (1978) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 108)

Au camp de Mjez-Ammar, le 27 septembre 1837.

J'ai eu l'honneur de vous informer, par mon rapport du 3 septembre, que Sidi Ouled ou Kassi, un des chefs influents des Amaraoua, Ben Zamoun et la majorité des tribus de l'Est se préparaient à faire irruption dans l'outhan de Khrachna. De nouveaux renseignements qui me sont parvenus depuis, relativement à ce projet de ligue des tribus de l'Est, ont confirmé les premiers. J'ai su positivement qu'une grande réunion a eu lieu le vendredi 1er septembre à Bordj Sebaou (2) et qu'on y a discuté les moyens d'exécution. Beaucoup de chefs, entre autres Ben Zamoun, ont donné des conseils de prudence, disant qu'une guerre avec les Français était chose grave et qui méritait réflexion. Cet avis n'ayant pas été unanimement partagé, la discussion a dégénéré en dispute; des paroles on en est venu aux coups et on s'est séparé sans avoir rien conclu. Une seconde réunion avait été annoncée; elle devait être présidée par Sidi Saadi, le principal fauteur des troubles qui agitent, depuis 1830, cette partie de la province d'Alger. Sur l'avis qu'il reçut de la présence dans les environs de Boudouaou de ce Saadi et du caïd nommé par les partisans d'Abd el-Kader dans la tribu de Ben

---

(1) Rapport hebdomadaire.

(2) Forteresse construite vers 1720 par les Turcs, qui y entretenaient une garnison et y avaient installé une smala. Le bordj turc se trouve sur la rive droite du fleuve, en face du village de Camp-du-Maréchal.

Aïcha, M. le général Négrier fit partir, le 3 septembre, une compagnie d'infanterie pour la Reghaïa et dirigea une reconnaissance de cavalerie sur Boudouaou. Ce dernier mouvement, qui avait pour but d'enlever Sidi Saadi et le prétendu caïd d'Abd el-Kader, n'amena pas de résultats parce que, dès la première nouvelle du départ de ces troupes, le parti qui tient pour nous, se sentant appuyé, avait pris les armes et chassé Sidi Saadi et son caïd. La cavalerie dirigée sur Boudouaou est rentrée dans ses cantonnements. La compagnie d'infanterie a été établie jusqu'à nouvel ordre à la Reghaïa.

La division qui avait éclaté entre les chefs des tribus de l'Est à la réunion du 1er septembre au Bordj Sebaou ne tarda pas à être suivie de voies de fait. Ali Mansour et Saïd Ouled ou Kassi opposés à la paix avec les Français, attaquèrent, le 10 septembre. chacun de leur côté, le parti d'Omar Mahiddin qui s'était prononcé pour un rapprochement avec nous. Omar Mahiddin, quoique victorieux, fut blessé, ce qui l'empêcha de poursuivre ses avantages contre Ali Mansour. Quant à Saïd Ouled ou Kassi, après avoir enlevé beaucoup de bétail aux partisans d'Omar Mahiddin, il fut vivement poursuivi dans sa retraite et se réfugia dans la montagne de Drohh (1).

Ben Zamoun, qui s'était déclaré contre les partisans de la guerre, attaqua Ouled ou Kassi dans sa position de Drohh, mais il fut complètement battu. Cette victoire et la blessure d'Omar Mahiddin rendent Ouled ou Kassi maître des outhan de Sebaou et d'Isser. Il serait à craindre que, profitant du succès qu'il vient d'obtenir, ce chef n'excitât les tribus de l'Est à tenter une attaque contre Khrachna. Des avis dignes de foi me portent à penser que Ouled ou Kassi satisfait de la position qu'il a conquise, songe à la consolider en se rapprochant de nous. Soliman ben Khassem, caïd des Isser

---

(1) Massif montagneux dominant la rive droite du bas Isser.

nommé par nous et qui nous est dévoué, a fait dans ce sens une communication au directeur des Affaires arabes à Alger. Cette première démarche mérite confirmation et j'ai prescrit au général Négrier de ne pas s'en tenir moins sur ses gardes du côté de l'Est.

Sidi Saadi, retenu à Bouchtoubat par un mal de jambe, n'a pu être que spectateur assez éloigné de la dernière lutte.

Un cheikh de l'outhan de Khrachna, qui avait été arrêté par le lieutenant de Sainte-Marie pour avoir proféré en plein marché l'opinion que le pays appartenait à Abd el-Kader et non aux Français, va être mis en jugement. Cet homme étant à notre service et payé par nous, sa conduite est une trahison qui ne peut rester impunie.

Un double assassinat a été commis pendant la nuit du 2 au 3 septembre dans le bazar de Boufarik. Les victimes sont deux vieux Allemands, le mari et la femme, qui étaient réduits à un état voisin de l'indigence. On ignore les motifs de ce crime. La gendarmerie a arrêté un Allemand sur lequel planent des soupçons.

Quatre Arabes sur lesquels pèsent des préventions plus ou moins graves au sujet de l'assassinat de M. Devray, jardinier de M. Montagne (1) (voir le rapport du 3 septembre) ont été arrêtés et écroués dans la prison d'Alger. La conduite du caïd de Beni Moussa ayant été fort molle dans la poursuite des auteurs de cet assassinat, ses fonctions lui ont été retirées. Il a été remplacé par El-Hadji el-Louza, ancien agha des Smela d'Oran.

Pendant la nuit du 2 au 3 septembre, quelques Arabes sont venus voler un cheval et un âne dans la propriété de M. Tonnac (2). Ces Arabes, armés de bâtons et de yatagans,

---

(1) Colon établi à Haouch ben Chenouf dans l'outhan de Beni-Mouça.

(2) M. de Tonnac, un des premiers colons de l'Algérie. Après s'être installé tout d'abord à Tixeraïn, il avait acheté en 1834 l'haouch Khadra, entre le camp du Fondouk et celui de l'Arba, au pied même de l'Atlas et exploitait ce domaine à l'aide d'un personnel européen et indigène.

ont été repoussés à coup de fusil par des Arabes au service de M. Tonnac. Le cheval et l'âne ont été repris depuis et un des voleurs a été arrêté. Je ne parle de ce fait peu important en lui-même, qu'à cause de cette circonstance que la propriété de M. Tonnac attaquée par des Arabes, a été défendue par des Arabes, bien que le propriétaire fût absent.

Un homme redouté dans les environs d'Alger par son audace et par ses crimes, a été traqué et tué avec un de ses complices. Cet heureux résultat est dû aux bonnes dispositions prises par les lieutenants Verger et Dumont spécialement chargés de faire régner l'ordre dans les outhan de Beni Khelil et de Beni Moussa. La tête de Salem et celle de Mohammed ben Taïeb, son complice, ont été apportées à Alger et exposées à la porte Bab-Azoun. Cet exemple a été jugé salutaire et a produit un bon effet.

Une autre capture non moins importante a été faite par le lieutenant Dumont. Cet officier, envoyé dans les montagnes de Beni Mouça pour arrêter le nommé Mohammed Rabah qui prétendait se faire reconnaître caïd de la montagne de la nomination d'Abd el-Kader, a manqué ben Rabah de quelques minutes, mais il a arrêté le déserteur français Monciel (1), l'auteur de tant de crimes et de brigandages restés jusqu'à ce jour impunis. Moncel a été accueilli à Alger par les huées et les malédictions de la population. Il a été écroué.

Le lieutenant Dumont, poursuivant l'accomplissement de la mission qui lui était confiée, a réuni au marché de l'Arba tous les cheikhs de la montagne de Beni Mouça et tous ont reconnu l'autorité de la France. Dans cette occasion, M. Dumont était seul de Français au milieu des Arabes.

C'est ici l'occasion, monsieur le Ministre, de vous exprimer toute ma satisfaction pour le zèle soutenu, le dévouement et la rare intelligence que déploient dans l'accomplissement de leurs devoirs les officiers attachés à la Direction des Affaires arabes.

---

(1) Cf. *Daumas*, p. 570.

M. le lieutenant Verger, qui remplit les fonctions de caïd des Beni Khelil, s'est concilié la confiance des Arabes de cet outhan et a acquis sur eux une influence que n'ont jamais eue les caïds indigènes.

M. le lieutenant Dumont, qui surveille la tribu des Beni Mouça, montre une activité et une présence d'esprit dont vous trouverez les preuves et les heureux résultats dans ce rapport.

M. le lieutenant d'état-major Sainte-Marie envoyé à la Ressauta dans le moment où l'agitation qui se manifestait dans les tribus de l'Est donnait de vives inquiétudes, a organisé dans l'outhan de Khrachna un escadron de cavaliers auxiliaires prêts à se porter sur tous les points qui seraient menacés.

Ces trois officiers agissent sous l'impulsion et sous la direction du capitaine d'état-major Pellissier qui, lui-même, infatigable dans son activité, se porte partout où sa présence est nécessaire et lutte avec une énergie et une sagacité admirables contre les prétentions d'Abd el-Kader et les intrigues de ses partisans.

Par ma lettre en date de ce jour, j'ai l'honneur de vous informer de l'arrivée de l'Emir dans la province de Titteri et des prétentions au moins étranges qu'il élève au sujet des relations qui doivent exister entre l'autorité française et les habitants de Blida. Je ne reviendrai pas sur les détails que contient ma dépêche; je me bornerai à ajouter qu'Abd el-Kader paraît être arrivé dans la province de Titteri accompagné de troupes assez nombreuses. Il s'est emparé de Tedjini qui lui avait déclaré la guerre et personne, en ce moment, ne lui résiste. Dans une razia qu'il a faite à Aïn Madi, l'Emir a enlevé 700 chameaux. 22.000 têtes de bétail et 150 chevaux équipés.

PROVINCE DE BÔNE

Les troupes d'Ahmed-bey qui ne s'étaient pas montrées à nos avant-postes depuis notre établissement au camp de

Mjez-Ammar ont tenté une attaque, le 21 septembre. Dès la veille, 600 chevaux environ avaient paru sur la hauteur qui avoisine le Ras el-Akba. Le lendemain matin, 300 à 400 cavaliers arabes sont venus tirailler à une grande portée sur le front de notre position. Après quelques heures d'une fusillade sans résultat, ils ont disparu.

Le 22 septembre, la même démonstration a été renouvelée. Les cavaliers ennemis se sont rapprochés davantage de nos lignes, mais ils ont été tenus à distance par nos tirailleurs. Une attaque a été dirigée contre un mamelon situé sur la rive droite de la Seybouse et qui commande la droite de notre position. Le poste qui occupait ce monticule avait été renforcé et on y avait transporté deux obusiers de montagne. Ces précautions ont suffi; l'ennemi a été repoussé. Le feu avait cessé à dix heures du matin; il a recommencé le même jour à quatre heures de l'après-midi sur le front de notre ligne d'avant-postes. Un zouave a été tué par une balle qui l'a atteint à la tête. Les Arabes se sont retirés quand la nuit est venue.

Le 23, une masse beaucoup plus considérable de cavalerie et de l'infanterie se sont montrées au pied des montagnes situées à trois lieues environ de notre camp et nous ont annoncé l'intention d'une attaque sérieuse. Effectivement, la fusillade n'a pas tardé à s'engager sur toute la ligne, non seulement de nos avant-postes sur la rive droite de la Seybouse, mais encore de ceux qui gardent la partie ouest du camp de Mjez-Ammar. En même temps, les zouaves de la garde du bey ont marché sur le mamelon de la rive droite de la Seybouse déjà attaqué le 22. Un feu nourri s'est engagé sur ce point; l'attaque a été vigoureusement repoussée par un détachement de zouaves, 2 compagnies du 2e léger et 3 compagnies du 47e de ligne — ces troupes sous les ordres du colonel Lamoricière — avec beaucoup de résolution et de bravoure. Après une heure d'un combat acharné, les Arabes se sont retirés découragés de l'inutilité de leurs efforts. Pendant ces trois journées d'engagement, nous avons eu huit

hommes tués et quarante blessés. Trois des blessés sont morts depuis à l'hôpital. D'après les renseignements qui me sont parvenus, la perte de l'ennemi a été considérable.

Ahmed-bey et Ben Ayssa, son lieutenant, dirigeaient en personne les mouvements des 21, 22 et 23 septembre. Leurs troupes ont été évaluées à 4 à 5.000 hommes d'infanterie et autant de cavaliers.

Osman Chaouch, l'envoyé de la Porte à Constantine, était avec Ahmed-bey. Depuis la journée du 23 aucune attaque nouvelle n'a été tentée. Le bey s'était retiré avec ses troupes dans son camp établi près du Ras el-Akba. Je suis informé aujourd'hui qu'il a continué son mouvement de retraite jusqu'à Constantine qui est menacé par Ben Farhat (1), chef des tribus du Sud et ennemi personnel du bey. Cette nouvelle très importante mérite confirmation.

Tout est disposé pour que l'armée expéditionnaire se mette en marche le 1er octobre sur Constantine. L'artillerie et le génie sont abondamment pourvus du matériel nécessaire. Les approvisionnements en vivres sont assurés. Tout ce qu'il était possible de prévoir pour assurer le succès de l'expédition a été prévu. L'armée est animée des meilleures dispositions; j'ai l'espoir qu'elle remplira l'attente du Roi et du pays.

---

(1) Farhat ben Saïd -- Cf. *Rovigo*, I, p. 150.

153

Damrémont au Ministre de la Guerre (1980)

(Arch. Gouvern. Gén. E 121[1])

Mjez-Ammar, le 28 septembre 1837.

J'ai l'honneur de vous informer qu'étant à la veille de marcher sur Constantine, je viens de prendre un arrêté par lequel je délègue les fonctions de gouverneur général par intérim au plus ancien des maréchaux de camp de la province d'Alger, qui se trouve être, en ce moment, M. le général de Négrier (1). Si M. le général Bro, qui est en ce moment à Oran, n'en revient pas assez tôt pour venir joindre l'armée où il a un commandement, il rentrera à Alger et ce sera lui qui exercera les fonctions de gouverneur général par intérim.

Par un autre arrêté, j'ai déclaré la ville de Bône en état de guerre et j'ai placé la milice africaine de cette ville sous les ordres de l'autorité militaire, en recommandant que, hors le cas d'attaque de la part de l'ennemi, elle soit employée de préférence à la garde des postes extérieurs de la place (2).

Enfin, par un troisième arrêté, j'ai institué une commission scientifique chargée d'explorer le pays que l'armée sera appelée à parcourir, de recueillir les objets d'art, d'antiquités ou d'histoire naturelle qu'il peut offrir et d'en faire l'objet de mémoires qui seront réunis plus tard. Cette commission est composée d'officiers des armes spéciales, d'officiers de santé et de savants. J'y ai fait entrer comme membres

---

(1) Arrêté du 23 septembre. (*Moniteur Algérien*, 3 octobre).
(2) Arrêté du 23 septembre. (*Moniteur Algérien*, 3 octobre).

adjoints quelques étrangers, tels que Sir Grenville Temple, M. Falbe, ancien consul de Danemarck à Tunis, des médecins et des naturalistes allemands; ils m'ont paru désirer cette adjonction (1).

154

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Mjez-Ammar, le 2 octobre 1837.

Vous avez été informé de mon départ de Mjez-Ammar pour marcher sur Constantine. La pluie qui est survenue au moment où l'artillerie commençait à gravir le Ras el-Akba, a rendu le chemin très glissant et a retardé la marche; cependant, j'ai pu prendre position de l'autre côté de la montagne avec la première brigade, la seconde restant un peu en deça du col et la troisième échelonnée plus en arrière; heureusement cette pluie n'a pas duré; ce matin, je me suis

---

(1) Composition de la Commission, MM. le général Perrégaux, chef d'Etat-Major général, président, Mangay, capitaine du génie, Laporte, pharmacien aide-major; Besseron médecin-adjoint; Berbrugger, conservateur de la bibliothèque d'Alger, Perrier, chirurgien aide-major.

Adjoints à la commission : MM. Grenville-Temple, lieutenant-colonel au service de S. M. Britannique, Falbe, capitaine de vaisseau, ancien consul général de Danemark à Tunis, Wagner, naturaliste bavarois, Reiffel, médecin de la même nation, Prats, médecin hessois.

porté avec la première brigade jusque sur l'oued Zenati, faisant exécuter le long de la route quelques travaux par les sapeurs du génie afin de la rendre plus facile à l'artillerie. J'ai passé la rivière et je me suis établi au marabout de Ben Tamtam. Le général Trézel nous y a rejoints avec l'artillerie de siège et une partie du convoi. Les deux dernières brigades sont encore au Ras el-Akba où le reste du convoi achève de se rallier. Elles en partiront demain de bonne heure pour se rapprocher de nous. Je compte me porter dans la direction de Mehris, en longeant la vallée de l'oued Zenati, Mehris est éloigné de Constantine de six à sept lieues.

Jusqu'à présent, l'ennemi ne s'est pas montré; le bey qui était resté sur le Ras el-Akba depuis l'attaque du 26, s'est retiré auprès d'une grande mosquée qui est à trois lieues sur la gauche de Constantine. Il a avec lui un assez grand nombre d'Arabes presque tous à cheval. Les Kabyles sont retournés chez eux.

Les chefs des tribus des environs m'ont demandé la permission de venir me joindre; je la leur ai donnée et ils sont venus. Cependant, le bey a fait circuler chez les Kabyles des environs de Stora un prétendu traité de paix que je lui aurais proposé de signer et qui contient des conditions faites pour blesser et fanatiser des Musulmans, telles que le paiement de sept années de tribut écoulées depuis la prise d'Alger et l'envoi en France de 500 jeunes filles (1). On dit que ce

---

(1) « Les Français occupent Bône, depuis cinq années où nous les avons tolérés. Ils avaient nommé un bey, l'infidèle Youssouf qui se disait musulman; tout le temps qu'il a commandé aux environs de cette ville, il n'a commis que des horreurs. Il s'est baigné dans le sang de nos frères; il a coupé leurs têtes, il les a dépouillés de tout ce qu'ils avaient pour enrichir les Français sans doute, puisqu'ils toléraient ses actes sanguinaires. Cet ennemi de Dieu est venu l'an dernier à Stah el-Mansourah (1), pour ruiner, pour saccager notre belle ville, je l'ai forcé à se retirer comme vous savez. Ces jours derniers les Français voulaient faire la paix avec nous, je le dési-

(1) Le plateau de Mansourah à l'E. de la ville, où l'armée de Clauzel s'était établie en 1836.

grossier mensonge a produit quelque effet. J'ai fait répandre ce matin dans les tribus une lettre circulaire pour les détromper, les assurer que, loin de vouloir bien imposer des conditions honteuses, nous ne désirions que la tranquillité du pays et le rétablissement du commerce et que leur religion et leurs usages seraient inviolablement respectés.

Le pays offre quelques ressources pour la nourriture des chevaux; la santé de l'armée est bonne; elle est pleine d'ardeur et ne demande qu'à marcher; Mgr le duc de Nemours se porte parfaitement.

---

rais autant qu'eux pour le bien du pays, pour le bien de tous; mais les conditions qu'ils voulaient nous imposer étaient trop dures, trop affligeantes pour de vrais croyants pour pouvoir être acceptées, comme vous le verrez vous-même. Ils demandent à établir une garnison de 3 à 4.000 hommes à la casbah, à construire un fort à Stah el-Mansoura, un à Coudia Ati; la redevance annuelle que je payais au pacha d'Alger, bien entendu le paiement des sept années aussi depuis qu'ils occupent Alger, enfin la remise de cinq cent jeunes filles à leur choix. Mes enfants, si vous consentez à ces conditions qui me font frémir et me révoltent, dites-le moi. Alors, je monterai à cheval avec mon fils et ma fille, un devant et un derrière, et je m'enterrerai dans le désert, où j'irai après avoir déposé mes enfants. Si, au contraire, vous êtes de bons musulmans, qui ne voulez pas livrer vos enfants aux infidèles, venez tous vers moi, défendons notre pays, la loi du Prophète ou mourons tous ensemble ». (Copie de la traduction d'une lettre du bey Ahmed aux tribus des environs de Stora pour les engager à prendre part à la guerre sainte. *Moniteur algérien*, 9 octobre 1837.

155

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Bivouac de Ben Tamtam, le 2 octobre 1837.

La brigade du duc de Nemours et celle du général Trézel avec l'artillerie de siège ont pris position au marabout de Ben Tamtam, sur la rive gauche de l'oued Zenati. Le général Rulhière avec les deux autres brigades et le gros du convoi a dépassé le Ras el-Akba. Je compte prendre position demain près de Mehris à sept lieues de Constantine. L'ennemi ne s'est pas montré; le bey a quitté sa position de Ras el-Akba et s'est retiré à trois lieues à gauche de sa capitale. L'état sanitaire de l'armée est bon.

156

Damrémont au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Le 4 octobre 1837.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que je suis parti de Ben Tamtam avant-hier avec les deux premières brigades et l'artillerie de siège et que je suis venu prendre position hier au soir sur l'oued Bakharat (1), petit ruisseau où nous avons trouvé de l'eau en abondance. A notre approche, quelques cavaliers arabes qui paraissaient apostés dans ce but, ont mis le feu à des meules de paille qui se trouvaient dans diverses directions. La cavalerie s'y est portée avec rapidité et est arrivée assez tôt pour en sauver une partie qui a été une ressource précieuse pour l'armée. On a également trouvé quelques silos d'orge. Les troisième et quatrième brigades avec le convoi ont bivouaqué sur l'oued Zenati à peu de distance des sources de cette rivière.

Le matin, j'ai continué à me porter en avant dans la direction de Samha et je me suis arrêté à une petite lieue en arrière de cette position, c'est-à-dire à environ quatre lieues de Constantine. Je n'ai pas voulu m'avancer davantage afin que le convoi, qui bivouaque à trois lieues de moi, puisse me rejoindre ici demain de bonne heure et que l'armée réunie arrive le soir à une très petite distance de Constantine, de

---

(1) Oued. Bassarah. (Dépêche du chef d'Etat-Major Perrégaux du 5 octobre). (*Moniteur algérien*, 16 octobre).

manière à être après-demain matin sous les murs de cette ville.

Je n'ai, du reste, que de bonnes nouvelles à vous donner de nos opérations jusqu'à présent. Le temps est très bon et paraît établi pour quelques jours. A la vérité, les nuits sont très froides. Cependant la santé de l'armée n'en a point souffert. Au contraire, plusieurs hommes qui étaient malingres au départ se sont remis par l'exercice et la vie de bivouac.

L'ennemi incendie les meules de paille et les douars à mesure que nous avançons; des ordres paraissent être donnés pour cette destruction. Jusqu'à présent, ils n'ont point été exécutés à la lettre et ici, entre autres, nous avons trouvé d'assez grandes ressources pour les chevaux, qui nous permettent de ménager les approvisionnements que nous avons emportés de Mjez-Ammar.

Aucune troupe ennemie ne s'est montrée jusqu'à présent; on aperçoit çà et là quelques cavaliers en observation qui disparaissent quand nous avançons. Les nouvelles des Arabes s'accordent à dire que le bey a fort peu de monde avec lui et que les habitants de Constantine ont transporté au loin toutes leurs propriétés mobilières.

La santé de S. A. R. Mgr le duc de Nemours continue à être parfaite.

DEUXIÈME PARTIE

Lettres reçues par les généraux

RAPATEL et DAMRÉMONT

I. — LETTRES REÇUES PAR RAPATEL

157

Le Ministre de la Guerre à Rapatel (50)

(Arch. Gouvern. Gén. E 106⁴ (minute)

Le 17 janvier 1837.

J'ai reçu votre dépêche télégraphique du 23 décembre dernier par laquelle, en me rendant compte de la situation embarrassée où l'occupation de Guelma vous paraît avoir placé Hadj Ahmed, vous m'entretenez du cas éventuel où des propositions vous seraient faites de sa part, ainsi que des conditions auxquelles vous croiriez devoir les écouter.

Si, en effet, ce qui ne semble guère probable, au moins dans les circonstances actuelles, Hadj Ahmed vous adressait des propositions de quelque nature qu'elles fussent, la première condition à lui dicter serait sans doute de se reconnaître sujet de la France. Mais, avant même de répondre à ses ouvertures, vous devrez vous borner simplement à lui annoncer que vous les transmettez au gouvernement du Roi, qui seul peut prendre un parti quelconque à cet égard.

Ainsi, de quelque côté que viennent des propositions, soit de Hadj Ahmed, soit d'Abd el-Kader, je vous invite à me les communiquer immédiatement et et à attendre pour y

donner suite les instructions que je vous transmettrai. Toute négociation entamée sans la participation et les ordres préalables du Gouvernement serait intempestive et ne pourrait qu'être désavouée.

158

Le Ministre de la Guerre à Rapatel (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 106⁴)

---

25 janvier 1837.

Aucun négociateur ou agent ne doit être envoyé à Abd el-Kader sans une autorisation expresse et positive du Gouvernement. Vous avez eu tort de laisser partir celui dont me parle votre dépêche télégraphique du 14 de ce mois. Si Abd el-Kader a des propositions à faire, elles ne peuvent être examinées qu'autant qu'elles vous seront apportées par des agents envoyés par lui à Alger et vous vous bornerez à me les transmettre comme vous l'ont prescrit mes dépêches confidentielles du 11 et du 17 de ce mois.

---

(1) Dépêche télégraphique.

159

Le Ministre de la Guerre à Rapatel (52)

25 janvier 1837.

Je vous confirme ma dépêche télégraphique de ce jour, par laquelle, en réponse à la vôtre du 14 de ce mois, je vous prescris de n'envoyer aucun négociateur ou agent à Abd el-Kader sans une autorisation expresse et positive du Gouvernement.

M. le maréchal Clauzel, par une dépêche télégraphique du 19 décembre dernier, m'ayant annoncé qu'il avait autorisé l'agent d'Abd el-Kader à retourner vers lui, je lui ai répondu, le 11 de ce mois (n° 49), que j'attendais pour me prononcer sur cette démarche des explications qu'il aurait dû m'adresser par le même courrier et que je regrette de n'avoir pas encore reçues. Mais je lui ai fait pressentir ma désapprobation dans le cas où cet agent, au lieu d'être venu de la part d'Abd el-Kader lui aurait été envoyé par l'autorité française.

Je vois, par votre dépêche du 14, que ma crainte était fondée et que c'est bien l'autorité française qui a pris l'initiative d'une démarche toujours si délicate vis-à-vis des Arabes et qui le devenait beaucoup plus dans les circonstances actuelles.

Je ne puis donc que lui donner ma désapprobation la plus formelle et me refuser à toute démarche qui présenterait le même caractère. J'ai peine à comprendre que vous me le proposiez quand, d'une part, nous sommes encore dans le pays tout entier sous l'influence de l'effet produit par le résultat de l'expédition de Constantine et quand, d'un autre côté, M. le maréchal Clauzel m'a fait remarquer en m'adres-

sant la relation de la captivité de M. de France, rédigée par cet officier, sur son invitation, que la position actuelle de ce dernier paraît désespérée. Quoi qu'il en soit de ce dernier fait, ce n'est pas dans de telles conjonctures que nous devons aller au devant des propositions de ce chef, s'il est disposé à en faire (et vous me dites vous-même que sa lettre n'en contient aucune). Elles doivent venir de lui et vous être apportées par des agents qu'il ne puisse pas présenter aux Arabes comme étant venus les chercher de notre part. Dans ce cas vous vous bornerez, je le répète, à me les transmettre, comme vous l'ont prescrit mes dépêches confidentielles des 11 et 17 de ce mois nos 49 et 50. Je me réserve de prendre les ordres du Roi sur la suite qu'il conviendrait de leur donner.

160

El Haji Mohamed ben Zamoum (1) au général en chef lieutenant du roi (2)

Après les salutations d'usage, j'ai l'honneur de vous entretenir de deux individus qui sont l'un à l'Est, l'autre à l'Ouest, savoir Ahmed bey (3) et Haji Abd el-Kader.

El Hadj Ali ben Sidi Saadi (4) est venu une première fois chez nous, nous invitant à faire la guerre sainte contre vous.

---

(1) Ben Zamoun : chef de la tribu des Flissa. Sur les rapports de ce personnage avec les Français. Cf. *Rovigo*, I. pp. 56, 77 et passim.

(2) Copie jointe au rapport hebdomadaire du 4 février.

(3) Bey de Constantine. Cf. *Rovigo*, I, p. 47.

(4) Si Saadi marabout mêlé depuis 1830 à tous les soulèvements contre les Français. Cf. *Rovigo*, p. 77 et passim.

Il était porteur d'une lettre d'Abd el-Kader qui le constituait son lieutenant en cas de réussite. Nous avons consenti à la guerre et, à cet effet, nous nous sommes transportés chez les Amaraoua et chez les autres tribus pour les réconcilier entre eux. Nous avons même fixé aux premiers jours du printemps le commencement des hostilités. Le chef des courriers d'Abd el-Kader devait nous remettre trois chevaux, un pour moi, un pour Haji Ali ben Sidi Saadi et le troisième pour Sidi Zit. Il apportait également 3 quintaux de poudre, 500 piastres d'Espagne, 100 haïcks, 100 burnous, 100 bonnets, 100 paires de souliers. Tout cela était destiné pour son lieutenant ben Sidi Saadi. Lorsque ces présents furent arrivés chez Haji el Zéguir sidi Ali ben Moubarak, il s'opposa à ce qu'ils passassent outre, disant aux conducteurs : « Où portez-vous ces présents ? Vous ne savez donc pas que Ben Zamoum s'est enrôlé zouave chez les Français, ainsi que tous les grands de son pays ? Ils reçoivent chacun 500 piastres d'Espagne par mois ».

Le chef des courriers expédia alors un homme à Haji Abd el-Kader, qui lui apprit ce dont il était question. Abd el-Kader leur enjoignit de revenir et d'aller chez nous.

Lorsque nous apprîmes cela, nous nous fâchâmes et il nous parut qu'il ne voulait point de guerre sainte, guerre qui n'a pour cause que la différence de nos religions, ou qu'il ne voulait sans doute l'entreprendre que pour piller injustement le bien d'autrui. C'est ce que nous ne pouvons tolérer. Convaincu de leur désaccord, j'ai réuni les cheikhs et nous avons décidé de ne plus les écouter toutes les fois qu'ils proclameraient la guerre sainte contre vous, car vous ne nous avez jamais fait de tort. Vos biens sont chez vous et les nôtres sont chez nous.

Je viens de réunir douze cheikhs commandant chacun à de grandes forces. Nous vous avons écrit cette lettre avec la foi de Dieu; il n'y aura pas d'inimitiés entre nous, pas de guerre entre nous, si ce n'est lorsque vous commencerez vous-mêmes les hostilités. Je vous envoie pour courrier un

des grands de notre pays; c'est un homme de secret et de paix. Mais tenez ma démarche secrète, car vous avez des ennemis dans toutes les tribus. Envoyez-moi par le porteur douze habillements complets en drap, douze haïcks, douze burnous, mais surtout que les burnous soient de couleur rouge; envoyez-moi aussi douze schals de cachemir, douze bonnets, douze paires de souliers, douze yatagans, douze fusils, mais qu'ils soient petits. Il faut que je donne tout cela aux cheikhs dont je vous ai parlé. Il conviendrait aussi de donner cent piastres d'Espagne à chacun d'eux. Quant au présent qui me serait destiné, je ne vous fais aucune condition, ce que vous me donnerez sera bien reçu.

Je vous recommande le courrier; il faut que vous le combliez d'honneur.

Je vous apprends que lorsque vous êtes allé combattre le bey Ahmed de Constantine, la ville était déjà dépouillée de tout; le Bey avait fait fuir ses trésors, ses femmes, ses grains. Il avait tout confié à son oncle (1) Cheikh des Arabes (2), qui avait tout caché dans le désert. Ahmed Bey aurait été vaincu, si Dieu n'était venu à son secours en faisant tomber la neige et la pluie. Voilà les obstacles qui ont été cause que votre armée a été battue; quant aux gens de la ville ils voulaient se rendre.

Le bey m'a écrit ces jours-ci, me priant de lui envoyer de 10 à 15.000 combattants. Il m'a fait tenir en même temps un présent superbe. J'ai pris le présent et je lui ai répondu qu'étant en guerre dans mon pays, je ne pouvais l'aider. Quant à vous, vous ne faites de mal à personne. Dieu vous a rendu plus fort à cause de leurs iniquités.

Vous êtes dans votre pays, nous sommes dans le nôtre; nous ne vous combattrons que lorsque vous voudrez vous emparer de nos terres. Aujourd'hui, nous sommes en paix

---

(1) Mohammed ben Ganah.

(2) Le cheikh des Arabes était le représentant du bey de Constantine dans le Sud Constantinois. En fait il était à peu près indépendant.

avec vous; dormez tranquillement. N'écoutez que ceux que je vous enverrai, comme par exemple, le porteur de cette lettre. Quant aux Arabes qui habitent la partie du Kachna (1) qui m'avoisine, ce sont des traîtres. Ils ont engagé les Aribs (2) et les Oulad Dris (3) à faire une incursion sur vos fermes, mais je les ai fait tous retourner. Au reste, vous devez savoir toutes ces nouvelles. Mais de mon côté, soyez sans crainte. Salut.

Reçue le 28 janvier 1837.

Traduite par l'interprète de l'armée.

Signé : Rémusat.

---

(1) Kachna, outhan de la Mitidja compris entre la mer, de l'embouchure de l'Harrach à Messa-el-Hadjer. Les Khachna se divisaient en Khachna de la plaine et Khachna de la montagne.

(2) Arib. Tribu maghzen d'origine saharienne, occupant à l'époque turque les territoires actuels d'Ain Bessem et de Bir Rabalou. Plusieurs fractions chassées de cette région étaient venues se réfugier dans la Mitidja et avaient obtenu de Voirol la permission de se fixer au voisinage de la Ressauta dont la garde leur avait été confiée.

(3) Ouled Driss. Tribu de la région du Dira, dont quelques fractions étaient venues se fixer dans la Mitidja.

160

Le Ministre de la Guerre à Rapatel

(Arch. Guerre)

Le 28 janvier 1837.

Je suis informé que l'avis qui a été donné de l'envoi d'officiers d'artilerie et du génie en Afrique, pour la nouvelle expédition de Constantine a froissé les officiers de ces armes qui appartiennent à l'armée d'occupation. Veuillez leur faire connaître que l'envoi des officiers annoncés est nécessité par l'augmentation des moyens à employer pour l'expédition projetée; mais que l'organisation du corps expéditionnaire se fera sur les lieux et qu'on y fera entrer naturellement les officiers des armes spéciales qui sont depuis longtemps déjà en Afrique et, de préférence, ceux qui ont fait partie de l'expédition de Constantine, leur expérience et la connaissance qu'ils ont du pays devant rendre leur concours très utile dans les opérations qui seront entreprises contre cette place.

Une mesure analogue sera également prise à l'égard des troupes qui recevront aussi un accroissement nécessité par les besoins de l'expédition projetée; l'organisation des brigades ou colonnes d'opérations ne se fera que sur les lieux et on y comprendra de préférence les anciens corps de l'armée d'occupation.

J'ai été informé, en outre, que les officiers, sous-officiers et soldats blessés et proposés pour des récompenses par suite de l'expédition de Constantine se plaignaient de ce qu'il n'était pas donné suite aux demandes faites en leur faveur.

J'ai d'autant plus lieu de m'étonner de ces plaintes que j'ai pris les ordres du Roi aussitôt que les propositions me sont parvenues et que le travail a été fait et expédié immédiatement. Vous devez l'avoir reçu depuis quelque temps déjà.

Je vous invite donc à rassurer MM. les officiers des armes spéciales sur les craintes qu'ils ont manifestées et à prévenir l'impression défavorable que pourrait faire sur les troupes l'annonce de celles que l'on suppose devoir être spécialement désignées pour la nouvelle expédition.

En remettant aux militaires à qui elles étaient destinées les récompenses que je vous ai adressées pour eux, vous n'aurez pas manqué de faire sentir aux troupes sous vos ordres combien leurs plaintes étaient peu fondées et tout ce qu'elles avaient de répréhensible sous le rapport de l'esprit militaire et de la discipline.

162

Le Ministre de la Guerre à Rapatel

(Arch. Guerre)

Paris, le 4 février 1837.

Je reçois la lettre que vous m'avez écrite le 15 janvier, en réponse aux observations contenues dans la mienne du 28 décembre à M. le maréchal Clauzel au sujet de vos dépenses secrètes pendant le mois de novembre. Je ne m'explique pas l'impression que vous paraissez en avoir reçue. Je viens de

relire ma lettre du 28 décembre; j'y ai trouvé une simple remarque sur l'augmentation des dépenses relatives aux émissaires envoyés à l'intérieur et un avertissement au Gouverneur Général de se tenir en garde contre les prétentions croissantes des gens qu'il pourrait employer, mais je ne vois rien là qui doive vous être pénible. Vos dépenses sont approuvées; j'ai été moi-même au devant de vos explications, en attribuant l'augmentation que signalait ma lettre aux circonstances où vous vous étiez trouvé. J'ai eu soin de spécifier dans quel sens mon observation devait être entendue et vous n'avez aucun motif pour y trouver un blâme qui n'est pas plus dans ma pensée que dans mes expressions. Je désire que mes avertissements, quand je les croirai nécessaires, vous trouvent moins disposé à vous méprendre sur leur objet.

163

Le Ministre de la Guerre à Rapatel

(Arch. Guerre)

Paris, le 7 février 1837.

Je reçois votre lettre du 4 février. Des ordres sont donnés pour faire embarquer immédiatement pour Oran 18 compagnies du 1er régiment de ligne, les compagnies d'élite du 3e bataillon du 24e de ligne qui sont à Toulon et le 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique qui est en Corse. Je vous ai, en outre, prescrit par le télégraphe de faire diriger sur Oran

1.000 hommes d'infanterie tirés de la garnison d'Alger. J'ai prié M. le Ministre de la marine de faire fournir les moyens de transporter à Oran le bataillon du 62e régiment et les compagnies du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique qui sont à Bône. Le 48e régiment de ligne reçoit également ordre de se rendre à Port-Vendres où il sera embarqué pour Alger, mais il ne pourra partir que vers la fin de mars.

164

Ben Zamoun à Rapatel (1)

De Hadji Mehemet ben Zaâmoun, au plus grand, au plus élevé, le roi d'Alger, général lieutenant du Roi des Français portant couronne. Salut sur toi et sur toute ta cour.

J'ai reçu votre bonne réponse, je l'ai lue et ai compris vos bienveillantes paroles. Vous avez parfaitement raison de dire que ce n'est ni mon intervention ni celle de tout autre qui vous assure la victoire. Dieu étant avec vous, vous êtes invincible.

Mais beaucoup de troubles et de révolutions ébranlent un empire. Quant à moi, j'ai bien compris que les mouvements des Arabes n'avaient pour but que la dévastation et qu'ils n'étaient excités que par le désir de s'emparer du bien d'autruit comme faisaient les Turcs avant que Dieu permît leur expulsion de ces pays.

---

(1) Lettre reçue le 4 février. — Copie jointe au rapport hebdomadaire du 4 février 1837.

Quant à vous, vous êtes un souverain puissant, une véritable mine d'or et d'argent. Le Tout-Puissant vous a donné une force supérieure à la leur, parce que vous êtes loin d'approuver ou partager leur cupidité.

Le secrétaire qui vous a écrit en mon nom est celui qui vous écrit cette fois-ci. C'est un savant; il appartient à une bonne famille. Je l'ai choisi parce qu'il aime à dire la vérité et qu'il connaît le pays, avant que vous ne vous en fussiez emparé. Vous lui avez fait une insulte en ne pas l'admettant [*sic*] en votre présence, comme l'usage le commande aux Rois. Eût-il été même un imposteur que vous auriez dû le recevoir. Je sais cela parce je l'ai vu dans d'anciens manuscrits. Il paraîtrait que vous avez douté touchant notre cachet (pensant qu'il pouvait être faux), ce que notre secrétaire ignorait totalement.

Votre interprète a fait des questions sur moi; il s'est informé auprès de mon courrier de mon histoire, de mon âge et de mon nom. Je m'appelle Mehemet, comme vous ne pouvez l'ignorer; mon père s'appelait Hussein et mon grand-père Mehemet Zaâmoun; le cachet que je porte à mon doigt est le sien; c'est une bénédiction; ainsi je ne puis comprendre ni votre doute ni tout ce que vous m'exposez.

Vous m'avez écrit d'inviter les cheikhs à venir vous voir. J'ai réuni tous les chefs d'Amaraoua et de Flissa; je leur ai lu votre lettre et les ai invités à se rendre chez vous; mais ils ne l'ont pas voulu et se sont accordés à dire qu'ils m'avaient confié toute démarche. Si, cependant, vous désirez qu'ils viennent, ils le feront avec plaisir.

Je vous envoie cette lettre par l'intermédiaire du même courrier; ce n'est qu'après l'avoir prié, même lui avoir donné de l'argent (car sa mule s'est abimée dans le voyage et qu'il n'en a point d'autre) que j'ai pu le décider à partir, lui fournissant même une de mes mules.

S'il ne vous fait pas de la peine de m'envoyer ce que je vous ai demandé dans ma précédente lettre pour les cheikhs, chargez-en cette mule. Vous savez que les Arabes sont intéres-

sés. Quant à moi, je ne veux rien; je rends grâces à Dieu du bien dont il me comble.

Mon amitié pour vous n'a été excitée que par le désir d'entretenir la paix, la tranquillité et d'être en relations avec les Rois. Vos présents seront les titres de sûreté; c'est avec ces présents qu'ils se présenteront à vous, ce qui sera connu dans toutes les tribus. Voyez si cela vous pèse. Donnez-moi une réponse pas autre si ce n'est la paix, la gloire de Dieu et l'accomplissement de vos désirs. Salut.

P.-S. — Vous m'avez dit que, dans peu, vous iriez à Constantine avec de grandes forces. Que Dieu accomplisse vos désirs, qu'il vous rende victorieux et conserve vos troupes ! Je désire que cela soit par l'intermédiaire de ses Prophètes. Salut.

165

Trézel (1) à Rapatel

(Arch. Guerre)

Bône, le 2 février 1837.

J'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 18 janvier, une copie de la lettre confidentielle du Ministre en date du 31 décembre 1836, relative à la surveillance des menées de certains voyageurs de commerce qui s'efforcent d'ébranler la fidélité de de l'armée.

Notre situation ici ne leur donne guère de facilités pour ces intrigues coupables, mais il n'y manque pas de gens

---

(1) Commandant la division de Bône.

assez malintentionnés et que leur inconduite, le besoin de jouissances au-dessus de leur portée, excitent à toute chance de changements dans le Gouvernement. La saillie de ce lieutenant Besnard (1), l'année dernière, en est la preuve, mais maintenant la population civile est épurée, elle s'est créé des intérêts dans ce pays et elle craint plus qu'elle ne désire des troubles.

Je continuerai de veiller avec soin à ce que les plus turbulents se contentent de l'opposition publique de nos plus mauvais journaux et ne travaillent pas l'esprit des troupes qui est réellement très bon.

166

Trézel à Rapatel

(Arch. Guerre)

Bône, le 2 février 1837.

Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 12 janvier sous le n° 10, vous m'invitez d'après l'ordre de M. le Maréchal à écrire au bey de Constantine Hadji

---

(1) Besnard (Jean-Louis), sous-lieutenant au 3e régiment de chasseurs d'Afrique, avait tenté sans succès dans la nuit du 26 au 27 février 1836 de soulever ce régiment. Il mourut à l'hôpital de Bône, des blessures reçues au moment de son arrestation. Le maréchal des logis Colonier, le chirurgien sous-aide Fournier et le pharmacien sous-aide Lemol, impliqués dans cette affaire, furent acquittés par le conseil de guerre de Bône. (Cf. *Moniteur Universel*, 5 mai 1836, p. 962).

Ahmed, pour lui demander s'il consent à recevoir deux officiers de santé français qui donneraient leurs soins aux prisonniers qu'il a pu faire dans sa dernière expédition. Ils donneraient en même temps les secours de leur art aux indigènes blessés dans les divers combats livrés sous les murs de cette ville.

Cette démarche est si grave, que je prends sur moi de la suspendre jusqu'à ce que vous m'ayez donné l'ordre formel de la faire, et voici mes motifs.

D'abord, il est plus que douteux qu'il y ait un seul prisonnier français à Constantine. Tous les malheureux qui sont restés au pouvoir de l'ennemi étaient ou grièvement blessés ou si affaiblis qu'ils ne pouvaient plus se soutenir debout. Comment les Arabes auraient-ils eu la pensée et les moyens de les transporter à Constantine où les têtes de chrétiens leur étaient payés 30 francs ? De tous les rapports que j'ai eus depuis notre retour, un seul, fait au capitaine Delcambe, fait mention de 80 Français qui se trouveraient prisonniers à Constantine; mais ce rapport extrêmement improbable en lui-même est infirmé par tous les autres. Il n'y reste que 7 ou 8 Européens, la plupart renégats ou déserteurs de la légion étrangère, qu'on y emploie à des travaux d'art et à conduire des ouvriers. Deux de ces Européens y travaillent de leur état d'armurier.

Le bey fait creuser un fossé devant le front de Coudiat-Ati et restaurer la porte du Pont. Il ne manifeste que des intentions hostiles et vient encore ces jours derniers d'écrire aux tribus voisines de Guelma pour les menacer d'extermination si elles continuaient à se rendre sur le marché du camp. Certainement, il ne verrait dans cette proposition qu'un piège pour introduire en sûreté des espions dans sa ville au moment où il y dispose de nouveaux moyens de défense et où nous nous préparons nous-mêmes à l'attaquer. Si le but est de lui faire des avances de conciliation, le moment se trouve mal choisi à cause de l'opinion répandue parmi les Arabes et la population européenne de ce pays, que l'explosion du

magasin à poudre de la Casbah vient de nous priver de toutes nos munitions. Ou il nous croira faibles, ou il pensera que nous voulons l'endormir dans une dangereuse sécurité. Mieux vaudrait des ouvertures franches et décisives lui indiquant les conditions auxquelles nous consentirions à traiter avec lui.

Je vous prie, mon Général, de vouloir bien examiner ces observations et de me donner ensuite vos ordres définitifs sur leur objet.

Auriez-vous la bonté de faire connaître ces objections à M. le Maréchal. Elles répondent à la lettre datée de Mahon, le 17 janvier. Quant au campement des troupes autour du fort Génois, il serait fort incommode à cause de la rareté de l'eau et de la distance à parcourir sur un chemin qui n'est pas carrossable et de la difficulté qui en résulterait pour le transport des vivres et autres objets nécessaires à ces troupes. D'ailleurs, les pentes entre la Casbah et la caserne des Caroubiers suffiront largement à celles qui ne feront pas partie de l'expédition de Constantine. L'intérieur de la ville même n'est guère malsain dans les plus mauvaises saisons pour les troupes qui ne sont pas logées au rez-de-chaussée. Il suffit de ne pas les placer dans la petite plaine de Bône et, moins encore, dans les postes et blockhaus qui l'entourent.

167

Le Ministre de la Guerre à Rapatel

(Arch. Guerre)

Le 6 Février 1837.

Par votre lettre du 10 décembre dernier, vous demandez mon autorisation pour faire incorporer dans les spahis réguliers ceux des réfugiés polonais récemment venus de l'Autriche, qui vous ont manifesté le désir d'entrer dans ce corps.

Vous savez, Général, que le but principal de l'organisation des spahis a été de fournir les moyens d'attirer et de retenir au service de la France une partie de la population indigène et de diminuer ainsi les forces de nos ennemis, en augmentant les nôtres des hommes énergiques et remuants des tribus qui croiraient, dans leur intérêt, devoir se rallier à nos armes. Ce but, qu'il est d'une sage politique de ne pas perdre de vue, ne serait pas complètement atteint si, au lieu de réserver exclusivement aux indigènes la part qui leur est dévolue dans le recrutement des spahis, on y admettait sans nécessité absolue d'autres étrangers. Bientôt peut-être, se verrait-on forcé, par suite de cette incorporation et faute d'incomplets dans les cadres des spahis, de refuser les services si utiles d'excellents soldats arabes.

D'ailleurs, la présence de réfugiés polonais dans un corps composé déjà d'éléments divers pourrait avoir encore d'autres inconvénients graves sous le rapport de la discipline et il est essentiel de les prévenir.

D'après ces considérations, je n'ai pas cru devoir adopter, quant à présent, la mesure que vous m'avez proposée et si, plus tard, la même demande devait être reproduite, elle ne pourrait être motivée que par l'impossibilité reconnue de compléter en indigènes le cadre réglementaire de ce corps.

Quant à la proposition formulée par M. le lieutenant-colonel Marey, d'admettre au recrutement des spahis les officiers, sous-officiers, brigadiers et cavaliers des régiments de l'intérieur aussi bien que ceux des corps employés en Afrique, je me réserve de statuer sur son objet, après avoir consulté M. le Maréchal Gouverneur auquel je viens d'écrire particulièrement à cet effet.

168

Le Ministre de la Guerre à Rapatel

(Arch. Guerre)

Le 7 février 1837.

M. le Ministre des Affaires Etrangères, par une lettre du 5 de ce mois (1), m'annonce qu'il vient d'être informé par le Consul du Roi à Livourne du départ de plusieurs bâtiments sous pavillon autrichien expédiés de cette ville pour Malte

---

(1) « J'ai déjà reçu, ajoute le Ministre des Affaires Etrangères, plusieurs avis de même nature et je ne saurais trop les signaler à votre prévoyance ».

avec des munitions de guerre et qui sont destinés à l'approvisionnement de Constantine.

M. le Président du Conseil ajoute qu'il a donné ce renseignement à M. le Ministre de la Marine en le priant de faire surveiller par nos bâtiments la côte d'Afrique entre Tripoli et Tunis ainsi que les parages de Suze (1) et de Cabès (2).

Je vous invite en conséquence à vous concerter avec le commandant de la marine à Alger pour que les bâtiments de la station d'Afrique soient envoyés en croisière entre Tunis et Tripoli ou tels autres points que M. le contre-amiral Defresne jugera utile d'observer.

En m'accusant réception de cet ordre, vous me rendrez compte des dispositions qui auront été faites pour son exécution.

169

Le Ministre de la Guerre à Rapatel

(Arch. Guerre)

Paris, le 9 février 1837.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 janvier, au sujet de la difficulté qu'il y aurait de pourvoir à l'établissement soit à Bône soit à Alger, des troupes qui seraient envoyées actuellement de France pour une nouvelle expédition contre Constantine.

---

(1) Sousse, sur le littoral E. de la Tunisie.
(2) Gabès.

L'intention du Gouvernement n'est pas de diriger immédiatement sur l'Afrique les troupes destinées à l'expédition projetée et vous serez informé de leur départ de France assez à l'avance pour avoir le temps de préparer les moyens d'établissement dont elles auraient besoin.

En ce qui concerne les deux ou trois bataillons de renfort que vous regardez dès à présent comme nécessaires à Bône, je vous ferai remarquer que vous avez reçu depuis peu :

1° Le bataillon des tirailleurs d'Afrique (1) arrivé de Toulon à Alger le 22 décembre et qui est reparti d'Alger pour Bône le 6 janvier et, 2°, le 1er bataillon de la Légion étrangère arrivé de Toulon à Alger le 14 janvier, ce qui vous permet de diriger sur Bône un bataillon tiré de la garnison d'Alger. Enfin, vous ne tarderez pas à recevoir le 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique fort d'environ 30 officiers et environ 1.100 sous-officiers et soldats qui sera envoyé de Corse à Alger où vous pourrez le garder (2). L'effectif considérable de ce bataillon vous donnera les moyens de disposer pour Bône d'un bataillon au moins d'infanterie, ce qui complètera pour cette dernière place l'augmentation de trois bataillons que vous sollicitez.

Je vous invite à me faire connaître les corps que, par suite des dispositions indiquées ci-dessus, vous aurez tirés d'Alger pour renforcer la garnison de Bône.

P.-S. — Je désire que le bataillon de la Légion étrangère soit maintenu à Alger tout le temps nécessaire pour compléter son organisation.

---

(1) Bataillon formé d'hommes pris dans les différents corps de l'armée française.

(2) Une lettre du Ministre, du 13 février, informe Rapatel que ce bataillon sera transporté directement de Corse à Oran.

170

Le Ministre de la Guerre à Rapatel (54)

(Arch. Gouvern. Gén. E 106⁴)

Paris, le 11 février 1837.

Depuis le départ de mes dépêches télégraphiques et confidentielles, n° 52, du 25 janvier dernier, en réponse à votre dépêche télégraphique du 14, j'ai reçu votre lettre du 13 qui m'a apporté la traduction de celle d'Abd el-Kader. Bien que mes précédentes réponses soient également applicables à cette dernière communication, je crois devoir néanmoins la compléter par quelques explications nouvelles.

L'autorité française, comme je vous l'ai déjà prescrit, doit apporter une réserve extrême dans ses rapports avec ce chef qui ne manquera pas de tirer parti aux yeux des populations arabes de toutes les démarches que nous paraîtrons faire auprès de lui. Sous ce point de vue, l'envoi du Juif Durand était impolitique; je l'ai blâmé et je le blâme encore, parce qu'Abd el Kader a pu représenter cet agent comme venant de notre part lui faire des ouvertures et donner ainsi à cette mission, dans les circonstances actuelles, un caractère qu'elle n'a pas. C'est dans le même sens que je vous ai recommandé de ne lui envoyer désormais aucun agent sans une autorisation expresse du Gouvernement.

Je n'entends pas dire pour cela que, lorsqu'une occasion favorable se présentera de faire cesser l'état d'hostilité qui désole le pays, il ne faille pas la saisir, je pense au contraire sur ce point comme vous; je trouve seulement que l'occasion présente n'était pas de cette nature et qu'il valait mieux en

attendre une autre. Après le revers de Constantine nous n'avons pas de propositions à faire, pas d'agents à envoyer à Abd el-Kader. Ce n'est pas à dire que nous ne dûssions pas en recevoir venant de lui. C'est dans cette ligne que j'aurais désiré que vous vous fûssiez tenu dernièrement et que vous devrez vous tenir désormais. Abd el-Kader doit se convaincre que nous ne lui ferons aucune avance mais que nous ne refuserons pas les siennes et que, tout en refusant de lui envoyer nos agents, nous n'en recevrons pas moins ceux qui seraient porteurs des propositions qu'il aurait à nous faire. Mes instructions vous ont déjà fait connaître quelle suite ces propositions devraient recevoir.

P.-S. — C'est par erreur que votre dépêche du 13 janvier à laquelle je réponds, a été adressée par vous au bureau des opérations militaires. Elle devait l'être au bureau d'Alger, conformément à mon arrêté du 26 octobre dernier qui vous a été notifié le 2 novembre (5109) et dont je vous recommande de nouveau l'exécution pour éviter les retards et la confusion dans la correspondance.

171

Le Ministre de la Guerre à Rapatel

(Arch. Guerre)

Paris, le 11 février 1837.

L'adminstration s'est occupée des moyens d'établir une correspondance directe entre Toulon et Bône pendant toute la durée des opérations projetées contre Constantine. M. le Ministre de la Marine, consulté sur ce point, avait d'abord pensé que le seul moyen de satisfaire à ce vœu serait de diriger les bâtiments à vapeur de Toulon sur Bône, d'où ils reviendraient à Alger pour être, de là, réexpédiés sur Toulon. Par cette disposition les lettres et les passagers destinés pour Alger n'y seraient arrivés qu'après cinq jours de navigation au lieu de trois, inconvénient plus que compensé, selon M. le vice-amiral Rosamel, par l'avantage de communications plus promptes et régulières avec Bône.

Je n'ai pas partagé à ce sujet l'avis de mon collègue. Il m'a paru qu'il importait au Gouvernement et, en particulier, à l'administration de la guerre, de conserver ses communications avec Alger comme le point le plus important du pays, le centre de l'action gouvernementale et le siège des principales autorités. J'ai donc cru devoir insister pour qu'il fût possible à M. le Ministre de la Marine d'établir provisoirement et sans rien déranger dans le service actuel de la correspondance, une nouvelle ligne de paquebots à vapeur entre Bône et Toulon.

L'insuffisance du nombre des bâtiments à vapeur actuellement réunis et armés dans la Méditerranée et l'extrême difficulté des approvisionnements en charbon de terre, n'ont pas permis à M. le Ministre de la Marine d'accueillir cette demande et il m'a proposé un nouveau système qui tendrait à dédoubler le service de Toulon à Alger, en ne fixant plus les départs que de quinze jours en quinze jours, en sorte qu'on aurait ainsi par mois deux bâtiments disponibles pour communiquer directement de Toulon à Bône.

Cette combinaison ne m'a pas paru plus admissible que la précédente. Elle offrait encore l'inconvénient de priver le Gouvernement, deux fois par mois, de la correspondance directe avec Alger qui demeure toujours le centre de l'administration en Afrique et je viens de déclarer par ma lettre de ce jour à M. le Ministre de la Marine que je préférais que les choses restassent quant à présent dans leur état actuel, me réservant de concerter avec lui, quand les opérations sur Constantine devront commencer, le meilleur moyen de pourvoir aux différents besoins du service.

Pour me mettre à même de le faire avec pleine connaissance de cause, je vous invite à étudier la question soulevée dans cette circonstance et à vous concerter au besoin avec M. le Commandant de la station navale d'Alger afin d'examiner ce qu'il conviendrait de faire pour parer aux obstacles qui m'ont été signalés. Vous me transmettrez le plus tôt possible vos vues à cet égard. Je fais la même demande à M. l'Intendant civil.

172

Brossard à Rapatel

(Arch. Guerre)

Oran, le 11 février 1837.

Mes prédécesseurs avaient tous, sans exception, témoigné le désir de faire occuper Messerguin. Les circonstances m'ont permis d'exécuter ce projet dont l'utilité était évidente.

La configuration du terrain me permet de faire ouvrir un embranchement de la route de Messerguin sur le Figuier. Un poste placé à cet embranchement verra ces deux points et Oran.

Comme je connais toute l'importance que vous attachez à la promptitude des communications et que j'ai l'expérience des avantages que vous en avez obtenus à Alger, j'ai l'intention d'y faire établir un télégraphe qui communiquera avec ces trois points.

Veuillez, mon Général, me faire envoyer un sous-officier au fait du service télégraphique et le dictionnaire adopté à Alger pour ce service. Son établissement pourra être très utile et sera peu coûteux puisqu'un seul poste intermédiaire reliera Oran à nos deux avant-postes les plus importants et les plus éloignés.

173

Brossard à Rapatel

(Arch. Guerre)

Oran, le 12 février 1837.

J'ai donné tous les ordres préparatoires pour l'expédition de Tlemcen. J'espère que l'administration sera très prochainement en mesure, mais il n'en est pas de même des moyens de transport.

J'ai encore eu une très longue conférence avec Mustapha (1) à ce sujet. Il y a quatre jours qu'il m'a encore déclaré qu'il ne serait pas en mesure de marcher avant vingt jours, c'est-à-dire avant la fin de février. Il se base sur l'état des chevaux de ses cavaliers et l'impossibilité absolue de fournir les chameaux nécessaires pour le transport des subsistances, soit pour le ravitaillement de Tlemcen, soit pour la nourriture des troupes. Il ne faut pas moins de 429 chameaux. On pourrait cependant diminuer ce nombre en diminuant également la quantité de vivres emportés pour les troupes d'expédition. Cette diminution aurait particulièrement lieu sur l'approvisionnement d'orge que je voulais prendre pour la cavalerie mais, si je renonce à cette mesure, j'ai la presque certitude qu'au retour la plupart des chevaux seront complètement hors de service.

C'est exactement la même objection que me présente Mustapha lorsque je le presse de marcher. Il me dit que les expéditions précédentes ont presque tout détruit; que si nous nous mettons en mouvement avant les premiers jours de mars, d'une part nos moyens de transport seront insuffisants

---

(1) Mustapha ben Ismaïl.

et, de l'autre, ceux que nous emploierons seront complètement détruits en raison de leur emploi avant leur rétablissement et du défaut de nourriture, double circonstance que nous éviterons en gagnant du temps.

Les raisons de Mustapha sont très bonnes; mais il fait abstraction de la position de la place de Tlemcen.

Les 83 jours de vivres seront épuisés à la fin de février en calculant la consommation sur la ration complète. Je sais bien que M. le commandant Cavaignac n'aura pas laissé totalement épuiser les ressources et que sa prévoyance l'aura porté à prendre les mesures d'usage en ces circonstances, c'est-à-dire, qu'arrivé à la moitié de la consommation de ses subsistances, il aura diminué la ration; mais, dans tous les cas, il n'y a pas un moment à perdre.

J'avais eu la pensée de profiter de la présence d'Abd el-Kader dans l'Est pour tenter un demi-ravitaillement. J'aurais en ce cas, marché avec une colonne plus faible, me bornant à prendre de l'infanterie et mes cavaliers disponibles. Mais Mustapha m'a encore arrêté avec son objection de l'impossibilité de faire marcher les chameaux et, de plus, il considérait cette opération comme très imprudente. A l'en croire, ce que j'ai ici complètement réuni serait déjà très insuffisant pour cette opération. Enfin, quoiqu'il advienne, s'il faut la faire, je la ferai, mais je l'avoue, mon Général, en voyant la position des choses ici, je suis souvent tenté de regretter d'avoir désiré et accepté ce commandement.

Je crois devoir vous répéter, mon Général, que le général de Létang (1), ne m'a laissé aucun renseignement, de quelque nature qu'il soit, et que, s'il avait des moyens établis de correspondance avec l'intérieur, il ne m'en a donné aucune connaissance. Je n'ai trouvé jusqu'ici aucun moyen efficace de correspondre avec Tlemcen. Je crois cependant qu'une

---

(1) Prédécesseur de Brossard comme commandant du territoire d'Oran. Cf. *Rovigo*, I, p. 118.

lettre que j'expédie y arrivera. J'espère qu'elle ne sera pas connue de l'ennemi. Mais ce sera à force d'argent que j'y serai parvenu. Je trouve moyen d'avoir des renseignements sur les autres parties de l'intérieur avec moins de difficultés.

174

Brossard à Rapatel

(Arch. Guerre)

Oran, le 13 février 1837.

Par vos lettres du 14 et du 27 janvier, vous me faites connaître les instructions de M. le Maréchal sur la direction que je dois donner aux opérations dans l'Ouest. La première dans l'ordre de la nécessité est celle sur Tlemcen, la seconde, le mouvement dans l'Est.

Par vos lettres du 14 et du 27 janvier et celles de M. l'Intendant militaire Melcion d'Arc, j'ai connaissance des moyens que vous croyez propres à assurer l'approvisionnement en viande de la division et vous me recommandez particulièrement d'avoir soin qu'à l'avenir, nous ne nous trouvions plus dans la position critique où l'administration s'est placée par son incurie ou, au moins, sa négligence.

Par votre lettre du 10 février, vous désirez, mon Général, que je vous donne des détails sur le service des subsistances et sur l'importance des arrivages et sur la composition de la ration actuelle des troupes. Sur une partie de ces questions,

je ne puis mieux faire que vous adresser copie de la lettre que j'écris à M. l'Intendant. Pour compléter les renseignements qu'elle contient, je vais vous donner quelques aperçus d'ensemble qui puissent fixer votre opinion. J'ai d'autant plus le désir de le faire que tout ce qui se rattache à la subsistance des troupes et peut l'assurer est la base principale sans laquelle il me serait impossible d'exécuter vos ordres. En effet, les vivres et les transports sont les deux principaux obstacles que je rencontre ici. Je vous rends compte par une lettre particulière de ce qui concerne le dernier de ces objets.

Si le défaut des transports pour les vivres serait susceptible d'arrêter les opérations aujourd'hui, celui des vivres-viande qui se transportent elles-mêmes le serait également.

Je n'ai, savoir que :

1°	au parc	33.000 rations
2°	Mustapha	12.000
	Total	45.000

Il m'en faudrait 67.000 pour l'approvisionnement de la colonne pendant quinze jours. Les 5.000 quintaux à livrer par Durand vont combler le déficit. Vous voyez, mon Général, que, si vous n'aviez pris cette mesure, je serais hors d'état d'exécuter vos ordres ou je serais obligé de le faire avec des moyens tellement insuffisants, que le bien-être de l'armée serait compromis peut-être, au point de mettre pour un temps assez long un grand nombre de soldats hors de service.

Voilà quant à l'état présent. Relativement aux arrivages, pendant le mois de décembre, il a été acheté 25.800 kilos de viande fraîche au lieu de 57.000 environ qu'il aurait fallu. Ce n'est pas la demi-ration.

Pendant le mois de janvier il n'a été acheté que 10.443 k. et délivré que 13.729 kilos. Ce n'est donc que le 5e environ des besoins du soldat.

Le priz moyen a été pendant décembre de 70 francs 75 le quintal métrique..... 70 fr. 75
pendant le mois de janvier il a été de..... 104 fr. 31
moyenne ..... 87 fr. 53

La moyenne pendant les deux mois est donc de 87 fr. 53, ce qui se rapproche beaucoup des demandes du sieur Durand qui, du reste, a trop bien apprécié la difficulté de notre position.

Il y a encore une remarque qui ressort de cette comparaison et qui indique l'épuisement total des ressources locales. C'est que, malgré l'augmentation du prix moyen qui est de 34 francs, les achats ont diminué de plus de moitié. Les arrivages sont nuls et les seuls bœufs achetés sont ceux venus d'Espagne au nombre de 9. Pour compléter ce renseignement, je dois ajouter que le terme moyen du prix de la viande vendue par les bouchers est 1 fr. 20 le kilo pour le bœuf et 1 fr. 50 pour le mouton.

La tentative que j'ai faite sur Carthagène a eu au moins ce résultat que quelques expéditions ont eu lieu, que j'ai pu substituer ces jours-ci la viande de mouton à celle de bœuf sans augmentation de prix et, qu'enfin, il doit arriver un chargement de 100 bêtes venant de cette dernière place.

En ce qui concerne la composition de la ration pendant le mois de janvier, les troupes ont eu, comme vous venez de le voir, mon Général, un cinquième de ration de viande fraîche. Il a été délivré 75.000 rations de lard; il en aurait fallu 170.000 environ. C'est donc un tiers de ration seulement qu'ils ont reçu en lard. Le supplément a été donné en riz et légumes.

Cet état de choses, mon Général, ne peut se continuer et il ne tendrait à rien moins qu'à réduire l'armée à l'incapacité la plus absolue, soit par l'anéantissement des forces physiques du soldat, soit en la mettant dans l'impossibilité d'agir activement faute de ressources qu'elle doit nécessairement porter avec elle.

Sous ce double rapport, l'imprévoyance a été portée aussi loin que possible et, si l'on pouvait supposer que mon prédécesseur n'était pas fâché de laisser derrière lui des embarras, on serait tenté de le penser.

En résumé, mon Général, voici la position des choses :

1° Epuisement total des moyens de transport.

2° Absence complète de subsistances en vivres-viande, sans aucun moyen préparé pour y remédier dans l'avenir.

Dans cette situation, tout ce que je puis faire avec les plus grands efforts, c'est de remettre la machine à flot pour un temps quelconque. Mais si, pendant ce délai, il n'est pas pris des mesures pour assurer la marche régulière des divers services, les ressources existant à ce moment seront tellement épuisées qu'il me serait quant à présent impossible de dire comment on pourrait y suppléer.

Vous me demandez aussi, mon Général, comment s'exécute le marché passé entre l'administration et les négociants d'Alger. Les 500 quintaux métriques seront livrés, mais avec les plus grandes difficultés d'exécution. M. Durand qui représente ces négociants avait proposé de fournir 2.400 quintaux en plus, au prix de 100 francs le quintal métrique.

M. le sous-intendant Sicart a hésité à accepter ces conditions et les regardait comme beaucoup trop onéreuses surtout eu égard au prix convenu de 90 francs pour les trois cents derniers quintaux du marché fait à Alger. Il est à regretter que l'intendant en chef n'ait pas traité lui-même pour assurer le service. Il est vrai que Durand répond à cela qu'il n'aurait pas voulu prendre d'engagement; qu'il n'était nullement obligé à livrer les cinq cents quintaux; que ce n'était de sa part qu'une convention soumise à la situation dans laquelle il trouverait les choses ici; que, pour les 2.400 quintaux à 100 francs le quintal métrique de viande livrable, il prenait l'engagement de les livrer, ce qui était bien différent; que si on voulait lui permettre de prendre ce qu'il pourrait livrer à ce prix (au prix de 90 francs), il conti-

nuerait à le faire autant que la convenance le lui permettrait, mais, qu'alors, il n'y aurait aucun engagement de sa part.

Vous sentez parfaitement, mon Général, que cette incertitude ne peut convenir; que, d'ailleurs, M. Durand aurait pu acheter les bestiaux, les faire venir sans nous les livrer immédiatement pour, ensuite, nous les vendre à haut prix ou les donner au prix convenu selon que le prix du marché se serait élevé ou abaissé.

Il n'y avait donc que deux choses à faire : traiter avec Durand ou le refuser. L'hésitation était d'autant moins permise, que personne ici ne voudrait le faire aux mêmes conditions ni à aucune condition et que lui seul est capable de tenir cet engagement. Du reste, mon avis était de ne pas prendre la totalité mais seulement d'assurer le service pour trois mois, temps nécessaire pour se reconnaître et préparer les arrivages de l'extérieur.

Il paraît que M. Sicard a été arrêté principalement par la crainte de propos très sots et déplacés tenus par des employés des subsistances qui, chargés ici des achats sur lesquels ils font des bénéfices, auraient vu avec beaucoup de peine un marché qui les en aurait privés. On est venu lui dire qu'ils avaient répandu le bruit que M. Durand devait lui faire une remise. Ces considérations et celles que j'ai eu l'honneur de vous exposer sur les prix l'ont fait hésiter et, pendant ce temps, Durand a retiré sa proposition. Il prétend ne plus pouvoir prendre d'engagement. Est-ce une finesse ou quelque inquiétude sur les dispositions de l'intérieur ? Il peut y avoir de l'un et de l'autre. Je ferai mes efforts pour amener une conversation (1).

---

(1) Sur ces marchés de fournitures voir *Annales Algériennes*, liv. XXII et compte rendu du procès Brossard, *Moniteur*, 2 septembre 1838, p. 2146.

175

Brossard à Rapatel

(Arch. Guerre)

Oran, le 13 février 1837.

Par votre lettre du 8 février n° 98, vous me faites connaître que vous sollicitez du Ministre l'envoi des chevaux nécessaires pour compléter le 2e de chasseurs d'Afrique. Remonter l'artillerie et l'administration soit en bêtes de trait, soit en bêtes de bât, c'est en effet là, mon Général, la grande difficulté de notre position; nos moyens quoique faibles en infanterie pourraient encore suffire aux premières conditions de succès, si une plus forte proportion en cavalerie nous permettait d'en recueillir les fruits, en atteignant l'ennemi dans sa retraite.

Les longues conférences que j'ai eues avec Mustapha aboutissent toutes à ce point : que l'infanterie suffit seulement à se défendre; qu'une cavalerie nombreuse est nécessaire pour agir offensivement contre les cavaliers arabes et décider les tribus en notre faveur; que ces tribus ne nous craindront et ne verront de protection possible de notre part, qu'alors que nous pourrons arriver aussi vite sur leur terrain que les cavaliers d'Abd el-Kader, soit pour les punir, soit pour les protéger.

Cela est juste et raisonnable. Mustapha pense, en outre, que les tribus de l'Est ne prendront parti pour nous que quand elles nous verront établis de façon à empêcher Abd el-Kader de réagir sur elles. Il n'y a que deux manières d'y parvenir ;

en nous plaçant sur l'Habra entre elles et lui de façon à arriver assez promptement pour les protéger, ou en poursuivant vivement Abd el-Kader, jusqu'à ce qu'il devienne trop faible pour pouvoir agir contre elles.

Il pense que toute opération que nous tenterions et qui aurait pour résultat de laisser les tribus à sa discrétion par notre absence, détruirait complètement le crédit que nous pouvons encore avoir sur elles et les rattacherait plus intimement par la nécessité à Abd el-Kader.

176

Le Ministre de la Guerre à Rapatel (220)

(Arch. Guerre)

Le 15 février 1837.

Je vous préviens que, par ordonnance du 12 du mois courant, le Roi a nommé Gouverneur Général des Possessions françaises dans le Nord de l'Afrique, M. le lieutenant-général, comte de Damrémont, en remplacement de M. le maréchal, comte Clauzel.

M. le général Damrémont est invité à faire les dispositions les plus promptes pour se rendre à Alger. A son arrivée, vous le ferez reconnaître dans les fonctions qui lui sont confiées, vous lui ferez rendre les honneurs qui lui sont dus, conformément aux règles sur les préséances et vous lui remettrez le gouvernement de nos possessions.

Vous m'accuserez réception de cette lettre et vous me rendrez compte de l'exécution des dispositions qu'elle renferme.

177

Le Ministre de la Guerre à Rapatel (5597)

(Arch. Gouvern. Gén. E 106[4])

Le 15 février 1837.

J'ai reçu votre dépêche du 28 janvier contenant le résumé des événements survenus depuis votre précédent rapport hebdomadaire.

Vous avez eu raison de traduire le sous-lieutenant Mercier devant un Conseil de guerre. J'attends, comme vous, des débats de cette affaire les explications propres à me faire apprécier l'action dont cet officier paraît s'être rendu coupable. De votre côté, je vous invite à me faire connaître à quel titre il a pu devenir concessionnaire de la ferme de Bou. Agueb près de Boufarik, contrairement aux instructions ministérielles qui ont formellement interdit toute espèce d'acquisitions aux fonctionnaires et aux officiers de l'armée.

Je me concerte avec M. le Ministre des Affaires Etrangères sur les moyens d'obtenir la délivrance de notre bey de Médéa, Mohamed ben Hussein, si, en effet, il est retenu prisonnier dans le Maroc, comme nous l'ont assuré les deux Juifs arrivés récemment de Fez.

---

(1) Par dépêche du 21 février, le Ministre de la Guerre fait observer que le sous-lieutenant Mercier se trouvant en congé de convalescence, lorsqu'il a commis l'acte incriminé, n'est pas justiciable d'un Conseil de Guerre. Il pense que le Conseil de guerre saisi de l'affaire se déclarera incompétent et enjoint dans ce cas au Gouverneur de faire remettre l'inculpé à la disposition de l'autorité judiciaire d'Alger.

Vous m'informez que Ben Zamoun vous a écrit une longue lettre et que vous y avez répondu. Je regrette de ne pas avoir trouvé la copie de cette correspondance jointe à votre dépêche. Chaque fois que vos prédécesseurs ont reçu de semblables communications, ils ont eu soin de les transmettre à mon département qui a besoin de les connaître tout entières, surtout lorsqu'elles émanent de chefs indigènes jouissant, comme Ben Zamoun, d'une certaine autorité. Je vous invite en conséquence à réparer cette omission, en m'envoyant copie de la lettre et de votre réponse et à m'adresser de même, à l'avenir, toutes les communications de même nature que vous pourriez recevoir de l'intérieur.

P.- S. — La dépêche à laquelle je réponds, ainsi que plusieurs autres du même commis, était timbrée « Bureau des opérations militaires ». D'après mon arrêté du 26 octobre elle devait être adressée au bureau d'Alger. Je vous invite de nouveau à suivre exactement les dispositions de cet arrêté, pour éviter la confusion et les retards qui pourraient résulter d'une autre direction donnée à vos dépêches.

178

Le Ministre de la Guerre à Rapatel

(Arch. Guerre)

Paris, le 16 février 1837.

Je vous ai informé par ma lettre du 14 de ce mois que j'avais donné ordre : 1° de faire embarquer le plutôt possible à Toulon pour Oran, 10 compagnies du 1er régiment

de ligne et les compagnies d'élite du 3e bataillon des 24 et 2°, de faire diriger les 1er et 2e bataillons et les compagnies d'élite du 3e bataillon du 48e de ligne, de Bayonne sur Port-Vendres afin d'y être également embarqués pour Oran.

Depuis, j'ai prescrit au lieutenant-général commandant la 8e division militaire de faire aussi embarquer pour Oran les huit autres compagnies du premier régiment de ligne destinées pour l'Afrique et je vous ai adressé par le télégraphe l'ordre d'envoyer à Oran mille hommes d'infanterie tirés de la garnison d'Alger et qui seraient remplacés sur ce dernier point par des troupes envoyées de France (1).

Pour effectuer cette dernière disposition, j'ai décidé que le 48e régiment de ligne serait transporté de Port-Vendres à Alger au lieu d'Oran. Le départ de ce régiment a dû seulement être retardé de quelques jours, afin qu'il pût être complété et entièrement organisé avant de se mettre en marche. Il n'arrivera, en conséquence, à Port-Vendres que les 20 et 22 mars au lieu des 14 et 16, mais je prie M. le Ministre de la Marine de vouloir bien donner des ordres pour faire transporter ce régiment à Alger aussitôt qu'il sera rendu au lieu de son embarquement.

Je vous invite à me rendre compte de l'exécution des diverses dispositions prescrites ou rappelées dans la présente.

---

(1) Dépêche télégraphique du 16 février.

179

Brossard à Rapatel (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 99[1])

Oran, 16 février 1837.

Par votre lettre confidentielle n° 1452, qui m'a été confirmée par la correspondance particulière, vous m'instruisez de la livraison de bêtes sur pied que M. Durand aîné doit faire pour le service de l'armée et vous me prescrivez d'exercer à son égard la plus grande surveillance, sans toutefois l'empêcher de remplir à l'égard de l'administration les engagements qu'il a pris avec elle.

Cette partie de vos instructions me donnait la juste mesure de la conduite que j'avais à tenir avec le sieur Durand et je m'y suis conformé et je dois, avant toute chose dire, pour rendre hommage à la vérité, qu'à part l'intérêt bien naturel qu'un spéculateur peut avoir à faire une bonne affaire, je n'ai rien vu dans la conduite ni dans les discours de M. Durand qui puisse faire soupçonner sa bonne foi. J'irai même plus loin, je l'ai vu très effrayé de la pensée qu'Abd el-Kader pût avoir une opinion trop favorable de sa position. Car il est loin de lui désirer une autorité totalement indépendante. Cela s'explique : son importance personnelle auprès de l'Emir diminuerait beaucoup si ce dernier pouvait se passer de son intervention auprès de nous.

---

(1) Copie jointe à une dépêche de Rapatel au Ministre de la guerre du 2 mars 1837 n° 1525.

D'un autre côté, comme Abd el-Kader vise au monopole du commerce, il espère conserver le maniement des intérêts de l'Emir tant qu'il sera dans une certaine indépendance de notre autorité.

Pour en revenir à vos instructions à l'égard de M. Durand, il était matériellement impossible qu'il pût remplir sa mission sans correspondre avec son frère chargé de l'achat des troupeaux. Tout ce que je pouvais faire était de prendre connaissance de leur correspondance, au moins de celle qui me passait par les mains, car ici, à Oran, il a pu avoir mille moyens de correspondre sans que je le susse; le mieux était donc de lui faire beau jeu, pour entrer le plus possible dans sa confiance et c'est ce que j'ai fait.

J'ai d'abord commencé à le sonder pour savoir dans quelle situation vous étiez avec Abd el-Kader et si lui-même n'était pas ici et même à mon insu, agent de quelque négociation que vous aviez entamée. Mes peines ont été à cet égard inutiles et je lui en ai su bon gré. Car, d'après les instructions de M. le Maréchal, je ne pouvais douter qu'il n'y eût des négociations commencées; mais, comme vous aviez gardé le silence avec moi, les convenances me prescrivaient de me taire avec vous. Je me suis donc abstenu de vous entretenir par le dernier courrier de mes présomptions à ce sujet, et ce n'est que postérieurement que la force des choses a porté à ma connaissance que des propositions de paix avaient été adressées à Paris.

Comme le sieur Durand ne recevait aucune lettre qui ne me fût remise préalablement, j'ai reçu une dépêche d'Abd el-Kader lui-même à Durand, ne contenant du reste que des détails relatifs à l'affaire des bestiaux et à la fourniture de chevaux dont je vous ai parlé; seulement il disait : « Engagez le général à ne pas marcher sur Tlemcen et à attendre que nous ayons des nouvelles de Paris. Si les négociations ne réussissent pas, alors chacun fera de son côté, ce qu'il croira le mieux à faire ». Il a bien fallu alors que Durand m'expliquât le fond des choses, mais j'ai profité de cette connais-

sance, pour insister sur la nécessité de marcher promptement sur Tlemcen conformément à mes instructions. Je lui ai même dit que j'avais ordre de tenter un coup de main sur les Beni Amer. Il m'a proposé de ravitailler Tlemcen. J'ai fait le difficile, mais enfin j'ai accepté.

Sur ces entrefaites son frère est arrivé très malade. Les troupeaux n'étaient point encore achetés et, de l'exécution de son marché, dépendait de la manière la plus absolue la subsistance du corps d'expédition sur Tlemcen. Enfin, d'après la révélation qui m'était faite, il était évident que vos prescriptions de surveillance à l'égard de Durand ne m'avaient été adressées que pour me tenir dans une ignorance plus complète des négociations que vous aviez entamées.

Dans cette nouvelle position, j'ai autorisé Durand à se rendre aux Garabas avec l'argent et les marchandises nécessaires pour l'achat de ces bestiaux, lui interdisant de la manière la plus formelle l'exportation de la poudre, du plomb, du soufre du salpêtre, des armes de toute espèce, des chevaux et des bestiaux.

Je joins ici l'état des objets qu'il a exportés, vérifié, ainsi que je l'avais prescrit, par un officier désigné par le chef d'Etat-Major et l'officier commandant le poste de Dar Beda, point duquel le convoi est parti (1).

J'ai exigé, en outre, du sieur Durand qu'il me donnât sa parole d'honneur de ne pas se rendre auprès d'Abd el-Kader sans mon autorisation. J'avoue que cette mesure peut être considérée comme à peu près de forme. Cependant, j'ai lieu de penser qu'il aura tenu sa parole. Car il sait parfaitement bien que je serais instruit de l'infraction qu'il pourrait y faire.

---

(1) D'après cet état, le chargement destiné à Abd el-Kader comprenait 50 colis de marchandises diverses (poivre, cassonnade, sucre, café, étoffes, effets d'habillement confectionnés), 11 caisses d'acier, 407 barres de fer.

Je considère l'affaire de Tlemcen comme certaine, c'est-à-dire que le ravitaillement aura lieu pour un temps quelconque qui ne pourra être moindre de six semaines.

C'est une affaire toute personnelle à Durand, de lui à Abd el-Kader, sans aucune condition de ma part, ni rapport direct ni indirect avec ce dernier, en sorte que je reste complètement maître d'agir ainsi que vous le désirez avant comme après le ravitaillement.

Cette opération qui, du reste, n'est que la conséquence des négociations que vous avez commencées, présente les plus heureux avantages; elle évite aux troupes une opération prématurée, eu égard à la saison, particulièrement en ce qui concerne les chevaux qui n'auraient point encore trouvé une nourriture suffisante, tandis que, dans un mois, ils auront semé et que l'herbe aura poussé partout.

En second lieu, nous serons en mesure d'employer un plus grand nombre de bêtes de somme qui, alors, seront en état, et nous pourrons dans un seul ravitaillement approvisionner Tlemcen pour cinq ou six mois.

Enfin, pendant le délai que j'obtiens, je peux pousser les travaux ici, à Oran et mettre fin à bien des choses qui sont en souffrance et qui ne finiraient pas de sitôt dans le cas où j'entrerais en campagne immédiatement.

Il ne faut pas non plus méconnaître qu'il y a avantage à ne rien entreprendre dans un moment où le gouvernement peut prendre une grande détermination. C'est surtout dans ces circonstances douteuses qu'il convient de ne rien entamer qui puisse gêner l'avenir.

Bien que je pense que, d'ici au courrier, j'aurai à vous rendre compte du progrès de ces opérations, je me tiens au courant des rapports que j'ai à vous faire, afin de ne pas être encombré au moment du départ, sauf à vous adresser un rapport supplémentaire, lors de l'accomplissement de ce qui précède si tout s'exécute ainsi que je le pense, ou bien des nouvelles circonstances qui viendraient en arrêter ou suspendre l'effet.

180

Le Ministre de la Guerre à Rapatel

(Arch. Guerre)

Le 20 février 1837.

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 février courant; par l'une d'elles, vous me rendez compte d'un mouvement exécuté dans la journée du 2 février, en avant du camp d'Erlon, par une colonne aux ordres du général Bro, dans le but de s'emparer de la personne de Sidi el Habchi, marabout dont les intrigues entretiennent l'agitation dans les tribus à l'ouest d'Alger. Votre autre lettre m'informe des tentatives faites par des partis d'Arabes du côté du camp du Figuier et entre Oran et Meserguin, dans le but d'enlever des troupeaux appartenant aux tribus alliées. Les dispositions faites par le général de Brossard pour mettre à l'avenir les troupeaux de nos alliés à l'abri des attaques de l'ennemi ayant été approuvées par vous qui connaissez les localités, je ne puis que les approuver moi-même.

Quant aux marchés passés par le général de Brossard avec Ben Durand pour l'approvisionnement en viande de la place d'Oran, il vous sera répondu (direction générale de l'administration et de la comptabilité); il vous sera également répondu (bureau d'Alger) en ce qui concerne personnellement Ben Durand.

181

Trézel au Général Gouverneur

(Arch. Guerre)

Bône, le 20 février 1837.

Un Arabe que j'avais envoyé à Constantine est revenu ici le 17 de ce mois, porteur d'une lettre adressée à M. Raimbert par un certain Paolo de Palma, ancien négociant à Bône et qui s'est fixé à Constantine depuis sept ans. Il n'y a dans la ville que quatre Français et un jeune Juif pris, soit pendant la retraite, soit depuis entre Guelma et Dréan, plus quatre Maltais enlevés en octobre dernier par les Kabayles de la montagne Edough (1).

Le bey Ahmed continue de faire travailler aux portes de la ville et à un fossé devant le front de Coudiat Aty.

Il a fait faire un recensement de tous les hommes ayant fusil et il s'en serait trouvé 22.000. Il est plus que probable que ce nombre n'a pas été trouvé parmi les habitants de la ville, mais qu'il comprend tous ceux des tribus arabes et kabayles des environs; ces derniers seraient les plus disposés à se défendre contre nous. D'ailleurs, le bey manque de poudre et d'armes quoiqu'il en tire autant qu'on peut lui en fournir de Tunis. Il a su par cette ville que 60.000 Français s'étaient fait inscrire pour l'expédition de Constantine et s'est montré fort indifférent à cette nouvelle. Il s'est brouillé avec un chef arabe, son parent (je suppose que c'est

---

(1) Massif montagneux au N.-O. de Bône, atteignant 1008 m. au Kef Seba.

le cheikh du désert. Gana (1), son beau-père) paree que celui-ci avait dépouillé les fermes d'Ahmed, lorsqu'il a su l'arrivée de l'armée française devant Constantine. Pour réparer cette perte et se créer un nouvel appui, il a épousé la fille (2) de Mohammed ben Abdesselma (3), cheikh d'une province à l'ouest de Constantine, que le bey tenait aux fers depuis seize mois et qu'il mît en liberté à notre approche.

Deux des soldats français qui ont été amenés à Constantine lui ayant déclaré qu'il n'y avait que 600 hommes de troupe à Guelma, il cherche à réunir beaucoup de cavaliers et de fantassins pour faire une attaque de nuit sur le camp. J'en préviens le colonel Duvivier qui, sans doute, ne sera pas plus inquiet que moi de cette attaque sur des murailles déjà hors d'insulte.

Ahmed tient une correspondance continuelle avec Taher-Pacha qui est toujours devant Tripoli; il répand le bruit que celui-ci doit lui envoyer un secours de 7.000 Arnauts (Albanais).

Il est à remarquer que, dans une conversation entre le bey et ce Paolo di Palma, le premier, après ses forfanteries accoutumées, répondit au conseil de traiter avec nous, qu'il en était fatigué puisque, depuis si longtemps qu'il traitait, il n'en avait eu encore aucun résultat. Son ministre Ben Aïssa et l'agha Ben Hamelaoui (4) présents à cette conver-

---

(1) Mohammed bel Hadj ben Ganah.

(2) Aïchouch ben Abdesselam.

(3) Abdesselam el Moqrani, de la famille des Moqrani de la Medjana. Adversaire d'Ahmed-bey, il offrit ses services à Berthezène en 1831, puis chercha à s'entendre contre le bey de Constantine avec le bey de Tunis. Pris et emprisonné par Ahmed, il s'échappa de Constantine à la suite de la prise de cette ville par les Français. Il se rallia ensuite à Abd el-Kader qui le nomma son khalifa dans la Medjana, tandis que son cousin Ahmed reconnaissait l'autorité de la France.

(4) Hamelaoui, agha sous-Ahmed bey. Rallié à la France après la prise de Constantine, il fut nommé en 1838 khalifa du Ferdjioua; étant entré en relations avec Abd el-Kader il fut arrêté en 1841, par ordre du général de Négrier, traduit devant un conseli de guerre et condamné à vingt ans de travaux forcés, puis grâcié peu après.

sation dirent qu'il ne pouvait y avoir d'autre traité que de vaincre ou mourir, mais le sieur Palma ajoute : « Je dois vous dire que ces deux individus sont musulmans de bouche, mais Français de cœur ».

Comme j'ignore si, d'Alger ou d'ailleurs, on est en négociation avec Ahmed, il m'est impossible de discerner si les paroles du bey à cet égard ne seraient pas une forte avance qu'il aurait voulu nous faire mais s'il revenait sur le sujet avec moins d'ambiguité, je vous en informerais aussitôt.

182

Brossard à Rapatel (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 99[1])

Oran, le 21 février 1837.

Je vous ai rendu compte des circonstances qui ont amené une explication entre M. Léon Durand (2) et moi et comment cette explication m'a conduit naturellement à traiter du ravitaillement de Tlemcen.

Indépendamment de la question politique, j'ai été déterminé à cette mesure par l'intérêt militaire et les considérations d'économie. En effet, je vous ai également rendu

---

(1) Copie jointe à la dépêche de Rapatel au Ministre de la guerre. 2 mars 1837, n° 1525.

(2) Frère et associé de Juda ben Durand.

compte que l'état des chevaux de la cavalerie, de ceux de nos alliés, des chameaux et des autres bêtes de transport me forçait à mettre quelque retard dans l'exécution de cette opération et que le petit nombre de bêtes de somme ne nous permettait pas de faire le ravitaillement pour plus de deux à trois mois en une seule opération.

D'un autre côté, deux opérations successives sur Tlemcen pouvaient achever de ruiner notre cavalerie et, par ce motif, exigeaient l'emploi de mesures de précaution les plus minutieuses, particulièrement d'assurer la subsistance des chevaux en orge, ce qui diminue d'autant les moyens de transport pour le ravitaillement et augmente la dépense.

Le transport de l'orge pour les chevaux de la colonne et pour six jours, non compris les chevaux des Douairs exige seul 104 chameaux. Mais les précautions étaient d'autant plus indispensables que leur oubli aurait eu pour résultat de retarder ou paralyser nos efforts dans l'Est à la saison prochaine.

Quant à la question d'économie, elle est évidente. Le ravitaillement calculé sur le pied de deux mois de blé, sucre et café pour 520 hommes, un quart en orge de la quantité de blé, afin d'augmenter les moyens de subsistance de quinze jours par le mélange et quatre mois de riz, exigent 208 chameaux.

L'approvisionnement du corps d'expédition porté à 4.500 hommes en vivres et en orge pour les chevaux calculé pour quinze jours dont sept jours de vivres et six jours d'orge sur les chameaux, exige l'emploi de 247 hommes ou mulets de bât, plus, pour les transports de l'artillerie, du génie et des ambulances, au moins 70 mulets. L'artillerie demande 100 mulets.

Total : 400 chameaux à 6 francs par jour; 125 mulets à 5 francs; 262 conducteurs à 1 franc.

La dépense en frais de transports pendant douze jours, minimum de temps possible, se monterait à 39.456 fr. L'expérience des autres expéditions a démontré qu'il fallait

ajouter à cette somme 10.000 francs ou environ pour perte de bêtes de somme et accidents de toute nature.

Total pour frais de transport : 49.456 francs.

La dépense entière serait de 62.706 francs y compris la valeur des denrées au prix d'achat qu'il faut ajouter afin de pouvoir comparer les dépenses des deux opérations. Car la valeur des denrées est comprises dans les 36.806 francs, somme convenue pour le ravitaillement, ainsi qu'il est établi à l'état ci-joint.

Abd el-Kader offrait d'autoriser le ravitaillement de Tlemcen de mois en mois. Cette proposition n'était pas acceptable; elle nous laissait dans une dépendance trop immédiate, limitait beaucoup trop le délai dans lequel il aurait fallu effectuer un ravitaillement à main armée. Je n'y ai donc point accédé.

Les conditions que j'ai faites et qu'il a acceptées, comportant un approvisionnement tel à très peu de choses près qu'il aurait été fait par la division d'Oran avec une économie de 26.900 francs et les calculs ont été faits avec la plus scrupuleuse exactitude, ainsi que le prouve le tableau ci-joint (1).

La garnison de Tlemcen n'ayant point de chevaux, la quantité d'orge comprise dans le marché viendra en supplément au grain.

En outre, j'ai proposé de souscrire un marché pour le compte particulier de la population.

Dans tous les cas le bataillon de Tlemcen sera approvisionné pour près de trois mois. Si, d'ici à ce temps, il n'y a pas de traité, ce sera toujours du temps gagné, du repos donné aux troupes et du temps bien employé aux travaux de première nécessité qui sont à exécuter à Oran.

Durand aîné est absent depuis six jours pour préparer le ravitaillement et faire rentrer les bœufs pour lesquels il a contracté des marchés. Je ne doute pas que tout s'accom-

---

(1) Ce tableau manque.

plisse ainsi que les conventions sont faites. Quoi qu'il en soit, je me tiens en mesure de marcher et, s'il y avait la moindre hésitation, j'opèrerai immédiatement le ravitaillement de Tlemcen.

183

Le Ministre de la Guerre à Rapatel

(Arch. Guerre)

Le 22 février 1837.

J'ai reçu avec votre dépêche du 1er courant sans n°, les comptes des dépenses secrètes faites à Alger pendant le mois de janvier, savoir :

Par M. le maréchal Clauzel du 1er au 11 s'élevant à 1.295 fr
par vous-même du 11 au 31 ..... 840 fr
En tout .....2.135 fr

J'ai approuvé ces dépenses en totalité. Je dois toutefois répéter ici les observations que j'ai déjà faites à M. le maréchal Clauzel sur deux articles que je vois de nouveau figurer dans son dernier compte. Dans ma dépêche du 31 janvier n° 5524, je disais à M. le Maréchal, à propos des allocations mensuelles de 50 frs. à la veuve de Cohen Solal et de 100 frs. au fils de Maouloud ben Iahia, qu'il y aurait sans doute un grand inconvénient à laisser dans le besoin des personnes dont le père ou le mari auraient péri à notre service, mais qu'il faudrait cependant prendre garde de grever les fonds des dépenses secrètes de pensions mensuelles aussi fortes au

profit d'individus qui ne seraient pas en position de nous rendre les services politiques que ce fonds est destiné à rémunérer. J'appelais sur ce point l'attention de M. le Maréchal et je l'invitais à me donner des renseignements détaillés sur la situation où se trouvent aujourd'hui la veuve de Cohen Solal et le fils de Maouloud ben Iahia ainsi que sur la nature des services que pourrait rendre celui-ci. Je vous renouvelle cette invitation.

Par une autre dépêche du même jour (1er février, n° 829), vous me priez de mettre à votre disposition de nouveaux fonds pour le service des dépenses secrètes, ceux que j'y avais affectés d'abord se trouvant dès lors épuisés. Vous me représentez à cette occasion l'utilité de ces dépenses ainsi que la nécessité de concentrer à Alger, siège du gouvernement, la plus grande partie des ressources qui doivent y faire face. La somme de 1.000 francs comprise dans la première répartition pour la seule place de Bougie vous a paru trop forte, proportion gardée.

J'ai compris Bougie pour 1.000 francs dans la première répartition, parce que je voulais mettre tout de suite à la disposition du commandant de cette place une somme assez forte pour qu'il pût attendre quelque temps et que le service ne souffrît pas de la rareté des communications. Je n'y ai compris Alger que pour 2.000 francs, parce que M. le maréchal Clauzel avait encore entre les mains, à l'époque de l'ouverture de ce premier crédit, des fonds de 1836 dont il ne m'avait pas remis le compte final. Je me rends, du reste, parfaitement compte de la différence que je dois faire entre les diverses localités et j'y aurai égard dans mes répartitions ultérieures.

Depuis le crédit de 6.000 francs dont vous m'entretenez, j'en ai ouvert à M. l'Intendant militaire deux autres de pareille somme pour les mois de février et de mars. Il a donc pu mettre provisoirement à votre disposition ce qui vous était nécessaire pour le service courant. Je lui ouvre de nou-

veau un crédit de 6.000 francs pour le mois d'avril et, par ce courrier, je l'autorise à appliquer sur ces 18.000 francs.

9.000 frs aux dépenses d'Alger,
4.000 frs à celles de Bône,
4.000 frs à celles d'Oran,
1.000 frs à celles de Bougie,
18.000 frs somme égale.

Je le préviens que ces crédits doivent, à moins de circonstances extraordinaires, vous conduire au moins jusqu'en mai. Il ne faut pas même compter sur 6.000 francs tous les mois (c'est-à-dire 1/12 du crédit législatif), mon intention étant de réserver comme l'année dernière une portion de ce crédit pour faire face aux besoins imprévus.

184

Le Ministre de la Guerre à Rapatel

(Arch. Guerre)

Paris, le 23 février 1837.

Par votre lettre du 29 janvier dernier, en me rendant compte du désir que vous ont exprimé plusieurs officiers d'élever au moyen d'une souscription volontaire un monument à la mémoire du capitaine du génie Grand, qui a péri glorieusement sous les murs de Constantine, et de placer ce monument dans le camp d'Erlon construit sur les plans et

sous la surveillance immédiate de cet officier, vous prenez mes ordres au sujet de cette souscription.

Vous savez que les règlements militaires interdisent d'une manière absolue toute manifestation collective de la part de la force armée et notamment toute souscription. Les motifs de cette interdiction rappelée par la circulaire ministérielle du 9 mai 1834, sont trop graves pour qu'il me soit possible d'y déroger dans cette circonstance. Je ne m'oppose point toutefois à ce qu'une inscription gravée sur une simple pierre et rappelant la part que le capitaine Grand a prise à la construction d'Erlon ainsi que les circonstances de sa mort, soit placée dans le camp aux frais de ceux de ses camarades qui voudront contribuer à cet effet. Mais je vous charge de tenir la main à ce que cet acte n'ait aucun caractère officiel d'où l'on puisse inférer qu'il y a eu dérogation aux règlements précités.

Quant à l'observation que vous me faîtes sur la convenance qu'il y aurait à ce que les mêmes honneurs fussent rendus à la mémoire du colonel Lemercier (1) et à celle du commandant Richepanse (2), je n'en méconnais pas la justesse, mais je n'ai ainsi que vous aucune initiative à prendre à cet égard.

---

(1) Cf. Article nécrologique dans le *Moniteur Algérien*, 7 janvier 1837 et *Rovigo* I, p. 53.

(2) Cf. Article nécrologique dans le *Moniteur Algérien*, 30 décembre 1837.

185

Le Ministre de la Guerre à Rapatel

(Arch. Guerre)

Paris, le 23 février 1837.

J'ai reçu, le 20 février, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 6 du même mois, pour me rendre compte de l'explosion du magasin à poudre de la Casba à Bône et des malheurs que ce triste événement a causés. A la réception de la dépêche télégraphique qui m'en a donné le premier avis, j'ai immédiatement écrit (bureau de l'artillerie) pour qu'il soit envoyé de Toulon à Bône les poudres et munitions nécessaires pour réparer ce désastre. Déjà il était parti de Toulon des munitions destinées pour l'expédition de Constantine; elles ont dû arriver à Bône peu de temps après l'événement et mettre ainsi le général Trézel à l'abri de toute crainte.

Je ne puis qu'approuver les dispositions que vous avez faites de votre côté, en envoyant d'Alger les matériaux qui vous ont été demandés par les commandants d'artillerie et du génie de la place de Bône.

Cette catastrophe a été pour les militaires de la garnison de cette ville et pour les autorités civiles et militaires une nouvelle occasion de montrer le zèle qui les anime. Je vous prie de leur en témoigner ma satisfaction et de faire connaître au corps d'occupation par la voie de l'ordre que le Roi a appris avec une vive peine les pertes que l'armée vient de faire.

186

Trézel à Rapatel

(Arch. Guerre)

Bône, 24 février 1837.

Avant la réception de votre lettre du 8 février n° 108, j'avais déjà envoyé au camp de Guelma 200 hommes du 62e régiment et successivement tous ceux du bataillon de tirailleurs qui devenaient disponibles à leur départ. Il y a donc maintenant 750 hommes d'infanterie et, avec les 140 qui vont partir demain, il y en aura près de 900. Il me sera impossible d'y en ajouter tant que je ne recevrai pas de nouvelles troupes, soit le bataillon de la légion étrangère, soit tout autre. Notez qu'outre l'infanterie il y a au camp de Guelma 90 sapeurs du génie, 5 artilleurs et 100 spahis. Je ne demanderais pas mieux d'y en envoyer 200, mais la difficulté est de les nourrir avec leurs chevaux. Le colonel Duvivier m'avait écrit que, le 7 février, il avait 9.507 rations d'orge; en maintenant cet approvisionnement qui devait suffire jusqu'au 4 avril, à raison de 170 rations par jour, il s'anéantit au 3 mars prochain. Il y avait eu erreur des trois-quarts dans les chiffres du comptable; or, depuis dix jours les Arabes ne paraissent plus au marché et, par conséquent, tant que cela durera, il faudra faire porter de l'orge de Bône à Guelma, chose absolument impossible si j'y tiens 100 chevaux de plus. Ce n'est pas pour le plaisir de garder ici de la cavalerie à rien faire que je n'envoie pas les chasseurs à Guelma, mais pour les nourrir et les conserver; si j'avais cédé aux demandes réitérées du colonel Duvivier, ce régi-

ment serait maintenant ruiné. Nous avons les spahis qui sont spécialement faits pour ce genre de services, qui partant de Bône avec des mulets chargés d'orge à leur compte, ont, au bivouac, beaucoup plus de soin de leurs chevaux, parce que ces chevaux leur appartiennent, tandis qu'il faut toujours être sur le dos de nos cavaliers pour qu'ils soignent les leurs et l'habillement et le harnachement. Le colonel prend ces spahis en grippe parce que Yusuf les commande et qu'en réalité nos chasseurs valent mieux; il est tout simple qu'il préfère des troupes d'élite à d'autres, mais vous et moi avons autre chose à régler. Il m'a demandé, il y a quelques jours, un escadron de chasseurs pour rouvrir ses communications du côté de Constantine. Je lui en envoyais deux et les spahis lorsque le temps est devenu si mauvais qu'il a fallu suspendre le départ. Il est remis à demain avec le convoi ordinaire et il faut que tous ces chevaux soient écrasés de cinq jours de vivres, d'orge et de fourrage pour en consommer moins des magasins de Guelma; j'y joindrai trois voitures d'orge. J'écris au colonel que je lui laisserai un escadron de chasseurs avec celui des spahis aussitôt qu'il pourra en nourrir les chevaux par ses propres ressources.

J'attends pour envoyer 400 hommes à Mou Elfa pour les travaux de la route que des fours soient faits à Dréan, car il me serait impossible de les y entretenir faute de moyens de transport. Il est curieux que le colonel prétende, qu'avec plus d'hommes et de chevaux à nourrir, il y pourvoiera mieux à leurs besoins parce que son marché prendra plus d'importance. Voyez ce qui se passe ici, à Oran et partout ailleurs en Afrique, lorsqu'on compte sur les Arabes pour s'approvisionner. Quant à ses reconnaissances, s'il ne peut les exécuter avec un bataillon, deux pièces de montagne et une centaine de chevaux, il faut y renoncer ou se résoudre à transporter la guerre à Guelma sans avoir aucun moyen certain d'y faire vivre les troupes et, si l'on veut prendre ce parti, je me fixerai à Guelma, parce que ce sera alors le point important de la province, mais il n'y faut pas songer avant d'avoir ici des

troupes et des équipages de transport. Comme nous avons des tentes et que les bois de baraquement commencent à arriver, nous pouvons loger ou camper les bataillons qui nous viendraient. Je vous serai obligé d'envoyer celui de la Légion Etrangère le plus tôt possible. Les troupes du génie et de l'artillerie retenues, dit-on, à Toulon, nous font bien faute dans ce moment.

187

Le Ministre de la Guerre à Rapatel (1)

(Arch. Guerre)

Paris, le 25 février 1837.

« Attendez de nouveaux ordres, avant de faire partir pour Bône les deux escadrons du premier régiment de chasseurs d'Afrique ».

---

(1) Dépêche télégraphique.

188

Le Ministre de la Guerre à Rapatel

(Arch. Guerre)

Paris, le 25 février 1837.

M. le Président du Conseil vient de me transmettre l'extrait d'une lettre qui lui a été adressée de Livourne, le 10 février courant; il est conçu en ces termes :

Le brick du roi *Le Cygne*, expédié de Toulon pour Bône et la côte de Tripoli, a relâché à Livourne, il y a quelques jours. Le commandant était chargé de me demander le développement de mes informations sur les expéditions de munitions de guerre qui se font ici et que j'avais signalées. Je venais d'apprendre que les fabricants de poudre du Grand Duché s'étaient concertés pour entreprendre en commun une grande spéculation. Il s'agissait d'expédier de la poudre à canon en très forte quantité pour Sfax et de la vendre aux Arabes qui se chargeraient à leurs risques et périls de la transporter à Constantine. Un contrat aurait été passé à ce sujet avec Ahmed bey. Le fâcheux état sanitaire de Tripoli, dont l'épidémie paraîtrait s'étendre sur la côte jusqu'à Tunis, a faït ajourner l'exécution de ce marché.

« J'ai donné au commandant du *Cygne* toutes les notions qui pourraient intéresser sa mission près de moi ».

Concertez-vous en conséquence avec M. le Commandant de la Marine à Alger sur les dispositions à prendre pour empêcher les poudres dont il s'agit d'être débarquées sur la côte d'Afrique et rendez-moi compte des ordres que vous aurez donnés à cet égard, ainsi que du résultat des mesures qui seront arrêtées.

189

Brossard à Rapatel

(Arch. Guerre)

Oran, le 26 février 1837.

Les troupes doivent, relativement leur organisation, remplir deux conditions essentielles : la première d'être en rapport exact avec les conditions politiques et morales de la nation qu'elles doivent défendre et des peuples qu'elles doivent combattre; la seconde, de comprendre dans leur organisations les moyens les plus efficaces d'atteindre l'ennemi et les ressources nécessaires pour assurer leur existence et maintenir les avantages obtenus.

Sous le premier rapport, nos armées ont acquis à peu près le degré de perfection actuelle auquel elles puissent parvenir. Le reste ne peut être que le résultat de l'harmonie qui s'établira dans toutes les parties de l'ordre social, d'après la marche que les nouvelles institutions lui ont imprimée.

D'un autre côté, destinée à agir en France contre des peuples placés dans les mêmes conditions de civilisation que la France, l'organisation de l'armée suffit à cette destination et renferme en elle-même les éléments qui peuvent donner le succès et le maintenir.

Mais il n'en est pas de même pour l'Afrique. L'armée s'y trouve placée dans un ordre de choses différent, la guerre ne s'y fait suivant aucune des conditions européennes et les causes qui peuvent assurer un résultat final sont essentiellement différentes.

En Europe, l'armée est une faible portion de la population organisée militairement; en Afrique, c'est la population tout entière. En Europe, la guerre a pour objet la conquête du pays et la soumission des populations par la destruction des armées. En Europe, la destruction des armées, c'est leur dispersion; en Afrique, c'est la mort des combattants. Il est fâcheux de le dire, mais c'est la vérité, ici, il faut tuer des hommes; c'est un combat corps à corps, c'est un duel militaire.

La conséquence de ceci, c'est qu'en Europe il faut organiser les armées pour choquer et disperser les masses et qu'en Afrique, il faut les organiser pour frapper l'homme.

Il y aurait donc beaucoup de modifications à faire dans le système de tactique et dans l'usage des armes. Je ne m'occuperai point ici du premier de ces objets; je me bornerai à vous parler du second.

L'expérience nous montre les Arabes se présentant en désordre autour de nos bataillons qu'ils ne peuvent aborder, ce qui nous oblige à les éloigner par de nombreux tirailleurs. Les cavaliers constamment en mouvement tirent de loin et, le plus souvent, il arrive que de longues heures de combat n'ont guère produit d'autres résultats que la fatigue des combattants.

La guerre ainsi faite est un carrousel dont les Arabes s'amusent volontiers; mais il n'en serait pas de même si, au bout de la journée, leurs cavaliers les plus hardis avaient été atteints.

On obtiendrait ce résultat, si on pouvait avoir des tirailleurs qui, n'ayant point à s'occuper de leur défense personnelle, parce qu'ils seraient, en quelque sorte, placés hors de danger, eussent des armes à longue portée réunissant à cette qualité la justesse de tir et ces deux qualités ne sont point difficiles à obtenir.

La première se réaliserait en plaçant ces tirailleurs en seconde ligne derrière les tirailleurs ordinaires, la seconde en les armant de carabines. Ce seraient les compagnies de

« Riflemen » des Anglais, mais, toutefois, employés avec plus de discernement.

Il existe dans l'arsenal d'Oran 120 carabines cannelées et j'ai profité de cette circonstance pour faire des expériences; mais ces expériences eussent été incomplètes si l'ordre et la persévérance, suite du désir de succès, n'y eussent présidé. Les hommes pris dans les divers régiments composant la division, réunis à bâtons rompus, eussent été nécessairement impropres à donner ce résultat.

J'ai en conséquence, mis à l'ordre, qu'il serait procédé à l'organisation provisoire d'une compagnie de tirailleurs armés de carabines rayées; qu'il convenait pour le moment de ne faire les essais qu'avec un effectif réglé ainsi qu'il suit :

M. Lestapis, lieutenant d'Etat-Major, commandant la comp.
M. Gondrecourt, sous-lieutenant au 47e.

Deux sergents	2
Quatre caporaux	4
Quarante tirailleurs	40
Deux clairons	2
Total	48

Un casernement particulier a été affecté à la compagnie; les tirailleurs sont administrés isolément quoique subsistant dans les régiments.

Il conviendrait, les essais préliminaires terminés, de porter l'effectif à 120 hommes choisis parmi les meilleurs tireurs des régiments d'infanterie.

Les expériences ont commencé le 15 février; je ne puis vous donner encore, mon Général, que des résultats peu caractérisés sur le degré de justesse que l'exercice pourra donner au tir, mais fort concluants sur la mauvaise qualité de l'arme que j'ai mise en épreuve et à laquelle on pourra substituer les carabines dites à la Porchasse dont les effets seraient prodigieux d'après les rapports qui ont été faits; il en résul-

terait que ces dernières carabines, dans les essais qui ont été faits, ont donné 87 balles dans la cible sur 100 coups tirés. Elles ont, sur celles que nous avons mises en épreuve, le double avantage d'être à percussion et de se charger sans l'emploi de maillet par le seul effet de la baguette.

Je joins ici le tableau des cinq expériences qui ont été faites; l'imperfection de l'arme ne peut que contribuer à faire ressortir d'autant plus les résultats déjà obtenus.

Enfin, pour compléter à cet égard les renseignements, je vais, dans les séances qui vont suivre, faire faire des essais comparatifs, c'est-à-dire que je ferai aux mêmes distances tirer avec le fusil d'infanterie et par les mêmes hommes. Mais pour cela, il faut que ces derniers soient accoutumés à l'usage de l'arme nouvelle qui est mise dans leurs mains.

Je joins ici le tableau des cinq expériences qui ont été faites d'où il résulte que la moyenne des balles mises dans la cible à 200 mètres est de 6, à 250 mètres de 11 et que la moyenne des balles qui ont porté aux deux distances est de 8.8.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire observer en commençant, les expériences sont très imparfaites; elles ne seront même concluantes que quand les armes auront été changées.

Je viens d'apprendre que des carabines à la Porchasse ont été envoyées à Alger. Soyez assez bon, mon Général, pour ordonner qu'il m'en soit adressé quelques-unes. Je donnerai mes soins à imprimer une bonne direction à l'usage qui en sera fait (1).

---

(1) Cette initiative de Brossard fut désapprouvée par Rapatel et par le Ministre de la Guerre. Ce dernier toutefois prescrit à Rapatel d'examiner la question de cette formation nouvelle et de lui faire connaître son opinion sur son utilité. (*Le Ministre de la guerre à Rapatel, 7 mars 1837.* Archiv. guerre).

190

Brossard à Rapatel

(Arch. Guerre)

Oran, le 27 février 1837.

J'ai reçu votre lettre confidentielle n° 12 sous la date du 13 février. Je dois malheureusement penser que les faits portés à votre connaissance relativement à la vente de l'orge dans le 2e régiment de chasseurs ne sont que trop vrais et j'ai eu le tort de ne pas vous en parler à l'époque où je vous ai rendu compte des mesures que j'ai prises pour mettre les chevaux en état. Je me suis abstenu de vous en parler parce que j'hésite autant que possible à faire de semblables rapports avant d'y être forcé par la gravité des faits ou, tout au moins, d'en avoir acquis une connaissance certaine.

Vous remarquerez, mon Général, que cette conduite est tout à fait désintéressée de ma part, puisqu'en agissant ainsi, je perds l'occasion de faire ressortir ma prévoyance ou ma perspicacité; mais j'ai pour principe de maintenir le plus possible la bonne opinion des supérieurs à l'égard des subordonnés et vous avez pu remarquer, mon Général, qu'à moins d'y être forcé, je n'ai jamais que donné des éloges, gardant pour moi la critique que je pouvais faire des hommes ou des troupes.

J'ai à peu près tenu la même conduite depuis que je suis à Oran et, si je m'en suis écarté dans quelques circonstances, je ne l'ai fait qu'avec la plus grande circonspection et d'après l'exigence de la plus impérieuse nécessité.

Du reste, mon Général, je dois ajouter que le 2e régiment de chasseurs fait valoir pour sa justification le désor-

dre dans lequel se trouve le quartier de la Mosquée (1) par suite des parties qui sont en construction et particulièrement qu'ils n'ont pas de coffres à avoine. M. le commandant Perrot que j'ai réuni chez moi il y a plus de trois semaines, avec le lieutenant-colonel de Beaufort (2) s'est beaucoup défendu de faire actuellement cette dépense. Cependant, j'ai insisté sur la nécessité de se conformer au règlement à cet égard, mais tout ne peut se faire à la fois.

Je ne puis trop vous dire quand le quartier de cavalerie sera habitable. J'ai eu tant de choses à faire que je n'ai pas encore pu réaliser ce qui concerne les travaux du génie. Je ne me suis quant à présent occupé que d'organiser les moyens d'exécution. Je vais maintenant en suivre l'application de manière à ce que ces moyens ne soient pas éparpillés et, surtout, qu'ils ne soient pas distraits des choses nécessaires pour être employés à des travaux qui ne sont nullement urgents, ainsi que j'ai remarqué que cela est arrivé, soit dit sans reproche adressé à personne.

Pour en revenir à la vente de l'orge j'ai mis en campagne la petite police : deux chasseurs ont été découverts vendant ou enlevant de l'orge, ils vont être mis en jugement.

---

(1) La mosquée de Kerguentah, sur le plateau à l'E. d'Oran.

(2) BEAUFORT (Jean, Auguste, Alexandre), né à Port-Louis (Morbihan), le 11 octobre 1789. Soldat au 34e d'infanterie, 9 janvier 1805, sous-lieutenant, 26 mars 1810; lieutenant, 4 septembre 1812; capitaine, 23 février 1814; chef d'escadron, 8 juin 1815; en non activité, 5 août 1815-17 juillet 1825; chef de bataillon, 1er juillet 1831; lieutenant-colonel, 9 septembre 1832; colonel, 11 novembre 1837; admis à la retraite 17 avril 1848, chevalier de la légion d'honneur, 3 octobre 1814; officier, 18 avril 1834.

191

Brossard à Rapatel (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 99[1])

Oran, le 27 février 1837.

Je reçois vos deux lettres confidentielles du 17 février relatives à la présomption que le contenu de ma lettre n° 13 *bis* a fait naître dans votre esprit, que j'échangeais des notes avec Abd el-Kader et que j'accueillais des propositions ou que, du moins, je les présentais comme acceptables jusqu'à un certain point. Sans doute, mon Général, ma lettre aura été écrite sous la préoccupation où j'étais, que vous étiez en négociation car, relativement à moi, je n'ai eu directement ni indirectement aucune communication avec Abd el-Kader pour quoi que ce soit. Je me suis borné à exécuter les instructions que vous m'avez données, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte dans mes lettres du 19 et 21 du courant. Certainement j'ai mon opinion personnelle sur les conditions possibles de la paix (2), mais comme j'ai pour principe de n'agir qu'en conséquence des ordres que je reçois, je me serais bien gardé de donner aucune note ou de faire aucune démarche qui eût rapport à la paix à moins de me trouver placé dans les conditions que vous

---

(1) Copie jointe à une dépêche du général Rapatel au Ministre de la Guerre du 2 mars 1827, n° 1525.

(2) Voir à ce sujet les brochures de Brossard : *Mélanges sur l'Afrique*, Perpignan, 1838. — *Quatre-vingt-deux jours de commandement dans la province d'Oran*, Perpignan, 1838.

avez vous-même prévues par vos lettres des 14 et 27 janvier dernier.

Les instructions de M. le Maréchal contiennent ce paragraphe :

« Si Abd el-Kader continue à faire des ouvertures de paix, il faudrait avant tout exiger de lui une soumission entière et lui permettre à cette condition toute sûreté pour sa personne ». Vous ajoutez, mon Général, « Vous connaissez maintenant les intentions de M. le Maréchal Gouverneur, il ne me reste à vous recommander de les remplir autant que les circonstances le permettront ».

Dans votre lettre du 27 janvier, vous me renouvelez cette injonction et je trouve dans les instructions de M. le Maréchal datées de Mahon : « Je vous renouvelle les instructions que je vous ai données avant mon départ, relatives à la mission et aux devoirs que le général de Brossard doit remplir à Oran en vous priant de les lui rappeler.

Faites un appel à la sagesse et à la prudence dont le général de Brossard vous a déjà donné des preuves et mettez sous sa responsabilité personnelle l'exécution rigoureuse de ces instructions ».

Me voilà donc bien et dûment autorisé à traiter avec Abd el-Kader, s'il me faisait des propositions conformes aux instructions que j'avais reçues, mais je n'en avais point à lui faire; c'était conforme à mon devoir, c'était conforme à mon opinion personnelle.

Je suis donc resté, mon Général, dans la limite la plus ri-rigoureuse des ordres que j'avais reçus, j'y reste encore en donnant suite aux choses arrêtées, car, d'une part, parole donnée doit être tenue et, de l'autre, vous me dites dans l'une des lettres précitées du 17 février : « Je ne dois point vous laisser ignorer que toute communication de cette espèce aurait la désapprobation du Gouvernement », paroles qui sont d'ailleurs parfaitement en harmonie avec les instructions de M. le Ministre de la Guerre que vous me faites l'honneur de me communiquer.

Quant à la proposition des 200 chevaux, elle est venue de Durand qui a désiré que son nom ne figurât pas dans ma lettre. Cette fantaisie m'a paru puérile, mais, comme j'ai bien pensé que vous mettriez le doigt dessus, j'ai accédé à son désir.

Vous voyez, mon Général, que j'ai mérité votre confiance et que j'ai justifié l'assertion que vous avez bien voulu faire à l'avance sur la circonspection de ma conduite. Je reconnais dans cette démarche de votre part, mon Général, la preuve de votre bienveillance toute particulière et de la confiance que vous voulez bien m'accorder.

192

Le Ministre de la Guerre au Gouverneur Général

(Arch. Guerre)

Paris, le 28 février 1837.

Dans son rapport hebdomadaire du 7 janvier dernier et par une dépêche télégraphique du même jour datée d'Alger, M. le maréchal Clauzel m'a informé que, prenant en considération l'état de pénurie dans lequel étaient, d'après les rapports du général Létang (1), nos alliés les Douairs et les Smelas à Oran, il avait cru devoir autoriser ce général à les faire considérer comme en service actif et, par conséquent, à leur

---

(1) Commandant de la province d'Oran.

faire distribuer une solde de 0 fr. 50 par jour, plus des vivres en nature, conformément aux dispositions d'une lettre de mon prédécesseur du 7 juillet 1836.

Un motif de nécessité absolue mais temporaire peut seul me déterminer à donner pour le passé mon approbation à cette mesure; mais je désire que vous en fassiez cesser l'effet le plus tôt possible, car elle est en opposition directe avec les ordres donnés à M. l'Intendant militaire de l'armée en conséquence des instructions adressées à M. le maréchal Clauzel depuis la convention du général Trézel avec les Douairs et les Smélas (2) par suite de laquelle ces indigènes reçoivent des secours en argent et en nature. Je ne saurais, en effet, consentir à autoriser ainsi des allocations qui s'éloignent de plus en plus des conditions auxquelles elles ont été accordées dans le principe. Je vous rappellerai à cette occasion que, lorsque le 7 juillet 1836, mon prédécesseur approuvait que les Douairs et les Smélas puissent recevoir 0 fr. 50 par jour et des vivres en nature, il était bien entendu que ce serait pendant les expéditions seulement, comme le mentionne expressément l'article 8 de la convention du 16 juin 1835. Une dépêche du 29 août dernier à M. le maréchal Clauzel, en réponse à celle que vous aviez écrite le 5 du même mois, ne laisse aucun doute à cet égard.

Non seulement je ne vois pas de motifs pour modifier maintenant les instructions de mon prédécesseur, mais je verrais de graves inconvénients à ce qu'on continuât de s'en écarter, comme M. le maréchal Clauzel l'a fait dans la circonstance présente. Il serait à craindre que de sembables mesures ne vous fissent perdre le fruit de sacrifices déjà consommés et rendissent les Arabes plus exigeants lorsque leur coopération nous sera le plus utile.

Bientôt, peut-être, ils se croiraient fondés à réclamer au moment d'une expédition des avantages autres que ceux dont

---

(1) Traité du Figuier du 16 juin 1835. *Annales algériennes*, I, liv. XVI.

ils auront joui en temps ordinaire. Nous nous trouverions entraînés alors par la nécessité du moment à les maintenir avec nous à des conditions plus onéreuses que celles qu'ils ont acceptées jusqu'à ce jour et, peut-être, ensuite à rendre permanent un état de choses qui ne peut être que passager. Je suis conduit à penser ainsi en remarquant que les demandes faites en leur faveur depuis la convention du 16 juin 1835 tendent toujours à s'accroître. Sous le rapport financier, le résultat ne serait pas moins fâcheux. La mesure qui vient d'être prise à l'égard des Douairs et des Smélas crée au budget de 1837 une dépense qui n'est pas prévue et qui ne pourra l'être dans aucun cas, puisque, dans ce système, il est impossible de savoir pendant combien de temps il faudra solder ces Arabes. D'ailleurs les ressources qu'il serait prudent de réserver afin de solder les auxiliaires qui se représenteraient pour une expédition se trouveront ainsi absorbés en partie à l'avance.

Ces considérations vous convaincront, je n'en doute pas, de la nécessité de faire cesser le plus tôt possible l'allocation de 0 fr. 50 par jour faite aux Douairs et aux Smélas. M. l'Intendant militaire reçoit mes ordres à ce sujet, comme il les a déjà reçus (Bureau des Subsistances) à la date du 31 janvier dernier, en ce qui concerne les vivres et les fourrages.

Je vous invite en même temps à renouveler auprès de M. le général commandant à Oran les instructions relatives à la manière dont il a été convenu que les Douairs et les Smélas seraient traités et à lui prescrire de s'y conformer pour l'avenir. Il devra faire comprendre à ces Arabes que notre protection en temps ordinaire, la solde et les vivres pendant le temps des expéditions, sont les seuls avantages qu'ils puissent attendre de nous. Ils doivent d'autant plus les apprécier que nous les leur accordons quoiqu'ils n'aient pas rempli de leur côté les conditions auxquelles ils s'étaient soumis.

193

Le Ministre de la Guerre à Rapatel (56)

(Arch. Gouvern. Gén. E 106⁴)

Alger, le 28 février 1837.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois, en réponse à la mienne du 25 janvier dernier concernant les négociations entamées avec Abd el-Kader. Il ne me resterait rien à ajouter aux observations nouvelles contenues à ce sujet dans ma dépêche confidentielle du 11 février courant, si je ne croyais utile de vous bien fixer sur la ligne de conduite que vous devez suivre et dont il me semblerait dangereux de s'écarter.

Vous dites que la mission donnée au Juif ben Durand n'ayant aucun caractère officiel, elle ne compromettra en aucune manière l'autorité française aux yeux des Arabes, attendu que cet agent n'avait aucune proposition à faire à Abd el-Kader.

Je ne saurais, à cet égard, partager votre avis et les craintes que je vous ai exprimées sur le parti que l'habileté de ce chef ne manquerait pas de tirer d'une semblable démarche se trouvent justifiées par le rapport de M. France que vous m'avez transmis par votre dépêche du 31 décembre dernier. Faites-vous représenter ce rapport, et vous y trouverez le passage suivant :

« Nous y apprimes (à Miliana) les nouvelles qui circulaient sur l'expédition de Constantine et d'après lesquelles les Français auraient perdu 4.000 hommes et 20 pièces de canon. On y fit des réjouissances. Quelques jours après, l'arrivée du Juif Durand fit une grande sensation. Tout le

monde disait qu'il était venu pour proposer la paix et cette nouvelle excita l'allégresse générale ».

Ainsi, comme vous le voyez, l'arrivée de cet agent a produit l'effet qu'il était naturel d'en redouter et j'ai tout lieu de croire, d'après les autres informations qui me sont parvenues de divers côtés qu'Abd el-Kader l'a représenté aux tribus comme un envoyé qu'il recevait de vous.

Il en eût été autrement si, au lieu d'aller le trouver, le sieur Durand se fût borné à entretenir avec lui une correspondance dont les résultats vous eussent été communiqués et qui vous eût permis d'être convenablement renseigné sur ses dispositions.

Sous ce rapport, je trouve même que vous avez été trop loin dans les instructions que vous avez adressées le 27 janvier au général Brossard au sujet du voyage de Durand l'aîné et que vous m'avez communiquées par votre dépêche du 4 février. Sans doute il est utile de surveiller ses démarches, mais il me semble impossible de l'empêcher de correspondre avec l'intérieur, non seulement pour l'exécution des engagements qu'il a pris avec l'administration militaire, mais aussi pour vous fournir à vous-même les renseignements qui vous sont nécessaires sur les ressources et les dispositions d'Abd el-Kader, comme sur l'esprit des populations et la situation de la province.

194

Le Ministre de la Guerre au Gouverneur Général

(Arch. Guerre)

Paris, le 1er mars 1837.

Général, j'ai l'honneur de vous prévenir que, par décision du 1er de ce mois, le Roi a arrêté les dispositions suivantes :

L'emploi d'officier général commandant les troupes en Afrique cessera d'être occupé et M. le lieutenant général baron Rapatel sera incessamment appelé à d'autres fonctions dans l'intérieur.

M. le maréchal de camp Perrégaux, membre du comité de l'infanterie et de la cavalerie, est nommé à l'emploi de chef d'Etat-Major de l'armée d'Afrique.

Sont en outre nommés :

1° au commandement de la division active d'Oran, M. le lieutenant-général Bugeaud.

2° au commandement des brigades de cette division MM. les maréchaux de camp Laidet et Rullière.

3° au commandement d'une brigade d'infanterie à Alger M. le maréchal de camp de Négrier, commandant le département du Pas-de-Calais.

Je donne avis à ces officiers généraux des dispositions qui les concernent et fais connaître à M. le lieutenant général Rapatel, qu'après vous avoir remis le gouvernement dont il est chargé par intérim, il devra rentrer en France.

La position de M. le colonel Leroy-Duverger, chef d'Etat-Major des troupes d'Afrique sera ultérieurement fixée.

195

Le Cheikh Aouiwah à M. le Lieutenant général gouverneur (1)

Après des salutations respectueuses.

J'ai reçu votre letre et je l'ai lue et comprise entièrement. Je vous apprendrai que les Hâdârs (Maures de Médéah), qui s'étaient rendus dans l'Ouest, sont revenus et ont nommé Hadji Ahmed gouverneur en remplacement de El Akhâl ben Baba Aly.

Quant à Abd el-Qader, il est descendu à Mezounah (2) et a imposé les habitants à 20.000 boudjous. Il a l'intention de se rendre ici. Comment se fait-il que vous ayez des beys qui ont été institués par vous et qui le laissent à Mezounah sans aller le combattre ? Comment se fait-il aussi que de l'Est il vienne chez nous ?

Nous allons avoir à combattre les gens de la montagne. Si vous êtes véritablement notre ami, envoyez-nous le bey Ibrahim (3) pour qu'il nous assiste dans cette affaire.

Je vous envoie une lettre d'Abd el-Qader et une autre de Hadj Sâghir. Donnez-moi des nouvelles du maréchal et dites-moi s'il arrivera bientôt de France.

Recevez bien mes courriers. Ils craignent d'être attaqués en route; c'est pour cela que je les envoie la nuit. Ne négligez pas surtout l'affaire d'Abd el-Qader qui nous arrive du côté de l'Est. Une affaire a eu lieu entre nous et ces gens

---

(1) Lettre reçue le 2 mars 1837. Copie jointe au rapport hebdomadaire du 4 mars.

(2) Mazouna, ville de Dahra. Cf. *Daumas*, p. 110.

(3) Ibrahim le Bosniaque, bey de Mostaganem. Drouet d'Erlon avait songé à l'installer comme bey à Médéa.

comme Ouazra (1) et autres. Nous avons perdu un homme et un fusil, un homme des Haouarah (2) a été tué, et son fusil a été pris; de plus deux de ces derniers ont été blessés ainsi que trois autres soldats d'Abd el-Qader. On lui a pris aussi beaucoup de bestiaux. Ce combat a eu lieu mercredi dernier. Salut.

Pour traduction conforme à l'original arabe.
L'interprète de 1re classe,
Signé : F. MULLER.

196

Brossard à Rapatel

(Arch. Guerre)

Le 7 mars 1837.

Le vaisseau le *Suffren* est arrivé le 2 de ce mois avec 30 officiers et 880 sous-officiers et soldats du 1er régiment d'infanterie de ligne; 200 hommes sont restés à Mers el-Kébir momentanément; le surplus a été logé à Oran.

Ce bataillon était, comme le premier, dépourvu d'effets de campement; le vaisseau qui l'avait apporté n'a pu donner des couvertures ainsi que l'avait fait le *Jupiter*. On a épuisé pour y suppléer les ressources de notre magasin, mais on n'a pu

---

(1) Ouzera tribu du Titteri (Berrouaghia M.).
(2) Tribu du Titteri (territoire de Damiette P. E.).

donner tout ce qui était dû. Il ne reste absolument rien pour les corps qui pourront venir.

Aujourd'hui le *Suffren* vient de repartir emmenant 4 officiers et 73 rationnaires presque tous libérés du service.

L'accroissement de la garnison et le mauvais temps que nous avons eu depuis quelques jours ont causé une grande augmentation dans le nombre des malades qui, cependant, ne dépasse pas encore la proportion ordinaire. Pour leur faire place je fais partir demain le 2e bataillon du 24e de ligne qui ira camper avec le premier près du petit lac de Daya Morcelli.

Des recherches nouvelles ont fait trouver de très bonne eau près de ce camp où l'on n'avait jusqu'à présent que des eaux un peu saumâtres.

197

Le Ministre de la Guerre à Rapatel (1)

(Arch. Guerre)

Paris, le 14 mars 1837.

Par dépêche télégraphique du 11 mars courant, M. le Préfet maritime à Toulon m'a transmis votre lettre du 24 février dernier ainsi conçue :

« Les dernières dépêches arrivées par le courrier annoncent l'envoi à Oran de plus de 5.000 hommes de troupes.

---

(1) Confirmation d'une dépêche télégraphique du même jour.

Il n'y a sur ce point ni logement, ni effets de campement, ni subsistances, ni moyens de transport et, s'il n'est pas pourvu promptement à tous ces besoins, l'arrivée des troupes créera de nouveaux embarras ».

Si, avant d'adresser cette lettre, vous eussiez pris des renseignements auprès de M. l'Intendant de l'armée d'Afrique, je ne doute pas qu'il ne vous eût complètement rassuré sur la situation des différents services.

Déjà, à l'époque du 2 février dernier, M. le commandant Pellion, l'un de mes officiers d'ordonnance, envoyé sur les lieux, faisait un rapport des plus satisfaisants sur les services administratifs à Oran.

Suivant ce rapport, cette place avait, au 20 janvier, pour 5 mois de grains et de farine, 4 mois de riz, 8 mois de légumes, 4 mois de foin, 8 mois d'orge, 3 mois de vin; il n'y avait que pour 5 jours de viande fraîche, mais cet approvisionnement avait été rehaussé par des salaisons et par l'envoi de 60 têtes de bétail. Mustapha avait fait un marché avec le général de Brossard pour 200 bœufs à raison de 15 par jour; on en trouvait d'ailleurs au marché de temps à autre; enfin des agents de l'administration avaient été envoyés en mission sur les côtes d'Espagne pour y acheter des bœufs; il résulte de la correspondance du consul à Carthagène que, sous la date du 23 février, il venait d'apprendre l'arrivée à Oran du navire employé au transport des 84 bœufs récemment achetés sur ce point, navire qui sera suivi de deux autres bâtiments porteurs d'un égal chargement pour la même destination.

M. l'intendant de l'armée a, en outre, fait connaître qu'il avait traité avec un nommé Durand pour une fourniture à Oran de 500 bœufs et que ce traitant était en position de faire d'autres fournitures plus considérables encore en bestiaux sur pied.

Depuis, M. Melcion d'Arc a dû vous donner connaissance du contenu de mes dépêches du 28 février dernier par lesquelles je l'ai informé des nouvelles dispositions que j'ai

ordonnées dans le but de porter les ressources pour tous les services à la hauteur des besoins calculés non seulement sur l'effectif ordinaire mais encore sur les accroissements qu'il doit recevoir en hommes et en chevaux.

Quant aux moyens de transport, l'administration a largement pourvu à leur insuffisance en ordonnant l'envoi successifs de trois compagnies de mulets de bâts organisées au grand complet et dont l'embarquement s'effectuera à Port-Vendres du 15 au 25 mars courant, de manière à ce que leur arrivée à Oran précède l'époque fixée pour le commencement des opérations du général Bugeaud, c'est-à-dire le 15 avril.

En ce qui concerne les effets de campement, non seulement le service ordinaire est assuré à Oran, mais encore il existe dans les magasins de cette place des tentes et des couvertures pour 3.000 hommes; j'ai, d'ailleurs, prescrit, le 28 février, à M. l'Intendant de l'armée de compléter les besoins de ce service au moyen d'un versement à Oran d'une partie des ressources disponibles à Alger et qui se composent, savoir : tentes pour 9.000 hommes; couvertures à 1 place pour 1.000 hommes; sacs de campement pour 8.357 hommes, etc. Enfin M. l'intendant de la 8e division militaire a été chargé de faire un envoi de 6.000 couvertures et d'obtempérer d'urgence aux demandes qui lui seraient faites des divers points de la Régence pour le service du campement, demandes auxquelles la situation des magasins de Marseille et de Toulon lui permet de satisfaire complètement et sans retard.

Vous reconnaîtrez, d'après ces détails, que l'administration doit être dans une sécurité entière que vous eussiez partagée, je le répète, si vous vous étiez adressé à M. l'Intendant de l'armée pour être exactement renseigné sur l'état des choses.

198

Le Ministre de la Guerre à Rapatel

(Arch. Guerre)

Parie, le 15 mars 1837.

Je reçois à l'instant votre lettre du 24 février dernier n° 207.

Suspendez tout mouvement de troupes, soit de Bône, soit d'Alger jusqu'à nouvel ordre.

En conséquence les 1.000 hommes du 11e de ligne doivent rester à Alger et le 3e bataillon du 62e régiment, ainsi que le détachement du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, doivent rester à Bône jusqu'à ordre contraire.

199

Brossard à Rapatel (49) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 99[1])

Oran, le 17 mars 1837.

J'ai reçu les lettres confidentielles que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 3 et 12 mars courant. J'éprouve le plus vif regret, mon Général, d'avoir mal compris vos intentions. Vous savez avec quel soin j'ai cherché en toute occasion à les remplir. Mais, quoi qu'il en soit, j'ai fait ce que j'ai dû faire, j'en accepte la responsabilité. C'est le sort de tout homme qui exerce une autorité quelconque et je m'y soumets avec d'autant plus de résignation que, si j'ai mal compris vos ordres, j'ai la conviction d'avoir parfaitement bien apprécié la position dans laquelle j'étais placé.

Les reproches que vous m'adressez tombent sur deux points principaux : 1° de n'avoir pas ravitaillé Tlemcen par opération militaire; 2° d'avoir traité du ravitaillement de cette place avec le sieur Durand.

En ce qui concerne le ravitaillement de Tlemcen par opération militaire, j'ai l'honneur de vous prier de vous reporter à mes lettres du 31 janvier n°s 5 et 8 *bis*, par lesquelles je vous fais connaître que les chevaux de l'artillerie et de la cavalerie étaient complètement hors d'état de se mettre en mouvement; qu'un régime particulier pendant six semaines

---

(1) Copie jointe à la dépêche de Rapatel au Ministre de la Guerre, du 30 mars 1837, n° 827.

environ était indispensable pour qu'ils pussent entrer en opérations; qu'il en était de même des chevaux de Mustapha et des moyens de transport des Douars; que, ne pouvant prendre à l'égard de ces derniers les mêmes mesures, nous avions reconnu avec Mustapha la nécessité d'occuper Messerghin et que, sans cela, il regardait comme impossible de marcher avec nous pour ravitailler Tlemcen.

Par une lettre du 12 février n° 21 *bis*, j'avais l'honneur de vous rendre compte que l'administration serait promptement en mesure, mais qu'il n'en était pas de même de Mustapha qui m'avait déclaré ne pouvoir marcher ni fournir de chameaux avant la fin de février et qu'il insistait pour ne pas faire de mouvements avant mars. J'ajoutais que j'avais eu la pensée de profiter de la présence d'Abd el-Kader dans l'Est pour tenter un demi-ravitaillement, mais que Mustapha m'avait objecté l'impossibilité de faire marcher les chameaux.

Enfin, mon Général, je m'en réfère encore à mes lettres des 16 et 21 février n°s 24 et 26 *bis*, relativement à cet objet et à l'impossibilité où je me suis trouvé d'effectuer le ravitaillement de Tlemcen par une opération militaire.

J'ajouterai à toutes ces considérations que, depuis la fin de février, le temps a été si horrible qu'il eût été totalement impossible de mettre des troupes en mouvement, que toutes les rivières sont débordées, les chemins et les terrains défoncés, et vous savez, mon Général, que les chameaux ne peuvent marcher sur les terrains humides. Les chaînes de l'Isser seront encore infranchissables pendant cinq ou six jours, au moins, si le beau temps s'établit comme la journée d'aujourd'hui peut le faire espérer.

Ce n'est pas encore tout. La plupart des chameaux sont hors d'état de marcher. On est obligé d'y substituer des bœufs comme bêtes de somme; c'est à quoi on est occupé en ce moment.

Les chevaux des Douars ne sont guère en meilleur état. J'ai passé la revue des uns et des autres à Messerghin. Les der-

niers froids leur auront été très nuisibles. Un nombre assez considérable de chevaux sont morts. Ismaïl a perdu les trois derniers qui lui restaient. Je vous fais cette citation par ce que les faits précisent mieux les choses.

Le ravitaillement de Tlemcen a donc été chose impossible jusqu'à ce moment; mais, quand bien même j'aurais pu l'exécuter par opération militaire, ce qui aurait été tout à fait dans mon intérêt comme officier général, je dis que j'aurais été très coupable de ne pas profiter de la circonstance qui s'est présentée, d'épargner de la fatigue aux troupes, le sang des soldats, l'argent du trésor et de sauver d'une ruine complète les faibles ressources que les opérations précédentes avaient presque anéanties.

Vous remarquerez, mon Général, qu'en agissant ainsi que j'ai fait, j'ai donné la plus grande preuve de modération et de désintéressement qu'un officier pût donner, de renoncer à une occasion de faire parler de soi, de préférer une chose obscure à une occasion de briller. Enfin que peut-il me revenir de tout ceci ? J'aurai réorganisé la division d'Oran à l'avantage d'un autre qui profitera pour sa gloire personnelle de tout le mal que je me serai donné.

Quant au reproche que vous m'adressez d'avoir laissé Durand communiquer avec l'intérieur, je crois, mon Général, vous avoir répondu à ce sujet tout ce qu'il était possible de dire. Qui veut la fin veut les moyens. D'ailleurs comment concevoir la possibilité que le sieur Durand pût remplir un engagement qui dépendait de la volonté d'Abd el-Kader, sans communiquer avec lui ? Je dirai plus; vouloir le lui interdire, était une puérilité, puisque vous savez que des communications journalières ont lieu, soit directement ou par l'intermédiaire des Douars, avec les tribus et que la politique a été jusqu'ici de les encourager.

En ce qui concerne les marchandises que le sieur Durand a exportées (1), il fallait de toute nécessité qu'il emportât

---

(1) Cf. la dépêche de Rapatel au Ministre de la Guerre du 2 mars, n° 1525.

de l'argent ou des denrées. Il était bien plus dans l'intérêt du pays que ce fussent des marchandises venant de France. J'ai interdit l'exportation des armes de toute espèce, de la poudre, du plomb, du soufre, du salpêtre des chevaux et des bestiaux. Je n'avais nulle raison d'interdire l'exportation du fer et de l'acier. D'abord, je n'y ai pas pensé, mais, dans tous les cas, je ne vois aucun motif qui eût pu m'y engager. L'usage que les Arabes peuvent en faire n'est nullement dangereux pour nous. D'ailleurs, il sort journellement d'Alger des caravanes de bêtes de somme chargées de ces matières, qui se rendent aussi bien dans l'Ouest que dans l'Est, à Blida, Coléa et, de là, sur Miliana. L'interdiction de l'exportation du fer et de l'acier était donc sans intérêt.

Je vous le répète, mon Général, j'accepte la responsabilité de ma conduite et, si j'entre dans ces détails, c'est pour vous prouver que j'ai mérité votre confiance. J'insiste donc sur cette vérité que, si j'ai mal compris vos intentions, j'ai bien compris ma position. J'avais une tâche difficile à remplir. Je prenais un commandement dont les ressources étaient épuisées, sans subsistances, sans moyens de transport, avec une cavalerie et une artillerie délabrées, des postes qui ne couvraient même pas le terrain qu'ils auraient dû défendre, un place à vingt-cinq lieues de distance qu'il fallait ravitailler au prix des fatigues et du sang des soldats, de la ruine du matériel et des deniers du trésor.

J'aurai ravitaillé la place et, je l'espère, sans risque d'aucune nature et avec économie. J'ai fait vivre le soldat et j'ai préparé des ressources. J'ai réorganisé l'artillerie, la cavalerie et accéléré l'état des transports auxiliaires. J'aurai donc rempli une tâche assez difficile et j'ose espérer, mon Général, que la réflexion vous portera à me rendre une meilleure justice.

Je dois finir en vous déclarant de nouveau que je n'ai eu personnellement aucun rapport direct ni indirect avec Abd el-Kader, que je n'ai avec lui aucun engagement de quelque nature qu'il soit, que je puis marcher ou rester, enfin faire

tout ce que mon devoir m'imposera, sans aucune restriction, et sans qu'il puisse dire que j'ai méconnu aucune condition positive ou tacite à son égard, puisqu'il n'en existe d'aucune espèce.

Je désire, mon Général, que vous voyiez dans cette lettre le prix que j'attache à la conservation de la bienveillance que vous avez toujours daigné me témoigner et l'assurance de mon bien respectueux et sincère attachement.

200

Aly ben Mansour à Rapatel (1)

Le cheikh Aly ben Mansour et tous ses frères, chacun en son nom, au Sultan très grand, très courageux, l'illustre gouverneur d'Alger, Khalife du roi de France.

Que le salut de Dieu soit sur vous et que la bénédiction de Dieu accompagne tous les actes de votre vie ! Dieu a voulu la destruction des Turcs et que vous les remplaciez dans leur gouvernement. Mais le pouvoir n'appartient qu'à Dieu seul. Nous avons informé votre lieutenant, le colonel Marey agha, du désir que nous avions de voir s'établir une trêve entre nous pour un temps fixé. Alors nous assurerions la sûreté des communications et la sécurité des commerçants. De votre côté, vous laisseriez passer librement tout ce dont nous aurions besoin et tout ce que nous enverrions. Enfin il y aurait une tranquillité et un accord parfaits suivant

---

(1) Lettre reçue le 20 mars 1837. — Copie jointe à la dépêche de Rapatel (rapport hebdomadaire) du 24 mars 1837

la justice de notre secte et de la vôtre. Nous nous sommes entendus sur cela avec les tribus et nous leur avons parlé au sujet de cette affaire après les différends et les combats qui ont eu lieu à cause de Ben Zaamoun. Ben Seïd Aly ben Embarak lui a donné un fort beau cheval, ce qui nous a contrarié. Maintenant, si l'affaire dont je vous parle vous agrée, elle se terminera par l'entremise du cheikh el Moothy et de votre interprète, le Juif ben Dahman, car ce dernier nous connaît et connaît nos arrangemenrts. Nous avons commercé ensemble. Si vous consentez, envoyez-le. Qu'il vienne à nous sans crainte, il s'en retournera de même sous la protection de Dieu et de son Prophète. Nous sommes les ennemis de Ben Zaamoun et nous ne suivrons jamais ses errements. Nous ne reviendrons pas sur les contributions et nous ne combattrons pas contre vous à moins que Dieu ne nous envoie quelques chefs afin que nous allions avec eux, mais nous vous en instruirons avant.

Pour traduction conforme à l'original,
L'interprète de première classe,
Signé : F. MULLER.

201

Le Cheikh Aouiwah à Rapatel (1)

Après de respectueux compliments.

J'ai l'honneur de vous apprendre qu'Abd el-Kader a commis de grandes cruautés à Mazounah; il a tué une partie des Qouloglis et s'est emparé de leurs biens, prétextant qu'ils étaient d'accord avec les Français. Les autres ont été forcés de prendre la fuite. Ensuite de cela Abd el-Kader a pris Aoulad Amar en annonçant que les Français voulaient le nommer bey de Miliana.

Les Ouazrah qui avaient livré combat aux Oudjaqaths vont aller trouver Abd el-Kader à Mazounah pour se rendre avec lui à Tittery. Vous avez nommé un bey dans la province d'Oran, écrivez lui pour qu'il se mette en campagne avec les Français et qu'il paralyse ainsi les desseins d'Abd el-Kader. Si ce dernier parvient à Miliana, toutes les tribus se rangeront certainement de son côté. Je vous préviens de tout, afin qu'un jour vous ne m'adressiez pas de reproches en disant que nous sommes des traitres.

Nous sommes toujours en guerre avec les gens de la montagne. Si vous êtes notre père, opposez-vous aux projets d'Abd el-Kader.

Lorsque les Qouloglis ont entendu dire qu'Abd el-Kader s'avançait vers Mazounah, ils ont eu le dessein de se réfugier dans la province de Tittery.

---

(1) Reçue le 20 mars. Jointe au raport hebdomadaire du 24 mars.

Si vous êtes mon ami et celui des Ouaʻjaqth, envoyez-nous 3oo douzaines de cartouches, car nous n'en avons plus. La moitié de ces cartouches sera destinée aux Abid et l'autre moitié aux Douairs. Si vous consentez à m'envoyer ce que je vous demande, écrivez-moi par le porteur et je vous adresserai un homme avec un mulet.

Faîtes arrêter tous ceux des Ouazrah qui se rendront à Alger! ils m'ont pris, ainsi qu'à Mohamed ben el-Turqy et à Hadji Maouloud, des fusils et un mulet. Le bey de Médéa est en possession du mulet, les fusils se trouvent chez un Ouazrah.

Donnez-moi des nouvelles des lettres que je vous ai envoyées avec le cheval, car je n'ai reçu aucune réponse et j'ignore si le cheval est arrivé ou non.

J'ai entendu dire que, de concert avec le bey Ibrahim vous alliez combattre el Hadji Abd el-Kader; cette nouvelle m'a causé le plus grand plaisir. Veuillez me dire si cela est vrai ou faux.

Je vous recommande instamment mon courrier. Relachez, je vous prie, les Qouloglis qui sont en prison, car les Hadars de Médéa maltraitent leurs frères et leurs amis.

Envoyez-moi un peu d'encre et de papier.

Pour traduction conforme à l'original arabe,
L'interprète de première classe,

Signé : F. MULLER.

202

Brossard à Rapatel

(Arch. Guerre)

Le 20 mars 1837.

J'ai lu avec la plus grande attention la circulaire de M le Ministre de la Guerre sous la date du 13 janvier dernier.

Cette circulaire est évidemment écrite sous la préoccupation de son application spéciale aux troupes stationnées en France. Cette vérité ressort particulièrement de la première et de la quatrième question. L'une a en partie pour objet de faire connaître l'esprit de chaque corps sous le point de vue politique et l'autre, la nature de ses relations avec les habitants.

Dans la position particulière où les troupes sont placées en Afrique, les discussions et les événements politiques ne peuvent exercer une grande influence sur les esprits; les questions y arrivent toutes résolues, les événements tout faits et, par cela même, dépouillés de ce prestige qui tend à émouvoir les esprits. L'armée reste donc insensible aux influences des opinions qui agitent la mère-patrie, d'autant plus qu'elle est entraînée par l'importance des devoirs qui lui sont imposés.

Non seulement ce qui précède est vrai relativement à l'armée, mais l'est encore pour les habitants de la colonie. Ces derniers, fort chatouilleux sur le chapitre de leurs intérêts privés et de leurs droits civils ou politiques comme colons, s'inquiètent assez peu de ce qui se passe en France en ce qui ne concerne pas leur position personnelle et ils

accepteraient volontiers pour la France toute espèce de condition politique qui leur promettrait de la sécurité et de l'avenir.

Ces observations, qui sont exactes et vraies, ôtent à la circulaire de M. le Ministre de la Guerre relativement à l'armée d'Afrique, toute l'importance qu'elle peut avoir selon la pensée qui l'a dictée.

Cependant plusieurs questions sont posées qui intéressent l'armée d'Afrique, et qu'il n'aurait peut-être pas été dans les convenances de traiter, si la teneur de cette circulaire n'y provoquait et n'en faisait en quelque sorte un devoir.

Ainsi, par exemple, on remarque dans les troupes composant l'armée d'Afrique une espèce de nonchalance et de lassitude qui ôte à leur action ce caractère de persistance et de vigueur, cause principale des grands succès obtenus dans nos dernières guerres.

Cette prédisposition tient essentiellement : 1° au défaut de résultats équivalents aux efforts et aux sacrifices que l'armée fait en Afrique;

2° au peu d'importance que la mère-patrie semble attacher aux services qui y sont rendus;

3° à la manière partiale ou capricieuse dont, au moins en apparence, les récompenses ont été données.

Le défaut des résultats est une vérité patente : vainement, depuis six années, les opérations de l'armée roulent dans un cercle d'action et de réaction qui épuisent ses forces sans rien faire de notable pour la gloire de la France et la fondation de son pouvoir en Afrique.

La nullité des résultats est une des causes qui nuisent le plus à la juste appréciation des travaux et des privations que l'armée a à supporter. Généralement, on croit peu à l'existence des choses dont les effets ne se font pas sentir et comme, d'ailleurs, la scène se passe loin de la France, que l'armée ne parcourt pas de grands espaces, qu'elle agit sous un climat et au milieu de peuples en quelque sorte incon-

nus d'une grande partie des personnes mêmes qui traitent des affaires publiques. Celles-ci sont portées à juger de l'existence de l'armée relativement à la connaissance qu'elles ont de ce qui se passe journellement sous leurs yeux et, dès lors, ces personnes sont loin de se rendre raison de ce qu'il peut y avoir de pénible dans une vie où toutes les habitudes et toutes les relations sociales sont rompues.

En France, les esprits ne sont saisis de quelque intérêt relativement aux affaires de l'Afrique et n'y attachent de l'importance que dans les événements critiques. Alors tous les esprits s'y précipitent, les inquiétudes deviennent excessives, les efforts désordonnés, le blâme et les récompenses sont jetés à profusion. Ces mesures extraordinaires émeuvent toutes les ambitions et sont le prétexte et l'occasion de partiales préférences pour des officiers qui ne font que se montrer en Afrique tandis que les officiers de l'armée guerroyante, courbés pendant des semaines, des mois, des années sous le poids d'une série non interrompue de devoirs et de privations sont souvent oubliés, car rien de ce qu'ils ont fait ne frappe l'imagination.

Il ne faut pas croire que ceci s'applique aux grades élevés seulement. Rien n'est plus commun que de voir les officiers de l'armée d'Afrique demander des congés pour aller solliciter de l'avancement à Paris et ces sortes de demandes sont exposées avec une naïveté qui fait suffisamment la critique de la marche habituelle des choses.

Cette espèce d'indifférence des droits particuliers à quelques officiers porte également sur ceux qui appartiennent à tous en général, et on a successivement dépouillé l'armée d'Afrique d'une partie des prérogatives qui lui avaient été justement accordées.

Telles sont les considérations générales qui agissent plus ou moins sur l'esprit de tous les corps de l'armée et qui tendent à affaiblir l'esprit militaire qui devrait y dominer.

Je crois ces observations basées sur la vérité, mais, en admettant qu'on pût en contester l'exactitude, elles n'en sub-

sisteraient pas moins dans toute leur force, car il suffirait qu'à tort ou à raison l'armée en fût préoccupée pour que les résultats fussent les mêmes et que le gouvernement eût intérêt à en arrêter les effets.

Quant à l'esprit des corps sous le rapport politique, les observations générales qui précèdent démontrent suffisamment le peu d'importance qu'on doit y attacher en Afrique. Toutefois, on peut encore dire, à cet égard, que les régiments peuvent être considérés comme divisés en trois parties bien distinctes :

les officiers qui aspirent à leur retraite et demandent du repos;

les jeunes officiers et les sous-officiers qui désirent tout ce qui leur donnera de l'avancement;

enfin les soldats qui ne demandent et ne désirent que l'arrivée du jour de leur libération.

La turbulence ou l'ambition des seconds est maitrisée ou absorbée par la lassitude et le besoin de calme des premiers et l'indifférence des derniers.

Mais il est encore à observer, pour les corps composant l'armée d'Afrique, que la disposition morale des jeunes officiers et sous-officiers paraît avoir une direction et un aliment dans l'état de guerre.

En ce qui concerne l'influence que ces idées peuvent exercer sur chaque corps en particulier et sur l'esprit qui y règne sous le point de vue militaire et relativement à tout autre objet, le peu de temps pendant lequel j'ai commandé la division d'Oran ne m'a pas donné l'occasion d'avoir une opinion bien formée à l'égard de chacun d'eux.

Cependant il est certaines qualités comme certains défauts qui tiennent à la composition des corps, à l'influence des chefs immédiats ou aux circonstances dans lesquelles ces corps ont été placés et sur lesquels je puis émettre mon opinion avec certitude de ne pas errer. Ces observations sont consignées dans le rapport en forme de tableau qui accompagne cette lettre.

El Meïdani à Rapatel (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 118[3])

Après les compliments d'usage :

Il faut que je vous apprenne ce que fait Ahmed-bey à Constantine. Un homme qui était venu vendre des bœufs à Bougie et que je connais m'a dit qu'Ahmed-bey a fait élever des remparts depuis le dessus de Bared jusqu'à la Rabhabah; ils traversent le marché à l'huile qu'il avait fait détruire et arrivent jusqu'à Bab el-Djedid. Cela fait que la ville est en dedans. Ces remparts ont quatre toises de hauteur. Il a ménagé deux accès, l'un est situé sur le chemin de Sidi Mohamed el-Ghorab et le second donne sur le chemin de la mosquée du Bey. Dans le jour il baisse les pont-levis afin que le monde puisse passer et, dans la nuit, il les fait lever pour que personne ne s'introduise dans la ville. Cet homme a ajouté qu'Ahmed-bey avait ordonné aux cheikhs et aux caïds depuis Harkah, jusqu'à Righah de venir habituer l'ouest de la ville; ils y sont arrivés avec tous leurs biens. Chaque jour Ahmed-bey fait publier qu'il faut défendre la ville parce que, si les Français venaient à s'en emparer, ils n'auraient plus (les habitants) de roi ou de drapeau.

Cet homme m'a dit encore qu'Ahmed-bey a fait construire une autre muraille depuis Bab el-Djabia jusqu'à Bab el-Djedid; il en résulte que l'ancienne muraille se trouve main-

---

(1) Lettre reçue le 20 mars. Copie jointe à une dépêche de Rapatel 22 mars 1837 (1535).

tenant derrière la nouvelle. Il a, de plus, fait percer des meurtrières pour protéger la fusillade et fait mettre en batterie les canons abandonnés par les Français.

L'homme qui m'a donné ces renseignements a rencontré en sortant de Constantine, quarante cavaliers des Hachachet (1) qui se rendaient chez le Bey. Il lui a paru que cinq d'entre eux étaient des Grands, c'est-à-dire des Makhazeniah (2).

Je connais parfaitement l'homme qui m'a fourni les nouvelles que je vous communique présentement et je distingue très bien l'homme qui ment de celui qui est véridique. Salut. (3).

204

Le Ministre de la Guerre à Rapatel (5793)

(Arch. Gouvern. Gén. E 106⁴)

Le 21 mars 1837.

Vous m'avez communiqué par votre dépêche du 16 février dernier, la copie de celle que vous a écrite, le 13, M. le général Brossard pour vous rendre compte de la proposition qui lui a été faite de lui fournir deux cents chevaux environ, à la condition que le prix lui en serait payé en munitions de de guerre. Vous m'avez en même temps donné connaissance de votre réponse à cette comunication.

---

(1) Aachach, tribu de la vallée de l'oued Zenati.
(2) Mokhraznia : « gens du Maghzen », c'est-à-dire comptant parmi les principaux fonctionnaires du beylick.
(3) Traduction de l'interprète de 1re classe F. MULLER.

Je ne puis qu'approuver les recommandations que vous avez adressées à cette occasion à M. le général Brossard. Vous avez bien fait de lui prescrire, conformément à mes instructions, de se borner à recevoir sans prendre d'engagements et à vous envoyer pour me les transmettre les propositions ou communications qui lui arriveraient de la part d'Abd el-Kader. C'est dans ce sens seulement que doit être entendue l'interdiction de toute correspondance avec ce chef, comme vous l'a d'ailleurs clairement expliqué ma dépêche confidentielle du 28 février dernier, à l'esprit de laquelle je vous invite de nouveau à vous conformer.

205

Le Ministre de la Guerre à Rapatel (5794)

(Arch. Gouvern. Gén. E 106[4])

Le 21 mars 1837.

J'ai reçu votre dépêche du 24 février dernier par laquelle vous me rendez compte du coup de main exécuté par M. le général Bro contre les gens de l'Arbah. J'ai appris avec plaisir l'heureux résultat de cette expédition et j'espère avec vous qu'elle contribuera à mettre un terme aux brigandages dont la plaine de la Métidja est depuis trop longtemps le théâtre. Vous en témoignerez ma satisfaction à M. le général Bro, ainsi qu'aux officiers et aux corps qui l'ont habilement secondé. Je vous recommande de continuer à me tenir exactement informé de la suite des opérations commencées par M. le général Bro et que j'ai approuvées par ma dépêche de ce mois, n° 5762.

206

Brossard à Rapatel

(Arch. Guerre)

Le 27 mars 1837.

Je reçois votre lettre du 4 mars sous le n° 182, relative à l'établissement du poste de Messerghin.

J'ai eu l'honneur, mon Général, de vous rendre compte des motifs d'urgence qui me forçaient à porter des troupes sur le point de Messerghin. Vous avez, depuis, autorisé cette opération et vous y avez été d'autant plus porté que, depuis plusieurs années, il était question d'occuper militairement ce point sans que les circonstances eussent permis de réaliser ce projet.

Vous me marquez que vous avez réfléchi depuis que Messerghin était trop éloigné d'Oran pour y établir un poste en l'air. Ce que la réflexion vous a indiqué, la nécessité et la vue des lieux me l'avaient signalé. Aussi j'avais prescrit aux troupes de se couvrir par un retranchement; mais, comme il importait que le travail que le soldat allait exécuter ne le fût pas en pure perte, j'ai fait tracer l'ouvrage par le chef de bataillon Perreau, de manière à ce qu'il pût servir à l'occupation permanente de ce poste .

Depuis, les troupes s'étant augmentées sur ce point, et M. l'intendant Sicard m'ayant rendu compte que le transport du pain sur les chameaux causait un préjudice notable à l'administration, en raison du déchet qui en résultait, j'ai prescrit à M. le chef de bataillon Perreau d'y faire construire deux fours dont la dépense sera grandement couverte par

l'économie qui en résultera dans les moyens de transport et le déchet qui cessera d'avoir lieu à l'occasion du transport du pain.

D'ailleurs j'étais d'autant plus autorisé à prendre cette disposition, que le poste de Messerghin est porté au budget du génie pour l'année 1837, en dépenses, à la somme de 40.000 francs. Toutefois, j'ai ordonné au commandant Perreau de borner ses dépenses à l'établissement des fours et des créneaux d'enceinte.

L'arrivée des renforts m'ayant forcé de camper une partie des troupes de la garnison d'Oran, je n'ai pu les établir autre part qu'à Messerghin, seul point sur lequel on trouve de l'eau et du bois aux environs d'Oran.

J'ai profité de cette circonstance pour compléter l'exécution du camp retranché. Il se termine en ce moment et est, sans contredit, le plus beau poste de ceux établis dans la province. Il est armé d'une pièce de 8 et d'un obusier de 24.

Les tentes viennent d'arriver et je vais porter sur Messerghin et Bridia (1) les troupes que je ne puis conserver à Oran. Je vous le répète, mon Général, ces deux points sont les seuls où il y ait de l'eau et du bois et où l'on puisse, par conséquent, placer un corps de troupes un peu nombreux.

Quant au poste du Petit Lac (Daya Morcelli) dont vous me faites l'honneur de me parler dans votre lettre du 7 mars, n° 185, c'est également un poste en terre, mais d'une très petite dimension, armé d'une pièce de 8 et où j'ai fait transporter le blockhaus placé en arrière de la Maison Carrée.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte que j'avais été obligé d'établir ce poste pour arrêter les incursions des Garabas qui s'embusquaient dans les plis de terrain totalement cachés qui se trouvent sur ce point. C'est de là qu'ils sont partis le jour où le 2e régiment de Chasseurs a perdu 17 hom-

---

(1) Aïn-Bridia (Brédéa) à 31. kil. O. d'Oran sur la rive N. de la Sebkha.

mes et 1 officier et toutes les fois qu'ils sont venus enlever des troupeaux sous les murs mêmes de la place, comme cela a encore eu lieu quelques jours avant mon arrivée à Oran. Je suis à me demander comment il est possible qu'on ait tardé aussi longtemps à occuper ce point. Maintenant il est matériellement impossible qu'un cavalier puisse s'approcher pendant le jour à moins de quatre ou cinq lieues d'Oran, dans la direction du Tlélat sans être aperçu.

Voici les deux seuls postes, mon Général, dont je me sois occupé activement. Quant au complément de la défense du territoire d'Oran, j'ai pu y penser, car c'est mon devoir, mais je n'ai pu m'en occuper puisque vous me l'avez interdit. Je m'en réfère à cet égard à ma lettre du..... n°.....

En ce qui concerne le projet de camper les troupes à Sidi-Marouf dont M. le chef de bataillon a parlé, ne pouvant conserver toutes les troupes à Oran et ne voulant pas les amonceler à Messerghin, j'avais pensé à y porter le 24e régiment, car c'est le seul point où, après Messerghin et Bridia, on trouve de l'eau et du bois. Le mauvais temps m'a forcé à y renoncer. Je me suis contenté de tenir le 24e campé au Petit Lac, seul point où il y ait de l'eau, jusqu'au moment où j'ai porté un bataillon du 1er de ligne à Messerghin, pour faire rentrer un bataillon du 24e qui était resté sous la tente pendant le moment le plus rigoureux de cette dernière période d'hiver.

Relativement à la somme de 8.000 francs allouée pour un poste à établir au Ravin Blanc, je n'y suis absolument pour rien et, si cela ne concernait pas mon prédécesseur, je vous en dirais très catégoriquement ma façon de penser. Je délègue à M. le chef de bataillon Perreau que cela concerne spécialement, le soin de discuter l'utilité de ce poste.

Vous voyez, mon Général, que je n'ai en aucune façon outrepassé les ordres et les instructions que vous m'avez donnés. Vous avez été induit à le penser, en raison de quelques circonstances qui vous ont été officieusement signalées, mais

qui, quoique se rapportant à des choses vraies, n'avaient nullement la portée qu'on a bien voulu leur attribuer.

Je terminerai cette lettre, mon Général, en insistant plus que jamais sur l'importance des modifications que j'ai indiquées comme indispensables et sur ce fait que, depuis la construction d'un quartier de cavalerie et des établissements de l'artillerie à Kerguenta, la défense d'Oran se trouve transportée à la position de la redoute d'Orléans.

207

Brossard à Rapatel (87) (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 99[1])

Oran, le 28 mars 1837.

Les engagements que M. Durand avait pris s'accomplissant successivement malgré les obstacles qu'il a rencontrés. La maladie de son frère avait été le premier. La difficulté de correspondre par la rigueur de la saison est venue apporter un retard inévitable. Enfin, après avoir vaincu tous ces obstacles, il est rentré à Oran, il y a environ dix jours et est lui-même tombé malade. Son frère à peine convalescent a été obligé de partir immédiatement pour se rendre aux Garrabas et suivre les expéditions, soit sur Oran, soit sur Tlemcen. Il

---

(1) Copie jointe à la dépêche de Rapatel du 30 mars 1837, n° 827.

vient de nous adresser encore 120 bœufs et propose une fourniture de 2.500 têtes. Mais il paraît que les prix qu'il a demandés sont excessifs et que le sous-intendant a refusé.

Enfin, mon Général, remis seulement depuis deux jours, Durand aîné est parti ce matin avec 42 chameaux chargés pour Tlemcen, portant du café, du riz, des effets d'habillement, des médicaments.

Voici donc Tlemcen ravitaillé pour trois mois environ. Durand va régler avec le commandant Cavaignac, sur les seuls récépissés duquel il peut recevoir le prix du marché qu'il a passé. Il sera de retour vers le 7 avril, époque à laquelle le général Bugeaud doit arriver. Ainsi cet officier général sera en position de prendre tel parti qu'il jugera convenable, n'étant gêné par aucune opération d'urgence.

L'état des routes rendra encore toute marche impossible sur Temcen pendant bien des jours et cela peut se prolonger si les pluies continuent à être alternatives.

D'un autre côté, mon Général, vous verrez à quel point les moyens de transport de nos alliés sont réduits par l'état ci-joint de l'embrigadement des chameaux et des mûlets. De 700 chameaux qu'ils avaient l'année dernière, ils sont réduits à 288.

Sur la totalité des 575 bêtes de somme, un bon tiers n'est pas en état de marcher en ce moment.

208

Brossard à Rapatel (59 bis)

(Arch. Guerre)

Le 28 mars 1837.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 12 mars, n° 211, par laquelle vous m'adressez copie de celle de M. le Ministre de la guerre du 28 février dernier, au sujet des allocations de diverse nature faites, d'après les ordres de M. le Maréchal, aux Douairs et aux Smélas. Cette lettre avait été précédée, ajoutez-vous, d'une autre en date du 27 du même mois, qui avait trait à peu près à la même matière et faisait observer que le chiffre de 530 rations d'orge distribuées aux cavaliers Douairs lui paraissait exorbitant. Relativement aux motifs qui ont déterminé M. le Maréchal à faire considérer les Douairs et les Smélas comme en service actif et, par conséquent, à leur faire allouer une solde de 0 fr. 50 par jour plus des vivres en nature, conformément aux dispositions d'une lettre de son prédécesseur du 7 juillet 1836, je dois vous faire observer, qu'ils subsistent encore dans toute leur force et méritent d'être pris en considération.

En conséquence de l'état de guerre, nos alliés ont été privés de la possibilité de cultiver leurs terres; ils étaient donc sans moyens aucuns de nourrir leurs familles et leurs chevaux; d'un autre côté, les expéditions, notamment les derniers ravitaillements de Tlemcen avaient complètement ruiné non seulement les chevaux, mais encore les mulets et les chameaux. Enfin, resserrés sous les murs d'Oran, ils

n'avaient aucun moyen de faire subsister les uns et les autres et la cherté de grains pour la nourriture de leurs familles les avait réduits à la nécessité de nous abandonner pour se soumettre à Abd el-Kader. La défection commençait, elle eût été complète sans la décision prise par M. le Maréchal; elle s'est arrêtée. Cette mesure était tout à la fois d'une bonne politique et acte de justice. Les Douairs souffraient pour nous et à cause de nous. Ils s'étaient épuisés pour nous servir; il fallait venir à leurs secours pour qu'ils pussent nous servir encore. Sous ce double rapport, la mesure eût été même insuffisante, si je n'eusse fait établir un poste fortifié au Petit Lac (Daya Morcelli) et occuper Messerghin, disposition qui leur a permis de disséminer leurs troupeaux sur une grande étendue de pâturage et, enfin, de cultiver un assez grand espace de terrain pour assurer leur subsistance après la récolte prochaine. J'ajouterai que c'est au moyen de l'orge de distribution qu'ils ont pu ensemencer ces terres, car ils ont pu employer à cet usage le grain qui leur restait ou l'argent qu'ils auraient été obligés de dépenser pour se procurer la nourriture de leurs chevaux.

Relativement au nombre de 530 que M. le Ministre semble considérer comme excessif, c'est le chiffre exact du nombre de cavaliers montés. Les états nominatifs sont fournis et j'en ai passé moi-même la revue.

Vous voyez, mon Général, que l'utilité de la mesure prise par M. le Maréchal est suffisamment justifiée. Convient-il de cesser d'exécuter immédiatement, je ne le pense pas.

Relativement à la subsistance de leur familles, les Douairs et les Smélas sont exactement dans la même position. En ce qui concerne l'état des chevaux, la situation est meilleure parce que les pâturages sont plus abondants, mais il ne paraît pas convenable de leur retrancher l'orge au moment où ils vont entrer en campagne; on pourrait même avancer avec quelque raison qu'ils y sont déjà, car, campés sous la protection de nos avant-postes, leurs cavaliers éclairent le terrain jusque dans les plaines du Tlélat et sur les bords du Rio Sa-

lado. D'ailleurs, les expéditions ne tarderont pas à commencer et, conséquemment, ils auront droit à l'allocation qui leur serait ôtée aujourd'hui. Convient-il pour une aussi faible économie de prendre une disposition qui ne pourrait que détruire en partie les bons effets de la mesure prise par M. le Maréchal, et qui serait imputée à tort ou à raison à son successeur ?

Si les expéditions ont lieu, ainsi que je dois le penser, elles se prolongeront probablement jusqu'à la récolte; alors les Douairs et les Smélas pourront se passer des allocations qui leur sont accordées; si, au contraire, la paix avait lieu, M. le Ministre de la Guerre pourrait sans inconvénient prescrire telle mesure qu'il lui conviendrait de prendre.

D'après ces considérations, votre lettre et celle de M. le Ministre de la Guerre ne contenant point d'ordre formel, puisqu'elles s'expriment en ces termes : « qu'il importe d'arriver à supprimer le plus tôt possible ces allocations », je laisse donc subsister les choses dans l'état où elles sont, jusqu'à ce que vous m'ayez fait l'honneur de m'adresser de nouvelles instructions à ce sujet.

209

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Le 8 mars 1837.

J'ai l'honneur de vous adresser la copie des instructions données au général Bugeaud pour la mission qui lui est confiée dans la province d'Oran dans le but de pacifier cette province (1). Vous remarquerez d'abord que cet officier général doit vous tenir au courant de tout ce qui surviendra, ainsi que de la marche de ses opérations militaires et des négociations qu'il est autorisé à ouvrir, soit avec Abd el-Kader, soit avec tout autre chef arabe; il me transmettra en même temps qu'à vous les rapports que je lui prescris de vous envoyer. Vous remarquerez ensuite que M. le général Bugeaud doit s'adresser à vous pour se procurer les objets de toute nature dont il pourrait avoir besoin. Dans le cas de demandes de sa part, vous donnerez immédiatement les ordres nécessaires pour qu'il y soit déféré sans retard. Je prescris à M. l'Intendant militaire de l'armée d'Afrique de pourvoir à tout ce qui sera nécessaire pour le ravitaillement de la garnison de Tlemcen et pour les troupes rassemblées dans la province d'Oran.

L'une des opérations du général Bugeaud étant l'évacuation du camp de la Tafna, je demande à M. le ministre de la Marine de donner des ordres pour que des bâtiments de l'Etat

---

(1) Cf. *Tafna*, doc. 77.

soient envoyés à Mers el-Kébir pour le 1er avril prochain et qu'ils attendent dans ce port les instructions du général Bugeaud.

Vous verrez en ce qui concerne la place de Tlemcen, que des négociations pourront être ouvertes pour la donner comme compensation à celui des chefs arabes avec lequel le général Bugaud traiterait. Mais la cession de cette place ne devra être faite qu'autant qu'il en aura reçu l'autorisation positive du gouvernement du Roi, et il est recommandé à cet officier général de ne point s'engager à cet égard avant d'avoir reçu des instructions spéciales.

Dans la pensée que l'on peut trouver dans des négociations bien conduites un puissant moyen d'obtenir le résultat que le gouvernement du Roi espère de la mission confiée au général Bugeaud, cet officier général est autorisé à user de tous les moyens qu'il aura pour déterminer Abd el-Kader à faire des ouvertures de paix, et à entrer ensuite en négociation avec lui. Il se conformera, à cet effet, aux instructions spéciales qui lui seront envoyées.

Si des ouvertures de paix sont faites par Abd el-Kader, le général Bugeaud est prévenu qu'il pourra être utile aux intérêts de la France de traiter en même temps avec un autre chef arabe, afin de contrebalancer le pouvoir que nous fonderons dans l'Ouest de la province d'Oran. Dans ce cas vous devrez sonder le bey de Miliana (Sidi Embarak) pour l'engager à traiter avec nous, afin qu'il cesse de se trouver sous la dépendance d'Abd el-Kader. Vous savez qu'il y a d'autant plus d'espoir de le trouver disposé à un arrangement de cette nature, qu'il serait fatigué de l'autorité d'Abd el-Kader. Il serait possible, qu'apprenant que celui-ci est sur le point de traiter avec les Français, Sidi Embarak saisit cette occasion pour se faire créer un beylick à part; ce serait une puissance que nous opposerions à celle d'Abd el-Kader et qui pourrait servir à limiter son influence et à contenir son ambition.

Pour obtenir ce résultat, vous devez faire porter vos forces disponibles sur la Chiffa, pendant que le général Bugeaud

opèrera dans la province d'Oran. Il sera nécessaire en même temps, que vous fassiez annoncer préalablement une expédition sur Miliana et que vous en accréditiez le bruit par des préparatifs.

Je fais sentir, à cette occasion, au général Bugeaud, combien il importe au succès de ses opérations ainsi qu'à votre entreprise sur Miliana, que vous soyez informé bien exactement de tout ce qui se passera dans la province d'Oran. Je prescris donc au général Bugeaud de vous instruire du résultat de ses opérations ainsi que de celui des négociations qu'il entamera avec Abd el-Kader ou avec d'autres chefs arabes. Cet officier général comprendra comme vous, que le succès dépendra en grande partie de l'esprit d'ensemble et d'harmonie qui existera entre vous et lui.

Je ne doute pas, Général, que vous ne concourriez de tous vos moyens à l'accomplissement des vues du gouvernement du Roi.

210

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Le 8 mars 1837.

J'appelle votre attention sur les négociations qui pourront être ouvertes avec Abd el-Kader ou avec d'autres chefs arabes. Le gouvernement du Roi a pensé qu'il pourrait être utile de faire un arrangement avec un chef d'une autre contrée, pour balancer le pouvoir qu'il fonderait dans la province d'Oran. Les renseignements qui vous sont parvenues et que vous avez communiqués sur Sidi Embarak, bey de Miliana,

donnent lieu de croire qu'il serait utile d'amener ce bey à traiter avec nous et que cela pourrait être entrepris avec succès, surtout s'il apprend que l'autorité française est sur le point de traiter avec Abd el-Kader. Une démonstration de votre part vers la Chiffa, précédée du bruit que vous feriez répandre d'une expédition sur Miliana, déterminerait probablement la soumission de Sidi Embarak. Je vous invite, en conséquence, à faire les dispositions nécessaires pour amener ce résultat, en vous conformant à cet égard aux instructions spéciales qui vous seront envoyées.

Les démonstrations que vous ferez sur la Chiffa et les dispositions apparentes d'une expédition sur Miliana pouvant avoir un retentissement utile dans la province d'Oran, vous donnerez au général Bugeaud les avis que vous croirez de nature à coopérer aux succès de sa mission.

Vous aurez à instruire le gouvernement du Roi de la marche des négociations dans la province d'Oran et auprès de Sidi Embarak. Vous me ferez connaître exactement ce qui surviendra et particulièrement ce qui concernerait la cession de Tlemcen à l'un des chefs arabes. Vous verrez dans les instructions dont copie est ci-jointe, que, dans toutes les hypothèses, cette cession ne peut se faire sans la décision expresse du gouvernement de Sa Majesté. Il importe que je sois instruit à l'avance de ce qui aurait rapport à cette cession, afin que je puisse provoquer à temps la décision qui devrait l'autoriser ou la refuser.

Je ne doute pas, Monsieur le Gouverneur Général, que vous ne fassiez tous vos efforts pour assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution des ordres donnés au général Bugeaud, de même que, pour le succès des tentatives que vous êtes invité à faire sur Miliana, je compte à cet égard sur votre active coopération.

211

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Le 11 mars 1837.

J'ai mis sous les yeux du Roi en Conseil la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 mars courant, dans laquelle vous faites remarquer qu'il vous a paru que les instructions données à M. le général Bugeaud différent des bases qui avaient été arrêtées devant vous, et vous faites ressortir les inconvénients qui vous semblent devoir résulter de l'indépendance dans laquelle le général Bugeaud se trouverait placé.

Le Conseil après avoir reçu les instructions données au général Bugeaud, en sa qualité de commandant de la division active d'Oran, a décidé qu'elles étaient définitives et qu'elles n'étaient susceptibles d'aucune modification, attendu qu'elles remplissent entièrement les vues du Gouvernement tant pour les opérations militaires dans la province d'Oran que relativement aux rapports de service qui devront exister entre le commandant de la division active d'Oran et le Gouverneur général.

Je vous ferai remarquer à ce sujet, combien j'ai insisté dans ces instructions (titres : « Prise de possession du commandement, etc. ». « Nécessité d'être en rapports suivis avec le Gouverneur général ») pour que vous soyiez informé toujours et avec la plus grande exactitude des mouvements militaires et des négociations qui seraient entamées soit avec Abd el-Kader, soit avec d'autres chefs arabes.

J'ajouterai que vous avez dû voir au titre : « Négociations avec Abd el-Kader » que le général Bugeaud devra se conformer aux instructions spéciales qui lui seront envoyées. Ces instructions ne sont pas encore préparées; lorsqu'on s'en occupera, je ne manquerai pas d'établir qu'aucune négociation ne sera faite sans que le Gouverneur général en soit instruit par le général Bugeaud et sans qu'il ait donné son avis, et que cet officier général sera tenu de déférer la marche et les progrès des négociations au Gouverneur général. En un mot, rien ne sera adopté sans votre avis préalable, avis qui sera, dans le fait, indispensable au Gouvernement pour une sanction nécessaire et définitive.

212

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Le 11 mars 1837.

Vous m'avez fait connaître par votre lettre du 5 de ce mois, que votre intention était de supprimer actuellement l'emploi d'agha des Arabes à Alger qui vous paraît avoir eu les plus graves inconvénients et d'attendre que vous fussiez suffisamment éclairé pour savoir s'il convenait de le rétablir, soit en faveur d'un indigène, soit en faveur d'un Français. Vous m'avez demandé en même temps que M. le lieutenant-colonel Marey, actuellement investi des fonctions d'agha fut nommé au grade de colonel.

L'emploi d'agha avait été rétabli (1) parce qu'on pensait qu'il était nécessaire de réorganiser le pouvoir chargé d'exercer sur les tribus de la province d'Alger l'action politique du Gouvernement. Il avait paru en même temps que ce pouvoir devait être institué sous le nom qui était connu dans le pays et que les circonstances où on se trouvait alors ne permettaient de le confier qu'à un officier supérieur de l'armée. Toutefois le Gouverneur général était resté juge de l'opportunité de la mesure qui ne pouvait s'apprécier convenablement que sur les lieux et c'est par un arrêté émané de son autorité que ces fonctions ont été créées. Les espérances que l'on en avait conçues ne se sont pas toutes réalisées et, quoiqu'il faille l'attribuer peut-être à des circonstances indépendantes de la création elle-même, je ne puis que vous laisser pour la suppression de cette charge la même latitude qu'avait eue votre prédécesseur pour son établissement. Je m'en rapporte, à cet égard, à votre connaissance du pays et des besoins du service.

Quant à la nomination de M. le lieutenant-colonel Marey au grade de colonel, elle sera l'objet d'une proposition particulière sur laquelle je prendrai les ordres du Roi.

---

(1) Par Drouet d'Erlon, en remplacement du bureau arabe dissous le 20 novembre 1834.

213

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Le 11 mars 1837.

Les lois de finances et les ordonnances royales ont fixé jusqu'à 72·000 francs par an le traitement affecté aux hautes fonctions dont le Roi vous a investi sur ma proposition par son ordonnance du 12 février dernier. J'ai pris les ordres de S. M. sur le point de savoir s'il y avait lieu de modifier aujourd'hui cette fixation. Le Roi a décidé en Conseil que le traitement du Gouverneur général des Possessions françaises dans le nord de l'Afrique serait maintenu au même taux et dans les mêmes conditions que par le passé.

Vous jouirez donc comme vos prédécesseurs du traitement annuel de 72.000 francs composé de :

40.000 francs à titre de général commandant en chef;
32.000 francs pour frais de bureau et de représentation.

Ce traitement vous sera payé à raison de 40.000 francs à partir du jour de votre nomination et de 72.000 francs à partir du jour de votre arrivée en Afrique, les frais de représentation étant attachés à la résidence et payés en partie, pendant votre absence, à l'officier général qui remplit vos fonctions par intérim.

Vous recevrez la gratification d'entrée en campagne attribuée au grade de général en chef de laquelle il faut toutefois déduire, aux termes du règlement, la moitié de celle que vous avez déjà reçue, il y a moins de six mois, en qualité de

lieutenant-général, ce qui porte à 5.000 francs la somme que vous aurez à toucher à ce titre.

Je mettrai, en outre, pour votre installation une somme de 4.000 francs à la disposition de M. l'Intendant civil pour acquérir au compte du domaine les objets qui pourraient être nécessaires afin de compléter le mobilier de l'hôtel du Gouvernement à Alger. M. l'Intendant civil en sera prévenu par le prochain courrier et il aura mes instructions quand vous arriverez en Afrique.

214

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 13 mars 1837.

D'après le compte que je me suis fait rendre des propositions que vous avez faites relativement à la nouvelle composition des Etats-Majors de l'armée d'Afrique, j'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai arrêté les dispositions suivantes.

M. le maréchal de camp Perrégaux devient, en vertu des lettres de services qui lui ont été adressées sous la date du 1er de ce mois, chef d'Etat-Major de l'armée d'Afrique en remplacement de M. le colonel Leroy-Duverger. Je me réserve de statuer plus tard sur la nouvelle position qu'il conviendra d'assigner à cet officier supérieur.

Ainsi que vous l'avez demandé, MM. les capitaines Fallot de Broignard et Pellissier seront employés à l'Etat-Major de l'armée d'Afrique en remplacement de MM. les capitaines

Gougeon (1) et Spitzer qui passeront par permutation, savoir M. Gougeon à l'Etat-Major de la 8e division militaire et M. Spitzer à l'Etat-Major de la 21e.

Je vous adresse ci-joint les lettres de MM. Gougeon et Spitzer ainsi que celle de M. Pelissier qui est en congé en Afrique.

M. Fallot est informé de la nouvelle destination qui lui est assignée et reçoit l'ordre de se rendre sans délai à son poste.

M. le capitaine de Villeneuve qui se trouve en excédent du nombre de capitaines déterminé par les décisions antérieures, restera comme précédemment détaché à Guelma, mais il devra occuper, comme vous l'avez proposé, la première vacance qui se présentera dans le cadre des Etats-Majors d'Afrique.

M. de la Tour du Pin, capitaine, aide de camp de M. le maréchal Clauzel, est nommé selon vos désirs, en remplacement de M. de Prébois (François) (1) à l'Etat-Major de Bône. M. Prébois recevra incessamment une nouvelle destination.

Vous m'avez fait observer qu'il vous semblait nuisible au bien du service que les officiers chargés en Afrique de travaux spéciaux de topographie fussent placés dans une position qu'ils ont eu quelquefois la prétention de croire indépendante du chef d'état-major et vous avez demandé que cet état de choses fût changé.

Votre observation m'a paru fondée et je suis disposé à chercher les moyens de remédier à l'abus que vous signalez; mais une modification à l'état de choses actuel devant avoir pour résultat d'ôter à M. le lieutenant-général directeur du dépôt de la guerre la faculté de donner directement des ordres aux officiers chargés du service topographique à Alger, Oran et Bône, j'ai jugé convenable de consulter cet officier général avant de statuer définitivement.

---

(1) *Rovigo*, I, p. 86.
(2) *Rovigo*, I, 263.

215

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 19 mars 1837.

J'ai l'honneur de vous transmettre et vous trouverez sous ce pli copie d'une lettre (1) et de deux autres documents qui m'ont été adressés par M. le chef d'escadron Yusuf commandant les spahis de Bône.

Je vous prie aussitôt ma dépêche reçue de faire venir le capitaine d'Etat-Major Pellissier (2) et de lui demander s'il a écrit et rendu publique par la voie de la presse la lettre que M. le chef d'escadron Yusuf l'accuse d'avoir adressée, le 23 janvier dernier, au rédacteur du *Courrier de Lyon* et que le *Garde National* de Marseille aurait reproduite dans son numéro du 9 février.

Si M. le capitaine Pellissier s'est rendu coupable d'un acte aussi répréhensible envers un officier supérieur de l'armée, vous l'admonesterez sévèrement et vous lui infligerez par mon ordre les arrêts de rigueur pour un mois.

Je n'ai pas besoin de vous faire observer combien de pareils écarts sont intolérables et combien il importe d'y couper court radicalement. MM. les officiers de tous grades et de

---

(1) La lettre de Yusuf au Ministre de la Guerre a été publiée par TRUMELET : *Le Général Yusuf*. Paris, 1890, 8° t. I, p. 305, ainsi que la lettre adressée par cet officier au journal le *Garde National* de Marseille.

(2) PELLISSIER DE REYNAUD, auteur des *Annales Algériennes*.

toutes armes doivent être bien convaincus, après les avertissements qui leur ont été donnés à cet égard, que je sévirai avec la plus grande rigueur contre ceux qui, au mépris de mes injonctions, se permettraient de publier quoi que ce soit dans les journaux sans autorisation préalable de leurs supérieurs.

Veuillez m'accuser réception de la présente dépêche et me rendre compte des informations que vous recueillerez sur cette affaire.

P.-S. — L'insulte grave que le chef d'escadron Yusuf aurait reçue, paraît à mes yeux un motif suffisant pour qu'il ne soit pas réprimandé pour avoir manqué à la hiérarchie en m'envoyant directement sa réclamation. Du reste, je vous prie de faire informer le chef d'escadron Yusuf que je vous ai adressé la réclamation sur laquelle je statuerai lorsque j'aurai reçu votre rapport (1).

---

(1) « Le Ministre de la Guerre mit fin à cette triste affaire en exigeant une rétractation publique dans les deux journaux précités, de la part de l'auteur de l'article diffamatoire. En donnant satisfaction au chef d'escadron Yusuf, le Ministre y mettait cette condition que les choses en resteraient là des deux côtés ». TRUMELET, *op. cit*, p. 306.

216

Le Ministre de la Guerre au Gouverneur Général

(Arch. Guerre)

Paris, le 25 mars 1837.

Vous m'avez signalé les inconvénients qui, dans votre opinion, résultent de l'organisation actuelle du service de la marine dans nos possessions du nord de l'Afrique. Vous m'avez demandé en même temps, que vos droits à l'égard du commandant de la Marine, fussent déterminés avec précision.

Je me concerte à cet effet avec M. le ministre de la Marine; mais je désire recevoir de vous-même, maintenant que vous êtes sur les lieux et que vous pouvez vous rendre compte de l'état des choses, l'exposé des modifications qu'il vous paraîtrait convenable d'y apporter.

Vous comprendrez qu'il n'est pas possible de vous donner une action directe sur les bâtiments à voile étrangers à la station et momentanément employés à des transports de troupes ou de matériel, ces bâtiments, qui peuvent avoir une destination ultérieure subordonnée au mouvement général de notre marine dans la Méditerranée, ne peuvent être soustraits même temporairement à la direction exclusive de M. le ministre de la Marine.

Il ne peut donc être question que de deux choses : 1° du nombre des bâtiments spécialement affectés à la station navale de nos possessions d'Afrique, dont la libre disposition ne vous est pas contestée;

2° de votre intervention dans l'emploi des bâtiments à vapeur affectés au service de la correspondance. Pour ce qui regarde ceux-ci, vous ne devez pas perdre de vue qu'il serait difficile de faire adopter en principe une mesure qui vous donnerait le droit de déranger l'ordre établi pour ce service; car il importe avant tout que les communications, soit entre la France et ses Possessions d'Afrique, soit d'un port à l'autre de ces Possessions, continuent à conserver la plus grande régularité et, à moins de circonstances d'une gravité tout à fait exceptionnelle, l'ordre des départs des bateaux chargés de la correspondance ne doit jamais être interverti. C'est dans ce sens que doivent être conçues les propositions que je vous invite à m'adresser à ce sujet, en les appuyant de tous les renseignements propres à en éclairer la discussion et en les concertant autant que possible avec M. le commandant de la Marine.

217

Le Ministre de la Guerre au Gouverneur Général

(Arch. Guerre)

Le 28 mars 1837.

M. l'Intendant de l'armée d'Afrique me rend compte, par lettre du 12 mars courant, que les distributions qui sont faites dans la province d'Oran aux Douairs et aux Smélas, nos alliés, par suite de la décision prise le 6 janvier dernier, par M. le Gouverneur général, votre prédécesseur, s'élèvent,

par jour, à 599 rations de vivres et à 530 rations de fourrage de 5 kilogrammes d'orge l'une.

Tout en reconnaissant que les motifs qui ont porté votre prédécesseur à adopter une semblable mesure sont puissants et fondés, comme ses conséquences, si elle était longtemps prolongée, sont de nature à rendre insuffisantes et les prévisions du budget et les dispositions prises par le ministère de la Guerre pour la subsistance des troupes, je vous charge de porter votre attention sur ce point et de prescrire la suppression de ces distributions aussitôt que cessera l'impérieuse nécessité qui les a ordonnées.

Vous me ferez connaître ce que vous aurez jugé convenable de faire par suite de la présente dépêche.

218

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (5840)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1] (minute)

Paris, le 28 mars 1837.

M. le lieutenant-général Rapatel m'a adressé la copie de plusieurs lettres qui lui ont été écrites par le cheikh Mohamed ben Zamoun ainsi que les réponses qu'il a jugé convenable de faire à ces communications. Il m'a informé en même temps qu'il se proposait, à votre arrivée, de mettre sous vos yeux toute cette correspondance.

Je crois devoir, de mon côté, appeler sur elle votre attention toute particulière. Ce n'est pas la première fois que

Ben Zamoun nous a fait des ouvertures; déjà à plusieurs reprises, il a essayé d'établir des relations avec l'autorité française et de s'en faire au besoin un appui pour s'agrandir dans l'Est. Comme il paraît jouir d'une influence qui, pour avoir été méconnue à l'époque de la conquête, n'en est pas moins réelle, c'est un chef qu'il est dans l'intérêt de notre politique de ménager et de nous attacher même, s'il est possible.

Je vous recommande donc de me tenir au courant des suites qui seraient données à ces dernières ouvertures.

219

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (5872)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 3 avril 1837.

Par une dépêche du 2 mars n° 1525, M. le général Rapatel m'a rendu compte des négociations engagées par M. le général de Brossard avec le sieur Durand pour le ravitaillement de Tlemcen. Il y a joint la copie de plusieurs documents relatifs à cette affaire qu'il se proposait de mettre sous vos yeux immédiatement après votre arrivée. De son côté, M. le général de Brossard m'a rendu compte des mêmes faits en m'adressant directement des duplicata de sa correspondance avec M. le général Rapatel.

Celui-ci reproche vivement à M. le général de Brossard d'avoir, sur de simples conjectures au sujet d'une mission

politique dont il supposait que le sieur Durand était chargé auprès d'Abd el-Kader, suspendu l'exécution des ordres formels qu'il avait reçus pour le ravitaillement de Tlemcen; d'avoir confié ce ravitaillement, au lieu de l'effectuer lui-même par les moyens militaires dont il disposait, aux soins d'un négociant qui pouvait le tromper, qui était incapable de remplir ses promesses autrement qu'avec l'assistance de nos ennemis eux-mêmes et qui, dans tous les cas, ne semblait pas offrir des garanties suffisantes pour le mettre en repos sur un intérêt si grave. Passant de l'ensemble aux détails, M. le général Rapatel ajoute à ces reproches celui d'avoir permis que le sieur Durand pût correspondre avec Abd el-Kader et se rendre en personne auprès de lui, comme aussi celui d'avoir souffert que le sieur Durand introduisît dans l'intérieur du pays, pour se procurer les bestiaux qu'il s'était obligé de fournir à l'administration de l'armée, des marchandises parmi lesquelles se trouvaient du fer et de l'acier.

Ces derniers reproches ne me semblent pas fondés. Chargé de procurer à la garnison d'Oran la viande sur pied qui lui était nécessaire, lié à cet égard par un traité que les circonstances rendaient avantageux à l'administration autant qu'à lui-même, il fallait bien que le sieur Durand eût le moyen de remplir ses engagements. Sa correspondance avec Abd el-Kader, sa présence même auprès de lui pouvaient être pour cela indispensables, car il est évident et le général Rapatel l'a senti lui-même pour ce qui regarde le ravitaillement de Tlemcen que, dans l'état où se trouve aujourd'hui la province d'Oran, aucune opération de ce genre ne pouvait se faire sans l'agrément et le concours d'Abd el-Kader. D'un autre côté, il n'est pas moins évident que, pour obtenir de celui-ci les bestiaux dont nous avions besoin, il fallait consentir à lui fournir des objets dont il eût besoin lui-même. Cette condition n'eût-elle pas été aussi inévitable que je la suppose, c'était encore une chose avantageuse que d'offrir aux Arabes de nos marchandises en échange de leurs bes-

tiaux; c'était saisir à propos une occasion de renouer avec eux des relations commerciales, c'était ouvrir de nouveau une porte à l'écoulement des produits de notre industrie. La permission donnée par M. le général de Brossard ne pouvait avoir d'inconvénient que s'il se fût agi d'armes ou de munitions de guerre; mais ce serait, je crois, pousser trop loin la rigueur de cette prohibition que de l'étendre au fer et à l'acier dont il a autorisé l'exportation. Peut-être eût-il été convenable de faire assister un agent de la douane à la vérification qui a eu lieu des marchandises exportées, mais cette vérification a été faite par deux officiers de l'armée délégués à cet effet; elle constate que l'envoi de Durand ne comprenait aucun article qui offrît un danger sérieux. Il ne me semble pas que, sur ce point, M. le général de Brossard mérite les reproches qui lui sont adressés.

Les observations de M. le général Rapatel sur le ravitaillement de Tlemcen sont beaucoup plus graves. Le général Brossard avait reçu l'ordre d'opérer ce ravitaillement par une expédition; on comptait tellement sur l'emploi de ce moyen, qu'il devait en même temps relever la garnison par des soldats tirés de tous les corps de la garnison d'Oran et adjoindre à la colonne expéditionnaire deux officiers spécialement chargés de faire les achats de chevaux, soit à Tlemcen soit dans les tribus. En substituant au mode qui lui était prescrit celui d'un traité avec le sieur Durand, qui présentait tant de chances indépendamment même de toute mauvaise foi, il est certain que M. le général de Brossard a engagé sa responsabilité de la manière la plus grave.

Toutefois, je ne saurais méconnaître la valeur des motifs qui l'ont déterminé d'abord à accepter les propositions du sieur Durand ni l'avantage qu'il y aurait eu à ravitailler Tlemcen d'une manière économique et rapide, sans exposer inutilement le sang de nos soldats, sans fatiguer nos chevaux dans le moment où ils étaient le moins en état de servir, sans affaiblir d'avance par des pertes inévitables, même en cas

de succès, le matériel si nécessaire pour les opérations ultérieures. D'après ce que dit le général dans ses dépêches au général Rapatel des intérêts de Durand, il n'était pas probable que celui-ci ni même Abd el-Kader eût l'intention de le tromper, au moins pour cette fois, l'un et l'autre sachant qu'il était en mesure d'effectuer par ses propres moyens le ravitaillement qu'ils n'auraient pas fait.

J'attendais donc par le dernier courrier la nouvelle du ravitaillement opéré par suite du traité fait avec Durand ou celle du départ du général avec des troupes suffisantes pour l'opérer lui-même, au cas où Durand ne l'aurait pas fait dès les premiers jours de mars, comme il était convenu. Le dernier courrier vient de m'apporter des nouvelles toutes différentes et qui ont lieu de me surprendre. J'apprends qu'à l'époque du 18 mars le ravitaillement n'était pas fait et que, cependant, M. le général Brossard n'avait pas encore quitté Oran, bien qu'il eût lui-même fixé le 15 comme dernier terme, passé lequel il partirait avec les troupes. Je vois bien par sa correspondance dont il m'envoie des copies qu'il a fait à Durand de vifs reproches et que Durand lui a fait de nouvelles promesses; mais ni les promesses ni les reproches ne donnent des vivres à la garnison de Tlemcen et c'était là l'objet essentiel que, pour aucun motif, il ne fallait perdre de vue. Le général avait à sa disposition tous les moyens nécessaires pour se passer au besoin d'une coopération que chaque jour rendait plus incertaine et qu'un plus long retard pouvait même rendre superflue; il devait user de ce moyen, comme il en avait annoncé l'intention à M. le général Rapatel, dès qu'il s'apercevait que les promesses de Durand étaient demeurées sans effet à l'époque déterminée par leurs conventions et plus impérieusement encore par les besoins de la garnison de Tlemcen. J'aime à croire qu'il l'aura fait sans retard, si les nouvelles promesses de Durand, dont l'accomplissement cette fois paraissait prochain, n'ont pas été suivies immédiatement de résultats. S'il en était autrement et que, par sa persévérance à attendre l'issue d'une opération

entreprise contrairement à ses instructions, il eût conpromis la garnison de Tlemcen, il aurait assumé une responsabilité dont je n'ose mesurer l'étendue.

J'attends avec impatience des renseignements ultérieurs sur cette affaire; je vous recommande de me transmettre sans délai tous ceux qui vous seront parvenus. Vous prescrirez au général de Brossard, dans le cas où M. le général Bugeaud ne serait pas encore arrivé en Afrique à la réception de cette lettre et si le ravitaillement n'était pas fait, d'y pourvoir immédiatement. Si M. le général Bugeaud est arrivé, il agira dans le même sens, conformément aux ordres que je lui envoie et dont je vous adresse ci-joint la copie (1).

220

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (5872)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 3 avril 1837.

Par une dépêche du 17 mars, qui accompagne les documents relatifs à ses négociations avec Ben Durand, M. le général de Brossard m'annonce confidentiellement qu'il a acquis la certitude qu'on a promis à Abd el-Kader au nom de M. le général Rapatel que, s'il prenait l'initiative de renvoyer à Alger tous les prisonniers français qui sont en son pouvoir,

---

(1) Cf. *Tafna*. Doc. 78, p. 277.

les prisonniers arabes qui se trouvent à Marseille lui seraient également rendus. C'est Narboni (1) (d'Alger) qui aurait été intermédiaire dans cette affaire. D'après la position actuelle des choses, M. le général de Brossard craint que la confiance de M. le général Rapatel n'ait été trompée et qu'on n'ait pris en son nom des engagements qu'il ignore.

S'il en était ainsi, vous comprenez, Monsieur le Gouverneur général, combien il importerait à l'honneur de la France et aux intérêts mêmes de notre politique, que les faits fussent rétablis dans leur exactitude. Je vous invite donc à vous procurer sur ce point les renseignements les plus prompts et les plus précis qu'il vous sera possible. Dans ses dernières négociations pour des échanges de prisonniers, M. le général Rapatel avait toujours stipulé qu'il rendrait homme pour pour homme et je crois utile de maintenir cette base à moins de circonstances extraordinaires qui seraient de natuer à motiver une exception. J'ai donc lieu de penser qu'en effet, M. le général Rapatel n'a pas approuvé ni même connu l'ouverture faite à Abd el-Kader. Je suis informé par une voie indirecte que la même idée avait déjà été exprimée par le sieur Durand avant son départ de Paris, au commencement de cette année (2). Du moins, il annonçait l'intention de donner ce conseil à Abd el-Kader comme un moyen d'obtenir des Français un acte semblable de générosité. Mais il ne s'agissait pas alors de le présenter comme une promesse de notre part et rien dans la correspondance de M. le général Rapatel ne m'autorise à croire qu'il lui ait donnée ce caractère.

Dans tous les cas, il importe de savoir ce qu'il en est et de ne pas laisser se fortifier dans l'esprit d'Abd el-Kader une

---

(1) Israélite algérien antérieurement mêlé aux négociations du duc de Rovigo avec Ahmed-bey. Cf. *Correspondance du duc de Rovigo.*

(2) Cf. La lettre de Durand à Bugeaud du 25 juin 1837 (*Tafna*, p. 324. Il y attribue à son frère, envoyé d'Alger par Clauzel auprès d'Abd el-Kader, l'initiative des ouvertures faites à ce sujet.

espérance qui, si plus tard elle était déçue, pourrait nous donner à ses yeux les apparences d'un manque de foi. Vous me communiquerez sans retard les renseignements que vous aurez obtenus et vous en donnerez également connaissance ainsi que de la présente dépêche à M. le général Bugeaud.

221

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (5879)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 4 avril 1837.

Vos prédécesseurs étaient dans l'habitude de m'adresser chaque semaine un rapport sommaire sur les principaux événements survenus dans chacune des localités de nos Possessions du Nord de l'Afrique et, principalement, sur l'état de nos relations avec les tribus de l'intérieur. Je désire que cet usage soit conservé; les rapports dont il s'agit sont utiles non seulement pour me tenir au courant de la situation générale du pays, mais pour vous aider vous-même à vous rendre compte des événements qui se succèdent et de l'exécution des ordres auxquels ils pourront donner lieu de votre part.

Les quatre derniers rapports qui m'ont été adressés par M. le lieutenant-général Rapatel, sont ceux des 4, 11, 18 et 24 mars. Ils auront sans doute été mis sous vos yeux et vous en aurez déjà pris connaissance. Je n'entrerai pas dans le détail des faits qu'ils me signalent.

Je me borne à recommander à tous vos soins ce qui concerne les relations établies avec le chef kabyle Ben Zamoun, avec le cheikh Aouiwah et même avec El Hadj Ali ben Embarak sur lequel vous avez reçu verbalement des indications que vous mettrez à profit.

Je remarque dans une lettre du cheikh Aouiwah jointe au rapport du 24 mars, un passage que je ne comprends pas et sur lequel j'ai besoin d'explications. « Relâchez, y est-il dit, je vous prie, les Qouloglis qui sont en prison, car les Hadars de Médéa maltraitent leurs frères et leurs amis ». La réponse de M. le général Rapatel ne contient à cet égard aucun éclaircissement. De quels Qouloglis veut parler le cheikh Aouiwah ? Y a-t-il encore des Qouloglis en prison, et, en ce cas, comment se fait-il que je n'en aie pas été informé ? C'est un point sur lequel il importe que je sois éclairé; vous vous ferez donner, pour me les transmettre, toutes les explications nécessaires.

222

Trézel à Damrémont (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 119[4]).

Bône le 4 avril 1837.

L'émissaire qui a apporté à M. l'interprète Raimbert une lettre du sieur Paolo di Palma, négociant génois retenu depuis sept ans à Constantine, est revenu à Bône le 1er avril

---

(1) Copie jointe à une dépêche de Damrémont du 16 avril 1837.

au soir avec une nouvelle lettre de ce négociant. La traduction de l'italien en est ci-jointe.

Il n'attend qu'une occasion favorable pour s'échapper de la ville et gagner le camp de Guelma où j'espère qu'il arrivera sain et sauf. Il nous donnera les renseignements les plus détaillés sur l'intérieur et les environs de cette ville.

Moktar, chef de la cavalerie du bey dans les tribus des Oued Zenati (1) continue de s'opposer à ce qu'elles portent des denrées au camp de Guelma.

Malgré les ordres du bey qui veut que Moktar en réponde sur sa tête, les chefs de plusieurs de ces tribus sont venus avant-hier jusqu'à Bône faire leur soumission. Déjà on a vu paraître à Guelma quelques denrées apportées de ces cantons et Moktar lui-même semble disposé à nouer des intelligences avec le colonel Duvivier à Guelma.

Le bey continue à faire élever des murailles, mais la poudre manque; il n'existerait dans la poudrière que onze grandes jarres qui peuvent contenir au plus vingt quintaux métriques. Une cavarane qui vient d'arriver de Tunis en a apporté de cinq à six quintaux. Chaque muletier en portait un peu, par ce qu'on est très rigoureux dans cette ville pour la sortie des poudres, mais cette même caravane a porté à Constantine plus de mille fusils.

M. Dubourdieu, commandant le brick *le Cygne* qui vient récemment de Tunis, m'a dit que des négociants de Marseille expédiaient publiquement, légalement, des fusils détruits de nos arsenaux pour Tunis, d'où les armes sont envoyées à Constantine, ainsi que le constate le rapport de M. Paolo di Palma.

On construit à neuf la porte du Pont en grandes pierres carrées et, à gauche de cette porte, une batterie de 3 canons de 12.

---

(1) Oued Zenati. Les principales de ces tribus étaient Ahl Oued Zenati, les Aachach, Beni Oudjanah, Ouled Sassi, Ouled Ahmed.

Dans l'ancien fort sur la même porte nommée Dar Colegi (?), il y a cinq canons dont deux dirigés sur le pont et trois sur le cimetière des Juifs. A la Casbah, trois canons de 18.

De Bab el-Oued à Bab el-Gebia (1), ce sont de nouvelles murailles en pierres carrées, mais il faut encore deux mois pour les finir. Il y à 22 canons, 4 du calibre de 24 et les autres de 12 à 16.

A la batterie neuve de Bab el-Gebia, une batterie de 8 canons de 12 à 18; à la batterie qui regarde Sidi Mimoun el Mela, 2 canons de 12.

Toutes ces pièces sont en état de service et le sieur Paolo les a vues. Il y en a quelques autres à terre et sans affût. Il y a cinq mortiers de gros calibre et deux obusiers sur la vieille forteresse du marché.

Le nombre de canons qui se trouvent en ce moment à Constantine dépasse 40, tous en bronze, de 6, 12, 18 et quelques-uns de 24.

De Bab el-Oued jusqu'aux forgerons, ce n'est pas encore fini. Au marché, il n'existe plus aucun édifice. C'est absolument un champ ras.

Dans les combats devant Constantine les habitants ont perdu 80 personnes et plus de 80 des soldats venus du camp du bey.

Le marché est journellement pourvu de vivres. Cependant la ville fermée pendant dix jours, on y manquerait de tout. Pendant les trois jours de fermeture des portes, le pain a manqué au marché et dans les maisons particulières, le second jour, faute de bois.

Les magasins à blé du bey sont bien pourvus, mais non en grande quantité. Ces approvisionnements ne suffiraient pas pour un mois à l'armée française.

---

(1) Bab el-Ghabia.

Les troupes du bey sont payées tous les deux mois au taux de 4 piastres un tiers par mois (La pièce de 5 francs vaut aujourd'hui à Constantine 6 de ces piastres). On donne à chaque homme quatre pains par jour. Lors de l'arrivée des Français devant la place, le bey avait promis 100 boudjoux par homme et par an, mais il continue de ne leur en donner que 50. Il avait promis aussi 300 boudjoux par tête coupée et il n'en a payé que 30.

On estime approximativement à 3.000 le nombre des cavaliers du bey, mais il n'y en a pas un tiers capables d'agir.

Les Turcs à pied sont en petit nombre. Joints aux Couloughlis et aux Arabes il peut y en avoir de 1.500 à 2.000, y compris les troupes à pied en garnison hors de Constantine. La désertion continue toujours; le nombre des Kabyles est grand; la plupart détestent le Bey.

« Sans une bonne cavalerie vous ne ferez rien, vous prendrez bien Constantine, mais vous y serez toujours tourmentés et dépourvus de vivres. La cavalerie servirait à mettre le bey en déroute et, ensuite, avec de l'argent on le livrerait entre vos mains.

Les tribus amies sont les Menicha (1), les Harecta (2), Kaïd Zemela (3), Chara el Arab (4), Chierek Riguera (5), Chierek Zouavi (6), Oued Zenati Amar (7), Bahmed (8), Beni

---

(1) Hanencha.
(2) Haracta.
(3) Kaïd ez-Zemala, chef des Zemoul, tribu militaire formée d'individus originaires pour la plupart des environs de Msilah, d'où ils avaient été appelés par les beys pour constituer un makhren auprès de Constantine. Le kaïd ez-Zemala administrait en outre une vingtaine de tribus.
(4) Tribus soumises au cheikh el-Arab.
(5) Tribus au S. de Sétif, obéissant au kaïd des Righa.
(6) Cheikh de Zouagha entre Milah et Aïn Kachebah, au N. de la route de Constantine à Sétif.
(7) Aamer, se divisant en Aamer Cheraga au S.-E. de Constantine et Aamer Gharaba dans la région de Sétif.
(8) Oulad Si Ahmed. Tribu de la région montagneuse au S. de Sétif.

Mokhran (1) et bien d'autres mais de nom seulement et non de fait.

Sachez qu'il y a dans la ville plus de 22.000 hommes armés mais cette canaille n'est bonne qu'à faire la guerre derrière des remparts.

Le choléra n'est point à Tunis et l'on y prend de grandes précautions contre cette maladie. Il n'y en a pas apparence dans les tribus qui ont des rapports avec Constantine; tout le pays jouit d'une parfaite santé ».

J'avais demandé au sieur Paolo di Palma l'opinion des habitants de la ville et du pays sur Yusuf et s'ils préféraient un chef musulman sous les ordres du Gouverneur général à un chef français. Il ne me répond pas sur le dernier point, mais il me dit, quant à l'opinion de ces habitants sur Yusuf que ce bey jouit d'une bonne réputation en ville et au dehors.

Le sieur Paolo croit que, si l'armée française arrivait avant que les murailles du front de Bab el-Oued fussent terminées, c'est-à-dire avant deux mois, la population serait dans une telle confusion qu'elle livrerait la ville sans tirer un seul coup de canon, mais il faudrait que toutes les troupes parussent à la fois devant la ville. Dans la première expédition, s'ils avaient vu toutes les troupes, ils se seraient rendus le second jour, mais ne voyant que le petit nombre qui se trouvait au marché et à la porte du Pont, les mécontents excitèrent les autres et ils se décidèrent à combattre. Le premier jour beaucoup de gens injuriaient Ahmed-bey, disant qu'il s'était enfui et mis en sûreté avec son trésor, laissant les habitants dans le trébuchet. On dit qu'il a déjà fait partir ses femmes, mais il le fera lorsqu'il aura la nouvelle de l'arrivée de l'armée à Bône.

Si Lamri, l'un des chefs des environs de Ras el-Akba, et qui nous a suivis dans l'expédition de Constantine, vient de donner communication au commandant Yusuf de nouvelles

---

(1) Ouled Moqrane de la Medjana.

lettres qui lui sont adressées par Ahmed-bey et Moktar, commandant de sa cavalerie. Ils le pressent de nouveau de revenir auprès d'eux et finissent par lui annoncer que le bey va marcher sur Bône.

Le même Si Lamri envoie en même temps l'avis que neuf hommes des tribus au delà du col de Ras el-Akba sont venus le trouver pendant la nuit pour lui dire que si Yusuf-bey voulait leur accorder sa protection, ils viendraient s'établir à Maouna près de Guelma et y demeureraient sous ses ordres.

Deux cheikhs de Guerfa, à six lieues au sud de Guelma, désirent aussi venir pendant la nuit s'aboucher avec le colonel Duvivier qui leur fait dire de se rendre auprès de moi à Bône, parce qu'il ne veut pas traiter avec eux sans avoir de vous de pouvoir spécial et celui de gouverner les tribus aux environs de son camp sans l'intervention de Yusuf. Je m'en réfère à cet égard aux lettres que j'ai déja adressées soit à M. le maréchal Clauzel, soit au lieutenant général Rapatel pendant l'intérim.

223

Le Ministre de la Guerre au Gouverneur Général

(Arch. Guerre)

Paris, le 4 avril 1837.

Je vous préviens que j'ai autorisé M. de Gniesen, capitaine au corps royal de l'artillerie danoise, à faire partie des expéditions qui se préparent dans les provinces d'Oran et de Constantine. J'invite cet officier à se rendre à Alger d'où vous

le dirigerez sur Oran ou sur Bône selon qu'il le demandera, après lui avoir rappelé que, quelle que soit la position qu'on lui assigne dans l'un ou l'autre des corps expéditionnaires, il devra déférer aux ordres du commandant de la batterie ou fraction de batterie à laquelle il aura été attaché et se conformer en tous points aux règlements en vigueur dans l'armée française.

224

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 5 avril 1837.

M. le Ministre de l'Intérieur a communiqué à M. le procureur général près la Cour des Pairs la lettre anonyme écrite d'Alger relativement à une société mystérieuse ayant pour but d'assassiner le Roi et qui a fait l'objet de ma dépêche du 30 mars dernier.

Un mandat d'amener a été décerné par l'un des commissaires de la Cour contre l'auteur des propos signalés par le révélateur. En conséquence si, par suite des mesures que vous avez dû prescrire, on parvient à découvrir cet individu, vous devez le faire immédiatement arrêter et donner ordre pour qu'il soit sans retard transféré à Paris, à la disposition de la Cour des Pairs. Il importe beaucoup, en raison de la fin

prochaine de l'instruction de l'affaire Meunier (1) que les recherches soient faites à cet égard avec la plus grande activité.

225

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (5910)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 12 avril 1837.

Parmi les lettres de la correspondance de M. le général Trézel, dont M. le général Rapatel m'a envoyé la copie par sa dépêche du 22 mars, il en est une de M. le colonel Duvivier datée de Guelma, le 15 mars à minuit, sur un passage de laquelle je crois devoir appeler votre sollicitude. Le colonel se plaint d'être, depuis son installation à Guelma, toujours aux expédients sous le rapport de l'argent et, après avoir donné la situation de la caisse, qui était à ce moment à découvert de 1·198 francs, il signale les inconvénients graves qui pourraient résulter du manque de fonds pour l'approvisionnement du camp.

Un semblable état de choses est assurément très fâcheux et je vous invite à réclamer de M. l'Intendant militaire et de M. le Payeur général de l'armée les instructions les plus précises pour que les troupes du camp de Guelma soient constamment pourvues des fonds dont elles ont besoin.

---

(1) Meunier, employé de commerce, avait tiré un coup de pistolet sur Louis-Philippe, le 27 décembre 1836. Condamné à mort par la Cour des Pairs le 25 avril 1837, il vit sa peine commuée par le Roi en dix ans de banissement et fut transporté aux Etats-Unis. Le compte rendu des débats ne fournit aucun renseignement sur le fait signalé dans la lettre ci-dessus.

226

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (5909)

(Arch. Guerre)

Paris, le 12 avril 1837.

Par dépêche du 22 mars, M. le général Rapatel m'a adressé la copie de plusieurs lettres de la correspondance de M. le général Trézel. Comme son intention était de les mettre sous vos yeux à votre arrivée, la plupart des affaires qu'elles traitent étant de nature à n'être résolues que par vous, c'est à vous qu'il appartient de voir quelle suite il peut être convenable d'y donner.

Je me borne à appeler plus particulièrement votre attention sur celle qui concerne les attributions du colonel Duvivier et du commandant Yusuf en sa qualité de bey. Les observations du colonel se trouvent d'accord avec l'avis que vous m'avez exprimé sur l'opportunité d'éloigner en ce moment Yusuf de la province de Bône. D'un autre côté les raisons présentées en sa faveur par le général Trézel ne manquent pas non plus de gravité dans les circonstances actuelles et méritent d'être mûrement examinées.

Le commandant Yussuf n'ayant pas profité de l'autorisation que le général Trézel annonçait, le 22 février, lui avoir donnée de se rendre à Alger, vous aurez à statuer vous-même sur sa demande de congé pour venir à Alger ou en France, qui a été transmise au général Rapatel par une dépêche du 17 mars suivant.

Je vous rappelle, d'ailleurs, que je vous ai laissé le soin de me soumettre, sur le parti à prendre à l'égard du comman-

dant Yusuf, les propositions que vous jugerez les plus convenables au bien du service et au succès des opérations militaires ou politiques dans la province de Constantine, suivant la nature de vos relations avec Hadj Ahmed.

227

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (5920)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 12 avril 1837.

M. le général Rapatel m'a adressé, par dépêche du 18 mars dernier, des détails circonstanciés sur la situation de la province de Bône que j'ai lus avec intérêt. Ces renseignements sur Constantine et sur les dispositions de Hadj Ahmed ont surtout fixé mon attention et, sans attacher plus de valeur qu'il ne convient à la lettre de M. Paolo di Palma à M. Raimbert, je ne la trouve pas non plus tout à fait sans importance. Je pense toutefois que M. le général Trézel a attribué plus de portée qu'elles n'en avaient réellement aux paroles de Hadj Ahmed en réponse au conseil qui lui était donné de traiter avec la France : « qu'il en était fatigué, puisque depuis si longtemps qu'il traitait, il n'en avait eu encore aucun résultat ». Si ces paroles n'avaient pas pour but de donner le change à la population sur ses dispositions personnelles ou de les rassurer contre la crainte de prochaines hostilités, elles ne pouvaient évidemment se rattacher qu'aux négociations

entamées autrefois avec lui par M. le duc de Rovigo (1), mais depuis longtemps interrompues.

Dans le cas où Hadj Ahmed aurait réellement l'intention de traiter, il ne manquerait sans doute pas de nous faire des ouvertures. Le général Trézel devra les recevoir et vous les transmettre. De votre côté, vous me les communiquerez immédiatement. Mais, si les intérêts de notre politique peuvent exiger de les accueillir, ils nous défendent de rien faire pour les provoquer. C'est donc dans cette ligne de conduite que M. le général Trézel doit se renfermer en ayant soin de se tenir au courant des dispositions où se trouverait Hadj Ahmed.

228

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (5930)

(Arch. Guerre)

Paris, le 14 avril 1837.

M. le Ministre des Affaires Etrangères vient de me communiquer et je m'empresse de vous transmettre la copie d'une lettre du Consul général du Roi à Tanger, en date du 21 février à laquelle s'en trouve jointe une autre qui paraît être d'Abd el-Kader (2). Les propositions que celle-ci renferme, si elles sont sérieuses, ne sauraient être accueillies et

---

(1) Cf. *Correspondance de Rovigo* et *Annales algériennes*, liv. X.
(2) Ces documents manquent.

ne sont pas de nature à mériter l'attention du gouvernement du Roi. Mais il est bon que vous en ayez connaissance, ainsi que M. le général Bugeaud auquel j'en envoie également copie, afin que vous vous rendiez bien compte des dispositions d'esprit où se trouve en ce moment Abd el-Kader, [comme aussi de l'exagération de ses prétentions. Vous comprendrez sans peine qu'il n'y a aucune suite à donner à une semblable ouverture] (1).

229

Le Ministre de la guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 18 avril 1837.

Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, vous appelez mon attention sur M. le lieutenant-général baron Rapatel; vous exposez qu'il n'a encore reçu aucun avis officiel qui autorise son retour en France et vous désirez que des ordres soient promptement expédiés à cet effet, afin de retirer cet officier général de la fausse position dans laquelle il se trouve par suite de la suppression du commandement qu'il exerçait (2).

Des ordres ont déjà été donnés à M. le général Rapatel pour lui prescrire de se rendre en France aussitôt qu'il vous aurait

---

(1) Le passage entre crochets est biffé sur la minute.
(2) Les fonctions de commandant supérieur des troupes en Algérie.

fait la remise du commandement dont il était chargé par intérim; vous trouverez ci-joint un duplicata de la lettre qui lui a été écrite à ce sujet.

J'ai vu avec plaisir que vous avez eu à vous louer de la manière dont M. le général Rapatel a rempli les fonctions de gouverneur par intérim. Veuillez lui en témoigner toute ma satisfaction (1).

230

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (5948)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 19 avril 1837.

J'ai reçu avec votre dépêche du 5 de ce mois la copie de votre proclamation aux habitants des Possessions françaises dans le nord de l'Afrique et de votre ordre du jour à l'armée (2).

L'esprit et l'ensemble de votre proclamation sont conformes à la pensée du gouvernement. Il m'a paru seulement, et je me borne à cette observation de détail, que vous vous êtes exprimé d'une manière trop explicite peut-être d'une part,

---

(1) Cf. L'ordre général du 3 mai 1837 (*Moniteur Algérien*, 6 mai). En outre, pour conserver le souvenir des services rendus par Rapatel, le Gouverneur général décida que l'esplanade du camp de Mustapha prendrait le nom d'esplanade Rapatel. (*Moniteur Algérien*, 15 avril).

(2) *Moniteur Algérien*, 5 avril.

sur la protection à accorder aux entreprises agricoles et, de l'autre, sur l'agrandissement futur de notre domination. Ne perdez pas de vue que la protection des établissements particuliers doit uniquement résulter des dispositions prises pour la sûreté générale de nos possessions et non d'engagements directs vis-à-vis des colons eux-mêmes qui doivent consulter à leurs risques et périls les chances de sécurité que peuvent leur offrir ces dispositions générales. C'est dans ce sens qu'il conviendra d'expliquer votre pensée toutes les fois que l'occasion s'en présentera.

Je crains aussi, qu'en annonçant le projet d'agrandir notre cercle de défense à mesure que s'étendra celui des travaux, vos paroles n'aient été de nature à jeter dans l'esprit des indigènes des doutes sur nos intentions pacifiques et des inquiétudes sur la tranquille possession des parties du pays que nous n'occupons pas. Il importe, au contraire, aux intérêts de notre politique de les rassurer complètement à cet égard et de de ne pas laisser s'accréditer parmi eux l'opinion que notre établissement en Afrique doive être un envahissement progressif de tout le territoire. Je pense qu'il vous sera très facile de détruire cette impression si, toutefois, elle a été produite. Je me confie pour cela à l'esprit de modération et de sagesse dont votre proclamation elle-même donne au pays un premier témoignage.

231

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (612)

(Arch. Guerre)

Le 22 avril 1837.

J'ai reçu votre lettre du 8 de ce mois, relative à la [ ] que montre M. le colonel Duvivier, commandant de Guelma, dans ses rapports de subordination avec M. le général Trézel, commandant à Bône.

La position respective de ces deux officiers est si nettement déterminée que j'ai peine à comprendre sur quel fondement M. le colonel Duvivier a pu se croire autorisé à s'éloigner vis-à-vis de M. le général Trézel de la déférence empressée qu'un subordonné doit à son chef. J'approuve, du reste, entièrement la manière dont vous avez envisagé cette prétention et vous devez être persuadé du soin que je mettrai, de mon côté, à ne rien faire qui puisse à cet égard contrarier vos vues.

Ainsi, tous les actes de mon ministère relatifs à l'établissement de Guelma seront constamment notifiés par la voie hiérarchique. Si M. le colonel Duvivier essayait, ce qu'il n'a point encore fait, d'établir avec moi une correspondance directe, je le ramènerais immédiatement aux formes règlementaires.

J'apprécie comme vous, M. le Gouverneur général, le mérite de cet officier supérieur et les services qu'on doit en attendre dans la position où il est placé, mais plus je lui rends justice, moins je suis disposé à tolérer en lui un esprit d'émancipation qu'il importe au contraire de réprimer dès sa naissance.

232

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (5959)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 22 avril 1837.

Dans le rapport hebdomadaire que M. le général Rapatel m'a adressé le 31 mars dernier, je vois qu'il a fait remettre aux habitants de Hallouya trente fusils et dix aux gens d'El-Gharaba. Je désirerais recevoir des informations exactes sur la situation et les intérêts politiques de ces deux tribus. Je ne doute pas qu'avant d'ordonner cette mesure, le général Rapatel ne se soit assuré non seulement de leurs bonnes dispositions, mais des moyens qu'elles auront de défendre contre nos ennemis communs les armes qui leur sont confiées. Vous comprendrez, toutefois, que ce sont là des détails sur lesquels il m'importe d'être éclairé pour suivre et apprécier la marche de nos relations dans le pays.

Je désire également recevoir des explications sur la précaution que le général a prise de faire retirer aux Aribs les fusils qui lur avaient été prêtés dans le temps. Cette mesure a-t-elle été provoquée par le seul fait de la récente désertion à l'ennemi de deux spahis qui appartenaient à cette tribu ou bien tient-elle à d'autres causes qui sont de nature à altérer la confiance qu'elle nous avait jusqu'ici inspirée ?

La nouvelle la plus importante de ce rapport hebdomadaire est la démarche faite auprès de l'agha par le kaïd Soliman d'Isser, au nom de cette tribu et de celle d'Amraoua. Si, en effet, dans la première, le cheikh Ali Mansour et six chefs,

dans la seconde, le caïd Soliman et cinq chefs consentent à être inscrits au nombre des spahis auxiliaires à notre solde, il pourrait être utile de profiter de leurs bonnes dispositions, pour les compromettre vis-à-vis des indigènes et les attacher à notre cause. Vous examinerez, toutefois, quelle influence cette admission parmi nos spahis pourrait avoir sur les rapports qu'il me semble avantageux d'entretenir avec le cheikh Ben Zamoun, l'homme le plus influent et, à ce qu'il paraît, le plus capable de cette partie de la province. Je ne puis qu'appeler sur ce point votre attention et vous laisser le soin de diriger vos négociations de ce côté dans le sens que vous jugerez le plus favorable aux intérêts de notre politique.

233

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (5984)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 26 avril 1837.

Les opérations pour lesquelles M. le général Bugeaud a été envoyé dans la province d'Oran vont bientôt commencer. Ces opérations, vous le savez, n'ont pas pour but de nouvelles conquêtes, mais la pacification du pays. Elles doivent amener Abd el-Kader à reconnaître que nous avons la volonté et le pouvoir de nous opposer à ses empiètements et

---

(1) (Copie).

qu'il a plus à espérer d'un accommodement que de ses hostilités avec nous; elles doivent surtout en convaincre les tribus et, par celles-ci, décider leur chef à mettre fin à une guerre contraire aux intérêts des deux partis, en acceptant des conditions convenables à notre situation présente et à notre politique future. M. le général Bugeaud doit, dans ce but, annoncer d'avance aux populations et s'attacher à leur faire comprendre que la France ne désire point la guerre, qu'elle veut la paix, une paix utile à tous; mais qu'elle ne peut pas souffrir qu'un de leurs chefs s'attribue le droit de disposer d'elles contre leur gré, de molester, de châtier nos amis, d'exercer son pouvoir jusque sur les habitants du territoire que nous occupons, sur les tribus établies à notre porte et qui veulent vivre sous nos lois. Il doit faire connaître que la France ne demande pas mieux que de lui donner la paix à des conditions raisonnables; que, s'il les refuse et si les tribus le soutiennent dans son obstination, c'est à elles-mêmes, c'est à lui qu'elles devront imputer les maux de la guerre.

Ces déclarations faites à l'avance et appuyées de démonstrations imposantes dans une saison favorable sous tous les rapports aux opérations projetées pourront, si elles sont bien comprises, rendre superflues ces opérations elles-mêmes et amener avant la guerre les résultats que la guerre doit donner. Toutefois cela n'est point probable; l'influence d'Abd el-Kader est très grande, la crainte d'affaiblir sa considération s'il acceptait la paix qui lui est offerte, peut le jeter dans des partis extrêmes, ses ouvertures mêmes, s'il se décidait à en faire, peuvent n'être qu'un moyen de gagner du temps et de nous fatiguer par l'entretien d'une armée nombreuse et inactive. Il est donc à présumer que le général Bugeaud, pour ne pas perdre la saison favorable, sera forcé d'agir sous peu de temps; dans ce cas, la guerre doit être conduite avec vigueur; il a pour cela tous les moyens nécessaires.

Vous l'appuierez, de votre côté, par une démonstration dans la direction de Miliana. Elle sera utile à toutes fins, pour la paix comme pour la guerre. Pour la guerre, en opérant une

diversion qui divisera les forces et l'attention de l'ennemi; pour la paix, en donnant plus de poids aux tentatives que vous pourrez faire auprès de Sidi Embarak. Je vous invite à ne pas perdre de vue cet objet important; tous les renseignements reçus depuis quelques semaines me portent à croire que Sidi Embarak est dans une situation d'esprit qui le disposera à accueillir des ouvertures de ce genre, si elles lui sont faites par un agent sûr et de manière à lui donner confiance; les opérations du général Bugeaud contre Abd el-Kader et vos opérations contre lui-même doivent précipiter ses résolutions. Si elles sont conformes à nos vues, il est à désirer que Sidi Embarak soit placé comme puissance intermédiaire entre la province d'Alger et celle de l'Ouest (en ayant soin toutefois, de garantir autant que possible les intérêts des chefs des tribus tels que le cheikh Aouiwah, qui se seraient compromis pour notre cause). Il faut établir Sidi Embarak à Miliana, où son autorité existe déjà et qui limite d'une manière convenable le territoire qu'on pourra laisser à Abd el-Kader. J'invite même le général Bugeaud à examiner, s'il ne serait pas possible d'établir encore sur le Chelif, entre Abd el-Kader et Sidi Embarak, un troisième pouvoir indépendant choisi de préférence parmi les tribus du Chélif, elles-mêmes.

Je vous adresse ci-joint copie de la lettre que je lui écris sur les divers points dont je viens de vous parler (1). J'aurai soin de vous tenir au courant de toutes les communications que je lui ferai. De votre côté, je vous invite l'un et l'autre, à vous informer réciproquement de tout ce qui pourra contribuer au succès des opérations politiques ou militaires qui ont pour objet commun la pacification de tout le pays depuis Alger jusqu'aux frontières du Maroc.

---

(1) Cf. *Tafna*, doc. 80, p. 280.

Je rappelle à M. le général Bugeaud que, dans le cours de ses négociations, il ne doit rien faire sans vous avertir ni rien conclure sans votre attache. De votre côté, vous aurez soin de ne rien arrêter définitivement sans l'approbation du gouvernement du Roi, et de m'adresser à cet effet toutes les propositions qui vous seront faites.

234

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (5985)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Le 26 avril 1837.

Par dépêche du 5 janvier dernier parvenue seulement à mon ministère le 24 mars suivant, M. le Gouverneur général m'a rendu compte des circonstances de l'assassinat des malheureux corailleurs sardes massacrés, le 6 juillet 1836, dans un îlot situé en face de Tenès, ainsi que de l'instruction qui a mis la justice sur les traces des coupables depuis arrêtés et traduits devant les tribunaux militaires (1). Je désire que vous me fassiez connaître les suites de cette procédure.

Je ne puis qu'applaudir au zèle avec lequel ont été opérées les recherches qui ont amené la découverte des auteurs de ce

---

(1) On trouvera le récit détaillé de cette affaire qui coûta la vie à 13 hommes, dans le *Moniteur Algérien* du 4 février 1837, p. 2.

crime et vous avez vu, par la marque de satisfaction que le gouvernement sarde a cru devoir donner à M. le juge d'instruction Giacobbi, que ce gouvernement a rendu justice aux efforts de l'administration française pour faire respecter tous les pavillons et accorder protection à tous les étrangers qui peuvent se trouver en contact avec elle. Mais j'espère en même temps que le déplorable événement du cap Tenès fera comprendre à M. le consul de Sardaigne la nécessité de surveiller sévèrement la conduite des corailleurs de cette nation. En effet, les bateaux qui ont perdu leurs équipages étaient vivement soupçonnés d'être les auteurs d'un pillage commis peu de temps auparavant à bord d'une sandale maure qui se rendait à Bougie. Il est fort possible que le récit de cet acte de piraterie n'ait pas été étranger à la fin tragique des corailleurs qui montaient la *Conception* et le *Jésus-Marie*. Vous prierez donc M. le consul de Sardaigne de joindre ses efforts aux vôtres pour obtenir des corailleurs de sa nation le respect des populations de la côte, car toute atteinte soit à leurs personnes soit à leurs propriétés pourrait entraîner des représailles dont il ne serait pas toujours facile de découvrir les auteurs et qui, en même temps, seraient un nouvel embarras pour le gouvernement français.

235

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (6036)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 2 mai 1837.

Je vous confirme ma dépêche télégraphique du 30 avril ainsi conçue (1).

« Je réponds à votre dépêche télégraphique datée d'Alger, le 24 avril.

« Le général Bugeaud reçoit directement l'autorisation de traiter avec Abd el-Kader aux conditions ci-après : 1° reconnaissance de la souveraineté de la France; 2° une zone en avant et par côté des ports que nous occupons; 3° limiter l'Emir dans l'ancienne province d'Oran; 4° quelques tributs en denrées; 5° libre circulation des Français dans tout l'intérieur du pays et liberté du commerce; 6° remise de Tlemcen et de la Tafna; 7° non extradition excepté pour certains crimes.

Mais il est bien entendu et il doit être formellement réservé que l'acte ou le traité, de quelque nature qu'il soit, sera soumis à la ratification du gouvernement du Roi et ne sera exécutable qu'après avoir reçu cette ratification. Le général Bugeaud correspondra directement avec M. le Président du Conseil, ministre des Affaires Etrangères, pour tout ce qui concerne les négociations diplomatiques et il devra me tenir

---

(1) Le texte de la dépêche figure au dossier avec l'annotation : « Parvenu à Toulon, le 1er à 6 heures 1/2 du matin ».

au courant de cette correspondance. Vous suivrez la même marche pour les négociations diplomatiques que vous croirez devoir entamer avec les chefs Arabes. Je vous ai adressé directement par duplicata l'ordre donné à M. le général Rapatel de rentrer en France ».

Pour compléter les instructions relatives à cette affaire, je vous envoie copie de celles que j'adresse par le courrier de ce jour à M. le général Bugeaud (1) et je vous recommande de faire de votre côté tout ce qui sera en votre pouvoir pour en assurer les résultats.

Vous aurez soin de me tenir au courant de tous les incidents qui viendront à votre connaissance.

---

(1) *Tafna*. Doc. 81, p. 285.

236

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 7 mai 1837.

J'ai l'honneur de vous informer que M. le lieutenant-général Bugeaud m'ayant demandé, par lettre datée du 19 avril (1), de renvoyer en Afrique les prisonniers de guerre arabes du dépôt de Marseille (2), je viens de donner des ordres pour que les 84 prisonniers qui restent dans ce dépôt soient conduits à Toulon et embarqués pour Alger où ils seront remis à votre disposition avec tous les contrôles nominatifs et autres documents qui peuvent les concerner.

Ces prisonniers demeureront provisoirement réunis en un seul dépôt à Alger administré comme celui qui existait dans la 8e division militaire. Vous en enverrez des détachements à M. le général Bugeaud, au fur et à mesure que des échanges ou des renvois devront avoir lieu et vous me rendrez compte chaque fois de ces opérations.

Du reste, vous n'oublierez pas que des négociations ont été déjà ouvertes et à peu près arrêtées pour des échanges de prisonniers et qu'il importe que les conventions consenties et auxquelles il resterait à satisfaire, soient exactement remplies. Vous m'informerez, d'ailleurs, de la situation des choses à cet égard.

---

(1) Cf. *Tafna*, doc. 5, p. 23.
(2) Ces Arabes avaient été faits prisonniers au combat de la Sikkak.

Je vous recommande également de donner des ordres pour que des états de situation semblables au modèle ci-joint me soient exactement adressés tous les quinze jours, afin de me faire connaître les différentes mutations survenues parmi les prisonniers dont il s'agit.

J'ai prévenu M. le général Bugeaud de ces différentes dispositions.

237

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 8 mai 1837.

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 avril dernier, pour me rendre compte de l'agitation qui se manifeste dans la plaine de la Mitidja par suite d'un mouvement d'Abd el-Kader qui, des environs de Miliana se serait porté sur Médéa où il serait entré le 22 avril.

J'aime à croire comme vous, que les bruits que l'on répand sur les projets d'Abd el-Kader sont exagérés. Toutefois, vous avez bien fait de prendre vos dispositions pour faire repentir ce chef de sa témérité, s'il osait pénétrer dans la Mitidja.

Quant aux observations que vous faites en ce qui concerne la cavalerie dont vous disposez à Alger, il vous sera répondu par le bureau de cette arme, pour vous faire connaître les dispositions prises pour remplacer les chevaux que le 1er régi-

ment de chasseurs d'Afrique a cédé au 3e de la même arme et relativement à vos moyens de transport. Je vous préviens que la 9e compagnie du train des équipages doit s'embarquer à Marseille dans la première quinzaine de mai, pour se rendre à Alger; vous recevrez, en outre, très incessamment une compagnie du train des parcs qui est prête à s'embarquer à Port-Vendres.

P.- S. — Votre lettre du 20 avril m'est également parvenue; il vous sera répondu (direction générale de l'administration) au sujet des observations que vous faites sur la nécessité d'augmenter les moyens de transport dans la division d'Alger.

238

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (6054)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 10 mai 1837.

J'ai lu avec un intérêt particulier le compte que vous m'avez rendu par votre dépêche du 16 avril, de l'état dans lequel vous avez trouvé nos relations avec les Arabes de la province de Constantine.

Je ne puis que m'en rapporter à votre prudence sur le choix des indigènes que vous croyez devoir investir d'une part quelconque d'autorité dans les tribus. Je me borne à vous recommander d'accorder de préférence votre confiance à ceux qui, soit par leur famille et leurs alliances, soit par leur

caractère personnel, jouissent déjà d'un certain crédit et sont en position d'apporter à l'administration française l'appui de leur influence personnelle.

Si ben Zamoun se décide à venir à Alger, vous ferez bien de profiter de son séjour pour l'attacher à notre cause. Sa soumission serait d'un bon exemple et ne saurait manquer d'exercer de ce côté une puissante diversion en notre faveur.

Les causes des émigrations qui ont grossi le parti des Hadjoutes me paraissent comme à vous dignes d'un examen sérieux, et je vois avec satisfaction que vous vous en occupez. Je désire que vous m'en fassiez connaître le plus tôt possible les résultats. A défaut des voies de persuasion et des moyens pacifiques, je ne suis pas éloigné de penser avec vous qu'il conviendrait peut-être d'aller vous établir au milieu des tribus hostiles à l'époque des moissons et de ne quitter leur territoire qu'après que la présence continue de nos troupes, en portant une rude atteinte à leurs intérêts, aura triomphé de leurs résistances et de leur opiniâtreté.

Vous m'annoncez avoir pris des mesures pour prévenir la défection des Aribs établis depuis près de trois années dans le voisinage de la Ressauta, mais vous avez omis de me faire connaître quelles sont ces mesures et quelles tentatives ont été faites pour provoquer cette défection. Je vous invite à me donner à cet égard quelques renseignements plus circonstanciés.

Les négociations entamées par M. le général Bugeaud avec Abd el-Kader, si elles sont suivies de la paix, devront avoir pour résultat d'apaiser la fermentation que vous me signalez non seulement dans l'Ouest, mais encore dans l'Est de la province d'Alger.

239

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (6063)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 10 mai 1837.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez adressé les 23 et 24 avril derniers sur la situation des provinces de Bône et d'Alger, ainsi que votre dépêche sans date, n° 486, sur l'effet produit parmi les tribus de l'Atlas et de la Mitidja par la présence d'Abd el-Kader à Médéa.

Je regrette que vous n'ayez pas eu à votre disposition des moyens de transport suffisants pour diriger sur le champ des opérations sérieuses vers Blida. Les dispositions que j'ai prescrites auront, depuis, augmenté vos ressources sous ce rapport et j'espère que, d'un côté les démonstrations du général Bugeaud et, de l'autre, l'attitude défensive que vous avez prise auront suffi pour vous faire obtenir les résultats que vous vous proposiez.

240

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (837)

(Arch. Guerre)

Paris, le 10 mai 1837.

J'ai donné à l'exposé contenu dans votre lettre du 20 avril relative à l'insuffisance des moyens de transport de la division d'Alger, toute l'attention qu'il méritait. Il résulte des détails dans lesquels vous êtes entré à ce sujet, que les besoins du service exigent que le train des équipages militaires soit augmenté de 193 hommes, 47 voitures et 393 chevaux et mulets, sans compter le remplacement de 110 de ces animaux qui doivent être réformés.

Je n'ai pas, vous le savez, attendu cette communication pour m'occuper de la remonte du train des équipages militaires en Afrique; mais les besoins les plus impérieux s'étant fait sentir d'abord dans les divisions de Bône et d'Oran, j'ai dû concentrer sur ces deux points la majeure partie des moyens organisés en France à l'effet d'y pourvoir, en réservant à l'autorité militaire et à l'administration la faculté de les répartir ultérieurement entre les diverses places de la Régence. Cette mesure qui était commandée par des motifs d'un ordre très élevé que vous connaissez comme moi, ne laisse disponible en France, pour la division d'Alger, qu'une des compagnies de mulets (la 9e du corps). Je n'ai donc pu faire autre chose, quand les besoins spéciaux dont vous m'entretenez, m'ont été signalés, que de changer la destination primitive de cette compagnie qui a 150 hommes, 24 chevaux de troupe et 200 mulets, en ordonnant qu'elle fût envoyée à

Alger au lieu de l'être à Bône. Elle doit être embarquée sous peu de jours. L'administration y trouvera une partie du secours qui lui est nécessaire et qu'elle complètera bien facilement lorsque l'état des choses se sera amélioré dans les provinces de Bône et d'Oran, puisque le renfort d'équipages expédié en Afrique s'élève, dans son ensemble, à 928 hommes, 1.326 chevaux et mulets et 100 voitures.

241

Hadji Abd el-Kader à M. le Gouverneur Général (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 113[1])

---

10 mai 1837.

Après des salutations.

J'ai reçu votre lettre; je l'ai lue et j'ai compris ce qu'elle contenait; j'y ai reconnu la perfection de votre esprit, l'excellence de votre conduite et la rectitude de votre jugement, la manifestation de votre intelligence et la connaissance parfaite que vous avez des affaires du gouvernement. Si vous désirez la paix et une constante amitié avec la nation arabe, nous n'en sommes pas éloigné, si cependant cela peut s'accorder avec notre loi. Alors il n'en résultera que du bien de notre part et un traité sincère. Si cela vous convient, envoyez-moi un homme sage et instruit, qui puisse compren-

---

(1) Copie jointe à la dépêche de Bugeaud au Ministre de la guerre du 25 mai 1837, n° 1185, *Tafna* doc. 18, p. 65.

dre et répondre aux questions qui s'agiteront dans l'intérêt de l'un et de l'autre, afin qu'il n'y ait d'erreur d'aucun côté pour l'avenir. Ensuite vous obtiendrez de nous tout ce que vous désirerez.

J'ai parlé au Grand d'Oran (1) relativement à la suspension des hostilités et au sujet de la paix et de l'alliance jusqu'au moment où nous terminerons définitivement. C'est votre intérêt et le nôtre; mais je ne sais pas si une convention faite avec lui aura la même valeur qu'une convention faite avec vous, ou bien si l'un de vous pense d'une manière, tandis que l'autre pense d'une manière différente.

Celui qui était avant vous (2) a voulu gouverner les Arabes; cela ne se fera pas. Si vous désirez faire le commerce, cela peut se faire, et s'il plaît à Dieu, ce sera par mon entremise. Vous verrez les Arabes venir chez vous depuis le Soudan. Enfin vous verrez des choses que vos prédécesseurs n'ont pas encore vues. Cela aura lieu si vous n'avez plus d'autorité sur les Musulmans. Vous aurez chez vous vos voisins et les gens qui viennent de loin. De cette manière votre gouvernement et le nôtre prospèreront.

Ecrit la veille du jeudi de safar 1253 (3).

P.-S. — Lorsque nous avons parlé de vos voisins, nous avons voulu désigner les gens de la Mitidja. Mais, cependant, ils restent avec nous; ce sont des gens qui feront naître des discussions entre nous et vous. Ils ne travaillent que pour leurs intérêts personnels et non pour le vôtre ou pour le nôtre. Cependant vous désirerez une paix durable et que jamais la trahison et la révolte ne règnent parmi nous. Au reste vous savez ce que peuvent faire les malveillants.

---

(1) Le général Bugeaud.
(2) Le maréchal Clauzel.
(3) 10 mai 1837.

242

Bugeaud à Damrémont (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 113[1])

Oran, le 12 mai 1837.

Un instant après avoir reçu votre lettre du 7 mai, qui m'a été apportée par la *Caravane*, une dépêche du camp d'Abd el-Kader m'a appris qu'il était parvenu à l'Emir le 5, une lettre de vous, une de M. Pellissier et une de Busnach.

Tous ces faits, Général, et d'autres antécédents me révèlent enfin vos projets; vous avez voulu attirer à vous la négociation et vous n'avez pas réfléchi, je veux le croire, à tout le mal que vous pouviez faire à la mienne, c'est-à-dire à celle du pays, puisque j'en étais chargé.

Si vous n'aviez pas eu cette intention, pourquoi auriez vous envoyé officieusement à Abd el-Kader trois de mes prisonniers et, si l'un de ces prisonniers n'eût pas parlé de votre part de paix à l'Emir, comment celui-ci se serait-il servi du même prisonnier pour vous envoyer sa réponse ? Ce n'est point dans ses habitudes; il envoie ordinairement des cavaliers de tribu en tribu.

Il est bien évident ainsi que MM. Pellissier et Busnach ont écrit les deux fois sous votre autorisation; ainsi, quand, par votre lettre du 4 mai, vous me dites qu'il n'a été fait aucune proposition de paix à Abd el Kader, je dois entendre

---

(1) Copie jointe à la dépêche de Bugeaud au Ministre de la Guerre, du 15 mai 1837. (*Tafna*, doc. 13, p. 47).

qu'il n'a été fait aucune proposition officielle; mais quant aux propositions indirectes, je ne puis plus avoir le moindre doute.

Je conçois, d'après la connaissance que j'ai du cœur humain, les premières démarches indirectes, mais j'avoue que je ne conçois pas les secondes après ce que je vous ai dit dans ma lettre du 21 sur les inconvénients qu'il y aurait à faire des propositions à Abd el-Kader des deux côtés; vous saviez très bien que je traitais et que j'y étais autorisé et, par conséquent, vous deviez juger que vous ne pouviez que nuire au bon résultat en ouvrant vous-même des relations soit directement soit indirectement.

Général, quand j'acceptai le commandement d'Oran — (et je ne l'avais nullement sollicité; je m'en suis même défendu, mais en l'acceptant je voulais être indépendant; si je me trouvais par hasard sous vos ordres je vous obéirais comme un caporal, mais je ne voulais pas m'y mettre par préméditation) — quand, dis-je, j'acceptai le commandement, ce fut, vous le savez très bien, sous la condition d'être indépendant et de faire, selon que je l'entendrais, la guerre et la paix. Cette situation est indiquée dans presque tous les paragraphes de l'instruction ministérielle qui m'a été remise; seulement, on me recommande de vous tenir exactement informé de mes mouvements, afin que vous puissiez me seconder par les vôtres et par vos relations avec les Arabes disposés à secouer le joug d'Abd el-Kader. Je l'ai fait ponctuellement et j'ai été plus loin que je ne le devais, car je vous ai donné toutes sortes de détails.

J'avais très bien conçu que votre position de gouverneur devait vous rendre pénible de voir faire la paix ou la guerre par un autre. Je l'avais représenté moi-même au ministre verbalement et par écrit, et c'est la raison que je donnais pour prouver que l'on ne devait pas m'envoyer à Oran. Cependant, vous avez accepté cette situation au Conseil des Ministres; vous savez très bien que je suis chargé de la

guerre contre Abd el-Kader et de la paix, s'il y a lieu. Il tombait d'ailleurs sous le sens que, le gouvernement voulant limiter Abd el-Kader dans la province d'Oran, c'était là qu'il fallait faire la guerre et la paix. N'était-il pas d'ailleurs évident que, d'offrir la paix des deux côtés à la fois, c'était le moyen de n'arriver à rien d'honorable pour la France ? Seul, je pouvais offrir la paix à Abd el-Kader parce que je l'avais vaincu et parce que je suis en mesure d'agir, aussitôt qu'il me sera prouvé qu'il n'y a rien d'honorable et d'avantageux pour nous à faire avec lui. Je lui ai offert la paix de manière à ne point enfler son orgueil. La menace était dans la main droite et la paix dans la main gauche; en même temps que je lui offrais la paix, j'adressais aux Arabes une proclamation pour leur annoncer une guerre d'extermination, s'ils ne se soumettaient pas ou s'ils ne forçaient pas Abd el-Kader à venir traiter.

Vous, au contraire, vous avez débuté par une proclamation toute pacifique et qui cadrait bien mal avec mes menaces et mes préparatifs de guerre; enfin, vous avez fait offrir la paix par des prisonniers et peut-être aussi par M. Pellissier, car j'ai peine à croire que cet officier se fût permis de faire cette démarche sans y être autorisé. S'il l'a fait, il doit être puni.

Il me semble, Général, que cette conduite est contraire aux instructions que vous avez reçues. Les ministres m'ont dit que vous deviez faire des démonstrations sur la Chiffa et ouvrir des relations avec le bey de Miliana pour tâcher de le détacher d'Abd el-Kader. S'ils vous avaient autorisé à traiter de votre côté, c'eût été une grande faute ou bien il fallait, en même temps, m'interdire tout traité et me charger seulement de la guerre, car, j'ai honte de le répéter, on ne peut pas traiter deux côtés à la fois.

Je vous ai déjà fait connaître les conséquences des propositions indirectes qui ont été faites à Abd el-Kader par Alger; je n'y reviendrai pas. Il est certain qu'elles me forcent

à traiter d'une façon différente que j'aurais fait; au fond, ce ne sera, à mon avis, un malheur que pour les susceptibilités nationales, car, du moment où nous traitons avec Abd el-Kader, il me paraît plus avantageux de satisfaire tout de suite son ambition et de lui donner les peuples sur lesquels il règne déjà, que de lui laisser beaucoup à désirer; la paix sera plus solide.

Je ne puis suivre votre conseil de suspendre mes opérations. Je ne puis laisser le temps favorable à la bonne guerre et si, dans ce moment je ne garnissais pas de vivres Tlemcen et si je n'évacuais pas la Tafna, il me faudrait y employer les quinze premiers jours de juin, époque la plus précieuse pour faire du mal à l'ennemi. Je suis convaincu, d'ailleurs, que ma marche déterminera l'acceptation de mon ultimatum et je pense que, sous deux jours, je serai fixé à cet égard.

A présent que vous connaissez parfaitement l'état des choses, il ne serait pas seulement impolitique que vous renouvelassiez vos démarches près d'Abd el-Kader, ce serait vous rendre coupable envers l'Etat et, ce qui serait fort secondaire, malveillant envers moi.

Quoique, jusqu'ici, je pense avoir à me plaindre, cela ne m'empêchera pas, Général, si la guerre éclate, d'agir de concert avec vous, quand je serai dans l'Est. Je vous tiendrai informé de mes mouvements aussi exactement que possible et, si les occasions se présentent, je vous seconderai de tout mon pouvoir; le pays ne doit pas souffrir même de justes susceptibilités de notre amour-propre.

Si je traite, les intérêts d'Alger ne seront pas plus oubliés que ceux de la province d'Oran.

P.-S. — En y pensant davantage, je ne conçois pas comment il est possible que vous me proposiez de suspendre mes opérations sur une lettre, qu'Abd el-Kader vous a écrite et que vous dites ne contenir que des généralités. Est-ce sur de pareils motifs, que l'on arrête des opérations lorsque le moment opportun est arrivé ?

Du 15 mai.

Je viens de recevoir d'Abd el-Kader une réponse à mon ultimatum; je vous en envoie copie. Vous jugerez si ses conditions sont bien acceptables. Peut-être y reconnaîtrez-vous la fâcheuse influence des doubles négociations, des offres trop empressées et trop obséquieuses qui lui sont venues d'Alger. C'est un malheur national. Je ne puis plus rester dans la fausse position où vous m'avez placé. Je ne le dois pas dans l'intérêt du pays. Je vous laisse le champ libre, Général, je demande mon rappel immédiat par le *Castor* que j'expédie. Mais, comme il ne faut pas que le temps de la guerre soit perdu, je pars pour rejoindre à Bridia ma belle division. Je marche sur Tlemcen où je laisserai mon immense convoi; j'irai me recharger à la Tafna. Jévacuerai ce poste et je serai de retour à Tlemcen le 31 mai. De là, selon les vues du gouvernement, que j'espère y connaître, j'entrerai dans les Beni Hamer, j'irai dans l'Est tout ravager et je rentrerai le 30 juin à Mostaganem où, j'espère, Général, vous remettre ma brillante colonne. J'espère que, dans cette course, quelque heureuse rencontre avec Abd el-Kader aura bien préparé vos travaux futurs et la paix que vous ambitionnez de faire et que je vous laisserai faire avec joie. Je ferai même des vœux sincères pour vos succès parce que je veux l'intérêt du pays avant tout.

243

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (71)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 16 mai 1837.

J'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois sur les derniers événements qui se sont passés dans la province d'Alger et sur les mesures que vous avez prises pour prévenir le mauvais effet de la présence d'Abd el-Kader. Je ne puis qu'applaudir au succès que vos démonstrations paraissent avoir obtenu et approuver vos diverses propositions pour rétablir la confiance et assurer l'ordre dans la plaine.

M. le général Bugeaud instruit de son côté du mouvement d'Abd el-Kader vers Médéa l'attribue à des circonstances sur lesquelles il a cru devoir m'adresser quelques plaintes. Il pense qu'Abd el-Kader, qui était en marche pour venir sur l'Habrah et qui a sur le champ fait volte-face pour se porter rapidement à Médéa, n'a été poussé à cette détermination que par la confiance que lui donnaient des ouvertures reçues d'Alger dans un désir excessif de notre part d'obtenir la paix à tout prix (1).

Je ne puis mieux vous faire connaître le point de vue sous lequel j'envisage cette affaire qu'en vous transmettant copie de sa lettre et de ma réponse. Vous verrez que je combats les préventions que M. le général Bugeaud paraît avoir conçues et que j'appelle toute son attention sur le motif le plus

---

(1) Bugeaud au Ministre de la Guerre, 5 mai, *Tafna*, doc. 10, p. 36.

vraisemblable de la détermination d'Abd el-Kader (1). Je dois dire, toutefois, que si, en effet, des ouvertures étaient parties d'Alger au moment où le général Bugeaud venait de commencer ses négociations, cette circonstance serait évidemment de nature à exalter la confiance et les prétentions d'Abd el-Kader et que, si elle n'avait pas déterminé sa marche vers Médéa, elle n'aurait pu manquer de rendre plus difficile la position du général et même la vôtre dans toutes nos tentatives pour traiter. Je vous invite à me donner des explications sur ce point et à me signaler les démarches qui auraient pu être faite à votre insu.

Vous ne pouvez manquer de comprendre tous les inconvénients qui résulteraient de négociations ainsi conduites de deux côtés à la fois et combien elles pourraient favoriser les vues d'Abd el-Kader, si ses ouvertures faites simultanément à vous et au général Bugeaud n'avaient pour objet que de gagner du temps. Il ne faut pas perdre de vue que le moment favorable pour opérer est déjà venu et sera bientôt passé. Il ne manquerait pas de nous échapper, si Abd el-Kader parvenait par des démonstrations équivoques et des ouvertures accueillies de part et d'autre, à vous tenir chacun de votre côté dans une égale appréhension, soit de gâter un commencement de paix par des démonstrations intempestives, soit de faciliter le succès d'une ruse par une trop longue inaction. Il n'y avait qu'un remède à ces inconvénients, c'était de charger une seule personne de toute la suite des négociations et c'est ce qu'a fait le Gouvernement, en confiant dès l'origine à M. le général Bugeaud la double mission de faire la guerre et de traiter de la paix. Appelé à diriger, en cas d'hostilités les opérations les plus aggressives et au centre de la puissance d'Abd el-Kader, le général Bugeaud était naturellement placé pour suivre aussi les négociations dont l'issue

---

(1) Le Ministre de la Guerre à Bugeaud, 16 mai. *Tafna*, doc. 84, p. 290.

seule pouvait décider de la nécessité de combattre. Abd el-Kader était, dès lors, obligé de s'expliquer catégoriquement et, faute par lui de le faire dans le délai qu'on lui aurait fixé, on pouvait opérer sur le champ. C'est là précisément l'objet de la mission du général Bugeaud; c'est pour cela que, dès l'origine, je lui ai adressé toutes les instructions relatives à la paix comme à la guerre avec Abd el-Kader, en ayant soin toutefois, de vous les communiquer, parce que rien ne doit se faire à votre insu dans toute l'étendue de votre gouvernement et que la guerre avait besoin de votre concours comme la paix de votre attache.

Il est indispensable de continuer à suivre cette marche, la seule qui puisse conduire à une solution certaine en temps utile. Si donc Abd el-Kader vous fait de nouvelles ouvertures, vous lui déclarerez que le général Bugeaud est chargé de s'entendre avec lui; qu'il connaît vos intentions et celles du Gouvernement, et que c'est à lui qu'est laissé le soin d'apprécier en conséquence les propositions qui pourraient vous être faites. Cette combinaison, si elle restreint momentanément votre action sur une partie du territoire soumis à votre commandement, présente, d'un autre côté, le grand avantage de circonscrire plus facilement la question dans les limites de la province d'Oran en même temps qu'elle donne plus d'unité et de vigueur aux transactions avec Abd el-Kader.

Quant à la fixation des bases sur lesquelles on pourrait traiter, les documents joints à cette dépêche répondent d'avance à la vôtre du 6 mai que je reçois à l'instant et la réponse est d'accord avec votre manière de voir. Vous en êtes, d'ailleurs, informé par ma lettre du 26 avril et la copie de celle que j'ai adressée sous la même date au général Bugeaud (1). Je m'y réfère pour les conditions accessoires et je rappelle au général qu'il ne doit se départir en aucun cas des trois points ci-après :

---

(1) *Tafna*, doc. 80, p. 280.

Souveraineté reconnue de la France.

Réserve d'une zone en avant d'Oran, depuis l'Habrah jusqu'au Rio Salado.

Limitation des pouvoirs d'Abd el-Kader à la province d'Oran, bornée à l'Est par le Chéliff.

Ces trois points répondent aux questions posées par votre lettre du 6 mai.

Pour assurer ces résultats, vous sentirez combien il importe de réussir, si cela est possible, à détacher Sidi Embarak. Cette partie des négociations vous est spécialement réservée et c'est de ce côté surtout que vous devez diriger vos efforts.

Il n'est pas probable qu'Abd el-Kader, après la démonstration qu'il vient de faire dans la province de Tittery, accepte nos conditions de prime abord. Il faudra donc vous disposer à agir pour appuyer les opérations de M. le général Bugeaud, qui ne doivent pas tarder à commencer. Ici, Monsieur le Gouverneur général, je ne puis que vous répéter comme à lui, que tout dépend de votre concert. J'espère qu'il ne manquera pas à l'accomplissement de la tâche difficile qui vous est imposée à tous deux et je compte fermement, en ce qui vous regarde, sur tous les sentiments que je dois attendre de votre caractère et de votre position.

244

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 17 mai 1837.

J'ai lu avec intérêt la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 5 mai courant, pour me rendre compte des dispositions que vous avez prises afin de rassurer les tribus à l'est d'Alger et de repousser Abd el-Kader, s'il eût tenté de pénétrer dans la Métidja.

J'approuve entièrement la reconnaissance que vous avez faite des hauteurs qui commandent Blida ainsi que du cours de la Chiffa et du Mazafran. Cette opération a été parfaitement exécutée; elle rentre, d'ailleurs, dans les instructions que je vous ai données, le 8 mars dernier, pour faire une démonstration sur la Chiffa et vers Miliana.

Quant au service des transports, qui ne vous a pas permis de vous porter au delà des points que vous avez atteints, je vous ai déjà fait connaître dans ma lettre du 8 mai, que la 9e compagnie du train des équipages a dû s'embarquer à Marseille dans la première quinzaine de ce mois pour se rendre à Alger et que vous recevriez, en outre, très incessamment une compagnie du train des parcs qui était prête à s'embarquer à Port-Vendres. La 9e compagnie du train des équipages a dû, en effet, s'embarquer du 10 au 12 courant; 1 officier, 58 hommes et 100 chevaux de la 3e compagnie du 2e escadron du train des parcs se sont embarqués à Port-Vendres, le 2 mai et le reste de cette compagnie (1 officier, 75 hommes et 110 chevaux) a dû s'embarquer, le 12 ou le

13. Ces compagnies qui seront arrivées lorsque cette lettre vous parviendra, vous donneront les moyens de faire de nouvelles démonstrations vers Miliana, tandis que le général Bugeaud opèrerait dans la province d'Oran. Quel que soit, d'ailleurs, le résultat de vos opérations, je vous recommande de ne point former d'établissement fixe à Blida sans mon autorisation.

245

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 17 mai 1837.

M. le général Bugeaud a cru devoir m'envoyer copie de la lettre qu'il vous a écrite d'Oran, le 5 mai. Je lui ai exprimé toute la peine que m'a fait éprouver la lecture de cette lettre. Je lui ai représenté combien une pareille correspondance pouvait nuire à nos affaires en Afrique et combien peu ses réclamations me paraissent justifiées; elles n'auraient, d'ailleurs, pas dû vous être adressées de cette manière et dans cette forme. J'espère qu'il l'aura compris, que le dissentiment qui vient de se manifester ne sera que passager et qu'il n'altèrera pas les résultats que le Gouvernement doit attendre du concours de vos communs efforts. Je compte sur votre sagesse pour faire céder, si c'était nécessaire, vos sentiments personnels à celui des devoirs qui vous seront imposés et dont le pays et le Roi attendent de vous l'accomplissement.

246

Ben Zamoun à Damrémont (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 110²)

El Hadji Mohammed Ben Zamoun à M. le Gouverneur général d'Alger et de ses dépendances.

Après des salutations respectueuses.

Je vous apprends au sujet de l'attaque qui a été faite par les Amaraouah sur la ferme de Regayah qu'ils se sont entendus avec une partie des Isser lorsqu'ils ont su que je cherchais à me rapprocher de vous. C'est pour cela qu'ils ont tenté cette affaire pour vous refroidir à mon égard. Je n'ai été instruit de ce qui s'est passé que bien après l'événement.

Lorsque j'ai appris que Hadji Abd el-Kader cherchait à me susciter des ennemis et que les grands d'Isser étaient d'accord pour aller au devant de lui, j'ai été obligé d'envoyer mon fils avec eux pour qu'il pût apprécier les forces dont il disposait.

Mon courrier m'a remis votre chère lettre ainsi que le sabre et le café que vous m'avez envoyés. Je vous remercie infiniment. Que Dieu vous accorde la victoire sur vos ennemis ! Ne croyez pas cependant que je sois intéressé. Comme je suis courroucé contre ces chiens, je ne désire que votre amitié et la protection de Dieu. J'ai forcé le courrier que je vous adresse à venir, parce qu'en s'en retournant, il a trouvé les routes interceptées et que, pour échapper à la mort, il a été

---

(1) Traduction jointe à une dépêche de Damrémont au Ministre, du 19 mai 1838. Le texte arabe manque.

forcé de prendre des chemins de traverse. Maintenant le monde s'est soulevé, mais après viendra la tranquillité. Ne vous inquiétez pas de ce qui a été pris dans la dernière incursion parce qu'avec le secours de votre drapeau victorieux, nous vous en rendrons le double.

Je vous prie de me répondre par ce courrier et de me désigner le jour de lundi ou celui de mardi prochain afin que je puisse rencontrer l'agha à la Ressauta et, de là, je me rendrai avec lui chez vous à Alger, mais je vous supplie de n'en rien dire à personne, jusqu'au moment où nous nous serons entendus ensemble. Alors nous punirons tous nos ennemis. Ayez la bonté de donner un fusil à mon courrier pour qu'il puisse se défendre en s'en retournant parce que les routes sont dangereuses.

Le salut soit sur notre ami Zaccar (1); vous êtes un homme possédant parfaitement la langue. Instruisez le Sultan que je n'ai pas de pouvoir en ce moment sur ces chiens. Mais si je puis avoir la protection de Dieu et du Sultan, alors j'aurai du pouvoir sur eux et sur les autres. Dites lui encore qu'il ne s'inquiète pas à leur sujet et qu'il n'écoute pas non plus, les paroles des espions. Salut.

---

(1) ZACCAR (Jean-Charles), prêtre syrien, né à Damas, 19 janvier 1789, interprète de 1re classe, 3 avril 1830; interprète principal au Gouvernement Général, 17 avril 1839, décédé à Alger, 22 février 1852. Chevalier de la Légion d'Honneur, 1845.

247

Schwebel à Damrémont

(Arch. de la Rés. Gén. de Tunis, Afrique I)

Tunis, le 18 mai 1837.

M. Foltz m'a remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour me faire part de la mission dont vous l'avez chargé.

J'ai présenté cet officier au Bey qui l'a reçu et lui a répondu convenablement, en protestant de son désir de cultiver les relations de bon voisinage qui existent entre lui et le gouvernement d'Alger, et de mériter l'amitié de la France. Je ne saurais garantir la sincérité de ces protestations, que le Bey me renouvelle à toute occasion, mais, du moins, jusqu'à présent, aucun fait, aucun acte de sa part n'est venu à ma connaissance qui les ait démenties. Notre gouvernement n'a point à se plaindre de sa conduite et c'est à tort qu'on l'accuserait d'intelligence avec Ahmed-bey, de lui fournir des armes et munitions de guerre, de lui avoir promis du secours en hommes. On ne peut cependant pas nier que les armes et poudres que reçoit Constantine ne viennent en majeure partie de la Régence de Tunis; mais c'est par contrebande et ce commerce interlope comment pourrait-il être empêché lorsqu'il offre un bénéfice de plus de 3oo % ?

J'ai communiqué à M. Foltz les renseignements que j'avais recueillis sur Constantine. Les informations qu'il pourra prendre ici le mettront à même de les rectifier et de les compléter.

Quant à la mission secrète qui lui est confiée, ne pouvant douter que son objet ne soit conforme aux vues du gouvernement du Roi, je l'aiderai de mon mieux à la remplir. A cet effet, je viens de donner suite à une ouverture qui m'avait été faite, de la part d'Ahmed-bey, par l'entremise d'un ancien consul marocain résidant à Tunis, qui a été autrefois en relations d'intérêts et d'amitié avec Ben Haïssa, lieutenant de ce bey. J'ai engagé le Marocain à faire proposer au bey par son ami, d'envoyer ici secrètement un homme de confiance pour entrer en relations avec nous. Sa lettre est partie le 15 avec la caravane qui met 10 à 12 jours pour faire le trajet d'ici à Constantine. Nous ne pourrons donc connaître que dans quelques semaines l'accueil qu'aura reçu la proposition qui a été transmise à Ahmed. Ce qui pourrait peut-être le retenir d'y accéder, c'est la crainte de se compromettre vis-à-vis de la Porte Ottomane dont il prétend avoir reçu des promesses de secours et qui l'encourage à défendre son indépendance.

Quel que soit, au reste, le résultat des négociations qui pourront avoir lieu avec Ahmed, je ne puis vous cacher, M. le Comte, que je verrais avec regret qu'on renonçât à l'expédition déjà préparée contre Constantine, parce que l'abandon de cette entreprise annoncée si positivement, serait interprétée par les Musulmans d'une manière qui nuirait à notre considération et à notre influence dans ce pays-ci.

248

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (72)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 22 mai 1837.

En vous invitant, le 27 février dernier, à vous rendre sans délai à votre poste, je vous annonçais que vous recevriez ultérieurement des instructions détaillées sur les affaires de votre gouvernement. Le grand nombre des questions qui s'y rattachaient et dont chacune demandait encore un examen spécial, n'avait pas permis de vous adresser ces instructions avant votre départ. Vous aviez assisté aux délibérations du Conseil, vous connaissiez les vues du gouvernement du Roi sur la direction générale des affaires qui allaient vous être confiées; il vous était facile d'agir en conséquence et de vous déterminer en présence des événements d'après les principes qui avaient été posés.

De son côté, le Gouvernement désirait, avant d'appliquer ces principes aux faits, connaître par vous l'état des choses et s'éclairer du jugement que vous ferait porter sur la conduite à suivre, l'aspect des hommes et des lieux envisagés du point de vue qui vous était commun avec le Gouvernement.

Arrivé en Afrique durant les premiers jours d'avril, vous n'avez pu encore me faire connaître votre opinion à cet égard avec tout le développement désirable. Toutefois, les rapports que vous m'avez adressés m'ont déjà fait voir que le Gouvernement avait, dans ses premières communications avec vous, assez bien jugé la situation du pays pour être fondé à persévérer dans le système qu'il vous a indiqué comme règle

de votre conduite. Il s'agit aujourd'hui d'appliquer ce système aux circonstances présentes et de vous fixer sur la marche qui paraît devoir être suivie pour arriver au but qu'il se propose.

Ce but, vous le savez, n'est pas la domination absolue ni, par conséquent, la conquête immédiate et l'occupation effectuée de tout le territoire de l'ancienne Régence. La guerre acharnée et ruineuse qu'il faudrait soutenir pour en venir là imposerait à la France des sacrifices hors de proportion avec les avantages que pourrait lui procurer le succès. Le principal objet qu'elle doit se proposer dans ses Possessions du Nord de l'Afrique, c'est son établissement maritime; c'est la sécurité et l'extension de son commerce; c'est l'accroissement de son influence dans la Méditerranée et parmi les populations musulmanes qui habitent le littoral. La guerre est un obstacle à tous ces résultats. Le Gouvernement ne l'accepte que comme une nécessité dont il désire, dont il espère pouvoir hâter le terme; il s'y résigne, parce qu'il est impossible de passer brusquement d'un système à un autre et, parce qu'au point où en sont les choses, ses intentions ne seraient pas comprises s'il se montrait pacifique sans se montrer fort.

Les événements des années précédentes ont eu pour effet d'exalter parmi la population indigène l'énergie des sentiments religieux et nationaux. On ne peut se dissimuler qu'il existe une irritation générale et l'issue des entreprises dirigées jusqu'ici contre les deux chefs auxquels est échue la plus grande part d'autorité dans le pays a dû augmenter la confiance en même temps que le nombre de nos ennemis. Il fallait donc reprendre vis-à-vis d'eux une attitude d'autant plus nécessaire que les dispositions du Gouvernement étaient plus pacifique et ses projets moins vastes. C'est, vous vous le rappelez, sous l'empire de cette nécessité que le Gouvernement a réuni en Afrique tous les moyens de rendre aussi décisives et aussi efficaces que possible les opérations militaires qui pouvaient seules amener une pacification.

Il semblait naturel, au premier aspect, que ces opérations fussent dirigées d'abord sur la province de Constantine où nous venions d'éprouver un revers et contre l'ennemi qui en avait profité. Mais cet ennemi n'était pas seulement le bey de Constantine. A l'autre extrémité de la Régence, Abd el-Kader avait grandi comme lui par suite d'un événement qui portait atteinte à notre considération dans le pays tout entier. Hadji Ahmed délivré des craintes de notre première expédition préparait ses moyens de défense pour résister à celle qui devait la suivre; mais on pouvait juger dès lors, et toutes les informations reçues depuis le confirment, qu'il ne songeait qu'à se défendre. La situation de Constantine, la nature des forces dont le bey dispose, la nécessité de contenir au Sud et à l'Ouest de son beylik des tribus hostiles à son autorité ne semblent pas lui permettre de sortir de ses positions actuelles pour devenir agresseur. Abd el-Kader, au contraire, dans l'attente d'une entreprise sur Constantine et plein de sécurité pour lui-même, paraissait déjà se préparer non à la résistance, mais à l'attaque. L'événement a montré que le Gouvernement avait bien jugé, en dirigeant sur la province d'Oran les premières forces destinées à opérer d'une manière active.

Pendant ce temps, les préparatifs d'une nouvelle expédition sur Constantine ne devaient pas être interrompus dans la province de Bône. J'y ai pourvu de mon côté par des envois considérables de matériel et j'apprends avec satisfaction que les travaux se poursuivent pour faire la route et compléter nos établissements sur la ligne de Bône à Guelma. En continuant ces préparatifs et en ayant soin d'entretenir nos relations avec les tribus, nous donnerons une base solide à nos opérations ultérieures. Si une nouvelle expédition est nécessaire, elle se fera quand le moment sera venu, les moyens réunis et les voies préparées; peut-être, et ce serait mieux, nos succès dans la province d'Oran, l'affermissement de notre pouvoir à Alger et notre attitude menaçante à Bône la rendront-ils superflue. Dans tous les cas, les efforts que nos dé-

monstrations et nos préparatifs forceront Ahmed de prolonger, affaibliront ses ressources, fatigueront les tribus qui lui obéissent et rendront plus facile, pour l'époque où nous voudrons y recourir, le succès de nos armes ou de nos négociations.

En résumé, les dispositions prises depuis quatre mois par le Gouvernement ont eu pour objet de rassembler en Afrique, sur les points où il pourrait être nécessaire d'employer l'un ou l'autre de ces moyens, des forces suffisantes pour donner du poids aux négociations ou de l'énergie à la guerre.

Il s'agit aujourd'hui de préciser les résultats que le Gouvernement veut obtenir de la présence de ces forces.

Dans le système dont les bases ont été posées en votre présence par le Conseil, le point le plus important pour la France c'est la possession du littoral. Il faut en occuper fortement les principales positions et montrer souvent sur le reste de la côte des bâtiments de l'Etat. Les communications établies entre les points occupés semblent suffisantes pour remplir ce but et assurer l'effet des dispositions qui interdisent tout commerce à l'étranger, si ce n'est par les ports où nous sommes établis. C'est pour cette raison qu'il importe de ne jamais compromettre dans nos relations avec les Arabes notre droit de souveraineté sur la Régence. Ce droit qui, à l'égard des populations de l'intérieur peut paraître d'un intérêt secondaire, est essentiel pour ce qui regarde la possession exclusive du littoral et les établissements qui pourraient se former, si notre souveraineté n'était maintenue sur les points de la côte où nous ne serions pas.

Les principaux points à occuper sont Alger, Oran et Bône. Toutefois, vous le savez, cette occupation, ne doit pas s'entendre seulement de l'enceinte des villes et de leur banlieue. Ce système aurait pour résultat de rendre nos garnisons prisonnières, de nous laisser sans action, même morale sur les populations de l'intérieur et d'enlever à notre établissement non seulement tout espoir de compensation pour les dépenses qu'il occasionnerait, mais même toute sécurité. Il faut,

autour de chacun de ces trois centres d'occupation, posséder un territoire assez étendu pour nous permettre, soit d'y établir dans les localités qui le comporteront une population européenne dont les travaux créeront des objets d'échange et consolideront l'occupation elle-même, soit d'y recevoir des tribus arabes qui voudront y vivre près de nous ou qui, s'étant compromises pour notre cause, auront besoin de notre protection. C'est par le contact avec les indigènes que nous pourrons étendre notre influence; d'un autre côté, c'est en limitant nous-mêmes notre territoire, en évitant d'inquiéter les tribus sur la possession du sol qu'elles occupent, que nous leur ferons accepter un établissement qui n'aura plus alors pour elles que des avantages. Déjà, je vous ai fait connaître par mes communications des 26 avril, 2 et 16 mai, comment cette zone pourrait être limitée autour de la ville d'Oran. La possession de Mostaganem n'est pas pour nous d'une utilité directe. C'était un pays d'assez riche culture; mais une garnison n'y cultive rien et l'industrie européenne ne s'y portera point parce qu'il n'y a ni port, ni rade(ni mouillage et que la mer y est fermée pendant six mois de l'année. Comme position militaire, cette ville peut avoir plus d'importance à cause de sa proximité de l'embouchure du Chélif et de l'appui qu'elle peut prêter à des opérations dirigées de ce côté. Mais cet avantage tout à fait éventuel ne compenserait pas le surcroît de dépenses que nécessiterait l'entretien d'une garnison presque toujours captive. Il serait à désirer que nous pussions maintenir à Mostaganem une puissance amie, mais il n'y a pas de motifs suffisants pour y conserver une garnison française.

Arzew, au contraire, est un complément nécessaire de l'occupation d'Oran sous le rapport maritime et commercial. Sur toute la côte à l'ouest d'Alger, c'est le point le plus important par la bonté de son mouillage et ses exportations de denrées du pays. Il ne demande, d'ailleurs, pour sa défense que quelques centaines d'hommes et un stationnaire et il peut être facilement secouru d'Oran, dont il n'est éloigné que de

dix lieues. Le stationnaire pourra observer en même temps l'embouchure du Chélif, ce qui compensera en partie la perte de Mostaganem. Il est donc nécessaire de garder Arzew et de placer en avant de ce poste la limite de notre territoire. Cette limite pourrait être la Macta. Au sud d'Oran le territoire des Smélas et à l'ouest celui des Douairs devraient faire naturellement partie de la zone soumise à notre autorité. Les bornes de cette zone seraient ainsi marquées par une ligne qui passerait par la Macta, le Sig, l'oued Tlelat, le lac Sebgha et le Rio Salado.

Autour d'Alger la zone à réserver semble naturellement tracée par la configuration de la plaine et les relations déjà établies avec les tribus qui l'habitent. Le massif d'Alger borné à l'ouest par le Mazafran est enveloppé au sud et à l'est par les territoires de Beni Khelil, de Beni Mouça et de Khachna; ces tribus sont soumises et reçoivent de nous les caïds qui les gouvernent. Il paraît naturel de comprendre dans le territoire qui doit nous obéir directement cette partie de la plaine où, déjà, notre autorité est reconnue et où il suffirait, pour la rendre complète, d'une répartition bien combinée des forces, qui se trouvent sur ce point. Nos limites près d'Alger seraient donc, à l'ouest le Mazafran et la Chiffa, au sud les montagnes; à l'est elles devraient aller jusqu'à la rivière de Kédara, pour contenir, en même temps que protéger, au besoin, les dernières tribus de Khachna qui tiennent de ce côté les clefs de la plaine.

La ville de Blida se trouverait à l'intérieur de cette ligne. Cette disposition est nécessaire pour compléter l'occupation sur ce point. Blida n'est pas seulement une des clefs de la plaine; elle est le rendez-vous des tribus de l'Ouest pour leurs affaires et leurs plaisirs et, par conséquent aussi, pour leurs coalitions. Un poste établi près de là dans une position militaire sur la Chiffa (car il ne faut pas occuper la ville elle-même par nos troupes, nous fera profiter des relations qu'elle entretient avec le voisinage et en fera cesser les inconvénients; il est également indispensable pour notre sécurité

réelle et pour notre attitude vis-à-vis des tribus, qui ne comprennent pas que les maîtres d'Alger laissent leurs ennemis préparer à Blida toutes les entreprises dirigées contre eux.

Koléa, au contraire, resterait en dehors de nos lignes. Située à l'extrémité du territoire qui ne serait pas soumis à notre autorité directe et trop rapprochée de nous pour devenir un point de réunion dangereux, Koléa est, d'ailleurs, une ville sainte, d'où la présence des Européens pourrait éloigner les Musulmans. Il faut, au contraire, les y attirer par la raison même qu'elle est près de nous; il faut y conserver un centre de civilisation tel que le comporte l'état actuel du pays et, pour cela, il faut lui conserver sa sainteté qui fait toute son importance aux yeux des indigènes.

Autour de Bône, il est possible d'occuper un territoire encore plus étendu à moins de frais et avec moins d'efforts. Les populations de cette province moins belliqueuses, moins fanatiques, plus habituées au contact des Européens, opposent moins de résistance à notre établissement. Le bey de Constantine retranché derrière les hautes montagnes qui séparent cette ville du littoral, n'a que peu d'intérêt à s'étendre au delà et à risquer une guerre, pour ressaisir sur les tribus voisines de nos établissements une influence que nous pourrions lui disputer avec avantage. La première chaîne de montagnes, qui s'étend parallèlement à la mer depuis Askours (1) jusqu'aux frontières de Tunis semble être, de ce côté, la limite naturelle de notre occupation qui comprendrait ainsi toute la plaine derrière Bône et La Calle, c'est-à-dire le territoire des Bouazis (2), des Beni Sala (3), des Anneby (4), des

---

(1) Ascours, à 2 kilomètres S.-E. du village de Nechmeya.

(2) Ouled Bouazis (territoire de Penthièvre (P. E.) et Nechmeya. P. E.

(3) Sur les deux rives de la Seybouse (Beni-Salah, M. Duvivier, P. E.

(4) Dans la plaine de Bône à l'E. de la Seybouse entre les Beni Urdjine au N. et les Beni Salah au S. Annaba est le nom arabe de Bône.

Beni Muzeline (1), des Merdis (2), des Esseavis (3), des Sébas (4), des Ouled Dieb (5), des Mazoulah (6). D'Askours à la mer du côté de l'ouest, la ligne passerait par les montagnes qui séparent la vallée de l'oued Legenil (7) de celle de l'oued Saboun ou Fondack et viendrait aboutir à la mer au cap Filfelah (8) en suivant le territoire de Ben Yacoub (9), de Blad Ghara (10), Fendek (11), Helma (12), Gerbes (13). Cette délimitation nous donnerait dès à présent une position sur le golfe de Stora où nous pourrons former plus tard un établissement maritime, mais où il faudra nous contenter aujourd'hui de bonnes relations avec les Kabailes.

En avant d'Askours, notre ligne doit s'étendre jusqu'à Guelma. Cette position qu'il faut garder et consolider par l'établissement d'une route depuis Bône, sera un poste avancé sur le chemin de Constantine et un centre d'influence sur les tribus entre la chaîne de montagnes qui couvre le plateau de cette ville et celle qui limite notre territoire. Les principales de ces tribus sont les Beni Foughale, Beni Fourrate (15),

---

(1) Beni Mezzeline, sur la rive dr. de la Seybouse.

(2) Merdès, tribu du Sahel-Annaba (Sahel de Bône) à l'E. du Mafrag : Combes- P. E.).

(3) Entre les Merdès au S. et les Sebaa au N.

(4) Sebaa-el-Aïn-Saboune, tribu faisant partie de la confédération des Mazoula, entre l'O. el Heimer affluent de droite du Mafrag et le littoral (Beni-Salah, M.).

(5) Tribu prépondérante de la confédération des Mazoula (Beni-Salah, M. et La Calle M.).

(6) Confédération de 5 tribus (Ouled Dieb, Beni Amar, Braptia, Sebaa, Ouled Youb, à l'O. et au S. de La Calle.

(7) Affluent de droite du Safsaf qu'il rejoint à peu de distance du littoral.

(8) Ras Filfilah.

(9) Au Sud du lac Fezzara.

(10) A l'E. des Ben Yacoub.

(11) Fendek (Jemmapes M.).

(12) Eulma Oued el Houti (Edoug. mixte), et Eulma Medjabria (Condé-Smendou P. E.).

(13) Tribu du Sahel de Skikda (Gastu P. E. et Jemmapes M.).

(14) Arab Filfilah (Philippeville P. E.).

(15) Au N. de l'Oued Zenati aux environs de Hammam Meskoutine. (Clauzel P. E.).

Tsenen (1), Ouzzeddin (2), Fezel (3), Belad Hallouf (4), Beni Mezlin (5), Hanenches (6), etc. Elles formeraient entre nous et Constantine une population à peu près neutre, soumise, s'il le fallait, à la puissance établie dans cette ville, mais intéressée au maintien des relations pacifiques dont elle retirerait les avantages et qu'elle ne romprait pas impunément.

Le reste de la Régence, à l'exception de Bougie, qu'on ne peut évacuer, mais dont il faut borner l'occupation aux forces nécessaires pour garder la ville, doit être abandonné à des chefs indigènes choisis parmi les hommes qui ont une influence déjà faite et assez nombreux, s'il est possible pour qu'aucun d'eux n'ait sur les autres une prépondérance excessive. A cet égard, toutefois, il serait difficile de ne point accepter les faits tels qu'ils existent et il faut vous appliquer à en tirer parti plutôt qu'à les détruire. Il est presque toujours plus facile de s'arranger avec ceux qui ont le pouvoir que de le donner à ceux qui ne l'ont pas.

Ceci paraît vrai particulirement en ce qui concerne le bey de Constantine. Il n'a point d'intérêt à exposer aux chances d'une guerre que la France ferait désormais avec les moyens nécessaires pour en assurer le triomphe, une puissance dont l'établissement lui a coûté de longs efforts et dont un traité peut lui donner la jouissance paisible et certaine. De notre côté, nous n'avons pas intérêt à détruire pour le remplacer par un autre qui ne nous offrirait pas plus de garantie : le seul homme en état de résister aujourd'hui par lui-même aux rapides progrès d'Abd el-Kader qui le menacent plus encore

---

(1) Ouled Senan (Millesimo. P. E.).
(2) Beni-Ourzeddin au N. de la Seybouse, entre Mjez Ammar et Guelma (Millesimo P. E.).
(3) Au S. de la Seybouse entre Mjez et Guelma.
(4) Ouled Achouf (?) au N. de Guelma.
(5) Ouled Mezzeline à l'E. des Ouled Achouf (Sefia M.).
(6) Hananecha-Zemala, sur la rive droite de la Seybouse (Séfia M.).
bouse.

que nous-mêmes. Le bey de Constantine n'est pas Arabe; il est d'une secte différente de celle d'Abd el-Kader; il prétend relever d'un autre pouvoir (celui de la Porte Ottomane), tandis qu'Abd el-Kader s'appuie sur le Maroc; enfin il se trouve déjà aux prises avec son rival dans la province de Tittery qu'ils convoitent l'un et l'autre et où l'influence d'Hadji Ahmed commence à être sur la défensive vis-à-vis de celle d'Abd el-Kader. Le bey de Constantine a donc tout intérêt à rechercher notre alliance contre ce dernier et nous en avons autant à lui donner. Ainsi que je vous l'ai dit au commencement de cette dépêche, il ne faut pas cesser nos préparatifs que les événements peuvent rendre nécessaires pour des opérations plus sérieuses, mais qui doivent surtout avoir pour effet de déterminer la conclusion d'un arrangement qui serait à l'avantage des deux parties, Les bases de cet arrangement doivent être celles que je viens d'indiquer, tant pour le territoire à réserver que pour la reconnaissance de notre souveraineté et notre autorité exclusive sur la côte.

Ainsi que le bey de Constantine, Abd el-Kader est aujourd'hui en possession d'une puissance très réelle et très grande et, moins que lui, il a besoin de s'entendre avec nous pour la conserver. Il semble, au contraire, que son autorité se fondant surtout sur l'exaltation du fanatisme religieux et national, la guerre doit l'étendre et le fortifier. Il est à craindre d'après cela qu'il ne soit pas aussi disposé à traiter et que ses démonstrations pacifiques, comme je vous l'ai dit à plusieurs reprises, ne couvrent le dessein de gagner du temps. Toutefois Abd el-Kader lui-même a besoin de la paix pour jouir de tout ce que la guerre peut lui donner; il a des idées de civilisation; il sent le besoin du commerce; il sent que le commerce principal, celui qui pourrait l'enrichir ne peut avoir lieu que par la mer dont nous sommes les maîtres. D'un autre côté, les tribus aujourd'hui entraînées par la force de ses prédications religieuses peuvent être amenées à comprendre que la continuation d'une guerre qui les exposerait tous les ans à la perte de leurs moissons et de leurs troupeaux, leur serait

funeste autant qu'à nous. Il n'est donc pas impossible qu'Abd el-Kader finisse par préférer aux hasards de la guerre un accommodement qui lui laisserait un territoire considérable et une autorité sans contestation.

Les bases du traité à faire avec lui vous sont connues par ce qui précède et par mes communications antérieures des 26 avril et 2 mai. Il sera difficile de ne pas lui céder Tlemcen que nous ne pourrions garder sans de grandes dépenses et dont l'occupation ne nous sert à rien. L'inconvénient de le rapprocher ainsi du Maroc, sur lequel il s'appuie, peut être compensé par l'avantage de donner à ce pays un voisin aussi incommode pour lui que pour nous.

La cession de Tlemcen permettra aussi d'insister davantage pour éloigner Abd el-Kader d'Alger. Il serait essentiel de le borner au Chelif et de réserver Cherchell et Miliana pour y placer un autre pouvoir. J'ignore si les dispositions de Sidi Embarak sont toujours les mêmes, mais le principe de sa rivalité avec Abd el-Kader subsiste et, si nos opérations contre celui-ci obtiennent quelque succès, il devrait être facile de détacher le bey de Miliana en lui faisant une position indépendante. Elle aurait pour lui d'autant plus d'attraits que son autorité pourrait s'étendre jusqu'à Koléa, sa ville natale, où la mémoire des marabouts, ses ancêtres, est en plus grande vénération. Je ne puis que vous rappeler ici les recommandations que je vous ai faites dans mes instructions précédentes, au sujet de cette négociation dont vous êtes spécialement chargé.

S'il importe de soustraire Miliana à la domination d'Abd el-Kader, cela est plus nécessaire encore pour Médéa. Nous ne pouvons souffrir sans un très grand danger pour notre établissement à Alger, qu'il soit le maître dans la province de Tittery et qu'il nous déborde du côté de l'Est. Il faut donc chercher le moyen d'établir à Médéa un pouvoir capable de lui résister en même temps qu'au bey de Constantine, car il importe également de les tenir éloignés l'un et l'autre, de nous placer entre eux sur la communication de l'Est à l'Ouest

J'ignore si les tribus du pays présentent un homme qui ait assez d'influence pour occuper ce poste. C'est une question à étudier mûrement, car il est indispensable que le chef qui leur sera donné possède une autorité réelle et puisse y maintenir l'ordre. Ce qui a le plus favorisé les progrès d'Abd el-Kader, c'est l'état d'anarchie dans lequel il a trouvé les populations et le besoin qu'elles sentaient d'obtenir un gouvernement qu'elles nous avaient demandé en vain.

Enfin, il serait essentiel d'établir à l'Est de la Métidja une autorité capable de contenir les tribus qui pourraient nous inquiéter de ce côté. Le cheikh Ben Zamoun, de celle de Flissah, semble placé de manière à jouer ce rôle. Je vous l'ai signalé dès votre arrivée et je vous recommande de porter toujours votre attention sur ce point que les manœuvres d'Abd el-Kader dans la province de Tittery rendent aujourd'hui plus intéressant que jamais.

La province d'Alger, qui forme jusqu'ici la partie la plus importante de nos établissements se trouverait ainsi séparée d'Abd el-Kader et du bey de Constantine qui seraient eux-mêmes séparés l'un de l'autre.

Telles sont, Général, les combinaisons que le Gouvernement croit le plus propres à consolider nos Possessions d'Afrique dans des limites assez bornées pour ne pas donner d'inquiétudes sur l'exagération des dépenses, assez étendues pour ne pas renoncer à tout espoir de compensation et à toute influence dans le pays. Je sais que les circonstances peuvent apporter dans les détails des modifications imprévues à l'exécution de ce plan, mais les considérations qui lui servent de bases doivent demeurer présentes à votre esprit et, dans son ensemble, il constitue le but vers lequel doivent se diriger les efforts actuels de votre politique.

249

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (1)

(Arch. Guerre)

Le 22 mai 1837.

J'ai reçu votre dépêche télégraphique du 12 du mois courant, qui m'apprend que vous êtes dans l'impossibilité absolue d'aller à Médéa ou Miliana, parce que vous n'avez que 28 mulets pour transporter la batterie de montagne. J'ai répondu le 18 à cette dépêche par la voie du télégraphe; mais j'ajouterai aujourd'hui, que j'ai vu avec surprise que vous vous soyiez cru arrêté dans vos opérations par le manque d'artillerie, quand vous avez affaire à un ennemi qui en est absolument dépourvu. Je vous ferai observer, au reste, à cet égard, que vous auriez pu transporter au moins 2 obusiers avec les 28 mulets existants.

Mais vous avez maintenant des moyens suffisants de tranport, car la 3e compagnie du train des parcs et la 9e compagnie du train des équipages militaires dont je vous ai annoncé le prochain embarquement, par mes lettres des 8 et 17 courant, sont arrivées à Alger, et vous pourriez disposer de 50 mulets du train des équipages pour la batterie de montagne, en les remplaçant provisoirement par des mulets du pays que vous prendriez à loyer. Toutefois, je vous recommande d'user avec réserve des moyens mis à votre disposition; il faut faire ce qui sera nécessaire pour

---

(1) Confirmation d'une dépêche télégraphique du 18 mai.

appuyer les opérations dirigées contre Abd el-Kader, ainsi que cela est prescrit dans l'instruction donnée le 8 mars dernier au général Bugeaud et dont je vous ai adressé copie le même jour; mais vous devez éviter de vous engager dans un système d'expéditions que le gouvernement du Roi ne veut pas recommencer. Je compte entièrement à ce sujet sur votre prudence.

250

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (6127)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 24 mai 1837.

J'ai reçu votre rapport du 13 mai et j'ai lu avec intérêt les renseignements qu'il renferme.

L'agitation qui continue à régner dans la plaine et surtout l'invasion de l'établissement de M. Mercier à Régaiah sont des symptômes fâcheux et je ne puis qu'approuver les mesures que vous avez prises pour en prévenir les conséquences. Il est extrêmement regrettable que nos relations avec les tribus de l'Est et, notamment, avec celle de Khrachna, ne soient pas assez sûres pour vous avoir fait obtenir des renseignements qui vous auraient permis d'avertir les colons de Regaiah des dispositions hostiles dont ils ont été les victimes ou de prendre d'avance les précautions nécessaires pour déjouer les projet des Amaraoua.

La lettre de ceux-ci et des gens d'Isser à ceux de Khrachna prouve, en effet, que cet événement se rattache aux projets d'Abd el-Kader et à son désir de s'établir d'une manière plus complète dans la province de Tittery. Je partage votre avis sur les effets inévitables de la consolidation de sa puissance à Médéa et je pense comme vous que, s'il n'est pas possible de l'en éloigner prochainement par la voie des négociations, il faudra absolument l'en chasser par la force. Je m'en réfère au surplus, aux instructions contenues dans ma dépêche confidentielle du 22 de ce mois, n° 72, sur le parti qu'il convient de prendre pour rétablir dans cette province une autorité indépendante.

Mes précédentes dépêches vous ont également fait connaître l'importance que j'attachais à un arrangement avec Ben Zamoun. Vous ferez donc bien de ne négliger aucun moyen de mettre ce chef dans nos intérêts. Vos négociations avec lui deviendraient sans doute plus faciles, si vous aviez à votre disposition les crédits extraordinaires que le Gouvernement a demandés aux Chambres. Mais j'ignore si les Chambres accueilleront cette demande et, dans le doute, vos négociations avec Ben Zamoun doivent être conduites de manière qu'il ne soit pas nécessaire de compter sur l'allocation d'un crédit éventuel pour conclure avec lui.

251

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 25 mai 1837.

Donnez immédiatement des ordres pour le retour à Alger des deux escadrons du 1er régiment de chasseurs d'Afrique (hommes et chevaux) détachés à Bône.

Dans ce moment, vous avez reçu la compagnie du train des parcs et la 9e des équipages; ces moyens vous aideront dans les opérations et les démonstrations que vous auriez à faire dans la plaine de la Métidja; mais il ne faudrait pas vous jeter trop avant dans la montagne qui sépare cette plaine de Médéa et Miliana, car, je le répète ici, il ne faut faire que ce qui sera strictement nécessaire pour appuyer les opérations contre Abd el-Kader dans la province d'Oran et éviter de vous engager dans des opérations dont le résultat serait incertain.

252

Bugeaud à Damrémont (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 113[1])

Au camp de la Tafna, le 25 mai 1837.

D'après votre lettre du 14, je crois que mes envoyés et moi avons été induits en erreur par Abd el-Kader, qui a fait lire vos lettres à Sidi Embarak comme lui ayant été adressées directement. Vous dites qu'elles étaient écrites à l'insu d'Abd el-Kader, mais Sidi Embarak les lui communiquait à l'instant et la preuve qu'Abd el-Kader a pris ces lettres et ce que lui a dit le prisonnier que vous lui aviez remis, pour des propositions de paix, c'est qu'il vous a répondu dans le sens de la paix, et qu'il en résulte une correspondance. Tout cela m'était rapporté avec des détails tellement circonstanciés, qu'il était impossible que je n'y ajoutasse pas foi. C'était, d'ailleurs, conforme aux bruits qui couraient généralement à Alger et qui nous étaient rapportés par des officiers qui venaient de cette ville.

Quoi qu'il en soit, il est certain que vos lettres à Sidi Embarak ont produit le mauvais effet dont je me suis plaint avec trop d'amertume peut-être, et vous conviendrez qu'il était difficile de ne pas être vivement affecté de voir échouer, par ce fait, des négociations que je croyais plus faciles qu'elles ne l'étaient réellement. Je vois par la lettre d'Abd el-Kader que vous me communiquez (2) et par votre

---

(1) Copie jointe à la dépêche de Bugeaud au Ministre de la guerre, du 25 mai 1837, n° 1187. — *Tafna*, doc. 26. p. 79.

(2) *Tafna*, doc. 18. p. 65.

réponse (1), que vous lui avez écrit deux fois et que, dans les deux lettres, il est question de la paix. Puisque vous me communiquez la seconde, j'aurais été fort aise aussi de connaître le contenu de la première. Vos lettres à Sidi Embarak étaient aussi à la paix. C'est cela qui a jeté dans l'esprit de l'Emir tant d'orgueil et, en même temps, cette incertitude qui se fait sentir dans cette phrase de sa lettre : « si l'un de nous pense d'une manière, tandis que l'autre pense d'une façon différente ».

La source de tout cela est la fausse position qu'on nous a fait (*sic*) à tous deux. Par votre lettre à l'Emir, je dois croire que vous étiez autorisé à traiter aussi de votre côté et que, dans tous les cas, vous deviez sanctionner le traité que je ferais.

Eh bien, jamais cela ne m'a été dit et, si on m'eût expliqué ainsi notre situation respective, je n'aurais pas accepté non plus ce commandement, non pas, je le répète, par amour-propre, mais parce que la combinaison était absurde et ne pouvait amener rien de bon pour le pays. Il tombe dans le sens le plus médiocre que, la guerre très active devant se faire dans la province d'Oran et voulant renfermer les pouvoirs de l'Emir dans cette contrée, c'était à celui qui faisait cette guerre avec indépendance complète à faire en même temps le traité, sans avoir besoin d'en attendre la sanction du gouvernement à Alger. Un traité peut être la suite immédiate d'un combat heureux; eh bien, il faut que j'adresse ce traité à Alger; je serai quinze ou vingt jours sans avoir la réponse; faudra-t-il que je m'arrête dans mes opérations, en attendant une sanction qui, peut-être, sera refusée ? Dans ce cas, j'aurai perdu l'occasion de tirer parti de ma victoire; si, au contraire, je continue la guerre après le traité, il y a déloyauté et le traité est rompu. Vous voyez, je le répète, que tout cela est absurde. Si vous aviez le droit de sanction,

---

(1) *Tafna*, doc. 19.

comme vous le dites, vous deviez, alors, me donner des instructions, m'indiquer des bases dont je n'aurais pu m'écarter; vous ne l'avez point fait; c'est que vous n'en aviez pas le droit, et ce qui le prouve entre autres choses, c'est la dépêche télégraphique que je vous ai rapportée dernièrement, dans laquelle il est dit positivement : « Vous pouvez traiter sur les bases que vous proposez depuis le n° 1 jusqu'au n° 7 inclusivement, mais quel que soit le traité que vous ferez, vous vous réserverez la sanction du Gouvernement ». C'était bien le cas de dire : vous vous réserverez la sanction de M. le Gouverneur.

Dans une lettre explicative de cette dépêche, on me dit encore de me réserver la sanction du Gouvernement et, dans un autre passage, d'informer M. le Gouverneur de tout ce que j'aurai fait; mais, nulle part, il n'est dit que vous devez sanctionner la paix que je ferai et que, selon l'expression de votre lettre du 14 mai, je ne dois que préparer les traités. Si le Gouvernement vous dit autrement, si vous avez des pouvoirs qu'on m'a tenus cachés, les quiproquos, les inconvénients qui sont survenus ne sont ni de votre faute ni de la mienne : ils sont du fait du Gouvernement, qui n'a pas établi d'une manire nette et bien tranchée la séparation des pouvoirs. Tout cela me confirme dans la résolution que j'ai prise, de demander mon rappel le plus immédiat possible et cela, parce que je suis convaincu que, dans la position actuelle des choses, nous ne pourrions pas passer à bien les affaires du pays; nous nous nuirions réciproquement, car Abd el-Kader est trop habile pour ne pas profiter de ce conflit.

Je suis fâché de vous avoir blessé; mais, si vous voulez bien vous mettre à ma place, vous comprendrez les sensations qu'ont dû me faire éprouver les incidents malencontreux qui ont tout entravé; vous sentirez que j'ai dû, à mon tour, être blessé de procédés que je croyais vrais et qui paraissaient être le résultat de l'envie de ce que j'étais chargé de faire la paix. Je vous l'ai déjà dit avec franchise,

je regardais cela comme un acte peu bienveillant pour moi et peu patriotique. Cette qualification serait méritée si les fait étaient vrais; mais vous me dites qu'il sont faux; je vous crois. Vous n'avez pas fait de propositions directes à Abd el-Kader, mais un ensemble de démonstrations a provoqué la première lettre que vous a écrite ce chef et vos deux lettres subséquentes lui ont prouvé qu'il y avait deux négociations qui voulaient également la paix. Evidemment c'est là ce qui a produit le mal. Que la faute en soit rejetée sur ceux à qui elle appartient !

Sous peu de jours nous serons fixés l'un et l'autre sur notre situation respective. J'ai mis le ministre en demeure d'en décider; il me paraît logique et naturel qu'on vous laisse la direction suprême et qu'on me permettre de retourner à mes champs.

En attendant, je ne veux pas quitter l'Afrique sans y laisser quelque trace de mon passage et, en même temps, sans être utile à la haute mission que vous êtes chargé d'accomplir. Je vais donc continuer la première campagne qui est commencée; elle se terminera à Mostaganem, quand j'aurai épuisé mes vivres et que j'arriverai là pour me ravitailler. Je ne puis vous dire exactement ce que je ferai, parce que cela dépend beaucoup des circonstances; mais je vais vous dire ce que j'ai fait.

Je partis de Bridia le 17, comme je vous l'ai annoncé; je suis arrivé à Tlemcen le 20, sans autres événements que deux tiraillement d'arrière-garde contre quelques centaines d'Arabes à qui nous avons fait voir que nous n'étions pas disposés à laisser impunément insulter la queue de la colonne. Ils ont eu deux hommes tués et quelques blessés; nous avons pris un cheval et nous n'avons perdu personne. J'ai déposé mon convoi à Tlemcen et je suis arrivé à Rachegoun le 23, sans avoir rencontré un seul ennemi. Ma colonne a parfaitement marché; mon équipage de mulets seul m'a fait éprouver des mécomptes. J'ai perdu 21 de ces animaux et j'en ai laissé à Tlemcen 58 fortement blessés. J'ai dit que

c'était un mécompte; cela n'est pas exact; je m'y attendais, les mulets étant trop jeunes et les bâts fort mauvais malgré les réparations que j'y avais faites. Quand vous demanderez des mulets, demandez qu'ils aient au moins cinq ans, qu'ils soient faits au travail et qu'on achète le bât en même temps que le mulet, afin qu'il ne puisse vous arriver ce qui m'arrive et ce qui m'arrivera encore; je suis convaincu que, parvenu à Mostaganem, les deux tiers de mes mulets seront, ou perdus ou hors de service pour le moment. Les transports sont la plus grande difficulté de cette guerre; il faudrait des équipages préparés de longue main avec le plus grand soin; les mulets et les hommes doivent être exercés à l'avance dans un travail modéré.

J'avais envoyé à la Tafna ma flotille avec le commandant du génie Perreau (1) et les soldats de cette arme pour commencer la démolition des ouvrages du camp et, surtout, l'enlèvement des bois. J'ai trouvé les choses bien avancées et, si la mer ne nous contrariait, comme elle le fait depuis quelques jours, nous aurions bientôt fini notre opération. Dans tous les cas, que nous ayons fini ou non, le 29, je retourne à Tlemcen; j'y ferai un jour de séjour pour reposer mes troupes et chercher l'organisation de mon convoi; je tâcherai d'y recruter quelques bêtes de somme pour remplacer mes pertes et je me mettrai en marche pour l'Est, car, d'après ce qui se passe à Alger et ce qui vient de se passer à Oran, il ne faut plus compter sur les négociations; la guerre est recommencée; il faut la pousser avec vigueur.

---

(1) PERREAU (Jules, Edme, Charles), né à Paris, le 23 septembre 1791; élève à l'Ecole polytechnique; sous-lieutenant élève à l'Ecole d'application de Metz, 1er septembre 1812; lieutenant en second, 12 juillet 1813; lieutenant en 1er, 1er août 1814; capitaine au 1er Régiment du génie, 27 décembre 1816; chef de bataillon, 31 décembre 1835; admis à la retraite sur sa demande, 8 juillet 1839; Chevalier de la Légion d'Honneur, 23 novembre 1823.

Je suis enchantée que vous marchiez sur Médéa; nous allons [nous] seconder mutuellement mieux encore si vous marchez sur Miliana.

Pour vous procurer des moyens de transport ne pourriez-vous pas prendre une grande mesure d'urgence, celle de requérir, en louant ou en achetant, tous les mulets et chevaux de bât d'Alger et de la banlieue ? Il me semble que cela est permis dans les circonstances où vous vous trouvez : elles sont assez graves pour que vous employiez les grands remèdes. Il me paraît que cela devrait vous produire des ressources assez considérables; dans tous les cas, vous pouvez compter que je ne vous faillirai pas et que, du 8 au 12 juin, je serai à Mascara ou dans les environs pour me rabattre ensuite sur la Mina, le Chélif, l'Habra et Mostaganem.

Je dois vous informer que je conserve l'île de Rachegoun. Je porte l'armement à quatre pièces de gros calibre suffisamment approvisionnées. J'y laisserai 70 hommes du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, 10 canonniers, 10 sapeurs, des vivres et de l'eau pour trois ou quatre mois. Ce poste est important pour surveiller la navigation de la côte et empêcher le commerce à l'embouchure de la Tafna. Mais, pour bien remplir ce rôle, il faudrait qu'il fût pourvu de deux barques [armées] d'un canon de petit calibre et montées chacune par une vingtaine de marins. Dans les gros temps on les retirerait sur la plage au moyen d'un tour que je fais établir parce que je ne doute pas que vous n'adoptiez la mesure que je propose; elle est peu coûteuse et elle tourmentera l'ennemi beaucoup plus que le camp de la Tafna, qui ne servait à rien qu'à emprisonner un bataillon.

Je vous envoie copie d'une lettre d'Abd el-Kader à Durand (1); à défaut de mes paroles, elle vous convaincra des grands inconvénients qu'il y a à négocier des deux côtés,

---

(1) Cf. *Tafna*, doc. 20.

Elle prouvera, en outre, qu'il n'y a avec l'Emir rien à faire d'honorable pour la France en raison des idées qui règnent maintenant. Si l'on voulait se contenter de relations commerciales et d'un petit cercle autour de nos places dans lequel l'Emir gouvernerait les populations musulmanes, pendant qu'il serait maître de tout le reste du pays, on pourrait faire la paix avec lui. Ce serait, à mon avis, le parti le plus sage, surtout si l'on ne sait pas se décider à déployer les moyens nécessaires pour établir notre puissance dans ce que l'on appelle notre conquête, notre colonie. Si l'on veut la fin (et ce n'est pas moi qui la veux), il faut vouloir les moyens; il faut d'abord de 60 à 70.000 hommes pour l'exécuter. Mais, dans la campagne que nous allons faire, vous battrez l'ennemi, je le battrai aussi; nous détruirons beaucoup de récoltes, nous rentrerons vous à Alger moi à Oran avec quelques soumissions apparentes et passagères et nous ne serons pas plus avancés qu'avant. Seulement cet acte de rigueur et de vandalisme, qui peut se renouveler chaque année, pourra peut-être décider Abd el-Kader à une paix un peu moins honteuse pour nous que celle qu'il nous propose.

M. le Ministre me mande qu'il vous envoie les prisonniers qui étaient à Marseille et, qu'après que vous aurez satisfait aux échanges négociés par le général Rapatel, je pourrai disposer des autres. Pour le moment, je n'en ai aucun besoin puisque tout est rompu avec Abd el-Kader. Gardez-les donc jusqu'à ce qu'il se présente des circonstances différentes.

253

Bugeaud à Damrémont (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 113[1])

Au camp de la Tafna, le 25 mai 1837.

Au moment où je terminais la dépêche de ce jour que je vous adresse en même temps que celle-ci, est arrivé à mon camp de la part d'Abd el-Kader, Amadi, chef des Addars de Tlemcen, homme honnête et instruit, avec lequel j'avais eu des relations dans ma première campagne. Il est venu porteur de paroles d'Abd el-Kader qui s'amende sur quelques points principaux. Il renonce à toute domination sur les Musulmans qui habiteront les territoires réservés à la France. Il reconnaît la souveraineté de la France et consent à payer un tribut annuel. La cession de Blida, seule, fait une difficulté. Il me fait prier par Amadi de lui faire cette concession pour l'opinion des Arabes qui lui en voudraient beaucoup s'il la cédait. J'ai répondu que cela était impossible. Alors Amadi a ajouté qu'Abd el-Kader lui avait dit que, s'il le fallait absolument, il céderait Blida.

Dans les circonstances pressantes où nous sommes et dans la conviction profonde où je suis que la guerre, après bien des dévastations, n'amènera aucun résultat positif sinon une paix comme celle que nous pouvons faire dès à présent, pressé d'ailleurs par le temps si court, qui me reste avant de

(1) Original autographe. — *Tafna*, doc. 27.

toucher à l'époque opportune pour faire la guerre, j'ai cru devoir arrêter un traité que je vous soumets, en même temps que je l'envoie à la signature d'Abd el-Kader. Vous voyez, Monsieur le Gouverneur, que je mets tout mon amour propre de côté dans cette circonstance solennelle où il s'agit de servir le pays et le Gouvernement malgré eux. Je dis malgré eux, parce que les instructions que j'ai reçues hier du ministre me disent positivement qu'il faut borner Abd el-Kader au Chélif; mais le Gouvernement ne connaît pas la situation des choses comme vous et moi. Il ne sait pas qu'Abd el-Kader a établi sa puissance de fait ou morale sur presque tous les Arabes de la Régence. Sans doute, ce traité le rendrait puissant; mais je considère comme un bonheur d'avoir un homme comme lui pour conduire les Arabes; lui seul est capable de les diriger dans la voie de la civilisation et du commerce. Or que recherchent les bons esprits ? Des relations commerciales étendues et un territoire autour des villes pour faire de la colonisation et nous frotter sur une certaine étendue avec les Arabes afin de leur donner nos goûts, nos mœurs et nos besoins. Eh bien, connaisse-vous en Afrique un autre homme qu'Abd el-Kader, qui soit capable de discipliner les Arabes au point de rendre ces relations faciles et sûres ? Non, il n'y en a pas d'autre ou, du moins, il n'est pas connu. Les Arabes le considèrent comme l'homme envoyé de Dieu. On pourra abaisser sa puissance pour un instant par quelques incursions vigoureuses dans l'intérieur du pays; quelques tribus feront une soumission apparente et passagère pour sauver leurs grains et leurs troupeaux mais, dès que nous rentrerons dans nos places, Abd el-Kader reparaîtra et reprendra sur eux toute son autorité matérielle et morale. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait s'établir fortement dans le pays. Ainsi d'Oran, par exemple, il faudrait occuper Mascara et Tlemcen avec un effectif de six mille hommes sur chacun de ces points; il faudrait au moins deux postes intermédiaires entre Mascara et Mostaganem; autant entre Tlemcen et Oran. Enfin il faudrait une colonne

de cinq à six mille hommes toujours disponibles pour approvisionner les points occupés. Joignez à cela les garnisons de Mers el-Kébir, Oran, Arzew, Mostaganem et vous verrez que c'est un effectif de 25.000 hommes environ, qu'il faut dans la province d'Oran, en y comprenant les non-valeurs qui, vous le savez, réduisent si fort l'effectif des combattants. Dans les autres provinces il faut des forces à l'avenant, ce qui porterait l'armée d'occupation à environ 70.000 hommes. Croyez-vous que la France consente à cela ? Vous direz non avec moi, j'en suis sûr. Eh bien, si elle n'y consent pas, il faut qu'elle consente au traité que je vous envoie. Elle fermera ainsi cette plaie qui, sans être mortelle, n'en est pas moins très fatigante et peut, dans le cas d'une guerre européenne, devenir dangereuse.

Je le répète, on ne doit pas s'effrayer de la puissance d'Abd el-Kader. Elle ne sera jamais telle qu'il puisse nous chasser du territoire que nous occuperons, si nous savons nous y établir solidement, et je ne le redoute pas davantage avec la province de Tittery si nous ne voulons pas employer les grands moyens d'occupation. On parle de partager le pays entre plusieurs chefs qu'on maintiendrait machiavéliquement en haine l'un de l'autre. Mais, outre que c'est un rôle difficile à jouer, il aura l'inconvénient de nous maintenir et de maintenir la Régence dans un état de guerre perpétuelle. Dès lors point de commerce, point d'industrie point de civilisation. Ce n'est pas notre faute s'il ne s'est élevé qu'un chef influent. C'est un fait qu'il faut savoir reconnaître et dont il faut tirer le meilleur parti possible.

Assurément, si je tiens ce langage, ce n'est pas par crainte de la guerre qui se prépare; ma division est capable de disperser Abd el-Kader partout où il se présentera. Il dit lui-même hautement qu'il est incapable de me résister; qu'il tentera cependant de combattre mais que, s'il est battu, comme il s'y attend, il aura pour lui la chaleur, l'espace et les privations qui attaqueront ma troupe; qu'il faudra, enfin, que nous rentrions dans nos places et, qu'alors, il reparaîtra.

Ce langage est fondé sur la vérité. Ce sera là l'histoire de la campagne, que je vais faire. Je ferai quelques jolis bulletins, je n'en doute nullement; ils pourront augmenter ma réputation, mais je sacrifie cette gloriole à ce que je crois être avantageux pour le pays. Si vous partagez mes convictions, Général, ne perdez pas une minute pour envoyer au Gouvernement le traité et lui faire connaître votre opinion. J'ai calculé que sa réponse pouvait me parvenir le 10 à la Tafna où je puis l'attendre sans de grands inconvénients, puisque ce n'est qu'à cette époque que les orges seront assez généralement mûres et que les froments ne le seront que dans les premiers jours de juillet, car la récolte est fort retardée cette année. Si vous ne partagez pas mes convictions mandez-le-moi tout de suite; je puis avoir votre réponse par mon aide-de-camp, que je vous envoie, le 30 au soir. Dès lors je sentirai bien qu'il faut renoncer à tout traité puisque, d'après vous, il faut votre sanction et, alors, j'entrerai en campagne immédiatement.

254

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (73)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 27 mai 1837.

J'ai reçu vos dépêches du 12 de ce mois dont l'une me rend compte de la mission que vous avez confiée à M. le capitaine Foltz et l'autre me soumet les bases d'un traité avec le bey de Constantine.

L'envoi de M. le capitaine Foltz à Tunis me semble opportun dans les circonstances actuelles. Comme c'est surtout de cette province qu'Hadj Ahmed tire ses principaux moyens de défense, il doit être facile à un agent intelligent d'y recueillir des informations sur les préparatifs du bey de Constantine et sur les dispositions des habitants. Il est à désirer aussi que M. Foltz réussisse à se mettre en relation avec le représentant d'Hadj Ahmed à Tunis et à amener indirectement celui-ci à faire le premier des ouvertures de paix. Mais, comme vous l'avez compris vous-même, une négociation aussi délicate a besoin d'être conduite avec la plus grande circonspection pour ne pas en compromettre le succès par trop d'empressement à obtenir une conclusion. J'ai vu avec satisfaction que vos instructions avaient été données dans ce sens. Quant aux bases du traité à faire avec Hadj Ahmed, ma dépêche confidentielle du 22 de ce mois n° 72, vous a fait connaître les vues du gouvernement à l'égard de la province de Constantine. Ces vues se trouvent, en général, d'accord avec les vôtres. J'approuve les propositions suivantes que vous m'avez soumises, sauf les légères modifications que je vous signale :

1° Notre domination directe doit s'étendre, comme je vous l'ai expliqué dans ma dépêche précitée depuis le cap Filfelah, jusqu'aux frontières de Tunis. La réserve de fonder un établissement maritime à Stora peut être utile, mais elle doit être formulée de manière à ce qu'on n'en puisse induire rien de contraire au droit de souveraineté que nous devons conserver sur tout le littoral.

2° Interdiction à Ahmed d'étendre sa souveraineté au delà du défilé des Portes de fer.

3° Commerce de Constantine avec Bône. Présence à Constantine d'un agent français et interdiction du commerce avec Tunis.

Il ne serait pas convenable de donner au représentant de la France à Constantine le titre d'agent consulaire, parce que

cette dernière qualification implique l'idée d'une puissance indépendante et traitant d'égal à égal et que le bey doit, au contraire, être toujours considéré comme relevant de notre autorité.

4° Enfin, reconnaissance de la suzeraineté de la France. Cette condition est la première de celles qui doivent servir de bases dans tous les arrangements avec les chefs indigènes et je vous recommande de ne pas la perdre de vue, surtout à cause de l'intérêt qu'elle présente pour les posssessions du littoral.

J'attends vos informations sur les premiers résultats de la mission de M. Foltz à Tunis et sur les ouvertures qui pourraient vous être faites de Constantine.

255

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (s. n.)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1] (copie)

Paris, le 27 mai 1837.

M. le général Bugeaud a communiqué, le 15 de ce mois, à M. le Président du Conseil les denières propositions qui venaient d'être échangées entre lui et Abd el-Kader. Ces propositions s'éloignent, notamment sur un point essentiel, puisqu'il s'agit d'abandonner à l'Emir la province de Tittery, des premières bases que le général m'avait soumises et que le Gouvernement avait acceptées, comme je vous l'ai fait

connaître par ma dépêche télégaphique du 30 avril. Elles ne s'éloignent pas moins des instructions particulières contenues dans mes dépêches des 2 et 16 mai ainsi que de mes instructions générales du 22 mai. M. le général Bugeaud n'a pas cru possible d'obtenir un arrangement sur ces bases par suite du changement qu'il a remarqué dans les dispositions d'Abd el-Kader et qu'il attribue, ainsi qu'il vous l'a écrit, aux ouvertures que l'Emir aurait reçues d'Alger.

A cet égard, je lui ai déjà répondu d'après les assurances que vous m'avez données que, si des démarches ont eu lieu, c'est à votre insu et sans aucun caractère officiel. Je n'ai pas besoin de vous répéter, combien il serait fâcheux qu'en effet des ouvertures intempestives eussent contribué à élever les prétentions d'Abd el-Kader, et j'espère que les explications que vous me donnerez sur ce point, seront de nature à me convaincre, que personne auprès de vous n'a mérité mon blâme ni le vôtre.

Quoiqu'il en soit, M. le général Bugeaud a cru reconnaître qu'il était impossible de conclure la paix dans les circonstances présentes, si on persistait à vouloir refuser à l'Emir la province de Tittery et, comme la paix, même à cette condition, lui a paru préférable à la guerre, il s'est décidé à offrir une cession sans laquelle la guerre lui semblait inévitable. Cette cession, toutefois, était accompagnée de différentes conditions accessoires qu'Abd el-Kader a déclaré ne pouvoir toutes accepter. Il a répondu au général Bugeaud par d'autres propositions que celui-ci, à son tour, n'a pas jugées admissibles avant d'en référer au Gouvernement. Toutefois, pour ne pas rompre, en attendant sa réponse, les négociations entamées, le général Bugeaud a autorisé Durand à produire un troisième projet qui, donnant sur quelques points satisfaction à Abd el-Kader se rapprochait néanmoins des premières conditions demandées par le général.

Comme je suppose que vous êtes informé de ces diverses négociations, je me borne à en rappeler ici l'objet sommairement.

En cédant Tittery, M. le général Bugeaud avait réservé en avant d'Alger un territoire délimité à peu de chose près comme vous l'indiquait ma dépêche du 22 et, en avant d'Oran, une zone qui s'étendait du Rio Salado jusqu'au Chelif. Il demandait à l'Emir la reconnaissance de la souveraineté de la France et lui interdisait de se mêler en rien des affaires des autres provinces et d'y pénétrer avec ses troupes; il réservait, notamment, nos droits sur celle de Constantine. Il stipulait qu'Abd el-Kader ne pourrait céder à aucune puissance étrangère ni laisser occuper par qui que ce soit aucun des points de la côte sans le consentement de la France. Il réclamait la liberté du commerce, le respect mutuel des territoires, la faculté réciproque pour les Français et les Arabes de passer de l'un à l'autre et de s'y établir sans qu'il y eût lieu à extradition sinon des assassins et des malfaiteurs, le paiement d'un tribut annuel, la résidence auprès d'Abd el-Kader et sur d'autres points soumis à sa domination d'agents français chargés de veiller aux intérêts de leurs compatriotes dans les difficultés qui pourraient s'élever. A ces conditions, il accordait à l'Emir le droit de se pourvoir d'armes et de munitions, mais seulement dans les ports occupés par nous et en les achetant des manufactures françaises.

Abd el-Kader n'admettait qu'un petit nombre de ces conditions; il reconnaissait la souveraineté de la France, mais il ne disait rien ni des autres provinces ni même de celles de Tittery et d'Oran; il se bornait à proclamer son autorité sur tous les Musulmans qui habitent hors des villes. Outre Tlemcen et Mostaganem il demandait la cession de Rachgoun. Il limitait la zone en avant d'Oran, de Bridia à la Macta; il laissait dans le vague celle d'Alger. Il s'obligeait à donner cette année seulement vingt mille mesures de froment, vingt mille mesures d'orge et trois mille bœufs. Il acceptait la liberté du commerce et des communications, mais il demandait l'extradition de toute personne qui serait réclamée.

Les propositions de Durand sont un moyen terme entre celles-ci et celles du général Bugeaud. Elles rétablissent

en avant d'Alger le territoire qu'il avait désigné; elles stipulent, à titre de redevance annuelle, un faible tribut en denrées et en bestiaux; elles bornent l'extradition aux criminels et aux déserteurs. Mais elles cèdent Rachgoun; elles acceptent Bridia pour limite du territoire à l'ouest d'Oran; elles ne disent rien des autres provinces, ni de la nécessité du consentement de la France pour tout établissement sur le littoral.

Ces conditions étaient inadmissibles. J'ai fait connaître au général Bugeaud que le Gouvernement ne pouvait aller plus loin que les dernières propositions qu'il avait faites en son propre nom.

Cette détermination elle-même renferme déjà une très grande concession sur les principes qu'il avait posés jusqu'alors, puisqu'elle entraîne son consentement à l'abandon de la province de Tittery. Le Gouvernement ne s'est pas dissimulé que cette mesure pût avoir de grands inconvénients. Mais, dans la position où se trouvaient les choses, il ne pouvait pas non plus méconnaître que, sans cette condition, tout arrangement amiable devenait impossible et qu'il fallait se jeter sans réserve dans une guerre dont les résultats n'étaient pas plus faciles à prévoir que le terme. Il espère d'ailleurs qu'Abd el-Kader contenu par le voisinage du bey de Constantine et par les dispositions que nous pourrons prendre à la faveur des premiers temps de paix, trouvera dans son alliance même avec des chrétiens une première cause de discrédit aux yeux des populations dont il a excité le fanatisme; que d'anciennes rivalités qui se perdent aujourd'hui dans l'enthousiasme des tribus pour la guerre sainte, se réveilleront, quand il n'y aura plus de guerre et qu'elles seront d'autant plus puissantes qu'Abd el-Kader lui-même aura été infidèle à la cause qui les avait fait taire. Avec ces motifs d'espérer que la cession de la province de Tittery n'aura pas tous les inconvénients qui étaient à craindre et pénétré, d'ailleurs, du désir de ne pas imposer à la France sans une nécessité absolue les nouveaux et très grands sacri-

fices que la guerre doit entrainer, le Gouvernemnt a consenti à prendre les propositions du général Bugeaud pour bases du traité à conclure, s'il peut être conclu avant la guerre et s'il nous dispense d'y recourir.

Il lui est recommandé, toutefois, de ne se départir dans aucun cas des conditions générales ci-après :

1° Reconnaissance de la souveraineté de la France. Le Gouvernement sait qu'il est très difficile ou pour mieux dire impossible d'obtenir cette reconnaissance d'une manière explicite et formelle et d'exiger d'Abd el-Kader une concession sur le principe même de sa puissance. Mais il ne faut pas non plus abandonner le principe de notre côté; il faut donc maintenir la déclaration en termes généraux et insister, du reste, d'autant plus fortement sur la clause qui ne permet à Abd el-Kader de laisser occuper ni de céder sans notre aveu aucune portion du littoral.

2° Limitation d'Abd el-Kader dans un territoire quelconque. On ne peut admettre sa prétention d'avoir sous sa loi par toute la Régence les Musulmans qui habitent hors des villes.

3° Réserve des territoires en avant d'Alger et d'Oran tels qu'ils ont été déterminés par ma dépêche confidentielle du 22 mai, n° 72.

4° Liberté du commerce entre les Français et les Arabes, mais avec cette clause que le commerce maritime ne pourra se faire que par nos ports.

Maintien de l'occupation de Rachgoun.

5° Liberté de communiquer et de s'établir d'un territoire à l'autre. L'extradition ne peut être stipulée que pour nos déserteurs et pour les criminels des deux côtés.

6° Paiement d'un tribut annuel quelque faible qu'il soit. Cette clause aurait l'avantage de compléter la reconnaissance de notre souveraineté.

La résidence d'agents français auprès d'Abd el-Kader et sur d'autres points soumis à sa domination serait aussi fort

utile, et, comme il ne semble pas qu'Abd el-Kader qui l'avait soufferte précédemment, ait aujourd'hui intérêt à s'y refuser, il doit être possible d'y revenir.

A ces conditions, M. le général Bugeaud est autorisé à traiter, s'il peut le faire avant la guerre. Si elles ne sont pas acceptées le Gouvernement ne peut considérer les demandes que ferait Abd el-Kader que comme des exigences auxquelles il serait dangereux non moins que honteux de céder. Le Gouvernement ne veut rejeter aucune chance de pacification; mais une paix faite dans les circonstances actuelles à des conditions plus défavorables, ne lui paraîtrait même offrir aucune garantie de durée. Après une victoire, non seulement les conditions de la paix seraient meilleures, mais les mêmes conditions, si elles étaient maintenues, auraient moins d'inconvénients offertes par le vainqueur.

Si donc M. le général Bugeaud est obligé de faire la guerre, il devra ne rien négliger pour la rendre aussi décisive que possible et se mettre en position d'accorder sans danger pour notre considération ce qu'il paraîtrait encore politique de donner à l'ambition d'Abd el-Kader. Dans ce cas, toutefois, il ne devrait plus être question de l'abandon de la province de Tittery et il faudrait revenir au premier projet d'établir autour de celle d'Alger des puissances moindres et indépendantes.

Il importe dans ce but de ne pas négliger les négociations que vous deviez tenter d'ouvrir avec Sidi Embarak. Je regrette que vous ne m'ayez encore rien fait connaître de vos démarches de ce côté, ni même de votre opinion sur les chances de succès qu'elles pourraient avoir dans les circonstances actuelles. Je vous recommande de nouveau cette négociation et je vous invite à me rendre compte de tout ce qui peut éclairer le Gouvernement sur une question que les événements rendent aujourd'hui si intéressante pour notre politique en Afrique.

Ma dépêche télégraphique du 30 avril vous invitait à correspondre directement avec M. le Président du Conseil pour

tout ce qui regarde vos négociations. Le Gouvernement a reconnu qu'il était plus convenable dans l'intérêt du service que toute la correspondance d'Afrique restât centralisée dans une seule main. Vous m'adresserez donc, comme par le passé, toutes vos dépêches sans distinction.

P.-S. — M. le général Bugeaud a dû partir, le 17, de Bridia pour prendre les troupes de la Tafna et ravitailler Tlemcen. Je lui ai envoyé par estafette la réponse aux dernières propositions dont il est fait mention dans cette dépêche. Elle sera parvenue à Oran du 31 mai au 2 juin. Si Abd el-Kader continue à s'en tenir à des moyens dilatoires, le général Bugeaud commencera la guerre. Vous en ferez autant de votre côté. Car il ne faut pas être dupe d'un ennemi qui, selon toute apparence, ne cherche qu'à gagner du temps. Vous devrez donc commencer la guerre aussitôt que vous saurez que le général Bugeaud a perdu tout espoir de négocier sur des bases convenables et la porter sur des lignes d'opérations aussi longues que vous le permettront vos moyens de tout genre, en restant toutefois dans les limites, que la prudence vous tracera.

256

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (74)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 29 mai 1837.

Je reçois votre lettre confidentielle du 20 de ce mois, n° 11, par laquelle vous m'exprimez la crainte que les négociations entamées à Bône avec Constantine n'aient été conduites avec beaucoup de maladresse et de légèreté, etc. Vous me donnez à cet égard quelques détails qui justifient cette crainte et vous les accompagnez d'observations qui m'ont paru parfaitement fondées. Je dois vous faire remarquer seulement que c'est à vous qu'il appartient de donner à toutes ces négociations la direction, le caractère et la réserve que vous jugerez convenables et qui leur sont en effet bien nécessaires; vous avez tout pouvoir pour cela et personne en Afrique n'est autorisé à se mettre en relations directes ou indirectes avec aucun des chefs du pays sans votre aveu ou sans votre ordre.

Il n'y a d'exception que pour M. le général Bugeaud qui, spécialement chargé des opérations militaires à diriger contre Abd el-Kader, a dû l'être aussi de traiter avec lui pour que la paix et la guerre fussent dans la même main et qu'il pût agir en toute circonstance selon les dispositions de son ennemi. Cette mesure une fois adoptée, le gouvernement a si bien senti la nécessité de conserver de l'unité aux négociations, qu'il vous a prescrit à vous-même de renvoyer au général Bugeaud les propositions qui pourraient vous être faites par Abd el-Kader et c'est pour cela que j'ai tant insisté dans

mes dernières dépêches, sur les inconvénients qu'il y aurait à lui faire des ouvertures de votre côté.

Mais pour les autres chefs et les autres parties de la Régence, il n'a été donné aucune limite à vos attributions comme Gouverneur général. Vous êtes seul chargé des négociations; vous recevez seul les instructions du Gouvernement; vous correspondez seul avec lui; vous avez sous vos ordres tous les agents civils ou militaires, tous les commandants supérieurs des places et des provinces; vous avez le moyen comme le devoir de les maintenir tous dans la ligne que vous croyez propre à conduire au but où vous seul avez mission de les diriger.

Je ne puis donc, tout en approuvant les observations que vous me faites, que vous laisser à vous-même le soin d'en tirer les conséquences, de ne pas souffrir les écarts dont vous me signalez avec raison les dangers, de tenir la main à ce que les négociations se rapportant toutes au même objet soient dirigées dans le même sens et par la même pensée. Je ne puis supposer, qu'avec les pouvoirs dont vous êtes investi, mon intervention vous soit nécessaire. Dans tous les cas, vous recevrez toujours de moi tout l'appui dont vous auriez besoin et, si j'apprenais que, malgré vos ordres, un officier se fût permis des démarches aussi légères, aussi dangereuses que celle dont vous parlez, je n'hésiterais pas à demander au Roi le retrait de son emploi. Je l'aurais fait immédiatement à l'égard du lieutenant Gros, si vous ne m'aviez annoncé par la même lettre qui m'instruit de sa faute, qu'il s'est défendu d'avoir eu connaissance des ouvertures faites en son nom.

La lettre de El Hadji el-Bahi est, en effet, très importante et elle me montre que Hadj Ahmed n'a pas, depuis cinq ans, fait un seul pas vers la conclusion où il serait désirable de l'amener. Ce que contient cette lettre est exactement ce qu'il a répondu, en 1832, à l'envoyé du duc de Rovigo. Cela me fait craindre qu'il ne sente pas, autant qu'on pouvait le supposer, le besoin d'entrer en accommodement, et cela nous

oblige de garder vis-à-vis de lui une attitude d'autant plus ferme et d'autant plus réservée. Il faut commencer par couper court aux communications indiscrètes qui ont pu accroître sa confiance. Vous me rendrez compte des mesures que vous aurez prises à cet effet et des renseignements que vous pourrez vous procurer sur les dispositions du bey de Constantine.

257

Bugeaud à Damrémont (1)

Au camp de la Tafna, le 29 mai 1837.

Général, je vous dois une réparation. Je viens vous la faire avec franchise. Abd el-Kader assure que vous ne lui avez jamais fait de proposition de paix. J'ai donc été trompé par Durand, qui jouait un double jeu pour obtenir des concessions des deux parties contractantes en mentant à l'une et à l'autre. Il travaillait surtout à sa fortune. C'est un homme sordide. Je ne l'ai point employé dans ces dernières négociations ; j'ai traité directement.

Recevez mes excuses, Général, effacez de votre esprit les impressions qu'ont dû y laisser mes reproches mal fondés.

---

(1) Lettre publiée par d'Ideville. *Le Maréchal Bugeaud*, t. II, chap. II, p. 68 — *Tafna*, doc. 28. p. 94.

258

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (75)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 31 mai 1837.

M. le général Bugeaud m'informe par une dépêche télégraphique partie de la Tafna, le 25 mai, qu'Abd el-Kader lui a envoyé de nouvelles propositions qu'il était très sage d'accepter. Ces propositions comprennent les points ci-après :

Reconnaissance de la souveraineté de la France.

Tribut annuel et tribut pour cette année de 20.000 fanègues de bled, autant d'orge et 3.0000 bœufs.

Liberté de commerce et d'établissement dans l'intérieur du pays.

Réserve d'un territoire autour d'Alger; à l'Ouest jusqu'à la Chiffa, au Sud jusqu'à la première crête du petit Atlas, à l'Est *ad libitum*; nous aurions Blida et Coléa.

Abd el-Kader renonce à toute autorité sur les Musulmans établis sur notre territoire.

M. le général Bugeaud ne parle pas des autres conditions accessoires. Je les suppose conformes à celles que Durand avait proposées en son nom personnel à Abd el-Kader.

Ma dépêche confidentielle du 27 de ce mois vous fera connaître que le Gouvernement adhère en substance à ces propositions. J'ai spécifié au général Bugeaud, comme l'indique cette dépêche, les stipulations sur lesquelles il devra insister

pour ne pas compromettre les avantages de notre établissement maritime et ne laisser aucun point de la côte accessible à d'autres puissances. La décision du Gouvernement que je lui ai notifiée à cet égard contient d'avance ma réponse à sa dépêche du 25 mai qui fait l'objet de cette lettre.

Il m'enverra de suite les bases de l'arrangement qu'il aura conclu avec Abd el-Kader pour que le Gouvernement puisse l'examiner et lui donner, s'il y a lieu, une sanction définitive. Je vous informerai immédiatement de la décision qui sera prise.

En attendant, je ne puis que me référer à ma dépêche confidentielle du 16 de ce mois et vous recommander de nouveau, si Abd el-Kader continuait à vous faire quelques ouvertures, de le renvoyer toujours à M. le général Bugeaud, comme seul chargé de traiter avec lui.

259

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (76)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 1er juin 1837.

Une de vos dépêches du 19 mai m'a apporté les copies de la lettre que vous aviez reçue d'Abd el-Kader et de la réponse que vous y aviez faite. Je trouve ainsi que vous que la première ne contient que des généralités qui laissent tout dans le vague et qui feraient croire qu'il ne veut, en effet, que

traîner les choses en longueur. Il pourrait aussi s'y mêler quelque espoir de jeter entre vous et le général Bugeaud des germes de mésintelligence. Vous ne lui donnerez pas cet avantage. Vous sentirez qu'il importe plus que jamais de suivre la ligne que je vous ai tracée par ma dépêche confidentielle du 16 mai (n° 70) (1) et de laisser M. le général Bugeaud parfaitement libre dans la conduite des négociations dont il est chargé. Sous ce rapport, il est à craindre qu'il ne vous soit échappé quelque chose qui pourrait nuire à leur succès, quand vous avez déclaré à Abd el-Kader que ses arrangements avec M. le général Bugeaud auraient besoin de votre attache. Cette déclaration était inutile et, vis-à-vis d'Abd el-Kader, elle pouvait tendre à affaiblir la considération et l'importance de M. le général Bugeaud. Il est indispensable que celui-ci conserve dans ses négociations l'attitude qui peut en hâter le succès; le Gouvernement dont l'approbation sera, en définitive, la véritable sanction des arrangements à intervenir, veillera à ce que rien dans la forme ne porte atteinte à votre position comme Gouverneur, mais il est de la plus haute importance que, dans ce moment en quelque sorte décisif, rien n'altère le crédit des négociateurs.

Je remarque aussi que vous exprimez dans votre réponse à Abd el-Kader, que vous seriez disposé à lui envoyer un agent, s'il vous en envoyait un de son côté qui fût digne de votre confiance. Mes instructions antérieures et, notamment, celles du 16 mai, vous ont déjà fait sentir ce qu'aurait de fâcheux une pareille démarche et combien elle serait contraire à la nature comme au succès de la mission confiée au général Bugeaud. Chargé de combattre Abd el-Kader et de traiter avec lui, il ne pourrait faire à propos ni l'un ni l'autre, si d'autres négociations venaient se croiser avec les siennes. Récemment encore, par ma dépêche confidentielle du 31 mai, je vous ai rappelé mes recommandations à cet égard;

---

(1) Il faut lire 71.

je ne puis que m'y référer et vous prescrire de nouveau de n'envoyer, comme de ne recevoir aucun agent pour traiter d'une paix, dont toutes les conditions doivent être débattues par M. le général Bugeaud et transmises par lui directement au Gouvernement.

J'applaudis, du reste, à la précaution que vous avez prise de tenir vos forces disponibles pour concourir aux opérations qu'aurait à faire cet officier général, s'il venait à juger qu'il ne lui reste aucun moyen que de recourir à l'emploi des armes.

Continuez à l'informer exactement de ce qui arrivera de votre côté. Je lui écris d'en faire autant à votre égard.

260

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (1)

(Arch. Guerre)

Paris, le 2 juin 1837.

Le gouvernement vient d'accepter les propositions faites par Abd el-Kader au général Bugeaud, savoir : Reconnaissance et souveraineté de la France — Tribut annuel et tribut pour cette année — Liberté de commerce et d'établissement

---

(1) Dépêche télégraphique parvenue à Toulon, le 3 juin à 6 heures du matin. Confirmée par une lettre du Ministre à Damrémont, du 7 juin (n° 79). A la reproduction des propositions de paix, le Ministre ajoute : « Une dépêche de cet officier général en date de la Tafna, le 25 mai, m'a apporté le développement des propositions qu'il m'avait soumises sommairement par le télégraphe. Elles sont, en général et, autant que les circonstances le permettaient, conformes aux recommandations dont je vous ai donné connaissance par mes dépêches des 16 et 27 mai »... Archiv. Gouvern. gén. E. 1091 (copie).

dans l'intérieur du pays — Limites du territoire : à Alger à l'Ouest jusqu'à la Chiffa; au Sud jusqu'à la première crête du petit Atlas; à l'Est *ad libitum*. Nous aurons Blida et Coléa — Abd el-Kader renonce à toute autorité sur les Musulmans établis sur notre territoire.

Quant à Oran, j'écris au général Bugeaud pour qu'il spécifie depuis la Macta jusqu'au Rio Salado et pour qu'il vous tienne informé. Il a ordre de me transmettre directement le traité pour qu'il soit ratifié, s'il y a lieu, par le gouvernement (1).

261

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Le 5 juin 1837.

J'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 19 mai dernier, la copie d'un rapport du général Trézel sur la situation de la province de Bône à la fin d'avril. Les renseignements donnés par cet officier général sur la répartition de vos forces dans cette province, sur l'esprit des troupes, sur les divers services administratifs, sur les travaux faits ou en cours d'exécution à Bône, à Dréan et à Guelma ont fixé mon attention. Veuillez faire connaître au

---

(1) Le Ministre de la Guerre à Bugeaud, 2 juin 1837 (*Tafna*, doc. 88, p. 310).

général Trézel que je suis satisfait de cet état de choses et l'engager à tenir la main à ce que les travaux entrepris soient continués avec toute l'activité qu'il sera possible d'y apporter.

Vos dépêches des 15 et 20 mai derniers me sont également parvenues. La première annonçait qu'une colonne aux ordres du colonel Bernelle (1) est partie de Bône pour aller s'établir à Nechmeya et travailler à la route de Dréan à Guelma; la deuxième faisait connaître, d'une part, que vous avez chargé votre aide de camp d'explorer, en avant de Boufarik, le pays compris entre l'embouchure du Mazafran et l'Atlas avec 500 hommes d'infanterie et 40 chevaux et, de l'autre, le résultat obtenu par la colonne mobile aux ordres du colonel Schauemburg ayant pour mission de faire restituer par les Isser et les Amaraouah le troupeau enlevé à M. Mercier. Je recevrai avec intérêt les nouveaux renseignements que vous aurez recueillis sur l'effet moral qu'a produit l'excursion du colonel Schauemburg.

262

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Le 5 juin 1837.

J'ai reçu, avec votre dépêche du 19 mai, la copie du rapport que M. le général Trézel vous a adressé, le 11, sur les événements et l'état de nos relations dans la province de Bône.

---

(1) Cf. *Rovigo*, I, p. 535.

La désertion d'un escadron des spahis de Bône (1) est un événement grave. Bien qu'il ne paraisse pas devoir être suivi de toutes les conséquences fâcheuses qu'il était d'abord naturel d'en redouter, il n'est pas moins important de rechercher avec soin les causes qui l'ont fait naître et de punir rigoureusement ceux qui l'ont provoqué, notamment le maréchal-des-logis Resguy, s'il tombait en notre pouvoir. Il faut qu'un exemple sévère prévienne le retour d'un semblable oubli des devoirs et de la discipline militaires.

263

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (78) (2)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 7 juin 1837.

J'ai reçu vos deux lettres du 26 mai, par lesquelles vous me donnez de nouvelles explications sur vos rapports avec Abd el-Kader et vous me transmettez confidentiellement copie de votre correspondance soit avec ce chef, soit avec M. le général Bugeaud au sujet des négociations entamées. Suivant votre désir, je mettrai ces documents sous les yeux du Roi et du Conseil. J'ai vu avec plaisir par leur lecture et, surtout, par l'assurance que vous m'en donnez, que vous n'aviez auto-

---

(1) Les Beni Ourdjine.
(2) (Copie).

risé aucune démarche qui pût entraver les négociations de M. le général Bugeaud ni affaiblir aux yeux d'Abd el-Kader son caractère de négociateur. Sous ce dernier rapport, toutefois, je ne puis que me référer à mes précédentes lettres et, notamment, à celle du 1er de ce mois qui vous a représenté l'inconvénient qu'il y aurait à ne pas renvoyer purement et simplement à M. le général Bugeaud toutes les propositions, tous les agents que l'Emir pouvait être disposé à vous adresser. Je suis persuadé que vous aurez senti l'importance de mes observations et je reçois avec satisfaction la nouvelle assurance que vous me donnez de votre empressement à concourir à tous les efforts de M. le général Bugeaud. Je n'attendais pas moins de votre sagesse et de votre dévouement à vos devoirs.

264

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 15 juin 1837.

Je vous préviens que le Roi a donné aujourd'hui son approbation au traité conclu par le général Bugeaud avec Abd el-Kader.

Le lieutenant-colonel de la Rüe est chargé de porter cette approbation au général Bugeaud à Oran. Il part aujourd'hui pour remplir cette mission. Il se rendra ensuite d'Oran à Alger pour conférer avec vous.

Je vous enverrai par le courrier ordinaire une copie du traité.

---

(1) Dépêche télégraphique parvenue à Toulon, le 16 à 5 heures 30 du matin.

265

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 15 juin 1837.

Votre lettre confidentielle du 3 juin m'a montré que vous aviez été vivement affecté des différends qui sont survenus entre vous et le général Bugeaud; mais ces différends n'ont été que passagers et ils doivent être maintenant considérés comme entièrement terminés et non avenus.

Le général Bugeaud s'est peut-être un peu trop exagéré l'influence que vos démarches écrites ou celles faites à votre insu ont pu avoir sur l'esprit d'Abd el-Kader; mais, ainsi que le général en a lui-même témoigné le désir, tout cela doit être mis au néant. Le général a la tête vive, mais il a un excellent cœur et un grand fonds de sentiments élevés dans le caractère.

Votre réputation et votre position n'ont nullement souffert dans cette circonstance, votre dévouement est hautement apprécié et vous jouissez d'une manière intacte de toute la confiance à laquelle vous devez le poste éminent que vous occupez.

M. le colonel de la Rüe (1) vous remettra cette lettre. Ouvrez-vous à lui avec une entière sécurité tant sur les personnes que sur les choses. Vos idées me seront transmises par lui avec l'exactitude et la précision que vous et moi pouvons désirer.

---

(1) Officier d'ordonnance du Ministre, *Tafna*, p. 132.

266

Bugeaud à Damrémont (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 113[1])

Oran, le 18 juin 1837.

M. l'amiral Defresne (2) m'a remis vos deux dépêches du 10 juin (3). Je vois avec plaisir que les nuages qui s'étaient élevés entre nous sont entièrement dissipés et que vous n'en conservez aucun ressentiment. Mais permettez-moi de vous dire que je ne puis accepter ces expressions de votre lettre : « les réparations très franches des torts que vous avez eus envers moi ». J'ai été dans l'erreur, Général, mais je ne reconnais point avoir eu des torts. Pour que cela pût être ainsi qualifié, il faudrait que ce fût avec intention malveillante, que je vous eusse accusé. Je l'ai fait avec toute la sincérité et la conviction possibles, parce que les faits sur lesquels je me fondais, avaient toutes les apparences de la vérité. Mettez-vous à ma place, je vous prie, et rappelez-vous que je me croyais et devais me croire seul chargé de la paix, puisque les diverses instructions ministérielles dont je vous ai communiqué quelques passages, me donnaient exclusivement cette mission et ne faisaient nulle mention de vous. On me disait seulement de vous tenir informé de toutes mes démarches mais, jamais, on ne m'a dit de vous demander votre sanction.

Tout à coup j'apprends, d'abord par les rapports d'officiers venant d'Alger, ensuite par mes agents près d'Abd el-Kader, que vous avez fait faire des ouvertures de paix. Je me refuse d'abord à y croire et je me dis que c'est pure calomnie.

---

(1) Original autographe. *Tafna*, doc. 36, p. 121.
(2) Contre-amiral, commandant supérieur de la marine en Algérie.
(3) Ces dépêches manquent.

Je vous en informe et je vous dis que je n'y ajoute aucun crédit. Plus tard, j'apprends que vous avez envoyé à Abd el-Kader trois prisonniers sans nécessité apparente; que ces prisonniers étaient chargés de porter à l'Emir des paroles de paix; que ces paroles étaient si expressives qu'Abd el-Kader a cru devoir vous écrire, que vous lui avez répondu, etc., etc. Alors, j'ai commencé à croire qu'il y avait du vrai et j'ai été poussé dans cette opinion par le refroidissement de l'Emir pour la paix et par ses incursions sur Médéa.

Ainsi, vous le voyez, toutes les circonstances ont contribué à me mettre non pas dans mes torts, mais dans l'erreur. Dès que cette erreur m'a été prouvée, j'ai déclaré la reconnaître non seulement avec vous, mais encore avec le ministre.

J'ajouterai encore, que certains propos tenus dans votre salon par des personnes qui vous touchent de près et qui m'avaient été imprudemment rapportés, avaient pu aussi contribuer à me faire croire que vous vouliez attirer à vous des négociations que je croyais m'être exclusivement confiées. Ainsi, je le répète, tout contribuait à me tromper. C'est un malheureux concours de circonstances qui sera pour moi dans l'avenir une leçon; j'ai cru trop légèrement; c'est tout ce dont vous pouvez m'accuser et je ne me justifie que de cela.

Mais vous oubliez tout; n'en parlons plus. Je vais répondre aux observations que vous faites sur le traité.

Vous avez remarqué qu'il manquait au traité définitif le tribut annuel qui était dans le projet du 25. Vous ajoutez que c'était la clause principale (1).

---

(1) Mais je vous ferai observer qu'ici vous seriez en contradiction avec un passage de votre lettre à Abd el-Kader, en date du 5 mai, dans laquelle vous ne vous montrez pas si sévère, puisque vous lui dites : « Ne croyez pas, du reste, que la France veuille jamais vous imposer des conditions humiliantes ». Or, je vous le demande, y aurait-il rien de plus humiliant pour lui que de payer un tribut annuel que la religion défend ? — Note de Bugeaud.

Cela demande quelques explications. Ce projet du 25 fut rapidement écrit par moi sur les dires du Maure Sidi Amadi Shakal, qui vint de la part d'Abd el-Kader m'assurer qu'il acceptait toutes mes propositions, pourvu que je lui cédasse la province de Titteri, partie de celle d'Alger jusqu'à la Chiffa, Blida et Mostaganem. Je n'avais pas de temps à perdre; je calculai que je pouvais avoir la réponse du Gouvernement au 10 juin et que ce ne serait qu'alors que les moissons pourraient commencer à brûler. J'écrivis donc tout de suite au Gouvernement et lui soumis les conditions qu'il a acceptées.

En même temps, je fis dire à Abd el-Kader de m'envoyer des agents de confiance pour rédiger le traité définitif, en lui déclarant que nous aimions mieux faire la guerre encore dix ans que de céder Blida. Il m'envoya son secrétaire et le chef des Kabyles de l'Ouest, Bouhamedy (1). Quand nous arrivâmes à l'article du tribut annuel, ils déclarèrent de la part de l'Emir et comme le résultat d'une délibération prise par tous les chefs, qu'ils aimeraient mieux mourir tous que de payer un tribut annuel, parce que c'était contraire à leur religion.

Ils avaient déjà cédé pour Blida; je tins bon longtemps pour le tribut; mais, enfin, considérant que le Gouvernement dans ses diverses instructions ne m'avait pas parlé de tribut et que, notamment, dans celle du 16, il n'en faisait point une condition essentielle, que même il n'en parlait pas du tout, je me décidai à céder, mais en demandant Mostaganem, Mazagran et leur territoire, ce que j'obtins après de longs débats, avec un fort tribut une fois donné en compensation du tribut annuel. Or vous remarquerez, Général, que le tribut annuel, que je demandais, n'était que de 2.000 mesures de grains et 500 bœufs. Celui qu'on me donne équivaut donc à

---

(1) Khalifa du Gharb. Cf. *Correspondance du capitaine Daumas.* Append. VIII, p. 634.

30 ans pour le grain et à 10 ans pour les bœufs. Avant que cet espace de temps soit écoulé, il est probable que nous aurons la guerre.

Voici la conclusion des instructions du 16 mai : « Mais les trois points essentiels dont vous ne devrez pas vous départir, c'est la souveraineté de la France, la limitation d'Abd el-Kader dans la province d'Oran, bornée au moins par le Chélif, c'est-à-dire en laissant en dehors Cherchel et Miliana et la réserve de la zone que vous avez indiquée depuis l'Habra jusqu'au Rio-Salado ».

Maintenant une autre considération a contribué à me faire céder. J'ai pensé qu'un tribut étant contraire à la religion de ces peuplades, il serait, si je l'imposais, un motif de rompre la paix et je crois que nous sommes intéressés à ce qu'elle ait de la durée; car nous n'avons rien à gagner à la guerre que nous avons faite jusqu'ici, pas plus qu'à celle que nous allions faire cette année.

Il faudrait un autre développement de forces et un grand système d'occupation agissante pour obtenir d'autres résultats; or, vous penserez avec moi, que la France ne veut pas et ne doit pas vouloir lancer soixante-dix mille hommes en Afrique, ce qui est au moins indispensable pour en faire la conquête.

Que si la paix était rompue et qu'on se déterminât à employer les moyens que j'indique, ce ne serait pas les petits progrès d'autorité et de force qu'aurait pu faire Abd el-Kader qui empêcheraient la réussite d'un plan basé sur ce déploiement de forces. Il m'a toujours paru que, dans cette guerre, il n'y aurait pas de termes moyens à prendre, car ils ne peuvent amener à rien. Il faut, ou faire la paix comme je l'ai faite, ou se décider à faire une guerre sérieuse qui puisse amener la soumission, car la guerre faite jusqu'ici n'a fait qu'accroître journellement la puissance d'Abd el-Kader et sa continuation le grandirait encore plus que ne le peut faire la paix. Vous ne pouviez faire cette année, comme les

précédentes, que des expéditions passagères. Les miennes eussent été un peu plus longues, parce que j'étais pourvu d'une plus grande quantité de transports qu'à l'ordinaire; mais, en définitive, il m'eût fallu rentrer dans les places du littoral après deux campagnes d'environ trente jours chacune. Je ne dis plus quarante jours, parce que mon équipage de mulets n'a pas répondu aux espérances que j'avais eues en France, lorsque je croyais qu'on m'enverrait de bons mulets équipés de bons bâts. Les mulets étaient si jeunes et les bâts si défectueux, qu'en quinze jours de marche j'ai eu 259 mulets hors de service. Plus de la moitié de ce nombre ne peuvent rentrer en campagne avant deux ou trois mois.

Vous semblez croire qu'Abd el-Kader peut s'étendre à volonté dans l'Est et que cela nous est interdit. Il me semble, Général, que vous n'avez pas bien fait attention à la teneur du traité, car c'est justement tout le contraire. Nous n'avons pas de limites à l'Est d'Alger, car il est dit jusqu'à l'Oued Keddara et au delà.

Dans l'article suivant, il est dit : il (l'Emir) ne pourra pénétrer dans aucune autre partie de la Régence.

Il vous semble encore que c'est Abd el-Kader qui limite et qui détermine notre territoire et que c'est lui qui paraît nous faire une concession en nous permettant de rester le long du littoral. C'est encore l'inverse qu'il fallait voir, selon moi, car l'article 2 s'exprime ainsi : « La France se réserve, etc... », et, dans l'article 3 : « L'Emir administrera la province d'Oran, etc... ». Il est bien évident que c'est la France qui concède et non l'Emir. Je ne vois pas non plus qu'il y ait parfaite égalité entre les deux puissances, car je ne fais pas intervenir le Roi des Français. C'est le général Bugeaud qui traite avec l'Emir et, ce qui est plus fort, c'est que l'Emir ne peut céder aucun point du littoral à une puissance étrangère sans l'autorisation de la France; que le

commerce de la Régence doit se faire dans nos ports et que l'Emir paie, une fois donné, un tribut qui vaut un million.

Nous obligeons-nous aux mêmes conditions vis-à-vis de lui? Non; donc il n'y a pas parfaite égalité, comme vous le dites.

Vous regardez cette convention comme une trève qui devra être forcément remplacée par la guerre qui sera plus terrible, plus onéreuse à la France et offrira moins de chances de succès que nous n'en avons à présent. Il est possible que la paix n'ait pas une longue durée, mais je nie que la guerre, si elle éclatait de nouveau, fût plus onéreuse et plus terrible que celle que nous avons faite depuis sept ans, car je ne connais rien de plus onéreux et qui offre moins de chances de succès qu'une guerre insignifiante qui ne peut amener aucun résultat. Pendant la paix courte ou longue, si Abd el-Kader fait des progrès, vous pouvez aussi vous consolider sur le territoire définitivement conquis et vous préparer à l'avance à recommencer la guerre avec plus de chances de succès. Instruit par l'expérience, vous recommencerez les hostilités avec un meilleur plan d'opérations et des forces mieux proportionnées à la tâche que vous aurez à remplir.

La nation partagée aujourd'hui sur la question de la guerre serait unanime, si Abd el-Kader, par une félonie, détruisait la paix. On ne nous refuserait pas, du moins, les moyens d'obtenir des résultats dans les provinces d'Oran et de Titteri et, en se tenant ailleurs sur la défensive, on pourrait atteindre le but sans les soixante-dix mille hommes dont j'ai parlé plus haut. Dans ce cas, je regarderais comme une bonne fortune qu'Abd el-Kader eût organisé une petite armée permanente munie de canons et d'infanterie et qu'il nous offrît un gage à saisir dans Tlemcen entourée et fortifiée. Il serait alors saisissable dans son infanterie et dans les intérêts matériels qu'il aurait fondés dans les villes, tandis que, aujourd'hui, ce qui fait sa force, c'est que le cœur de sa puissance n'est fixé nulle part et que le centre de vie est

dans tous les membres, comme dit si bien M. Bresson dans son discours.

N'aimeriez-vous pas mieux combattre le roi de Piémont, qui a une armée permanente de 60.000 hommes, qu'Abd el-Kader qui n'a presque que des cavaliers convoqués momentanément dans les tribus ? C'est que le roi de Piémont a des villes, des manufactures, des villages, des fermes et que son armée ne peut pas s'éclipser devant vous comme le font les cavaliers arabes. Je ne redoute donc pas la régularisation de la puissance d'Abd el-Kader qui, d'ailleurs, ne gouvernera pas aussi paisiblement que vous pouvez le penser. Quand la guerre sainte ne sera plus le ralliement commun, il éprouvera des résistances, il aura peut-être des rivaux.

En attendant, vous allez vous organiser et fonder quelque chose dans le pays que vous conservez; vous pouvez faire une bonne place d'armes à Blida qui deviendra votre base d'opérations; vous établirez des populations dans les villages qui seront disposés pour se défendre en même temps qu'ils serviront pour l'exploitation agricole.

Le développement de l'agriculture vous fournira pour faire la guerre des ressources en subsistances et en moyens de transport. Les populations établies aideront à garder vos communications et vos derrières, quand vous vous porterez en avant.

La paix ne durât-elle que six mois, je ne vois aucun péril dans ce que vous appelez une trève. Vous serez mieux en mesure, au printemps prochain, de recommencer la guerre, que vous ne l'êtes à présent; vous, personnellement, car vous êtes mal pourvu en moyens de transport et, d'ici au mois d'avril, vous pourrez être parfaitement organisé. Dans la prévision de la guerre, il faut se maintenir organisé et conserver dans la Régence, non pas toute l'infanterie, mais toute l'artillerie, toute la cavalerie et tous les moyens de transport. On doit même améliorer et augmenter ces divers moyens sans dépenses extraordinaires, car, dans l'état de paix, l'armée ne

coûtera pas plus cher en Afrique qu'en France et il y aura plus de revenus par le développement du commerce et par les nombreuses transactions qui vont avoir lieu sur les propriétés foncières et bâties. A Oran, 10.000 hommes et 1.500 chevaux vivront pendant un an avec la contribution de guerre. Ainsi, je le répète, de quelque côté que j'envisage la question, je ne vois aucun désavantage dans le retard que nous aurait fait éprouver la paix que j'ai conclue. Vous doutez que le Gouvernement la sanctionne; moi, je n'en doute pas; mais, enfin, si mon attente est trompée, je suis tout prêt à marcher dans l'Est, débarrassé que je suis du poste de la Tafna et de Tlemcen qui est ravitaillée pour plus d'un an .

J'irai sur le Sig, sur la Mina, sur le Chélif; je me mettrai en communication avec vous et nous agirons de concert. Vous pouvez compter sur moi; j'ai retiré pour ce cas la demande de mon rappel, parce que je veux qu'on soit bien convaincu que, si j'ai fait la paix, ce n'est pas parce que je redoutais la guerre; le dévouement de mes troupes m'interdisait ce sentiment. Si j'ai agi comme je l'ai fait, c'est que, depuis longtemps, j'avais l'opinion que c'était le meilleur parti à prendre, puisqu'on ne savait pas se décider ou à évacuer ou à faire une guerre sérieuse qui pût amener quelques résultats.

Voici, en attendant, comment j'ai établi mes troupes : 2 bataillons, 5 escadrons, 1 batterie de montagne et une section d'ambulance sont campées à Aïn el-Ameria (12 lieues d'Oran).

2 bataillons, 1 escadron, 1 batterie de montagne à Aïn-Bridia (7 lieues d'Oran).

2 bataillons, 1 escadron et 1 détachement du train des équipages à Messerghin (3 lieues d'Oran).

Le 17, deux bataillons iront s'établir à Arzew; les deux bataillons d'Afrique sont campés entre Mers-el-Kébir et Oran pour continuer la route. Le reste est à Oran. (J'ai suspendu

le mouvement de ces deux bataillons jusqu'à la ratification définitive du traité).

Vous voyez que, dans huit jours, je puis être rallié à Mostaganem et agir tout de suite après, c'est-à-dire du 5 au 10 juillet, si je recevais du 20 au 25 le refus du Gouvernement. Sans y croire, je me tiens prêt à tout événement. Ma cavalerie est en très bon état, mon infanterie a peu de malades; il n'y a que mes mulets qui soient en désarroi; mais nos Douères et Smelas auront alors achevé leurs moissons et je disposerai de tous leurs moyens de transport.

Je pars demain visiter Arzew et Mostaganem; je serai de retour ici le 20.

P. S. — En relisant votre lettre, je remarque que vous dites que nous faisons une grande concession de territoire à Abd el-Kader. Je vous prie de remarquer que nous ne lui concédons rien que ce qu'il possède déjà, sauf Tlemcen que j'avais ordre d'évacuer à la fin de la campagne. Il règne de fait à Médéa et à Miliana. Sa puissance a été créée par la guerre, par la religion et par la sympathie des Arabes. C'est un pouvoir de fait et même de légitimité qui existe réellement, quoique nous ne le reconnaissions pas ouvertement. La campagne de cette année ne l'aurait pas détruit plus que les précédentes, parce que nous n'étions pas en mesure d'occuper fortement Tlemcen, Mascara, Miliana, Médéa et Blida. Le Gouvernement n'avait d'autre but par la campagne active que je devais faire, que d'arriver à la paix et cette paix, après bien des combats, n'aurait pas beaucoup différé de celle qui est faite avant de combattre. Elle n'aurait eu lieu probablement que l'hiver prochain, lorsque nous serions rentrés dans nos places et que l'Emir aurait pu ressaisir sa position.

C'eût été une preuve de plus de l'impuissance des expéditions passagères qui ne l'auraient pas rendu plus traitable.

Au reste, Général, je savais très bien que cette paix ne plairait pas à tout le monde, parce qu'il règne encore beaucoup d'illusions sur la guerre d'Afrique. J'avais pris mon

parti à l'avance, persuadé que je suis que c'est rendre un service au pays que d'avoir le courage de braver la critique pour fermer cette plaie chronique, ne fût-ce que pour un an. D'ailleurs, si la paix est jugée onéreuse, comme vous le dites, ce que je suis loin de croire, vous ne manquerez pas d'occasions pour la rompre vous-même, mais, alors, il ne faudra plus de petites courses dans la Mitidja ou même jusqu'à Médéa et Miliana. Il faudra quelque chose de plus sérieux, c'est-à-dire une occupation agissante à quarante lieues en avant. Vous avez beaucoup couru depuis quelque temps et vos troupes ont eu l'occasion de montrer leur courage et leur dévouement. Qu'en est-il résulté, si ce n'est des morts et des blessés de part et d'autre, car je ne remarque pas que vous ayez fait un prisonnier et, lors même que je n'aurais pas fait la paix, vous seriez rentré à Alger quatre ou cinq jours plus tard et c'eut été le cinq centième coup d'épée dans l'eau. Ce n'est pas votre faute; c'est que les choses ne sont pas disposées pour faire mieux.

P. S. — Si vous aviez traité avec les Arabes, vous jugeriez, je crois, qu'il était difficile de faire mieux, à moins d'avoir fait une campagne des plus heureuses et comme on n'en a point encore fait, mais, alors, il aurait fallu renverser complètement Abd el-Kader et non pas le renfermer dans d'étroites limites qui lui auraient donné l'envie de recommencer bientôt la guerre.

267

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (86)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1] (minute)

Paris, le 21 juin 1837.

J'ai été satisfait des explications que vous m'avez données sur l'objet de ma dépêche confidentielle du 27 mai dernier. Rien ne pouvait m'être plus agréable que de voir la justice qui vous a été rendue par M. le général Bugeaud. Sa lettre, pleine d'une noble franchise, met au néant tout ce qu'il pourrait y avoir eu de dissentiments entre vous et doit rendre facile désormais le maintien d'une harmonie si nécessaire à l'accomplissement de la tâche qui vous est imposée. Le Gouvernement a toute confiance en vous et compte sur tout votre dévouement. De la position élevée où vous êtes, vous ne devez voir les choses qu'en grand et faire taire, si elles essayaient de s'agiter autour de vous, les petites discussions qui pourraient nuire aux intérêts du pays.

M. le lieutenant-colonel de la Rüe, mon officier d'ordonnance, que j'ai envoyé à Oran, passera par Alger à son retour; il vous remettra une lettre particulière de ma part et s'entretiendra avec vous sur l'état actuel de nos affaires, qui demandent aujourd'hui tant de soins, d'ensemble et de persévérance. Vous connaissez cet officier supérieur; il mérite toute votre confiance et la mienne et pourra me rapporter d'une manière aussi complète que vous le jugerez convenable, l'exposé de vos vues sur la conduite à suivre dans les circonstances actuelles.

P. S — Je vous envoie ci-joint les lettres originales de M. le général Bugeaud que vous m'aviez communiquées par votre dépêche du 26 mai dernier. Je vous prie de m'en accuser réception.

268

Schwebel à Damrémont

(Arch. de la Rés. Gén. de Tunis, Afrique I)

Tunis, le 24 juin 1837.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 15 de ce mois. J'ai eu connaissance, en même temps, de la substance du traité de paix conclu avec Abd el-Kader. Cette paix a été diversement jugée ici. On croit généralement qu'elle aura peu de durée, si elle n'a d'autre garantie que la parole de ce chef. A la cour du Bey on m'a paru étonné de voir traiter en souverain et maître d'une partie de l'Afrique un cheikh arabe qui, il y a peu d'années, était un individu inconnu et qui ne doit son autorité et sa puissance actuelle qu'à la résistance que les Arabes ont dû opposer à nos armes. En effet, les circonstances qui ont servi à l'élever allant cesser, son influence va décroître également.

M. Foltz vous informe, monsieur le Comte, des premières communications que l'oukil marocain a reçues de Constantine. Il attend l'individu dont l'envoi est annoncé. Sera-t-il porteur d'ouvertures qui seront de nature à entamer une négociation ? J'en doute. Les relations dans lesquelles Hadji Achmet se trouve avec la Porte Ottomane le rendront très réservé; il ne se prêtera à rien qui puisse déplaire au sultan,

à moins que la nécessité et l'imminence du danger ne l'y obligent. Je pense d'après cela que l'on ne l'amènera à souscrire à des conditions acceptables que lorsqu'il se verra menacé par des forces imposantes.

L'entière soumission des Kabyles des montagnes de Matar (1), à une journée de Bizerte, a rétabli la tranquillité dans cette partie de la Régence. Les révoltés poursuivis jusqu'à leur dernière retraite y ont été attaqués et ont éprouvé une défaite qui les a mis à la merci du vainqueur. On leur a imposé une forte contribution qu'ils paient en bestiaux. Avant cette défaite, leur chef, qui est un vieux marabout très vénéré, s'était enfui. On vient d'apprendre de Constantine qu'il y est arrivé et qu'il a été parfaitement bien reçu par Achmet bey. Il lui a assigné pour logement une maison dans la ville et le traite avec beaucoup d'égards.

L'état sanitaire de la Régence continue à être satisfaisant sur tous les points. Les dernières nouvelles de Tripoli annoncent que la peste y diminue et que l'on espère que la grande chaleur de l'été la fera cesser entièrement.

---

(1) Mateur.

269

Trézel à Damrémont

(Arch. Guerre)

Bône, le 24 juin 1837.

L'établissement de La Calle prend de l'importance (1). Plus de 200 bateaux corailleurs se tiennent dans ces parages (2) et se réunissent dans ce petit port très dangereux pour tous les bâtiments qu'on ne peut tirer à terre mais sûr pour ces bateaux, parce qu'il leur offre une plage de sable. Il s'y tient, d'ailleurs, un marché où ils achètent de la viande et de menues provisions; souvent près de 1.000 matelots s'y trouvent réunis et ce grand nombre d'hommes que nos règlements sur la pêche du corail tiennent absolument désarmés, n'ont d'autre garantie de leur sûreté contre une attaque des Arabes de l'intérieur, qu'une garnison de 32 Turcs et la présence très souvent interrompue d'un simple chebeck de l'Etat n'ayant qu'une trentaine d'hommes d'équipage et dépendant de la station maritime de Bône.

Le capitaine Berthier, qui tient ce poste, m'avait souvent pressé de m'y rendre et j'y suis allé, le 20 de ce mois, sur le

---

(1) Les établissements français de La Calle avaient été détruits par les troupes du bey de Constantine en 1827. Une reconnaissance des ruines fut opérée en 1831, mais la réoccupation par les Français ne fut effectuée que le 15 juillet 1836.

(2) Le nombre des bateaux corailleurs passe de 62, en 1832, à 245 en 1836 et le montant des droits perçus de 65.755 fr. 80 à 242.202 fr. 40. Le nombre des pêcheurs s'élève, en 1836, à 2.384. (*Etablissements*, 1838, I, p. 357).

brig le *Dragon*. Partis de Bône à cinq heures du matin, nous ne sommes arrivés qu'à sept heures du soir.

J'ai trouvé La Calle presque entièrement à la merci des Arabes, car les ruines de la ville sont accessibles par la partie qui touche au rivage (1). Lui-même est absolument ouvert, en sorte que les corailleurs et leurs bateaux pourraient être enlevés par une attaque subite, avant d'avoir eu seulement le temps de les démarrer.

Deux fontaines qui fournissent l'eau sont aussi dans cette partie, sans autre défense que des murs de jardins qui offrent deux grandes brèches et sont dominés à quelques mètres de distance par le terrain environnant.

Toute la défense extérieure consiste dans un moulin en pierre entouré d'un mur crénelé assez bas et qui ne voit que la moitié des approches de ce côté. On y tient 10 Turcs qui ne pourraient communiquer avec la ville sans être découverts des pieds à la tête pendant tout le trajet.

Il est indispensable d'exécuter les travaux indiqués ci-dessous dans leur ordre d'urgence :

1° Fermer par un mur crénelé ou une forte palissade l'espace de de cent mètres compris entre la porte de terre et l'angle du mur du jardin du commandant. Les fondations de ce mur existent et les matériaux sont à portée.

2° Mettre une porte entre les montants actuellement vides de la porte du puits et réparer deux brèches au mur des jardins sur ce front, ainsi qu'une troisième brèche au jardin du commandant. Ces trois brèches réunies ont vingt-quatre mètres d'ouverture. Il faut aussi une porte au lieu dit « la porte du Centre » sur la mer.

---

(1) La ville de la Calle était entièrement entourée par la mer, sauf à l'E. où s'étendait une plage de sable fin sur laquelle les corailleurs tiraient à sec leurs bateaux. (Cf. *Etablissements français*, 1838, I, append. 7, p. 100 et 1838, II, p. 22).

3° Retrancher la fontaine ou une maison attenante pour rester maîtres de l'eau et de la plage et prendre à dos l'ennemi qui se présenterait à la porte de terre.

4° Rendre défensive la maison du commandant et la caserne attenante en mettant des barreaux en fer aux fenêtres du rez-de-chaussée et en doublant en fer et perçant de créneaux les volets de l'étage supérieur.

5° Ouvrir un chemin de ronde à travers les ruines sur tout le pourtour de la ville. Ce travail est peu considérable dans l'état actuel des lieux.

6° Pratiquer un sentier couvert entre le moulin et la fontaine.

Le colonel Guillemain qui m'accompagnait, a reconnu la nécessité de ces travaux et pense qu'avec 6.000 francs on suffirait à tout ce qu'il y a d'essentiel. J'ajouterais un blockhaus placé sur une petite hauteur qui tombe fort près du front des jardins. Dix hommes dans ce blockaus arrêteraient toutes les entreprises des Arabes qui seraient découverts au loin et pris en flanc lorsqu'ils se porteraient sur la plage. Ils craignent beaucoup de se trouver en prise de ces blockhaus.

Enfin, un obusier de campagne au moulin achèverait de mettre La Calle à l'abri d'une attaque brusque qui pourrait être tentée après les récoltes par le Hassenaoui et le jeune cheikh el Baï qui, définitivement, s'est rendu à Constantine auprès d'Amed-bey, malgré les protestations de fidélité qu'il a dû vous faire dans les lettres cachetées que je vous ai transmises par le dernier courrier.

Il faudrait aussi que La Calle fût définitivement comprise au nombre des postes militaires et portée au budget du génie pour les dépenses de création et d'entretien des bâtiments militaires.

J'ai fait porter à cinquante Turcs la garnison de La Calle. Elle suffirait, si ces travaux que j'indique étaient exécutés, mais, jusqu'alors, il est impossible de répondre de la sûreté

de ce poste qui renferme, outre cette garnison turque, quarante personnes civiles et six employés des douanes.

Il serait honteux pour nous et très fâcheux en soi qu'on pût renouveler sur La Calle les scènes qui s'y sont passées en 1794 (1) et en 1827. Les corailleurs, qui paient à la France 1.100 francs par bateau pour la sûreté de leur pêche, ont droit à une protection efficace et, dans l'état actuel des choses, cette protection est tout à fait illusoire. Ils demandent qu'on établisse sur la pointe de l'ancien hôpital un petit fanal qui indiquât la passe et qu'on n'allumerait que pendant le gros temps de nuit. Ce serait une dépense très faible et d'une grande utilité, car cette passe est fort étroite et entourée de rochers.

L'occupation de La Calle rentre bien dans le système maritime auquel le Gouvernement paraît s'être fixé pour les provinces d'Oran et de Bône.

Je dois vous faire remarquer, monsieur le Gouverneur général que les six douaniers qu'on a envoyés à La Calle n'y sont pas plus utiles que ceux d'Arzew; on ne reçoit aucun droit dans ces mouillages et, si l'administration ne veut pas s'en rapporter à l'autorité militaire pour réprimer toute contrebande sur ces points elle pourrait y tenir un seul préposé qui ferait autant que six. On a déjà dépensé 2 à 3.000 francs pour leur établissement et, avec cette somme, plus de la moitié des ouvrages de défense aurait été défrayée.

Le capitaine Berthier remplit à La Calle toutes les fonctions militaires et civiles avec un grand zèle et beaucoup d'aptitude. Elles sont extrêmement pénibles et il ne pourrait tenir longtemps à la contention d'esprit qu'elles exigent. Il mérite

---

(1) En 1799 (et non 1794), comme conséquence de l'expédition de Bonaparte en Egypte et de la déclaration de guerre à la France imposée par le sultan au dey d'Alger. La forteresse de La Calle fut enlevée par les Turcs, les bâtiments détruits et les habitants emmenés en captivité à Constantine, d'où ils furent transférés à Alger. (FÉRAUD : *Histoire de La Calle*, pp. 549 sqq.).

à tous égards d'être encouragé. Vous avez eu la bonté de demander au ministre un supplément de traitement de 100 francs par mois et la décision n'est pas encore connue. La situation de M. Berthier est bien précaire, puisqu'elle ne lui offre aucune espèce de garantie ni d'avenir. Si les lois s'opposent à ce qu'il rentre avec son grade dans l'armée, ce serait justice de lui ouvrir la carrière des emplois civils en le nommant commissaire du Roi à La Calle.

D'après un arrêté de M. l'intendant civil Pichon, en date du 31 mars 1832, les corailleurs doivent payer 30 francs par bateau pour les soins que l'administration s'engage alors à faire donner à leurs malades. Les corailleurs ne se refusent point à cette charge, mais il faudrait qu'ils trouvassent un hôpital et un médecin. Le ministre avait ordonné l'envoi à La Calle de M. Galasso, aide-chirurgien des hôpitaux, mais à peine arrivé à son poste, il y a fait tant de sottises, que le sous-intendant militaire a dû le rappeler à Bône et cet officier de santé vient de demander sa démission, parce qu'il avait reçu l'ordre de se rendre au camp de Dréan où il ne veut pas aller.

Un médecin civil, nommé Moreau, l'a volontairement remplacé avec l'agrément de l'administration civile et du sous-intendant militaire. Il recevra la contribution de 30 francs pour tous les bateaux dont les patrons voudront bien souscrire cet engagement, mais ce médecin manque de local et de la plupart des objets nécessaires à un hôpital si restreint qu'il puisse être. Il serait bon que l'administration civile ou l'Intendance fissent établir une ambulance à la Calle et reçussent directement la contribution fixée par l'arrêté de M. Pichon et qui suffirait bien pour couvrir tous les frais de cette ambulance.

Il faudrait établir une petite prison pour qu'on pût punir les hommes qui commettent quelque délit ou des fautes de service maritime.

P. S. 2 juillet. — D'après la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 juin, n° 3783, j'écris au commandant de La Calle qu'il doit remettre au receveur des douanes les baux qui ont servi de base aux perceptions opérées, les registres sur lesquels il en a tenu note et les fonds en provenant. Je crois que ces baux se bornent à l'inscription de leur teneur sur le registre que le commandant m'a montré et qui m'a paru bien en ordre.

270

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (88)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1])

Paris, le 28 juin 1837.

Ma dépêche confidentielle du 21 de ce mois vous a déjà accusé réception de la vôtre du 9 et des nouvelles explications qu'elle contenait sur vos relations avec Abd el-Kader et avec M. le général Bugeaud. Depuis, j'ai reçu votre lettre confidentielle du 14 qui m'exprime encore quelque inquiétude sur l'impression que je pourrais avoir conservée des premières plaintes de cet officier général. Je m'empresse de vous tranquilliser de nouveau à cet égard. Je n'ai jamais un instant révoqué en doute la sincérité de vos déclarations et je ne les ai pas attendues pour combattre les préventions qu'avait conçues M. le général Bugeaud, mais j'ai pu croire que, puisqu'on parlait de lettres venues d'Alger, un zèle irréfléchi

avait poussé quelques personnes à prendre sur ce point et à votre insu une initiative dangereuse. Je ne vous en ai pas dit autre chose et il n'est sorti d'aucun bureau de mon ministère de lettre qui vous exprimât d'autres sentiments que ceux d'une confiance et d'un attachement sincères. Soyez donc bien en repos sur ce point et ne vous laissez pas détourner par une préoccupation sans fondement des soins que réclame autant que jamais l'état de nos affaires en Afrique.

271

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (89)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109[1] (copie)

Paris, le 28 juin 1837.

Les observations que m'a apportées votre dépêche du 17 juin avec le traité conclu avec Abd el-Kader (1) ont été mises sous les yeux du Roi, comme l'avaient été précédemment toutes vos communications à ce sujet. Le gouvernement de S. M. ne pouvait manquer de prendre en grande considération l'exposé de vos vues sur un acte de cette importance. Toutefois, il reste persuadé que la paix, quelle que puisse être sa durée, servira, si elle est mise à profit, mieux que l'état de guerre où nous nous trouvions engagés, à établir

---

(1) Cf. Lettre de Damrémont à Molé, *Tafna*, doc. 168, p. 533 (15 et non 17 juin).

solidement notre occupation autour des points où il importait d'abord de nous fortifier et à préparer pour l'avenir notre influence morale sur les populations mêmes de l'intérieur.

Il s'agit donc aujourd'hui de mettre la paix à profit pour compléter nos travaux de défense, d'assainissement et de communications dans les portions de territoire que nous nous sommes réservées; pour y favoriser le développement de la population européenne et y établir notre domination de manière à nous concilier en même temps la population arabe; pour y jeter les fondements de relations commerciales avec les tribus de l'intérieur, tout en continuant d'améliorer et de compléter notre organisation militaire. Ces travaux réclament tous vos soins et, quelle que puisse être en ce moment votre opinion sur la paix qui vient d'être conclue, le Gouvernement compte entièrement sur vos talents et sur vore dévouement au Roi pour réaliser tous les avantages dont le nouvel état des choses est susceptible.

272

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 2 juillet 1837.

En me faisant connaître, le 3 juin dernier, combien on était satisfait des services rendus en Afrique par les militaires condamnés au boulet et aux travaux publics, vous avez exprimé le désir de voir augmenter le nombre de ces détenus

et vous m'avez en même temps prié, dans le cas où j'aurais l'intention de le faire, de ne pas diriger sur la colonie de nouvelles compagnies de fusiliers de discipline ou de pionniers dont on ne se louait pas autant que des militaires condamnés.

Les rapports parvenus jusqu'à ce jour sur le compte de celles de ces compagnies de punition stationnées en Afrique les avaient constamment représentées comme y étant fort utiles, les services rendus par les disciplinaires comme combattants et comme tirailleurs ont été, à plusieurs reprises, signalés à mon attention particulière et, dans diverses circonstances, ces services ont même motivé des propositions par suite desquelles la rentrée d'un grand nombre de ces hommes dans les rangs de l'armée a été accordée comme récompense de leur bonne conduite devant l'ennemi et de leur assiduité aux travaux.

Tels sont les motifs sur lesquels se basaient le génie militaire et votre prédécesseur en Afrique pour réclamer la présence d'un plus grand nombre de disciplinaires dans la colonie. Je ne saurais donc m'expliquer aujourd'hui le changement subit qui, d'après votre lettre précitée, paraîtrait s'être opéré dans l'esprit de ces corps dont l'utilité était, il y a peu de temps encore, si différemment appréciée.

Au surplus, les rapports avantageux rendus sur leur compte ne sont pas les seules considérations qui pourraient déterminer à augmenter le nombre des compagnies de punition existant actuellement en Afrique.

En principe, les condamnés militaires n'y ont été établis que pour y être employés aux travaux des places d'Alger et d'Oran, notamment aux travaux du môle de ces deux villes. Plus tard, sans avoir égard au régime pénitentiaire auquel ces détenus sont soumis par la loi, l'autorité militaire supérieure à Alger a pris sur elle de les envoyer travailler dans la plaine de la Mitidja, de les disséminer sur différents points de la colonie, aux avant-postes, etc... et elle fut ainsi dans

la nécessité de les armer pour les mettre à même de se défendre contre les attaques des Arabes.

Cette mesure constitue une illégalité qu'il est impossible de tolérer; elle est en opposition formelle avec le vœu de la loi, puisque tout régime pénitentiaire devient ainsi impossible; elle change, par le fait, la nature de la peine et, enfin, plaçant l'homme qui en est l'objet dans une fausse position dont les conséquences peuvent devenir instantanément très fâcheuses, elle engage d'une manière grave la responsabilité du commandement.

Il devient donc urgent de faire cesser cet état de choses, tout en avisant au moyen de procurer des hommes qui puissent être employés aux travaux à exécuter en rase campagne. Nul ne peut mieux remplir ce but que les compagnies de discipline. Ayant une organisation en tout absolument semblable à celle des corps d'infanterie, ces compagnies peuvent être armées au besoin et pourvoir à leur propre défense. Egalement aptes au combat, ces corps peuvent donc se livrer aux travaux qui s'exécutent en dehors des places, sans les inconvénients qu'entraîne, dans ce cas, l'emploi des condamnés. Quelques-unes de ces compagnies sont, au reste, rarement occupées dans l'intérieur; l'une d'elles reste même dans l'oisiveté la plus complète.

Les inconvénients les plus graves résultent de cet état de choses qui, lui-même contraire au but de l'institution, a non seulement pour résultat de rendre la punition illusoire, mais encore, en faisant contracter aux disciplinaires toutes les habitudes vicieuses d'une vie oisive, de les amener à ce point de préférer le séjour dans ces compagnies à celui dans un régiment. Ainsi l'envoi de ces hommes en Afrique, en leur donnant une occupation suivie, aurait encore l'avantage inappréciable de mettre un terme à tous les inconvénients que je viens de vous signaler.

Au surplus, la situation actuelle des ateliers en France et les nécessités du service de l'intérieur peuvent s'opposer

pendant longtemps à un nouvel envoi de condamnés militaires en Afrique.

Vous sentirez comme moi, je pense, toute l'importance des différentes raisons qui motivent l'augmentation des compagnies de discipline dans la colonie. Bien dirigés, ces corps n'y seront certainement pas moins utiles que par le passé pour les travaux d'utilité générale à faire sur les différents points extérieurs de la colonie.

Toutefois, avant de prendre un parti définitif à cet égard, j'ai voulu vous communiquer les considérations qui précèdent et avoir votre avis motivé sur le but qu'elles indiquent. Veuillez donc me le faire parvenir dans le plus court délai possible.

273

Trézel à Damrémont

(Arch. Guerre)

Bône, le 2 juillet 1837.

La situation politique de la province de Bône n'est pas bonne : les tribus semblent indécises, inquiètes et toutes se hâtent de faire leurs moissons et de changer les lieux ordinaires de leurs silos. Les missives continuelles du bey de Constantine ne sont pas sans influence. Je vous avais écrit que, d'après mes dernières nouvelles de Constantine, le bey avait fait décapiter un certain Ben Sidi El Houssmi, chef des Kabyles qui étaient révoltés contre le bey de Tunis. Des

nouvelles subséquentes confirmées par une lettre que je viens de recevoir de notre consul général à Tunis, prouvent qu'au contraire, Ahmed a bien reçu le chef et lui a donné une belle maison pour son habitation dans la ville Il a fait plusieurs razias sur des tribus arabes à l'ouest et au sud de Constantine, mais, malgré ses proclamations réitérées, il ne s'est point dirigé de notre côté. Le grand cheikh Saïd ben Farat (1) reste toujours en hostilités avec Ahmed et pille aussi les tribus sous la dépendance de ce dernier. Il vient d'envoyer à Bône plusieurs de ses affidés que je fais compter dans les spahis auxiliaires pour les défrayer ici. Tous ces gens se groupent avec de grandes marques de respect et d'amitié pour Soliman, le kalifa de Ioussouf, vieux Osmanli ennemi d'Ahmed et qui jouissait autrefois d'un grand crédit à Constantine. C'est, en effet, un homme grave et respectable. Il mérite la faveur que vous venez de lui faire en lui accordant huit rations de vivres et de fourrages et elle sera bien employée pour notre service, car il reçoit et héberge continuellement des cavaliers venant soit des environs de Constantine, soit du désert.

Le Hassenaoui et Ben Yacoub continuent de se tenir à l'écart, mais le premier se montre plus hostile; il travaille constamment à embarrasser nos tribus et fait de temps en temps de petites razias sur elles. Un petit démembrement de celle des Henenncha nous est soumis, mais, comme le gros de cettre tribu forme la principale force de Hassenaoui, il cherche à rallier à lui cette portion engagée dans nos spahis auxiliaires. Ce sont une vingtaine de cavaliers très bien montés et entreprenants. Comme ils n'ont point de cultures

---

(1) Farhat ben Saïd, Cheikh el-Arab destitué par Ahmed-bey à la fin de 1830 au profit de Mohammed el-Hadj ben Ganah, et, depuis cette époque, l'ennemi irréconciliable du bey de Constantine. Cf. *Rovigo* I, p. 150 et Seroka, *le Sud Constantinois de 1830 à 1855*. Rev. Africaine, 1912.

autour de leur douar et peu de troupeaux, je craindrais fort qu'ils ne nous abandonnassent si le chef de la tribu ou Ahmed bey pouvaient leur offrir le dédommagement de la solde que nous donnons à ces cavaliers.

Pour m'assurer des Beni Urgine, des Haresa (1) et des tribus les plus voisines, j'ai exigé qu'elles fissent, cette année, leurs silos de grain à la rive gauche de la Seybouse et tout à fait à notre portée, en sorte qu'ils ne puissent les vider à notre insu. Ces gens comptent la terre pour peu de chose parce qu'ils peuvent en trouver ailleurs que près de nous, mais leurs récoltes, leurs troupeaux, leurs tentes, leurs ustensiles sont pour eux des richesses dont la privation les met en grand danger de mourir de faim et de misère.

Depuis la désertion des Beni Urgine nous avons eu 14 hommes du bataillon turc (2) qui ont suivi leur exemple, dont dix avec leurs armes. Sept sont partis pendant la nuit du blockhaus extérieur du camp de Dréan, trois autres du blockhaus du grand oasis et trois de La Calle. Beaucoup d'autres auraient fui aussi sans la faveur que je leur ai faite d'accorder les vivres lorsqu'ils servent hors de Bône et, si l'organisation ne porte pas leur solde un peu plus haut, plus de la moitié déserteront ou prendront leur congé après l'expiration de leurs trois années de service.

Le voyage du jeune El Bay à Constantine me donne des inquiétudes pour La Calle parce que, réuni au Hassenaoui, il pourrait faire une incursion brusque sur ce petit établissement presqu'entièrement ouvert. Quelques Arabes qu'on avait soumis à la retenue exercée sur nos auxiliaires des tribus voisines pour achever le paiement d'une amende de

---

(1) Khareza : tribu de la plaine de Bône, entre cette ville et le lac Fezzara, sur la rive gauche de la Seybouse.

(2) Corps auxiliaire formé au début de 1836 et placé sous le commandement de Yusuf qui venait d'être nommé bey de Constantine. Un détachement de ce corps tenait garnison à La Calle.

1.500 francs qu'ils avaient consenti à payer en réparation du meurtre d'un matelot français, sont venus enlever quelques chevaux tout près de ce poste, le lendemain du jour où j'y suis allé.

Je cherche à savoir quelle impression va produire sur les Arabes la nouvelle de notre traité avec Abd el-Kader. Sous peu de jours j'aurai, à cet égard, des nouvelles de Constantine.

M. le Consul général de France à Tunis m'écrit « qu'au Bardo l'on a paru étonné de voir traiter en souverain et maître d'une partie de l'Afrique un cheikh arabe qui, il y a quelques années, était un individu méconnu et qui ne doit son autorité et sa puissance actuelles qu'à la résistance que les Arabes ont dû opposer à nos armes et qui a mis en évidence sa supériorité.

« On ne peut croire à la durée de cette paix, si elle n'a d'autre garantie que la parole de ce chef ».

D'ailleurs, le consul ne cesse d'adresser au bey des représentations sur le commerce d'armes et de poudre entre sa Régence et Constantine. Il s'en expédie beaucoup de la Toscane sur Sfax. Cependant la poudre est rare et chère dans la province de Constantine et plus encore vers le désert; les gens qui en arrivent, nous disent qu'on y donnerait un sac de dattes pour un paquet de cartouches. Ce commerce est d'autant plus difficile à réprimer qu'il offre des bénéfices de 3 et 400 pour cent.

Le rapport ci-joint du capitaine de Mirbeck, commandant les spahis par intérim, vous donnera une idée précise de l'état moral des tribus.

Le bruit s'est répandu parmi les Arabes éloignés que Ioussouf était mort et cela les a beaucoup inquiétés; ils m'ont écrit de plusieurs côtés pour savoir si cette nouvelle était vraie.

J'avais autorisé le colonel Duvivier à écrire au Hassenaoui qu'il a connu autrefois; je viens de recevoir copie de la

lettre du colonel et de la réponse du cheikh et je les joins ici ainsi que la lettre que j'écris sur ce sujet au colonel Duvivier.

Les habitants de Kollo (1) se conduisent bien et me font prier de les recommander à votre bienveillance pour la libération d'un sandal qui a été pris par un bateau à vapeur et conduit à Alger parce qu'il n'avait point de papiers.

P. S. du 3 juillet. — Le cheikh des Beni Ammar (2) m'écrit que le jeune El Bay est rentré, vendredi 30 juin, de Constantine, revêtu d'un burnous qui lui a été donné par Ahmed-bey, il était accompagné de dix cavaliers de sa tribu qui avaient aussi reçu des burnous du bey.

Le cheikh des Beni Ammar craint une attaque de El Bay sur sa tribu et demande notre protection; moi, je crains un peu pour La Calle si le Hassenaoui se joint au jeune El Bay et le pousse sur ce poste.

---

(1) Collo.
(2) Tribu de la confédération des Mazoula (Blandan P. E.).

274

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 4 juillet 1837.

J'ai l'honnuer de vous prévenir que je donne l'ordre à M. de Chabaud-Latour, capitaine du génie, officier d'ordonnance de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, de se rendre en poste à Alger.

A son arrivée, M. de Chabaud-Latour se présentera devant vous et vous fera connaître verbalement la nature de la mission qui lui est confiée.

275

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Le 4 juillet 1837.

Je vous ai fait connaître, par ma lettre confidentielle du 2 de ce mois (1), les dispositions qui ont été arrêtées pour une démonstration à faire sur Constantine, ainsi que pour les préparatifs des opérations définitives qui seront entreprises, s'il y a lieu, dans les premiers jours de septembre prochain.

L'artillerie ayant peu de chevaux et un matériel considérable à transporter de Bône à Guelma, il sera nécessaire qu'elle fasse plusieurs convois; il n'y a, dès lors, pas un moment à perdre pour faire transporter le matériel de cette arme. Donnez, en conséquence, des ordres d'urgence pour faire partir les premiers bâtiments disponibles, soit de l'Etat, soit du commerce, la compagnie du train des parcs indiquée dans ma lettre du 2 juillet, ainsi que le détachement de la 4e batterie du 10e régiment d'artillerie. J'ai invité M. l'Intendant militaire de l'armée d'occupation à noliser des navires du commerce. Je ne doute pas qu'il n'ait exécuté les instructions que je lui ai adressées à ce sujet; profitez donc des premiers bâtiments qui seront prêts pour envoyer à Bône tout ce que vous pourrez en troupes et en chevaux de l'artillerie. Vous me rendrez compte du départ successif de cha-

---

(1) Cette lettre manque.

que convoi. La compagnie du train des parcs devra être complétée à 132 sous-officiers et soldats et 210 chevaux de troupes, par des hommes et des chevaux de la 2e compagnie.

J'écris dans le même sens au général Bugeaud, pour les détachements qu'il doit envoyer d'Oran à Bône. Prescrivez au général Trézel de faire commencer le transport du matériel de l'artillerie, de Bône à Guelma, aussitôt qu'il aura les moyens de faire atteler quelques voitures; recommandez-lui, en outre, de veiller à ce que ce transport se continue sans perte de temps, et qu'il vous rende compte par de fréquents rapports de cette opération.

P. S. — Prescrivez aussi au général Trézel d'employer, si cela est possible, les chevaux des équipages militaires qui sont à Bône, à faire transporter, dès à présent, les bouches à feu et les projectiles de l'artillerie à Guelma.

Les plus grands efforts doivent être faits pour terminer la route de Bône à la hauteur de Guelma et de là à Medgis-Amat Le succès et la promptitude de nos opérations en dépendent en grande partie.

276

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (6315)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 5 juillet 1837.

J'ai reçu votre lettre du 22 juin (cabinet du Gouverneur général, n° 70) par laquelle vous m'accusez réception de ma dépêche télégraphique du 15 du même mois, relative au traité conclu entre M. le général Bugeaud et Abd el-Kader, traité qui a été approuvé par le Roi, comme pourrait l'être toute mesure importante concernant le gouvernement de nos Possessions d'Afrique, mais non pas ratifié dans la forme réservée aux transactions de puissance à puissance.

Je vois avec satisfaction que vous vous disposez à tirer sur le champ le meilleur parti possible du nouvel état de choses et je ne puis qu'approuver, que vous fassiez préparer à cet effet un système complet de défense pour la partie de la plaine de la Mitidja qui a été non pas accordée à la France, ainsi que vous l'exprimez, mais réservée par elle dans les conventions du 30 mai. J'attends très prochainement les communications que vous m'annoncez à cet égard.

277

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (6316)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 5 juillet 1837.

J'ai reçu vos deux dépêches du 22 juin sans numéro et du 23 (n° 73, cabinet du Gouverneur général) qui m'apportent sur les dispositions du bey de Constantine, la première des informations recueillies à Tunis par M. le capitaine Foltz, la seconde, des renseignements adressés à M. Raimbert par le Sr Paolo di Palma.

J'ai lu avec un intérêt particulier ces dépêches dont le contenu m'a montré que le bey de Constantine ne paraissait pas disposé à entrer en arrangements avec nous. De nouvelles démonstrations militaires et le déploiement d'un plus grand nombre de forces en avant de Bône seront sans doute nécessaires et, peut-être, le seul moyen efficace pour amener ce chef à composition.

Dans cet état de choses, si, à la réception de la présente dépêche, il ne vous est parvenu rien d'important de Tunis, vous devrez rappeler immédiatement M. Foltz à Alger. La prolongation de son séjour à Tunis ne pourrait être motivée que par des propositions sérieuses et celles qui auraient pu être faites par Ben Aïssa à l'ex-consul marocain vous mettront à même de prendre un parti définitif à cet égard. Vous sentirez que, laisser plus longtemps M. Foltz à Tunis sans qu'il ait reçu de Constantine des ouvertures directes ou même indirectes, ce serait nous compromettre vis-à-vis d'Ahmed.

P. S. — Après le départ de M. Foltz, si le bey de Constantine venait à faire des ouvertures de ce côté, M. le Consul général de France serait à portée de les recevoir.

278

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (6321)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 5 juillet 1837.

J'ai reçu votre rapport du 23 juin et votre dépêche du même jour (cabinet n° 71) qui, en me rendant compte de l'arrivée à Alger des députés de plusieurs des tribus de l'Est dernièrement soulevées contre nous, m'informent que vos anciennes relations avec elles sont maintenant rétablies. Je vous félicite de ces résultats dûs à la sagesse de vos dispositions, à la promptitude et à la vigueur des vos démonstration militaires, comme aussi à l'espérance que les populations de l'intérieur ont dû concevoir d'une pacification générale en Afrique. Les restitutions que vous avez exigées et les mesures que vous avez prescrites contribueront efficacement, je l'espère, à imposer aux Arabes le respect de notre autorité, en même temps qu'à entretenir et à consolider la bonne harmonie qu'il est si important de faire régner entre eux et nous.

279

Trézel à Damrémont

(Arch. Guerre)

Bône, le 9 juillet 1837.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander par le dernier courrier du 2 de ce mois, Ahmed-bey continue à faire répandre des lettres dans les tribus pour les exciter à prendre les armes et pour embaucher nos troupes indigènes.

Le 5 du courant, j'ai été prévenu par M. le capitaine de Mirbeck, commandant les spahis réguliers de Bône, que le nommé Ben Ferah, spahi au 3e escadron, avait reçu des lettres de l'aga d'Ahmed et cherchait à embaucher des cavaliers et des Turcs à pied pour les faire déserter avec lui pour Constantine. Le brigadier Tartare et le cavalier Bekir Osman, tous deux du 4e escadron, furent sondés et feignirent d'entrer dans le complot, mais en avertirent aussitôt leurs chefs et désignèrent les hommes qui devaient partir.

Dans la nuit du 5 au 6, M. de Mirbeck fit faire, par mes ordres, une descente dans les logements de tous les hommes suspects et les fît arrêter.

Le nommé El Guermi, fils d'un ancien kalifa décapité par le bey de Constantine et spahi auxiliaire, déclara sur le champ qu'il avait connaissance de cette intrigue, qu'il avait refusé d'y entrer et était dans l'intention de la dévoiler le lendemain au capitaine Delcombe. Le cavalier Habak Mohamed, du 4e escadron, avoua tout aussi et déclara qu'on s'était servi d'un moment d'ivresse pour lui arracher une promesse qu'il ne voulait pas tenir. Enfin, pour les deux cavaliers Osman

Constantini et Ferahad Mohamed dit Rommely, il fut prouvé qu'on s'était servi de leurs noms pour décider les autres et qu'ils étaient innocents..

De la déposition des témoins et de l'aveu de Ben Ferah, il resta prouvé que ce dernier comptait que, le lendemain 6, après le prêt, dix hommes du bataillon turc et les cavaliers nommés plus haut se mettraient en route de deux côtés différents pour aller se réunir chez les Ouled Boasis, dans le douar du cheikh El Baachi où l'on prendrait des mules et que, de là, on filerait sur Constantine. J'ordonnai sur le champ à M. de Cissey, lieutenant d'état-major remplissant provisoirement auprès de moi les fonctions d'aide de camp, de partir avec 40 cavaliers et d'aller enlever le cheikh complice dans cette affaire. Les sous-lieutenants indigènes Verdura et Ben Omar lui furent adjoints pour cette expédition. Vingt Turcs à pied, parmi lesquels quelques-uns de ceux que l'on devait embaucher, se mirent en route et devaient se présenter au douar comme déserteurs. Ils devaient être suivis par quatre Turcs à cheval (parmi lesquels Ben Ferah) qui devaient aussi se donner comme déserteurs; enfin, à la pointe du jour, le reste du détachement devait entourer le douar et saisir le cheikh et deux Maures de Constantine que l'on croyait y être cachés, mais le guide des fantassins les égara et les cavaliers étant arrivés seuls chez El Baachi, celui-ci après les avoir d'abord bien accueillis commença à montrer qu'il soupçonnait quelque piège. Ben Ferah, que l'on avait menacé de la mort s'il ne continuait pas à jouer devant El Baachi le rôle de déserteur, ne put parvenir à rassurer ce cheikh. M. de Cissey, embusqué à peu de distance, fut averti de cet incident et entoura sur le champ le douar. Le cheikh fut enlevé, mais dans l'obscurité, il fut impossible de découvrir les deux Maures ainsi qu'une assez grande quantité de marchandises achetées à crédit à Bône par Ben Ferah. En attendant jusqu'au jour on pouvait découvrir quelque chose de plus, mais à douze lieues de Bône et à six lieues des

camps, il ne fallait pas s'exposer en présence d'un douar nombreux et bien armé et ayant des alliés à une petite distance. M. de Cissey se remit en route sur le champ, après avoir mis du monde à la recherche des Turcs à pied; à la pointe du jour ils furent retrouvés et ce détachement arriva à huit heures du matin au camp de Dréan. Il avait quitté Bône la veille, à deux heures après-midi.

Ben Ferah a tout avoué et a livré les lettres de l'aga d'Ahmed; il a montré du repentir, s'est prêté à tout ce que l'on a exigé pour l'enlèvement du cheikh El Baachi. De plus, son frère a été assassiné dernièrement en revenant d'ordonnance. Il me répugnerait beaucoup d'envoyer cet homme devant un conseil de guerre qui l'acquitterait probablement, comme il en a été pour l'embaucheur Sbiri. Je crois qu'il vaudrait mieux le garder comme prisonnier politique. Une somme de 240 francs a été trouvée sur lui au moment de son arrestation; le prix de son cheval et de son harnachement, que je fais vendre par le sous-intendant, joint à ces 240 fr., permettra de le nourrir en prison sans charge pour l'Etat. Le cheikh El Baachi, qui a commencé par promettre aux prétendus déserteurs un asile où mille Français ne les trouveraient pas, nie tout effrontément; mais toutes les dépositions le chargent et j'ai tout lieu de croire qu'il a prêté les mains aux désertions qui ont eu lieu précédemment.

Quant aux autres, ils sont plutôt coupables de non révélation que de complot réel; presque tous d'ailleurs nous ont bien servi et ont marché de grand cœur pour enlever El Baachi. Je vous demande donc la permission de traiter cette affaire politiquement sans livrer les coupables au conseil de guerre. Ils seraient ainsi punis d'une manière certaine et nous aurions peut-être aussi l'avantage d'avoir des prisonniers qui peuvent devenir, par la suite, avec Ahmed, un moyen d'échange contre quelques Français qui sont à Constantine.

Le nommé Ben Sbiri qui avait été chef d'un complot de désertion de 3 hommes du bataillon, turc pris sur le fait, a été acquitté par le conseil de guerre.

El Guermi, fils d'un ancien kalifa du bey de Constantine décapité par les ordres d'Ahmed-bey, recevait un secours de 40 francs par mois, indépendamment de la solde de spahi. Comme il a eu connaissance du complot sans le révéler, je lui supprime ce secours de 40 francs, en lui laissant sa solde de spahi pour qu'il puisse nourrir sa famille établie ici auprès de lui.

280

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 11 juillet 1837.

Vous avez vu, par ma dépêche du 2 du mois courant, dont je vous ai envoyé le duplicata le 4, en vous indiquant dans quel ordre les troupes destinées pour Bône devaient être embarquées, que les renforts qui arriveront dans cette ville vers la fin de juillet et dans les premiers jours du mois d'août prochain, porteront l'effectif des troupes de toutes armes rassemblées sur ce point à 13.644 hommes et 4.232 chevaux et mulets. Cette force suffira certainement pour les premières opérations qui doivent être entreprises et pour lesquelles je vous adresse des instructions spéciales; mais, si le résultat que nous espérons de ces premières opérations ne pouvait être

obtenu et qu'il fallût décidément se porter sur Constantine, il serait nécessaire de porter à environ dix sept mille hommes l'effectif des troupes de la province de Bône, afin que le corps expéditionnaire fût de six mille hommes et que Bône, Dréan, Guelma et Mjez-Ammar fussent convenablement occupés. Dans ce cas, je donne ordre au général Bugeaud de tenir prêt à être embarqué pour Bône le 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, fort d'environ 1.500 hommes, et vous prescrirez à la portion du 11e régiment de ligne restée à Alger (environ 1.000 hommes) de se tenir aussi prête à être embarquée pour Bône et, si vous prévoyez que l'expédition sur Constantine doive être faite, vous vous entendrez avec M. le commandant de la Marine, à Alger, pour que les bâtiments de l'Etat chargés de transporter les troupes d'Oran à Bône restent à votre disposition pour porter sur ce point le 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique ainsi que le 11e régiment de ligne.

J'écris en conséquence à M. le Ministre de la Marine afin de prévenir les retards qu'entraînerait nécessairement le retour des bâtiments en France et leur renvoi à Oran et à Alger, si l'expédition de Constantine se fait.

Vous me rendrez compte de l'exécution de ces dispositions.

P. S. — Comme vous êtes chargé des négociations et des opérations militaires dans la province de Bône, c'est à vous qu'il appartient d'apprécier l'utilité de ces renforts et de fixer l'époque de leur embarquement et de leur arrivée.

281

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (s. n.)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 12 juillet 1837.

Ma dépêche télégraphique du 8 de ce mois vous a informé que je vous préparais des instructions pour les opérations à faire dans la province de Bône. Le gouvernement vous a confié le soin de diriger ces opérations ainsi que les négociations à ouvrir avec le bey de Constantine.

Mes dépêches du 2 et du 4 juillet vous ont instruit des dispositions militaires que j'ai prescrites pour une démonstration vers Constantine, en occupant et fortifiant la position de Mjez Ammar destinée à devenir le point de départ des opérations définitives qui pourraient être jugées nécessaires et qui, dans ce cas, devraient commencer dans les premiers jours de septembre.

Toutes ces dispositions ont pour objet de faire sentir au bey Ahmed, par l'appareil de force qu'il nous verra déployer, la nécessité pour lui d'en venir à un arrangement convenable.

Les négociations faites d'une manière indirecte seraient aujourd'hui insuffisantes; elles compromettraient même le résultat que le gouvernement veut obtenir, c'est-à-dire la pacification, car elles pourraient rendre Ahmed trop confiant dans ses forces et l'empêcher de croire à la fermeté de nos résolutions. C'est dans cette pensée que ma dépêche du 5 de ce mois vous a invité à rappeler M. Foltz de Tunis, dans le cas où il ne serait survenu rien d'important à la suite de ses premières démarches.

Il vous faut désormais négocier directement avec Ahmed. Quant au moment favorable pour entamer les négociations, il vous appartiendra de le choisir selon la connaissance que vous aurez acquise de l'état des affaires et de la disposition des esprits. C'est à vous de juger s'il convient d'attendre que vos préparatifs militaires soient entièrement terminés ou si vous devez entrer en négociations avant cette époque.

En ce qui concerne les bases de l'arrangement à intervenir, mes dépêches des 22 et 27 mai vous ont déjà instruit des vues générales du gouvernement. Mais il est nécessaire que, de votre côté, vous me fassiez connaître dans le plus bref délai les conditions qu'il vous paraîtra convenable de faire à Ahmed dans l'état actuel des affaires. Ces conditions doivent m'être envoyées le plus tôt possible.

Du reste, il ne vous échappera pas que le bey de Constantine est une puissance qu'il peut être utile de maintenir pour l'opposer à Abd el-Kader. Ce dernier, si je suis bien informé, aurait déjà reçu des propositions de quelques chefs arabes sous la domination d'Ahmed. Cette circonstance, si toutefois elle est vraie, ne peut être ignorée de celui-ci et pourrait seconder puissamment vos négociations avec lui.

Les opérations militaires et les négociations dont il s'agit, exigeront que vous vous transportiez dans la province de Bône. Vous me soumettrez vos vues sur les mesures à prendre pour que votre absence du siège de votre gouvernement ne porte pas préjudice à la marche des affaires.

282

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (s. n.)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

***Paris**, le 12 juillet 1837.*

J'annonce à M. le général Bugeaud que j'ai désigné M. le chef de bataillon Menonville pour être envoyé auprès d'Abd el-Kader en qualité de commissaire pour l'exécution du traité. Il sera chargé de toutes les affaires relatives à cette exécution. M. le général Bugeaud est invité à lui donner à cet effet les instructions nécessaires et à se concerter avec vous, afin de conserver l'unité indispensable dans la direction à donner au commissaire. Vous comprendrez combien il importe, dans un moment où vous allez vous éloigner vers l'Est, de prendre toutes les mesures convenables pour que rien n'entrave l'exécution du traité qui a pacifié les provinces de l'Ouest.

P.- S. — Je vous préviens que M. le général Bugeaud, d'après les instructions du Roi, restera à Oran, jusqu'à ce qu'il ait complètement assuré l'exécution du traité et l'établissement des relations qui doivent en être la conséquence (1).

---

(1) Cf. *Tafna*, doc. 399, p. 331.

283

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 13 juillet 1837.

Concertez-vous avec le général Bugeaud afin qu'il y ait unité et ensemble dans les dispositions relatives à la mise à exécution du traité conclu avec Abd el-Kader. Facilitez de tous vos moyens la tâche de cet officier général. Au moment où vous allez opérer et négocier dans l'Est, il importe que les affaires de l'Ouest soient conduites à bonne fin.

Du reste, le traité ne doit recevoir aucune publicité sans mon autorisation expresse (2).

---

(1) Dépêche télégraphique, parvenue le 14, à 10 h. et demie, à Toulon.

(2) Dépêche identique envoyée à Bugeaud, sauf la variante : « J'écris au gouverneur général de faciliter de tous ses moyens la tâche qui vous est confiée. Au moment où il va..... ». 13 juillet 1837, *Tafna*, doc. 100, p. 333.

284

Trézel à Damrémont

(Arch. Guerre)

Bône, le 15 juillet 1837.

Vous aurez lu, sans doute, dans les relations de la séance du 9 juin dernier (*Moniteur* et journaux du 10 juin) cette déclaration faite par M. Baude « qu'après un combat livré le 9 octobre 1836, aux environs du camp de Dréan, dix prisonniers des troupes du bey de Constantine ayant été amenés dans ce camp, neuf d'entre eux y avaient eu la tête tranchée, etc., etc... »

Comme le fait est faux et qu'il importe à l'honneur du 3e bataillon du 17e léger et de son chef que cette accusation soit repoussée, quoique bien tardivement, avec toute la publicité qu'elle a reçue, je vous prie, M. le Gouverneur général, de vouloir bien transmettre à M. le Ministre de la Guerre la lettre ci-jointe et d'ordonner que la note qui l'accompagne soit insérée dans le plus prochain numéro du *Moniteur Algérien* (1).

---

(1) Transmise au ministre avec avis favorable par le général Damrémont (dépêche du 20 juillet 1837 (*Archives Guerre*).

285

Schwebel à Damrémont

(Arch. de la Rés. Gén. de Tunis, Afrique I)

Tunis, le 16 juillet 1837.

M. le capitaine Foltz nous quitte pour revenir peut-être bientôt. Je serai charmé de le recevoir. Il s'est acquis toute mon estime et je suis persuadé que la manière dont il a rempli sa mission, lui assurera la continuation de votre confiance.

M. le capitaine Foltz vous apporte des lettres du bey de Constantine qui annoncent des dispositions très pacifiques; elles vous engageront peut-être à entamer avec lui une négociation qui, je n'en doute pas, amènera la paix, si on lui offre des conditions analogues à celles qui ont été accordées à Abd el-Kader. Cependant sa position, sa puissance et ses relations avec les populations qui lui sont soumises sont bien différentes de celles de cet Emir. Leurs caractères et leur manière d'agir ne se ressemblent nullement. Ahmed est un despote dur et cruel dont l'administration est oppressive et vexatoire; son autorité ne se maintient que par la terreur; il gouverne en vrai pacha turc. Je verrais donc avec peine se consolider sa domination par la sanction que lui donnera la paix qui lui sera accordée. Et puis ne sera-t-il pas à craindre que, si cette paix se fait avec lui avant que des succès bien décidés obtenus sur lui par nos armes. ne lui aient imprimé fortement, ainsi qu'à ses adhérents, le sentiment de leur infériorité, il ne soit un mauvais voisin et ne fasse

naître à tout instant des sujets de querelle et de brouillerie qui finiront par une rupture et la guerre.

J'ai cru, M. le Comte, pouvoir me permettre de vous soumettre ces observations, parce qu'elles sont fondées sur l'opinion qu'on s'est formé ici sur Hadji Ahmed et son gouvernement.

286

Le Ministre de la guerre à Damrémont (6635)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Le 18 juillet 1837.

J'ai reçu votre rapport du 20 juin (cabinet n° 77). J'apprends avec satisfaction que les derniers renseignements qui vous sont parvenus sur les dispositions des tribus de l'Est, vous ont confirmé dans l'opinion que nos relations avec elles ne cesseraient plus d'être amicales. Je désire que, de votre côté, toutes vos dispositions continuent à être prises dans le même but.

Si Abd el-Kader a réellement envoyé des proclamations aux tribus qui doivent rester sous notre domination pour les engager à émigrer, il est d'une haute importance pour le Gouvernement de s'assurer de la vérité de ce fait et je recevrai avec intérêt l'envoi d'une de ces proclamations, dans le cas où vous auriez réussi, comme vous l'espériez, à vous la procurer. Il serait utile aussi d'avoir quelques-unes des lettres dans lesquelles Sidi Embarak aurait annoncé que la paix ne durerait pas trois mois.

Les nombreuses désertions que vous me signalez, tant dans le corps des zouaves que parmi les détachements de condamnés employés aux travaux d'assainissement à Boufarik, méritent une sérieuse attention. Vous ferez bien de chercher à en connaître les causes et d'aviser aux moyens d'en prévenir le retour. L'ordre de faire rentrer le détachement des condamnés à Alger me paraît, dans ce but, une mesure bien entendue.

Il m'a été agréable d'apprendre que l'état sanitaire des troupes continuait à être satisfaisant.

287

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 19 juillet 1837.

Par ma lettre du 13 mai dernier, je vous ai fait connaître que les malades ramenés de Bône en France à bord de l'*Egérie* et de la *Chimère*, avaient donné en janvier 1837, un exemple déplorable des conséquences que peut avoir le défaut de précautions suffisantes au moment des évacuations de malades; et, entrant à cet égard dans tous les détails nécessaires, je vous ai prié de donner, de concert avec M. Melcion d'Arc, des ordres pour que les évacuations et embarquements pour France ne se fissent jamais sans le concours de l'intendance militaire.

En outre et dans la prévision d'une prochaine démonstration contre Constantine, pour éviter les fâcheux résultats que nous avons eu à déplorer l'hiver dernier, j'ai récemment renouvelé mes instances auprès de M. le Ministre de la Marine pour obtenir de lui que deux gabarres, au moins, spécialement aménagées pour le service des évacuations, y fussent exclusivement consacrées.

Enfin et pour le cas de non succès de cette négociation, j'ai en même temps chargé MM. les intendants militaires des 8e et 21e divisions :

1° de rechercher si le commerce pourrait fournir des bâtiments susceptibles d'être appropriés à cette destination;

2° de s'assurer d'avance à quel prix approximatif et à quelles conditions le service des évacuations pourrait être confié à ces bâtiments de commerce.

M. le Ministre de la Marine vient de répondre, sous la date du 6 juillet courant, à ma communication, qu'il ne lui était pas possible d'accéder à la demande qui en fait l'objet; il entre à cet égard dans quelques explications dont je crois utile de vous donner connaissance.

« Cinq corvettes de charge du port de 800 tonneaux sont affectées aux transports continuels qui se font entre Toulon et l'Afrique pour le service de l'armée d'occupation. Il me serait impossible d'ajouter à ces bâtiments aucun nouvel armement du même genre et, dans beaucoup de circonstances, ils n'ont été que suffisants pour les mouvements qu'il a fallu effectuer.

« Si deux de ces corvettes étaient transformées en hôpitaux flottants, elles seraient entièrement perdues pour le service qu'elles font en ce moment. Le département de la guerre devrait y suppléer par des affrètements et l'entretien de ces deux corvettes comme bâtiments armés n'en serait pas moins coûteux.

« Or, il arriverait parfois qu'on les garderait longtemps sur la rade de Bône comme hôpitaux flottants, qu'ensuite on

les ferait appareiller pour transporter en France un petit nombre de malades, ce qui en rendrait le transport fort cher, tandis que, quand on aurait tout à la fois à renvoyer en Europe une grande quantité de militaires atteints de maladies épidémiques, ces deux bâtiments seraient tout à fait insuffisants pour y pourvoir, ou bien qu'ils seraient retenus en mer par des temps contraires ou à Toulon pour des réparations que des traversées pénibles auraient rendues nécessaires.

« Plus j'y ai réfléchi, Monsieur le Baron et cher collègue, plus je suis resté convaincu de la préférence à donner au mode actuel de transport des malades sur tous les bâtiments de l'Etat qui se trouveront disponibles en rade de Bône, quand les circonstances rendront indispensables l'évacuation de cette ville.

« Soyez assuré qu'à bord de tous nos bâtiments, on a des moyens d'hygiène et de guérison aussi bons que ceux qu'on pourrait réunir sur des bâtiments installés en hôpitaux et qu'il suffira d'empêcher l'entassement des malades sur le même bord, pour qu'aucun des accidents déplorables dont on s'est plaint autrefois, ne puisse se reproduire. Croyez aussi que, même avec une installation spéciale, une corvette hôpital ne serait pas pour les malades un séjour moins dangereux que tout autre bâtiment, si on les y faisait entrer en trop grand nombre et sans discernement.

« Ce qu'on demande aujourd'hui pour l'Afrique, a été essayé pour nos colonies des Antilles. Une corvette de charge avait été spécialement affectée au transport des soldats malades à ramener de ces îles en France; mais, après quelques traversées, on a dû y renoncer; les dépenses étaient excessives et les malades ne se trouvaient pas mieux qu'à bord des autres bâtiments auxquels on n'était pas dispensé d'avoir recours.

De son côté, M. l'intendant militaire de la 8e division, en réponse à ma communication relative aux navires du commerce, m'a fait connaître, sous la date du 9 juillet courant, le résultat de ses démarches à cet égard.

« Il y aurait impossibilité, annonce M. Rey, de trouver en ce moment parmi les navires du commerce des bâtiments convenables pour les évacuations; la majeure partie ne rentrera dans le port que vers la fin d'août ou le commencement de septembre.

« En outre l'emploi des navires que l'on affréterait pour servir au transport des malades et blessés, rendra eet affrétement plus coûteux, attendu que les propriétaires répugnent à les transformer en hôpital et, dès lors, on ne donne pas l'espoir de les obtenir à moins de douze francs par tonneau et par mois ».

M. l'intendant militaire de la 21e division, ayant reçu des offres encore moins favorables, il faut, dès lors, renoncer à se servir des bâtiments de commerce aux conditions exorbitantes que l'on paraît devoir exiger et, dans cette position, je ne puis que me référer aux instructions contenues dans ma dépêche du 13 mai dernier ainsi que dans la lettre susmentionnée de M. le Ministre de la Marine.

Veuillez bien, Monsieur le Gouverneur général, recommander de nouveau l'exécution des ordres que vous avez donnés, par suite de ma dépêche précitée, pour que les évacuations de malades et embarquements pour France soient opérés avec ordre et toujours en vertu d'une autorisation régulière. On ne saurait trop insister sur la nécessité de ne jamais charger les bâtiments que du nombre d'hommes qu'ils peuvent convenablement transporter et de ne jamais, non plus, mettre à bord des moribonds ou des malades hors d'état de supporter les fatigues de la traversée.

J'écris à ce sujet et par le même courrier à M. l'intendant militaire de l'armée d'Afrique.

Je crois devoir aussi vous informer que je me suis adressé à M. le Ministre des Affaires Etrangères, pour le prier d'obtenir, s'il est possible, du gouvernement espagnol, l'autorisation d'établir à Mahon, ainsi que cela à déjà eu lieu en 1830, un hôpital provisoire d'environ 500 lits, où les malades pourraient être évacués à moins de frais et avec plus de célérité

qu'en France : la réponse de M. le comte Molé ne m'étant point encore parvenue, j'ignore les résultats de cette nouvelle démarche, dont j'aurai soin de vous tenir informé.

288

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (93)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 19 juillet 1837.

M. le général Bugeaud m'a rendu compte qu'Abd el-Kader avait accepté définitivement le traité tel qu'il avait été renvoyé : ainsi ce traité est devenu exécutoire (1). Il vient d'être publié dans le *Moniteur* (2) et je vous en adresse une copie en vous autorisant à le publier également dans le *Moniteur Algérien* (3).

J'ai fait transcrire en regard le texte arabe, mais seulement pour l'usage que vous pourriez avoir à en faire dans vos relations avec Abd el-Kader. Comme il n'est destiné qu'à cet objet, vous ne lui donnerez pas de publicité (4) sans mon autorisation expresse; le texte français seul sera publié.

---

(1) Bugeaud au ministre de la Guerre, 2 juillet, *Tafna*, doc. 43, p. 155.
(2) *Moniteur*, 18 juillet 1837.
(3) *Moniteur Algérien*, 26 juillet 1837.
(4) Défense renouvelée dans une dépêche du ministre du 26 juillet. (Archiv. Gouv. gén. E. 109²).

289

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (6384)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 19 juillet 1837.

J'ai reçu avec votre dépêche du 7 de ce mois les renseignements qui l'accompagnaient sur les préparatifs de défense du bey de Constantine. Quel que soit le degré de confiance qu'ils vous paraissent mériter, je pense, comme vous, qu'ils doivent être fort exagérés en ce qui concerne l'évaluation du nombre des Kabayles qui sont dans la ville et des Arabes campés au dehors. Vous ferez bien de ne négliger aucun moyen d'arriver à des informations plus précises à cet égard et je vous recommande de continuer à me transmettre avec la même exactitude toutes celles qui vous parviendraient par la suite.

290

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (94)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 21 juillet 1837.

J'ai reçu votre dépêche du 8 juillet qui m'annonce que votre aide de camp M. Foltz est sur le point de revenir à Alger, circonstance qui s'accorde avec les instructions que je vous ai adressées dans l'intervalle. Ma dépêche du 12, qui s'est croisée avec la vôtre du 8, a répondu d'avance aux différents points mentionnés dans celle-ci et j'ai vu avec satisfaction que votre manière d'envisager les choses est généralement d'accord avec la mienne. Vous allez donc traiter directement avec Ahmed et le Gouvernement vous laisse le choix du moment favorable pour le faire. En ce qui concerne les conditions de l'arrangement à conclure avec lui, je vous ai demandé par ma dépêche du 12, de m'adresser dans le plus bref délai celles que vous croirez devoir lui offrir d'après la connaissance que vous avez de l'état des choses dans le pays. J'ajouterai seulement, qu'il est fort à désirer, qu'outre les points déjà occupés sur la côte, Stora et Gigelly nous soient réservés.

Ainsi que je vous l'exprime dans ma dépêche du 12, j'ai tout lieu de croire, qu'il est dans le nôtre d'avoir ce bey comme une barrière opposée à Abd el-Kader. Quoi qu'il en soit, vous ne perdrez pas de vue que la pacification est l'objet principal que le gouvernement se propose et que la guerre n'est considérée ici que comme un moyen de l'obtenir aux conditions les plus avantageuses, moyen auquel il ne faudra avoir recours qu'à la dernière extrémité.

Quant aux difficultés éventuelles d'exécution de l'expédition de Constantine, vous serez sans doute plus à même de les apprécier à leur juste valeur, lorsque vous serez sur les lieux et établi dans la position de Mjez Ammar. Aussi, après votre arrivée dans la province de Bône et quand vous aurez vu par vous-même l'état des choses, je vous invite à me faire connaître quelle sera, en définitive, votre opinion à cet égard.

291

Le Ministre des Affaires Etrangères à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 22 juillet 1837.

Les renseignements que je reçois de l'ambassade du Roi à Constantinople, ne permettent pas de douter de l'existence des relations que la Porte entretient avec les ennemis de la France en Afrique. Non seulement le gouvernement turc est en rapport avec les chefs arabes, mais encore il fomente par des promesses et des encouragements la haine du nom chrétien chez les populations musulmanes et jusque dans Alger même. Ces intrigues ont pour moteur le ministre de l'Intérieur Pertew Pacha et pour instruments les derviches, dont il a fondé à Scutari un collège qui sert de point de réunion à tous ceux qu'on emploie dans ces machinations. La frégate ottomane, la *Jourié*, partie précipitamment de Smyrne dans le courant du mois dernier pour les côtes d'Afrique, avait à

son bord deux de ces derviches ainsi qu'un officier d'artillerie qui, comme cela se pratique dans les cas semblables, ne paraît être là que pour attirer l'attention de nos consuls à l'arrivée du bâtiment à Tunis ou à Tripoli et afin que personne ne s'occupe des Derviches, qui passent pour avoir été pris à bord par charité.

Quoique je me sois empressé de faire part de ces informations aux ministres de la Guerre et de la Marine, je n'en crois pas moins utile, Monsieur le Comte, de vous les transmettre à vous-même. Vous jugerez, sans doute, qu'il est urgent de prendre toutes les mesures possibles pour faire exercer la surveillance la plus active à l'égard de ces intrigues qui, pour être obscures, n'en sont pas moins dangereuses.

292

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 25 juillet 1837.

J'ai l'honneur de vous envoyer une demande faite par le sieur Manucci (Noël), né à Tunis et Français d'origine, à l'effet d'obtenir de l'emploi dans l'expédition contre Constantine.

J'ai pensé que, d'après l'exposé fait par le sieur Manucci, des diverses missions qu'il a remplies tant dans la Régence de Tunis que dans la province de Constantine, et de ses relations avec les personnages influents de cette ville et des tri-

bus environnantes, il pourrait être employé utilement, ne fût-ce même qu'à titre d'interprète. Vous ferez à cet égard ce que vous jugerez convenable, après vous être assuré autant qu'il vous sera possible, de la moralité du sieur Manucci en prenant des renseignements sur son compte à Alger et à Bône, si vous le jugez nécessaire, auprès des personnes qui ont pu le connaître soit à Tunis, soit à Tabarque ou ailleurs.

En me transmettant la demande du sieur Manucci, le général Sébastiani me dit qu'il lui paraît avoir de l'intelligence.

Si les renseignements que vous recueillerez sur le sieur Manucci lui sont favorables, et si vous jugez pouvoir l'utiliser, vous le ferez savoir au général Sébastiani qui, sur votre demande, le dirigera sūr l'Afrique. J'écris dans ce sens à cet officier général.

Vous me rendrez compte de ce que vous aurez cru devoir faire par suite de cette lettre.

293

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (97)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 26 juillet 1837.

J'ai reçu votre dépêche télégraphique en date du 14 de ce mois ainsi que votre lettre confirmative du même jour, par lesquelles vous me faites connaître les bases des négociations que vous avez entamées avec Ahmed-bey.

J'ai reçu également la copie de la lettre que vous avez adressée en même temps à M. le Président du Conseil et qui contient, à ce sujet, de plus amples détails. M. le Président du Conseil y répondra de son côté.

Je me borne à vous rappeler seulement quant à la délimitation du territoire, qu'ainsi que je vous en ai prévenu par ma dépêche du 21 courant, n° 94, il serait désirable, outre Stora et Bougie, de réserver Gigelli. Je me réfère, au surplus, aux communications qu'est chargé de vous faire de ma part mon aide de camp, M. Pellion.

294

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 26 juillet 1837.

M. le Président du Conseil me communique votre lettre du 14 courant. Indépendamment des explications verbales que le commandant Pellion vous donnera et de celles que le ministre des Affaires Etrangères doit vous adresser, je vais vous faire connaître mes observations sur l'importante communication que nous apporte votre lettre précitée.

La paix avec Ahmed serait évidemment préférable à la guerre. Si, avec lui, toute puissance d'origine turque était détruite, les tribus de la province de Constantine pourraient tourner leurs regards vers Abd el-Kader dont l'influence devenue universelle dans la Régence, ne pourrait plus que difficilement être balancée. J'examine donc les conditions que vous m'annoncez devoir servir de bases à la négociation,

au point de vue de l'opportunité et même de la haute utilité de la paix.

Des deux premières conditions, la seconde est celle sur laquelle il convient le plus d'insister. Le paiement du tribut est le signe le plus certain de la soumission et il est probable que le bey de Constantine s'y décidera plus aisément qu'Abd el-Kader.

L'article 3 déclare qu'Ahmed conservera l'administration de l'ancien beylik de Constantine. Ces expressions excluent l'idée d'une investiture nouvelle et actuelle. Elles tendent trop à faire considérer le présent comme la continuation du passé.

Au lieu de déterminer les limites du territoire réservé à la France, il est préférable de limiter celui qui va être cédé à l'administration du pacha, la France se réservant partout ailleurs les points que l'autorité française jugera bon d'occuper.

Une omission existe dans l'article 6. Le pacha doit répondre des dommages qui pourraient être causés par les indigènes aux établissements formés par les Français ou autres Européens dans le pays qu'il doit administrer.

Vous devez éviter l'emploi de cette expression *administrer* dans son application à l'autorité française, qui est souveraine, qui pose elle-même les limites du territoire qu'il lui plait d'occuper et qui, en dehors, délègue l'administration selon qu'il convient à son intérêt ou à sa politique.

Dans le règement des limites, ce qui surtout importe, c'est que le littoral ou, du moins, tous les points par lesquels le commerce peut se faire, appartiennent à la France. Vous examinerez si, pour parvenir à ce but, la convention ne pourrait pas contenir la réserve générale d'occuper sur la côte et même dans l'intérieur, tous les points qui seraient jugés utiles au commerce. On pourrait dominer ainsi même celui des caravanes.

Il ne semble pas que le projet formule assez clairement la faculté illimitée pour les habitants des deux territoires de voyager et circuler en toute liberté.

Au surplus les intentions du Gouvernement vous étant dès longtemps connues, les observations qui précèdent n'auront fait qu'en compléter l'expression. Le plus puissant moyen de procurer une heureuse issue aux négociations dont vous vous occupez, c'est l'active continuation des préparatifs de l'expédition contre Constantine, comme si elle devait inévitablement avoir lieu; c'est la réunion des forces et du matériel indispensables pour en assurer le succès. La publicité des préparatifs et leur retentissement aux oreilles d'Ahmed lui prouveront qu'il ne peut échapper que par la paix à la destruction dont il est menacé.

J'ai l'espoir que le Gouvernement devra à votre habileté, à votre prudence un traité qui achèvera la pacification de l'ancienne Régence.

295

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 28 juillet 1837.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 juillet courant, dans laquelle vous accusez réception de mes dépêches des 2 et 4 de ce mois et vous me rendez compte du départ d'Alger des bateaux à vapeur qui doivent prendre à leur bord une partie des troupes de la division d'Oran, destinées à renforcer le corps expéditionnaire de Constantine.

J'apprends avec satisfaction que le général Trézel pourra, en une quinzaine de jours, avec les troupes qui seront en-

voyées à Mjez Amar, exécuter les ouvrages destinés à mettre ce point à l'abri d'un coup de main de la part des Arabes.

Le manque d'eau entre Ras el-Akba et Constantine est, ainsi que le fait remarquer le général Trézel, une difficulté grave; il convient que, dès ce moment, on avise aux moyens de la vaincre. Et, si l'on fait l'expédition, peut-être pourrait-on, sur les points de station ou dans les environs, pendant les opérations sur Constantine, trouver de l'eau en creusant des puits, comme cela est arrivé dans les opérations de Sidi Ferruch sur Alger, en 1830.

Quant aux fourrages, il faudra à l'avance en former un dépôt à Guelma ainsi que dans le nouveau camp qui va être établi et l'administration, doit, du reste, prendre les mesures nécessaires pour assurer ce service pendant les opérations sur Constantine.

L'état sanitaire à Bône, à Dréan et à Guelma, dont le général Trézel vous a rendu compte, est, en effet, satisfaisant; mais, comme vous le faites observer, il ne faut pas compter sur la durée d'un état de choses aussi favorable; vous avez donc bien fait de lui donner l'ordre d'organiser le service des hôpitaux sur une plus grande échelle, et de faire monter les baraques-hôpitaux qui lui ont été envoyées d'Alger.

J'approuve l'envoi à Bône des 100 condamnés qui sont destinés aux travaux d'assainissement des environs de cette ville.

Quant à l'artillerie demandée par le général Trézel, vous avez vu par mes lettres du 2 et du 4 juillet, qu'il recevra dans les premiers jours du mois prochain, au plus tard, 4 batteries, tant de France que d'Oran, ainsi qu'un détachement tiré d'Alger.

J'apprends avec plaisir que vous allez vous rendre à Bône; je recevrai avec intérêt les rapports que vous aurez à m'adresser de cette ville, sur la situation des divers services, sur l'état des travaux en cours d'exécution, ainsi que sur les ouvertures qui pourraient vous être faites par Ahmed-bey.

296

Trézel à Damrémont

(Arch. Guerre)

Bône, le 29 juillet 1837.

Je reçois de M. le sous-intendant civil de Bône la copie d'une lettre qui vient de lui être adressée par M. James Richardson, missionnaire pour la propagation de la Bible dans toutes les parties du monde, et par laquelle cet ecclésiastique lui demande la faculté d'exercer ses fonctions de missionnaire à Bône et dans les villages adjacents, de faire des prêches pour les personnes qui appartiennent à la religion protestante, d'avoir des conversations sur la Bible et de distribuer les Saintes Ecritures en hébreu, enfin de répandre la connaissance de ces Ecritures dans toutes les classes de la population de Bône par toutes les langues en usage dans le pays.

Je vous prie, Monsieur le Gouverneur général, de vouloir bien me donner vos ordres sur cette demande. Elle est délicate de sa nature et, particulièrement, dans un pays où règnent plusieurs religions parmi des populations ennemies les unes des autres. Il serait difficile d'obtenir des garanties suffisantes contre le zèle ardent qui doit animer tout missionnaire religieux et l'entraîner dans des controverses dangereuses pour la tranquillité publique. Je me souviens que des demandes smblables faites antérieurement à des Gouverneurs généraux, vos prédécesseurs furent écartées.

297

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 31 juillet 1837.

Les nommés Mazeillier (François) et Rey (Antoine), militaires français, se sont présentés, au mois d'avril dernier, devant M. le consul de France à Mogador (Maroc) en lui déclarant qu'il avaient été faits prisonniers par les Arabes; ils ont demandé qu'on leur facilitât les moyens de rentrer en France ou dans nos possessions françaises en Afrique.

Il résulte des recherches faites dans nos bureaux que le premier de ces militaires se serait évadé, le 28 juin 1834, de l'atelier de travaux publics de Mers el-Kébir près Oran et que le second aurait déserté du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique à Oran, le 3 décembre 1834.

Cependant, comme il pourrait se faire que ces deux militaires eussent été faits réellement prisonniers par les Arabes et qu'il n'eussent été signalés déserteurs que par suite de l'incertitude où l'on était alors sur leur sort, je vous prie de bien vouloir faire prendre tant auprès du commandant de l'atelier de Mers el-Kébir que de celui du 1er bataillon d'Afrique de nouveaux renseignements sur les circonstances qui ont accompagné la disparition de ces deux hommes et de me les communiquer le plus promptement possible.

298

Ahmed Bey à Damrémont (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 121[1])

Ahmed-bey etc... au comte Damrémont pair de France, Gouverneur général.

Après salutations.

Je vous apprends que Mouchi Busnach est arrivé chez nous; avant qu'il fût arrivé nous l'avions demandé. Vous lui avez permis de venir, c'était notre vœu. Il est arrivé chez nous bien portant par la grâce de Dieu. Toute personne qui vient chez nous dans l'intention de me voir peut y arriver en toute sécurité. Et quand Busnach est arrivé dans notre maison nous l'avons reçu avec joie, non seulement parce qu'il est notre fidèle serviteur, mais que ses pères avant lui étaient nos fidèles serviteurs. Je me suis entretenu avec lui; il m'a communiqué les paroles dont vous l'aviez chargé et il m'a instruit de vos intentions relativement à la paix; il m'a dit que vous étiez un homme de bien et que vous désiriez la tranquillité; il m'a vanté vos bonnes qualités, votre intelligence etc.... Quant à moi je vous ai déjà envoyé mon serviteur Ibrahim ben Bajou avant l'arrivée de Busnach. Si j'avais su qu'il dût venir j'aurais retardé le départ d'Ibrahim; mais ce qui est fait est fait; s'il plait à Dieu, il n'en résultera que beaucoup de bien. Sachez que Busnach a passé plusieurs jours chez nous et nous nous sommes entretenus ensemble. Je lui ai fait connaître mes intentions et il vous les communiquera lui-même. Ce qu'il vous communiquera ce sera bien mes intentions dans lesquelles il y a du bien pour les deux côtés. Mais il me faut la réponse apportée par lui bien promptement.

---

(1) Copie jointe à une dépêche de Damrémont du 2 août 1837 (s. n.). (Le texte arabe manque).

299

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (6431)

(Arch. Gouvern. Gén. E 108)

Paris, le 1er août 1837.

Les ouvertures faites et les négociations commencées pour la conclusion de la paix dans la province de Constantine ne prescrivent pas sans doute une suspension d'armes; cependant, surtout dans les circonstances actuelles, les mouvements de troupes sur la partie non encore occupée du pays doivent être rigoureusement commandés par le besoin de garantir notre propre sécurité ou de protéger nos alliés.

Votre rapport du 22 juillet ne me permet pas d'apprécier suffisamment si des motifs de cette nature expliquent et justifient la sortie du camp de Guelma exécutée par le colonel Duvivier dans la journée du 16. Dans un moment où votre arrivée prochaine et annoncée allait imprimer la direction convenable aux opérations militaires dans cette partie de la Régence, on a dû être maîtrisé par des considérations qui ôtent à cette marche en avant tout caractère purement offensif.

L'incendie employé par les Arabes comme moyen d'attaque doit d'autant plus attirer votre attention, que nos blockhaus, jusqu'ici vainement assaillis, résisteraient difficilement à l'emploi de matières combustibles que des rassemblements nombreux entasseraient subitement autour d'eux; le système suivi jusqu'à présent pour l'établissement de nos postes avancés pourrait ainsi exiger de graves modifications.

Il est d'une extrême utilité de rechercher avec un soin particulier si l'incendie de la plaine de la Mitidja n'aurait pas

pour cause un sentiment d'hostilité plutôt qu'une imprudence. Je vous prie de me transmettre avec détails tous les renseignements que vous aurez pu faire recueillir à ce sujet.

Au moment où les négociations qui se poursuivent peuvent avoir prochainement l'heureuse fin que nous leur désirons, il est important que l'on ne hasarde point de course en pays ennemi sans des motifs de la plus haute gravité et, autant qu'il se pourra, sans votre autorisation expresse. Vous arrivez à Bône; votre prudence et votre bon esprit me répondent que, personnellement, et jusqu'à ce que la marche sur Constantine soit devenue inévitable, vous agirez avec une grande circonspection et que vos instructions feront des recommandations semblables à vos subordonnés, s'il s'en trouvait qui fussent trop disposés à les méconnaître et à y substituer leurs propres inspirations et à contrarier ainsi vos vues pour la plus prompte pacification de cette partie de nos possessions. Vous avez le pouvoir d'y remédier et vous pourrez en faire usage sans hésiter, avec la certitude d'une entière approbation.

300

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (6433)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 1er août 1837.

J'ai vu avec satisfaction par votre dépêche du 20 juillet n° 853, que vous attendiez mes ordres avant de publier le traité conclu avec Abd el-Kader dont M. le général Bugeaud

vous a envoyé la copie. Ma dépêche confidentielle du 19 juillet, n° 93, qui vous a porté une ampliation de ce traité et celle du 26, n° 96, qui vous a confirmé cet envoi vous ont depuis itérativement prescrit de vous borner à la publication du texte français et de ne donner aucune publicité au texte arabe sans mon autorisation expresse. Je vous renouvelle ici cette recommandation.

La mission que vous avez donnée à M. le capitaine Pellissier d'aller à Oran se concerter avec M. le général Bugeaud sur toutes les dispositions à prendre pour assurer l'exécution du traité est une mesure utile et convenable et je ne puis que l'aprouver.

J'approuve également que vous n'ayez pas exécuté le projet de faire en ce moment une démonstration sur Blida. Ce mouvement, dans votre pensée, n'aurait assurément rien eu d'offensif; mais les Arabes auraient pu prendre pour un acte d'agression ce qui n'eût été réellement qu'une simple reconnaissance militaire et se livrer à de nouvelles hostilités.

Il vaut donc mieux, dans l'intérêt même du rétablissement et de la consolidation de nos relations pacifiques avec les tribus, attendre l'arrivée prochaine d'Abd el-Kader dans la province de Titteri et lui laisser le soin de les instruire lui-même des conditions du traité. Cela est d'autant plus convenable, que l'état actuel des affaires exige votre présence à Bône et que ce n'est qu'à votre retour qu'il vous sera possible de vous occuper avec suite de toutes les mesures relatives à l'exécution de la convention du 30 mai.

J'ai lieu d'espérer que M. le chef de bataillon Menonville justifiera la confiance qui m'a déterminé à le désigner pour être envoyé auprès d'Abd el-Kader en qualité seulement de commissaire pour l'exécution du traité, titre que je vous recommande de lui maintenir.

301

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (6430)

(Arch. Guerre)

Paris, le 1er août 1837.

Je vous annonce que, par ordonnance du 23 juillet dernier, le Roi a nommé M. Laurence, membre de la Chambre des Députés (1) aux fonctions de Directeur au Ministère de la guerre pour les affaires des Possessions françaises dans le nord de l'Afrique.

Je vous invite en conséquence à donner des ordres pour que toutes les dépêches précédemment dirigées sur la division d'Alger le soient dorénavant sur la direction des Affaires d'Afrique.

Vous aurez à informer les différents chefs de service de ce changement d'organisation.

---

(1) Député des Landes en 1831 et depuis régulièrement réélu. Membre de la Commission d'Afrique (1833); commissaire spécial de la Justice à Alger, remplissant les fonctions de procureur général, 12 août 1834; directeur des affaires d'Afrique au Ministère de la Guerre, 23 juillet 1837; conseiller d'Etat en service extraordinaire, 24 juillet 1837; chargé de mission en Afrique pour inspecter les établissements de l'Est de la colonie (1842); directeur général des contributions indirectes (1844). Il prit, de 1831 à 1848, une part très active à toutes les discussions parlementaires relatives aux questions algériennes.

302

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (6436)

(Arch. Guerre)

Paris, le 1er août 1837.

Je suis informé par une lettre de M. le Ministre de la Marine et des Colonies en date du 26 juillet, que le gouvernement toscan, pour se débarrasser de galériens libérés, mais dangereux à cause de leur turbulence et de leur vagabondage, autorise tacitement leur admission comme matelots sur des bateaux corailleurs qui, de Livourne les conduisent à Bône où ils sont débarqués sous de vains prétextes.

M. le Ministre de la Marine et des Colonies en me signalant cet état de choses, m'annonce qu'il vient d'inviter M. le commandant de la Marine à Alger à exercer une sévère surveillance sur les coralines toscanes qui viennent relâcher à Bône, afin de prévenir, s'il est possible, le débarquement de tout homme dangereux.

Pour atteindre plus sûrement encore ce but, vous aurez à appeler sur cet important objet toute l'attention des diverses autorités militaires et civiles qui devront veiller avec soin à ce que, sous aucun prétexte, les individus dont il s'agit ne puissent s'établir dans nos possessions d'Afrique, soit qu'ils débarquent à Bône ou sur tout autre point.

303

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 1er août 1837.

Dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 juillet dernier, pour me faire connaître que votre départ d'Alger pour Bône aura lieu le 25 du même mois, vous m'exprimez le désir qu'il soit envoyé un troisième maréchal de camp à Alger. Les motifs qui vous portent à faire cette demande seraient de nature à être pris en considération si la situation des choses dans les environs d'Alger faisait craindre pour la sécurité de nos possessions dans cette province; tout porte au contraire à croire que la paix se consolidera. D'ailleurs, le général Bro dont l'absence d'Alger ne sera que momentanée, pourra être suppléé par le colonel Schauemburg dans le commandement de la brigade et, si la présence du général Négrier devenait nécessaire à Alger pour assister au délibérations du Conseil d'administration, le colonel Marey le remplacerait momentanément à Boufarick (1).

J'ai reçu aussi votre autre lettre du 20 juillet dans laquelle vous me rendez compte des travaux de la route de Dréan à Medjiz-Amar.

(1) Comme conséquence de cette décision, la demande adressée par le général Négrier pour obtenir un commandement dans l'expédition de Constantine fut rejetée par le ministre. (Le ministre de la Guerre à Damrémont, 9 août 1837). (Archiv. Guerre).

304

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 2 août 1837.

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21 juillet dernier, pour me rendre compte d'une expédition faite par le colonel Duvivier, le 16 du même mois, au sud et à trois lieues de Guelma.

Je regrette que le général Trézel se soit borné à recommander simplement au colonel Duvivier de ne pas tenter l'impossible, et qu'il ne se soit pas exprimé plus catégoriquement dans sa réponse à cet officier. Je ne vois pas, en effet, la nécessité dans laquelle il se trouvait de se jeter ainsi dans les hostilités au moment où il s'agit de traiter et où nos préparatifs militaires sont seulement en cours d'exécution.

Je désire que vous fassiez connaître au colonel Duvivier qu'il doit s'abstenir désormais de toute entreprise qui ne serait pas ordonnée ou prévue par ses chefs.

Prenez toutes les mesures nécessaires pour que tous les chefs militaires sous vos ordres se pénètrent bien de l'ensemble de vos opérations et de l'objet auquel doivent tendre vos dispositions, afin d'éviter tout engagement qui ne serait pas ordonné ou prévu par vos propres instructions. La paix doit être le but principal et la guerre ne doit ici être considérée que comme un moyen d'atteindre ce but. Tenez fortement la main à ce que tous les chefs sous vos ordres se conforment strictement aux instructions que vous leur donnerez et vous secondent dans l'accomplissement de la tâche qui vous est

confiée. Vous me trouverez constamment disposé à adopter à cet égard toutes les mesures que vous jugeriez nécessaires pour maintenir l'ordre, la discipline et l'obéissance parmi les troupes sous votre commandement.

305

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 2 août 1837.

Au moment où le succès des négociations de M. le général Bugeaud dans la province d'Oran vient de donner la paix à cette partie de nos possessions du nord de l'Afrique, le Roi a jugé convenable d'accorder un haut témoignage de sa satisfaction à l'un des principaux chefs indigènes qui, depuis longtemps, se sont ralliés à nos drapeaux et ont partagé avec nous les chances de la guerre.

En conséquence, Sa Majesté a, sur ma proposition, nommé, par ordonnance du 29 juillet, Mustapha ben Ismaël maréchal de camp dans les troupes indigènes des Possessions françaises du Nord de l'Afrique.

Comme cette nomination est tout en dehors de la règle et de la hiérarchie de notre armée nationale, j'ai fait établir un diplôme spécial pour servir de titre à Mustapha ben Ismaël et je l'adresse directement à M. le général Bugeaud en le chargeant d'en faire la remise au chef arabe. Je l'engage en

même temps à effectuer cette remise au milieu d'un certain appareil militaire, afin de frapper l'imagination des populatiIons indigènes et je l'autorise à y joindre le don des insignes du grade conféré, dans le cas où il jugerait que cela serait convenable.

Quant au traitement de Mustapha ben Ismaël, il reste le même, c'est-à-dire que ce chef arabe continuera à jouir des appointements annuels de 12.000 francs qui lui ont été accordés.

Le caractère et le but de la nomination de Mustapha ben Ismaël ne vous échapperont pas et le gouvernement du Roi a lieu d'espérer que les indigènes trouveront, dans le haut témoignage dont Sa Majesté vient d'honorer un de leurs principaux chefs, de nouveaux motifs pour s'attacher à nous et concourir ainsi au développement du système pacifique d'après lequel doivent être régies désormais nos possessions en Afrique.

306

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 4 août 1837.

Je réponds à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 20 juillet dernier, pour demander qu'un bateau à vapeur soit mis à votre disposition dans le port de Bône durant votre séjour dans cette partie de l'Afrique.

J'ai entretenu de cette affaire M. le Ministre de la Marine. Il ne peut disposer d'aucun bateau à vapeur pour la correspondance directe de Bône à Toulon; mais il me prie de vous faire remarquer qu'il y a huit bateaux de cette espèce en Afrique et que vous pourrez avec ces moyens organiser convenablement la correspondance sur les côtes d'Afrique et celle de Bône et d'Alger sur Toulon (1).

307

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 4 août 1837.

Vous m'avez fait l'honneur de m'informer, le 19 juin dernier, que, dans l'intérêt de la santé des détenus aussi bien que dans celui de leur amendement et, à la fois pour fournir des travailleurs au génie militaire et à l'administration des Ponts et Chaussées, vous aviez fait mettre à la disposition de ces deux corps les hommes condamnés par des conseils de guerre en Afrique et subissant la peine de l'emprisonnement à Alger.

Je rends justice aux bonnes intentions qui vous ont dirigé, mais, quels que soient les avantages qu'on ait cru devoir

---

(1) Réponse identique du ministre à une nouvelle demande de Damrémont sur ce sujet. (Le ministre de la Guerre à Damrémont, 25 août 1837). (Archiv. Guerre)..

trouver dans une semblable détermination, je suis étonné, vu sa gravité sous le rapport légal et le défaut d'urgence, qu'elle ait été mise à exécution sans mon autorisation préalable. Il était sensible cependant, que cette mesure, en assimilant les détenus dont il s'agit aux condamnés aux travaux publics, constituait une véritable aggravation de peine à laquelle venaient encore ajouter l'éloignement et le climat de la Régence.

Des considérations d'ordre et d'économie auraient dû s'opposer également à l'organisation adoptée, organisation devant donner lieu à des dépenses qui ne sont nullement prévues et de laquelle il peut d'ailleurs ressortir de graves inconvénients, tels que rebellions, dégradations, évasions, blessures ou mort des condamnés sur les ateliers de travail, etc. Ces inconvénients seraient la conséquence de la position aussi fausse qu'illégale dans laquelle ces hommes auraient été placés et il serait aussi peu équitable de leur en faire courir les chances que de leur en laisser subir les graves résultats, en sorte que leurs familles et tous les tiers intéressés, le cas échéant, seraient en droit de venir en demander compte.

En définitive, on n'aurait pas dû perdre de vue que la mesure dont il s'agit était une violation manifeste de l'article 40 du code pénal.

Je vous invite, en conséquence, à faire sur le champ rentrer les détenus dans leur prison pour qu'ils y subissent leur peine conformément au vœu de la loi.

Veuillez me rendre compte de l'exécution des prescriptions que renferme la présente dépêche (1).

---

(1) Une lettre du ministre à Damrémont du 25 septembre 1837 constate l'exécution de ces prescriptions. (Arch. Guerre).

308

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 8 août 1837.

Les faits imputés au 62e régiment de ligne, lors de l'expédition de Constantine, étaient si graves que j'ai senti la nécessité de m'éclairer à ce sujet. C'est dans ce but que je vous ai chargé de procéder à la formation d'une commission d'enquête et de me transmettre son rapport.

Ce travail m'est parvenu. L'ayant examiné avec attention, ainsi que l'enquête précédemment faite en exécution de l'ordre du jour du 19 décembre 1836, de votre prédécesseur, je me suis convaincu avec beaucoup de satisfaction que le 62e régiment de ligne n'avait manqué ni de courage ni de dévouement pour lutter contre les obstacles de tous genres qui ont fini par entraver l'accomplissement de sa mission.

Je me suis empressé de rendre compte au Roi du résultat de ces deux enquêtes dans un rapport dont S. M. a bien voulu approuver la communication au corps.

Je vous adresse ci-joint une copie de ce rapport et, par le même courrier, j'en envoie une autre expédition à M. le général Bugeaud, en l'autorisant à la faire transcrire sur le registre des ordres du jour du 62e régiment.

309

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (s. n°)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Le 9 août 1837.

Je ne suis pas en mesure d'exprimer mon opinion sur les lettres de M. Foltz et les pièces qui y sont jointes. Le prochain courrier vous en apportera l'expression.

Je me plais à croire que le Juif Ben Bajou est en effet autorisé à pressentir vos dispositions à la paix et à préparer les voies pour sa conclusion. Les relations ouvertes par cet envoyé avec M. Foltz ajoutent un nouveau degré de probabilité au succès de celles dont Busnach s'est, à votre connaissance, constitué l'intermédiaire.

Ce dernier, en bon Israëlite, ne vous avait pas offert ses services gratuitement et, puisqu'une récompense doit être assurée à celui qui travaillera efficacement à consommer un arrangement avantageux et honorable, je ne verrais pas d'inconvénients à ce que vous fissiez des promesses conditionnelles à Ben Bajou ou à tous autres dont l'entremise aurait été prouvée utile pour les résultats obtenus.

Quant à la somme jusqu'à laquelle vos engagements de cette nature pourraient s'étendre, il me serait bien difficile de fixer à cet égard une limite si, d'une part, je n'étais moi-même obligé de me renfermer dans des crédits spéciaux et si des demandes analogues ne m'autorisaient à penser que la somme totale des récompenses assurées à divers dans le cas où un seul ne les pourrait gagner, doit se balancer entre 60.000 francs et le maximum de 100.000 francs que je ne

puis dépasser, à moins de circonstances extraordinaires, dont vous demeurez juge (1).

Je vous autorise donc à rémunérer les services rendus dans les proportions que je viens d'indiquer et vous recommande, en même temps, de faire en sorte que les indemnités ou le tribut à payer par Ahmed-bey après la conclusion du traité puissent être offerts comme une compensation des sacrifices qu'il aura fallu faire pour arriver à la paix.

810

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 11 août 1837.

J'apprends par votre lettre du 26 juillet que je viens de recevoir, votre arrivée à Bône avec le détachement de la 4e batterie du 10e régiment d'artillerie (84 hommes). J'apprends également que vous avez remarqué que l'artillerie manque d'hommes et surtout de chevaux; que le train des équipages militaires réclame une augmentation de personnel; que le 23e régiment de ligne est arrivé à Bône; qu'un premier convoi du 47e y est arrivé aussi; que vous allez visiter le poste de La Calle et que vous ne tarderez pas à vous rendre aux avant-postes.

---

(1) Les mots « à moins que, etc... » ont été ajoutés de la main du ministre.

Je vous rapellerai à propos de votre remarque sur le faible effectif des troupes d'artillerie et des équipages militaires, qu'il a été reconnu que les 43.000 hommes que nous avions en Afrique étaient insuffisants pour prendre l'offensive sur tous les points, qu'il aurait fallu pour cela 60.000 hommes et que j'ai dû, dès lors, porter les principales forces dans la province d'Oran et sur Alger, afin d'opérer d'abord dans cette partie de l'Afrique. Il n'est donc pas étonnant que vous ayez trouvé peu d'artillerie à Bône où l'on devait se tenir sur la défensive, mais les opérations entreprises dans la province d'Oran et celles que vous avez faites dans les environs d'Alger amenant le résultat qu'on voulait obtenir, j'ai prescrit de reporter les forces principales sur Bône, pour prendre l'offensive dans cette province : c'est ainsi que vous avez dû voir dans mes lettres des 2, 4 et 11 juillet dernier, que j'ai donné des ordres pour augmenter les troupes de toutes armes qui s'y trouvaient. Aujourd'hui, il y a sur mer, destinées pour Bône, 3 batteries d'artillerie et une compagnie du train des parcs parties des ports de Marseille et de Port-Vendres les 24 et 30 juillet, 1er et 5 août courant. En outre la 3e compagnie du 2e escadron du train des parcs est partie d'Alger les 26 et 27 juillet; la 5e batterie du 13e régiment d'artillerie et la 8e compagnie du train des équipages ont dû partir d'Oran aussi dans les derniers jours de juillet. Je vous adresse, au reste, pour vous fixer sur les moyens qui ont été mis à votre disposition, l'état des troupes de toutes armes qui doivent être réunies dans la province de Bône. Cet état résume l'existant à Bône au 1er juillet dernier et la situation qui sera successivement produite par l'exécution de mes ordres et de ceux que vous donnerez. Il ne reste plus à expédier de France que 350 mulets de bât pour les équipages militaires qui seront envoyés à Bône par détachements de 50 mulets et, dans le courant du mois d'août, par des hommes du 3e régiment de chasseurs d'Afrique actuellement au dépôt à Hyères.

Je vous rappelle, enfin, que vous aurez à appeler pour compléter le corps expéditionnaire, s'il y a lieu, la portion du

11e de ligne, restée à Alger et le 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, qui est à Oran (2.500 hommes d'infanterie) et, en outre, 2 compagnies du train des équipages militaires, la 7e à Oran et la 9e à Alger (306 hommes, 446 chevaux et mulets). C'est à vous qu'il appartient, ainsi que je vous l'ai dit dans le P.-S. de ma lettre du 11 juillet dernier, d'apprécier l'utilité de ces renforts et de fixer l'époque de leur embarquement et de leur arrivée.

Quant au personnel des compagnies de mulets de bât, vous aurez à l'organiser de la manière la plus convenable pour le service des transports et pour l'organisation des troupes.

Vous verrez, s'il ne conviendrait pas d'attacher à chaque régiment une fraction de compagnie sous le commandement d'un officier ferme et intelligent et qui serait chargée de transporter les vivres du régiment.

J'attire toute votre attention sur cet objet qui simplifierait beaucoup le service de l'intendance et qui allégerait considérablement les convois généraux de la division.

Ainsi que je l'ai fait dans mes précédentes dépêches, j'insiste pour que vous vous pénétriez bien que l'état de paix est celui que vous devez vous attacher à atteindre et que tous vos efforts doivent tendre vers ce but. Vous continuerez par conséquent les négociations que vous êtes chargé de diriger et vous éviterez toute opération militaire qui serait de nature à compromettre soit ces négociations, soit des entreprises ultérieures, si les négociations n'arrivaient pas à bonne fin. L'objet principal pour vous, dans ce moment, est se borner à rassembler tous vos moyens de guerre, à les organiser complètement afin d'être prêt à marcher; mais vous ne devez rien entreprendre au delà, sans avoir fait connaître au gouvernement du Roi l'état exact des choses et avoir reçu ses ordres.

P.-S. — Je vois, par votre dépêche télégraphique du 28, que vous n'aviez pas reçu, à votre départ d'Alger, ma lettre du 19, qui vous informait des ordres que j'avais donnés pour faire diriger sur Bône la 7e Compagnie d'équipages à tirer

d'Oran et la 9e à prendre à Alger. Mais, en me reportant à ma lettre du 5 juillet dernier adressée à M. l'intendant militaire de l'armée d'Afrique, je remarque que je lui annonçais que mon intention était de diriger d'Oran et d'Alger sur Bône deux compagnies de mulets de bât, de manière à porter vos moyens de transport sur ce dernier point à 1.000 mulets de bât, indépendamment de 112 voitures attelées. Je regrette que M. l'intendant ne vous ai pas donné connaissance de cette dépêche qui aurait prévenu toute inquiétude de votre part. Au reste, je me persuade qu'aujourd'hui les 7e et 9e compagnies sont entièrement embarquées et que, vers le 20 août courant, vos moyens de transports seront complètement réunis à Bône. Ma lettre du 19 vous annonçait que j'avait fait noliser des bâtiments dans ce but.

311

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (99)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 16 août 1837.

Mes prédécesseurs ont eu plusieurs fois à se plaindre d'indiscrétions coupables, qui livraient à la publicité des détails d'une nature toute confidentielle sur les affaires d'Afrique. Je me trouve aujourd'hui dans la fâcheuse nécessité d'exprimer à mon tour des plaintes semblables.

Des journaux viennent de publier, comme leur étant transmises d'Alger, plusieurs des conditions sur lesquelles vous

avez proposé au Gouvernement de traiter avec Ahmed-bey. L'une de ces conditions, celle qui est relative à l'obligation imposée au bey d'arborer deux fois par an à Constantine le pavillon tricolore, ne peut, évidemment avoir été communiquée que par des personnes employées par vous à la rédaction ou à la transcription de vos dépêches politiques si, comme je le pense, vous avez soin d'en garder par devers vous les minutes.

J'ai vu avec autant de surprise que de mécontentement cette publicité donnée à des négociations qui sont à peine entamées et que leur caractère même commande de tenir aussi secrètes que possible. Comme cette indiscrétion n'est pas la première que j'aie déjà eu l'occasion de remarquer, que, dans plus d'une circonstance, le même courrier qui m'apportait vos rapports en transmettait le contenu aux journaux et que les publications de ceux-ci précédaient, le plus souvent, les communications qui étaient faites au bureaux de mon ministère, il est évident pour moi que ces infidélités sont commises dans les vôtres.

Je vous invite en conséquence à rechercher avec soin quels peuvent en être les auteurs et à prendre toutes les précautions convenables pour en prévenir le retour. Si, malgré vos recommandations et les miennes, l'habitude se conservait parmi quelques agents de l'autorité, spécialement dans vos alentours, de correspondre avec les journaux, de trahir, en faveur de qui que ce soit la confiance du gouvernement, d'embarrasser sa marche en révélant des secrets d'Etat confiés à la loyauté de ceux auxquels la nature même de leurs fonctions auprès de vous force à en laisser prendre connaissance, je serais réduit quoique à regret, à les frapper des mesures que je croirais les plus propres à les rappeler au sentiment de leurs devoirs

312

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (100)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 20 août 1837.

Votre dépêche confidentielle du 2 août et la traduction de la lettre d'Ahmed-bey qui y était jointe sont venues m'apporter la confirmation des espérances que vous aviez fondées sur la mission de M. Foltz, votre aide de camp, à Tunis et l'intervention du Juif Busnach. Il est maintenant bien avéré que la pensée d'ouvrir avec vous des négociations est venue du Bey, qu'il a fait les premières avances, que Ben Bajou était bien réellement son émissaire et, qu'enfin, Busnach, qui ne vous en imposait pas quand il se disait sollicité de se rendre à Constantine pour servir d'intermédiaire entre Ahmed et vous, est maintenant chargé de vous faire connaître ses dispositions. Je regrette que vous n'ayez pas pris sur vous de retarder quelques heures le départ du bâtiment qui m'a porté votre lettre. J'attends avec impatience les communications que vous m'annoncez sur le compte que Busnach a dû vous rendre de sa mission. Le bey Ahmed, à en juger par la fin de sa lettre, semble pressé d'en finir. L'époque avancée de la saison nous commande également de faire diligence. Si, comme tout porte à le penser, c'est bien sérieusement que la paix nous est proposée, je ne saurais trop vous recommander de conduire avec une extrême activité les négociations entamées, jusqu'à ce qu'elles soient suivies de conventions définitives ou qu'il soit bien démontré qu'elles ne peuvent avoir de ré-

sultat avant que la campagne, si la guerre est désormais inévitable, ne devienne trop hasardeuse ou impossible.

Je recommande à votre prudence ces considérations qui sont pour moi de la dernière importance.

313

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (101)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 20 août 1837.

J'ai reçu votre lettre confidentielle datée de Bône, du 2 août, par laquelle vous m'annoncez que vous avez donné l'ordre aux bâtiments de l'Etat qui venaient de transporter le 47ᵉ, de repartir immédiatement pour Oran et d'aller y prendre le 3ᵉ bataillon d'infanterie légère d'Afrique. Les motifs de nécessité et d'opportunité que vous faites valoir pour justifier cette mesure ne peuvent que vous obtenir mon approbation. Je fais, au surplus, de cette disposition l'objet d'une dépêche particulière.

Mon assentiment est acquis aux règles de conduite que vous vous êtes imposées, dans les circonstances délicates où nous place le soin de nous tenir prêts à marcher sur Constantine en même temps qu'à tirer profit des négociations que le bey provoque maintenant, sans compromettre ni les résultats à espérer de l'invasion armée, ni les avantages qu'il serait possible d'obtenir de la paix.

Vous avez très bien compris qu'autour de vous devait s'accréditer l'opinion que l'expédition contre Constantine était imminente, afin qu'on n'en doutât pas au loin. Que vos actes officiels aient, ainsi que vos paroles, constamment la même tendance. Et cependant, puisque vous-même regardez la paix comme aussi désirable que nécessaire, n'en donnez pas des soins moins assidus à la conclusion d'un arrangement honorable, dont les bases par vous communiquées ont été le sujet d'instructions spéciales à l'esprit desquelles tous vos efforts tendront à vous conformer. Les intentions du cabinet vous sont maintenant bien connues; vous les avez bien comprises et je vous en exprime toute ma satisfaction.

314

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (102)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 20 août 1837.

Je suis informé que, depuis votre départ d'Alger, toutes les dépêches qui vous sont adressées par moi relativement aux affaires de nos possessions d'Afrique, doivent être envoyées à Bône, d'où elles sont réexpédiées ensuite par vos soins à Alger.

Comme un tel état de choses pourrait être nuisible à la bonne expédition des affaires, en raison des retards qui en résultent inévitablement, je viens d'autoriser M. le secrétaire du Gouvernement à ouvrir et à conserver à Alger, pour

qu'il y soit donné la suite convenable, toutes les dépêches qui vous sont adressées par le présent courrier ainsi que celles qui seraient encore à Alger ou qui y arriveraient ultérieurement. M. le secrétaire du Gouvernement ne devra donc vous envoyer à Bône que les dépêches dont la suscription lui fera connaître qu'elles ont un caractère confidentiel ou celles, qu'après les avoir ouvertes, il jugerait nécessaire de vous communiquer.

Comme, en votre absence, Alger demeure toujours le point central de toutes les communications et le siège du gouvernement, vous comprendrez aisément, M. le Gouverneur Général, que je n'aie pas pu me dispenser de prendre une semblable mesure à défaut de la désignation spéciale, qui aurait dû être faite car vous, d'un intérimaire pour vous remplacer et dont vous avez omis, si elle a eu lieu, de me donner connaissance.

De votre côté, je ne doute pas vous ne vous soyez empressé de renvoyer à Alger toutes celles des dépêches dirigées sur Bône, dont l'objet réclame un examen et une solution sur les lieux-mêmes.

315

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Je venais de répondre à votre lettre du 28 juillet relative aux subsistances, lorsque j'ai reçu celle du 31 par laquelle, en établissant la comparaison des approvisionnements que l'armée d'expédition doit emporter avec les moyens réunis

à Bône pour le service des transports, vous annoncez que ces moyens sont insuffisants et exprimez le vœu qu'il soit possible de vous envoyer par la voie la plus prompte une cinquantaine de voitures avec les harnais nécessaires.

Il m'est pénible d'avoir à vous faire remarquer que cette demande me parvient trop tard pour qu'il soit en mon pouvoir d'y satisfaire. Cinquante caissons (car nos parcs ont déjà fourni toutes les prolonges et fourragères qui étaient disponibles) 50 caissons, dis-je, et 200 harnais ne peuvent être livrés du jour au lendemain à l'entreprise générale des transports; il faut que les voitures soient démontées, que les pièces les plus fragiles soient enveloppées avec soin, quand il s'agit surtout d'une longue route. Les colliers étant faits pour les chevaux ne peuvent aller à l'encolure des mulets sans être coupés et ajustés et tous les objets composant le harnachement doivent être emballés. Ces dispositions préliminaires prendraient au moins quinze jours. Transporté par la voie accélérée, ce matériel n'arriverait qu'en vingt jours à Toulon ou à Marseille et, comme il est probable, qu'en raison de son encombrement, il ne pourrait être mis à bord des bateaux à vapeur de l'Etat, on ne saurait évaluer à moins de huit à neuf jours la durée du trajet de mer. Ainsi, on ne le recevrait à Bône que dans quarante ou quarante-cinq jours, et je ne compte pas le temps qu'on perdrait sans doute à attendre des moyens d'embarquement, ni les accidents qui pourraient augmenter la durée de la traversée. Ces calculs bien simples, qu'on aurait dû mettre sous vos yeux, vous prouveront qu'un nouvel envoi de caissons à Bône serait absolument sans objet à l'époque où nous sommes arrivés. J'espère, du reste, que M. Melcion d'Arc aura pourvu en partie au besoin que vous me signalez, car il m'a mandé, le 30 juillet, qu'il allait diriger sur Bône tous les caissons, prolonges et voitures qui ne seraient pas absolument indispensables au service de la division d'Alger.

Je ne vous dissimulerai point d'ailleurs, M. le Gouverneur général, l'étonnement que j'ai éprouvé à la lecture de votre

lettre, en voyant, qu'après avoir évalué à 1.492 bêtes de trait ou de somme l'ensemble des ressources dont l'administration va disposer à Bône pour le service des transports, vous motiviez encore sur de hautes, je dirais même d''inquiétantes considérations, la demande d'une cinquantaine de voitures qu'il ne dépend pas de moi de vous envoyer en temps utile. Mon intention n'est point de discuter les calculs qui vous ont été présentés : ce n'est que sur les lieux qu'il est possible d'entrer dans de pareils détails, mais, enfin, les éléments qui servent à établir la balance entre les besoins et les ressources en matière de transports, sont aussi variables que multiples, puisque toutes les proportions changent si l'on augmente ou diminue d'un seul jour la quantité des approvisionnements, ou bien si l'on abaisse un peu la charge des bêtes de somme. Par exemple, il vous a été dit que chaque mulet ne peut sans danger porter plus de 80 kilos et, de ce fait, vous concluez qu'il faudra 1.088 mulets pour un chargement de 870 quintaux métriques, tandis que des calculs qui paraissent modérés, établissent que chaque mulet peut aisément porter 120 kilogrammes; c'est une différence d'un tiers, qui réduit à 725 le nombre des mulets nécessaires dans le cas donné. Je fais cette remarque pour mettre dans tout son jour cette vérité, que des mesures plus ou moins justes dont l'exécution est du ressort de l'administration de l'armée, dépend la valeur réelle des moyens de transport, quand, d'ailleurs, ces moyens ont reçu un grand, un immense développement. Or, en considérant quelle était la situation des équipages militaires à Bône, lorsqu'il a été question de faire une seconde expédition sur Constantine, et ce qu'elle est aujourd'hui, en récapitulant les renforts expédiés de France, qui sont de 1.400 chevaux et mulets et de 100 voitures, et cela quand le parcours est considérablement diminué par les établissements formés dans la direction de Bône à Constantine, quand les rapports du génie m'annoncent que la route est devenue très bonne, il m'est impossible de comprendre qu'on vous témoigne des appréhensions plus vives, peut-être,

que celles qu'on a exprimées avec tant de raison à une époque dont nous voulons effacer le souvenir. Mais, je le dis avec regret, les efforts de l'administration de la guerre sont mal appréciés; elle ne recueille que des plaintes. Tantôt ce sont les voitures qu'on annonce avoir besoin de grandes réparations et, pourtant, ces voitures, qui sont depuis peu de mois à Bône, étaient parties en bon état de Vernon et de Châteauroux; les réparations que nécessitaient les avaries survenues pendant une longue route avaient été faites par les soins d'un officier d'ouvriers envoyé à cet effet à Marseille; elles ont été embarquées avec précaution sous les yeux du même officier et, enfin, elles ont dû être entretenues en bon état à Bône par les ouvriers faisant partie des détachements d'équipages. Tantôt c'est la composition du personnel qu'on trouve détestable : les soldats, dit-on, sont jeunes et inexpérimentés, et l'on ne réfléchit pas d'abord que l'administration a dû employer les seuls éléments qu'elle eût à sa disposition, ensuite que, pour atténuer l'inconvénient qu'il y a toujours à se servir de jeunes soldats, elle a composé avec le plus grand soin les cadres de sous-officiers et de brigadiers, ce qui est un point capital; qu'en outre, elle a versé dans chaque compagnie ou détachement un certain nombre de soldats exercés, pris dans les compagnies de l'intérieur et qu'elle y a joint des hommes de la réserve ayant également servi. Non seulement je reçois des réclamations auxquelles je ne devais pas m'attendre, mais j'en reçois de contradictoires et cela sur des objets de la plus sérieuse importance. Ainsi, pendant que vous m'entretenez de l'insuffisance des moyens de transport, de la crainte que vous avez de ne trouver que peu de secours en ce genre dans les tribus arabes, l'intendant militaire de l'armée m'écrit, sous la date du 4 août, qu'il a prescrit de résilier immédiatement après l'arrivée à Bône des troupes du train des équipages qui y sont attendues, le marché passé avec le cheikh des Karesas, Ben Douadi, pour des mulets indigènes et il ajoute, qu'à cette époque, l'administration pourra faire face à toutes les exigences du service

au moyen de ses propres ressources. Certes, au milieu de ces contradictions, j'ai bien raison de vous dire que, lorsque les transports d'une armée sont organisés sur une grande échelle, les administrateurs qui les mettent en action peuvent en étendre ou en restreindre l'utilité selon les calculs plus ou moins exacts, les dispositions plus ou moins habiles qu'ils savent prendre.

Cette considération, je vous l'avoue, me rassure entièrement sur l'efficacité des moyens organisés par l'administration de la guerre pour le service des transports, si toutefois, les volontés dominées par la vôtre. Monsieur le Gouverneur général, se réunissent pour en faire un bon emploi.

316

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 28 août 1837.

J'ai reçu votre lettre du 19 août, confirmative de votre dépêche télégraphique du même jour, à laquelle j'ai répondu par la même voie, le 25. Aujourd'hui, je confirme cette dépêche du 25 août courant, répondant à la vôtre du 19, dans laquelle vous m'annonciez la rupture des négociations avec Ahmed, et vous me faisiez la demande d'un renfort de 2.400 hommes d'infanterie, et d'un supplément de biscuit.

Ainsi que je vous l'ai dit dans ma dépêche télégraphique précitée, j'ai donné immédiatement des ordres pour le départ

d'un renfort de quatre bataillons complétés chacun à 750 hommes, savoir : deux du 12e régiment qui s'embarqueront à Marseille et deux du 26e qui devaient s'embarquer à Port-Vendres. Toutefois il serait possible que le départ de ces troupes n'eût pas lieu aussi promptement que je l'aurais désiré et qu'il fût même retardé de quelques jours, faute de moyens d'embarquement; car, d'une part, le Ministre de la Marine m'annonce qu'il n'y a en ce moment aucun bâtiment de l'Etat disponible à Toulon et, d'autre part, il est à craindre que l'état sanitaire de Marseille, (je reçois l'avis par le télégraphe que le tiers de la population a quitté la ville), s'il empirait par un développement plus actif du choléra, ne rendît plus difficile le nolis des bâtiments de commerce, expédient auquel il faudra recourir à défaut de ceux de l'Etat, pour le transport des troupes.

Je dois ajouter, à cet égard, que je suis informé depuis hier, qu'il sera impossible de noliser aucun bâtiment à Port-Vendres pour Bône et qu'il est devenu indispensable d'en expédier de Marseille pour transporter les 1.500 hommes du 26e régiment, circonstance qui doit nécessairement occasionner un nouveau retard. J'espère cependant y remédier en partie, par l'ordre qui vient d'être donné à la corvette de charge l'*Agathe*, de se rendre à Port-Vendres pour y prendre un bataillon du 26e de ligne qu'elle transportera directement à Bône.

Quant à l'approvisionnement de biscuit, à fournir par la Marine et que vous jugez indispensable de former à Bône, indépendamment des 500 quintaux dont je vous ai annoncé la cession par ma dépêche télégraphique du 25 août courant, j'ai demandé à la Marine d'en mettre encore 500 quintaux métriques à votre disposition, ce qu'elle vient de faire. Ce biscuit serait déjà chargé et prêt à être expédié, si, pour ce transport comme pour celui des troupes, l'administration ne se trouvait dans l'obligation de recourir aux bâtiments de commerce.

317

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 29 août 1837.

Ma lettre du 28 vous a confirmé ma dépêche télégraphique du 25 qui répondait à celle où vous m'annonciez la rupture des négociations avec Ahmed-bey. Je réponds aujourd'hui à votre lettre confidentielle du 19, où vous entrez avec développement dans l'exposé de votre situation, de vos ressources et des dispositions à prendre par suite de la rupture du traité que vous étiez au moment de conclure avec le bey de Constantine.

En ce qui touche à la situation des choses et au parti qu'il convient d'adopter dans les conjonctures actuelles, le gouvernement du Roi, partageant votre opinion, est d'avis qu'il faut imprimer aux préparatifs de l'expédition une grande impulsion, afin d'être promptement en mesure de se porter en avant, de s'y établir fortement et d'attaquer ensuite, s'il y a lieu, Constantine, mais après avoir assuré la position des postes intermédiaires destinés à couvrir vos communications avec Bône, communications qu'il importe de conserver libres et à l'abri de toute attaque sérieuse.

Pour que le sort de cette expédition ne puisse être compromis en quoi que ce soit et pour la diriger avec toutes les chances de succès, il importe que vous mesuriez attentivement les opérations à entreprendre, sur les ressources effectives déjà mises à votre disposition, sur celles qui pourront les accroître jusqu'au moment où vous agirez. Il importe

particulièrement que tous vos mouvements offensifs, soit pour prendre de nouvelles positions en avant, soit pour attaquer la place de Constantine, aient été combinés et réglés au préalable, d'après le temps que vous aurez devant vous d'ici à la mauvaise saison, d'après les forces dont vous pourrez disposer, ainsi que d'après celles que l'ennemi sera présumé devoir vous opposer, enfin, d'après le degré de résistance dont vous croirez la place de Constantine susceptible. Dans tous les cas, il vaut infiniment mieux ne pas se porter sur Constantine, que de se mettre dans la nécessité de reculer.

En ce qui concerne les forces de l'ennemi, je suis informé que le bey Ahmed, outre 5.000 cavaliers arabes dont il peut disposer et outre les contingents assez nombreux fournis par les Kabayles, a réuni autour de lui 600 Turcs, 1.500 Couloughlis et 3.000 ou 4.000 zouaves (1) qu'il désigne par le titre d'infanterie régulière. Ces forces, peu redoutables en rase campagne, pourraient s'accroître encore de quelques détachements d'infanterie turque venus de Tunis, s'il était vrai que le Capitan-bacha, arrivant de Constantinople, eût l'intention de débarquer des troupes dans la première de ces villes.

Quant à la place de Constantine, je vous adresse un plan de cette ville établi d'après les reconnaissances que nos officiers m'ont fait parvenir après la première expédition. La légende contient, pour renseignement, les extraits des divers rapports qui existent au Ministère de la Guerre sur cette place.

L'inspection du plan et des profils qui l'accompagnent, vous fera suffisamment remarquer, 1° qu'il existe sur les trois quarts de l'enceinte de Constantine une ceinture de rochers élevés et escarpés dont le pied est baigné par le Rummel; 2° que le seul front qui paraît accessible aux

---

(1) Zouaoua : Kabyles soldés et enrôlés volontairement en cas de guerre.

approches, est celui de Bab el-Oued, qui s'étend depuis la porte Djedid, jusqu'à celle Gabia; 3° que le roc est à découvert sur plusieurs points du front d'attaque, ce qui doit faire craindre d'y trouver trop peu de terre pour ouvrir la tranchée

Cette circonstance mérite toute votre attention; il convient que vous vous éclairiez à ce sujet, à l'avance, par la réunion des renseignements les plus exacts, qui pourraient vous être fournis soit par les habitants du pays dignes de votre confiance, soit par les officiers de toutes armes qui ont pris part aux reconnaissances exécutées lors de la première expédition et poussées jusqu'au pied des murailles.

Examinant maintenant vos moyens d'action et résumant, d'après l'état joint à votre dépêche du 19, vos forces aujourd'hui disponibles en infanterie et en cavalerie, je vois qu'après l'arrivée du 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, parti d'Oran le 19 ou le 20, et des deux escadrons du 1er régiment de chasseurs que vous avez appelés d'Alger, vous aurez en infanterie et cavalerie 7.720 combattants et 1.500 chevaux.

Il convient d'ajouter à ce chiffre : 1° 1.800 hommes que vous m'annoncez devoir tirer d'Alger et de Bougie, et qui ne peuvent tarder à vous rejoindre; 2° 3.000 hommes, en quatre bataillons, qui seront embarqués au fur et à mesure que les moyens de transport seront réunis et que je m'efforcerai de faire arriver à Bône du 15 au 20 septembre.

Ainsi vous aurez vers cette époque 12.500 baïonnettes et 1.500 chevaux.

Quant à l'artillerie et au génie, il est presque superflu d'en énumérer la force, le personnel comme le matériel de ces armes ayant été jugé suffisant et étant susceptible de s'augmenter au besoin de ce qui reste disponible dans la province d'Alger. En effet votre état comporte 1.225 hommes de l'artillerie et 672 hommes du génie.

Total pour ces deux armes : 1.897 combattants, parmi lesquels ne sont pas compris, savoir :

Le train des parcs d'artillerie (arrivé à la mer ou prêt d'être embarqué pour se rendre à Bône..	266 h.
Les sapeurs conducteurs du génie (idem).....	167
Le train des équipages militaires (idem).....	901
Les ouvriers d'administration (idem).....	154
Le personnel de santé (idem).....	111
Total des non-combattants.....	1.599 h.

De tout ce qui précède, il résulte que la totalité des forces sous vos ordres, dans la seule province de Bône sera, d'ici au 15 septembre, d'environ 20.400 hommes et 38 bouches à feu, dont 16.000 combattants, parmi lesquels 1.500 à cheval, sans compter les 400 hommes d'infanterie turque indiqués sur votre état, sans compter, encore, les auxiliaires à pied ou à cheval que pourront vous fournir les tribus alliées, qu'il serait d'une bonne politique et d'une sage prévoyance de prendre à notre solde pour la durée de l'expédition et dont vous vous servirez utilement.

Les moyens de transport qui seront réunis sur Bône au 15 septembre et dont la plus grande partie se trouve déjà échelonnée aujourd'hui sur la route jusqu'à Medjez-Amar, se composeront de 150 voitures attelées et de 1.000 mulets qui suffiront au service des subsistances, à celui des ambulances et des hôpitaux.

Enfin, le relevé des approvisionnements de toute nature établit positivement que la subsistance de 20.000 hommes et de 5.000 chevaux se trouve déjà assurée jusqu'à la fin de l'année 1837, et qu'elle le sera au moins jusqu'au 1er juin 1838, au moyen du supplément de 500 quintaux de biscuit et des ressources journalières qu'il est permis d'espérer que l'administration continuera à tirer du pays. En effet, les approvisionnements existant à Bône ou dirigés sur cette province sont, d'après l'état ci-joint, destinés à pourvoir aux besoins de l'armée pour 134 jours.

En outre, il existe de l'orge pour jusqu'au 1er mars 1838, et du foin et de la paille pour jusqu'au 5 février' de la même année.

Les moyens énumérés ci-dessus suffiront certainement pour les opérations quï pourront être nécessaires. Vous observerez que la seule difficulté réelle consiste dans le siège; il convient donc de ne l'entreprendre qu'à coup sûr, car, quel que soit le désir du gouvernement du Roi d'obtenir un prompt résultat, il ne veut rien compromettre. Ainsi vous ne devez vous engager qu'autant que vous trouverez dans la position de Medjez-Amar, position pourvue d'eau et de bois, un point de départ où vous auriez réuni les approvisionnements nécessaire pour le siège.

Ayant épuisé la question sous le point de vue militaire, je passe maintenant à quelques renseignements politiques qu'il me paraît utile de vous communiquer. Vous avez été informé qu'une flotte turque a quitté Constantinople sous le commandement du Capitan-bacha; cette flotte se compose de 3 vaisseaux, 3 frégates, 3 corvettes et 3 bricks. On croit qu'elle pourrait être destinée pour Tunis et cette circonstance, si elle était vraie, pourrait avoir influé sur le brusque changement des dispositions d'Ahmed qui, dès lors, agirait sous l'influence de la Porte.

Dès le 19 du mois courant, l'amiral Gallois est sorti de Toulon avec trois vaisseaux, pour devancer, s'il en était encore temps, l'arrivée de cette flotte à Tunis. L'amiral Lalande avec la division navale sous ses ordres, doit rallier l'escadre de l'amiral Gallois, afin d'agir de concert contre les vaisseaux turcs, et de s'opposer à la mise à terre des troupes qui pourraient se trouver à leur bord. L'ordre est donné d'employer la force pour contraindre la flotte ottomane à s'éloigner de Tunis dans le cas où le Capitan-bacha ne s'y résoudrait point de bonne grâce.

Toutes les circonstances dans le détail desquelles je viens d'entrer, sont autant d'éventualités que vous ne sauriez examiner avec trop de soin et qui méritent d'être prises en très

grande considération, attendu qu'elles doivent entrer comme éléments essentiels dans la détermination que vous pourrez prendre ainsi que dans les combinaisons que vous aurez à faire pour assurer la marche et le succès des opérations militaires et des négociations, soit qu'il convienne de rester en observation, soit qu'il s'agisse de combattre, soit enfin qu'il devienne possible de traiter de la paix.

Le gouvernement du Roi, après avoir pourvu à la réunion des forces qu'il a mises à votre disposition, ainsi qu'à tous les besoins réels et présumés des divers services dans la province de Bône, ne peut que vous laisser juge de l'opportunité, de la possibilité ou de la non-possibilité d'entreprendre les opérations contre Constantine, sans toutefois, je le répète, rien donner au hasard.

Enfin, si d'une part rien ne doit être omis, négligé ni même ajourné pour mettre de notre côté le plus grand nombre de chances favorables, de l'autre, vous ne devez pas négliger non plus de traiter, si elles se présentent.

318

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 29 août 1837.

Vous m'avez rendu compte, dans votre lettre du 20 août courant, que le chiffre des malades continuait à augmenter dans la division d'Alger, et que c'était à Bouffarick surtout que la maladie sévissait avec violence (1).

J'approuve les ordres donnés pour renforcer le 11e de ligne qui se trouve sur ce point (2), ainsi que pour retenir à Alger les hommes qui sortent des hôpitaux, afin de ne pas les exposer à des rechutes. D'après ce que vous me dites que la maladie avait atteint sa plus haute période, il y a lieu d'espérer que l'état sanitaire ne tardera pas à s'améliorer. Toutefois, il serait prudent de faire relever souvent les postes établis sur des points malsains et de faire occuper par les indigènes, comme je l'ai indiqué dans ma lettre du 28, tous ceux qui pourraient leur être confiés avec sécurité.

J'approuve également l'ordre que vous avez donné de diriger sur Bône un bataillon du 48e régiment, si le 11e ne peut en fournir un de 500 hommes au moins, ainsi que celui de vous envoyer une compagnie du 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, tirée de Bougie.

---

(1) En raison de la situation de Boufarik au milieu des marécages. Sur l'insalubrité de ce poste. Cf. de Fallon, *Bou-Farik et son marché*, Blida, 1869, p. 87.

(2) Ce régiment, employé depuis le début aux travaux de Boufarik, avait été particulièrement éprouvé par les maladies.

319

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 29 août 1837.

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 août courant (nos 45 et 46) pour me rendre compte de votre départ de Bône, à l'effet de visiter les camps et postes qui se trouvent sur la ligne partant de ce point jusqu'à Mjez-el-Ammar. Les détails que vous me donnez sur nos établissements et sur Guelma en particulier, m'ont causé une vive satisfaction. J'applaudis avec vous aux efforts des troupes, ainsi qu'à la bonne direction que leur ont donnée le colonel Duvivier, le commandant Paté et le capitaine du génie Hackete.

Les avantages qu'offrent sur tous les rapports la position de Mjez-el-Ammar, justifient le choix qui en a été fait. J'apprends avec plaisir que les travaux défensifs que nécessite l'occupation de cette position, ainsi que ceux relatifs au campement des troupes, ont été commencés immédiatement.

Il est bien fâcheux qu'il y ait autant de malades à Guelma; les fatigues et les privations que les troupes ont éprouvées sur ce point peuvent être une cause de la maladie qui y règne. J'espère cependant, d'après ce que vous me dites, que les malades se rétabliront promptement. Il est fort à désirer qu'il en soit de même à Bône où le nombre des malades est, proportionnellement à la force de la garnison, moins considérable qu'à Alger. Je ne doute pas que vous n'ayez prescrit les mesures nécessaires dans cette dernière ville pour com-

battre les maladies qui y règnent, comme, par exemple, de faire relever les postes malsains par des indigènes, s'il est possible, comme on l'a fait dans les années précédentes, afin d'empêcher, par tous les moyens praticables, que le nombre des malades n'augmente.

320

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 30 août 1837.

Le choléra s'étant déclaré à Marseille, il convient d'éviter de faire des évacuations sur cette place et même sur Toulon. Par une dépêche télégraphique du 26 de ce mois, M. l'Intendant militaire de la 8e division m'a informé qu'il avait prévenu M. Melcion d'Arc de cet état de choses et qu'il était à désirer que les évacuations, s'il est indispensable de recourir à cette mesure, fussent dirigées de préférence sur Cette, Saint-Laurent-de-Salanque (1) et Port-Vendres.

Je n'ai pu qu'approuver l'avis donné par M. Rey (2) à M. l'Intendant militaire du corps d'occupation d'Afrique, que j'invite, par le courrier de ce jour, à se concerter avec

---

(1) Département des Pyrénées-Orientales, à 10 kilomètres N. de Perpignan.

(2) Intendant militaire de la 8e division.

les autorités maritimes afin d'obtenir que nos malades soient dirigés, autant que possible, d'après mes indications contenues dans ma lettre du 23 de ce mois, sur les 9e et 21e divisions militaires.

Je vous prie de vouloir bien concourir, jusqu'à nouvel ordre, à l'exécution de cette disposition.

321

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (6659)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 31 août 1837.

J'ai reçu votre rapport daté du camp de Mjez-el-Ammar le 14 de ce mois. Les détails qu'il renferme sur cet établissement m'ont paru de la nature la plus satisfaisante.

Si, comme le bruit en a couru de nouveau à Alger, Abd el-Kader a destitué son frère Moustafa et a nommé à sa place El Barkani, bey de Médéa, il y a lieu d'espérer que les manœuvres qui ont agité Blida et Coléa n'auront pas de suite fâcheuse. Quelle que soit, d'ailleurs, la cause de cette agitation, vous avez eu raison d'inviter M. le chef de bataillon Menonville à presser le départ d'Abd el-Kader pour la province de Titteri. Sa présence aura le double avantage de hâter l'exécution du traité et de mettre un terme aux intrigues fomentées contre nous dans ces deux villes.

Je vous recommande de vous tenir exactement informé des dispositions du nouveau bey de Miliana, Sidi Mohammed ben Allal ben Moubareck.

Bien que les démonstrations pacifiques de Ben Zamoun ne soient peut-être pas très sincères, il est d'une bonne politique de les entretenir et, sous ce rapport, il serait à désirer que se réalisât le projet si souvent annoncé par lui de faire le voyage d'Alger. L'accueil qu'il y recevrait ne saurait manquer d'avoir une heureuse influence sur ses futures relations avec nous.

Si le marabout Ouled Abd el-Kader a tenu aux Arabes le langage qu'on lui prête, ses paroles annonceraient, dans les dispositions des indigènes une réaction en notre faveur. Elles sont, en tous les cas, d'une trop grande importance pour être légèrement recueillies et vous ferez bien de vous assurer si elles ont été réellement prononcées.

Je suis satisfait d'apprendre que la malveillance a été étrangère au dernier incendie qui a éclaté dans la tribu de Beni Moussa.

322

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (107)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 31 août 1837.

Vous m'avez informé, par votre dépêche du 14 de ce mois, n° 11, de l'arrivée à Mjez el-Ammar de Busnach et de Ben Bajou, de l'acceptation par Ahmed d'une partie des conditions que vous lui avez faites, du départ de ces deux négociateurs pour le camp du bey, enfin des instructions que vous avez données pour qu'aucun acte d'hostilité ne vienne exciter la défiance des Arabes. Je ne puis qu'approuver vos dispositions à cet égard.

J'approuve également que vous ayez écrit à M. le chef de bataillon Menonville d'insister auprès d'Abd el-Kader pour obtenir la levée immédiate de l'interdit dont le commerce reste encore frappé dans la province d'Alger et faire cesser les incertitudes où paraissent être les habitants de Blida et de Coléa sur les stipulations du traité de la Tafna qui les concernent.

323

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 31 août 1837.

Sir Grenville Temple, lieutenant-colonel au service de Sa Majesté Britannique, et M. Falbe (1), capitaine de vaisseau, ancien consul général de Danemark, qui, tous les deux, se recommandent par d'importants travaux sur les antiquités puniques, se sont unis pour renouveler un voyage explorateur dans les provinces de l'ancien empire carthaginois et se proposent de partir incessamment pour Tunis où sera le principal siège de leurs opérations. Ces deux messieurs se proposent de faire faire, sous la protection du gouvernement tunisien, des fouilles qui promettent d'utiles résultats pour l'archéologie et même pour l'histoire et la géographie. Mais, comme il est hors de doute que leurs recherches pourraient s'étendre fructueusement sur le territoire algérien, principalement dans les provinces limitrophes de Tunis où de précieux restes d'antiquités ont été souvent exhumés, je vous prie, Général, dans le cas où MM. Grenville Temple et

---

(1) Falbe (Christian, Tuxen), 1791-1849. Il a publié en français les ouvrages ci-après : *Recherches sur l'emplacement de Carthage* (Paris, 1833). *Annonce d'un ouvrage sur les médailles de l'ancienne Afrique* (Copenhague, 1843) et en collaboration avec Grenville Temple : *Excursions dans l'Afrique septentrionale* (Paris, 1838), dont le fascicule I renferme la relation d'une excursion de Bône à Guelma et à Constantine.

Falbe auraient recours à vous pour obtenir l'assistance dont ils pourraient avoir besoin dans l'exécution de leur entreprise scientifique, de leur accorder votre bienveillance et toutes les facilités que vous jugerez pouvoir leur donner.

324

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 1er septembre 1837.

J'ai l'honneur de vous prévenir que le Roi a décidé que S. A. R. Mgr le duc de Nemours (1) se rendrait dans la province de Bône pour y prendre le commandement de l'une des brigades du corps d'expédition sous vos ordres. Sa Majesté a fait choix de M. le lieutenant général comte Valée pour accompagner Mgr le duc de Nemours.

D'après cette disposition et les décisions précédentes, l'état-major général du corps que vous commandez sera composé, en outre, du général Perrégaux, votre chef d'état-major, de

---

(1) NEMOURS (Louis, Charles, Philippe, Raphaël d'Orléans, duc de). Deuxième fils de Louis-Philippe, né à Paris, le 25 octobre 1814. Colonel du 1er régiment de chasseurs (chasseurs de Nemours), 17 septembre 1826; maréchal de camp, 1er juillet 1834; lieutenant général, 11 novembre 1837; décédé à Versailles, 26 juin 1896.

MM. les généraux Valée (1), Fleury (2), Caraman (3), Lamy pour les armes spéciales de l'artillerie et du génie; de S. A. R. Mgr le duc de Nemours, de MM. les généraux Trézel, Rullières (4), Bro, pour le commandement des troupes.

Il est bien entendu que si, par suite de maladie ou pour d'autres motifs, un ou plusieurs de ces officiers généraux devaient être remplacé dans le commandement des troupes, vous disposeriez des autres généraux qui sont employés dans la division d'Alger.

Quant aux officiers d'état-major, vous savez que vous pouvez disposer de tous ceux qui sont dans l'armée d'occupation et particulièrement de ceux qui ont fait partie de la première expédition, ceux-ci pouvant être très utiles; parmi eux se trouve le capitaine Saint-Hypolite (6) qui a recueilli de bons renseignements sur Constantine.

---

(1) Valée (Sylvain, Charles), né à Brienne-le-Château (Aube), le 17 décembre 1773. Elève sous-lieutenant à l'Ecole d'artillerie de Châlons, 1er septembre 1792; lieutenant en second, 1er juin 1793; lieutenant en premier, 3 janvier 1794; capitaine, 27 avril 1795; chef d'escadron, 2 octobre 1802; lieutenant-colonel, 21 juin 1804; colonel, 12 janvier 1807; général de brigade, 18 juillet 1809; général de division, 6 août 1811; maréchal de France, 11 novembre 1837; gouverneur général des Possessions françaises dans le Nord de l'Afrique, 1er décembre 1837-29 décembre 1840; décédé à Paris, 15 août 1846; officier de la Légion d'Honneur, 3 mars 1807; commandeur, 5 août 1814; grand'officier, 17 janvier 1815; grand'croix, 17 août 1822.

(2) Rohault de Fleury.

(3) Cf. *Rovigo* I, p. 442.

(4) Cf. *Tafna*, p. 166.

(5) Cf. *Rovigo*.

325

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Le 3 septembre 1837.

Ma correspondance vous informe que M. le lieutenant-général comte Valée, attaché à la personne de S. A. R. Mgr le duc de Nemours, a accepté le commandement de l'artillerie du corps sous vos ordres.

Je ne ferai pas remarquer à un homme dont les sentiments sont aussi élevés que les vôtres, combien il y a de grandeur d'âme et de patriotisme de la part de M. le lieutenant général Valée dans cette circonstance; le Roi et le pays lui en tiendront compte.

Vous et moi, jeunes lieutenants généraux, nous apprécierons l'abnégation que le général a faite de lui-même dans le seul intérêt de la chose publique et, tous deux, nous nous efforcerons de lui rendre la situation aussi belle qu'il pourra dépendre de nous.

326

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Le 5 septembre 1837.

Je vous ai annoncé que Mgr le duc de Nemours se rendait en Afrique pour prendre le commandement d'une brigade du corps d'occupation sous vos ordres. S. A. R. part aujourd'hui de Paris pour Toulon, d'où elle se rendra directement à Bône.

Sans doute, le prince n'a rien à craindre au milieu de nos troupes et ce n'est pas contre nos soldats qu'il peut être nécessaire de se prémunir; mais le corps sous vos ordres est considérable et il se trouvera bon nombre d'individus isolés qui, à divers titres, marcheront à sa suite. Il importe donc que vous preniez toutes les mesures convenables pour établir un bon système de police et de surveillance autour du prince, afin que la sûreté de sa personne soit parfaitement garantie pendant le temps que S. A. R. séjournera en Afrique.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente lettre.

327

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 5 septembre 1837.

J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai autorisé M. le capitaine de vaisseau de la marine royale anglaise, Georges Mansel, à suivre les opérations qui se préparent dans la province de Bône. J'ai fait connaître au capitaine Mansel qui a déjà assisté aux opérations contre Alger en 1830 et à l'expédition de Constantine l'année dernière, qu'à son arrivée en Afrique, il aurait à se présenter à vous pour vous faire agréer son offre de vous accompagner dans les opérations qui se préparent (1).

(1) Autorisation retirée par dépêche du Ministre du 6 septembre. (Archiv. Guerre).

328

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 6 septembre 1837.

Les instructions détaillées que je vous ai successivement adressées jusqu'à ce jour, vous ont expliqué les intentions du gouvernement en ce qui concerne le but qu'il se propose.

D'abord la paix; ensuite la guerre, mais comme moyen d'obtenir la paix; aussi je vous recommande, dans le cas où vous devriez faire la guerre, comme le font prévoir vos dernières dépêches, de ne rien négliger pour rentrer dans la voie des négociations toutes les fois que les occasions s'en présenteront ou que vous pourrez les faire naître.

En ce qui concerne la marche des opérations militaires que vous auriez à entreprendre, celles-ci doivent tendre comme but final au siège de Constantine. Mjez-Ammar nous donne déjà sur le point de Bône un grand avantage, celui d'avoir une ligne d'opérations plus courte et de diminuer ainsi les difficultés des transports et des mouvements à effectuer entre ce point de départ et Constantine. Il se pourrait, cependant, que vous jugeassiez nécessaire de vous établir plus en avant dans le but de raccourcir encore votre ligne, ce qui donnerait une plus grande sécurité pour les opérations du siège. Mais cette manière d'opérer ne peut être appréciée que sur les lieux et en face des circonstances de tous genres au milieu desquelles vous allez être placé. J'ai dû vous l'indiquer comme moyen de prudence, si, dans l'état actuel des

choses, il vous paraissait trop hasardeux de vous porter de Mjez-Ammar sur Constantine, sans établissement intermédiaire.

Du reste, je m'en réfère entièrement à mes instructions confidentielles du 29 août.

J'apprends à l'instant que la flotte française est arrivée à Tunis et que la flotte turque n'y a point paru; je regarde comme certain qu'elle ne s'y montrera pas.

329

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (6690)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 6 septembre 1837.

J'expédie par la diligence de ce jour à Toulon, où ils doivent arriver le 13 de ce mois, les présents destinés à Abd el-Kader et je donne ordre à M. le sous-intendant militaire de cette ville de diriger immédiatement cet envoi sur Oran à l'adresse de M. le lieutenant général Bugeaud, auquel j'ai déjà transmis mes instructions pour la remise de ces présents (1). Vous en trouverez ci-joint la note (2).

---

(1) Le ministre de la Guerre à Bugeaud, 6 septembre. *Tafna*, doc. 117, 13 septembre, ibd., doc. 122.

(2) Cette note manque. Elle fut d'ailleurs rectifiée par une autre note jointe à une dépêche ministérielle du 13 septembre (n° 117).

330

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (108)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 6 septembre 1837.

Par votre dépêche datée d'Alger, le 23 juillet, vous m'avez prié de vous faire connaître mes intentions à l'égard de l'argent et des cadeaux que vous auriez à distribuer parmi les personnages les plus influents pour amener à bien les négociations. Par ma réponse confidentielle du 9 août, je vous ai informé que, dans mon opinion, la somme totale des récompenses assurées à divers ne devait dépasser cent mille francs que dans des circonstances extraordinaires dont vous demeuriez juge. Cette somme n'a été ainsi fixée par moi que pour les cadeaux à faire aux alentours d'Ahmed-bey, en dehors des engagements que vous auriez pu prendre soit avec Busnach, soit avec Ben Bajou. A l'égard de ceux-ci, comme aussi des personnages qui entourent le bey, mes indications ne peuvent être qu'approximatives et nullement absolues. C'est sur les lieux seuls qu'il est possible d'apprécier convenablement l'étendue des sacrifices que peut exiger le succès de vos négociations et vous en êtes le meilleur juge. Une dépense utilement faite est grandement préférable à une économie mal entendue. Je m'en rapporte donc entièrement à vous pour proportionner les récompenses pécuniaires aux résultats que vous en obtiendrez, persuadé d'ailleurs à l'avance, que vous saurez concilier les intérêts du trésor avec ceux d'une sage politique.

331

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 6 septembre 1837.

Les instructions détaillées qui vous furent successivement adressées depuis votre départ d'Alger ont dû suffisamment vous expliquer les intentions du gouvernement et vous faire connaître, sans incertitude comme sans restriction, sa pensée toute entière sur le but et la marche des opérations militaires entreprises dans la province de Bône.

J'ai lieu d'espérer que ces instructions rempliront leur objet et qu'il ne saurait exister de doute ni d'obscurité dans votre esprit sur aucun des points qui s'y rattachent, ni par rapport aux différentes hypothèses que j'ai dû faire entrer dans mes calculs.

Toutefois, il me paraît à propos de fixer le sens qu'il convient de donner au mot expédition dont se servent le public et les journaux pour désigner les opérations que nous préparons contre Constantine.

Jamais il ne fut question de tenter un coup de main sur cette place ni d'opérer dans un temps fixé d'avance; le Gouvernement vous a laissé maître, au contraire, de choisir le moment qui vous paraîtrait le plus favorable pour vous porter en avant après avoir réuni tous les moyens nécessaires au succès, de manière à n'agir qu'à coup sûr et à ne pas se trouver dans la nécessité de reculer. La prise de Constantine n'est pas, d'ailleurs, le seul but que se propose

le gouvernement; il veut aussi arriver à la pacification et, à cette fin, il vous a demandé de ne rien négliger pour rentrer dans la voie des négociations quand l'occasion s'en présentera ou dès que vous pourrez la faire naître.

Il résulte de ce qui précède, que l'expédition sur Constantine a commencé le jour où vous avez pris en avant de Guelma des positions offensives et qu'elle continuera par l'occupation des points que vous jugerez à propos de fortifier successivement, jusqu'à ce que le siège de la place ait été résolu, entrepris et terminé, soit avant, soit après, soit pendant l'hiver.

C'est ainsi que le Gouvernement comprend l'expédition de Constantine et qu'il entend qu'elle s'exécute, mais la possession de cette place obtenue par une suite d'opérations qui auraient assuré d'avance celle de la province ne saurait être passagère; elle prendrait nécessairement le caractère d'une conquête définitive qu'on vous donnerait les moyens de rendre permanente en fondant la domination française sur des bases larges et solides.

332

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 6 septembre 1837.

Je vous envoie la situation des troupes telle qu'elle existera lorsque tous les corps destinés aux opérations dans la province de Bône seront arrivés.

Infanterie

	HOMMES
A Bône, le 1er août.....	7.645
Pendant le courant d'août, tirés d'Oran, d'Alger et de Bougie :	
3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique 1.420	
2e et 3e bataillons du 11e et zouaves..... 1.860	
	3.280
A envoyer de France :	
2 bataillons du 12e de ligne 1.555	
2 bataillons du 26e de ligne 1.555	
	3.110
TOTAL en infanterie...	14.035

Cavalerie

	Hommes	Chevaux
A Bône, au 1er août :		
3e régiment de chasseurs d'Afrique...	1.347	779
Spahis réguliers.....	496	521
	1.843	1.300
Tirés d'Alger à la fin du mois d'août :		
2 escadrons du 1er régiment de chasseurs d'Afrique.....	294	280
TOTAL DE LA CAVALERIE.....	2.137	1.580

Artillerie

	Hommes	Chevaux
A Bône, au 1er août :		
8e batterie du 9e régiment	246	244
3e batterie du 10e régiment	185	90
	431	334

	Hommes	Chevaux
Report.....	431	334
4e batterie du 10e régiment	86	»
Détacht du bataillon de pontonniers..	32	»
Détacht de la 3e Cie d'ouvriers.....	26	»
4e Cie de canonniers gardes-côtes.....	106	»
	681	334
Tirés d'Oran et d'Alger pendant le mois d'août :		
5e batterie du 13e régiment.....	216	222
2e escadron train des parcs (3e Cie)....	133	212
Envoyés de France :		
4e batterie du 14e régiment	251	207
4e batterie du 4e régiment	211	210
2e escadron train des parcs (5e Cie).....	133	212
TOTAL DE L'ARTILLERIE.....	1.625	1.397

Génie

A Bône, au 1er août.....	1.002	386
Envoyé de France à la fin de juillet et en août :		
6e Cie de sapeurs du 1er bataillon du 3e régiment.....	140	163
TOTAL DU GÉNIE.....	1.142	549

Equipages militaires

A Bône, au 1er août :		
4e Cie	156	227
Détachement temporaire	163	212
Détachement de la Cie de dépôt.....	97	116
	416	555
Tirés d'Oran et d'Alger pendant le mois d'août :		
7e et 8e Cies.....	482	455
8e Cie	144	236

Envoyé de France :	Hommes	Chevaux
Détachement de la 3e Cie.....	31	
	1.073	1.246
Mulets		394
Total des équipages.....	1.073	1.640

Récapitulation

Infanterie	14.035	
Cavalerie	2.137	1.580
Artillerie	1.625	1.397
Génie	1.142	549
Equipages militaires.....	1.073	1.640
Total	20.012	5.166

Si, à ces chiffres, vous ajoutez les corps non mentionnés dans cette lettre et qui figurent dans la situation, vous aurez un effectif total de 21.363 hommes et 5.952 chevaux, sans compter le personnel des différents services administratifs.

Cet effectif doit vous donner, ainsi que je vous l'ai indiqué dans mes instructions confidentielles du 29 août, au moins 16.000 combattants parmi lesquels 1.500 à cheval.

Toutefois, je dois vous faire observer : 1° que les 4 bataillons des 12e et 26e régiments ne pourront être embarqués qu'au 10 septembre courant, ainsi que je vous l'ai annoncé par une dépêche télégraphique; 2° que les détachements des 5e, 6e et 9e régiments d'artillerie, ainsi que celui des équipages militaires et les 100 mulets de transport mentionnés à la fin de l'état ci-joint ne pourront être embarqués que quelques jours après la même époque.

Tels sont les moyens en personnel qu'il m'a été possible de mettre à votre disposition dans le court espace qui s'est

écoulé depuis que la pacification des provinces d'Oran et d'Alger a permis d'opérer dans celle de Bône; c'est à vous maintenant de combiner vos opérations d'après la nature et l'étendue de ces moyens.

333

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 7 septembre 1837.

J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai autorisé M. Pingret, artiste, à se rendre à Bône.

A son arrivée dans cette ville, M. Pingret se présentera à votre quartier général.

---

(1) PINGRET (Joseph, Arnold), sculpteur et graveur en médailles, né à Bruxelles de parents français en 1798, mort en 1862. Il exécuta, en 1853, une série de médailles commémoratives de la colonisation de l'Algérie, commandées par le ministère d'Etat.

334

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (109)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 10 septembre 1837.

Les deux bataillons du 12ᵉ régiment de ligne étaient sur le point d'être embarquées le 10 septembre à Marseille, un bataillon du 26ᵉ venait de partir le 5 de Port-Vendres sur l'*Egérie* et le 2ᵉ bataillon allait s'embarquer au même port, lorsque j'ai reçu, le 8, par dépêche télégraphique du 7, de Marseille, la nouvelle que, d'après un avis du commandant de Bône, toutes les correspondances de Marseille et autres ports de la Méditerranée où le choléra s'est déclaré, étaient soumises à une sévère quarantaine de quinze jours qui, faute de lazaret à Bône, devait être faite à Marseille ou aux îles Baléares.

L'effet d'une semblable mesure aurait été d'arrêter le départ des bataillons dont il s'agit.

Mais, par dépêche télégraphique du 8, partie le 9, j'ai donné des ordres à MM. les lieutenants généraux des 8ᵉ et 21ᵉ divisions militaires pour que, nonobstant l'avis reçu, ces troupes fussent immédiatement embarquées et dirigées sur Bône. Je vous en ai prévenu par dépêche télégraphique de même date, qui, j'espère, sera parvenue assez tôt à Toulon, pour vour avoir été transmise par le bateau à vapeur du 10.

Comme aucune loi, aucun acte public, n'établit en France de mesure sanitaire contre la propagation du choléra et, qu'en ce qui concerne nos possessions dans le Nord de l'Afrique il en est de même des bâtiments provenant des ports de France où règne la maladie, je ne puis considérer la mesure prise à Bône comme étant légalement obligatoire.

J'ai donc fait partir les troupes pour leur destination, en laissant entièrement à votre décision la question d'opportunité du débarquement.

Dans le cas où des considérations sanitaires, que vous seul pouvez apprécier, exigeraient que ces bataillons fussent momentanément séparés du reste de l'armée, vous les feriez débarquer au fort Génois où il vous sera facile de réunir les moyens de campement nécessaires.

335

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 11 septembre 1837.

Il a été plusieurs fois adressé au Roi des écrits injurieux par un individu dont la signature est illisible; il se dit chasseur à la 5e compagnie du 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, à Bône, et prend le titre de membre de la Société des Droits de l'Homme. Le dernier de ces écrits est daté de Bougie, le 28 juillet dernier. Je vous le transmets ci-joint pour que vous en fassiez rechercher l'auteur.

Je vous prie de donner des ordres pour que les recherches soient faites avec autant de soin que de circonspection et pour qu'on ne néglige aucune des mesures propres à en assurer le succès.

Vous voudrez bien me tenir au courant des dispositions que vous ferez à ce sujet et de leur résultat.

336

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (112)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 13 septembre 1837.

Je reçois à la fois votre lettre du 22 août par laquelle vous m'annonciez qu'il n'était plus en votre pouvoir de prévenir la fâcheuse publicité qu'avait reçue le texte arabe du traité de la Tafna, et celle du 28 du même mois, qui me fait connaître que l'avis par vous transmis de ma défense de publier le traité était arrivé assez à temps à Alger pour qu'on pût détruire les exemplaires déjà imprimés.

Je suis cependant informé que des exemplaires doivent avoir échappé à la destruction ou avoir été mis en circulation avant l'arrivée de vos ordres; on assure même qu'il en est arrivé en France et je vais vérifier le fait. D'un autre côté, circonstance que vous me laissez ignorer, sans doute parce qu'on vous l'a cachée à vous-même, le traité du 30 mai a été affiché dans Alger, où sa lecture ayant donné lieu à des observations et à des commentaires peu favorables à la cause française de la part des indigènes qui ont eu le temps d'en prendre connaissance, on a dû faire couvrir les affiches apposées.

Reportez-vous, Monsieur le Gouverneur, à ma dépêche télégraphique du 13 juillet, confirmée par ma lettre confidentielle du 19, n° 93, et à ma dépêche également confidentielle du 26 juillet, n° 96, vous trouverez partout exprimée avec la plus grande énergie la défense formelle de publier le

traité, spécialement dans son texte arabe, sans une autorisation expresse que je n'ai pas donnée.

Vous avez malheureusement omis de faire connaître cette défense à ceux de vos subordonnés qui se sont cru le droit de prendre en votre absence des déterminations d'une si haute gravité. L'officier auquel vous avez confié la direction des Affaires arabes n'aurait pas, autrement, pris sur lui une mesure dont j'avais prévu tout le danger. Ainsi, d'une part, l'ignorance de mes ordres, de l'autre, l'absence de tout intérimaire par vous désigné, au moment où les affaires publiques vous appelaient dans une autre partie de votre gouvernement, ont rendu possible la violation de ma défense trois fois réitérée. Je déplore vivement un tel résultat et vous en serez affligé avec moi.

Vous paraissez rejeter sur le lieutenant général commandant la division d'Oran la responsabilité de l'inexécution de mes ordres. Vous deviez croire, dites-vous, que M. le général Bugeaud avait reçu les défenses qui vous étaient faites. Quoi qu'il en puisse être, vous voudrez bien remarquer que le général ne dispose point d'une imprimerie arabe et que, sans le concours que lui a prêté un officier placé sous votre direction immédiate, la publication lui était impossible. Vous remarquerez, de plus, que l'officier général qui commande à Oran ne s'occupait que de la province dans laquelle les questions de limites sont loin d'avoir la même importance et, qu'enfin, l'affiche n'était encore entrée dans les prévisions de personne, quand elle a été ordonnée par un de vos agents.

Ce manquement est grave, Monsieur le Gouverneur; il le serait encore davantage, s'il m'était permis de penser que le capitaine Pellissier (1) avait pu difficilement ignorer la défense de publier. J'ai besoin de recevoir de vous, à cet égard, les assurances convenables. Il me serait pénible de supposer

---

(1) Pellissier de Reynaud, directeur des Affaires arabes.

que cet officier a cru trouver dans les attributions que vous lui avez faites la liberté d'agir dont, malgré vous et malgré moi, il vient de faire un si dangereux usage (1).

337

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (115)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, 13 septembre 1837.

M. le général Bugeaud m'a exposé la nécessité de mettre à la disposition de M. Menonville, en sa qualité de commissaire pour l'exécution du traité auprès d'Abd el-Kader, les moyens suffisants pour avoir une certaine représentation et faire, de temps à autre, de petits cadeaux aux Arabes qui entourent l'Emir. J'ai reconnu l'utilité de ménager à notre commissaire cette sorte d'influence. J'ai, en conséquence, décidé qu'outre la solde et les avantages de toute nature attachés à son grade, cet officier recevrait 4.000 francs par année à titre d'abonnement et seulement pour frais de voyage et de représentation. Ce crédit, sur lequel seront précomptés 2.000 francs qu'il a déjà dû recevoir de M. le général Bugeaud, sera imputé sur les fonds affectés aux services mili-

---

(1) Par dépêche du 13 septembre, le ministre donne connaissance à Bugeaud des ordres relatifs à l'interdiction de publier le texte arabe du traité *Tafna*, doc. 118, p. 358.

taires irréguliers. Cette allocation extraordinaire courra du jour où a commencé la mission de M. Menonville et il lui en sera fait le décompte depuis cette époque.

Quant aux cadeaux qu'il deviendrait utile de faire aux chefs qui entourent l'Emir, M. Menonville devra, tant que M. le général Bugeaud conservera le commandement supérieur de la province d'Oran, recevoir de lui des autorisations particulières et le montant en sera imputé sur les fonds secrets dont M. le général Bugeaud dispose.

Plus tard, et lorsque les relations s'établiront directement avec vous dans toute l'étendue de votre gouvernement, ce sera de vous-même que M. Menonville aura à recevoir les autorisations qui lui seront nécessaires et les dépenses de ces présents seront supportées par le fonds de vos dépenses secrètes.

Je donne des instructions dans ce sens à M. le général Bugeaud (1).

Trézel à Damrémont

(Arch. Guerre)

Bône, le 13 septembre 1837.

M. de Mirbeck, capitaine commandant par intérim les spahis, et M. Amenthon, inspecteur des eaux et forêts, sont de retour hier de leur voyage de La Calle. Ces messieurs m'ont rendu compte qu'à deux lieues de La Calle et dans les

---

(1) Le ministre de la Guerre à Bugeaud, 13 septembre 1837. *Tafna*, doc. 121, p. 363.

bois appartenant au beylick, une exploitation avait lieu pour le compte du bey de Tunis. D'après les observations qu'ils ont prises, un Arabe se disant propriétaire de ces bois vendait autrefois, tous les ans, au bey une quantité considérable de bois qui lui était payée par des chargements de sel que l'on débarquait à La Calle. Cet été, une coupe considérable a été faite, les bois débités en chevrons et apportés sur le bord de la mer par trois chameaux que l'on avait envoyés de Tunis. Il paraît que douze sandales maures ont été ainsi chargés et conduits à Tunis. Mais le treizième a été capturé par la balancelle de l'Etat, la *Tafna*, et amené ici où il purge sa quarantaine et la douane décidera ensuite ce qu'il y a lieu de faire pour ce bateau.

J'ai écrit de suite au commandant de la station navale, pour que les trois petits bâtiments sous ses ordres exercent une surveillance sévère sur la côte et je vous prie de vouloir bien donner des ordres pour que les bois coupés qui restent encore au bord de la mer, soient enlevés et apportés à Bône pour être mis à la disposition du génie. Nous manquons continuellement de bois surtout pour des palissades. C'est une ressource trop précieuse pour la négliger.

L'Arabe qui se dit propriétaire des bois où ont eu lieu les coupes, n'a aucun titre de propriété; il doit, du reste, venir à Bône pour s'en expliquer avec les agents du domaine.

Les tribus de ce côté ont déclaré à ces messieurs que, dans ce moment, elles étaient fort pressées par le bey de Tunis pour une somme de 7.000 francs qu'il leur réclame comme tribut. Elles ont ajouté qu'elles étaient en grande crainte, parce qu'un camp était à quatre lieues de là, mais je crois ce camp beaucoup plus loin et je fais, du reste, prendre des informations sur ce fait. Ce camp est à Béja (1).

Le capitaine de Mirbeck m'a ajouté à propos de ce tribut, que des cheikhs avaient très vivement insisté auprès de lui

---

(1) Béja, ville de Tunisie à 110 kil. N.-O. de Tunis.

pour leur solde, disant qu'ils avaient absolument besoin de cet argent pour acquitter le tribut au bey de Tunis; il leur a déclaré qu'ils n'avaient rien à payer à Tunis et que, s'ils demandaient une solde à la France, ils étaient ses sujets et ne devaient de tribut à qui que ce soit au monde tant que le gouvernement français ne leur en imposerait pas.

J'avais écrit sur le champ au sujet de cette affaire à M. le consul général à Tunis, mais, vu votre présence dans la province, j'ai pensé que je devais vous en informer et laisser à votre autorité supérieure le soin de décider de ce qui devait être fait dans cette circonstance.

338

Trézel à Damrémont

(Arch. Guerre)

Bône, le 16 septembre 1837 (1).

..... Je joins à la présente une lettre qui vient de m'arriver de La Calle. Vous y verrez que le bey de Tunis vient de faire lever par un de ses caïds 900 douros (4.500 francs) sur les tribus autour de La Calle. Il y a un camp de 1.600 hommes du bey de Tunis sur le point... du mont Adilada qui, d'après

---

(1) Le début de la lettre rend compte de l'arrivée à Bône de 328 hommes du 1er bataillon de la Légion étrangère.

le capitaine Berthier et la carte des trois Régences, forme la limite entre celles d'Alger et de Tunis. M. Raimbert m'affirme que, du temps de la compagnie d'Afrique, la limite était au ruisseau même qui coule en hiver le long des jardins de La Calle et que le plan gravé indique en effet.

Vous jugerez, Monsieur le Gouverneur général, si cette levée d'impôts dans les environs de La Calle et l'achat forcé d'une quarantaine de chevaux dans ces tribus doit faire l'objet de réclamations de notre consul auprès du bey.

339

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (6738)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Le 19 septembre 1837.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez adressée, le 27 août dernier, du camp de Mjez-Ammar et par laquelle vous me rendez compte des principaux événements survenus depuis la date de votre dernier rapport dans nos possessions du Nord de l'Afrique.

Le vol de quarante-cinq bœufs commis à Staouëli et attribué aux Hadjoutes est un fait grave, si on le rapproche surtout de la demande qu'ils ont faite récemment auprès d'Abd el-Kader, en envoyant une députation au delà du Chélif. Vous comprenez vous-même de quel intérêt il peut être de s'assurer qu'il ait été commis par des Arabes de cette tribu

et, dans le cas où cette certitude paraît acquise, d'en faire l'objet de représentations sérieuses à l'Emir.

La persévérance du bey de Miliana à défendre, au mépris du traité du 30 mai, toute exportation sur les marchés d'Alger autrement que par son intermédiaire, appelle aussi toute votre attention, si cette défense existe elle justifierait les mêmes plaintes de votre part.

Un fait beaucoup plus grave, c'est le projet que vous prêtez à Abd el-Kader de pousser à l'émigration les tribus établies aux environs d'Alger. Vous me signalez vous-même comme méritant confirmation la nouvelle que les Beni Mouça lui auraient envoyé une députation pour lui annoncer qu'ils étaient prêts à abandonner le pays. Il convient donc, avant de prendre un parti à ce sujet, d'attendre les renseignements ultérieurs que vous avez fait recueillir et que je vous recommande de me transmettre le plus tôt possible.

J'ai appris avec satisfaction que le marabout Ouled Abd el-Kader continuait à prêcher dans la tribu d'Ouled Chebel une doctrine conforme aux intérêts de la France et que trente-deux cheikhs de tribus environnant Guelma étaient venus vous rendre visite au camp de Mjez-Ammar. Il est à désirer que, dans le cas où l'expédition aurait lieu, ils réalisent les promesses qu'ils paraissent avoir faites à M. le colonel Duvivier.

340

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Le 19 septembre 1837.

J'ai reçu vos lettres des 25 et 28 août dernier, ainsi que la copie de celle du 22 que vous avez adressée à M. le Ministre des Affaires Etrangères et vos dépêches télégraphiques des 3 et 4 septembre, dans lesquelles vous m'exposez la situation de vos moyens quant aux forces disponibles en troupes de toutes armes et au service des transports et où vous me rendrez compte de l'état des négociations avec Ahmed-bey.

Mon instruction confidentielle du 29 août dernier et ma lettre également confidentielle du 6 septembre courant satisfont aux questions que vous posez dans votre dépêche télégraphique du 4, sauf en ce qui concerne l'occupation de Constantine dans les hypothèses que vous présentez. Je répondrai ultérieurement à cette partie de votre dépêche du 4.

Quant aux moyens dont vous disposez, ils sont énumérés déjà dans mon instruction précitée et dans ma lettre du 6 septembre courant. Je n'ai plus qu'à vous rappeler ici les divers envois qui vous ont été faits et dont je vous ai successivement donné avis les 1er, 2 et 4 du même mois, par le télégraphe et par la correspondance ordinaire.

Je vous disais dans ma dépêche télégraphique du 1er septembre, que, sous dix jours à compter du 30 août, les navires seraient prêts à embarquer les 2 bataillons du 12e de ligne; que ceux nécessaires pour transporter le 26e régiment

partiraient à cette époque pour Port-Vendres; que, sur les quantités de biscuit que fournit la marine, 225 quintaux étaient partis le 30 août; que 150 autres quintaux allaient être embarqués et que le reste serait expédié par la première occasion.

Ensuite, je vous ai donné avis, les 2 et 4 septembre, du départ de 120 chevaux de trait du 9e régiment d'artillerie, de 150 chevaux du 6e régiment.

Je vous avais annoncé, par une autre lettre du 1er septembre, le départ de 110 chevaux de la batterie d'artillerie attachée à la division Castellane.

Ces corps et détachements, ainsi que les denrées et autres approvisionnements qui vous ont été expédiés, sont partis dans l'ordre suivant :

Un bataillon du 26e régiment a été embarqué sur l'*Egérie* qui a mis à la voile de Port-Vendres, le 5 septembre.

Les deux bataillons du 12e de ligne embarqués à Marseille sont partis le 12, à 4 heures et demie du soir, par un vent favorable.

Le détachement d'artillerie du 9e régiment, parti de Valence, est arrivé à Marseille le 17; celui du 6e, parti de Lyon, arrivera le 20 dans ce port; le premier a été embarqué le lendemain de son arrivée; il en sera de même du second.

Tout ce qui devait être expédié de Toulon en biscuits, effets de campement, d'hôpitaux et de harnachement est parti dans la première quinzaine de septembre.

Des quantités considérables de projectiles ont été embarquées à Toulon dans la première quinzaine de septembre.

Sur les 100 mulets de supplément que je vous ai annoncés, 60 à 80 pourront être embarqués à Marseille du 20 au 25.

Les navires qui doivent prendre à Port-Vendres le reste du 26e de ligne et les 110 chevaux de l'artillerie prêts depuis le 12 septembre n'étaient retardés dans leur arrivée à Port-Vendres que par le vent; mais il est probable que cet obstacle

n'aura pas été de durée et, qu'à l'heure où je vous écris, ils font voile sur Bône.

Ainsi, les dispositions que j'ai prescrites sont sur le point d'être entièrement exécutées et je me plais à croire que vous aurez eu, dès le 16 du mois courant, les moyens d'agir en toute sécurité.

341

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 20 septembre 1837.

Répondant à votre dépêche du 4, je vous ai écrit, le 19 du mois courant par le télégraphe, ce qui suit : « Par mon instruction confidentielle du 29 août dernier, vous étiez autorisé à commencer vos opérations en avant et à marcher sur Constantine pour en faire le siège, aussitôt que vous en auriez reconnu l'opportunité. Cette instruction est partie de Toulon le 3 septembre, il vous en a été expédié duplicata le 6, qui est parti de cette ville le 10.

Maintenant, étant sur les lieux en présence de circonstances de tout genre que vous seul êtes à même d'apprécier, c'est à vous seul qu'il appartient de déterminer le choix du moment, la nature et la conduite des opérations à entreprendre. Je répondrai par une autre dépêche à la partie de la vôtre du 4 qui est relative à l'occupation de Constantine ».

Vous êtes donc pleinement autorisé à vous porter en avant, à marcher sur Constantine, à faire le siège de cette place, mais le gouvernement du Roi vous laisse à juger l'opportunité d'entreprendre cette expédition comme aussi il vous laisse l'appréciation des chances de succès et de celles qui seraient de nature à la contrarier (1).....

.....

342

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (122) (2)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 21 septembre 1837.

Votre dépêche confidentielle du 4 septembre me confirme la rupture définitive des négociations. Le peu d'espoir que vous avez de les renouer nous place nécessairement dans la seconde des deux situations auxquelles se sont constamment appliquées mes instructions. Elles n'ont pas dû vous laisser le moindre doute pour le cas qui paraît devoir se réaliser. La paix, vous ai-je dit, toujours comme but; la guerre, comme moyen d'arriver à la paix. Puisque la modération dont vous avez été autorisé à faire preuve n'a pu procurer le résultat espéré, le moment est venu de recourir à la force des armes.

---

(1) Le ministre rappelle ensuite les envois de troupes et de matériel mentionnés dans sa dépêche du 19 septembre.

(2) Expédiée par estafette le 21 septembre à Toulon où elle arrive le 24, à midi et quart, réexpédiée immédiatement par le bateau à vapeur, le *Crocodile*.

Vous avez certainement compris vous-même, qu'après avoir épuisé tout ce que le désir sincère de pacifier le pays me commande de prudence et de ménagements, les opérations militaires préparées par la réunion des moyens de guerre dont vous disposez actuellement devaient, sans retard, succéder à des négociations inutiles et qu'il devenait dangereux de prolonger. Mes instructions confidentielles du 29 août vous auront entretenu dans cette conviction que les dépêches télégraphiques qui vous seront successivement parvenues, quand vous recevrez la présente, n'auront fait que raffermir. Il ne restait plus à résoudre que des questions d'opportunité dont je vous ai laissé et dont vous étiez, en effet, le seul juge.

Votre désir d'être prêt à marcher le 20 aura été satisfait par l'exécution des dispositions que j'ai successivement prescrites et dont vous avez été exactement informé. Je vois avec satisfaction que tous les services vous paraissent assurés et que vous avez seulement à apprécier les difficultés du terrain, les circonstances de la saison, les dispositions ou les ressources du pays traversé et la résistance de l'ennemi. Ce sont là les chances communes de la guerre et vous avez, j'en ai la confiance, tous les moyens de vous les rendre favorables.

La présente dépêche vous trouvera, je pense, en pleine marche sur Constantine, si, déjà vous n'êtes arrivé sous ses murailles et l'ardeur de l'armée, que vous aviez dû jusqu'ici contenir, sera certainement accrue par la présence de S. A. R. Mgr le duc de Nemours qui vient pour la seconde fois (1), s'associer à sa gloire et à ses périls. Ahmed-bey doit comprendre maintenant que la sécurité, dans laquelle les rapports suspects dont vous me parlez l'ont dernièrement entretenu, étaient trompeurs. Déjà la présence de nos flottes

---

(1) Il avait pris part à la première expédition contre Constantine.

dans la baie de Tunis l'avait averti que le secours ou les encouragements qu'il attendait, sans doute, ne pouvaient plus lui parvenir.

Les bruits que vous avez recueillis sur les efforts du parti de la guerre pour détourner Ahmed-bey de traiter avec nous, les intentions qu'on suppose à Ben Aïssa et autres chefs de ce parti méritent toute votre attention. Le pouvoir du bey, dernier débris de l'établissement turc dans la Régence, offre encore quelques garanties de maintenir la paix une fois conclue et de l'exécution des garanties de la convention. Mais si, à cette puissance comparativement régulière se substituait, par un effort violent dans Constantine et le reste de la province, la domination brutale et sauvage des Kabaïles, tout espoir de sécurité dans les relations ultérieures serait éteint et Ahmed, par eux renversé, n'aurait pas de successeur avec lequel des conventions comme celles qui vous ont occupé jusqu'ici fussent possibles. Si donc une sorte de révolution rendait Ben Aïssa ou ses adhérents maîtres de la ville, ce serait pour nous un motif de plus de nous en emparer, sauf à prendre conseil des circonstances pour organiser ou rétablir après le gouvernement de la portion du pays que notre intention ou notre intérêt ne serait pas d'occuper nous-mêmes.

J'arrive à la partie la plus importante de votre lettre du 4 et aux questions graves dont elle provoque la solution immédiate.

Si, pendant la marche de l'armée sur Constantine, sous les murs même de cette place, durant les travaux ou les attaques qui devront en amener la reddition, Ahmed-bey renouvelle ses propositions de traiter, vous êtes autorisé à les accueillir sans toutefois suspendre ou ralentir aucunement vos dispositions militaires; et, comme il cèderait évidemment alors à la terreur des armes françaises, vous pourriez profiter de cette situation pour améliorer en quelques parties le dernier projet de convention qui m'a été communiqué, sans exclure les

modifications avantageuses dont vous auriez la pensée; je vous en indiquerai les suivantes.

Pour éviter toute équivoque dans l'article premier, il conviendrait de supprimer les mots en Afrique, qui le terminent, et cela sera d'autant plus aisé que la reconnaissance de la souveraineté est personnelle, qu'elle précède et motive l'investiture d'un titre nouveau.

Il deviendrait possible de rétablir dans l'article 2 le paiement du tribut annuel dans les termes mêmes de la rédaction écrite de la main du secrétaire du bey et qui est restee en votre pouvoir. Les concessions que vous avez faites sur ce point se trouveraient ainsi retirées. Je jugerais encore utile d'expliquer, comme vous en aviez d'abord l'intention, que le titre de pacha restera personnel et ne pourra être transmis sans une nouvelle investiture par la France. L'article 4 serait aussi modifié dans sa rédaction, non pas pour étendre le territoire réservé, qui paraît suffisant, mais en ce sens qu'on assignerait des limites à celui qui doit être délaissé au bey. Ces limites seraient les mêmes qui ont été offertes et acceptées; mais on expliquerait plus facilement comment, en faisant la part d'autrui, nous n'avons pas souffert qu'on nous fît la nôtre.

Vous demanderiez, de plus,que les caravanes venant de l'intérieur de l'Afrique, qui se dirigent actuellement de Constantine sur Tunis, fussent désormais dirigées soit sur Bône, soit sur tout autre point de la côte occupé par la France et qui sera par elle désigné. Cette dernière clause doit, s'il est possible, prendre place dans toutes les conventions pour la paix, en quelques circonstances qu'elles soient arrêtées.

De ces divers changements, un seul, le paiement du tribut annuel, semblerait pouvoir être accepté avec quelque difficulté. Cependant, après nous avoir forcés de nous mettre en campagne, le bey ne saurait s'attendre à nous trouver aussi faciles que nous pouvions l'être avant de quitter nos posi-

tions. Quoi qu'il en soit, vous êtes, Monsieur le Gouverneur général, en présence des événements et des difficultés. Vous en apprécierez l'influence en même temps que les considérations de politique générale qui doivent aussi vous occuper et vous n'insisterez sur les points ci-dessus qu'autant que vous croirez le pouvoir faire avec succès. Vous sentirez la haute importance des changements que je viens de vous indiquer et je suis assuré que vous aurez à cœur d'attacher votre nom à une convention qui peut devenir aussi honorable que si elle avait été précédée par la victoire, aussi glorieuse que la conquête elle-même.

Si vous ne traitez pas devant les portes de Constantine, vous examinerez si, pour donner satisfaction à l'orgueil national, si, pour consoler nos soldats des malheurs de la dernière campagne et les dédommager des fatigues et des privations qu'ils auront à supporter, il ne convient pas de stipuler l'entrée et le passage de l'armée dans la ville avec toutes les précautions nécessaires pour garantir notre sécurité et le respect dû en pareille circonstance aux habitants de la ville soumise; s'il ne convient pas encore que le bey, de sa personne, se rende avec ses officiers dans votre camp et fasse ainsi, le premier, acte de foi et hommage au Roi des Français que vous représentez en Afrique.

Constantine prise, vous demandez ce que vous aurez à faire. Deux choses peuvent arriver. Ou bien Ahmed demandera à traiter, ou bien il ne voudra ou ne pourra pas faire de propositions. Dans le premier cas, vous êtes autorisé à écouter celles qui vous seront faites et à conclure immédiatement sur les bases précédemment approuvées, en vous efforçant d'obtenir les modifications plus haut signalées. Vous pourrez même vous montrer d'autant plus facile sur les changements à faire au projet de convention et à la remise de Constantine, que la situation vous semblerait plus difficile. Si, au contraire, l'état de choses vous inspire confiance, vous pourrez être plus exigeant.

Si, pour quelque cause que ce soit, toute convention avec Ahmed devient impossible, si aucune combinaison nouvelle et acceptable ne se présente, vous laisserez dans Constantine une garnison assez considérable pour en assurer la possession. Vous demeurerez juge de la force et de la composition de cette garnison; vous déciderez s'il ne convient pas d'adjoindre aux troupes françaises des corps d'indigènes pris soit parmi ceux que nous entretenons à Bône, soit parmi les auxiliaires nouveaux qui vous arriveraient dans le cours de vos opérations ou qu'il serait possible d'organiser après la prise de la ville.

Vous assurerez avec un soin particulier les approvisionnements des troupes qui devront former la garnison de Constantine; vous y ferez concourir les ressources qui seraient trouvées dans la place, celles que l'armée en se retirant pourrait laisser, celles encore que vous fournirait le pays environnant avec lequel vous ne sauriez trop vous hâter d'ouvrir des relations pacifiques. A en juger par les souvenirs de la campagne de 1836 et l'expérience faite à Guelma, ces relations ne seront probablement pas difficiles à établir. Vous ne perdrez pas de vue que le ravitaillement dans la mauvaise saison étant toujours dangereux et pouvant même devenir impossible, c'est jusqu'à la fin du mois d'avril que les subsistances de la garnison devront être assurées. Vous prendrez, d'ailleurs, toutes les mesures et prescrirez toutes les dispositions que vous croirez propres à maintenir ou à faciliter les communications de Constantine ainsi occupée avec les autres positions militaires de la province.

Pendant l'occupation de la ville, vous maintiendrez, autant que possible, l'organisation administrative et municipale que vous trouverez établie.

Vous réprimerez avec une inflexible sévérité toute atteinte portée au culte, à ce qui est consacré par les mœurs ou les usages du pays, aux personnes, aux propriétés. Vous ne disposerez des édifices publics pour les besoins de l'armée,

qu'avec une sage réserve, empruntant le moins possible ceux qui ont une affectation religieuse. Vous punirez avec une rigueur bien nécessaire après tout ce qui s'est passé en Afrique depuis sept ans, les auteurs de toutes dégradations et les chefs qui auraient la faiblesse de les tolérer.

Vous aurez à apprécier selon les circonstances et selon la part que les habitants auront prise à la résistance, s'il n'y a pas lieu à user du droit de la guerre, soit en prenant des ôtages, soit en levant des contributions, soit par tous les moyens en usage entre nations civilisées; dans le cas d'une contribution de guerre, vous observerez les formes prescrites par les règlements.

Vous avertirez par un ordre du jour spécial, que l'arrêté pris par M. le maréchal Clauzel, le 28 octobre 1836, sur la prohibition d'acquérir, continue d'être exécutoire (1).

Finalement, si l'armée française devait s'éloigner de Constantine autrement qu'à la suite d'une convention, vous veillerez avec le plus grand soin à ce que l'incendie ne suive pas la retraite et, si vous jugez utile que les fortifications soient détruites, je vous autorise à faire démanteler la place.

S'il se présente quelques circonstances non prévues dans mes instructions, vous y pourvoierez selon les besoins et sauf à me rendre compte.

P. S. — Le mot *convention* a été, comme vous l'aurez remarqué, substitué au mot traité. Dans les actes émanés de vous ou auxquels vous prendrez part, vous emploierez la même expression.

---

(1) « Sont et demeurent provisoirement suspendues toutes transmissions entre vifs de propriétés immobilières situées dans les provinces de Bône et de Constantine.

Toutefois, les transactions relatives aux immeubles situés dans la ville de Bône continueront d'avoir lieu ». (Article 1er de l'arrêté). *Moniteur Algérien*, 2 novembre 1836.

343

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 22 septembre 1837.

Le capitaine d'état-major Willesen, aide de camp du prince royal de Prusse, se rend en Afrique avec l'autorisation du Gouvernement, pour assister aux opérations militaires dans la province de Bône.

Procurez à cet officier toutes les facilités possibles et tous les agréments qui pourront dépendre de vous. Vous êtes autorisé à lui faire délivrer des rations de vivres et de fourrages.

344

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 23 septembre 1837.

Je reçois à l'instant toute votre correspondance datée de Mjez-Ammar, 14 et 15 septembre; elle sera mise sous les yeux du Roi et de son Conseil. Elle est satisfaisante : votre

énergie aplanira les difficultés de tous genres. Vos talents et votre prudence mettront, je n'en doute pas, du côté de nos armes toutes les chances possibles de succès. Vous ne cesserez pas d'être à la hauteur de votre tâche. Vous êtes entouré d'hommes distingués qui vous seconderont de leurs efforts et de leurs lumières. Les moyens de négociation sont épuisés : il faut avoir recours aux armes. Le Gouvernement vous laisse le choix de l'opportunité, ainsi que l'appréciation de toutes les circonstances au milieu desquelles vous êtes placé.

345

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (6766)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 25 septembre 1837.

Les articles 22 et 27 de l'arrêté ministériel du 2 août 1836 imposent à l'intendant civil et au procureur général l'obligation de vous soumettre, tous les trois mois, sur la situation des services placés dans leurs attributions, des rapports généraux destinés à être joints au rapport d'ensemble que vous-même, aux termes de l'article 14, vous devez m'adresser sur la situation de nos possessions dans le Nord de l'Afrique.

Je remarque avec regret que les prescriptions que je viens de rappeler n'ont pas été depuis longtemps observées. Sans parler du rapport d'ensemble auquel vos rapports heb-

domadaires ont, en partie du moins, suppléé, je n'ai reçu ni ceux du procureur général, ni ceux de l'intendant civil. Je me plais à croire qu'une semblable omission ne saurait être attribuée à la négligence de ces fonctionnaires, mais quelle qu'en soit la cause, l'intérêt du service et de la bonne direction des affaires exige qu'elle soit promptement réparée. Vous les inviterez donc, au reçu de la présente, à vous adresser sans retard leurs rapports arriérés et vous me les transmettrez immédiatement en les accompagnant de vos observations. Vous prescrirez en même temps les dispositions nécessaires, pour qu'à l'avenir ces envois aient régulièrement lieu tous les trois mois. De mon côté, j'y tiendrai rigoureusement la main.

Vous me rendrez compte de la suite que vous aurez donnée aux précédentes instructions.

346

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 26 septembre 1837.

J'ai été au devant des observations que vous m'adressez dans votre lettre du 14 septembre dernier (n° 43) sur la différence qui existe entre l'effectif des troupes réunies dans la province de Bône et les forces disponibles, puisque, après vous avoir énuméré l'effectif général qui se monte à vingt

mille hommes, je vous ai dit que vous auriez (à l'époque où j'écrivais) environ seize mille combattants. D'après ce que vous me mandez, il paraîtrait que les hommes entrés à l'hôpital et ceux qui sont en convalescence ont beaucoup altéré ce calcul. Néanmoins, je vois avec satisfaction que vous m'assurez que, si les maladies ne prennent pas une plus grande intensité, le nombre d'hommes réellement disponibles de toutes armes sera suffisant pour assurer la prise de Constantine et le succès militaire de l'expédition. Vous comptez, en effet, réunir pour les opérations actives 11.000 hommes de toutes armes, dont 8.000 d'infanterie et 1.100 chevaux réguliers et vous considérez cette force suffisante pour tout ce que vous avez à entreprendre. Toutefois, en y ajoutant les deux bataillons du 12e régiment de ligne et le bataillon du 26e, qui doivent être arrivés en ce moment, votre infanterie seule s'élèverait au moins à 10.000 hommes en ligne et votre force totale serait de 13.000 hommes. Je ne fais pas mention ici du 2e bataillon du 26e, les vents contraires ayant retardé son départ.

Quant aux moyens de transport et aux approvisionnements de l'armée, je vois également que, si vous ne pouvez pas emporter tout ce que vous auriez désiré, vous parviendrez, du moins, à avoir avec vous une quantité suffisante de denrées pour pourvoir aux besoins de l'armée.

J'espère qu'en outre de vos moyens réguliers de transport vous aurez conservé soigneusement les 1.100 mulets arabes que M. l'intendant militaire de l'armée d'Afrique, par lettre du 25 août, m'a annoncé être employés à vos transports sur la ligne de Dréan à Guelma. Par ma dépêche du 6 septembre, j'invitais MM. les intendants Melcion d'Arc et le baron Volland, à conserver cette ressource précieuse tant que le besoin continuerait à s'en faire sentir.

En ce qui concerne les harnais qui avaient été demandés, on m'a écrit de Marseille, le 11 septembre courant, qu'ils ont été chargés sur le navire l'*Elvina* qui a mis à la voile

pour Bône. J'espère qu'au moment où je vous écris, ils vous sont parvenus.

Quant à l'artillerie et au génie dont le matériel est si essentiel pour les opérations du siège, je vois avec plaisir d'après votre dépêche, que leurs moyens dépassent de beaucoup les besoins présumés et que, même, vous considérez comme probable que vous serez dans le cas de n'en emporter qu'une partie.

Sauf le 2e bataillon du 26e régiment qui, le 21, était encore retenu à Port-Vendres par les vents contraires, le détachement du 6e régiment d'artillerie (95 hommes, 166 chevaux), qui n'a dû s'embarquer que le 20, le détachement du 9e régiment d'artillerie (123 chevaux), qui s'est embarqué le 17 et la demi-batterie du 5e régiment (110 chevaux) embarquée à Port-Vendres le 21, vous devez avoir maintenant tous les moyens qui vous ont été annoncés. Il n'aura pu vous échapper que, dans le peu de temps qui nous était donné depuis la conclusion des affaires dans la province d'Oran jusqu'à ce jour, ni efforts, ni dépenses n'ont été épargnés pour vous procurer ces moyens, soit de France, soit des différents points de l'Afrique. Et, malgré les contrariétés causées par les maladies en Afrique, par l'invasion du choléra à Marseille, par les vents contraires qui ont retardé plusieurs de nos arrivages, malgré le temps employé pour transporter de Bône à Mjez-Ammar le matériel et les approvisionnements, je vois avec satisfaction d'après votre dépêche que vous serez sous peu de jours, si vous ne l'êtes déjà, prêt à entrer en opérations.

Il eût été sans doute à désirer que nous eussions eu plus de temps devant nous avant la mauvaise saison; mais, à moins d'employer 60.000 hommes et de faire une dépense considérable, il fallait opérer successivement de l'Ouest à l'Est de la Régence; et, eussions-nous voulu agir simultanément, le temps nous eût manqué pour réunir sur chaque point les immenses moyens qu'exige un pays où il faut tout

porter, où les non valeurs sont au-dessus de toute prévision.

Au reste, mon instruction confidentielle du 29 août dernier et rappelée dans ma dépêche télégraphique du 19 septembre courant qui vous a été expédiée en duplicata le 6 de ce mois, vous autorisait à commencer vos opérations, et à marcher sur Constantine aussitôt que vous en auriez reconnu l'opportunité; mais, comme vous êtes sur les lieux, en présence des circonstances et des événements, ces instructions ont laissé à vous seul le choix du moment, la nature et la conduite des opérations à entreprendre, ainsi que l'appréciation de toutes les chances qui peuvent se présenter. Je ne puis que me référer à ces instructions quant à la conduite que vous avez à tenir.

347

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 26 septembre 1837.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 du mois courant, n° 122, pour me rendre compte de la reconnaissance que vous avez faite vous-même du passage du Ras el-Akbah. Cette reconnaissance est satisfaisante; elle montre que, même au delà de ce point, il y a plus d'eau que nous n'espérions en trouver. Il reste cependant à désirer qu'une partie des sources ne se tarisse pas

aussi promptement que vous paraissez le craindre, quoiqu'il semble, du reste, d'après ce que vous dites, que les principaux cours d'eau ne seront que diminués.

L'essai que vous avez fait de charger chaque soldat de porter pendant la marche un petit fagot a donné un résultat satisfaisant puisque, par là, vous vous êtes assuré que, depuis le Ras el-Akbah jusqu'à Constantine, le soldat pourra porter avec lui assez de combustible pour la cuisson de ses aliments.

En ce qui concerne l'état actuel des routes entre Mjez-Ammar et Constantine, cet état dépendra en effet beaucoup de la saison. Mais vous êtes sur les lieux et vous seul pouvez apprécier le degré de probabilité d'un temps favorable qui est un élément essentiel au succès de vos opérations.

J'ai vu avec plaisir que nos troupes ont apporté dans votre reconnaissance du Ras el-Akbah leur ardeur accoutumée et qu'une poignée de nos braves a suffi pour disperser la cavalerie de l'aga.

Quant aux 1.200 hommes que vous avez laissés à Ras el-Akbah avec le général Lamy pour améliorer la route et pour la rendre facile aux grosses voitures, j'espère que vous aurez calculé la force de ce détachement de manière à ce qu'il protège efficacement le travail et à montrer aux Arabes que, si nous nous sommes portés en avant, nous pouvons et nous voulons nous y maintenir, comme aussi à leur ôter toute idée de donner à votre retour sur Mjez-Ammar, une interprétation défavorable.

348

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (6831)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 27 septembre 1837.

J'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois sur la situation politique des différentes provinces de votre gouvernement.

La prochaine arrivée d'Abd el-Kader dans la province de Titteri fera cesser, il faut l'espérer, l'hésitation des populations qui habitent le territoire dont nous devons prendre possession ainsi que les obstacles apportés à la liberté des transactions commerciales. Nous somme à une époque de transition. Il ne faut pas s'attendre à voir les choses prendre tout à coup un cours régulier et des faits isolés pourront quelque temps encore, embarrasser des rapports auxquels il est si désirable de voir revêtir un caractère tout à fait pacifique.

Je ne puis qu'approuver les dispositions qui ont été prises pour faire reconnaître la puissance de la France sur les points où elle avait pu être contestée et pour donner aux fonctionnaires indigènes exerçant l'autorité en notre nom l'impulsion nécessaire au maintien de la suprématie française.

Les mesures que vous avez prescrites au général Négrier dans le cas d'un soulèvement du côté de Krachna me paraissent inspirés par la prudence, mais, comme vous, j'espère que ceux qui voulaient opérer cette espèce de diversion, nous voyant en mesure, n'oseront pas la tenter.

Si vous pouviez rentrer immédiatement à Alger et prendre la suite des relations politiques, je donnerais des instructions positives pour presser davantage l'exécution de la convention du 30 mai, spécialement sur la question des limites, mais il est peut-être désirable que, sans entraîner trop de lenteur, la solution soit pourtant retardée jusqu'au moment où vous pourrez vous-même vous en occuper. Vous savez cependant que l'Emir se dispose à se rendre à Médéa, où les préparatifs sont faits pour le recevoir, ce qui semble indiquer l'intention d'exécuter fidèlement le traité dans les provinces du Centre. J'espère que vous arriverez assez à temps pour en juger par vous-même.

La marche d'Abd el-Kader contre un chef du désert paraît avoir été provoquée par le pillage d'une caravane qui lui était destinée. D'après les informations qui me parviennent, l'Emir aurait donné une forte leçon aux pillards.

En ce qui concerne la province de Bône, ma correspondance journalière répond suffisamment aux communications dont votre rapport du 4 septembre n'est que le résumé.

349

Schwebel à Damrémont

(Arch. de la Rés. Gén. de Tunis, Afrique I)

Tunis, le 27 septembre 1837.

Ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 de ce mois.

Je regrette infiniment, Monsieur le Comte, de n'avoir pas pu, dès l'arrivée de notre escadre devant Tunis, vous informer de l'effet que son apparition a produit ici, mais les occasions m'ont manqué alors, le *Palinure* ayant été immédiatement envoyé à Tripoli, et je n'ai pas eu confiance dans les moyens de communications qu'offrait la voie de terre. Au retour du *Palinure*, M. Lalande me prévint qu'il allait l'envoyer à Bône, mais sa destination ayant encore été changée, je ne sus que la *Mésange* l'avait remplacé pour ce voyage que lorsqu'elle était déjà partie; cette occasion de vous écrire m'échappa donc encore.

M. le contre-amiral Lalande vous aura informé, Monsieur le Comte, que le Capitan-Pacha a renoncé à la visite qu'il avait l'intention de nous faire et qu'il est retourné dans l'Archipel où l'a suivi la division du contre-amiral Gallois. Il n'y a plus aujourd'hui aucun bâtiment de guerre turc sur la rade de Tunis.

La première apparition de nos vaisseaux a fait partir sur le champ la frégate que le Capitan-Pacha avait détachée de son escadre pour annoncer sa venue au Bey, et avec elle est parti l'envoyé Divan Effendi qu'elle avait à son bord et qui,

n'ayant pu descendre à terre, n'a conféré qu'avec Chakir-Bey (1). On n'a pu pénétrer le véritable objet de la mission de cet envoyé. Sur la même frégate s'est aussi embarqué un officier du Bardo, porteur de lettres pour le Capitan-Pacha et de présents en argent et bijoux de la valeur de plus de 150.000 francs. Cet officier, après s'être acquitté de sa mission auprès du Capitan-Pacha, qu'il a trouvé à Malte, est revenu ici sur un brick de guerre ottoman. C'est sans doute sur l'avis que l'amiral turc a reçu par la frégate, de la présence de notre escadre à Tunis, qu'il s'est décidé à faire voile pour le Levant.

Le tchaouch turc qui était ici depuis trois mois est enfin reparti à bord de la corvette sur laquelle il était venu. En même temps est parti, sur le brick qui l'avait ramené ici, l'officier qui avait été envoyé auprès du Capitan-Pacha. Il se rend à Constantinople et y porte 100.000 piastres fortes et 200.000 francs en traites sur Paris. On le croit chargé de solliciter le titre de Pacha pour le fils et successeur présomtif du bey.

Je ne doute pas, Monsieur le Comte, que les informations qu'Ahmed-bey a dû recevoir de Tunis n'aient entièrement détruit les espérances qu'il paraît avoir fondées sur l'assistance de la Porte et qu'en conséquence, il ne soit maintenant disposé à souscrire aux conditions de paix que vous lui aviez accordées.

L'arrivée de notre escadre devant Tunis a donné lieu, de la part du bey, à des protestations semblables à celles qu'il nous a faites l'année dernière en pareille circonstance et qui, au lieu de prouver quelque reconnaissance pour une démonstration faite dans son intérêt, avaient plutôt pour objet de le représenter aux yeux du Sultan, comme y étant entièrement étranger et la voyant même avec regret. Il nous dit

---

(1) Sahab Taba (garde des sceaux), ministre favori du bey Hussein, prédécesseur du bey régnant, Mustapha. Cf. Jean SERRES : *La politique turque en Afrique du Nord*, p. 74.

qu'il ne pouvait nous cacher qu'il craignait que la présence de nos vaisseaux ne le compromît vis-à-vis de ce monarque et ne lui attirât des désagréments de sa part; tandis que, fidèle et soumis serviteur de Sa Hautesse, il n'avait nullement lieu de lui supposer des vues hostiles, n'ayant reçu d'Elle que des témoignages de bienveillance dont il cherchait à mériter la continuation.

Cependant les personnes qui, prétendant connaître les vrais sentiments du bey, ne croyaient pas à la contrariété qu'il affectait d'éprouver de la mission de l'escadre, cherchaient à s'expliquer l'air sombre et soucieux qu'on lui voyait depuis quelque temps, lorsque une de ces catastrophes qui n'étaient pas rares autrefois dans les Etats barbaresques, en donna inopinément l'explication. Le 11 de ce mois, on apprit que le Saheb Tapa Chakir, ministre tout puissant sous le dernier gouvernement, et très influent encore sous celui du bey actuel, venait d'être condamné et mis à mort, comme chef d'une conspiration contre la vie de ce prince, sur les traces de laquelle on avait été depuis plusieurs mois et qui aurait été sur le point d'éclater.

Cet événement, qu'on rattache avec quelque vraisemblance aux vues que le Sultan a sur ce pays et à l'arrivée annoncée de l'escadre turque, préoccupe maintenant tous les esprits au Bardo et a causé une petite révolution dans l'administration du pays. Il n'y a cependant pas eu d'autre sang de versé, seulement quelques arrestations, mais un grand nombre de caïds et de cheikhs, créatures du ministre, ont été déposés et remplacés. Le fils aîné du bey (2), auquel on attribue principalement la chute du ministre, dont il avait été l'ennemi, va prendre sur son père, faible et sans résolution, un ascendant qui fera passer tout le pouvoir entre ses mains.

On ne connaît pas encore bien le caractère de ce jeune prince, les consuls n'ayant eu aucune relation avec lui; [mais

---

(1) Ahmed bey, qui régna de 1837 à 1855.

s'il est vrai, omme on le dit, qu'il.....]. Nommé, depuis peu, chef de toutes les forces militaires de la Régence, son principal soin est, maintenant, de gagner l'affection des troupes réglées. Il vient souvent les visiter dans leur caserne et assiste à leurs manœuvres. Il fait apprendre à ses mameloucks l'exercice européen, afin de les rendre aptes à être employés comme officiers dans ces troupes qu'il a l'intention d'augmenter d'un régiment.

On est ici dans une vive attente de l'issue de l'expédition contre Constantine. Tandis que les Musulmans, par sympathie religieuse, font des vœux pour Ahmed, les Européens, et particulièrement les Français, ont appris avec plaisir que les négociations avec lui avaient été rompues, parce qu'ils sont persuadés qu'une paix qui ne serait pas le résultat de la défaite de ce bey, serait peu durable et qu'elle aurait, dans ce pays-ci, pour effet de diminuer chez les Maures l'opinion de notre puissance, de nuire à notre considération, d'augmenter leur présomption et de rendre même moins faciles nos rapports avec leur gouvernement (1).

---

(1) La fin de la lettre a été modifiée par Schwebel, à partir de la phrase entre crochets. La rédaction primitive, biffée par le consul général, était la suivante :

Mais s'il est vrai, comme on le dit, qu'il est impérieux, fier et peu ami des chrétiens, mes rapports avec ce gouvernement deviendront plus difficiles, surtout si nous cessions d'être craints, ce qui arriverait peut-être si la paix se faisait avec Ahmed-bey avant qu'il ait été battu et qu'on se soit emparé de Constantine. Sous ce rapport je n'ai pas pu regretter que les négociations avec ce bey aient été rompues et je serais fâché avec tous les Européens qui habitent cette Régence, qu'elles fussent renouées et que la conclusion de la paix ne fût pas précédée par une éclatante réparation de notre dernier échec.

350

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (125)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 4 octobre 1837.

Plusieurs de vos dernières dépêches contiennent des réflexions sur les recommandations que j'ai eu récemment à vous adresser à l'occasion de l'usage que vous avez fait de quelques-uns des droits que l'ordonnance royale du 10 août 1834 ou les arrêtés ministériels vous confèrent. Je remarque avec regret que vous croyez y voir le développement d'un système qui tendrait, dans votre pensée, à vous dépouiller d'une portion de vos pouvoirs, quand je n'entends qu'en régler l'usage.

En ce qui concerne les facultés que mes arrêtés ou ceux de mes prédécesseurs vous auraient attribuées, vous reconnaîtrez, je l'espère, que mes décisions de chaque jour peuvent, selon le besoin des circonstances, les étendre, les restreindre ou les modifier.

Les droits que vous tenez de l'ordonnance du 10 août 1834 ne sont exercés par vous que sous mon contrôle et mon autorité. Certainement, le ministre peut et souvent doit marquer lui-même les limites auxquelles l'exercice de ces droits devra s'arrêter, et déterminer à quelles conditions cet exercice restera soumis.

Vous me parlez de votre responsabilité; c'est envers moi qu'elle est établie, puisque c'est moi qui réponds constitutionnellement de tous vos actes. Il m'appartient de relever des erreurs commises et, lorsque je puis prévoir ou crain-

dre, de vous avertir et de vous demander une préalable communication. La connaissance des faits peut arriver au Ministre de la Guerre autrement que par vous. Vous en avez chaque jour la preuve par les informations que vous recevez directement de moi. L'histoire du passé pour les choses et pour les hommes ne peut vous être aussi bien connue qu'à moi qui ai tous les documents sous la main. Les exigences de la politique générale ne sauraient non plus être appréciées par vous suffisamment et j'ai eu occasion de vous le faire quelquefois remarquer.

Vous semblez craindre la déconsidération dans laquelle le pouvoir du gouverneur pourrait tomber. Croyez bien qu'il sera plus vite déconsidéré, si je suis forcé de vous prescrire le rapport de vos arrêtés, que lorsqu'ils seront publiés après des communications qui leur assurent d'avance mon approbation.

Voyez autrement où nous serions conduits; de peur d'annuler votre pouvoir, je devrais lui laisser, avant les actes consommés, pleine et entière latitude et, pour ne pas le frapper de discrédit, il ne faudrait jamais modifier vos actes publiés.

Je reconnais que, dans des cas rares, il pourrait y avoir inconvénient à des communications préalables, si les projets communiqués étaient, malgré leur haut caractère d'urgence, longtemps retenus à Paris; mais j'ai donné récemment des ordres positifs pour que les affaires de cette nature fussent expédiées sans aucun retard. Ces ordres sont en pleine exécution, vous pouvez vous en apercevoir, et il faudrait chercher ailleurs la cause des lenteurs que désormais les affaires pourront subir.

Dans les circonstances extraordinaires et urgentes, je n'entends nullement exclure votre initiative dont l'usage modéré peut avoir une haute utilité. Seulement, comme les distances sont rapidement franchies, l'administration, qui use pour les cas extrêmes de la délégation du pouvoir, doit se renfer-

mer elle-même dans de telles limites qu'elle ne puisse jamais encourir le reproche de précipitation, d'imprudence ou d'inopportunité.

Mon intention n'est pas davantage de vous ôter le privilège de statuer directement sur les matières que l'ordonnance ou les arrêtés placent dans vos attributions. Néanmoins, et comme cela se pratique journellement dans toutes les branches de l'administration de l'Etat, vous ne statuerez, dans les cas où j'aurai dû m'expliquer sur vos arrêtés préalablement communiqués, que conformément aux ordres ou indications que j'aurai cru nécessaire de vous transmettre.

J'espère, Monsieur le Gouverneur général, que ces explications une fois données ne vous permettront plus de vous méprendre sur la nature de vos rapports avec moi, ou sur l'esprit et la tendance de mes instructions successives, et le juste sentiment que vous avez eu constamment de vos devoirs vous les fera remplir toujours avec le zèle et le dévouement dont vous avez déjà donné tant de preuves.

351

Le Ministre de la Guerre à Damrémont

(Arch. Guerre)

Paris, le 6 octobre 1837.

J'ai reçu votre dépêche télégraphique datée du camp de Mjez-Ammar, le 1er octobre; j'apprends avec une grande satisfaction le départ de l'armée.

A la date du 4 octobre, 500 hommes du 1er bataillon du 61e sont partis de Cette sur le *Phare* à midi et demie; 500 hommes sont partis, le 5, sur la *Chimère*, à 7 heures du matin et le reste dans la même journée sur le *Tartare*.

352

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (129)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 11 octobre 1837.

Votre rapport du 27 septembre sur la situation politique dans plusieurs provinces de votre gouvernement a excité mon attention toute particulière. La division née entre les Arabes sur la diversité de leurs opinions sur la nécessité de vivre en bons rapports avec la France est, peut-être, d'un heureux augure pour l'avenir. Quand, dans de telles circonstances, on délibère on est bien près de donner la préférence au parti qui offre le plus d'avantages. Les mouvements qui se manifestent dans les tribus de l'Est et les résultats de leurs luttes intestines continueront, j'en suis certain, d'attirer toute votre attention. Je suis satisfait des dispositions prises pour maintenir notre influence dans les contrées du voisinage et, sans accorder plus que vous une créance positive aux communications faites en apparence de la part d'Oulid ou Kassi, je veux espérer que les intérêts bien compris du chef actuel des outhans de Sebaou et d'Isser lui donneront le conseil que paraissaient disposés à suivre ses adversaires.

En général, toutes ces difficultés intérieures des Arabes sont pour nous actuellement des incidents favorables. Nous sommes occcupés ailleurs et il est temps de songer sérieusement à ce qui devra être fait dans la province d'Alger lorsque vous y serez de retour.

J'approuve complètement la nomination de Hadj el Louza ancien agha des Smelas d'Oran, aux fonctions de kaïd des Beni Mouça, dont le titulaire ne faisait pas son devoir. Le kaïd nouveau a été signalé, par le lieutenant général Bugeaud comme un homme de cœur dévoué à notre cause. Cette preuve de confiance lui paraîtra peut-être préférable à quelque récompense pécuniaire qui était demandée pour lui.

J'ai remarqué le témoignage que vous rendez au zèle, à l'activité et à l'intelligence du capitaine Pellissier et des lieutenants Verger, Dumont et Sainte-Marie. Il sera tenu compte à ces officiers des bons services qu'ils ont rendus et de ceux que vous les jugez capables de rendre encore.

L'arrestation du déserteur français Moncel est un événement heureux. Il est désireux que justice rigoureuse soit faite à son égard, afin de décourager ceux qui seraient tentés de l'imiter.

S'il était vrai que Ben Farhat, chef des tribus du Sud, menaçât en ce moment le bey de Constantine, cette diversion serait d'abord favorable au succès de nos armes; mais elle nous offrirait éventuellement un avantage plus grand encore en plaçant sous notre main un indigène déjà puissant avec lequel il serait possible de traiter pour l'administration d'une portion du pays. Nous ne rencontrerions pas, comme avec Ahmed-bey, des difficultés résultant de liens politiques avec un souverain éloigné, l'un des principaux motifs qui ont probablement entravé nos négociations.

Mes instructions précédentes vous ont donné des pouvoirs suffisants pour profiter des chances que des événements tels que l'invasion de Ben Farhat pourraient faire naître devant vous. J'ai la confiance que vous saurez les mettre à profit.

353

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (130)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 11 octobre 1837.

J'avais déjà connaissance de la lettre d'Abd el-Kader au directeur des Affaires arabes, dont copie est jointe à la vôtre du 27 septembre et j'avais, comme vous, remarqué la prétention mise en avant par l'Emir de servir d'intermédiaire entre nous et les populations en deçà des limites qui lui sont assignées. Avant de prendre un parti sur la direction qui doit être donnée à nos rapports avec Abd el-Kader pour l'exécution du traité dans les provinces d'Alger et d'Oran, il faut que les événements dans la province de Constantine aient acquis leur plus complet développement et que les conséquences probables des opérations militaires à la tête desquelles vous êtes placé, soient acquises à la France. Les résultats favorables qui seront obtenus, auront un profond retentissement et rendront moins embarrassée la solution des difficultés que vous me signalez et sur lesquelles ma sollicitude est incessamment appelée.

Sans doute, l'Emir est mal fondé à s'enquérir des avertissements ou des invitations que vous avez pu adresser aux habitants de Blida; mais il convient de s'abstenir de relations de cette nature avec les populations du territoire non encore occupé, jusqu'à ce que des forces suffisantes et l'influence tout entière du gouvernement de nos possessions d'Afrique viennent appuyer de près les dispositions qui devront être prises dans la province d'Alger pour l'exécution de la con-

vention du 30 mai. Jusque là, on risquerait de compliquer la situation et de grossir ou même de faire naître des obstacles qui, plus tard, ne seront peut-être point rencontrés.

S'il fallait ajouter foi à la conversation du hakem de Blida, nous serions menacés dans Alger même. Je ne saurais croire à des combinaisons que rien n'annonce jusqu'ici et que sembleraient contredire au moins en partie les dispositions révélées par votre rapport du 27 septembre parmi les Arabes de l'Est. Tout autorise à penser qu'Abd el-Kader a personnellement intérêt au maintien de la paix et que si, dans un temps plus ou moins prochain, les hostilités recommençaient, c'est qu'il aurait été entraîné, soit par ceux qui, autour de lui sont mécontents de la fin de la guerre, soit par la crainte que nous ne fissions naître nous-mêmes de nouvelles causes de mésintelligence. Je me refuse donc à penser qu'une irruption soudaine et simultanée soit à craindre de sa part.

Jusqu'à votre retour à Alger, il est sage de se maintenir, de repousser seulement toutes les fois qu'il sera nécessaire les attaques isolées des Arabes du voisinage, de ne point s'inquiéter des projets, des intentions qui se manifestent parmi eux et que, peut-être, on travaille à leur inspirer et d'attendre, sans cesser d'exercer la plus active surveillance, que nous soyons en mesure d'exiger ce que la convention de la Tafna nous assure.

La lettre de l'Emir n'en est pas moins un document de la plus haute importance. Les paroles qu'on lui prête n'en doivent pas moins être prises en grande considération. Il peut être vrai que la convention du 30 mai n'est pas complète, sans que son complément nécessaire soit l'ensemble de mesures indiquées par notre ancien ennemi.

Quand les opérations militaires que vous dirigez auront été mises à fin, vous recevrez, sur l'exécution du traité conclu avec Abd el-Kader des instructions spéciales et vous-même, d'ici à cette époque, avec la parfaite connaissance que vous avez de ce qui s'est passé, de ce qui se prépare et de ce qu'exige la politique française, vous éprouverez sûrement

le besoin de me signaler les points principaux sur lesquels ces instructions devront porter.

354

Le Ministre de la Marine (1) **à Damrémont**

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 11 octobre 1837.

Je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 septembre dernier.

Les bâtiments affectés au service proprement dit de nos possessions d'Afrique, ainsi que ceux qui sont employés à la correspondance latérale, devront exécuter les ordres que vous leur ferez transmettre par le commandant de la marine à Alger; cet officier général devra obtempérer à toutes les demandes que vous lui adresserez à ce sujet.

Vous pouvez retarder ou hâter le départ des bâtiments à vapeur qui sont chargés de transporter la correspondance entre la métropole et la colonie, mais vous ne perdrez pas de vue, M. le Gouverneur général, que ces bâtiments font un service public et que les départements de la guerre, de la marine, des finances et le pays lui-même sont intéressés à ce que les mouvements de ces paquebots s'effectuent avec ordre et régularité.

---

(1) Vice-amiral Rosamel.

Enfin, d'autres bâtiments de la marine royale fréquentent les ports de l'Algérie pour y porter ou pour y recevoir des troupes, des munitions, etc, etc. Ces bâtiments sont exclusivement sous l'autorité du Préfet maritime de Toulon qui règle leur emploi d'après les ordres que je lui adresse; il est du plus haut intérêt pour le succès des opérations importantes dont la marine est presque constamment chargée, surtout dans la Méditerranée, que ces bâtiments ne soient point détournés de leur destination. Ce ne serait que dans les circonstances les plus graves, pour de puissants motifs et sous votre responsabilité, que vous pourriez retenir même momentanément ces bâtiments.

Ces explications me paraissent de nature à prévenir désormais toute incertitude, toute hésitation dans ce qui se rattache au service de la marine à Alger.

P.- S. — J'envoie copie de cette dépêche à M. le Ministre de la Guerre et je donne, en conséquence, à M. le contre-amiral Defresne, des ordres qui fixeront sa position à votre égard.

355

Le Ministre de la Guerre à Damrémont (6913)

(Arch. Gouvern. Gén. E 109²)

Paris, le 11 octobre 1837.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez adressée du camp de Mjez-Ammar, le 28 septembre dernier sous le n° 179 et par laquelle vous m'informez que vous avez délégué les fonctions de gouverneur général à M. le général de Négrier, le plus ancien des maréchaux de camp employés à Alger (1) et qui lui-même les remettrait au général Bro, dans le cas où ce dernier n'aurait pas le temps de rejoindre l'armée expéditionnaire.

J'approuve l'arrêté par lequel vous avez déclaré la ville de Bône en état de guerre (2), mesure que nécessitait la gravité des circonstances.

L'institution d'une commission scientifique (3) chargée d'explorer le territoire de Constantine et de recueillir les objets d'art, d'antiquité et d'histoire naturelle qu'il peut offrir, obtient aussi tout mon assentiment. Il ne saurait y avoir aucun inconvénient à ce que des étrangers soient adjoints à cette commission. Seulement, vous veillerez à ce que les résultats de leurs investigations vous soient fidèlement communiqués pour m'être transmis, afin d'assurer à la France le bénéfice entier des recherches auxquelles ils ont eux-mêmes exprimé le désir d'être associés.

(1) Arrêté du 23 septembre, *Moniteur Algérien*, 13 octobre.
(2) Arrêté du 23 septembre, *Moniteur Algérien*, 13 octobre.
(3) Arrêté du 23 septembre, *Moniteur Algérien*, 13 octobre.

TROISIÈME PARTIE

CORRESPONDANCES DIVERSES

356

Le Ministre de la Guerre
au Ministre des Affaires Etrangères (5499)

(Arch. Gouvern. Gén. E 110[1])

Le 26 janvier 1837.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la copie de deux dépêches qui m'ont été adressées d'Alger, la première le 31 décembre dernier, par M. le lieutenant général Rapatel, commandant les troupes en Afrique, relative à l'échange de M. de France, lieutenant de frégate, prisonnier d'Abd el-Kader, la seconde par M. le maréchal Clauzel, le 6 de ce mois, concernant les relations hostiles à notre autorité qui paraissent exister entre l'empereur du Maroc et les Arabes de la province d'Oran. Je joins à cette dépêche le rapport de M. de France qui accompagnait celle de M. le lieutenant général Rapatel.

J'ai pensé que vous ne liriez pas sans intérêt ces divers documents qui laissent peu de doute sur la réalité des intelligences établies entre Abd el-Kader et Mouley Abderrahman ainsi que sur la continuation des secours de toute nature que celui-ci envoie ou permet d'envoyer à l'autre pour le mettre en état de résister à l'établissement de notre domination.

Les faits que cette communication portera à votre connaissance sont énoncés d'une manière assez précise et circonstanciée pour qu'il ne soit pas impossible d'en vérifier l'exactitude. Dans le cas où ils seraient constatés, vous jugerez sans doute, comme M. le Gouverneur général et comme moi, qu'ils devraient donner lieu à de nouvelles et pressantes

réclamations auprès de la cour de Fez. Je vous serai obligé de vouloir bien me faire connaître les instructions que vous aurez cru devoir adresser en conséquence aux agents du gouvernement du Roi dans le Maroc.

P.- S. — Je recommande à votre attention particulière le mémoire de M. de France, qui me paraît tout à fait digne d'intérêt non seulement en ce qui concerne les relations d'Abd el-Kader avec le Maroc, mais aussi sous le rapport des dispositions politiques qu'il y aurait à prendre à l'égard de la province d'Oran.

357

Paolo di Palma à Raimbert (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 118[1])

Constantine, 26 janvier 1837.

Avec beaucoup de plaisir j'ai reçu par l'entremise d'un Bonien, la lettre dont vous m'avez favorisé le 16 du courant, par laquelle j'observe combien sont vos désirs. A ce sujet, je vous dirai qu'ici, notre tyran est après se fortifier de toutes les manières, faisant des contre-fossés du côté de la porte du Marché et renforçant de nouveau les portes du pays, croyant qu'ainsi il pourra se défendre contre l'armée française; pensée de ses pareils, car moi, je suis plus que per-

---

(1) Copie de la traduction.

suadé que, se présentant une seconde fois ici l'armée française, on sera forcé de se rendre, ou de force ou de bonne volonté. Ce dernier parti serait le meilleur pour eux.

Relativement aux détails de la disgraciée armée (1), je conçois tout ce que vous me dites, d'autant mieux que j'ai tout vu par mes yeux. Elle a rencontré une tempête telle, des orages tels, avec abondance de neige et de pluie que quelle autre nation à qui cela fût arrivé, le même résultat s'en serait suivi; mais, avec tout cela, vos soldats se sont battus en vrais héros et ont fait une retraite de vrais Français.

Ainsi qu'après sept années de détention et de chaînes dans ce pays, sans que le tyran ait jamais voulu me permettre de me rapatrier, au moment que je croyais être libre, j'ai eu le malheur de voir ce que j'ai vu et, dans cette circonstance, j'ai été plus d'une fois à la veille d'être assassiné de la populace qui criait « Commençons par lui ». Mais la main du Tout Puissant m'a libéré. Si j'avais les moyens de m'assurer de quelque personne sûre et connue de vous, je partirais volontiers d'ici pour y retourner avec l'armée, vous assurant que ma personne pourrait être de quelque utilité au Gouvernement, connaissant aujourd'hui parfaitement tous les montagnards des environs de Constantine, pour des provisions en viande, ayant déjà parlé à divers à ce sujet; mais seul, je n'ose me fier, car je ne voudrais pas me trouver une seconde fois dans le trébuchet.

Le bey a sû par la voie de Tunis, qu'en France 60.000 volontaires seront enrôlés pour la seconde expédition qui aura lieu, dit-on, au printemps prochain; mais lui se montre indifférent, courageux et, selon son usage, il a l'air de ne pas craindre; mais je suis certain que, quand il les verra, il fera comme la première fois qu'il ne fit que pleurer toute la nuit

---

(1) C'est-à-dire de l'expédition malheureuse de 1836.

comme une femme, mais c'est chose générale que tous les tyrans sont vils.

Si notre bey était un homme raisonnable, je pourrais lui rappeler ce que vous me dites que firent le Pacha d'Alger et le bey de Titteri dans une semblable circonstance, et qu'il lui conviendrait de se fier aux Français, capituler avec eux et croire à leur loyauté, de préférence aux Arabes qui, certainement, le dépouilleront, mais, comme il se croit invincible, il n'est pas de ma prudence de lui faire cette proposition, connaissant très bien sa façon de penser; il pourrait d'ailleurs me soupçonner d'être dans vos intérêts et me victimer. Soyez, au reste, bien persuadé que lorsqu'il apprendra de nouveau l'arrivée de l'armée à Bône, premièrement il fera sortir sa famille après le peu de mameluks qu'il a; quant aux soldats, il les laissera dans la ville pour la défendre. Si l'armée française est d'une force respectable, comme je le pense, à pouvoir le mettre en déroute avant de se présenter devant la ville, alors les seigneurs habitants seront forcés de se rendre sans tirer un coup de canon; différemment ces habitants craignant le tyran devront se battre. Les vrais habitants de Constantine sont en bien petit nombre; la plupart d'entre eux attendent avec impatience de se lever de dessous le tyran; le restant sont tous montagnards misérables à qui cependant il ne manque pas de l'orgueil. Sachez que dans le courant du Roumadan (*sic*), notre bey a fait faire un recensement de tous les habitants de Constantine pour savoir combien de personnes se trouveraient habiles à se défendre; le nombre est arrivé à 22.000, tous avec leur fusil (1).

---

(1) Ici, il y a certainement erreur de chiffres, ou notre sieur Paolo di Palma voudrait exagérer les forces de cette ville dans l'intérêt de la France, pour augmenter les difficultés de provoquer de grands moyens d'attaque de la ville, puisque mon courrier présent à Constantine lors de ce recensement, m'assure que peu d'armes se sont trouvées chez les habitants, qui se plaignaient même que le bey n'en eût pas à leur en fournir. (Annotation de Raimbert).

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que la poudre lui manque, mais le bey s'en procure de tous les côtés, notamment de Tunis et je ne puis concevoir comment il se fait que le consul à cette ville n'avise pas à empêcher ce trafic.

Pour l'amour de Dieu, vous êtes prié de faire silence de ma personne, différemment je serais lapidé.

Vous devez savoir que notre bey n'est plus en harmonie avec le cheick Harab son parent, parce que celui-ci a dépouillé ses femmes lorsqu'il a vu arriver l'armée française, mais maintenant il a fait une nouvelle parenté en épousant la fille du fils de Mohammed ben Abdesselim, cheick d'une province de l'ouest de Constantine; ce même cheick se trouvait aux fers dans cette ville depuis plus de seize mois; il le mit en liberté quand il vit paraître l'armée française. L'on pense que, s'il est obligé de fuir, il se réfugiera chez lui, et moi je pense que, dans ce cas, le cheick n'oubliera pas ses chaînes.

Ainsi, pour prendre cette ville et la province, il faut des bons soldats, de la cavalerie et de bons mortiers, des bombes, la cavalerie pour chasser les Arabes, ce qui n'est pas difficile, les bombes pour éviter de perdre des soldats par la fusillade. De cette manière, dans quatre jours au plus, les seigneurs habitants seront forcés de se rendre. Je ne vous entretiendrai pas à vous détailler les insultes faites aux pauvres disgraciés français morts; ce serait trop dégoûtant pour vous; mais, maintenant, j'ai pu me convaincre de ce dont est capable cette misérable canaille. Ceci est tout ce dont je puis vous informer pour le moment, en attendant de vos nouvelles ultérieures. Je vous salue et suis votre affectionné serviteur.

Signé : Paolo di palma.

P. S. — Il y a plusieurs jours que des Bédouins qu'on nomme Benifourra ont conduit ici deux disgraciés soldats français; il y a un mois qu'on en conduisit un autre et un quatrième fut trouvé engourdi par le froid dans une mosquée du marché, lors de la retraite; il fut criblé de blessures, mais

il ne mourut pas. Un jeune Juif a été amené aussi par des Arabes de la rivière Zenati, de sorte qu'il y a cinq disgraciés qui souffrent, condamnés à la chaîne et aux travaux. Quatre Maltais furent, dans le temps, amenés aussi ici de Bône; ceux-ci sont sans chaînes, mais ils travaillent. Deux des Français, à leur arrivée, furent interrogés par le bey; ils dirent qu'à Guelma il n'y avait qu'une garnison de 600 hommes, parmi lesquels beaucoup de mécontents et que, s'ils savaient que le bey ne les maltraitât pas, ils déserteraient volontiers (ce dont je doute) et ils viendraient à lui. Le bey leur fit écrire une lettre à leurs camarades de Guelma pour les engager à venir à lui, leur promettant que, non seulement ils ne seraient pas mal reçus, mais, au contraire, bien traités. Moi je pense que, s'ils venaient, ils ne seraient pas plus heureux que les autres; de tout ceci, c'est à vous autres à prendre des mesures convenables. Depuis lors, ces lettres ont été répandues autour du camp de Guelma. Cette lettre est effectivement partie de Constantine pour Guelma, mais le porteur me dit que mon courrier a été arrêté à la rivière Zenati et décapité, pour n'avoir pas su rendre raison aux Arabes de ce lieu de son contenu. Au reste, sachez aussi que le bey, apprenant par ces soldats qu'il y a une petite garnison à Guelma, se prépare à la surprendre de nuit; le tout pour votre gouverne, d'autant mieux qu'il a écrit pour réunir beaucoup d'Arabes et de cavaliers.

Je vous préviens que, depuis un an, notre bey tient une correspondance continuelle avec Taher-Pacha, et l'on dit que, bientôt, il lui enverra 7.000 Albanais; quant à moi, je le crois difficilement, car je ne puis penser que le sultan de Constantinople veuille faire la guerre à la France pour Constantine, mais je vous en préviens toujours.

Nous sommes au 29. Aujourd'hui, les malheureux Français qui se trouvent ici, se sont décidés à se faire Musulmans; alors ils ont été libres de fers, mais non du travail qu'ils continuent, moyennant une paye de huit carroubes par jour

(environ o fr. 3o), tandis que les Arabes en ont seize; ces malheureux ont pris ce parti pour se libérer des fers, comme tant d'autres auraient fait. Dans ce moment, le bey reçoit la nouvelle que le magasin à poudre du château de Bône a pris feu, que le château est sauté en l'air, avec perte de 1.5oo hommes, duquel événement ils ont fait ici des grandes fêtes. Vous ne pouvez vous imaginer tous les mensonges que l'on débite ici à cette occasion; vous êtes donc prié de m'en donner quelques détails, pensant que tout cela est faux, comme la nouvelle de la mort de Hadj Soliman Joussouf.

Suit un paragraphe étranger à nos affaires, de recommandations pour notre courrier. Tout de nouveau.

Je vous salue. Caro amico, soit mon cher ami, je vous fais savoir que je me suis décidé de partir d'ici pour me rendre à Guelma, fatigué que je suis de vivre comme je fais. Je vous prie donc d'en prévenir le colonel commandant de ce camp, afin que je n'y sois pas maltraité et qu'il me fasse rendre à Bône; alors, vous pourrez apprendre de bouche bien des choses intéressantes.

Il y a peu de jours, je fus appelé par notre bey qui me demanda ce que je pensais de tout ce que l'on disait. Je lui répondis franchement (vu que j'eus votre lettre), que la France n'oublierait pas même après cent ans l'insulte reçue à Constantine et qu'il pouvait être plus que certain qu'au printemps prochain, il verrait les Français reparaître une seconde fois. Sa réponse fut que, si la première fois le duc de Nemours, fils du roi Louis-Philippe, a eu le bonheur de fuir ainsi avec le maréchal Clauzel, il espérait qu'à la seconde ils ne leur échapperont pas de ses mains. Je lui répondis que, dans son intérêt, il ne devait pas lutter contre la France, au contraire, de s'arranger et de ne pas l'aigrir, d'autant mieux que l'exemple d'Hassen-Pacha devait lui suffire. Il me répondit alors qu'il était fatigué de traiter avec elle, puisque depuis tant de temps qu'il traitait, il n'en avait eu aucun résultat. S'il se faisait qu'il y eût quelque négociation, faites

le moi savoir; alors je ferais pour contenter l'un et l'autre parti. Tout ceci s'est passé entre et en présence de son aga, Ben Hameléoui et son ministre Ben Aïssa, qui dirent qu'il ne pouvait y avoir d'autre traité que celui de vaincre ou mourir. A ce sujet, je dois vous dire que ces deux individus sont Musulmans de bouche et Français de cœur. De nouveau, je vous salue.

Pour copie conforme :

Le lieutenant général, commandant les troupes en Afrique, gouverneur général par intérim.

Signé : Baron Rapatel.

358

Brossard au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Oran, le 5 février 1837.

Je viens d'apprendre qu'Abd el-Kader a renvoyé sans condition d'échange des prisonniers français qu'il avait encore en son pouvoir. D'un autre côté, il vient de faire trancher la tête au chef de la tribu de Sidi Ouled Ganem et il emploie toute son influence pour entraîner les tribus de l'Ouest et s'est placé de manière à empêcher toute communication entre Arzew et Mostaganem.

Ainsi, d'une part, il fait des démarches pacifiques, de l'autre, il emploie tous les moyens pour éloigner de nous les populations et affermir son autorité. Enfin, le dernier courrier arrivé d'Alger a amené ici M. Durand aîné, qui jouit de sa confiance au plus haut degré et qui est, comme Votre Excellence le sait, son agent bien connu à Alger.

J'ai appris par lui que c'était à sa demande qu'Abd el-Kader avait renvoyé les prisonniers et que, de plus, il devait recevoir des bestiaux destinés à l'approvisionnement des troupes qui occupent la province d'Oran. En effet, des lettres du lieutenant général, gouverneur par intérim et de l'intendant en chef de l'armée d'Afrique me faisaient part de cette circonstance.

J'ai longuement causé avec M. Durand et il m'est démontré qu'Abd el-Kader marche avec persévérance vers son but, celui de réunir sous son pouvoir toutes les tribus arabes de la Régence. Il m'est également prouvé qu'il apprécie parfaitement sa position et qu'il veut se ménager un moyen de traiter, s'il ne peut conjurer l'orage dont il est menacé par le contre-coup de l'expédition qui se prépare contre Constantine.

Il importe beaucoup, Mon Général, de ne pas se laisser induire en erreur sur la position et les intentions d'Abd el-Kader par la faiblesse apparente de ses ressources matérielles. Il est certain que son influence augmente rapidement et qu'il cherche, en ce moment, à vaincre les dernières résistances qu'il trouve dans les tribus de l'est de la province d'Oran. Mais il sait que son pouvoir actuel tient à peu de chose, qu'il nous serait facile de le renverser ou de le réduire excessivement; c'est ce qui, probablement, le détermine à faire des démarches pacifiques dans l'espoir de nous faire perdre encore cette campagne. D'un autre côté, je suis convaincu qu'il fera la paix, s'il voit qu'on prend franchement les moyens de l'y obliger.

J'ai cru que la circonstance était assez pressante pour me décider à rédiger la note que j'ai l'honneur de vous adresser. Je suis persuadé qu'Abd el-Kader accepterait la paix sur les bases que j'y ai posées; mais j'aurai l'honneur de faire observer à Votre Excellence que ces conditions me semblent les plus favorables qui puissent lui être accordées.

359

Le Ministre de la Guerre
au Ministre des Affaires Etrangères (5598)

(Arch. Gouvern. Gén. E 110[1])

Le 15 février 1837.

Par une dépêche du 20 janvier dernier, M. le Gouverneur général par intérim de nos Possessions d'Afrique, m'informe qu'on a vu sur la route de Tunis à Constantine une petite voiture escortée par huit à dix tchaoux armés et montés sur des mules. Cette voiture renfermait deux femmes que le bey de Tunis envoyait à Ahmed.

Je pense qu'il serait à propos de signaler ce fait à notre consul de Tunis et d'obtenir par lui quelques éclaircissements sur les dispositions actuelles du bey. Je vous serais reconnaissant de me transmettre les nouveaux renseignements que vous pourriez avoir à cet égard.

360

Le Ministre de la Guerre
au Ministre des Affaires Etrangères (5599)

(Arch. Gouvern. Gén. E 110[1])

Le 15 février 1837.

Par deux dépêches des 25 et 28 janvier, M. le Gouverneur général par intérim de nos possessions de l'Afrique, m'a rendu compte que deux Juifs de Fez, arrivés récemment à Alger, ont donné des renseignements positifs sur l'existence dans l'empire du Maroc de notre ancien bey de Médéa, Mohamed ben Hussein. L'été dernier, se rendant d'Oudjda à Fez, ils le rencontrèrent sur la route, sous l'escorte d'une trentaine de cavaliers d'Abd el-Kader et furent témoins de sa présentation au sultan du Gharb. Revenant à Oudjda, il y a peu de temps, ils y ont revu notre bey retenu captif, sous la surveillance du caïd Bahloul, parent de l'empereur Mouley Abderrahman. Le bey n'y est point maltraité et jouit même d'une certaine liberté apparente pendant le jour; mais, toutes les nuits, il est mis aux fers, traitement fort dur pour un homme de son âge.

En portant ces détails à ma connaissance, M. le lieutenant général Rapatel a pensé qu'il serait convenable de prendre les mesures nécessaires pour que Sidi Mohamed soit rendu à la liberté et envoyé en France, d'où on pourrait le faire retourner à Alger. Cette démarche, si elle pouvait réussir, serait du meilleur effet pour notre considération dans le pays, puisque ce bey a été investi par nous et que c'est à notre

service qu'il a été fait prisonnier par trahison et conduit dans le Maroc.

Je partage complètement cette opinion et je vous prie de vouloir bien donner les instructions nécessaires aux agents du gouvernement du Roi dans le Maroc pour obtenir la prompte délivrance du bey Mohamed ben Hussein.

Par une précédente dépêche du 17 janvier, M. le général Rapatel m'avait également informé que le nommé Jean Mardulan, déserteur de la légion étrangère, dont il est question dans la relation de la captivité de M. de France que j'ai eu l'honneur de vous communiquer, a confirmé ce que cet officier a rapporté relativement à la situation d'Abd el-Kader et aux secours journaliers que l'empereur de Maroc lui fait passer.

361

Brossard au Ministre de la Guerre

(Arch. Guerre)

Oran, le 17 février 1837.

J'ai profité du départ de la gabarre la *Lionne* pour adresser à Votre Excellence une note sur l'état politique de la Régence et les conditions possibles de sa pacification. Craignant que les accidents de mer n'eussent retardé son arrivée, j'ai eu l'honneur de vous adresser un duplicata par le dernier courrier et je crois devoir faire observer, à cette occasion, à Votre Excellence, que le départ de ces pièces a précédé

la connaissance de la discussion de l'adresse, circonstance qui est de nature à donner d'autant plus de poids aux observations qu'elle contient et qui peuvent être en rapport avec la manière dont la question a été posée par plusieurs députés.

Je persiste à penser, Mon Général, que la paix est possible aux conditions que j'ai indiquées; cependant, il en est qu'Abd el-Kader n'admettra pas sans une grande résistance : 1° L'extension du territoire des villes du littoral occupées par la France et, 2° l'indépendance des villes habitées par la population maure et les Couloughis; 3° et, enfin, il sera très difficile de l'amener à une reconnaissance explicite, au moins en fait, de la souveraineté de la France.

Les deux premières de ces conditions attaquent directement sa puissance matérielle et la troisième tend à affaiblir son influence morale sur les Arabes. Une guerre malheureuse et la crainte d'une destruction complète pourront seules l'y amener. Il marche si vite, en ce moment, dans la route de l'accroissement de sa puissance, qu'il faut se hâter d'en finir avec lui cette campagne, ou s'attendre à faire de grands efforts l'année prochaine.

Ce que j'ai lu dans les journaux du rapport de M. de France et de quelques autres personnes qui écrivent dans le même sens, est de nature à tromper le Gouvernement et à égarer l'opinion publique. Toutefois, je ne suis nullement surpris que même des hommes de quelque capacité se trompent à cet égard. En effet, les Français et les Arabes sont dans des relations politiques et morales tellement différentes qu'ils ne peuvent comprendre les éléments et les causes de leur force et de leur faiblesse respectives. Les Arabes ne conçoivent pas qu'avec les moyens d'industrie et de richesse que nous déployons, nous n'arrivions pas à un plus grand résultat et ils sont disposés à l'attribuer à une impuissance occulte qu'ils ne peuvent s'expliquer. Ils se demandent ce qui peut nous arrêter. De notre côté, les hommes qui voient les Arabes fuir devant nous, Abd el-Kader, entouré seulement de quel-

ques cavaliers errer de tribu en tribu, pour retirer quelques contributions que sa présence seule peut obtenir, jugent l'Emir sans pouvoir et sans force. Il y a erreur des deux côtés. La puissance ne manque ni à la France, ni à Abd el-Kader. La nôtre vous est bien connue, les causes qui en suspendent l'effet pourraient être signalées. Mais les bases de celle d'Abd el-Kader sont plus difficiles à apprécier. Il la puise dans les opinions religieuses communes et la supériorité relative. Il la puise encore dans la haine qu'une partie des populations nous porte et la faible résistance qu'il trouve à faire prévaloir sa domination, ne tient absolument qu'à l'esprit d'indépendance naturel aux Arabes et aux exactions qu'il est obligé de commettre pour soutenir la guerre. Et, loin que notre présence puisse être considérée comme un contre-poids ou un obstacle à l'établissement de son autorité, on peut dire, avec quelque raison, qu'elle aide à son établissement par la nécessité d'une défense commune et l'abandon de nos possessions en Afrique serait peut-être le signal de sa perte.

Tout ce qui peut être dit de la faiblesse des moyens matériels dont Abd el-Kader est entouré tend, au contraire, à rehausser l'importance de sa puissance morale. Le même homme qui nous est dépeint comme sans ressources, se fait obéir des bords de la Chiffa jusqu'à Tlemcen par une seule parole de sa volonté. Ses courriers traversent ce grand espace avec la plus grande facilité. Nos prisonniers lui sont conduits d'Oran et les Hadjoutes leur servent d'escorte pour les rendre à Alger. Depuis six semaines, il est dans l'Est de la province d'Oran, à soixante lieues de Tlemcen et de la Tafna et nous ne pouvons correspondre avec ces deux postes par terre et les Beni Hammer n'osent braver sa défense pour communiquer avec nous. Encore quelques mois et les tribus de l'Est seront complètement subjuguées.

Le seul moyen de l'arrêter dans sa marche et de le forcer à la paix est de nous porter dans l'Est, non pour répéter une de ces expéditions vagabondes qui dégoûtent les tribus de

notre alliance, en les compromettant inutilement, pour qu'elles retombent ensuite sous la main d'Abd el-Kader, mais en nous y établissant pour les réunir à nous et marcher à la destruction du pouvoir qui les domine.

Les sacrifices à faire pour arriver à ce résultat sont peu de chose en comparaison des avantages qu'on obtiendrait. La force de la division en infanterie sera à peu près suffisante par le retour du 62e et de la portion du bataillon d'Afrique détaché à Bône. Il suffirait de compléter les corps qui s'y trouvent en chevaux et en hommes, de remonter l'artillerie en chevaux ainsi que le génie et l'administration. Tout cela sera nécessaire quoi qu'il arrive. Pour l'administration, il vaudrait mieux envoyer des mulets de bât.

Tous ces besoins, Mon Général, vous ont été signalés par M. le chef d'escadron Pellion. Aussi je ne les indique que pour compléter l'ensemble de cette lettre.

Les opérations préliminaires aux mouvements dans l'Est sont : le ravitaillement de Tlemcen pour six mois, qu'on ne peut obtenir que par deux opérations successives et c'est ce que je vais faire; le complément des postes qui défendent le territoire d'Oran; l'établissement de magasins à Mostaganem qui doit servir de base à cette opération et, enfin, il faut que les mesures d'ensemble soient prises de façon à ce qu'aucun des postes que nous occupons ne puisse souffrir de l'absence de la colonne active et qu'aucun des travaux importants qui s'exécutent dans ce moment à Oran ne soit suspendu.

Je m'occupe donc de classer les différentes parties du service, de manière à me rendre bien raison des mesures à prendre pour obtenir ce résultat, afin de les soumettre à l'approbation de M. le lieutenant général gouverneur par intérim. J'ose espérer que Votre Excellence trouvera dans l'urgence des objets dont j'ai l'honneur de l'entretenir et le long retard que pourraient éprouver ces renseignements en passant par Alger, la justification de la démarche que je fais de les lui adresser directement.

J'ajouterai, que la position critique dans laquelle j'ai pris le commandement m'en fait également un devoir et, pour compléter la justification de tout ce qui précède, je joins à l'appui de cette lettre copie de la partie de ma correspondance qui se rattache le plus directement aux objets dont elle traite.

362

Durand à Brossard

(Arch. Guerre)

Garaba, 18 février 1837.

Hier au soir j'ai eu l'honneur de recevoir votre chère lettre dans laquelle une d'Abd el-Kader que vous m'avez renvoyée par les mêmes cavaliers; cette dernière est réponse à la mienne pour la proposition de ravitailler la garnison de Tlemcen; il me dit, en réponse, qu'il trouve assez juste que les troupes doivent être munies des vivres, mais il a accepté pour un mois seulement et toujours il parle dans sa lettre qu'il fait tout à mon égard de manière que, Mon Général, nous ferons de manière que l'approvisionnement soit fait suffisamment pour les deux mois et je lui dirai que nous l'avons approvisionnée que pour un mois. Il me demande, en conséquence, combien de chameaux faudra-t-il et, en réponse, je vous prierai de m'envoyer la note des chameaux et des denrées et la quantité des articles; maintenant, vous me direz comment vous voulez que cela soit arrangé, si l'administration veut que je fournisse les articles ou bien

elle me donne tant pour le transport, si c'est seulement elle fournit tout et je me chargerai pour le transport; je demande alors vingt mille francs pour le transport des vivres de deux mois. Si vous voulez que je fournisse tout livré à Tlemcen, il faut alors m'envoyer une note des objets avec les prix de l'administration et je verrai s'il me convient dans mes intérêts à les accepter, car moi, tout ce que je désire, c'est de rendre service à votre gouvernement français, mais, en même temps, je ne peux plus faire de sacrifices de manière que les propositions de M. l'intendant soient raisonnables, pour ne pas perdre de temps. J'attends donc votre réponse et les propositions de M. l'intendant signées par lui et des engagements formels; il faut aussi mettre des bestiaux, si c'est nécessaire. Je suis fâché que je n'ai pu vous répondre aujourd'hui à cause de samedi; il a fallu attendre à ce soir sept heures pour dépêcher le cavalier.

Je vous prie de me répondre immédiatement, car l'Emir attend la réponse, c'est dans vos intérêts; si l'administration veut fournir elle-même la marchandise, qu'elle s'engage vis-à-vis de moi pour le transport; alors je vous enverrai les chameaux à la ferme Dar Bida et vous ferez transporter par des prolonges de la ville à la Ferme Carrée et je m'en chargerai alors pour le transport au prix mentionné, comme aussi pour la viande, distribuable sur pied, la quantité que vous désirez au prix de cent vingt francs le quintal métrique. Voici mes propositions et je crois plus que raisonnables. Quant aux bestiaux, la fin de la semaine j'espère que vous les aurez. A l'aga de l'Emir qui se trouve ici et qui m'a très bien reçu, il m'a prié de lui faire venir d'Oran par ce cavalier porteur de la présente, 8 haïcks de Tlemcen avec lesquelles ils font des tentes de campagne. Comme je suis pressé et je n'ai pas le temps d'écrire à mon frère, je vous prie de faire faire cette commission par votre David, car c'est très nécessaire; au bas de la lettre, je désignerai le nom de ces haïcks en arabe, afin que David ne se trompe pas. J'ai donné la

commission pour les deux mules, elles m'ont été promises pour après-demain; quant aux deux chevaux que vous m'écrîtes, je m'en occuperai.

Je vous prierai, Mon Général, de me donner des nouvelles de mon frère.

Dans l'attente de votre honorable réponse, voici les noms des haïcks en arabe.

. . . . . .

Mon Général, permettez-moi de vous dire que ces cavaliers ont à recevoir quelque chose de celui à qui la lettre est adressée; en conséquence, il faut leur donner au porteur de la présente 10 francs, et je vous prie aussi de donner votre consigne sévère à la ferme Dar Bida qu'on laisse point communiquer ces cavaliers avec personne. Ce matin, les chameaux, 60 pour la marchandise, sont partis pour Dar Bida. Je vous prie d'ordonner le transport des marchandises à Dar Bida et empêcher ces gens-là de communiquer avec quel que soit.

363

Durand à Brossard

(Arch. Guerre)

Garaba, le 24 février 1837.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 19 courant, ci-joint la lettre de M. l'intendant militaire dans laquelle il me donne des ordres dont il s'engage à me payer sur le récépissé de M. le commandant Cavaignac à Tlemcen, 36.800 francs, à savoir 20.000 francs pour indemnité de transport de 200 quintaux métriques de blé et 50 quintaux d'orge et 100 quintaux de viande distribuable, compris l'achat des dits denrées et 42 chameaux vides à se rendre à Oran pour le transport du riz, café, sucre, etc... J'ai l'honneur de vous faire observer que M. l'intendant me propose le prix du blé à 20 francs le quintal métrique et l'orge à 16 francs le quintal, tandis qu'à Oran le blé se vend à 24 francs la mesure de 70 kilogrammes qui revient à 34 fr. 20 le quintal et l'orge à 12 francs la mesure qui revient à 19 francs le quintal, dont vous voyez bien qu'il y a une différence énorme. J'espère que par la réponse vous ferez faire une autre proposition pour les prix; je ne demande pas plus que M. Ballard vend à Oran, ce sont les prix susmentionnés. J'attends la réponse de l'Emir que j'attends à chaque instant pour que immédiatement commence l'opération de Tlemcen, avec l'espoir que la fin de la semaine prochaine tout leur sera livré.

J'envoie, par les porteurs, 118 bœufs bons et sains; je n'envoie point des vaches ni veaux, excepté trois vaches

excellentes; ainsi M. le comptable n'a jamais vu une livraison pareille. Les poids de ces bœufs sont différents, il y a de 180 kilogrammes et de 150, 140, 125, 115, de sorte que le poids moyen est de 142 kilogrammes chacun un sur l'autre, qui font le total de 167 quintaux, 56 kilos. Je vous prie de faire faire un récépissé de comptable de cette quantité ou bien un reçu provisoire à mon nom et me l'envoyer par le porteur, si le comptable ne convient pas au poids. Les bergers que j'envoie feront pâturer les bœufs aux environs de la ferme Dar Bida, en attendant que j'arrive avec le reste, autrement je proteste si le comptable touche un bœuf sans ma présence. J'ai remis les haïcks à l'aga de l'Emir de votre part, lequel il vous fait mille remerciements et il espère que l'occasion se présente afin de pouvoir vous être utile de son côté réciproquement; je crois, malgré l'influence que l'Emir jouisse sur ses coreligionnaires (quoi qu'on dise le contraire), je crois que nous pourrons arriver à de bons arrangements. L'Emir me demande trois ou quatre Israélites qu'ils veulent s'établir à Mascara afin que vous vouliez bien les laisser quitter Oran. Volontairement, j'ai voulu répondre à l'Emir que j'allais vous demander la permission pour en profiter de l'occasion de lui faire voir qu'on lui accorde aussi des faveurs; ces petites choses quelquefois font aplanir des grandes difficultés.

Je vous prie de me dire, en réponse, si le comptable a reçu les 118 bœufs, conformément aux poids sus-mentionnés que je crois, il trouvera raisonnables, autrement cela me découragera pour les autres livraisons, car les Arabes vendent trop cher et ils connaissent les prix qu'ils ont payé à Oran.

Les bœufs sont tous marqués avec la marque de l'Emir.

364

Durand à Brossard

(Arch. Guerre)

Garaba, le 25 février 1837.

Hier au soir, j'ai eu l'honneur de vous écrire une lettre qui accompagne 119 bœufs, malgré que je n'ai annoncé dans ma lettre que 118; au moment que j'ai expédié les bœufs j'en ai ajouté un autre de 144 kilos, qui font la totalité du poids de 119 bœufs, cent soixante-neuf quintaux métriques. J'ai envoyé trois bergers et deux cavaliers qui les accompagnent. Ces cavaliers attendront votre réponse et ils reviennent sur le champ et les bergers. En cas que le comptable fasse des difficultés pour le poids, les mêmes bergers les conduiront au pâturage chaque jour et le soir ils les mennent à la ferme Dar Bida à passer la nuit jusqu'à mon retour. Les bœufs sont tous marqués avec la marque de l'Emir que mon frère avait portée avec lui; si le comptable sera raisonnable, alors les bergers reviendront. Ce matin, j'ai reçu votre honorable datée d'hier avec l'homme de Zemala nommé Felaak qui a été très bien respecté. Le but de cette lettre, il paraît que vous avez été inquiet pour moi; je vous remercie bien de vos bonnes intentions, Mon Général, mais l'objet de mon retard, c'est que j'étais obligé à aller à différentes tribus pour en procurer les bestiaux. J'envoie aujourd'hui cette quantité et j'attends de différents endroits; j'espère que la fin de la semaine prochaine, je complirai le reste, et, en conséquence, je ne pourrais être chez vous qu'avec le reste des troupeaux, à moins que vous l'exigiez. Quant à ce que vous me dites,

que vous désirez me parler sur les affaires de l'Emir avant de me rendre chez lui, cela ne peut pas être autrement; ainsi c'est convenu. Dans ma lettre d'hier, j'ai eu l'honneur de vous répondre sur l'affaire de Tlemcen et j'attends encore la réponse à ma lettre pour exécuter immédiatement cette affaire dont vous ne pourrez avoir aucune inquiétude; mais cette nouvelle proposition que vous m'avez faite aujourd'hui dans votre dernière pour ravitailler les individus attachés aux Français, celle-ci, je crois, il vaut mieux la laisser à la fin, je tâcherai à l'amener à consentir. Je vous suis très reconnaissant, Mon Général, des bonnes nouvelles que vous me donnez de la santé de mon frère, ainsi que le soin que vous lui faites soigné. J'espère de répondre de ma part dans le service de l'armée; est-ce la seule chose que vous tenez ?

Si vous croyez, à l'arrivée du courrier d'Alger, vous me préviendrai afin que nous ayons une conférence avant son départ : je suis à vos ordres.

365

Abd el-Qâder Ould Mohhi Eddin au qaid Bel Aïd (1)

Après les compliments d'usage.

J'ai appris que vous vous étiez soumis enfin à Dieu et à son Prophète et à l'autorité des chérifs, ainsi qu'à la mienne. J'en rends grâces à Dieu. Le retour sincère vers le Tout-

---

(1) Lettre reçue le 2 mars 1837. Traduction jointe au rapport hebdomadaire du 4 mars.

Puissant est dans nos préceptes. Mahomet, sur qui soit le salut, a dit : « Le repentir enlève aux coupables tous leurs crimes ». Il a ajouté : « Dieu accueille toujours le repentir de ses créatures ». Si le repentir est sincère, Dieu ne peut que vous combler de biens en vous protégeant contre les malheurs de ce monde et les souffrances de l'autre. Si vous désirez que sa faveur continue, il convient que vous fassiez preuve d'obéissance envers votre souverain (que Dieu le rende victorieux !) en venant chez moi. J'en prends ici l'engagement, il vous pardonnera et ne vous fera que du bien. Que la prière soit sur Notre Seigneur Mahomet, sur ses sectateurs et ses compagnons. Venez et vous retournerez avec la paix de Dieu; je vous en donne l'assurance.

Bref, si votre cœur est rempli de bonne foi, venez avec notre khalifah, el Seïd Gaddour ben Aïsah (1) en toute sécurité, ainsi que le cheick Aouiwah. Salut.

Pour traduction conforme à l'original arabe :

L'interprète de 1re classe,

Signé : F. Muller.

---

(1) Si Kaddour ben Aïssa. (Cf. *Daumas*, p. 653.

366

Sidi Aly ben Moubarek au Cheikh Aouiwah (1)

Après des compliments.

Je rends grâces à Dieu qui vous a fait retourner dans la bonne voie. Quant à moi, je vous pardonne. Vous vous êtes repenti, vous avez fait pénitence envers Dieu; retournez donc à lui et vous obtiendrez tous vos désirs tant dans ce monde que dans l'autre. Si vous désirez quelque chose de nous, venez me trouver et que votre demande consiste en or ou en argent, je vous satisferai; ne suivez donc plus la voie de l'impie.

Tenez-vous pour averti. Je vais me porter bientôt de votre côté et du côté de Médéa. Si vous êtes ami, que votre repentir soit sincère et ne pratiquez pas l'impiété, car le maudit et l'impie sont nos ennemis et ceux de notre Prophète; ils corrompent la religion. Suivez la voie des Chérifs : leur temps est venu. Ne croyez pas ce que vous dit l'Infidèle lorsqu'il vous avance qu'il va se rendre à Médéa. Soyez persuadé qu'il ne peut rien sur cette ville et qu'il est même dans l'impossibilité d'y aller. Je me trouve aujourd'hui à Beni Zeroual (2) et chez les gens de Mezounah. Je leur ai imposé 20.000 [ ] de contributions. Je me dirigerai bientôt de votre côté sans faute.

Le tout par ordre de Notre Seigneur Abd el-Qâder (que Dieu le rende victorieux, ainsi soit-il !)

Pour traduction conforme à l'original arabe :
L'interprète de 1re classe,
Signé : F. Muller.

---

(1) Lettre reçue le 2 mars 1837. Copie de la traduction jointe au rapport hebdomadaire du 4 mars. — Le cheikh Aouiwah était le chef du parti français chez les Hassan ben Ali. Il fut plus tard décapité par ordre d'Abd el-Kader. — Cf. Pharaon : *Notes sur les tribus de la subdivision de Médéa*, Rev. Africaine, 1856.

(2) Tribu du Dahra faisant partie de la confédération du même nom.

367

Brossard au Ministre de la Guerre (extrait) (1)

(Arch. Guerre)

Le 5 mars 1837.

Loin d'éprouver de la satisfaction à l'aspect du grand déploiement de forces que l'on fait en ce moment dans la province d'Oran, j'en suis plus effrayé que satisfait; un semblable état de choses n'est pas de nature à être maintenu; on ne peut avoir été induit à prendre ces dispositions que par la pensée d'une opération rapide qui aurait pour résultat d'entraîner la soumission immédiate des populations de la province, et, en cela, je pense qu'on se serait placé à côté de la vérité, à moins que la paix ne se fasse avant que la guerre ait commencé. Mais, s'il en était autrement, il serait fort à craindre que l'armée française ne fût jetée, ainsi que je l'ai dit, dans une opération sans solution heureuse possible.

Ou Abd el-Kader, effrayé de la guerre qu'on lui prépare, demandera immédiatement la paix à des conditions qui peuvent en assurer la durée et ce serait la conclusion la plus désirable, car elle serait aussi la plus certaine dans les résultats; ou il se décidera à soutenir la guerre, et ce sera avec la conscience de sa faiblesse et de l'impossibilité où il est d'opposer une résistance effective. Il adoptera, dès lors, complètement le système qu'il a suivi depuis longtemps, d'éloigner les populations et d'éviter toute espèce de choc dans lequel il est certain de succomber.

---

(1) Au début de cette dépêche, renseignements sur l'état des approvisionnements et du casernement, sur les mouvements de troupes et l'arrivée de régiments envoyés de France.

Dans cette dernière hypothèse, deux cas peuvent se présenter : celui où, entraînant à sa suite toutes les populations, nos opérations se borneraient à parcourir un territoire qui deviendrait désert sous nos pas ou celui où une partie de la population resterait sur le sol et nous offrirait sa soumission.

Dans l'une et l'autre de ces deux circonstances, la conclusion de la guerre est exactement subordonnée aux mêmes conditions.

La province d'Oran deviendra une arêne déserte et dans cette lutte de persécution sans cesse renaissante, on se demande auquel des deux peuples appartiendra le prix de la course et de la persévérance.

L'adoption de ce système engage dans des opérations dont la durée s'étend bien au delà de quelques jours et de quelques semaines, qui ne peuvent se terminer que par l'occupation de positions telles que les Arabes ne puissent impunément revenir sur le terrain qu'ils auraient abandonné.

Si, au contraire, une partie des tribus se soumettent à la France, on pourra, il est vrai, profiter de leur intervention pour conduire les opérations contre Abd el-Kader à leur dernier terme. Ce résultat demande encore du temps; mais la France serait astreinte à conserver des forces et des positions telles, qu'elle pût maintenir son autorité sur les vaincus ou protéger ses alliés.

On voit, quelle que soit l'hypothèse, qu'il faut une force effective et permanente pour maintenir les résultats obtenus, et que toute opération active serait sans résultat utile, si son effet ne devait être que temporaire.

Les Arabes sont en garde contre la séduction de nos succès apparents; leur soumission, pendant nos courses éphémères, a été pour eux une cause de malheurs et c'est une arme puissante dans la main d'Abd el-Kader. Les tribus ne se soumettront et n'auront de confiance que par l'établissement au milieu de leur territoire, d'une autorité et d'une force permanente qui puissent les protéger.

L'agha Mustapha ben Ismaël regarde toute opération passagère comme plus nuisible qu'utile à l'établissement de notre autorité. Il ne conçoit de soumission possible que par un établissement solide à Mascara.

Il faut occuper en forces un poste sur l'Habrah, tenir Mascara par nos alliés et en faire le centre de l'autorité du bey de Mostaganem.

L'idée dominante des Arabes est que nous sommes incapables de persistance dans nos projets. Abd el-Kader est assez éclairé pour juger par la nature même et l'étendue des mesures que nous prenons, qu'elles ne peuvent être de durée et que, dès lors, il pourrait entrer dans sa pensée de pousser les choses à l'extrême et de s'en rapporter au temps pour nous vaincre.

368

Durand à Brossard

(Arch. Guerre)

Le 7 mars 1837.

Je devais être chez vous hier avec mes bestiaux et les 42 chameaux pour l'affaire Tlemcen, mais après avoir fixé les chameaux, avant-hier dimanche, s'est répandu la voix dans toutes les tribus, tant des Garabas, comme ceux de Beni Amer, que l'expédition de Tlemcen était prête pour partir d'Oran. Cette nouvelle a été communiquée à ces tribus par

un individu nommé Ben Haloui, un des Zemela, nos alliés, qui s'est évadé d'Oran avec sa famille et ses effets, de manière que toutes les tribus qui se trouvaient à Sig se sont beaucoup éloignées et ont casé leurs femmes et bestiaux dans la montagne et les hommes sont tous montés à cheval et pris leurs armes et m'ont dit si je leur donnais mille piastres par chameaux, ils n'iraient point à Oran; voilà la position où je me suis trouvé, même des bergers pour envoyer mes 268 bestiaux que j'ai. Je n'ai trouvé qui veut s'en charger; enfin je me suis décidé de venir à Mascara avec l'aga qui m'a accompagné pour chercher des chameaux. Je me suis rencontré avec deux cavaliers qui étaient porteurs d'une lettre de l'Emir pour moi où il m'invite à me rendre chez lui, sans me dire pourquoi; je suis obligé de me rendre chez lui et je n'en suis pas fâché, car aussitôt que je m'aboucherai avec lui, j'obtiendrai tout et, en même temps, il donnera des ordres sévères et dans trois ou quatre jours tout se fera. Voilà, Mon Général, ce que c'est avoir la confiance dans ces bavards des Douairs et Zemela, et qu'ils ne cherchent qu'à embrouiller. Aussi donc, Mon Général, si comme nous avons le temps pour ravitailler la garnison de Tlemcen que jusqu'au 15 de courant, j'aurai le temps à voir l'Emir et être à Tlemcen à cette époque, et non pas vous hâter à sortir, à commencer de nouveau l'hostilité, car si jamais vous décidiez à ne point attendre ce délai, il faut vous préparer à des grandes résistances. J'ai l'honneur de vous prévenir, je pars de Mascara demain matin de bonne heure; il me faut deux jours pour lui joindre; après mon discours avec lui, je vous expédierai un courrier. Quant à votre lettre, la première pour Tlemcen, je ne l'ai point expédiée à cause que les Garabas sont si dévoués à l'Emir et personne n'a voulu y aller sans l'ordre positif de l'Emir, et si, comme vous-même me dites alors de la faire parvenir si je peux, et que vous n'ayez mis aucune importance, et que moi-même je devais y aller, c'est pourquoi que je l'ai gardée pour la remettre au commandant

Cavaignac. Enfin, aujourd'hui, me voilà embarrassé sans trouver personne qui mène mes bestiaux à Oran et il a fallu les abandonner chez les Arabes pour terminer cette affaire de Tlemcen qui, pour moi, est le plus important sur tous les rapports; enfin, je vous prierai, Général, de ne pas vous hâter et de bien réfléchir avant de rien faire, car votre sortie à Tlemcen peut faire beaucoup de mal et vous devez savoir mieux que personne. Le rapport que cet individu, Ben Haloui, a fait, c'est que l'expédition va à Tlemcen et de là à détruire Nadroma et, de là, elle revient par Jagoubia. Voici comment leur a annoncé. Une fois que j'entreprends ce petit voyage chez l'Emir, je lui en parlerai pour la trêve de trois, mais comme nous étions convenu, si vous voulez, par le retour de ce cavalier, vous m'enverrez les conventions par écrit à pouvoir les battre avec lui. Je crois, si nous réussissons, il demandera une espèce d'un officier français chez lui comme garantie, comme aussi, de sa part, il enverra un autre à Oran. Veuillez, je vous prie, me répondre par le porteur, afin de profiter de ma présence avec lui.

369

Brossard à Durand

(Arch. Gouvern. Gén. E 99⁴ (1)

Oran, 9 mars 1837.

J'ai reçu votre lettre du 7 courant; je suis loin d'en être satisfait; vous avez agi avec bien de la légèreté en n'envoyant pas les bœufs que vous avez achetés, non pas pour les bœufs eux-mêmes, mais pour la position dans laquelle vous vous êtes placé vis-à-vis de l'administration qui a avancé des fonds. Vous savez combien ces choses sont délicates chez nous et combien j'avais été au delà de mon autorité en vous accordant les avances d'argent que vous avez reçues. Vous devez donc, pour votre honneur, prendre des mesures afin que les bœufs soient envoyés de suite à Oran.

Je tiens trop à ma parole pour ne pas être disposé à croire à l'honneur des autres; je rougirais de supposer qu'il y a de la part de l'Emir de la mauvaise foi à votre égard. Je crois donc que vous dites vrai sur les circonstances qui vous ont empêché de remplir vos engagements; mais vous ne pouvez trouver mauvais que, malgré l'estime que je fais de votre caractère en ma qualité d'homme privé, je ne prenne, comme général, toutes les précautions que mon devoir m'impose. Je dois donc vous dire que je suis prêt à marcher et que je marcherai, le 15, sur Tlemcen, si, d'ici là, je n'ai reçu de vous des nouvelles satisfaisantes.

---

(1) Copie.

La première chose que vous ayez à faire au reçu de ma lettre, c'est de faire partir de suite un courrier pour Tlemcen avec mes lettres, avec l'ordre de m'en faire avoir la réponse de suite. Vous préviendrez en même temps le commandant Cavaignac que vous êtes chargé de le ravitailler.

Vous pouvez lire mes lettres et même les communiquer, je vous y autorise.

La seconde chose est que les bestiaux que vous avez achetés soient envoyés de suite à Oran. Ne perdez pas une minute pour me répondre. Je vous répèterai ici ce que je vous ai dit; je n'ai nulle inimitié contre Abd el-Kader; cependant mon intérêt est plutôt que la guerre se continue que de voir faire la paix, mais, comme il faut dire vrai en toute chose, même à ses ennemis, il fera bien de la proposer de suite. Il ne faut pas qu'il se fasse illusion; je ne pense pas qu'il puisse lutter avec avantage contre les dispositions que l'on prend en ce moment. En admettant même qu'il pût se maintenir dans un état d'indépendance et d'hostilité à l'égard de la France, il ne gagnera jamais par la guerre ce qu'il gagnera par la paix. Que Dieu le conseille, quant à moi, je dis la vérité.

Vous devez comprendre votre position et qu'il ne vous est pas permis de rester une minute de plus où vous êtes, si tous les engagements que vous avez contractés ne doivent pas être remplis.

Le courrier arrive dimanche 12; il repartira mardi 14; vous devez comprendre combien il est important pour vous que je puisse dire à Alger que vous remplissez vos engagements.

370

Durand à Brossard

(Arch. Gouvern. Gén. E 99[4])

Mazouna, 12 mars 1837.

Hier samedi, malgré mon *sabath*, j'ai arrivé ici près de l'Emir à qui je me suis plaint du retard qui m'est arrivé dans mes affaires, de l'affaire de Tlemcen comme pour les bœufs, lequel a été si fâché de cet événement et, d'autre côté, il m'a dit que, dans leur position, ils avaient raison, ayant appris que l'expédition allait sortir; mais immédiatement l'Emir, par les cavaliers qui sont porteurs de la présente qui partent aujourd'hui au galop avec des ordres aux Garabas pour mener mes bœufs sur le champ et les 42 chameaux pour le chargement de Tlemcen. Les cavaliers restent à la ferme de Darbida attendre les chameaux pour les accompagner. En même temps, un courrier part directement d'ici à Tlemcen pour expédier vos lettres et une lettre que je vais écrire dans l'instant au commandant Cavaignac pour lui annoncer le ravitaillement qui va lui arriver expédié par moi et que j'arriverai ensuite pour liquider avec lui et prendre le récépissé. Ainsi vous voyez, Mon Général, que, de mon côté, je ne mets point de la négligence et le retard contre mes intérêts. J'envoie avec mes bœufs six bergers pour pâturer les bœufs. J'espère que le comptable n'agira pas comme il a déjà agi

(1) Copie jointe à une lettre de Brossard au ministre de la Guerre, du 18 mars 1837.

avec les autres et j'écris à mon frère à cet égard pour agir en attendant mon arrivée à Oran. Pendant que j'écris celle-ci, on vient de me remettre votre lettre datée d'avant-hier, réponse à la mienne de Mascara, par laquelle je vois que, malgré ma lettre, vous me faites encore des reproches. Patience ! Quand je serai auprès de vous, vous me direz que j'ai raison et si, comme le temps est précieux, je ne peux vous écrire davantage. Quant à l'administration que vous me dites pour les avances que vous leur avait fait faire, je crois qu'au bout de huit jours de leur avance ils étaient couverts par les 119 bœufs que j'ai envoyés, et je crois que j'ai plutôt des reproches à leur faire, mais ce n'est pas le moment de raisonner.

La pluie qui tombe depuis quatre jours, il paraît le Danube et malgré la pluie et le Chélif, je vais partir demain matin chez vous; en attendant, ne laissez pas perdre une minute à expédier les chameaux de la ferme Darbida et moi, aussitôt que je vous aurai vu, j'irai les joindre à Tlemcen.

Je n'ai point le temps de vous écrire davantage, afin que vous ayez reçu celle-ci avant le départ du courrier d'Alger, comme vous le désirez...

371

Brossard au Ministre de la Guerre (50 bis)

(Arch. Gouvern. Gén. E 99³)

Oran, le 17 mars 1837.

Je reçois de M. le lieutenant général Rapatel, gouverneur par intérim, deux lettres sous la date des 3 et 12 mars courant, dont j'ai l'honneur de vous adresser copie, ainsi que de ma réponse.

Je crois devoir également y joindre les copies des lettres 24 et 26 *bis*, auxquelles ces deux lettres sont relatives.

Votre Excellence remarquera sans doute le soin avec lequel j'évite de choquer la susceptibilité de M. le lieutenant général en ne discutant pas avec trop de rigueur la justesse des reproches qu'il m'adresse, me bornant bien plus à me justifier par l'utilité des mesures que j'ai prises que par la teneur des ordres que j'avais reçus. J'irai encore plus loin, Mon Général; je vous avouerai que si, dans les lettres dont j'ai l'honneur de vous adresser copie, nos 24 et 26 *bis*, j'ai cherché à m'appuyer des instructions qui m'avaient été données, c'était bien plus pour ménager cette susceptibilité que le général Rapatel pousse à l'extrême, que pour mettre ma responsabilité sous l'abri des ordres que je pouvais avoir reçus. J'avais et j'ai encore une trop profonde conviction d'avoir agi dans l'intérêt le mieux entendu du gouvernement du Roi, pour craindre de m'attirer aucun reproche. Aussi, je conviens que j'ai été au premier moment très étonné du désaveu formel qui m'a été adressé. Mais, en y réfléchissant bien, je

me suis, jusqu'à un certain point, rendu compte de la conduite du lieutenant général. Désapprouvé dans les démarches qui avaient été faites vis-à-vis d'Abd el-Kader, il a été tout étourdi d'en voir surgir de nouvelles conséquences. Il s'est empressé de les rejeter sur moi. Indépendamment de ce qu'il y a de peu généreux à se porter mon accusateur près de Votre Excellence aussi vivement qu'il paraît l'avoir fait, si j'en crois les lettres que je reçois d'Alger, il n'a pas compris que ce qui se passait dans la province d'Oran était précisément la justification des démarches qui avaient été faites à Alger. Aussi, Mon Général, je dois vous confesser la vérité, dire que, bien que j'accepte entièrement la responsabilité de ce que j'ai fait, je n'ai, dans tout ceci, d'autre mérite que d'avoir profité avec discernement de la disposition d'esprit dans laquelle Abd el-Kader s'est trouvé placé par suite des premières communications.

Je crois inutile, Mon Général, d'insister plus longuement sur les détails de cette affaire. J'ai tenu avec soin Votre Excellence au courant de ce qui s'est passé ici et elle est trop éclairée pour n'avoir pas déjà jugé la question qui lui est soumise. Je m'en rapporte à cet égard à sa justice et à son impartialité.

Toutefois, il est une chose dont je n'ose parler à Votre Excellence qu'avec une extrême timidité, mais que mon devoir m'oblige cependant de porter à sa connaissance. Abd el-Kader a renvoyé à Alger tous les prisonniers français qui étaient en son pouvoir. J'ai la certitude qu'on lui a promis au nom du général Rapatel que, s'il prenait l'initiative de cette démarche, les prisonniers qui sont à Marseille lui seraient également rendus. C'est Narboni d'Alger qui a été intermédiaire dans cette affaire.

D'après la position actuelle des choses, j'ai lieu de craindre que la confiance du lieutenant général n'ait été trompée et qu'on ne lui ait fait prendre, à son insu, des engagements qu'il ignore. S'il en était ainsi, Votre Excellence comprend

qu'il importerait à l'honneur de la France que les faits fussent établis dans leur stricte exactitude.

La position politique de la province est sensiblement la même qu'à l'époque de ma dernière lettre. Les pluies beaucoup trop abondantes qui tombent depuis quinze jours environ ont interrompu toute communication; toutes les rivières sont débordées et je suis sans nouvelles de l'intérieur depuis le 17. J'ai su, à cette époque, que l'arrivée du 1er régiment de ligne a causé un grand mouvement parmi les tribus. Les bestiaux envoyés par Durand avaient été retenus chez les Garabas. Lui-même, s'était rendu à Mascara pour obtenir des ordres à l'effet de les expédier pour Oran. L'Emir n'était point à Mascara, il devait être encore à Mazouna et je pense que Durand a dû s'y rendre. Je craignais que celui-ci n'eût eu des difficultés à passer le Chélif; mais je viens d'apprendre à l'instant que 260 têtes de bétail sont arrivées aux avant-postes. Cela me confirme dans l'opinion que Durand tiendra ses engagements pour les 500 têtes de bétail promis.

Malgré l'opinion du général Rapatel, je ne crains pas de soutenir qu'il n'y a nul inconvénient à ce que Durand voie Abd el-Kader. Ce dernier sait, à l'égard de notre position, tout ce qu'il est possible de savoir et les renseignements que Durand peut lui donner ne peuvent tomber que sur des points qui tendent à frapper son imagination sur l'étendue de notre puissance. D'ailleurs, ainsi que je l'ai dit dans plusieurs lettres, Durand est bien loin de désirer des succès à Abd el-Kader. Il n'y a aucun intérêt. Toute son influence, s'il en a, et je le crois, agira pour pousser Abd el-Kader à la soumission.

J'insiste donc de plus en plus sur l'opinion que j'ai écrite, qu'une paix convenable sera facile à faire. Une campagne bien conduite nous la donnera certainement et, aujourd'hui, j'ajouterai que je ne serais pas étonné qu'elle pût se faire sans combat. Mes idées se sont même un peu modifiées à cet égard. Votre Excellence peut avoir d'autant plus de confiance

dans mes paroles qu'aucun motif d'intérêt personnel ne me guide en tout ceci. Je sais très bien que ce n'est pas moi qui ferai la guerre, ni moi qui ferai la paix. Le général Bugeaud est désigné pour le commandement. Je me soumets sans regret au rôle secondaire qui m'a été réservé, celui de préparer les choses. J'aurais pu avoir la prétention de faire parler de moi; les prétextes ne manquent pas. J'ai plus de troupes ici qu'il ne m'en faut pour parcourir la province dans tous les sens, mais ce serait sans résultat avantageux pour la fin des choses que j'en agirais ainsi. Je compromettrais l'avenir et je mettrais peut-être un obstacle aux projets que le Gouvernement peut avoir.

Je sais que, dans ce temps où tout le monde cherche à se faire valoir, il est difficile de croire à l'abnégation dont je fais ici profession; mais, si Votre Excellence pouvait jeter un coup d'œil sur mes services et sur les récompenses que j'ai reçues, elle aurait une juste idée du désintéressement avec lequel j'ai servi.

J'ose espérer que Votre Excellence excusera cette digression; elle est bien naturelle lorsque je suis attaqué par ceux-là mêmes qui devraient me soutenir à l'occasion des services que je rends et que j'ai rendus.

En terminant cette lettre, je dirai à Votre Excellence ce que j'ai dit à M. le lieutenant général Rapatel. Je n'ai eu personnellement avec Abd el-Kader aucun rapport direct ou indirect. Je n'ai pris à son égard aucun engagement, et je suis libre, à ce moment, avant comme après le ravitaillement de Tlemcen, d'agir ainsi que le bien du service l'exigera.

372

Le Ministre de la Guerre
au Ministre des Affaires Etrangères (5903)

(Arch. Gouvern. Gén. E 110[1])

---

7 avril 1837.

Des renseignements qui paraissent recueillis à une source sûre m'informent de nouveau que Tunis fournit en abondance au bey Ahmed des armes, des canons et de la poudre. Les échanges se font dans une petite ville du beylik de Tunis nommée El Caf ou Keffe (1). Il y a quelque temps, une caravane est partie de Tunis pour Constantine avec, au moins, 100.000 francs; le 8 mars, 30 mulets se sont mis en route. Une seconde caravane s'apprêtait et devait compter 300 bêtes de somme. Le plomb vient de Gibraltar et est adressé à Tunis à un négociant juif. Le bey, qu'on représente comme un homme assez faible conduit par son premier ministre qui est ennemi juré des Français, a voulu faire des enrôlements qui n'ont pas réussi, les pères s'étant refusés à laisser prendre leurs fils.

J'ai cru devoir porter à votre connaissance ces informations, que vous jugerez sans doute, comme moi, dignes de votre attention et de votre intérêt.

---

(1) Le Kef.

373

Schwebel au Ministre des Affaires Etrangères

(Arch. Gouvern. Gén. E 120)

Tunis, le 26 avril 1837.

Je viens de recevoir la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 27 mars, sous le n° 18. J'y répondrai en détail, mais je crois pouvoir, dès à présent, assurer Votre Excellence que les informations relatives aux dispositions du bey de Tunis à l'égard d'Ahmed-bey, qui lui ont été communiquées par M. le Ministre de la Guerre, ne sont point exactes. Hadj Ahmed n'a aucun secours à attendre du bey de Tunis, ni en munitions et armes, ni en soldats et ce prince n'a pas envoyé à Ahmed les deux femmes qu'on a vu passer sur la route de Constantine. C'était des esclaves géorgiennes ou circassiennes qu'Ahmed avait fait acheter dans le Levant et qui, arrivées à Tunis peu avant l'expédition de Constantine, y ont été retenues par l'homme d'affaires de ce bey qui les a envoyées à son maître en janvier, escortées d'hommes armés loués par lui, qu'on a pris pour des Tchaous. Mais les Tchaous du bey de Tunis ne sont point montés sur des mules et ce prince a été tout à fait étranger à l'envoi de ces femmes. Les négociations

---

(1) Jointe à une dépêche du Président du Conseil en date du 21 juin 1837.

que le Saheb Tapa avait entamées avec les chefs des insurgés des montagnes de l'Ouest n'ayant pas eu le succès qu'il s'en promettait, le camp qui est réuni près de Tunis, depuis plus de deux mois, se mettra en mouvement sous peu de jours pour marcher contre eux sous le commandement de Châkir. Cette expédition sera composée de 2.800 hommes de troupes régulières, de 2.000 cavaliers arabes, de 12 pièces d'artillerie et d'une centaine de canonniers. On ne doute pas qu'elle ne parvienne bientôt à soumettre les insurgés déjà désunis entre eux.

374

Schwbel au Ministre des Affaires Etrangères (1)

(Arch. Gouvern. Gén. E 120)

Tunis, le 15 mai 1837.

M. le capitaine Foltz, aide de camp de M. le Gouverneur général de nos Possessions d'Afrique, vient d'arriver à Tunis. Il m'a remis la lettre dont copie est ci-jointe et qui fait connaître l'objet de sa mission.

Je l'ai présenté aujourd'hui au bey à qui il a remis la lettre dont il était porteur et par laquelle M. le comte de Damrémont témoigne à ce prince son désir d'entretenir les relations de bon voisinage qui existent entre les deux pays et le remercie de l'accueil qu'a reçu ici M. le colonel de

---

(1) Copie jointe à une dépêche du Président du Conseil du 21 juin 1837.

Bourgon et des facilités qu'il a trouvées pour la remonte des chevaux dont il est chargé dans ce pays.

Je chercherai à aider M. Foltz à remplir la mission qui lui est confiée et que je dois supposer être conforme aux vues du gouvernement du Roi. J'aurai soin d'informer Votre Excellence de la nature et du résultat des communications qui pourront s'établir entre cet officier et le bey de Constantine ou ses agents.

375

Ahmed Bey à Oulid ou Kasi (1)

Ahmed Pacha, bey de Constantine, à Said el-Kasy ibn Mohi Eddin et tous les Amaraouah et Isser.

Vous êtes des gens honorés et respectés : que le salut et la miséricorde de Dieu soient sur vous !

A la réception de cette lettre, je vous engage à faire cesser les disputes qui existent parmi vous. Soyez tous d'accord et tâchez de n'avoir qu'une seule opinion. Ce n'est pas à présent que la révolte doit régner parmi vous. Soyez unis et obéissez; surtout éloignez ceux qui cherchent à vous désunir. Il est nécessaire que vous et tous les fidèles Musulmans soyez préparés à faire la guerre sainte. Ce que je vous dis est afin que vous obteniez des récompenses du Créateur de

---

(1) Copie jointe à une dépêche de Damrémont du 19 mai 1837. Le texte arabe manque.

l'Univers; au reste, c'est votre religion et vous devez vous ranger du côté des Musulmans.

Sachez que Tahir-Pacha m'a envoyé des lettres dans lesquelles il m'annonce qu'il va venir de notre côté dans cette saison du printemps, avec des forces considérables, et il n'y a que Dieu qui puisse en apprécier le nombre. Il veut aussi visiter toutes les tribus et les provinces jusque chez vous [Amaraouah]. Mais vous êtes portés au mal car vous vous disputez et vous ne vous secourez pas mutuellement. Cependant, j'ai dit à Tahir-Pacha que vous vous occupiez de la guerre sainte. Enfin, travaillez dans votre intérêt, je vous y engage. Quant à moi [Ahmed-Pacha], j'irai vous trouver dans peu de jours et, s'il plaît à Dieu, vous ne manquerez de rien puisque vous êtes mes enfants. Salut.

Schwebel au Ministre des Affaires Etrangères

(Arch. Minist. Aff. Etrang. — Tunis, corresp. polit. vol. 3)

Tunis, le 18 mai 1837.

J'ai eu l'honneur de vous accuser réception de la dépêche n° 18, et de répondre à la hâte au sujet des faits allégués contre le bey de Tunis dans les lettres de M. le Ministre de la Guerre dont copies étaient jointes à la dite dépêche. Je n'ai rien à ajouter aux explications que j'ai données à cet égard. J'ose me flatter que Votre Excellence ne doutera pas

de mon exactitude à l'informer des sujets de plainte que pourrait nous donner la conduite du bey, ainsi que du soin que je mettrai à le maintenir dans des dispositions qui répondent à l'intérêt et à la bienveillance que la France lui a montrés l'année dernière, et dont il me paraît être pénétré.

J'ai appris avec plaisir que le gouvernement du Roi n'avait point renoncé à l'expédition contre Constantine. L'abandon de cette entreprise serait interprété par les Musulmans de cette Régence d'une manière fâcheuse pour notre considération. Je ne pense cependant pas qu'il en résulterait un changement notable dans les dispositions du bey de Tunis, auquel on ferait, du reste, facilement comprendre et apprécier les vrais motifs d'une semblable détermination.

Les effets pris sur nos troupes à Constantine et que les caravanes de cette ville ont apportés ici, étaient de peu de valeur; je n'ai pu savoir ce qu'ils sont devenus; il n'en a été vendu aucun aux bazards, et il paraît qu'ils ont été rendus à ceux qui les avaient apportés et qu'ils ont été ou vendus secrètement ou rapportés à Constantine.

En faisant part à Votre Excellence, par ma lettre du 15 de ce mois, de l'arrivée à Tunis d'un aide de camp de M. le général Damrémont, j'ai eu l'honneur de la prévenir que, devant croire que les vues de ce gouverneur général étaient conformes aux intentions du gouvernement du Roi, j'allais aider son envoyé à remplir l'objet secret de sa mission. A cet effet, j'ai eu recours à l'intermédiaire dont Ahmed-bey s'était servi, il y a deux mois, pour chercher à se mettre en rapport avec moi. Cet intermédiaire est un nommé El-Harichi, ancien consul (oukil) des Marocains à Tunis, qui, depuis nombre d'années fréquente le consulat de France et passe pour nous être dévoué. Il a été autrefois en relations d'intérêt et d'amitié avec Ben Aïssa, lieutenant d'Ahmed, et c'est ce dernier qui l'a chargé de me sonder sur les dispositions de la France à l'égard de son maître.

N'ayant fait alors d'autre usage de cette ouverture que celui de chercher à faire donner des secours aux quelques prisonniers de guerre français qui se trouvent ă Constantine et à obtenir d'Ahmed qu'il me fît connaître authentiquement ses intentions, ce qui ne m'a pas réussi, j'y suis revenu aujourd'hui en engageant El Hariche, que Hadji Ahmed avait fait inviter à venir à Constantine, de lui proposer d'envoyer ici secrètement un homme de confiance muni de ses instructions, qui s'aboucherait avec M. Foltz, assisté d'un interprète pour la langue arabe qu'il a amené avec lui. La lettre de l'ex-consul marocain, adressée à Ben Aïssa, a été remise au chef de la caravane qui est partie le 16 pour retourner à Constantine; dans quelques semaines, nous pourrons apprendre si la proposition qui est faite à Ahmed est acceptée par lui; au surplus, quel que soit le résultat de cette démarche, elle me semble toujours pouvoir avoir l'effet de ralentir les préparatifs défensifs du bey de Constantine et, si elle amenait quelques négociations, je n'y interviendrais qu'autant que j'y serais autorisé par Votre Excellence.

Le camp qui était réuni près de Tunis depuis près de trois mois est parti dans les premiers jours de ce mois pour marcher contre les révoltés; il y a eu déjà quelques engagements avec eux dans lesquels ils ont eu le dessous. C'est la première fois que les troupes régulières du bey ont vu le feu et l'on dit qu'elles se sont bien battues. S'il est vrai que quelques-uns des chefs de la révolte ont déjà fait leur soumission, ces troubles ne tarderont pas à être apaisés.

377

Schwebel au Ministre des Affaires Etrangères

(Arch. Minist. Aff. Etrang. - Tunis, corresp. polit. vol. 3 f. 70)

Tunis, le 20 juin 1837.

M. Raffo (1), qui est affecté depuis quelques années d'une maladie douloureuse, a obtenu du bey la permission de faire un voyage en Europe pour chercher à s'en guérir. Ce prince a mis à sa disposition une corvette qui le conduira à Livourne ou à Gênes, et il lui a remis des lettres de recommandation pour les souverains d'Italie. Il en a également reçu pour S. M. le Roi et pour Votre Excellence, son intention étant d'aller jusqu'à Paris. Je joins ici la traduction de ces dernières.

M. Raffo étant à la veille de partir, le sieur Hassuna Murali l'a remplacé et servira aux consuls d'interprète et d'intermédiaire auprès du bey, fonctions qu'il avait déjà remplies autrefois. Hassuna, d'un caractère bon et serviable, n'est cependant pas exempt des préventions musulmanes. Il lui manque d'ailleurs la capacité et l'esprit de justice et d'équité de M. Raffo. Il n'a aucune influence sur les décisions de son maître dont il n'a pas le courage de combattre l'opinion lorsqu'elle ne s'accorde pas avec la sienne. Ayant été plusieurs années hors des affaires, on a de la peine à les lui faire comprendre; sa mémoire est aussi affaiblie, en sorte que nous aurons souvent à regretter l'absence de M. Raffo.

L'insurrection des Kabaïls des montagnes de Mater (2), dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans mes précé-

(1) Secrétaire interprète du bey de Tunis.
(2) Mateur, à 60 kilomètres N.-O. de Tunis au S. du massif des Mogod.

dentes dépêches, est enfin entièrement étouffée. Les négociations entamées avec les chefs ayant échoué, les révoltés poursuivis jusqu'à leur dernière retraite y ont été attaqués et ont éprouvé une défaite si complète qu'ils ont dû se rendre à discrétion.

Le Saheb Tapa, Chakir, leur a imposé une forte contribution qu'ils payent en bestiaux et chameaux. Le premier moteur et principal chef de la révolte est un marabout vénéré, Ben Sidi el-Hussine; il avait pris la fuite avant la dernière affaire et l'on vient d'apprendre de Constantine que, s'étant réfugié auprès de Hassenaoui, cheick des Hennentchas, il a été envoyé par celui-ci à Ahmed-bey qui l'a parfaitement accueilli, le traite avec égard et exerce envers lui une généreuse hospitalité.

La mission de M. Foltz dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence par ma dépêche n° 30, n'a pas encore eu de résultat. L'ex-oukil marocain, el-Hariche, a reçu une réponse de Ben Aïssa, qui lui annonce l'envoi d'un homme de confiance du bey Ahmed, chargé de s'aboucher avec M. Foltz. Cet homme n'est pas encore arrivé. Sera-t-il porteur d'ouvertures qui soient de nature à donner lieu à une négociation ? J'en doute. Les relations dans lesquelles Hadji Ahmed se trouve avec la Porte Ottomane le rendront très réservé. Il ne se prêtera à rien qui puisse déplaire au sultan, à moins que la nécessité et l'imminence du danger ne l'y obligent. Je pense, d'après cela, qu'on ne l'amènera à souscrire à des conditions acceptables que lorsqu'il se verra menacé par des forces redoutables.

378

Schwebel au Ministre des Affaires Etrangères

(Arch. Gouvern. Gén. E 120)

Tunis, le 10 juillet 1837.

Le Tchaous de la Porte Ottomane, après trente jours de quarantaine, est venu à Tunis, le 2 de ce mois. Il se rendit aussitôt au Bardo, fut reçu par le bey en particulier et eut, depuis, plusieurs entretiens avec lui. Son audience solennelle n'a eu lieu qu'hier en présence du divan. Il y fut fait lecture de trois firmans du grand Seigneur, dont l'un confirmait le bey dans son bachalick, les deux autres enfermaient des assurances de bienveillance. Indépendamment dè ces firmans, l'envoyé avait remis au bey de la part du nouveau capitan-pacha un beau sabre et une boîte d'or enrichie de diamants. L'envoyé turc avait, en outre, fait connaître verbalement au bey que le sultan, voyant que la tranquillité ne se rétablissait pas dans la Régence de Tripoli, il désirait que le bey de Tunis l'occupât et la gouvernât; qu'à cet effet, il serait disposé à la réunir à son beylick de Tunis, sous la condition qu'il payerait un tribut annuel et entretiendrait les fortifications de la ville, et qu'il y tiendrait une garnison suffisante pour maintenir le pays dans la soumission (2).

Cette proposition inattendue paraît avoir embarrassé le Bey. Ce qui aurait surtout excité sa répugnance d'accéder

---

(1) Copie.
(2) Cf. Jean SERRES, *op. cit.*, pp. 172 sqq.

au désir du Sultan, c'est la perspective certaine des grandes dépenses et charges que lui imposeraient la soumission, l'occupation et l'administration du beylick de Tripoli.

Le bey de Tunis trouverait beaucoup plus à sa convenance le beylick de Constantine. Cependant, si la France voulait lui en offrir la cession, sans pouvoir lui garantir l'assentiment de la Porte Ottomane, il ne l'accepterait probablement pas pour ne pas en dépouiller Hadji Ahmed, qu'il sait en avoir été investi et nommé pacha par le sultan. Ce fait est incontestable à ses yeux.

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence, par mon numéro 30, des démarches que M. Foltz a faites ici pour se mettre en relations avec le bey de Constantine. Le Marocain El-Harichi, dont il s'est servi à cet effet, en transmettant au lieutenant d'Ahmed les ouvertures de M. Foltz, avait ajouté, comme son opinion particulière, que jamais la France ne consentirait à abandonner Bône. Avant que la réponse à ces ouvertures n'arrivât, un Juif de Constantine se présenta chez moi et me communiqua une lettre que lui écrivait son fils, par ordre d'Ahmed, pour l'engager à s'informer près de moi si, effectivement, il y avait ici un envoyé du gouverneur général d'Alger, chargé d'entrer en négociations et, dans ce cas, à chercher à le voir et à connaître ses propositions. Quoique cette démarche du Juif, qui indique qu'Ahmed se fiait peu aux communications de son lieutenant, me parût mériter peu d'attention, j'en ai cependant prévenu M. Foltz. Il a vu le Juif et lui a dicté la lettre qui devait arriver à son fils. A peine cette lettre était-elle partie, que El-Harichi reçut la réponse attendue de Ben Aïssa, par laquelle le lieutenant d'Ahmed fait connaître que le beylick de Constantine avait été confié à son maître par la Porte, dont il était le serviteur; qu'étant chargé par elle de défendre les Musulmans et les intérêts de leur religion, il ne pouvait ni consentir à aucune proposition contraire à la religion ou qu'il croirait de nature à être rejetée par la

Porte; qu'en conséquence, la première et indispensable condition de la paix avec la France serait la restitution de Bône et de son territoire. Cette réponse était si peu conforme à l'attente et aux instructions de M. Foltz que, renonçant immédiatement à toute correspondance ou communication ultérieure avec Ahmed, il se décida à partir pour retourner à Alger; à cet effet, il s'embarqua sur le brick *le Cygne*, qui est en station ici et qui partira demain pour Bône.

379

Foltz à Schwebel

(Arch. de la Rés. Gén. de Tunis, Afrique I)

Camp de Majaz-Ammar, le 7 septembre 1837.

Après toutes les bontés que vous avez bien voulu avoir pour moi pendant mon séjour à Tunis, je serais bien coupable d'avoir gardé un aussi long silence, si je n'avais pour excuse la vie errante que j'ai menée depuis que je vous ai quitté et le vif désir que j'éprouvais de vous donner, en attendant quelques jours de plus, une solution définitive à la grande question de Constantine.

M. le commandant Dubourdieu a dû vous dire qu'à notre arrivée à Alger nous avions trouvé M. le Gouverneur prêt à s'embarquer pour Bône. Les ordres plus pressants d'en finir étaient arrivés à Paris et, soit que l'on voulût faire taire la presse, qui blâmait ouvertement le traité de l'Ouest, en montrant quelque vigueur dans cette province, il fût

ordonné au Gouverneur de faire une démonstration sur Constantine. Mon arrivée et les paroles de paix apportées par le Juif Ben Bajou ne changèrent rien à ces dispositions; je vis partir le lendemain l'Etat-Major général, que je suivis de près; le 7 du mois dernier, nous sommes partis de Bône avec 4.000 hommes à peu près et un immense parc d'artillerie, et nous sommes venus nous établir, sans opposition aucune, à quatre lieues en avant de Guelma et à seize seulement de Constantine. Les négociations ont été reprises et, quelques jours après notre arrivée, Ben Bajou est revenu avec un projet de traité copié presque littéralement sur celui que l'on avait envoyé au bey Ahmed. Les légères difficultés qu'il faisait ont été levées et nos messagers sont repartis en nous donnant l'assurance que dans trois ou quatre jours au plus tard, ils reviendraient avec l'aga de Deira ou un autre personnage chargé d'apposer sur le traité le sceau du bey Ahmed. Cette réponse s'est fait attendre et n'a pas été telle que nous l'espérions : le langage du bey n'était plus le même et il terminait gracieusement une lettre fort alambiquée et ornée de mille passages du Coran, par le généreux conseil de nous en retourner à Bône. Les négociations furent immédiatement rompues et, quoique, quelques jours après, le bey ait essayé de les renouer en renvoyant Ben Bajou et même son second secrétaire, il n'a pas cessé, depuis lors, de battre la campagne; toutes ces allées et venues ont fini par fatiguer M. le Gouverneur, qui y a coupé court en ne répondant plus : aussi, depuis huit jours, sommes-nous à la guerre plus que jamais et je vous laisse à penser combien de gens autour de moi se réjouissent des lenteurs et des hésitations d'Ahmed.

Nous serons prêts à nous porter en avant du 15 au 20 de ce mois et le Gouverneur n'attend plus que l'autorisation qui lui est nécessaire.

Malgré tous les immenses préparatifs que nous venons de faire, je vous avoue, monsieur le Consul général, que je ne

crois point encore à la prise de Constantine; si le bey ne conservait pas l'espoir de traiter, même sous les murs de sa ville, à peu près aux mêmes conditions qu'il aurait pu le faire ces jours passés, nous laisserait-il ici vivre comme en pleine paix, sans aucune démonstration hostile, n'enverrait-il pas quelques-uns de ses cavaliers interrompre nos nuits si calmes et inquiéter un peu les immenses convois de vivres qui nous arrivent journellement de Bône et qui franchissent les vingt lieues qui nous en séparent sous la garde d'une misérable escorte de quelques spahis ou fantassins ? C'est là, pour nous du moins, monsieur le Consul général, le vilain revers de la médaille, car, si les choses se passent comme je viens de vous l'exposer, le traité qui en sera le résultat aura coûté à la France autant que l'expédition projetée et il y aura eu certes moins d'honneur et moins de gloire pour ses armes.

Le Juif Ben Bajou n'a plus reparu depuis son dernier départ en compagnie du secrétaire du bey. Nous pensons qu'il a peut-être été renvoyé directement à Tunis. Puisse-t-il être sorti des griffes de son maître sain et sauf !

Nous attendons ici avec impatience l'issue de la mission de l'amiral Lalande; elle éclairera peut-être le bey Ahmed sur ses véritables intérêts et il comprendra de quelle sorte est l'appui que peut lui offrir la Porte.

380

Abd el-Kader à Pellissier (1)

Par ordre d'Abd el-Kader, Prince des Croyants, au capitaine Pellissier, salut à celui qui suit la voie de la conciliation.

Les gens de Blida, de Beni Salah, de Beni Meçaoud et autres sont venus me trouver et m'ont porté plainte contre vous sur ce que vous leur avez dit dans votre missive que le gouverneur désirait que l'on fît le service de garde à Blida et que les négociants y habiteraient. Ils m'ont, en conséquence, demandé l'autorisation de vous combattre. Puis, ils ont ajouté : si tu ne nous autorises pas, nous le combattrons à ton insu.

Vous ne pouvez ignorer, Capitaine, que les Beni Salah, les Beni Meçaoud sont des Kabyles qui ne demandent que les combats et les assassinats. Il en est de même des habitants des Hadjoutes qui m'ont porté plainte également contre vous pour vos actions.

Pour avoir la paix, il ne faut pas contrarier les habitants de Blida ni ceux de leurs montagnes. Car, si vous ne les laissez pas tranquilles et que vous vouliez renouveler avec eux vos mêmes désirs, la mésintelligence et les hostilités renaîtront entre vous et eux; ils vous combattront jusqu'à ce qu'enfin ils triomphent ou que, vaincus, ils prennent la fuite. Vous dites par vos paroles et dans vos écrits : « Que quiconque nous aime, nous le ferons aimer, et quiconque

---

(1) Copie jointe au rapport hebdomadaire de Damrémont, 27 sept. 1837, E. 108-1978. (Le texte arabe manque).

ne nous suivra pas, nous l'abandonnerons à lui-même ». Ainsi ces gens se sont affranchis et ne veulent pas de vous. Il est juste que vous ne recommenciez pas à leur faire de semblables propositions et alors il y aura tranquillité pour le certain. Appesantissez un peu votre désir et n'en pressez pas l'exécution. Adressez-vous à moi pour ces sortes d'affaires et moi je les arrangerai pour le mieux et selon la volonté et l'aide de Dieu. Salut.

Pour traduction conforme à l'original arabe :

Du 15 djemadi, le 2e, 1253 (1).

Signé : Joanny Pharaon.

372

Proclamation de Damrémont

Moniteur Algérien, 5 avril 1837.

Habitants des Possessions françaises dans le Nord de l'Afrique !

Le Roi m'a confié le gouvernement des Possessions françaises dans le Nord de l'Afrique. En arrivant dans ce pays, j'aime à rappeler que j'ai pris part à sa conquête. Ce souvenir est une garantie des dispositions que j'apporte : ce que j'aidai à conquérir, je viens le consolider.

---

(1) 16 septembre 1837.

Le Roi veut la conservation d'Alger; il veut tout ce qui peut consolider sa conservation en la rendant avantageuse à la France; son gouvernement le veut aussi, et tout ce qui sera nécessaire pour arriver à ce but, il le fera.

Longtemps, peut-être, il a fallu combattre; il a fallu porter en tous lieux l'idée de notre puissance, prouver que nos armes pouvaient aller partout, protéger nos amis, atteindre de nos ennemis. Ce résultat est pleinement acquis, et, si l'autorité du nom français réclame encore une satisfaction à Constantine, tout se prépare pour que cette satisfaction soit assurée.

Sept ans de combats et de sacrifices doivent avoir leur prix et le moment est venu de songer à recueillir les fruits de la conquête.

Concentrer nos forces sur les points les plus importants pour nous y établir en maîtres, d'une manière absolue et définitive; livrer autour de nous le sol à la culture et nous enraciner par elle dans cette terre d'Afrique; encourager les entreprises particulières, en leur assurant protection; couvrir leurs travaux par un cercle de défense impénétrable, agrandir ce cercle à mesure que ces travaux s'étendent, avancer ainsi pas à pas avec sagesse, mais utilement et sûrement, n'avancer qu'avec la résolution et la certitude de nous maintenir;

Créer au commerce de la France et du midi de l'Europe un aliment nouveau; ouvrir, pour ses navires, des ports commodes et sûrs; offrir, pour ses transactions, des moyens d'échange avantageux et toutes les facilités compatibles avec l'intérêt combiné de la métropole et de la colonie;

Rendre notre domination bienfaisante et féconde pour les populations indigènes; les appeler à nos marchés; leur donner le goût du travail, en leur en assurant la paix; par le travail leur faire aimer l'ordre; les attacher à nous par leur propre intérêt, en un mot, faire succéder à l'état de guerre, une pacification fondée sur cet intérêt même, sur la justice,

mais aussi sur la force, une pacification bienveillante et protectrice pour ceux qui l'observent, menaçante pour ceux qui tenteraient de l'enfreindre, voilà désormais la mission réservée à l'administration de ce pays, mission lente, difficile, et à laquelle je viens me consacrer.

Alger, le 5 avril 1837.

Le Pair de France, Gouverneur général des Possessions françaises dans le Nord de l'Afrique.

Comte DE DAMRÉMONT.

381

Ordre général de Damrémont du 1er octobre

(Moniteur Algérien, 9 octobre 1837)

Soldats, l'expédition contre Constantine va commencer. Vous êtes appelés à l'honneur de venger vos frères d'armes qui, trahis par les éléments, ont vu leur courage et leurs efforts échouer l'année dernière sous les murs de cette ville. La France a les yeux sur vous; elle vous accompagne de ses vœux et de sa sollicitude; montrez-vous dignes d'elle, du Roi qui vous avait confié un de ses fils, du Prince qui est venu partager vos travaux et que la Patrie soit glorieuse de vous compter au nombre de ses enfants.

Le Pair de France, Gouverneur général,

Signé : DAMRÉMONT.

382

Damrémont aux habitants de Constantine

(Moniteur Algérien, 27 octobre 1837)

Habitants de Constantine, mes canons sont au pied de vos murs; ils vont être renversés et mes troupes entreront dans votre ville. Si vous voulez éviter de grands malheurs, soumettez-vous pendant qu'il en est temps encore. Je vous garantis par serment que vos femmes, vos enfants et vos biens seront respectés et que vous pourrez continuer à vivre paisiblement dans vos maisons. Envoyez des gens de bien pour me parler et pour convenir de toutes choses avant que j'entre dans la ville; je leur donnerai mon cachet et ce que j'ai promis, je le tiendrai avec exactitude.

INDEX GÉNÉRAL DES NOMS PROPRES

Les variantes orthographiques sont indiquées entre crochets.

A

Abdallah ben-Aziza, 164.
Abd el-Kader, 6, 7, 17, 19, 31, 32, 37, 41, 43, 44, 45, 54, 55, 56, 57, 59, 75, 76, 84, 88, 89, 91, 92, 101, 111, 112, 119, 120, 123, 124, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 138, 141, 142, 147, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 157, 158, 159, 161, 164, 165, 166, 170, 181, 182, 183, 190, 191, 192, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 206, 207, 208, 223, 224, 225, 231, 232, 233, 234, 236, 243, 250, 265, 266, 268, 274, 287, 288, 289, 294, 295, 296, 326, 327, 328, 329, 330, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 363, 364, 369, 375, 376, 380, 381, 382, 383, 389, 405, 406, 410, 411, 413, 420, 421, 422, 425, 426, 433, 440, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 458, 460, 461, 462, 474, 475, 480, 481, 482, 485, 488, 490, 491, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 506, 512, 513, 518, 519, 520, 521, 523, 524, 525, 526, 528, 529, 531, 532, 533, 534, 535, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 565, 566, 568, 575, 576, 583, 588, 598, 599, 601, 602, 607, 609, 613, 614, 621, 622, 656, 658, 666, 679, 682, 683, 701, 702, 712, 713, 719, 720, 726, 727, 728, 729, 730, 732, 733, 734, 742, 743, 744, 745, 749, 753, 754, 755, 770.
Abd el-Kader ben el-Ouarani, 93.
Abd el-Kader el-Djilani, 265.
Abd el-Moumen (Sidi), 16.
Abderrahman el-Moktari, 147.
Abib Bou Alem, 40, 41.
Abids, 158, 250, 426.
Abouderbah, 166.
Abziza, 18.
Achaïch, 248.
Achéron (*l'*), 326.
Adilada (mont), 681.
Afrique, 4, 5, 7, 8, 10, 12, 53, 66, 88, 104, 106, 108, 109, 110, 112, 116, 118, 152, 154, 161, 162, 168, 170, 198, 199, 249, 273, 276, 310, 314, 350, 360, 361, 362, 366, 396, 400, 427, 428, 429, 430, 450, 451, 461, 477, 487, 492, 493, 505, 510, 511, 513, 529, 534, 543, 544, 545, 560, 564, 565, 568, 576, 577, 578, 579, 583, 590, 604, 605, 610, 628, 629, 634, 636, 663, 664, 690, 691, 693, 698, 719, 772.
Armée d'Afrique, 109, 293, 416, 428, 429, 430, 442, 450, 455, 606, 636, 697.
Budget d'Afrique, 200.
Compagnie d'Afrique, 682.
Crédits d'Afrique, 104.
Escadre d'Afrique, 308, 412.
Possessions françaises au Nord de l'Afrique, 114, 449, 454, 455, 463, 476, 511, 521, 588, 618, 623, 624, 627, 628, 640, 674, 682, 695, 714, 728, 729, 732, 758, 770.
Station navale d'Afrique, 46.
Afroun (el), 194, 208.
Agathe (l'), 646.
Ahmed Bey [Ahmed Pacha], 40, 79, 107, 128, 139, 140, 146, 147, 151, 152, 153, 165, 168, 170, 171, 183, 185, 186, 193, 194, 208, 210, 211, 212, 213, 217, 218, 219, 220, 229, 230, 231, 233, 236, 237, 238, 239, 240, 243, 252, 254, 260, 262, 263, 264, 267, 270, 274, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 285, 286, 290, 292, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 303, 304, 308, 309, 321, 322, 330, 332, 343, 346, 356, 385, 386, 387, 398, 431, 468, 469, 473, 474, 508, 509, 512, 513, 519, 537, 546, 568, 569, 572, 581, 582, 584, 589, 590, 591,

593, 594, 596, 597, 601, 602, 609, 612, 613, 614, 615, 616, 619, 632, 633, 637, 638, 645, 647, 648, 651, 658, 667, 684, 688, 689, 691, 692, 704, 706, 711, 728, 756, 757, 759, 760, 761, 762, 764, 766, 767, 768, 769.
Aïn el Ameria, 564.
Aïn Gijaoun, 209.
Aïn Madi, 330.
Akhal ben Baba Aly, 413.
Albanais, 724.
Alexandrie, 193.
Alger, 4, 5, 7, 8, 10, 14, 15, 22, 24, 33, 37, 42, 46, 50, 53, 54, 58, 67, 70, 71, 72, 76, 77, 78, 80, 81, 83, 84, 85, 89, 90, 92, 98, 100, 104, 105, 113, 114, 115, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 126, 128, 129, 130, 131, 132, 135, 137, 140, 150, 157, 165, 168, 175, 177, 180, 181, 183, 185, 186, 193, 198, 199, 213, 214, 215, 216, 224, 225, 227, 233, 244, 245, 246, 253, 256, 263, 264, 265, 266, 268, 270, 271, 275, 276, 280, 281, 284, 287, 288, 289, 292, 293, 295, 296, 305, 306, 318, 328, 329, 333, 344, 353, 361, 365, 366, 367, 373, 376, 379, 384, 387, 390, 391, 394, 398, 399, 402, 407, 417, 418, 422, 423, 426, 447, 450, 451, 461, 469, 470, 472, 482, 485, 487, 488, 489, 490, 493, 497, 498, 499, 500, 501, 504, 507, 508, 512, 514, 515, 516, 520, 522, 526, 527, 530, 531, 532, 539, 540, 541, 542, 548, 552, 555, 557, 566, 567, 575, 578, 584, 585, 589, 595, 603, 609, 610, 612, 616, 624, 625, 629, 634, 635, 636, 640, 641, 649, 653, 654, 655, 656, 657, 664, 668, 670, 671, 683, 702, 710, 714, 715, 716, 719, 727, 729, 732, 733, 740, 749, 751, 753, 766, 767, 772, 773.
Bureau d'Alger, 53, 364, 378, 384.
Dey d'Alger, 285.
Division d'Alger, 50, 81, 94, 96, 102, 108, 133, 242, 243, 244, 259, 280, 306, 489, 492, 642, 653, 676.
Division du Ministère de la Guerre, 623.
Prise d'Alger, 335.
Province d'Alger, 115, 121, 122, 124, 129, 153, 157, 158, 165, 184, 203, 213, 220, 226, 264, 305, 326, 333, 448, 482, 490, 491, 500, 521, 543, 559, 649, 658, 673, 711, 712.
Pacha d'Alger, 722.
Question d'Alger, 116.
Régence d'Alger, 198, 682.
Algérie, 714.
Ali ben Aouda, 63, 64.
Ali Boutchicha, 140.
Ali Mansour (ben) [Ali ben Mansour], 85, 90, 91, 92, 164, 327, 423, 479.
Ali Saadi, 124.
Alled (cheikh), 211.
Allouya [Allouia-Hallouya], 20, 21, 76, 77, 84, 88, 148, 158, 479.
Amadi Sakkal, 533, 559.
Amaraoua [Aamraoua], 4, 83, 89, 90, 91, 92, 122, 138, 148, 149, 150, 155, 159, 164, 166, 168, 172, 173, 174, 180, 182, 184, 189, 190, 191, 206, 208, 215, 296, 326, 347, 354, 479, 506, 523, 553, 759.
Amenthon, 679.
Amestay, 225.
Angads, 250.
Anneby, 516.
Announa, 270.
Antilles, 605.
Aouiouah [Aouiwah], 19, 64, 83, 88, 92, 118, 464, 482, 741.
Arab (cheikh el), 211, 348, 723.
Arabes, 8, 11, 13, 20, 33, 41, 43, 45, 79, 81, 91, 92, 93, 110, 112, 120, 121, 123, 124, 128, 129, 134, 141, 142, 148, 150, 152, 162, 164, 168, 174, 179, 180, 181, 182, 184, 189, 191, 195, 200, 201, 202, 204, 208, 211, 213, 215, 216, 225, 226, 227, 268, 271, 272, 279, 282, 295, 296, 307, 321, 322, 323, 328, 329, 330, 331, 335, 339, 345, 346, 349, 353, 354, 357, 384, 395, 396, 398, 400, 408, 409, 410, 422, 447, 458, 467, 498, 494, 496, 497, 513, 529, 533, 534, 540, 542, 565, 566, 568, 570, 571, 572, 579, 582, 583, 590, 608, 615, 618, 620, 622, 657, 658, 679, 682, 700, 710, 711, 713, 719, 722, 723, 724, 725, 731, 732, 738, 744, 745, 747.
Agha des Arabes, 447.
Aratch, 142.

Arba (l') (Beni-Khelil), 140, 181, 329.
Arbah (l'), 52, 53, 62, 433.
Archipel, 703.
Aribs [Aribes], 89, 131, 250, 349, 479, 490.
— de Hamza, 122.
Arichi [Harichi-Hariche], 230, 761, 762, 764, 766.
Arnaud, 109.
Arnauts, 386.
Arzew, 31, 40, 41, 47, 102, 103, 203, 254, 514, 515, 535, 564, 565, 573, 726.
Askours, 516, 517.
Assenat, 195, 206, 221.
Assigny (d'), 191.
Atlas, 95, 141, 172, 179, 195, 221, 491, 553.
Petit Atlas, 207, 548, 552.
Autriche, 359.

B

Baachi (el), 592, 593.
Bab Azoun, 94.
— el Djedid [Gedida], 193, 209, 217, 227, 228, 431, 649.
— el Gabia [Gebia-Djabia], 209, 217, 228, 466, 649.
— el Kantara [Porte du Pont], 193, 209, 228, 357, 465, 468.
— el Oued (Constantine), 209, 227, 228, 466, 468, 649.
— el Rahaba, 208.
Babor, 194.
Bachir (el), 63.
Bagdad, 266.
Bahloul, 729.
Bahmed, 97, 467.
Baï (el) [Bahy], 169, 219, 546, 572, 582, 584.
Baléares, 674.
Ballard, 710, 737.
Bardo, 583, 704, 705, 765.
Bared, 431.
Bareille, 64.
Barkani (Mohammed el), 130, 139, 266.
Baude, 247, 601.
Bayonne, 49, 378.
Beaufort (Lieut.-colonel), 404.
Bedeau, 142.
Bédouins, 723.
Bekir Osman, 591.
Béja, 167, 220, 680.
Belkassem ben Mrahh, 190.
Ben Abd el-Salem, 270.
Ben Agan, 220.
Ben Aïssa [Ayssa-Haïssa], 211, 230, 286, 298, 303, 332, 386, 509, 589, 689, 726, 761, 762, 764, 766.
Ben Aknoun, 95.
Ben Aouda el-Moktari, 139, 140, 147, 165.
Ben Bajou, 252, 261, 262, 267, 281, 282, 285, 286, 619, 632, 638, 658, 667, 768, 769.
Ben Bechir, 23.
Ben Brahim, 218.
Ben Chaaban, 63.
Ben Dahman, 424.
Ben Douadi, 644.
Ben Farhat [Saïd ben Farat], 382, 581, 711.
Ben Ferah, 591, 592, 593.
Ben Gana, 386.
Ben Haloui, 746, 747.
Ben Hamelaoui, 726.
Ben Illis, 193.
Ben Kliff, 218.
Ben Omar, 296.
Ben Omar (sous-lieut[t]), 592.
Ben Siam, 94.
Ben sidi el-Houssin, 220, 760.
Ben sidi el-Houssmi, 580.
Ben Smati, 296.
Ben Tamtam, 335, 337, 338.
Ben Turki, 250.
Ben Yacoub, 220, 581.
Ben Zaïthoun, 224.
Ben Zamoum [Zamoun], 20, 90, 91, 92, 122, 124, 130, 159, 166, 168, 174, 181, 182, 184, 265, 296, 326, 327, 333, 354, 378, 424, 456, 457, 464, 480, 490, 506, 521, 524, 657.
— (Hussein), 354.
Ben Zekri, 89, 96.
Beni Aïcha (ben Aïssa), 130, 149, 156, 173, 176, 177, 184, 190, 214, 224, 327.
Ténia des B. Aïcha, 190.
Beni Amar [Ammar], 187, 584.
Beni Amer [Hammer], 382, 499, 732, 745.
Beni Aza, 250.
Beni Ercha, 187.
Beni Foughale, 517.

Beni Fourrate [Fourra], 517, 523.
Beni Khalifa, 214, 224.
Beni Khelil [Krelil], 1, 2, 18, 33, 35, 84, 88, 121, 122, 140, 148, 157, 295, 296, 329, 330, 515.
Beni Khranfa [Khanafa], 214, 224.
Beni Kina [Benikina], 35, 61, 62, 72, 73, 84.
Beni Mered, 129, 131, 138, 144, 158, 178, 179, 181, 184, 188.
Beni Mesaoud [Meçaoud], 18, 61, 76, 84, 143, 181, 182, 770.
Beni Mezzeline, 518.
Beni Misrah [Meycera], 84, 88, 138.
Beni Mokhran, 468.
Beni Moussa [Mouça], 15, 83, 94, 121, 122, 129, 131, 135, 138, 140, 159, 266, 288, 294, 295, 328, 329, 331, 515, 657, 683, 711.
Beni Muzeline, 517.
Beni Salah, 1, 3, 18, 61, 62, 84, 129, 138, 143, 157, 181, 192, 770.
— de la province de Bône, 516.
Beni Urgine, 163, 166, 167, 187, 582.
Beni Zeroual, 742.
Bergeret, 27, 28.
Bernard (capitaine), 28.
Bernelle (colonel), 160, 254, 255, 553.
Berthier (capitaine), 308, 570, 573, 574, 682.
Besnard (L^t), 356.
Bidacourit, 208.
Bir Touta, 296.
Bizerte, 569.
Blad Ghara, 517.
Blad Hallouf, 518.
Blida, 3, 6, 21, 34, 72, 76, 77, 84, 92, 94, 130, 134, 135, 136, 138, 142, 143, 144, 157, 164, 181, 182, 188, 192, 207, 213, 222, 224, 234, 244, 265, 268, 295, 330, 422, 491, 504, 505, 515, 516, 533, 548, 552, 559, 563, 565, 622, 656, 658, 712, 713, 770.
Nouveau Blida, 178, 184.
Boberack (le), 78.
Bompart, 28.
Bône, 4, 5, 9, 12, 13, 23, 24, 25, 27, 29, 30, 31, 42, 50, 51, 58, 73, 78, 81, 82, 84, 95, 96, 97, 99, 100, 102, 109, 113, 115, 125, 127, 134, 139, 151, 160, 163, 167, 168, 171, 183, 185, 186, 188, 193, 211, 217, 218, 232, 235, 236, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 248, 249, 251, 252, 253, 255, 259, 264, 267, 268, 270, 271, 273, 274, 275, 284, 285, 286, 287, 292, 293, 299, 300, 305, 306, 308, 310, 312, 314, 315, 317, 320, 325, 333, 353, 358, 361, 362, 365, 385, 392, 394, 395, 396, 397, 398, 414, 418, 450, 451, 452, 464, 465, 468, 469, 470, 478, 492, 493, 512, 513, 516, 517, 525, 537, 545, 552, 553, 570, 571, 574, 581, 582, 586, 587, 589, 591, 592, 594, 595, 603, 604, 605, 612, 616, 617, 620, 622, 624, 625, 628, 629, 633, 636, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 646, 647, 649, 650, 653, 654, 663, 664, 665, 670, 671, 673, 674, 675, 680, 686, 690, 692, 698, 703, 716, 722, 724, 725, 733, 766, 767, 768, 769.
Casbah de Bône, 27, 28, 29, 79, 358, 394.
Province de Bône, 118, 128, 144, 186, 187, 216, 256, 264, 293, 297, 306, 314, 472, 473, 491, 512, 552, 553, 573, 580, 595, 596, 597, 610, 634, 650, 652, 660, 666, 669, 673, 694, 696, 702.
Spahis de Bône, 554.
Bordj Sebaou, 326, 327.
Borgias, 41.
Bouasis [Bouazis], 147, 516.
Bouches-du-Rhône, 109.
Bouchtoubat, 328.
Bou Diaf, 147, 165, 233.
Boudouaou, 164, 173, 174, 177, 179, 180, 181, 189, 208, 212, 214, 215, 326, 327.
Boufarik, 2, 16, 33, 34, 35, 62, 72, 84, 91, 93, 129, 131, 132, 135, 137, 141, 142, 144, 148, 172, 179, 184, 188, 191, 206, 207, 208, 221, 222, 223, 225, 244, 271, 280, 289, 295, 328, 377, 553, 603, 625, 653.
Bougie, 10, 11, 80, 95, 194, 236, 238, 243, 275, 281, 284, 292, 391, 392, 431, 484, 518, 613, 649, 653, 670, 675.
Bouhamedy, 559.

Boukandoura, 192.
Bou Merzoug, 183, 185.
Bourgeois, 37.
Bouroumi, 222.
Bourgon (Lt-colonel), 99, 146, 759.
Bourlon de Lixières (Colonel), 180.
Bouscarin, 178, 179, 184.
Bouyaqueb [Bouagueb], 3, 63, 77, 192, 377.
Bresson, 563.
Bridia, 435, 436, 499, 529, 540, 541, 544, 564.
Bro (général), 19, 20, 21, 52, 53, 57, 62, 85, 88, 131, 132, 135, 143, 144, 243, 244, 306, 333, 384, 433, 625, 661, 716.
Brossard (général de), 7, 11, 22, 23, 24, 25, 41, 42, 47, 53, 54, 55, 56, 57, 75, 76, 82, 100, 101, 119, 120, 183, 384, 406, 411, 416, 432, 433, 457, 459, 460, 461, 462.
Bugeaud, 100, 111, 112, 113, 115, 119, 120, 133, 158, 159, 162, 165, 183, 191, 193, 198, 204, 206, 207, 208, 222, 223, 224, 234, 265, 276, 277, 289, 297, 412, 438, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 461, 463, 475, 480, 481, 482, 483, 485, 486, 487, 488, 490, 491, 500, 501, 502, 503, 505, 523, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 548, 549, 550, 551, 554, 555, 561, 567, 568, 575, 587, 588, 595, 598, 599, 621, 622, 627, 631, 666, 677, 678, 679, 711, 755.
Busnach, 237, 238, 239, 240, 261, 267, 281, 282, 495, 619, 632, 638, 658, 667.

C

Cabès, 361.
Caf (El), 756.
Callah, 8, 32.
Cap de Fer, 236, 238.
Caraman (de), général, 310, 661.
Caravane (la), 259, 496.
Caroubiers, 9, 12, 358.
Carrare, 209.
Carthagène, 372, 416.
Castellane (division), 685.
Castor (*le*), 499.
Cavaignac (Commt), 369, 438, 737, 747, 749, 750
Cerbère (*le*), 40, 93, 127, 183, 186, 191.
Cette, 655, 710.
Chabaud-Latour, 239, 585.
Chara el Arab, 467.
Chabir (Saheb Tapa), 704, 705, 758, 764.
Charon, 71.
Chateauroux, 644.
Chélif [Chellif], 124, 191, 193, 203, 288, 482, 503, 514, 515, 520, 531, 534, 540, 552, 560, 564, 682, 751, 754.
Pont du Chélif, 123, 124.
Tribus du Chélif, 82.
Chenoua [Chenouan], 182, 195, 204, 222.
Cheraga (haouch), 156.
Cheragas (de Mostaganem), 41.
Cherchel, 123, 182, 199, 203, 204, 520, 560.
Cherob ou Eurob [Chrub Ouarub] 155, 174, 190, 214.
Chierck Riguera, 467.
— Zouavi, 467.
Chiffa, 64, 85, 115, 137, 144, 192, 203, 207, 222, 223, 443, 445, 497, 504, 515, 548, 559, 732.
Chimère (*la*), 603, 710.
Chourfa, 63.
Cimetière des Juifs, 466.
Cissey (de), Lieutt, 592, 593.
Clauzel (Maréchal), 44, 74, 75, 98, 100, 345, 351, 376, 390, 391, 407, 408, 451, 469, 693, 719, 725.
Cohen-Solal, 390, 391.
Coléa [Koléah], 63, 137, 144, 157, 184, 195, 207, 213, 222, 265, 268, 422, 516, 520, 548, 552, 656, 658.
Conception (*la*), 484.
Constantine, 4, 5, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 40, 97, 128, 139, 150, 151, 152, 161, 169, 183, 185, 193, 208, 210, 211, 213, 216, 218, 219, 220, 227, 229, 230, 231, 232, 235, 236, 237, 238, 239, 241, 242, 256, 257, 258, 261, 262, 264, 267, 270, 273, 276, 279, 285, 286, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 310, 312, 313, 315, 316, 317, 321, 332, 333, 334, 335, 337, 338, 339, 350, 357, 360, 364, 365, 366, 385, 386, 387, 392,

396, 398, 431, 432, 464, 465, 466, 467, 468, 508, 509, 512, 517, 518, 536, 537, 538, 545, 568, 569, 572, 581, 582, 583, 584, 586, 589, 591, 592, 593, 595, 596, 604, 615, 616, 620, 636, 638, 639, 640, 643, 647, 648, 652, 661, 665, 666, 668, 684, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 697, 699, 700, 716, 721, 722, 723, 724, 725, 727, 728, 756, 757, 761, 762, 764, 766, 767, 768, 769, 772, 774.
Bey de Constantine, 89, 107, 231, 261, 278, 309, 516, 518, 519, 520, 521, 536, 541, 547, 580, 589, 590, 591, 594, 596, 597, 600, 601, 608, 614, 711, 759, 762, 769.
Beylik de Constantine, 278, 614, 766.
Casbah de Constanttne, 228, 466.
Expédition de Constantine, 4, 5, 9, 10, 12, 13, 23, 32, 50, 58, 81, 91, 97, 100, 167, 168, 207, 231, 232, 240, 260, 264, 282, 318, 345, 350, 358, 361, 385, 394, 411, 468, 469, 595, 610, 611, 615, 631, 640, 643, 664, 668, 669, 706, 761, 773.
Province de Constantine, 139, 146, 152, 168, 198, 473, 489, 512, 537, 540, 583, 611, 613, 620, 713.
Constantinople, 202, 610, 648, 651, 704, 724.
Corse, 102, 352, 362.
Coudiat Athi [Qoudiath], 209, 228, 357, 385.
Couider ben Janoussy, 213.
Coulouglis [Qouloglis], 76, 118, 138, 288, 425, 426, 464, 467, 648, 731.
Courrier de Lyon (le), 452.
Cuny (Comm^t^), 21.
Cygne (le), 252, 398, 465, 767.

D

Damrémont, 52, 65, 105, 161, 278, 376, 758, 761, 773.
Danemarck (Consul général de), 659.
Danube, 751.
Dar Beda [Dar Bida], 382, 735, 736, 738, 739, 750, 751.
Dar Colegi, 466.
David, 735.
Daya-Morcelli (Petit Lac), 415, 435, 440.
Defresne (Cte Amiral), 46, 361, 557, 715.
Delcambe (Capitaine), 357, 591.
Dellys, 172, 190, 191, 203, 215, 216.
Dely Bey (haouch), 158.
Dely Ibrahim, 93.
Descour, 287.
Desjobert, 116.
Devienne, 37.
Devray, 296, 328.
Divan Effendi, 703.
Djamaa el Bey, 228.
Djebil, 155, 214.
Douairs [Douères-Douars], 23, 25, 65, 74, 103, 388, 407, 408, 409, 420, 421, 439, 440, 441, 455, 515, 565, 746.
Douairs du Titteri, 88, 158, 426.
Douera, 37, 93, 96, 131, 132, 144, 175, 195, 225.
Doumet, 145.
Dragon (*le*), 185, 571.
Dréan, 29, 79, 81, 125, 161, 188, 242, 245, 282, 284, 320, 385, 396, 552, 553, 574, 582, 593, 595, 600, 616, 625, 697.
Dreo el Bedja, 68, 70, 71.
Drohh, 327.
Droits de l'Homme (*Société des*), 675.
Dubourdieu, 465, 767.
Dumont (L^t^), 130, 131, 295, 329, 330, 711.
Durance (*la*), 24, 287, 321.
Durand (Ben), 16, 17, 22, 43, 45, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 75, 101, 120, 363, 371, 372, 373, 374, 380, 381, 382, 383, 384, 389, 407, 410, 411, 416, 419, 420, 421, 437, 438, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 531, 539, 541, 547, 548, 727, 735, 754.
Durand (Léon Ben), 387.
Duvivier (Colonel), 97, 109, 183, 193, 218, 226, 247, 248, 249, 251, 272, 288, 386, 395, 465, 469, 471, 478, 583, 584, 620, 626, 654, 683.

E

Edough, 385.
Egérie (*l'*), 603, 674, 685.

Egypte (Pacha d'), 201.
El Kantara, 124.
Elvina (*l'*), 697.
Embarrek [Embarek-Embarak] (Sidi), 157, 165, 166, 182, 191, 192, 194, 206, 208, 225, 251, 424, 443, 444, 445, 464, 482, 503, 520, 526, 527, 543, 602.
Ergaiah. Cf. Régahiah.
Erlon (Comm[t] d'), 195, 206, 221, 384.
Erlon (Camp d'), 20, 21, 92, 93, 384, 392, 393.
Espagne, 11, 372, 416.
Esseavis, 517.

F

Falbe, 334, 659, 660.
Fallot de Broignard, 405, 451.
Fedjuge (Col de), 161.
Felaak, 739.
Fendek, 517.
Ferahad (Mohammed), 592.
Ferradou (Sous-lieut[t]), 29.
Fez, 76, 377, 720, 729.
Fezel, 518.
Figuier (Camp du), 22, 23, 68, 70, 103, 367, 384.
Filfelah (Cap), 317, 537.
Fleury, 37, 66.
Flissa, 4, 122, 138, 159, 180, 189, 190, 215, 354, 521.
Fnaia, 80, 90.
Foltz (Capitaine), 145, 146, 152, 160, 210, 211, 230, 235, 240, 252, 261, 262, 508, 536, 537, 538, 568, 589, 590, 596, 596, 601, 609, 632, 638, 758, 759, 762, 764, 766, 767.
Fort de l'Eau, 89.
Fort Gênois, 9, 12, 324, 325, 358, 675.
Fortune (*la*), 259.
France, 5, 12, 25, 42, 58, 102, 104, 108, 116, 151, 152, 153, 154, 162, 169, 199, 201, 202, 203, 204, 215, 231, 236, 238, 239, 259, 260, 261, 265, 276, 278, 279, 282, 285, 293, 301, 302, 319, 329, 335, 343, 359, 361, 362, 379, 399, 413, 422, 423, 427, 428, 429, 443, 455, 462, 472, 473, 475, 481, 485, 486, 492, 497, 503, 508, 511, 518, 532, 533, 535, 537, 538, 540, 541, 542, 548, 551, 560, 561, 562, 564, 573, 579, 580, 888, 595, 603, 604, 605, 606, 607, 610, 614, 616, 618, 634, 643, 670, 671, 672, 674, 676, 681, 683, 690, 698, 701, 710, 712, 716, 721, 724, 725 729, 731, 733, 745, 749, 754, 761, 766, 767, 769, 772, 773.
Courrier de France, 187.
France (de), (lieutenant de frégate), 6, 7, 37, 346, 410, 719, 720, 730, 731.
Français, 165, 170, 185, 194, 211, 217, 219, 224, 225, 229, 238, 239, 266, 279, 280, 303, 326, 327, 328, 329, 357, 385, 386, 410, 425, 431, 432, 443, 462, 467, 485, 540, 542, 561, 593, 614, 705, 721, 722, 724, 725, 731, 740, 756.
Roi des Français, 691.

G

Gaddour ben Aïssa, 741.
Galasso, 574.
Gallois (Amiral), 65, 703.
Garabas, 23, 40, 55, 65, 382, 435, 437, 745, 746 750, 754.
Garavini, 16.
Garde National (*le*), de Marseille, 98, 452.
Gardereau (Lieut[t]), 136.
Gênes, 762.
Gerbes, 517.
Gharb (Sultan du), 728.
Gharaba (Douar), 15, 88, 148, 479.
Ghilan, 34.
Giacobbi, 484.
Gibraltar, 756.
Gigery, 168, 609, 613.
Gniesen, 469.
Gondrecourt (S.-lieut[t]), 401.
Gougeon (Capitaine), 451.
Grand (Capitaine), 392, 393.
Grefa [Guerfa], 226, 469.
Grenville Temple (Sir), 334, 659.
Gros (Lieut[t]), 139, 140, 169, 546.
Guelma, 5, 19, 13, 29, 79, 80, 81, 97, 98, 99, 113, 125, 139, 151, 161, 167, 183, 185, 186, 188, 193, 218, 226, 236, 240, 242, 245, 246, 248, 251, 254, 255, 258, 259, 262, 268, 272, 273, 275, 279, 281, 282, 284,

288, 294, 315, 320, 343, 357, 385, 386, 395, 396, 451, 465, 469, 471, 478, 512, 517, 552, 553, 595, 616, 620, 626, 654, 669, 683, 692, 697, 724, 725, 768.
Guermi (El), 591, 594.
Guerouaou, 3, 16, 18, 20, 129, 138, 158.
Guillemain (Lt-colonel), 13, 99, 161, 572.

H

Habak Mohammed, 591, 592.
Habchi (Sidi el), 18, 19, 20, 33, 384.
Habra, 376, 500, 503, 531, 560, 745.
Hachachet, 432.
Hackett (Capitaine), 272, 654.
Hadars [Addars], 413, 426, 464, 533.
Hadj Ahmed ben el Zaraoui, 139.
Hadj Ahmed ben Kourifas, 124.
Hadj el Louza, 328, 711.
Hadj el Sghir [Zeguir], 1, 3, 18, 19, 36, 37, 57, 92, 93, 101, 124, 265, 347, 413.
Hadji Maouloud, 426.
Hadjoutes, 3, 35, 36, 61, 63, 72, 84, 121, 122, 123, 129, 131, 132, 137, 144, 156, 157, 172, 173, 182, 184, 189, 191, 192, 193, 195, 206, 207, 221, 222, 224, 233, 234, 287, 288, 295, 296, 490, 682, 732, 770.
Halloula (Lac), 222.
Hamiz, 8, 12, 142.
Hamma (El), 217, 229.
Hamma (Quartier du), 77.
Hammam Berda, 284.
Hamza, 130, 147, 165.
Hanenchas [Hannenchas-Hennentcha] 220, 518, 581, 764.
Haouara, 414.
Haouch Chaouch, 1.
Haouch Romili, 76.
Harecta [Harka], 431, 467.
Haresa. Cf. Kharesa.
Hassen ben Ali, 19, 83, 89, 92, 158.
Hassenaoui [Khassenaoui], 219, 220, 572, 581, 582, 583, 584.
Hassuna Murali, 763.
Hecquet (Colonel), 136, 143.
Helma, 517.
Herpin de Frémont, 28.
Hussein Pacha, 193, 725.
Hyères, 334.

I

Ibrahim bey, 103, 413, 426.
Ibrahim ben Ibrahim, 295.
Indienne (*l'*), 134.
Iphigénie (*l'*), 58, 67, 82.
Isoard, 174, 180.
Issers, 89, 90, 91, 122, 138, 148, 149, 150, 155, 156, 159, 164, 166, 168, 172, 173, 174, 180, 182, 189, 190, 191, 206, 208, 212, 215, 216, 327, 479, 506, 524, 558, 759.
— (Oranie), 420.
Plaine des Issers, 208.
Outhan d'Isser, 327, 710.
Italie, 763.

J

Jacoubia, 747.
Jésus-Marie (*le*), 484.
Jourié (*le*), 610.
Juifs, 165, 228, 729.
Jupiter (*le*), 58, 67, 82 115, 125, 128, 133, 414.
Jurjura, 89.

K

Kabyles [Kabayles-Qbaïls], 19, 21, 61, 62, 72, 84, 88, 135, 136, 137, 142, 143, 144, 149, 150, 173, 174, 176, 177, 180, 182, 184, 189, 195, 221, 226, 227, 228, 229, 286, 288, 298, 300, 321, 323, 335, 385, 467, 517, 608, 648, 689.
— de Béja, 220.
— de Mateur, 569, 580, 763.
— de l'Ouest, 40, 559.
Kaïd Zemela, 467.
Kantara (El), 124.
Kedara, 515, 561.
Kerguenta, 437.
Kharesas [Kharessas-Carezas-Haresas], 195, 207, 222, 582, 644.
Krachna [Kachna], 94, 121, 122, 133, 138, 140, 150, 156, 159, 190, 214, 224, 295, 296, 326, 327, 328, 330, 515, 522, 525, 701.
Kollo, 584.
Korte (Ct), 108, 109.
Kouba, 95.

L

La Calle, 97, 151, 219, 236, 238, 239, 255, 279, 308, 516, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 582, 584, 633, 679, 680, 681, 682.
Lacroix-Louvrais (de), 29.
Laidet (Général), 412.
Lalande (Amiral), 308, 651, 703, 769.
Lamoricière, 255, 322, 331.
Lamri (Si), 468, 469.
Lamy (Général), 243, 251, 253, 254, 310, 313, 661, 700.
Laneau (Colonel), 313.
Larroue (de), 29.
La Rüe (de) lieut.-colonel), 555, 556, 567.
Laurence, 623.
Lefort, 37.
Lelièvre (Commt), 183.
Lemercier (Colonel), 393.
Lenouard, 37.
Leroy-Duverger (Colonel), 412, 450.
Lesseps (de), 146, 193.
Lestapis (Lieut.), 401.
Létang (Général), 24, 100, 369, 407.
Letellier (Lieut.), 176.
Levant, 757.
Escadre du Levant, 308.
Lionne (*la*), 191, 7.
Lévesque (Colonel), 27.
Livourne, 360, 398, 624, 763.
Lizaut, 28.
Louis-Philippe, 725.
Lyon, 685.

M

Macta, 203, 515, 540, 552.
Madjen [Stah el], 228.
Mahelma [Ma el Ma], 2, 16, 93, 121, 137, 144, 156, 207.
Mahon, 358, 406, 606.
Mahmoud (Sultan), 218.
Maison Carrée [Ferme-Carrée], 68, 435, 735.
Malines, 7.
Maltais, 385, 724.
Malte, 212, 360, 704.
Mansel, 664.
Mansourah (Stah el), 228.
Manucci, 611, 612.
Maouloud ben Yahya, 390, 391.
Maouna, 469.
Mardulan, 6, 7, 730.
Marengo (Commandant), 108, 109.
Marey (Lt-colonel), 1, 15, 21, 33, 34, 35, 36, 62, 63, 64, 72, 83, 84, 109, 131, 132, 360, 423, 447, 448, 625.
Marne (*la*), 259.
Maroc, 124, 203, 230, 266, 377, 482, 519, 520, 720, 729, 730.
— Consul du Maroc à Tunis, 230.
— Empereur du Maroc, 7, 8, 11, 37, 203, 719.
Marseille, 36, 37, 98, 114, 124, 166, 218, 246, 256, 263, 293, 325, 417, 452, 462, 465, 487, 489, 504, 532, 634, 642, 644, 646, 655, 674, 685, 697, 698, 753.
Mascara, 6, 8, 32, 97, 151, 288, 531, 534, 565, 738, 745, 746, 751, 754.
Matar [Mater], 569, 763.
Matifou (Cap), 186.
Maumet (Commandant), 164, 172, 173, 182.
Maures de Médéa, 140, 413.
— de Tunis, 706.
Mazafran, 137, 144, 157, 164, 172, 207, 222, 223, 504, 515, 553.
Mazagran, 203, 559.
Mazeiller, 618.
Mazoulah, 517.
Mazouna [Mezouna], 37, 76, 413, 425, 742, 754.
Mechouar (de Tlemcen), 73, 75.
Médéa, 19, 76, 84, 88, 97, 124, 130, 131, 132, 135, 136, 138, 139, 140, 141, 142, 147, 148, 153, 154, 157, 158, 159, 165, 182, 191, 195, 199, 204, 206, 222, 234, 250, 265, 266, 377, 418, 426, 464, 488, 490, 500, 501, 520, 522, 524, 525, 531, 558, 565, 566, 656, 702, 729, 741.
Méditerranée, 10, 366, 454, 511, 715.
Melcion d'Arc, 9, 10, 82, 370, 416, 603, 642, 655, 697.
Menicha, 467.
Menne (Colonel), 34, 35, 207.
Menonville [Mennonville], (Ct), 265, 268, 297, 598, 622, 656, 658, 678, 679.

Mercier (S.-lieut[t]), 77, 377.
Mercier (Colon.), 149, 155, 156, 172, 173, 523, 553.
Merdes [Merdis], 187, 517.
Mered [Ben Mered], 3, 16, 18.
Meris [Mehris], 270, 303, 335, 337.
Mers el-Kébir, 58, 96, 133, 144, 443, 535, 564, 618.
Mésange (la), 703.
Messagère (la), 299.
Messerguine [Misserguine], 23, 66, 68, 70, 103, 367, 384, 420, 434, 435, 436, 440, 564.
Meunier, 471.
Miliana, 3, 19, 37, 76, 88, 92, 123, 124, 132, 136, 142, 153, 154, 157, 191, 192, 194, 199, 204, 208, 213, 221, 222, 223, 295, 410, 422, 425, 444, 445, 481, 482, 488, 504, 505, 520, 522, 525, 531, 560, 565, 566.
Bey de Miliana, 182, 191, 192, 193, 194, 206, 207, 221, 223, 251, 265, 287, 295, 296, 425, 443, 444, 497, 520, 657, 683.
Mina, 138, 158, 531, 564.
Mirbeck (de) capitaine, 186, 583, 591, 679, 680.
Mitidja [Métidja], 8, 12, 82, 132, 138, 173, 174, 192, 194, 199, 200, 204, 205, 250, 289, 433, 488, 491, 494, 504, 521, 525, 566, 578, 588, 620.
Mjez Ammar [Mjez el Ammar-Medjez Ammar-Medgis Ammar], 236, 238, 241, 242, 245, 246, 255, 256, 257, 258, 260, 262, 263, 264, 267, 268, 269, 273, 275, 276, 279, 281, 282, 284, 286, 288, 294, 297, 300, 310, 312, 313, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 331, 334, 338, 587, 595, 596, 610, 616, 625, 650, 651, 654, 656, 658, 665, 666, 694, 698, 700, 709, 716.
Mogador, 618.
Mohammed ben Abdesselem, 386, 723.
— ben Allal, 265, 657.
— ben el Hadj Saad, 138.
— ben Husseïn, 19, 76, 118, 377, 729, 730.
— ben Taïeb, 329.
— ben Turqy, 426.
— Rabah, 329.
Mocta en Sera, 144.
Moktar, 79, 465, 469.
Molé (Cte), 607.
Moncel, 3, 329, 711.
Moniteur, 600, 607.
Moniteur Algérien, 247, 291, 600, 607.
Montagne, 328.
Montebello (le), 102.
Montpellier, 109.
Moothy (Cheikh el), 424.
Moreau, 574.
Morgan, 211.
Mosquée (quartier de la), 404.
Mostaganem, 31, 32, 41, 48, 102, 103, 203, 499, 514, 515, 529, 530, 531, 534, 535, 540, 559, 565, 726, 733, 745.
Mouchi ben Ibrahim, 227, 228, 229.
Mouelfa, 9, 81, 396.
Mouley Abderrahman, 719, 729.
Moussa el Derkaouy, 123.
Mouzaya [Mouzaïa], 62, 76, 143, 181, 182.
Col de Mouzaya, 204.
Mozabites, 97.
Mustapha (Sidi), 139, 165, 182, 191, 206, 266, 656.
— Aga (quartier d'Alger), 193.
Mustapha ben Ismaïl [ben Smaïn], 23, 103, 368, 369, 371, 375, 410, 416, 420, 421, 627, 628, 745.
— ben Omar, 215.
— Pacha, 77, 93, 95, 280, 281.

N

Narboni, 462, 753.
Nechmeya [Nesch Meya], 80, 89, 160, 161, 183, 242, 262, 284, 320, 553.
Nadroma, 747.
Négrier (général), 136, 143, 179, 181, 184, 192, 195, 206, 208, 221, 244, 297, 306, 327, 328, 333, 412, 625, 701, 716.
Nemours (duc de), 310, 319, 336, 337, 339, 660, 661, 662, 663, 688, 725.

O

Omar Mahiddin, 184, 327.
Oran, 5, 7, 8, 10, 16, 17, 22, 23, 24, 26, 30, 32, 40, 42, 48, 49, 50, 51, 54, 55, 56, 58, 60, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 81, 82, 83, 84, 92, 93, 95, 100, 102, 103, 115, 119, 120, 125, 128, 162, 165, 198, 199, 200, 203, 205, 241, 242, 244, 245, 248, 249, 256, 259, 271, 276, 284, 293, 299, 305, 306, 328, 352, 353, 367, 378, 379, 381, 383, 384, 389, 392, 396, 401, 403, 407, 409, 414, 415, 416, 417, 434, 435, 436, 437, 439, 450, 458, 459, 460, 470, 494, 496, 503, 505, 513, 514, 515, 530, 532, 534, 535, 540, 541, 542, 544, 552, 555, 564, 567, 578, 587, 595, 598, 616, 618, 622, 634, 635, 636, 637, 649, 666, 670, 671, 677, 711, 732, 733, 735, 737, 738, 745, 746, 747, 748, 749, 751, 754.
Division d'Oran, 22, 73, 75, 100, 101, 102, 278, 412, 430, 446, 492, 615, 677.
Province d'Oran, 11, 32, 43, 53, 57, 111, 118, 133, 142, 153, 157, 191, 199, 203, 206, 208, 232, 425, 442, 443, 444, 445, 446, 455, 458, 469, 480, 485, 493, 497, 498, 502, 503, 505, 512, 525, 527, 535, 540, 560, 561, 562, 573, 627, 634, 673, 679, 698, 713, 719, 727, 732, 743, 744, 753.
Orléans (duc d'), 267, 585.
— redoute d', 437.
Osman Chaouch, 323, 333.
Osman Constantini, 592.
Ouchdah, 76, 729.
Oudjagaths, 425, 426.
Oued Bakharat, 338.
— Cherf, 269, 322.
— el Agar, 2, 91, 137, 144, 157.
— el Aomar, 213.
— el Fodda, 130, 199.
— el Hakra, 142.
— el Kantara, 311.
— el Kebir, 135, 136, 143.
— el Kerma, 296.
— el Khemis, 181.
— el Merfia, 174.
— Fondak, 517.
— Ger, 222.
— Isser, 173, 174, 175.
— Lallah, 137.
— Legenil, 517.
— Merdja, 179.
— Reqhab, 228.
— Saboun, 517.
— Telata, 2, 3, 91.
— Zenati, 300, 310, 311, 313, 335, 337, 338, 465, 467, 724.
Oulad [Ouled], Abd el-Kader, 265, 266, 288, 657, 683.
— Brahim, 194.
— Bouasis [Boasis], 79, 592.
Chebel, 266, 288, 683.
— Dieb, 167, 517.
— Driss, 349.
— Kessiar, 124.
— Mendil, 77, 78.
— Moktar, 233.
— ou Kassi, 184, 296, 326, 327, 700, 759.
— Sidi Aïssa, 147.
— Yaïch [Aïch], 62, 63, 64, 178, 184,
Ouzeddin, 518.
Ouzra [Ouazra], 158, 414, 425, 426.

P

Palinure (*le*), 308, 703.
Palma (Paolo di), 169, 211, 216, 217, 218, 219, 220, 385, 386, 387, 461, 465, 466, 468, 473, 589.
Papin (*le*), 42, 55, 82, 93.
Paris, 200, 234, 381, 429, 462, 470, 663, 704, 708, 763, 767.
Pascal (L^{t}), 78.
Pas-de-Calais, 412.
Paté (Comm^{t}), 272, 654.
Pau, 14.
Pellion (Comm^{t}), 263, 416, 613, 733.
Pellissier (Capitaine), 98, 116, 117, 166, 250, 265, 288, 330, 450, 451, 495, 497, 622, 677, 711, 770.
Périgot, 53.
Perraud (L^{t}), 28.
Perreau [Perrot], comm^{t}, 33, 404, 434, 435, 436, 530.
Perrégaux (Général), 32, 114, 177, 181, 189, 190, 214, 215, 251, 412, 451, 660.

Pertew Pacha, 610.
Petit Lac, 435, 436, 440.
Phare (*le*), 73, 325, 710.
Pichon (intendant), 574.
Piémont (roi de), 563.
Pingret, 673.
Platanes (café des), 78.
Porte-Neuve, 209.
Porte Ottomane, 239, 303, 309, 323, 332, 509, 519, 568, 610, 651, 704, 764, 765, 766, 767, 769.
Portes de Fer, 151, 537.
Port-Vendres, 49, 103, 120, 263, 293, 325, 353, 379, 417, 489, 504, 634, 646, 655, 674, 685, 698.
Prébois (Capitaine), 451.
Prusse (Prince royal de), 694.

R

Rabbah [Rahbaba], 227, 228, 431.
Rachgoun, 61, 204, 529, 531, 540, 541, 542.
Raffo, 763.
Raimbert, 169, 211, 216, 218, 385, 464, 473, 589, 682.
Ramier (*le*), 22, 24, 183.
Rapatel (général), 118, 119, 121, 131, 135, 141, 148, 412, 456, 457, 458, 459, 471, 472, 473, 475, 476, 479, 486, 532, 719, 729, 730, 752, 753, 754, 755.
Rappel (Capitaine), 136.
Ras el-Akba, 79, 161, 242, 270, 276, 285, 300, 310, 311, 313, 318, 331, 332, 334, 335, 337, 468, 469, 616, 699, 700.
Ravin blanc, 7, 71, 436.
Regaïah [Rhegaya-Ergahya], 148, 149, 155, 159, 164, 172, 173, 175, 190, 191, 213, 215, 224, 327, 506, 522.
Regnault (L^{t}), 136, 145.
Resgui [Resguy], 163, 167, 187, 554.
Ressauta, 89, 122, 131, 166, 250, 330, 490, 507.
Rey (Antoine), 618.
Rey (intendant militaire), 606, 655.
Reynaud [Capitaine], 29.
Rialtais (L^{t}), 207.
Richardson (James), 617.
Richepanse (Comm^{t}), 393.
Righah, 431.
Rigny (de), général, 227.
Rio Salado, 203, 440, 503, 515, 540, 552, 560.
Rivet, 53.
Rossolin (Sous-lieut^{t}), 28.
Romelyi (haouch), 63.
Rosamel (vice-amiral), 365.
Rose (*la*), 134.
Rovigo (duc de), 474, 546.
Rulhières (général), 310, 321, 323, 337, 412, 661.
Rummel, 209, 648.

S

Saadi (Si), 140, 149, 155, 182, 190, 224, 326, 327, 328, 346, 347.
Sahara, 112.
Sahel, 2, 121, 182, 221, 250.
Saint-Hyppolite (capitaine), 661.
Saint-Laurent-de-Salanque, 655.
Sainte-Marie (de), L^{t}, 295, 328, 331, 711.
Sala Bey, 217.
Salem, 329.
Salomon de Musis, 99.
Samha, 338.
Santi *Petri* (le), 96.
Sardaigne (consul de), 484.
Satès (Comm^{t}), 248.
Sautel (capitaine), 176.
Sbiri (ben), 593, 594.
Schauembourg, 149, 150, 156, 164, 168, 172, 173, 174, 175, 179, 182, 190, 208, 212, 214, 553, 625.
Schwebel, 219, 230.
Scutari, 610.
Sebaou, 327, 710.
Sebas, 517.
Sebastiani (général), 612.
Sebgha, 515.
Sévelinges (de), 53.
Seybouse, 9, 79, 254, 255, 268, 269, 273, 300, 318, 320, 322, 325, 331, 583.
Sfax, 219, 398, 583.
Sicart (sous-intendant), 373, 374, 434.
Sidi Abd el-Kader (blokhaus), 137.

Sidi-Ferruch, 616.
— Haïd, 287.
— Khliffa [Khalifa], blockhaus, 137, 192, 194, 206, 221.
— Marouf, 436.
— Mérans, 68, 70.
— Mimoun, 217, 229, 466.
— Mohammed (blokhaus), 137.
— Mohammed el Garb, 217.
— Mohammed el Qhorab, 431.
— Ouled Ganem, 726.
— Zit, 347.
Sig, 31, 515, 564, 746.
Sikak, 36, 37.
Smelas, 23, 25, 74, 103, 328, 407, 408, 409, 439, 440, 441, 455, 515, 565, 711, 746.
Smyrne, 610.
Soliman, 581.
Soliman (caïd), 89, 90, 91, 479, 480.
Soliman ben Khassem, 327.
Soudan, 494.
Souilhagou, 109.
Sphinx (le), 325.
Spitzer, 451.
Staouëli [Staouelli], 156, 287, 682.
Stora, 151, 236, 238, 279, 335, 517, 537, 609, 613.
Styx (*le*), 241.
Suffren (*le*), 14, 82, 45, 414, 415.

T

Tabarque, 612.
Tafna, 10, 61, 204, 531, 732.
Camp de la Tafna, 40, 102, 103, 159, 183, 207, 442, 485, 498, 499, 530, 536, 544, 548, 564.
Traité de la Tafna, 658, 676, 713.
Tafna (*la*), 680.
Tahar ben Abd el-Rahman, 89.
Tahir Pacha [Taher], 128, 210, 386, 724, 760.
Tanger, 11.
Consul général de France à Tanger, 474.
Tartare (*le*), 591, 710.
Tefaa, 84.
Tekdempta, 76.
Ténès, 483.
Cap Ténès, 484.
Tigery, 297, 330.
Titteri [Tittery], 92, 123, 134, 147, 151, 157, 158, 165, 166, 182, 199, 233, 250, 265, 289, 295, 330, 425, 503, 519, 520, 521, 524, 525, 538, 539, 540, 541, 543, 559, 582, 622, 656, 701, 722.
Tixeraïn, 95.
Tlelat, 31, 436, 440, 515.
Tlemcen, 10, 11, 25, 26, 37, 40, 75, 76, 100, 112, 159, 288, 369, 370, 381, 382, 383, 388, 389, 419, 437, 438, 443, 445, 459, 460, 461, 485, 498, 499, 520, 529, 530, 533, 540, 541, 544, 562, 564, 565, 732, 733, 737, 740, 745, 746, 747, 750, 751.
Expédition de Tlemcen, 368.
Méchouar, 265.
Ravitaillement de Tlemcen, 23, 24, 25, 31, 33, 42, 56, 57, 59, 60, 73, 100, 101, 102, 119, 188, 265, 368, 383, 387, 388, 389, 390, 419, 439, 442, 458, 459, 460, 733, 734, 735, 746, 747, 748, 749, 755.
Tonnac (de), 328, 329.
Torre (la), Comm[t], 173, 176, 177, 180, 181, 189.
Toscane, 583.
Toudja, 80, 99.
Toulon, 29, 49, 50, 71, 82, 99, 103, 253, 261, 276, 277, 287, 293, 299, 302, 306, 325, 352, 362, 365, 366, 394, 397, 414, 417, 487, 604, 605, 629, 642, 646, 655, 663, 666, 674, 685, 686, 715.
Tour du Pin (de), capitaine, 451.
Trézel (général), 12, 13, 25, 28, 29, 30, 78, 79, 80, 81, 97, 98, 99, 115, 127, 128, 139, 160, 161, 163, 166, 167, 170, 183, 185, 186, 187, 188, 193, 213, 216, 217, 218, 219, 220, 242, 245, 248, 249, 310, 335, 394, 408, 471, 472, 473, 474, 478, 587, 615, 616, 626, 661.
Trident (*le*), 126.
Tripoli, 46, 210, 361, 386, 398, 569, 611, 703.
Régence de Tripoli, 765.
Tronchet, 180.
Tsenen, 518.
Tunis, 12, 46, 99, 128, 145, 146, 151, 152, 153, 160, 167, 168, 210, 211, 212, 218, 219, 220, 229, 230, 235,

240, 252, 261, 262, 281, 292, 299, 303, 308, 334, 361, 385, 398, 465, 468, 509, 536, 537, 538, 581, 589, 596, 611, 638, 648, 651, 659, 666, 680, 681, 689, 690, 703, 704, 721, 723, 728, 756, 757, 758, 761, 762, 765, 766, 767, 769.
Bey de Tunis, 580, 680, 681, 728, 757, 760, 761, 765, 766.
Consul général de France à Tunis, 128, 219, 581, 583, 590, 681.
Régence de Tunis, 128, 168, 212, 239, 509, 611, 682, 700, 756, 761.
Turcs, 144, 228, 229, 353, 423, 467, 570, 571, 572, 591, 592, 593, 648.

V

Valée (général), 660, 662.
Valence, 685.
Vallet de Chevigny, 110.
Vaysse, 109, 110.
Verdura, 592.
Vergé (Lt), 34, 36, 62, 122, 150, 295, 329, 330, 711.
Vernon, 644.
Voirol, 122.

W

Volland (baron), 697.

Y

Willesen, 694.
Yusuf [Youssouf-Ioussouf], 79, 80, 97, 98, 107, 108, 169, 220, 396, 452, 453, 468, 469, 472, 473, 583, 725.

Z

Zaccar, 507.
Zayback, 118.
Zouaoua, 180.
Zouara, 129.
Zeïtoun (Foudouk el), 234.

TABLE

Abd el-Kader

N°s		Pages
241	10 mai 1837	493
365	au Qaïd bel Aïd	740

Ahmed-bey

298	à Damrémont	619
375	à Oulid ou Kasi	759

Aly ben Mansour

200	au général Rapatel	423

Aly ben Moubarek

366	au cheikh Aouiwah	742

Aouiwah (le cheikh)

195	à Rapatel	413
201	—	425

Ben Zamoun

160	au général Damrémont	346
164	—	353
246	—	506

de Brossard (général)

369	à Durand — 9 mars	748
371	— — 17 mars	752
172	au général Rapatel. — 11 février	367
173	— — 12 février	368
174	— — 13 février	370
175	— — 13 février	375
179	— — 16 février	380
182	— — 21 février	387
189	— — 26 février	399
190	— — 27 février	403
191	— — 27 février	405
196	— — 7 mars	414

N°s			Pages
199	—	— 17 mars	415
202	—	— 20 mars	427
206	—	— 27 mars	434
207	—	— 28 mars	437
208	—	— 28 mars	439
358	au Ministre de la Guerre	— 5 février	726
361	—	— 17 février	730
367	—	— 5 mars	743

Bugeaud (général)

242	au général Damrémont	— 12 mai	495
252	—	— 25 mai	526
253	—	— 25 mai	533
257	—	— 29 mai	547
266	—	— 18 juin	557

Damrémont

80	à Abd el-Kader. — 17 mai 1837		161
71	au Consul général de France à Tunis (Schwebel) : 8 mai 1837		145
94	au Consul général de France à Tunis (Schwebel) : 15 juin		197
146	au Consul général de France à Tunis (Schwebel) : 9 septembre		308
s. n.	au Président du Conseil (comte Molé)	— 5 mars	106
93	—	— 7 juin	194
95	—	— 15 juin	198
110	—	— 14 juillet	237
131	—	— 22 août	281

Damrémont

55	au Ministre de la Guerre	— 9 mars	111
56	—	— 10 mars	113
57	—	— 10 mars	113
s. n.	—	— 5 avril	114
58	—	— 6 avril	115
59	—	— 10 avril (914)	116
60	—	— 16 avril (876)	117
61	—	— 16 avril (910)	119
62	—	— 16 avril (911)	121
63	—	— 16 avril (427)	125
64	—	— 17 avril	126
65	—	— 23 avril (463)	127
66	—	— 23 avril (1727)	128
67	—	— 24 avril	133
68	—	— 25 avril	133
69	—	— 4 mai	134
70	—	— 5 mai	141
72	—	— 10 mai (1065)	147

N°s			Pages
73	—	— 10 mai (1070)	148
74	—	— 12 mai	149
75	—	— 12 mai	150
76	—	— 12 mai (1066)	152
77	—	— 12 mai	153
78	—	— 13 mai (1068)	155
79	—	— 15 mai	160
81	—	— 19 mai	163
82	—	— 19 mai (1182)	164
83	—	— 20 mai (1119)	169
84	—	— 20 mai	172
85	—	— 25 mai	175
86	—	— 26 mai (599)	178
87	—	— 26 mai (1183)	179
88	—	— 26 mai (1174)	185
89	—	— 27 mai (1175)	186
90	—	— 28 mai	188
91	—	— 3 juin	188
92	—	— 3 juin (1229)	189
96	—	— 16 juin (1312)	205
97	—	— 22 juin	210
98	—	— 23 juin	212
99	—	— 23 juin (71)	214
100	—	— 23 juin (73)	216
101	—	— 24 juin	221
102	—	— 30 juin (1385)	224
103	—	— 7 juillet	226
104	—	— 7 juillet	227
105	—	— 8 juillet	230
106	—	— 8 juillet (1478)	233
107	—	— 13 juillet (1477)	234
108	—	— 13 juillet (1477)	235
109	—	— 14 juillet (1479)	236
111	—	— 14 juillet (829)	241
112	—	— 20 juillet	243
113	—	— 20 juillet	245
114	—	— 20 juillet	246
115	—	— 21 juillet	247
s. n.	—	— 21 juillet	249
116	—	— 22 juillet (1521)	250
117	—	— 23 juillet	252
118	—	— 26 juillet	253
119	—	— 28 juillet	255
120	—	— 31 juillet	256
121	—	— 2 août	259
122	—	— 2 août	261
123	—	— 6 août	262
124	—	— 14 août (1688)	264
125	—	— 14 août (1687)	267
126	—	— 14 août	268
127	—	— 14 août (45)	272
128	—	— 19 août	274

N°s			Pages
130	—	— 20 août	280
132	—	— 25 août (27)	283
133	—	— 27 août (1795)	287
134	—	— 28 août (85)	289
135	—	— 28 août (1894)	290
136	—	— 28 août (1799)	290
137	—	— 3 septembre	292
138	—	— 3 septembre	293
139	—	— 4 septembre (1857)	294
140	—	— 4 septembre	298
141	—	— 4 septembre	299
142	—	— 4 septembre	305
143	—	— 5 septembre (1858)	306
144	—	— 7 septembre (1932)	307
146	—	— 14 septembre	310
147	—	— 14 septembre	314
148	—	— 23 septembre	318
149	—	— 24 septembre	322
150	—	— 24 septembre	324
151	—	— 25 septembre	324
152	—	— 27 septembre (1978)	326
153	—	— 28 septembre (1980)	333
154	—	— 2 octobre	334
155	—	— 2 octobre	337
156	—	— 4 octobre	338

Durand (ben)

362	au général de Brossard.	— 18 février	734
363	—	— 24 février	737
364	—	— 25 février	739
368	—	— 4 mars	745
370	—	— 12 mars	750

Foltz (capitaine)

379	à Schwebel.	— 7 septembre	767

Hadj el Bahi

82	à Mohammed el Herfi		171

Meidani (El)

203	au général Rapatel		431

Le Ministre de la Guerre

356	au Ministre des Affaires étrangères.	— 26 janvier	719
359	—	— 15 février	728
360	—	— 15 février	729
372	—	— 7 avril	756

N°s			Pages
157	au général Rapatel.	— 17 janvier (50)	343
158	—	— 25 janvier	344
159	—	— 25 janvier (52)	345
160	—	— 28 janvier	350
162	—	— 4 février	351
163	—	— 7 février	352
167	—	— 7 février	359
168	—	— 7 février	360
169	—	— 9 février	361
170	—	— 11 février	363
171	—	— 11 février	365
176	—	— 15 février (220)	376
177	—	— 15 février (5597)	377
178	—	— 16 février	378
180	—	— 20 février	384
183	—	— 22 février	390
184	—	— 23 février	392
185	—	— 23 février	394
187	—	— 25 février	397
188	—	— 25 février	398
192	—	— 28 février	407
193	—	— 28 février (56)	410
194	—	— 1er mars	412
197	—	— 14 mars	415
198	—	— 15 mars	418
204	—	— 21 mars (5793)	432
205	—	— 21 mars (5794)	433
209	au général Damrémont.	— 8 mars	442
210	—	— 8 mars	444
211	—	— 11 mars	446
212	—	— 11 mars	447
213	—	— 11 mars	449
214	—	— 13 mars	450
215	—	— 19 mars	452
216	—	— 25 mars	454
217	—	— 28 mars	455
218	—	— 28 mars (5840)	456
219	—	— 3 avril (5872)	457
220	—	— 3 avril (5872)	461
221	—	— 4 avril (5879)	463
223	—	— 4 avril	469
224	—	— 5 avril	470
225	—	— 12 avril (5910)	471
226	—	— 12 avril (5909)	472
227	—	— 12 avril (5920)	473
228	—	— 14 avril (5930)	474
229	—	— 18 avril	475
230	—	— 19 avril (5949)	476
231	—	— 22 avril (612)	478
232	—	— 22 avril (5959)	479
233	—	— 26 avril (5984)	480
234	—	— 26 avril (5985)	483

N°s			Pages
235	—	— 2 mai (6036)	485
236	—	— 7 mai	487
237	—	— 8 mai	488
238	—	— 10 mai (6054)	489
239	—	— 10 mai (6063)	491
240	—	— 10 mai (837)	492
243	—	— 16 mai (71)	500
244	—	— 17 mai	504
245	—	— 17 mai	505
248	—	— 22 mai (72)	510
249	—	— 22 mai	522
250	—	— 24 mai (6127)	523
251	—	— 25 mai	525
254	—	— 27 mai (73)	536
255	—	— 27 mai	538
256	—	— 29 mai (74)	545
258	—	— 31 mai (75)	548
259	—	— 1er juin (76)	549
260	—	— 2 juin	551
261	—	— 5 juin	552
262	—	— 5 juin	553
263	—	— 7 juin	554
264	—	— 15 juin	555
265	—	— 15 juin	556
267	—	— 21 juin	567
270	—	— 28 juin (88)	575
271	—	— 28 juin (89)	576
272	—	— 2 juillet	577
274	—	— 4 juillet	585
275	—	— 4 juillet	586
276	—	— 5 juillet (6315)	588
277	—	— 5 juillet (6316)	589
278	—	— 5 juillet (6321)	590
280	—	— 11 juillet	594
281	—	— 12 juillet	596
282	—	— 12 juillet	598
283	—	— 13 juillet	599
286	—	— 18 juillet (6635)	602
287	—	— 19 juillet	603
288	—	— 19 juillet (93)	607
289	—	— 19 juillet (6384)	608
290	—	— 21 juillet (94)	609
292	—	— 25 juillet	611
293	—	— 26 juillet (97)	612
294	—	— 26 juillet	613
295	—	— 28 juillet	615
297	—	— 31 juillet	618
299	—	— 1er août (6431)	620
300	—	— 1er août (6433)	621
301	—	— 1er août (6430)	623
302	—	— 1er août (6436)	624
303	—	— 1er août	625

N°°			Pages
304	—	— 2 août	626
305	—	— 2 août	627
306	—	— 4 août	628
307	—	— 4 août	629
308	—	— 8 août	631
309	—	— 9 août	632
310	—	— 11 août	633
311	—	— 16 août (99)	636
312	—	— 20 août (100)	638
313	—	— 20 août (101)	639
314	—	— 20 août (102)	640
315	—	— s. d	641
316	—	— 28 août	645
317	—	— 29 août	647
318	—	— 29 août	653
319	—	— 29 août	654
320	—	— 30 août	655
321	—	— 31 août (6659)	656
322	—	— 31 août (107)	658
323	—	— 31 août	659
324	—	— 1er septembre	660
325	—	— 5 septembre	662
326	—	— 5 septembre	663
327	—	— 5 septembre	664
328	—	— 6 septembre	665
329	—	— 6 septembre (6690)	666
330	—	— 6 septembre (108)	667
331	—	— 6 septembre	668
332	—	— 6 septembre	669
333	—	— 7 septembre	673
334	—	— 10 septembre (109)	674
335	—	— 11 septembre	675
336	—	— 13 septembre (112)	676
337	—	— 13 septembre (115)	678
339	—	— 19 septembre (6738)	682
340	—	— 19 septembre	684
341	—	— 20 septembre	686
342	—	— 21 septembre (122)	687
343	—	— 22 septembre	694
344	—	— 23 septembre	694
345	—	— 25 septembre (6766)	695
346	—	— 26 septembre	696
347	—	— 26 septembre	699
348	—	— 27 septembre (6831)	701
350	—	— 4 octobre (125)	707
351	—	— 6 octobre	709
352	—	— 11 octobre (129)	710
353	—	— 11 octobre (130)	712
355	—	— 11 octobre (6913)	716

Palma (Paolo di)

357	à Raimbert.	— 26 janvier	720

N°			Page
52	PRÉCIS DE LA SITUATION POLITIQUE, MILITAIRE ET INTÉRIEURE DES POSSESSIONS FRANÇAISES DU NORD DE L'AFRIQUE, AU MOMENT DE LA REMISE DU GOUVERNEMENT A M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DAMRÉMONT PAR M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON RAPATEL		90
372	PROCLAMATION DE DAMRÉMONT		771
129	PROJET DE TRAITÉ		278

Rapatel (général)

48	au cheikh Aly ben Mansour		85
34	au cheikh Aouiwah		65
49	—		86
7	au général de Brossard.	— 27 janvier (452)	16
12	—	— 4 février	26
14	—	— 8 février	30
16	—	— 10 février	38
19	—	— 17 février	43
20	—	— 17 février	44
23	—	— 21 février	47
24	—	— 21 février	48
25	—	— 23 février	49
31	—	— 3 mars (1452)	59
35	—	— 4 mars	65
37	—	— 7 mars	68
38	—	— 8 mars	71
40	—	— 12 mars	73
41	—	— 12 mars	74
1	au Ministre de la Guerre.	— 22 janvier 1837	1
2	—	— 15 janvier 1837	4
3	—	— 17 janvier 1837	6
4	—	— 20 janvier 1837	8
5	—	— 20 janvier 1837	14
6	—	— s. d. (287)	15
8	—	— 4 février (361)	17
9	—	— 4 février	20
10	—	— 4 février	22
11	—	— 4 février	24
13	—	— 6 février	27
15	—	— 10 février	33
18	—	— 15 février (478)	40
21	—	— 20 février	46
22	—	— 20 février	47
26	—	— 24 février	50
27	—	— 25 février	52
28	—	— 28 février	52
29	—	— 2 mars (1525)	54
30	—	— 2 mars	58
32	—	— 4 mars	61
33	—	— 4 mars (626)	61
36	—	— 5 mars	67
39	—	— 11 mars (590)	72
42	—	— 13 mars (609)	75

N°s			Pages
43	—	— 18 mars (742).....	76
44	—	— 18 mars.....	78
45	—	— 19 mars.....	81
46	—	— 20 mars.....	82
47	—	— 24 mars (725).....	83
50	—	— 24 mars.....	87
51	—	— 31 mars.....	88
53	—	— 5 avril (831).....	104

Schwebel

247	au général Damrémont.	— 18 mai.....	508
268	—	— 24 juin.....	568
285	—	— 16 juillet.....	601
349	—	— 27 septembre.....	703
373	au Ministre des Affaires étrangères.	— 26 avril.....	757
374	—	— 15 mai.....	758
376	—	— 18 mai.....	760
377	—	— 20 juin.....	763
378	—	— 10 juillet.....	765

Trézel (général)

165	au général Rapatel.	— 2 février.....	355
166	—	— 2 février.....	356
181	—	— 20 février.....	385
186	—	— 24 février.....	395
222	au général Damrémont.	— 4 avril.....	464
269	—	— 24 juin.....	570
273	—	— 2 juillet.....	580
279	—	— 9 juillet.....	591
284	—	— 15 juillet.....	600
296	—	— 29 juillet.....	617
s. n.	—	— 13 septembre.....	679
338	—	— 16 septembre.....	681

Introduction..... I

1re Partie

Lettres des généraux Rapatel et Damrémont

Lettres de Rapatel..... 1-106
— Damrémont..... 106-339

2e Partie

Lettres reçues par les généraux Rapatel et Damrémont

Lettres reçues par Rapatel..... 343-442
— Damrémont..... 442-716

3e Partie

Correspondances diverses..... 719-7

Index..... 775
Table..... 789

Toulouse - Imprimerie du Centre — Juillet 1927